
U d'/of OTTAWA
39003002052966



HISTOIRE ROMAINE,

DEPUIS

LA FONDATION DE ROME

JUSQU'AU

RÈGNE D'AUGUSTE.

LE NORMANT FILS, IMPRIMEUR DU ROI,
RUE DE SEINE, N° 8, F. S. G.

HISTOIRE ROMAINE,

DEPUIS

LA FONDATION DE ROME

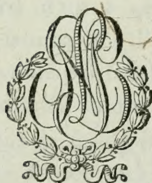
JUSQU'AU

RÈGNE D'AUGUSTE;

PAR JACQUES-CORENTIN ROYOU.

Seconde Édition.

TOME PREMIER.



PARIS.

LE NORMANT PÈRE, LIBRAIRE, RUE DE SEINE, N° 8,
FAUBOURG SAINT-GERMAIN.

1824.



AVERTISSEMENT.

Cens. Il devoit se faire tous les cinq ans; mais les guerres étrangères et civiles y mettoient souvent obstacle. C'étoit le dénombrement de tous ceux qui, dans la république, avoient droit de cité à Rome, depuis l'âge de dix-sept ans jusqu'à cinquante accomplis. Le plus nombreux du temps de la république fut, en l'an 69 avant J.-C., de 450,000. Ensuite le droit de bourgeoisie ayant été donné à beaucoup de villes et à des peuples entiers, le cens s'éleva sous Claude, l'an 49 de l'ère chrétienne, à 6,944,000. Le dernier fut fait en 75.

L'empereur Caracalla conféra, en 212, le droit de citoyen romain à tous les habitans de l'Empire.

Or, argent, monnoie. La proportion de l'or à l'argent fut d'abord d'un à quinze. Après plusieurs variations, elle se trouva être d'un à dix.

Talent attique évalué par l'abbé Barthélemi à 5,400 fr.; le talent euboïque ne valoit, dans la même proportion, qu'un peu plus de 4,940 fr.; la pièce d'or 15 fr.; la drachme 18 s.; le denier 10 s.; l'obole 3 s.; le sesterce 2 s. 6 den.; l'as 1 s.

Toutes ces valeurs sont des approximations. Celles que nous donnons aux pièces d'or, au denier, à l'obole, au sesterce, sont même probablement un peu trop foibles.

Pline et Polybe donnent quelque notion du rapport

de l'argent avec les vivres, et de celui des vivres entre eux.

Le premier dit qu'en l'année 250 on avoit au même prix un boisseau de blé (pesant 20 liv.), un conge de vin (10 liv. romaines, ou 120 onces), 30 liv. de figues sèches, 10 liv. d'huile d'olive, et 12 liv. de viande.

Le second, que de son temps le boisseau de froment valoit quatorze oboles, et le boisseau d'orge la moitié.

MESURES. Le mille romain étoit de 756 de nos toises.

Le stade de 94 toises et demie.

MILICE. La légion fut de trois, de quatre, de cinq, et enfin, depuis Marius, de six mille hommes.

La cohorte étoit le dixième de la légion.

La centurie étoit, comme l'indique son nom, de cent hommes.

ROBE VIRILE. On la prenoit à quatorze ans accomplis.

GÉOGRAPHIE. A la fin du dernier volume est une table géographique indiquant les noms modernes des lieux dont nous parlons.

PRÉFACE.

Ce ne sont pas les matériaux qui manquent pour l'histoire romaine ; c'est souvent leur choix qui embarrasse. Des principaux auteurs qui en fournissent, l'un (Tite-Live) passe pour être trop favorable à ses compatriotes ; l'autre (Dion) pour flétrir et empoisonner tout ce qu'il touche; celui-ci (Denys d'Halycarnasse) est diffus et crédule; celui-là (Appien) n'a presque raconté que les guerres civiles. Les *Commentaires de César* sur ces mêmes guerres, ne peuvent pas être exempts du soupçon de partialité. Plutarque a écrit long-temps après les événemens qu'il retrace. Plusieurs modernes offrent des secours, mais souvent dangereux; en

sorte que, sans une attention extrême, on court risque d'être égaré par tous les guides.

D'un autre côté, nous voulions tout renfermer dans un espace qui ne fût pas trop étendu. Nous désirions, non seulement éviter les reproches qu'on adresse communément aux abrégés, mais faire en sorte que cette qualification ne pût même convenir à notre travail; et, s'il nous est permis de le dire, lorsqu'on n'omet rien de ce qui mérite d'être conservé, lorsqu'on mesure les détails à l'importance des faits, et qu'on se borne à supprimer des longueurs, il nous semble qu'on rédige un ouvrage complet, et non pas un abrégé. Tel a été le but que nous nous sommes constamment efforcés d'atteindre.

Le temps qu'on peut consacrer à la lecture est si peu proportionné à l'immense quantité de nos livres, que des auteurs ont senti la nécessité

de se réduire eux-mêmes, et l'ont fait avec succès. On a quelquefois objecté que de telles réductions peuvent causer la perte d'un bon livre. On a dit que l'abrégé de Justin a contribué à faire disparoître l'histoire de Trogue-Pompée: la chose est possible, quoiqu'on ait perdu aussi des ouvrages à peu près contemporains ou postérieurs (de Salluste, de Cicéron, de Tite-Live, de Tacite), dont certainement le scalpel d'aucun abréviateur n'auroit osé approcher; mais depuis la découverte de l'imprimerie, on ne peut plus craindre la perte d'un bon ouvrage.

Celui que Rollin n'a pu achever (son *Histoire romaine*) ne jouit pas tout-à-fait de la même estime que son *Histoire ancienne*, dont plusieurs volumes forment, après le *Traité des Etudes*, le titre le plus incontestable de sa gloire. La douce chaleur qui anime sa première histoire, ne se

retrouve plus au même degré dans la seconde. Il est trop aisé d'apercevoir dans celle-ci l'empreinte de la foiblesse d'un âge très-avancé, la langueur des traductions, trop multipliées d'ailleurs et trop prolixes. Néanmoins son continuateur le fait regretter. L'*Essai* de Crevier en ce genre est, quant au style, encore au-dessous de son *Histoire des Empereurs*, très-médiocrement écrite, comme on sait.

Ce qui nous paroît bien plus fâcheux, c'est l'esprit républicain, même démocratique, qui caractérise cette histoire romaine. La destruction de la monarchie y est traitée de *délivrance*.

Dans l'action du premier Brutus, qui fait couper la tête, en sa présence, à ses deux fils, l'auteur ne voit que du courage et de la fermeté. Il est à observer que Denys d'Halycarnasse ne donne guère à ces enfans au-delà

de quatorze ans ; circonstance qui n'a peut-être pas été assez remarquée, et qu'ils commencèrent par subir un supplice bien plus cruel que la mort : ils furent déchirés à coups de verges. Il est vrai que Virgile attribue ces atrocités à un sentiment patriotique. Lorsqu'il fait annoncer d'avance par Anchise cet horrible sacrifice, il dit qu'il sera offert à la *belle* liberté, *pulchrâ pro libertate.* Il ajoute : L'amour de la patrie l'emportera, *Vincet amor patriæ;* mais Rollin omet la fin du vers : *laudumque immensa cupido*, et la dévorante soif de la gloire. C'est sans doute payer trop cher la louange que de l'acheter à ce prix.

Rollin ne trouve de justice que dans le parti de la multitude, et ne sait que plaindre le *pauvre peuple* opprimé par l'aristocratie. Cependant ce pauvre peuple, excité par ses tribuns, ne laissoit pas d'immoler à son

ambition ou à ses caprices une foule de patriciens. Il étoit rare, à la vérité, qu'il versât leur sang; mais qu'importe, puisque tel étoit l'attachement des Romains à leur patrie, qu'ils mettoient peu de différence entre l'exil et la mort (1)?

Montesquieu, loin de regarder le sénat comme coupable d'oppression, lui reproche une lâche complaisance pour les prétentions ambitieuses du peuple. Il faudroit savoir si la résistance étoit facile ou même possible.

(1) Ils envisageoient en général le terme de la vie avec le plus mâle courage. Cicéron eût pu échapper par la fuite à la proscription triumvirale. Il en eut d'abord la pensée. A la réflexion, il aima mieux mourir.

Le docte Varron avoit été compris dans la liste fatale. Un tribun, qui avoit le même nom, et les mêmes prénoms, eut peur d'être confondu avec lui et fit une affiche pour prévenir la méprise (on en avoit vu une à peu près semblable assez récemment). Il nota les particularités qui le distinguoient. On trouva très-ridicule qu'il craignît tant la mort; il devint l'objet de la risée universelle. Ce ne fut pas la seule fois qu'on rit à Rome au milieu des horreurs du carnage.

On seroit tenté de le croire, lorsqu'on entend Appius, en parlant de la méthodique révolte du Mont-Sacré, affirmer que la septième partie du peuple seulement y prenoit part, et que la noblesse gouvernoit toutes les autres républiques de l'Italie ; mais le peuple romain étant déjà nombreux, et toujours dans les camps, il pouvoit être dangereux de recourir à la force.

A l'époque de l'histoire romaine où commence la continuation de Crevier, la lutte avoit cessé entre l'aristocratie et la démocratie ; celle-ci avoit renversé toutes les digues qui lui étoient opposées : il a donc eu peu d'occasions de rappeler cette querelle ; mais sa prédilection pour les assassins de César, pour les partisans d'une république qui n'existoit plus en réalité, qui ne pouvoit plus exister, est un sentiment aussi dangereux à propager que la démocratie

de Rollin. Il faut voir avec quelle tendre sollicitude Crevier suit tous les mouvemens des conjurés. Il blâme cependant leur action, mais uniquement parce que César devoit, dit-il, être traduit en justice; car il affirme qu'il méritoit la mort.

Montesquieu a dit que César ne pouvoit être puni que par un assassinat; il a bien raison. Il resteroit seulement à décider s'il devoit être puni. Sans doute, comme l'observe cet auteur, la loi armoit tout citoyen contre l'oppresseur de la république; mais depuis long-temps il n'y avoit plus de république. Caton seul, dit Sénèque, songeoit à elle, lorsque César et Pompée se disputoient l'empire du monde; et après la mort du premier, la république, qui n'eut un moment d'autre ennemi qu'elle-même, ne put se soutenir; Montesquieu en fait la remarque, déjà faite par Cicéron. Quelle punition pouvoit

donc mériter César pour avoir essayé de substituer un gouvernement devenu nécessaire à une constitution dissoute par l'anarchie, et qu'on ne pouvoit pas rétablir ?

Quel intérêt si vif peut exciter ce Brutus, que Cicéron lui-même, son ami, et, ce qui est fort étrange, son admirateur, peint comme un infâme usurier, comme un créancier barbare ; ce Brutus qui paroît avoir révélé à César la retraite de Pompée dont il désertoit le parti, et qui arracha lâchement la vie à l'homme dont la clémence avoit conservé la sienne, à l'homme dont il avoit accepté, peut-être même sollicité les bienfaits ?

Cependant Brutus avoit quelques qualités aimables, et valoit encore mieux que Cassius, le premier auteur du meurtre de César. Mais n'est-ce pas profaner le titre de grand homme, que de le donner, comme fait Rollin, à ces deux personnages ? (*Histoire ancienne.*)

Nous devons dire, pour la justification de Rollin et de Crevier, que leurs intentions ont très-certainement été pures, que leurs écrits respirent la vertu et la probité; que tous les écrivains de Rome, même sous les empereurs, étoient animés de l'amour de la république, laquelle leur sembloit le seul asile de la liberté (1); que les deux historiens françois, passant pour ainsi dire leur vie avec ces illustres morts, ont été comme irrésistiblement entraînés par des sentimens si unanimes et si bien exprimés.

Mais leur *Histoire romaine*, composée dans cet esprit, ne sauroit être sans danger. Tout le monde en a fait la remarque dans ces derniers temps. C'est cependant la plus considéra-

(1) Tout le monde sait en quels termes honorables Tacite osa rappeler le souvenir des principaux assassins de César : *Præfulgebant Cassius atque Brutus eo ipso quòd effigies eorum non visebantur.*

ble de celles qu'on lit aujourd'hui (car on ne peut guère que consulter Catrou et Rouillé), et c'est encore la moins mauvaise.

Vertot dans ses *Révolutions*, si justement estimées, n'a tracé que l'histoire de la place publique, et n'est pas non plus exempt d'une légère teinture de démocratie.

Outre que Laurent Eschard est beaucoup trop succinct, on y trouve des réflexions d'une excessive légèreté (1).

Un autre Anglois, Ferguson ou Fergusson, a donné sept volumes sur les progrès et la décadence de la république romaine; ce n'est pas là

(1) Il dit, par exemple, en parlant de César : « On » lui reprocha deux défauts : une impudicité outrée et » une ambition sans bornes. La première fut l'effet de » son tempérament, et la seconde le fut des conjonc» tures du temps et de la rivalité de Pompée. » Soit que l'auteur nous donne le tempérament et les conjonctures pour des explications ou pour des excuses, il faut convenir que rien n'est plus plaisant ni plus délibéré.

proprement une histoire, ce sont des réflexions sur l'histoire; et cet ouvrage systématique n'a pas eu le même succès en France que l'*Essai sur la Société civile*, du même auteur.

Nous ne parlons pas de quelques écrivains, qui ont plutôt dogmatisé sur toutes les histoires, qu'ils ne les ont écrites.

En nous éloignant des opinions trop populaires de Rollin et de Crevier, nous n'avons jamais atténué ou dissimulé les torts, souvent très-graves de l'aristocratie; nous avons même réfuté les prétextes dont Montesquieu a coloré ses criantes usures. Nous ne pensons point que cette forme de gouvernement soit exempte d'abus; nous la croyons seulement préférable à la démocratie. A Dieu ne plaise que nous regardions le peuple comme fait pour être dévoré par les grands; mais nous croyons qu'il vaut mieux être gouverné par les

premiers que par les derniers d'une nation, avoir à redouter l'orgueil et l'injustice de la grandeur, que l'insolence et la férocité de la populace; qu'il y avoit plus de modération et de sagesse dans le sénat que dans le Forum.

Nous avons regardé, avec Tacite et Bossuet, les Gracques comme des factieux. Le premier les appelle *turbatores plebis;* l'autre traite leurs propositions de séditieuses. Quoiqu'un poëte ne soit pas en général une autorité, on doit croire cependant que Juvénal étoit l'interprète de son siècle, lorsqu'il s'écrioit : *Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?*

Nous avons exposé les torts réciproques des grands et du peuple. L'historien devant être absolument étranger à tous les partis, dégraderoit ses nobles fonctions s'il en adoptoit un. Sa place est à l'amphithéâtre, et non dans l'arène.

Il est un autre écueil à éviter pour ceux qui traitent à présent de l'histoire des républiques. Il faut se défendre des préjugés qu'un essai déplorable a dû nous inspirer contre cette forme de gouvernement : il faut se garder d'imaginer que nos Aristides et nos Fabricius eussent quelque ombre de ressemblance avec ceux d'Athènes et de Rome. Le François, qui parcourt si rapidement tous les extrêmes, ne trouvoit autrefois de sens et de dignité que dans les constitutions qu'il appeloit libres. Il regarde aujourd'hui en pitié ce qui fit trop long-temps l'objet de son admiration et de ses vœux. Il va jusqu'à douter de la réalité des vertus antiques, ou, ce qui est à peu près la même chose, il les attribue à la nécessité. Il suppose que la simplicité, la sobriété des premiers Romains étoient commandées par leur indigence. Il faut toutefois ne pas oublier que non

seulement ils supportoient la pauvreté, mais qu'ils l'aimoient, qu'ils la révéroient en quelque sorte; et qu'en un temps où Rome étoit déjà inondée des richesses de l'univers, on la conservoit encore dans plus d'une famille illustre comme une gardienne des mœurs et de la probité; qu'on y dédaignoit jusqu'aux moyens les plus légitimes d'amasser de l'or, et qu'on le fouloit aux pieds sans ostentation.

Mais quand l'austérité des mœurs eût été l'effet de la nécessité, on n'en pourroit pas du moins dire autant de cet amour de la patrie qui produisit tant de miracles, tant de dévouemens héroïques. Rome eut aussi sa journée des Thermopyles, et vit trois cents de ses soldats sacrifier noblement leur vie pour sauver une de ses armées.

On ne sauroit nier qu'il n'y eût un grand principe d'énergie dans les anciennes républiques, où la patrie étoit

tout, et l'*individu* n'étoit rien. Anciennes ou modernes, au reste, toutes ont été florissantes. Les Grecs n'établirent ce gouvernement qu'après avoir essayé de la monarchie. Ils sentirent apparemment qu'il pouvoit convenir à un petit Etat qu'accabloit le faste du trône; mais on est généralement d'accord que le gouvernement monarchique est le seul qui convienne à un grand Etat. Lorsqu'on repose sous cet abri tutélaire, il seroit trop bizarre d'y vouloir renoncer, et de déchirer un vaste empire, pour composer de ses fragmens une quantité de petites républiques. Ce conseil a cependant été donné ou insinué. Heureusement, dans les plus forts accès du délire de la liberté, il est resté assez de bon sens aux François pour se préserver d'une telle extravagance.

Et toutefois, parce que nous avons le bonheur de vivre dans une monar-

chie, n'allons pas croire que tout ce qui nous a précédés ne mérite ni estime, ni attention; n'allons pas dédaigner deux petites contrées, qui ont été tour à tour le foyer de toutes les vertus, de tous les arts, de tous les talens, dont l'une a subjugué l'Asie, et l'autre l'univers.

En composant ou en lisant l'histoire de la Grèce et de l'Italie, il faut se prémunir contre les préjugés de deux siècles : il faut se garantir d'une excessive admiration, et d'un injuste mépris pour les républiques; il faut se souvenir que si ce genre de constitution a des vices essentiels, qui entraînèrent partout sa chute, il a aussi l'avantage de mettre plus souvent et plus promptement en lumière les grandes qualités et les grandes vertus; qu'il est brillant, s'il n'est ni tranquille ni durable.

Mais l'inconvénient de déprécier ces gouvernemens est moins à crain-

dre que celui de se passionner pour eux (1). Montesquieu n'est pas toujours exempt de prévention en leur faveur.

Parce qu'il y a incontestablement beaucoup de force dans les républiques, il semble n'en voir que là, et prononce hardiment que Rome, au temps de ses rois, devoit, ou changer sa constitution, ou demeurer une petite et pauvre monarchie. On sent tout d'un coup les conséquences de cette assertion; mais elle ne paroît appuyée sur aucun motif solide, sur aucun fait positif.

D'abord, on ne voit pas qu'immédiatement après l'expulsion des Tarquins, Rome se soit beaucoup agrandie. M. de Beaufort, qui a composé

---

(1) Ce dernier inconvénient s'est accru pour les peuples qui ont depuis peu des gouvernemens mixtes, lesquels sont un rapprochement des formes républicaines. Un pas de plus les ramèneroit vers les abîmes de la démocratie.

sur la république romaine six volumes remplis de recherches, affirme au contraire qu'il lui fallut plus d'un siècle pour la remettre au point où elle avoit été sous la monarchie. Ce ne fut qu'après deux cent quarante-deux ans, à dater du premier consulat, qu'elle se vit à peu près maîtresse de toute l'Italie, bien moins étendue qu'elle ne l'est à présent; et personne ne conteste que ses rois l'ont aguerrie, et qu'ils ont posé les solides fondemens de sa grandeur; les consuls ne firent que continuer leur ouvrage; tout fut l'affaire du temps, de la valeur, de la politique et de la discipline. Après l'Italie, à la vérité, l'Afrique, la Grèce et l'Asie furent conquises très-rapidement; mais on ne voit nulle raison d'en attribuer l'honneur à l'institution déjà si ancienne du consulat.

Comment d'ailleurs affirmer qu'un ou plusieurs monarques n'eussent pu

obtenir les mêmes succès avec un peuple aussi brave? Un seul prince à la tête d'une monarchie à peine connue, et située dans un pays réputé barbare, d'une monarchie humiliée et tombant en ruines, Philippe, après avoir asservi la Grèce, alloit dompter l'Asie, lorsqu'il périt par un assassinat, laissant à son fils les moyens d'exécuter ses projets, que celui-ci accomplit effectivement. Si l'un et l'autre n'eussent été enlevés par une mort prématurée, l'univers connu auroit bien pu être soumis dans le cours de deux règnes. Mais, sans s'arrêter à cette conjecture, pourquoi deux rois de Rome n'auroient-ils pu faire ce que firent deux rois de Macédoine? Et pourquoi attribuer la prospérité des Romains au renversement de leur monarchie? N'est-ce pas justifier ce renversement?

Au reste le bonheur d'un peuple, qui doit être le seul objet d'un bon

gouvernement, est-il attaché à la conquête de l'univers?

Ces réflexions qu'il seroit facile d'étendre, ces exemples que nous pourrions multiplier, font voir que c'est à travers des préjugés et des erreurs de tous les genres, qu'il faut chercher les traces de la vérité.

INTRODUCTION

A L'HISTOIRE ROMAINE.

L'Italie est une presqu'île. Elle s'avance dans la Méditerranée, et en est entourée de toute part, à l'exception de l'endroit où les Alpes établissent une barrière entre elle et d'autres Etats de l'Europe. Il s'en falloit de la moitié environ que cette contrée ne comprît d'abord tout le territoire qu'elle renferme aujourd'hui. Une portion en fut conquise sur les Etruriens par les Gaulois, et prit le nom de la patrie des conquérans. On l'appela Gaule, et l'on ajouta Cisalpine, parce qu'elle étoit, par rapport à Rome, en deçà des Alpes, ou *Togata*, parce que ses anciens habitans, comme les nouveaux, portoient la toge.

Une autre portion étoit désignée par les noms de Ligurie et de Vénétie : c'est à peu près ce qui est connu à présent sous celui de Lombardie.



Avant la fondation de Rome, l'histoire de l'Italie est obscure et incertaine. Fréret a porté la lumière sur ces antiquités, et paroît en avoir un peu débrouillé le chaos. Il assigne en général les époques auxquelles des colonies étrangères sont venues peupler ce pays, ou du moins augmenter sa population; car, certes, il n'étoit pas sans habitans, lorsque les étrangers y ont paru. Nous allons donner la substance de ses découvertes ou de son système, qu'on trouve dans le dix-huitième volume des Mémoires de l'Académie des inscriptions.

Les Alpes ne sont praticables qu'en quelques endroits; et c'est par les plus faciles que les voisins ont dû pénétrer en Italie. L'état de la navigation, dans les temps anciens, fait présumer qu'ils ne s'y sont pas rendus par mer.

On est fondé à croire que les peuplades qui passèrent d'abord en Italie étoient composées de chasseurs; qu'après avoir épuisé un canton, elles s'enfonçoient dans un autre; et que, lorsqu'il arrivoit de nouvelles colonies, au lieu de leur disputer le terrain, ceux qui l'occupoient s'avançoient dans le pays : d'où il faut conclure que les premiers habitans de cette contrée sont ceux de l'extrémité méridionale, ou même des îles voisines.

Cinq grandes nations paroissent être en-

trées dans l'Italie à des époques différentes.

Et d'abord les Illyriens. Comme le passage le plus aisé étoit celui des Alpes Juliennes, par le Frioul, on conjecture que c'est par cette extrémité septentrionale de l'Italie, que pénétra la première colonie, vers 1600 ans avant l'ère chrétienne (1). Trois peuplades illyriennes y vinrent successivement, savoir, les Liburnes, qui sortoient du pays qu'on nomme à présent la Croatie, et furent bientôt poussés au fond de la Pouille. Ensuite les Sicules (*Siculi*), originaires des confins de la Dalmatie, s'établirent dans la portion du milieu de l'Ombrie, dans la Sabine, le Latium et autres pays voisins. En se confondant avec des peuples environnans, ils perdirent leur nom, à l'exception de ceux qui passèrent dans la Sicile en 1364, lesquels le conservèrent et le donnèrent même à l'île qu'ils allèrent habiter. La troisième peuplade illyrienne étoit composée des Hénètes ou Vénètes sortis du Frioul, du Vicentin et de la partie maritime de l'Etat vénitien qui borde le fond du golfe Adriatique. Elle se plaça au nord du Pô, et s'y conserva long-temps sans aucun mélange.

---

(1) On voudra bien se souvenir que toutes les dates de cette histoire sont antérieures à J.-C.

Les Illyriens furent suivis des Ibériens ou Espagnols. Il faut observer que l'Ibérie étoit originairement plus étendue que l'Espagne : elle comprenoit toute la côte de la Méditerranée, depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes. C'est par le passage méridional des Alpes que les Ibériens pénétrèrent en Italie vers 1500. Ils s'établirent dans la Ligurie, la Toscane, le Latium, la Campanie. Pressés par d'autres colonies qui survinrent, les uns passèrent en Sicile, les autres en Corse. Un petit nombre seulement, resté avec les nations nouvellement arrivées, fut forcé de s'incorporer avec elles.

Des peuplades celtiques vinrent après par les gorges du Tyrol et du Trentin ; on ne peut dire en quel temps ; leur nom étoit *Umbri*, *Ambri*, ou *Ambrons*, qui signifioit nobles, vaillans. Ces peuples fondèrent deux colonies, Ariminum et Ravenne, et perdirent l'Etrurie qu'ils avoient d'abord occupée. Une partie d'entre eux se fixèrent au nord du Pô, s'y maintinrent, et gardèrent leur nom. Rome cependant les appeloit *Insubres ;* ils occupoient le Milanais et les pays voisins : leur capitale étoit *Mediolanum*.

Les *Umbri* se divisèrent dans la suite en plusieurs ligues qui prirent différens noms : le plus connu est celui des Liguriens, *Ligures*, qui

vient des mots celtiques *ly gour*, hommes de mer. Ces Liguriens s'avancèrent en divers endroits à l'orient du Tibre et au midi de l'Anio; quelques uns passèrent dans la Corse, comme nous l'apprend Sénèque. Ils débarquèrent près d'un marais appelé dans leur langue *Cors*, nom qu'ils donnèrent à toute l'île.

La quatrième colonie fut composée de Grecs. La date et les circonstances de son passage en Italie ne sont pas connues. Denys d'Halicarnasse suppose qu'il en vint deux bandes d'Arcadie et de Thessalie, dans les temps les plus reculés. Fréret a victorieusement réfuté cette supposition. Il présume que les Grecs arrivèrent, comme les Illyriens, par le Frioul, et qu'ils étoient partis de l'Epire, de la Macédoine et d'une partie de la Thrace, contrées originairement comprises dans la Grèce (1). Les Romains, ainsi que le reste du Latium, descendus de ces Grecs, les croyoient les plus anciens habitans de la contrée, et les regardoient comme aborigènes, c'est-à-dire nés dans le

(1) A d'autres époques postérieures, l'Epire et la Macédoine ne furent point censées faire partie de la Grèce. Cela changea ensuite. Quant à la Thrace, ce n'est que dans la plus haute antiquité qu'elle a pu appartenir à la Grèce.

pays. C'étoit une opinion très-répandue dans l'antiquité, que les hommes sortoient originairement des entrailles de la terre. En conséquence on nommoit autocthones chez les Grecs, et aborigènes chez les Latins, ceux qui, n'étant pas connus pour avoir été d'abord étrangers à la contrée qu'ils habitoient, étoient censés y avoir pris naissance.

Les *Rasenæ*, plus anciennement nommés *Rhæti*, habitans du Trentin et de la partie du Tyrol où coule l'Athésis, dans les Alpes, formèrent la cinquième colonie. Il pénétrèrent par les gorges de l'Adige. Ils sont connus sous le nom d'Etrusques ou Toscans : on croit que leur entrée dans la Toscane date de 992. Ils occupèrent d'abord une étendue de terrain bien plus considérable que l'Etrurie, et commencèrent par fonder Mantoue et Adria. Une irruption des Gaulois en Italie diminua leur puissance : ils perdirent tout ce qu'ils possédoient au-delà du Pô, excepté Mantoue, se retirèrent en Ombrie, puis dans le Picenum. Plusieurs s'y arrêtèrent, et y bâtirent les villes de Capra et d'Atria.

D'autres, après avoir traversé l'Apennin, ayant enlevé la Campanie à ses possesseurs, y établirent une ligue divisée en douze cantons, dont Vulturnum, depuis appelé Capoue, étoit

la capitale. Près de quatre siècles après, leur conquête devint la proie des Samnites; alors les Etrusques ne possédèrent plus, outre l'Etrurie, que la ville de Mantoue, et celles de Capra et d'Atria dans le Picenum.

La religion des peuples d'Italie, en général, étoit la même que celle des premiers Grecs, mais exempte des fables dont la Grèce la surchargea dans la suite. On n'y trouvoit point les passions et les vices des dieux de la mythologie grecque; on n'y célébroit point de fêtes scandaleuses, ni de mystères nocturnes, si favorables à la licence.

Le commerce des Romains avec les Grecs introduisit, avec le temps, les divinités et les histoires poétiques de ces derniers dans Rome; mais la religion primitive n'en souffrit point: les pontifes lui conservèrent toujours sa simplicité. Les cultes étrangers avoient aussi des prêtres étrangers; et lorsque ces cultes donnoient lieu à quelque désordre, le gouvernement alloit quelquefois jusqu'à les proscrire.

On distinguoit trois caractères particuliers dans la religion des anciens peuples d'Italie et des Romains; savoir: l'usage constant de consulter les dieux pour toutes les entreprises publiques ou particulières; ensuite, la croyance que les prodiges de toute nature étoient des

signes de la volonté du ciel; enfin, la persuasion que, par des sacrifices et des cérémonies, il étoit possible de détourner ou de suspendre les événemens pronostiqués. L'ambition et l'adresse pouvoient, en bien des circonstances, abuser d'une telle religion. D'un autre côté, le bien public devoit aussi être souvent le fruit des pieuses fraudes que se permettoient les ministres du culte : les oracles et les augures étoient dans leurs mains un très-puissant ressort.

Dans l'énumération des peuples qui s'introduisirent en Italie, on voit qu'il n'est fait aucune mention d'Enée ni de ses Troyens. Aussi la plupart des critiques regardent-ils comme fort douteux, tout au moins, qu'ils y aient abordé. En général, l'histoire romaine ne commence à présenter quelque caractère de certitude qu'à la fondation de Rome. Encore, dans le récit des événemens qui sont supposés l'avoir suivie de près, s'est-il glissé bien des fables.

On ne peut guère néanmoins se dispenser de donner, touchant les Troyens, une idée des traditions qui, vraies ou fausses, ont traversé les siècles, et paroissent destinées à se perpétuer.

Les uns prétendent que le *Latium* doit son

nom à Saturne, qui se transporta de la Crète en ce pays pour fuir la persécution de son fils Jupiter, et font dériver ce nom de *latere*, se cacher. D'autres le tirent de Latinus, qui régnoit sur cette contrée, dont les habitans se nommoient Aborigènes, pour la raison que nous avons expliquée. Ils ajoutent que dans la trente-cinquième année du règne de ce prince, vers 1181, les Troyens qui s'étoient sauvés de l'embrasement de Troie abordèrent, sous la conduite d'Enée, à Laurence près de l'embouchure du Tibre. Le roi du Latium donna sa fille Lavinie en mariage à leur chef, qui bâtit une ville qu'il nomma Lavinium, en l'honneur de son épouse. Un fils, nommé Ascagne, fut bientôt le fruit de cette union.

Le roi des Rutules, Turnus, à qui Lavinie avoit été promise avant l'arrivée du prince troyen, déclara la guerre à Enée et à Latinus. Ce dernier fut tué dans une bataille; mais son armée n'en remporta pas moins la victoire. Celle des Troyens, qu'on ne peut regarder que comme auxiliaire, n'étoit que de douze cents hommes, ou même, suivant quelques uns, de six cents.

Turnus engagea dans sa querelle Mézence, roi d'Etrurie, qui avoit vu d'un œil jaloux l'arrivée de la petite colonie troyenne. Enée,

à qui le Latium étoit échu après la mort de Latinus, comme un héritage appartenant à l'époux de Lavinie, défit aussi Mézence. Ce fut son dernier exploit; il fut tué dans le combat. On montroit encore son tombeau, du temps de Tite-Live, sur le bord du Numicius.

Lavinie gouverna le Latium pendant la minorité d'Ascagne. On ignore si ce prince étoit son fils, ou un autre Ascagne surnommé Jules, issu d'Enée et de Créuse, et qui avoit suivi son père. La maison des Jules se disoit descendue de celui-ci.

Cet Ascagne, quel qu'il fût, laissa sa mère ou sa belle-mère commander à Lavinium, et alla, non loin de là, fonder sur le mont Albain Albe appelée la Longue, parce que, bâtie à mi-côte, elle s'étendoit principalement en longueur. Les limites du Latium et de l'Etrurie furent fixées, par un traité, au fleuve Albula, depuis appelé le Tibre, du nom de Tiberinus (l'un des successeurs d'Ascagne), qui s'y noya. Un autre roi d'Albe nommé Aventinus (1), ayant été enterré sur une des montagnes de Rome, elle en prit le nom de mont Aventin.

---

(1) Nous en omettons ici plusieurs dont on ne cite que les noms. Nous croyons très-inutile d'en surcharger l'histoire.

Proca, né d'Aventinus, eut deux fils, Numitor et Amulius, et laissa en mourant le trône à l'aîné. Son frère l'en chassa, fit périr un neveu qui lui donnoit de l'ombrage, et contraignit sa nièce Rhéa Sylvia d'entrer dans le collége des Vestales, où l'on faisoit vœu de chasteté, ne voulant pas qu'elle eût des enfans en état de venger un jour leur aïeul.

Cette précaution fut trompée par l'incontinence de Rhéa, qui supposa que le dieu Mars lui avoit fait violence, et donna le jour à deux jumeaux, Rémus et Romulus. L'usurpateur enferma sa nièce dans une prison, où elle fut chargée de chaînes, et ordonna de jeter ses deux enfans dans le Tibre. Les exécuteurs de cet ordre crurent le remplir suffisamment en abandonnant au fleuve le berceau dans lequel étoient les deux nouveau-nés. Le vent les poussa sur le rivage. Une louve, accourue à leurs cris, les allaita; un pivert leur porta quelques alimens. L'intendant des troupeaux du roi, témoin de ces prodiges, emporta les deux enfans et les remit à sa femme Larentia pour les élever. On a conjecturé que les débauches de cette femme lui avoient fait donner le surnom de louve, et que, sur cette circonstance, on aura bâti la fable de l'allaitement des deux célèbres jumeaux par une bête de ce nom. Leur

premier état fut celui de pasteurs ; ils le quittèrent pour se livrer à la chasse dans les forêts. Cet exercice leur fit acquérir de la force et du courage. Après quelques aventures romanesques qu'on leur attribue, ils tuèrent Amulius, et rétablirent leur aïeul Numitor sur son trône.

Ils résolurent ensuite de fonder une ville aux lieux où ils avoient été exposés et nourris, vers le milieu de l'Italie, à l'occident, sur les bords du Tibre. Une multitude de gens des environs, entre autres un grand nombre de bergers, se joignirent à eux, mais les deux frères désirant l'un et l'autre donner leur nom et des lois à la ville qu'ils alloient bâtir, convinrent de s'en rapporter au vol des oiseaux, pour savoir à qui des deux appartiendroit ce double honneur. Dans cette vue, Romulus alla se poster sur le mont Palatin, et Rémus sur le mont Aventin. Ce dernier découvrit le premier six vautours ; il ne l'eut pas plus tôt annoncé à son frère que celui-ci en vit le double. Lequel des deux augures devoit prévaloir ? Cette question divisa les compagnons des deux frères, et se décida par une bataille où Rémus fut tué.

D'autres racontent d'une manière différente la mort de ce dernier : Romulus ayant fait creuser le fossé qui devoit environner les murs de la ville, Rémus, qui le trouvoit trop petit,

en railla son frère, et, par mépris, sauta ce fossé. Romulus, outré de cette sorte d'insulte, porta un coup mortel à Rémus, en disant : « Ainsi périsse quiconque osera l'imiter. » Cicéron regarde le saut du fossé comme un palliatif imaginé pour atténuer l'énormité du crime, qu'il attribue uniquement à l'ambition de Romulus.

HISTOIRE ROMAINE.



ROMULUS,

PREMIER ROI DE ROME.

Soit qu'il ait été donné entre les deux frères Rémus et Romulus un combat qui diminua leur colonie naissante, soit, ce qui est assez probable, que leur querelle ait été terminée par un assassinat, et que leur troupe n'eût jamais été plus nombreuse, on n'y comptoit, à la mort de Rémus, que trois mille fantassins et trois cents cavaliers. Telle fut la foible source d'une puissance qui subjugua l'Univers.

Romulus avoit tracé autour du mont Palatin un sillon carré, pour indiquer où devoient être assis les fondemens des murailles de Rome, arrêtant toutefois la charrue à chaque endroit destiné aux portes, et la transportant plus loin. On dit que c'est là l'origine du mot porte (de *portare*).

Ce fondateur, d'un caractère belliqueux, et nourri dans les exercices de la guerre, consacra sa ville au dieu Mars, dont il étoit d'ailleurs censé tenir le jour.

On varie un peu sur la date de sa fondation. L'opinion commune la place à l'année 752. La première de la septième olympiade, à laquelle on rapporte cet événement, étoit en effet la 752e, et non la 751e avant l'ère chrétienne, comme le supposent la plupart des historiens, qui, en se copiant les uns les autres, ont répété la même erreur.

Au reste, plusieurs écrivains pensent que Romulus ne fit que réparer ou agrandir Rome, bien plus ancienne que lui (1). Nous parlerons dans la suite d'une circonstance qui semble appuyer leur sentiment, contraire toutefois à l'opinion commune, que nous avons suivie.

On prétend qu'après la construction ou l'agrandissement de cette ville, Romulus assembla ses habitans pour délibérer sur le gouvernement qu'il convenoit d'adopter. Son fratricide attestant une ambition forcenée, s'il affecta cette modération, il faut bien croire

---

(1) Moréry les cite au mot *Rome*. Beaufort, dans son Plan du gouvernement de Rome, a établi la même opinion.

que ce fut par nécessité. On le proclama roi d'une voix unanime. Ses qualités, sans doute, écartèrent l'objection qu'eût pu faire naître sa jeunesse ; car il n'avoit alors que dix-huit ans.

Il établit une constitution formée du mélange des trois espèces connues de gouvernement. Le peuple fut partagé en trois tribus (1). Chacune eut son chef. On divisa chaque tribu en dix curies, commandées par autant de capitaines nommés centurions, parce qu'ils avoient environ cent hommes sous leurs ordres. Les curies furent subdivisées en décuries (c'est-à-dire dixième partie), à chacune desquelles on donna un chef nommé décurion. Chaque curie avoit son temple particulier, ses sacrifices, son prêtre nommé curion. Les terres furent également divisées entre elles, après qu'on en eut réservé une certaine portion pour le fisc et les frais du culte. Tout citoyen en obtint deux arpens.

Romulus créa ensuite le fameux conseil si

(1) Ce nom, suivant Dion Cassius, vient de *triens* ou *tertia pars*, tiers. Les Romains étant, comme nous venons de le dire, au nombre de trois mille, sans compter les trois cents cavaliers, se trouvèrent répartis en trois divisions de onze cents hommes chacune. Tite-Live fait dériver tribu de tribut.

connu sous le nom de sénat, et dont la politique ne contribua pas moins que la valeur et la discipline de l'armée à la conquête du monde. Il choisit entre les pères de famille distingués par leur mérite, leur naissance ou leur fortune. Cette dernière distinction devoit être assez peu marquée. Chaque tribu nomma trois des membres qui devoient le composer, chaque curie autant, le roi désigna celui qui devoit commander à Rome en son absence, et qu'on appela préfet de la ville, *præfectus urbis;* ce qui compléta le nombre de cent, auquel fut d'abord portée cette compagnie. On donne deux étymologies à son nom : les uns le font dériver de *seniores* (anciens), les sénateurs étant pris dans un âge avancé. Pour cette même raison, on leur donna le nom de *pères :* d'où vint à leurs descendans celui de patriciens. Ce fut là l'origine première de la noblesse. Les charges curules, dont nous aurons occasion de parler, en furent une autre source. Dans la suite on distingua par la dénomination de *conscrits* les sénateurs nouvellement créés. Ce titre, enfin, devint commun à tous, et on les appela indistinctement *pères conscrits*.

D'autres font dériver le mot sénat de *sinere*, permettre, parce que rien ne pouvoit se faire sans sa permission.

Il n'y eut d'abord dans l'Etat que deux ordres, le sénat et le peuple; un troisième s'éleva long-temps après, sous le nom de chevaliers : car, quoique établis par Romulus, ils ne formèrent point d'abord un ordre.

Le pouvoir fut divisé entre le roi, le sénat et le peuple.

Romulus se déclara le chef de la religion, se réserva la garde des lois et des coutumes du pays, le soin de veiller à l'observation du droit naturel, du droit civil, des traités, le jugement des grands crimes, et laissa celui de tous les autres aux sénateurs, en se retenant toutefois l'inspection sur leur tribunal. Deux magistrats tirés de leur corps et nommés *duumvirs*, rendoient la justice à tous. Ils pouvoient condamner à mort, sauf l'appel au peuple, qui seul avoit le droit de confirmer ou de réformer les sentences de cette nature; il ne l'eut pas d'abord. Nous noterons dans le temps la première cause criminelle dont l'appel lui fut déféré. Romulus retint encore le droit d'assembler le peuple et le sénat, d'ouvrir les avis, et d'exécuter ses décisions. Enfin il garda pour lui le commandement des armées, et l'autorité suprême dans la guerre, en qualité de généralissime.

Une des fonctions du sénat étoit de pro-

noncer sur toutes les affaires que le roi lui proposeroit. Tout devoit s'y décider à la pluralité des voix. Le prince, qui le présidoit, n'y avoit que la sienne.

La sacerdoce, et tout ce qui appartenoit à la religion (comme les sacrifices et les augures), l'administration de la justice, et tous les emplois civils ou militaires, furent exclusivement confiés aux patriciens.

Il resta encore au peuple un grand pouvoir: ce fut d'abord, et principalement, le choix des magistrats; ensuite la création des lois et la délibération sur la paix et la guerre, quand le roi jugeroit à propos de le consulter. Mais, sur ces deux grands objets, ses résolutions étoient soumises à l'approbation du sénat. Pour éviter le tumulte et la confusion, le peuple étoit convoqué par curies, et les curies ne s'assembloient que successivement : elles étoient averties au son d'un cornet. Ce gouvernement mixte avoit quelque rapport avec celui de l'Angleterre. On y trouve trois pouvoirs distincts, plus ou moins forts.

Romulus se choisit une garde, dont le double emploi fut de veiller à la sûreté de sa personne et de servir aux pressans besoins de l'Etat; il la composa de trois cents hommes, pris parmi les plus robustes, et dans les premières fa-

milles de l'Etat. Le choix en fut laissé aux curies : chacune en fournit dix. Cette troupe de braves ne quittoit jamais le roi. Il leur donna le nom de *celeres*, prompts, comme devant être toujours prêts à voler au premier signal. Ils combattoient, suivant le besoin, à pied ou à cheval. On les appela chevaliers, parce que l'Etat leur fournissoit un cheval.

Outre cette garde, Romulus se donna douze *licteurs*, qui précédoient sa marche : leur fonction étoit d'écarter la foule, d'exécuter les criminels. Ils portoient des faisceaux de verges liées et des haches. C'étoit à la fois le symbole de la puissance, et l'instrument des peines décernées contre les coupables. Tite-Live croit que Romulus prit des Etrusques l'usage de ces licteurs. L'Etrurie étoit composée de douze peuples, dont chacun fournissoit un licteur au roi élu par la nation.

Une des institutions les plus fortes et les plus utiles de ce prince, fut celle des patrons et des clients. Denys d'Halicarnasse emploie pour la peindre une expression touchante : Romulus, dit-il, confia le peuple aux patriciens comme un dépôt. Il n'étoit pas l'inventeur de cet établissement qui existoit bien avant lui dans la Thessalie et l'Attique; mais il le perfectionna : car, chez les Thessaliens et

les Athéniens, la condition des clients, traités avec mépris, employés à des usages humilians, ne différoit guère de celle des esclaves.

Le fondateur de Rome suivit d'autres principes; il attacha les patrons et les clients les uns aux autres par le lien des services réciproques, dont il leur fit un devoir. Voici quelles étoient leurs mutuelles obligations :

Le patron devoit au client l'explication des lois, qui, en général, passoient l'intelligence de celui-ci. Il étoit tenu d'avoir pour lui des soins véritablement paternels, de veiller sur ses intérêts pécuniaires, sur la collocation de son argent, de prendre pour lui fait et cause, si l'on cherchoit à le vexer, de le défendre contre ses accusateurs; en un mot, d'assurer sa tranquillité.

Il falloit que, de son côté, le client aidât le patron à fournir la dot de ses filles, si la fortune du père n'y suffisoit pas; qu'il payât sa rançon et celle de ses enfans, quand ils étoient au pouvoir de l'ennemi, les frais de ses procès perdus, les amendes auxquelles il étoit condamné; le tout sans pouvoir réclamer ni capital ni intérêts. Il étoit de plus obligé de concourir aux dépenses qu'exigeoient les fonctions publiques remplies par son protecteur,

avec le même dévouement que s'il eût été un membre de sa famille.

Outre ces engagemens réciproques, le patron et le client en avoient de communs à tous deux ; ils ne pouvoient ni s'entre-accuser, ni déposer, ni donner voix l'un contre l'autre, ni se ranger du parti de leurs ennemis mutuels. L'infraction de quelqu'une de ces défenses assujétissoit à la loi portée par Romulus contre la trahison. Et dès que le coupable étoit convaincu, tous avoient droit de le tuer, comme une victime dévouée au dieu des enfers.

Dans la suite, ces relations du patron au client ne furent pas limitées à l'enceinte de Rome. Quand le droit de conquête eut agrandi son Empire, des colonies, des villes alliées ou soumises, des nations entières choisissoient quelques Romains pour leurs patrons. Le sénat renvoyoit les différens des cités et des peuples à leurs protecteurs, dont il confirmoit les décisions. Alors les plus grandes familles se montrèrent jalouses d'accroître le nombre de leurs clients; une vive émulation s'éleva entre elles à cet égard.

Cette institution, dont il sembleroit que l'ambition eût pu abuser, ne produisit que du bien. C'est à elle que Denys d'Halicarnasse attribue la modération que les Romains firent

paroître dans leurs querelles domestiques pendant plus de six siècles. Ce ne fut qu'après cet intervalle qu'on vit la place publique ensanglantée. Mais n'anticipons pas l'ordre des temps.

Après avoir fondé sa ville et lui avoir donné un gouvernement, Romulus s'occupa du soin de sa population, et par conséquent de son étendue. Il modéra le droit de vie et de mort que Lycurgue avoit donné dans Sparte à la république sur les nouveau-nés, qu'elle faisoit précipiter dans un gouffre, s'ils étoient foibles ou difformes. Romulus ôta ce droit affreux au père pour tous les enfans mâles, et même pour la fille aînée. Quant aux autres filles, on ne pouvoit les mettre à mort avant l'âge de trois ans. Ces règles souffroient une exception lorsque l'enfant étoit estropié, difforme ou monstrueux : dans ce cas, le père pouvoit l'exposer, après avoir pris à cet égard l'avis des cinq plus proches voisins.

Ce délai de trois ans exigé par le législateur devoit rendre l'infanticide bien rare. Les parens, après avoir vu si long-temps sous leurs yeux les doux fruits de leur union, contractoient presque nécessairement l'habitude de les aimer, et ne pouvoient guère avoir la barbarie d'arracher à d'intéressantes créatures la vie qu'ils leur avoient donnée.

Romulus employa un second moyen pour accroître la population : il ouvrit un asile à tous ceux qui voudroient se rendre à Rome, pourvu qu'ils fussent de condition libre. En cela il avoit un double objet : d'augmenter sa puissance et de diminuer celle de ses voisins. Plusieurs villes d'Italie, suivant Denys d'Halicarnasse, gémissoient sous des gouvernemens oligarchiques ou tyranniques ; ce qui les faisoit déserter par leurs habitans. Ils accoururent dans la ville nouvelle ; d'autres y vinrent en foule, par des motifs différens. Le prince leur promit une partie des terres qu'il avoit le projet de conquérir. Cette retraite, presque entièrement peuplée de pâtres et d'aventuriers, fut le berceau du peuple roi.

Enfin, Romulus mit en œuvre, pour étendre sa domination et affermir sa puissance, un troisième moyen, que Denys d'Halicarnasse reproche aux Grecs de n'avoir pas employé. Loin d'exterminer ou de réduire en servitude, comme c'étoit l'usage, la jeunesse des villes dont on s'emparoit, il voulut qu'on la traitât avec humanité. Il défendit de tuer, ou même de vendre l'ennemi qui se rendoit. Cette loi fut apparemment abolie ; car nous verrons fréquemment des prisonniers de tout sexe réduits en esclavage. Au lieu de laisser en

friche, suivant la coutume, et de consacrer au pâturage les terres des vaincus, il ordonna qu'il y seroit envoyé des colonies, auxquelles on donneroit une partie du terrain conquis; et quelques unes obtinrent le droit de bourgeoisie à Rome. La fondation de ces colonies n'empêcha pas la métropole de prendre un accroissement rapide et considérable. Avant la fin de ce règne, la cavalerie fut portée de trois cents hommes à près de mille; l'infanterie, de trois mille à quarante mille hommes. La conduite de Romulus à l'égard des conquêtes fut toujours imitée par les chefs du gouvernement. Les vainqueurs se mêlant aux vaincus, communiquoient à ceux-ci leurs mœurs, leurs sentimens, l'amour de Rome : en sorte que, de proche en proche, tout devenoit romain.

Romulus mit en honneur trois choses, qui sont le plus ferme appui des Empires : la religion, la vertu, le courage.

Il fit planter des bois sacrés, bâtir des temples, ériger des autels; institua des fêtes en l'honneur des dieux, des sacrifices et des jours de repos pour certaines solennités auxquelles on étoit obligé d'assister. En adoptant ce que les opinions et les coutumes religieuses de la Grèce avoient de meilleur, il rejeta beaucoup de fables qu'elle avoit reçues, et qui étoient

autant d'outrages aux divinités qu'elles concernoient. Il proscrivit tout culte étranger, comme capable d'introduire la division entre ses sujets. Celui de Rome fut sans faste; et cette simplicité, d'abord nécessaire et forcée dans un Etat naissant, se conserva long-temps après sa fondation.

Les prêtres devoient avoir au moins cinquante ans, et l'étoient pour la vie; ils devoient connoître les lois et les coutumes. Le sacerdoce ne faisoit point un état à part: le même homme pouvoit être à la fois prêtre, augure et magistrat.

Les règlemens qu'établit Romulus pour faire germer et pour maintenir la vertu et les bonnes mœurs, étoient sans doute conformes à l'esprit du temps et à celui de ses sujets; car ils eurent tout le succès qu'il en pouvoit attendre. Il porta sur le mariage une loi qui en détermina l'indissolubilité, d'où découlent tous les heureux effets que peut produire l'union conjugale, base fondamentale d'une société bien ordonnée. Sa précision est remarquable: « Que la » femme mariée légitimement, dit-elle, entre » avec son époux en communauté des choses » sacrées et temporelles. »

Après la mort du mari, la femme héritoit de ses biens, lorsqu'il ne laissoit pas de postérité

ou de testament ; et s'il laissoit des enfans, elle partageoit avec eux. Le mari étoit le seul juge des fautes ordinaires de sa femme ; il en infligeoit à son gré la punition. Mais si elle avoit souillé le lit nuptial, ou bu du vin, ses parens, assemblés au nombre de cinq, se joignoient à son mari pour la juger. Romulus estimoit ces deux genres de délit les plus graves qu'elle pût commettre, regardant le vin comme la cause de l'adultère, et l'adultère comme la source de toute impudence. Pendant plusieurs siècles, au rapport de Denys d'Halicarnasse, ces deux choses furent punies par les Romains sans miséricorde.

Le mari put répudier sa femme pour trois causes : adultère, tentative de poison, fabrication de fausses clefs. La faculté de répudier n'étoit pas réciproque.

La puissance paternelle fut sans bornes, par conséquent excessive ; elle s'étendoit jusque sur la vie, et, pour dire encore plus, peut-être jusqu'aux châtimens les plus ignominieux, tels que les verges. Elle n'étoit limitée ni par l'âge, ni par la dignité. Cette puissance excédoit même celle qu'avoit le maître sur l'esclave : car lorsque ce dernier, après avoir été vendu, recouvroit sa liberté, il en jouissoit le reste de sa vie ; et le fils pouvoit être vendu jusqu'à

trois fois par son père ; ce n'étoit qu'après la troisième vente qu'il étoit affranchi de ce joug despotique. Le successeur de Romulus modifia, comme nous le verrons, cette disposition de la loi.

Le peuple, dans ses plus grands excès, respecta toujours les droits de la paternité. On vit dans la suite d'illustres personnages arrachés par leurs pères de la tribune où ils haranguoient en faveur des plébéiens contre le sénat, et au milieu même des applaudissemens qu'ils recevoient, pour aller subir la punition à laquelle les destinoit la colère paternelle. Ils étoient conduits, par leurs pères, à travers la place publique, sans qu'aucun magistrat, sans que le peuple même, qui ne reconnoissoit pas d'autorité égale à la sienne, osât s'y opposer, tant cette loi avoit d'empire sur lui ! L'historien grec qui nous a transmis ces détails, préfère en ce point les usages de Rome à ceux de son pays, où le père n'avoit que la faculté de chasser ses enfans de sa maison et de les déshériter ; ce qui ne suffit pas, dit-il, pour réprimer les passions fougueuses de la jeunesse. Rome regardoit ce pouvoir absolu comme la meilleure de ses institutions ; et malgré quelques abus et quelques inconvéniens, tempérés sans doute, en général, par les sentimens de

la nature, on est d'accord qu'elle produisit de bons effets, et fut un des plus forts cimens de l'édifice social.

Deux occupations seules furent réputées honorables par Romulus : l'agriculture et les armes. Elles ne composèrent qu'une seule profession. En quittant la charrue, on prenoit l'épée; et lorsqu'on déposoit celle-ci, on retournoit à l'autre. Les arts et les métiers furent long-temps regardés par les Romains comme peu dignes d'un homme libre et courageux : ils les abandonnèrent en général aux esclaves et aux étrangers; ou du moins ils n'étoient exercés que par le bas peuple.

Les Romains furent donc, dès l'origine, divisés en deux classes : la première habitoit la ville, l'autre la campagne. Celle-ci cultivoit son propre domaine ou celui du public et des particuliers, auxquels on en payoit un revenu annuel. Les terres conquises étoient vendues au profit du fisc, ou données aux pauvres citoyens, à la charge d'une modique redevance. Ceux qui vivoient aux champs ne les quittoient que pour les marchés qu'on tenoit à la ville tous les neuf jours; et ils assistoient en même temps aux assemblées. Cette portion du peuple en fut réputée la plus noble, tant que subsista la république. Les tribus de la campagne furent plus

honorées que celles de la ville, et on les distingua toujours de la multitude de Rome par la noblesse des sentimens; en elles résidoit la principale force de l'Etat; c'étoient elles qui peuploient les armées. La république croyoit ne devoir confier le salut de l'Etat qu'à ceux qu'il intéressoit particulièrement; et l'habitant de la campagne, dont toute la fortune est en terres, doit nécessairement tenir à la patrie par de plus forts liens que l'artiste ou l'ouvrier, qui, pouvant porter son industrie où bon lui semble, n'a pas les mêmes raisons d'attachement. Il faut cependant observer que les tribus de la ville avoient été d'abord les plus honorables, étant composées des fondateurs de Rome; mais elles furent avilies dans la suite, parce qu'on y rassembla toute la populace et les affranchis. Au premier signal de la guerre, Romulus voulut que tous les laboureurs prissent les armes, et que, sans aucune distinction, ils eussent part aux terres, aux esclaves, à tout le butin qu'on enlevoit aux ennemis. Un appât aussi séduisant les disposoit à tenter toutes les conquêtes qu'il lui plaisoit d'entreprendre.

Un de ses plus grands bienfaits envers son peuple, fut une exacte et prompte justice. Il fit dresser son tribunal sur la place publique.

Là, dans l'appareil le plus propre à inspirer une terreur salutaire, entouré de ses gardes, il dictoit ses arrêts que les licteurs exécutoient sur-le-champ devant le public assemblé, en se servant de leurs verges ou de leurs haches, suivant la nature du crime.

Ce n'étoit pas assez de fonder une colonie, il falloit songer à la perpétuer. Parmi tous ces guerriers laboureurs, il n'y avoit presque pas de femmes. Romulus en demanda aux peuples voisins qui, soit mépris pour un ramas d'aventuriers, soit inquiétude et jalousie excitées par l'établissement d'une ville naissante et peuplée d'habitans intrépides, répondirent que « Rome ayant ouvert un asile aux hommes de » mauvaise vie, pouvoit en ouvrir un aussi » aux femmes qui leur ressembloient; que ce » seroit un moyen d'assortir les mariages. »

Le roi dissimula son ressentiment; et quelque temps après fit annoncer dans les villes environnantes des jeux qu'il devoit célébrer avec pompe en l'honneur de Neptune. Les Céniniens, les Crustuminiens et les Antemnates, les plus proches voisins de Rome, et surtout les Sabins de Cures, y vinrent en foule. Au milieu de la fête, à un signal donné, la jeunesse romaine se répandant de tout côté, l'épée à la main, enlève de force toutes les filles de

l'étranger; 683 personnes, parmi lesquelles se trouva une seule femme mariée, devinrent leur proie. Les pères indignés s'enfuirent, menaçant les ravisseurs, implorant les dieux vengeurs de l'hospitalité trahie.

Pour adoucir, autant qu'il étoit possible, ce qu'avoit d'odieux cette violence, si connue sous le nom d'enlèvement des Sabines (parce que le plus grand nombre des victimes étoit de la nation des Sabins), Romulus voulut que les mariages forcés de toutes ces jeunes personnes se célébrassent suivant les cérémonies pratiquées dans leur pays, surtout suivant celle qui établissoit la société de l'eau et du feu. Dans les traités et les mariages, on ne manquoit jamais de mettre cette clause : c'étoit le témoignage d'une parfaite union. (Aussi quand on vouloit exclure un coupable de la société, on lui interdisoit l'eau et le feu, c'est-à-dire la réciprocité de services quant à ces deux choses de première nécessité.) La femme mariée fut obligée de passer dans les bras d'un nouvel époux : les uns la donnent à Romulus, les autres à un patricien.

Ces nouvelles épouses, d'abord irritées et désespérées, ensuite désarmées par les bons procédés de leurs maris, commençoient à pardonner l'offense et à s'accoutumer à leur état;

mais leurs pères, par un sentiment de vengeance ou de jalousie, ne respiroient que la destruction de Rome. Ils couroient de ville en ville implorer le secours de leurs voisins. Les Céniniens ennuyés de l'attendre, se jetèrent seuls sur le territoire ennemi : on alla au-devant d'eux. Ils furent vaincus, leur roi Acron tué de la main de Romulus, et leur ville prise d'emblée. Le vainqueur, revêtu d'une robe de pourpre, la tête ceinte d'une couronne de laurier, et tenant à la main un trophée couvert des armes d'Acron, reprit la route de Rome. Ses troupes, rangées en bataille, chantoient des hymnes religieux, et célébroient par des chansons militaires la gloire de leur chef. Ce fut là le premier de ces *triomphes* qui ont excité les gémissemens de l'humanité, les réclamations de la philosophie, mais qui enflammoient le courage et l'ambition du peuple romain, et qui contribuèrent à ses succès.

En reconnoissance de ceux qu'il venoit de remporter, Romulus éleva sur le mont, depuis nommé Capitolin, un temple à Jupiter, sous le titre de *Férétrien* (1).

Il déposa dans cet édifice les dépouilles

---

(1) Que les uns font dériver de *ferre*, porter ; les autres de *ferire*, frapper.

opimes (riches dépouilles) qu'il avoit prises sur Acron ; et ses successeurs y devoient porter également celles qu'ils enleveroient à un général ennemi tué de leurs propres mains. Cet événement, qui ne pouvoit qu'être fort rare, ne se vit plus que deux fois.

Les Antemnates et les Crustuminiens attaquèrent à leur tour les Romains, mais séparément, et furent aussi subjugués. Romulus, au lieu de se laisser aller à un vain ressentiment, ne songea qu'à faire servir ses victoires à l'agrandissement de sa domination. Il établit des colonies romaines dans les villes conquises, et offrit de recevoir dans Rome ceux d'entre les vaincus qui voudroient y fixer leur domicile. Cette offre fut acceptée avec tant d'empressement, que le nombre de son infanterie se trouva doublé.

Les Sabins se présentèrent les derniers sur le champ de bataille : leur attaque fut plus sérieuse. Ils étoient plus nombreux et avoient mieux disposé leurs préparatifs que les trois peuples dont nous venons de parler, et qui, malgré leur foiblesse, n'avoient pas eu le bon esprit de se réunir. Au reste, nous verrons cette faute (trop commune en tout temps et en tout pays) se renouveler sans cesse, causer la perte successive des ennemis de Rome, et contribuer

singulièrement à lui faciliter la conquête du monde.

Tatius, roi des Sabins de Cures, vint camper sous les murs de Rome. La citadelle, située sur le mont Capitolin (1), où fut dans la suite construit le plus fameux temple de l'univers, étoit confiée à Tarpeius ; sa fille Tarpeia, par trahison, suivant les uns, et, suivant les autres, pour y faire surprendre les Sabins, leur en ouvrit une porte secrète. Quoi qu'il en soit, ils la tuèrent, ou pour punir sa ruse, ou pour paroître ne devoir cette conquête qu'à leur courage. Elle fut enterrée sur la colline que dominoit la citadelle, et lui donna le nom de Tarpéienne, qui fut changé lorsqu'on bâtit le Capitole ; néanmoins, après cette construction, il y resta une pointe de roc qui conserva le nom de Tarpéien : ce fut de la cime de ce roc que l'on précipita depuis les criminels d'Etat.

Les Romains marchant vers la citadelle pour en déloger les ennemis, ceux-ci en descendirent pour livrer bataille. Le choc fut sanglant. Hostus Hostilius, aïeul d'un des rois que nous verrons régner sur les Romains, y périt en combattant avec un grand courage. Romulus

(1) Nous l'appelons ainsi par anticipation.

est repoussé d'abord et entraîné dans la fuite de ses soldats. En cette extrémité, il a recours à un pieux stratagème : il invoque tout haut Jupiter en levant ses armes vers le ciel, fait vœu, s'il triomphe, d'ériger au lieu où il se trouve un temple à Jupiter *Stator* (1); puis feignant que sa prière est exaucée, il s'écrie : « Romains, Jupiter vous ordonne de vous arrêter et de retourner au combat. » Ils y retournent effectivement, et ils y reprennent l'avantage. Néanmoins les ennemis se battoient encore avec acharnement : tout à coup les Sabines, dont l'enlèvement étoit la cause de cette guerre, excitées par le conseil d'Hersilie, l'une d'elles, accourent les cheveux épars, les habits en désordre, leurs enfans dans les bras, poussent des cris lamentables, se précipitent entre les combattans, les attendrissent, les désarment et les séparent. Une trève est convenue à l'instant même, et bientôt suivie d'une paix éternelle; car il est arrêté que « les deux rois gouverneront ensemble » à Rome avec un pouvoir égal; que la ville » commune aux deux peuples gardera son » nom, mais que ses habitans porteront celui » de *Quirites*, de Cures, capitale de la partie

(1) Mot dérivé de *sistere*, arrêter.

» de la Sabine sur laquelle régnoit Tatius; que » l'un et l'autre peuple n'en faisant plus qu'un, » tous les Sabins qui voudroient s'établir à » Rome, y jouiroient des mêmes droits que » ses anciens habitans; qu'ils pourroient y » apporter leurs dieux, leurs coutumes parti- » culières, et qu'ils seroient incorporés dans » les tribus et les curies. » Cicéron regarde ce traité comme le fondement de la grandeur romaine, parce qu'il établit l'usage, qui fut depuis observé dans tous les temps, d'admettre au nombre des citoyens les ennemis vaincus.

Une foule de Sabins ayant transporté leur domicile à Rome, on agrandit son enceinte, en y enfermant le mont Quirinal et le mont Celius. Les deux rois partagèrent la ville. Romulus eut pour son quartier le mont Palatin et le mont Celius, qui se touchoient pour ainsi dire; Tatius, le mont Capitolin (1) et le mont Quirinal. La plaine qui est au pied du Capitole avoit d'abord été couverte par une forêt : quand on l'eut coupée, les eaux des deux

---

(1) D'abord nommé *Saturnius*, de Saturne qui l'avoit autrefois habité; puis *Tarpeius*, de Tarpeia; enfin Capitolinus, de *caput*, parce qu'en creusant les fondemens du temple de Jupiter, on y trouva, dit-on, une tête d'homme.

derniers monts que nous venons de nommer y formèrent un étang ; on le combla, et c'est là que fut dans la suite la place publique.

Pour que tout devînt égal entre les deux peuples réunis, on créa cent familles patriciennes parmi les Sabins qui avoient transféré leurs dieux pénates à Rome ; et entre ces nouveaux patriciens, les tribus choisirent cent sénateurs qui furent agrégés au corps du sénat romain.

L'union des deux princes ne fut troublée par aucune dissension pendant les cinq premières années. Ils ne soutinrent aucune guerre remarquable. Il n'est pas sans vraisemblance que Romulus, qui n'avoit pas voulu partager avec son frère la gloire du commandement, ait aussi répugné à entrer en partage de celle des armes avec un collègue, et que ce soit ce motif qui l'ait retenu dans une sorte d'inaction. Ce qui fortifie cette conjecture, c'est qu'aussitôt qu'il tint seul les rênes, il forma plusieurs entreprises. Du vivant de Tatius, les deux rois ne s'armèrent que lorsqu'ils furent provoqués par les Camériens, qui vinrent dévaster la campagne de Rome. Ils défirent ce peuple dans une bataille, prirent sa ville d'assaut, le dépouillèrent de ses armes et d'un tiers de son territoire. Les vaincus ayant recommencé leurs agressions, et essuyé une seconde défaite, fu-

rent privés de tous leurs biens, et leur ville devint une colonie romaine. On leur permit de venir habiter Rome : ils s'y rendirent au nombre de 4000, et furent classés dans les curies.

La sixième année du règne commun, des amis de Tatius se jetèrent inopinément sur les terres des Laviniens, auxquels ils ravirent beaucoup de bétail, tuant même ou blessant ceux qui s'opposoient à leur brigandage. Les offensés envoyèrent demander justice. Romulus vouloit qu'on leur livrât les coupables. Tatius s'y opposa, et prétendit que les accusateurs vinssent à Rome plaider leur cause. Ce fut, dit-on, la première fois qu'on eût vu les deux princes d'avis contraires.

Les envoyés de Lavinie s'étant hâtés de quitter la ville, et se voyant surpris par la nuit, campèrent sur la route : des Sabins mécontens de leurs plaintes les avoient suivis; ils entrèrent dans leurs tentes, les pillèrent, massacrèrent ceux qu'ils surprirent endormis et sans défense. Dès que cet attentat fut connu à Lavinie, on envoya d'autres ambassadeurs, accompagnés de ceux de quelques autres villes voisines, pour donner aux Romains le choix entre une réparation et la guerre. Romulus, voyant que son collègue ne paroissoit aucunement disposé à punir une si atroce violation

du droit des gens, fit, de l'aveu du sénat, livrer les coupables chargés de fers aux ambassadeurs. Un d'eux étoit parent de Tatius, qui d'ailleurs regardant cet acte de justice comme un affront personnel, tomba sur l'escorte des prisonniers et les délivra.

Par une étrange imprudence, ce prince qui ne pouvoit manquer d'être odieux aux Laviniens, alla néanmoins à Lavinie; avec Romulus, suivant les uns, pour offrir des sacrifices ; et, selon d'autres, seul, pour engager les offensés à pardonner l'offense. Quoi qu'il en soit, il fut tué au pied des autels, ou massacré dans la ville. Son corps rapporté à Rome y reçut les honneurs dus à un roi. Il avoit combattu Romulus (1) durant trois ans, et régné un peu plus de cinq avec lui.

Redevenu le seul maître de l'Etat, Romulus, pour se purger du crime que son collègue venoit d'expier par une mort sanglante, prononça, de son chef, contre les meurtriers des ambassadeurs la peine de l'exil. C'étoit ce que les Romains appeloient interdire le feu et l'eau; car l'exil n'étoit pas énoncé formellement dans les sentences, attendu qu'un Ro-

(1) Nous avons abrégé les détails de cette guerre pour courir à des événemens d'un plus grand intérêt.

main ne pouvoit perdre le droit de bourgeoisie que de son consentement; néanmoins en lui défendant l'usage du feu et de l'eau, on l'obligeoit de quitter Rome; et dès qu'il avoit été inscrit au rôle des habitans d'une autre ville, il perdoit le droit de cité romaine. On auroit sans doute condamné les coupables à mort, s'ils avoient été présens; mais, après le massacre de Tatius, ils s'étoient sauvés; et les accusés n'étoient pas jugés en leur absence.

Romulus voulut aussi, ou feignit de vouloir punir les assassins de son collègue. Il se les fit livrer, et ils furent amenés à son tribunal. Ils soutinrent avoir eu droit d'user de représailles, pour venger la mort de leurs ambassadeurs. Le roi accueillit ce genre de défense et les déclara innocens. On prétend, dit Tite-Live, que ce prince ne fut pas aussi touché qu'il eût dû l'être de la catastrophe de son collègue, soit que la bonne foi ne puisse compatir avec le partage de la puissance, soit qu'il crût réellement que Tatius avoit mérité son sort.

La première expédition de Romulus après qu'il se vit débarrassé d'un rival de gloire, fut dirigée contre Fidènes. Cette ville de la Sabine étoit alors considérable. Elle avoit commis la première hostilité : car ses habitans s'étoient jetés sur un convoi de vivres qui venoit à

Rome par le Tibre, dans un temps où elle étoit en proie à la famine, et avoient tué ceux qui s'étoient efforcés de s'opposer à cette violence. Romulus, leur ayant en vain demandé satisfaction, fit une irruption sur leur territoire, et revenoit avec du butin lorsque les Fidénates prétendirent l'arrêter. Après un long combat, la victoire demeura aux Romains. Ils poursuivirent les vaincus, prirent Fidènes et firent mourir les principaux agresseurs. Le roi priva les autres du tiers de leur territoire, qui fut la récompense de ses soldats, et convertit la ville en colonie romaine.

Celle qui avoit occupé Camérie n'existoit déjà plus. Les anciens habitans de cette place, pendant une peste qui désoloit Rome, avoient cru pouvoir impunément égorger la moitié de la colonie et chasser l'autre. Romulus s'empara une seconde fois de la ville, qu'il abandonna au pillage. Il prit en outre la moitié des terres qu'il lui avoit laissées après la première conquête, et mit à mort les auteurs du soulèvement.

Une guerre plus importante l'occupa bientôt. Douze peuples couvroient l'Etrurie; les Véiens en étoient le plus riche et le plus puissant. A douze lieues au nord de Rome, sur un rocher escarpé, se trouvoit leur capitale; cette

situation en faisoit la meilleure place du pays. Les Véiens avoient les premiers pris les armes pour rétablir l'indépendance de Fidènes, qui tiroit son origine de l'Etrurie. Les deux armées en vinrent plusieurs fois aux mains. Entièrement défaits et considérablement affoiblis dans un dernier combat, les Véiens sollicitèrent la paix. Ils l'obtinrent au prix d'une portion de leur territoire. Romulus fit avec eux une alliance qui devoit durer cent ans. On grava le traité sur des colonnes d'airain. Les prisonniers détenus à Rome furent relâchés sans rançon. Ceux qui aimèrent mieux y demeurer, et ce fut le plus grand nombre, eurent, outre le droit de cité, des terres en-deçà du Tibre. Le sort en régla la distribution.

Après tant de succès, il paroît que Romulus voulut concentrer le pouvoir en ses mains, s'affranchir de la tutelle du sénat et des formes républicaines de la constitution primitive. Ce fut la cause de sa perte, sur laquelle il y a trois versions. Le bruit le plus commun le fait disparoître pendant un orage qui survint au moment où il passoit son armée en revue. Le sénat persuada au peuple, qui regrettoit son roi, qu'il avoit été enlevé au ciel par le dieu Mars, son père. Un des plus distingués d'entre les patriciens et des plus honnêtes gens

de la ville, voyant la désolation des citoyens et les soupçons qui s'élevoient contre le sénat, attesta que Romulus lui étoit apparu, et l'avoit chargé d'annoncer que Rome deviendroit la capitale de l'univers ; que telle étoit la volonté des dieux.

Les sénateurs, dit-on, se défirent de leur 715.
roi pendant cet orage. D'autres prétendent qu'ils l'assassinèrent en plein sénat, et que, pour dérober ce meurtre au peuple, ils emportèrent sous leurs robes son corps dépecé. Rollin observe avec raison que cette dernière circonstance est peu vraisemblable. Enfin, quelques uns assurent qu'il fut tué pendant qu'il haranguoit les nouveaux citoyens qui, pour commettre ce meurtre, profitèrent d'un violent orage, lequel dispersa le peuple, et même la garde royale. Leur mécontentement, ajoute-t-on, venoit de ce que le prince, qui honoroit les anciens habitans de Rome, affectoit de mépriser les nouveaux ; et celui du sénat, de ce qu'on ne l'assembloit plus que pour lui notifier les volontés du roi ; en sorte que sa seule prérogative étoit de connoître avant le peuple ce qui se passoit, ou, si l'on peut employer cette expresion familière, de savoir le premier les nouvelles. On avoit surtout été indigné de ce que de son propre mou-

vement il avoit fait précipiter de la roche Tarpéienne un grand nombre de patriciens, pour les punir de pillages commis par eux sur les terres de leurs voisins.

Il est difficile de juger du mérite des accusations intentées contre la mémoire de ce prince: quelque chose qu'on en puisse penser, il est incontestable qu'il fit preuve de la plus haute capacité. Il posa les bases de toutes les grandes institutions religieuses, civiles et militaires du peuple romain : chose étonnante dans le fondateur d'un village construit sur le bord d'un ruisseau, car c'est l'idée qu'on peut se former de Rome dans sa naissance.

Romulus mourut à 55 ans. Il en avoit régné 37. L'ancien peuple romain ne se consola de sa mort que par l'idée de son agrégation au collége des dieux. Le sénat, pour écarter le soupçon d'avoir assassiné son roi, lui dressa des autels. On l'honora sous le nom de *Quirinus*, dont l'étymologie est incertaine, et on lui éleva un temple sur le mont appelé de son nom *Quirinal*.

INTERRÈGNE.

Romulus ne laissant point d'enfans (ni Tatius non plus, suivant toute apparence), le trône se trouva sans héritier; et l'on ne s'accordoit point dans le sénat sur le choix de celui qui l'occuperoit. Cette compagnie, comme on a vu, étoit composée de deux corps égaux en nombre, et chacun des deux vouloit que le roi fût tiré de son sein. Comme ce différent entre les Romains et les Sabins pouvoit se prolonger, pour ne pas tomber dans le gouffre de l'anarchie, on convint d'une forme provisoire de gouvernement. Les sénateurs, suivant un certain ordre établi entre eux, prirent successivement pendant cinq jours les rênes de l'Etat. Le nouvel ordre de choses se nomma *Interrègne*. Le peuple, mécontent de cette mobile royauté qui avoit déjà duré un an, se plaignit de ce qu'au lieu d'un maître on lui en donnoit une multitude, qui tous avoient des manières, des vues, des projets différens. Il fallut céder à ses justes murmures. Les sénateurs le convoquèrent pour délibérer s'il donneroit la souverai-

neté à un roi ou à des magistrats annuels. Le peuple s'en rapporta là-dessus au sénat, qui fut unanimement d'avis de la royauté.

Cette compagnie, pour trancher la difficulté qui divisoit les deux corps dont elle étoit composée, décida que l'un, désigné par le sort, feroit seul l'élection, et seroit tenu de choisir dans l'autre. Son objet étoit de balancer la prédilection naturelle du souverain pour sa nation, par la reconnoissance qu'il devroit à celle qui l'auroit appelé au trône. Le choix étant échu aux Romains, ils le firent tomber sur Numa Pompilius, personnage illustre de la ville de Cures, et qui jouissoit d'une grande réputation de sagesse et de probité. Il avoit épousé la fille unique de Tatius, et l'ayant perdue, s'étoit retiré à la campagne, où il vivoit en philosophe religieux. Il étoit alors dans sa quarantième année.

Des ambassadeurs romains allèrent lui offrir la couronne; il la refusa long-temps, et ne céda qu'à leurs instances réitérées, aux conseils de son père, et aux sollicitations de ses compatriotes qui vinrent le supplier de ne pas dédaigner un honneur et une dignité dont la gloire et l'avantage rejailliroient sur sa patrie. Il partit pour Rome, où il fut accueilli avec la plus grande bienveillance.

Lorsqu'il y fut arrivé, l'entre-roi assembla le peuple, et déclara que tous les sénateurs étant d'avis de continuer ou de rétablir le gouvernement monarchique, il élisoit pour roi Numa Pompilius, en vertu du pouvoir qu'il en avoit. Le peuple, d'une voix unanime, confirma ce choix. Mais Numa ne prit la robe royale qu'après l'approbation des patriciens, et après avoir obtenu de favorables auspices (1) sur le mont Tarpéien.

---

(1) Il y avoit deux façons de les prendre. La première, en observant le vol des oiseaux, leur chant, et la manière dont les poulets sacrés se jetoient sur l'aliment qu'on leur offroit; on sent bien qu'elle étoit à la disposition de celui qui les tenoit en cage.

La seconde consistoit en certaines observations faites sur ce qui se passoit dans une partie de l'atmosphère. Ces méthodes se nommoient auspice (de l'aspect des oiseaux, *ab avium aspectu*) ou augure (de leur chant, *garritu*). Les ministres de ces fonctions se nommoient augures.

On consultoit encore la volonté des dieux en examinant les entrailles des animaux; et ceux à qui ce soin étoit commis se nommoient aruspices (*haruspices*, d'*aspicere*, ou *extispices*, d'*aspicere exta*, regarder les entrailles). Ils étoient moins considérés que les augures. Ces superstitions avoient été transmises des Chaldéens aux Grecs, et de ceux-ci aux Etrusques, dont les Latins les avoient empruntées.

NUMA POMPILIUS.

Numa conserva sur le trône la même modération qui l'avoit porté à le refuser. La garde dont Romulus s'étoit environné lui parut inutile : il la renvoya, n'en voulant point d'autre que l'affection de ses sujets, qu'il gagna, dès les premiers jours, par un acte de sagesse et d'humanité. Parmi le peuple se trouvoient beaucoup de nouveaux venus, à qui Romulus n'avoit donné aucun terrain, parce qu'ils n'avoient été d'aucune de ses expéditions. Cette populace, n'ayant presque aucun moyen de subsister, ne demandoit qu'à remuer et à se mêler aux dissensions qui régnoient entre les Sabins et les anciens habitans de Rome, touchant la prééminence et les prérogatives que les uns et les autres prétendoient. Le prince termina ces dangereuses disputes en accordant quelque chose aux Sabins, sans rien retrancher aux fondateurs. Il calma aussi la turbulence des pauvres, en leur distribuant les dernières conquêtes de Romulus, et même une petite portion des terres publiques. Son

caractère sans doute, plutôt qu'aucune vue politique, lui fit porter uniquement son attention vers les choses civiles et religieuses, et le détourna de toute pensée guerrière. Il bâtit en l'honneur de Janus un temple destiné à être un indice toujours subsistant de la guerre et de la paix. On devoit l'ouvrir pendant la guerre, et le fermer à la paix. Il demeura fermé pendant tout le règne de Numa, qui dura quarante-trois ans, et ne le fut ensuite que deux fois dans le cours de sept siècles environ.

Pour faire mieux respecter par le peuple, les règlemens qu'il se proposoit de lui donner, il feignit, dit-on, de recevoir des révélations de la nymphe ou déesse Egérie. Avant lui, un pareil artifice avoit été pratiqué par Minos et Lycurgue. Tous ces législateurs pensoient que, pour plier la multitude au joug de l'obéissance, il est permis de la tromper. C'est une opinion sur laquelle on n'est pas universellement d'accord aujourd'hui.

Les Romains durent à ce prince la réforme de leur calendrier. Romulus, fort mauvais astronome, n'avoit donné à l'année que dix mois. Il avoit appelé le premier du nom de Mars, en l'honneur du dieu dont il se disoit le fils. Cette manière de calculer le temps n'étoit conforme ni au cours du soleil ni à celui de

la lune. Numa prit pour règle le dernier de ces astres, ajouta les mois de janvier et de février (1) à l'année, et lui donna trois cent cinquante-quatre jours, qui composent douze mois lunaires, avec les intercalations nécessaires pour produire, au bout de vingt-quatre ans, une précision rigoureuse.

Numa établit aussi les jours nommés par les Romains *fastes* et *néfastes*. Dans ceux-ci, les juges ne pouvoient donner audience, ni le peuple s'assembler. Il ne changea rien au système religieux du fondateur, et se contenta de l'étendre. Romulus avoit institué un prêtre pour Jupiter; Numa en donna un à Mars, et un autre à Romulus ou Quirinus : le nom de *Flamines* qu'ils portoient venoit, à ce qu'on croit, de leur voile couleur de feu, *flammeum*.

---

(1) Janvier vient de *Janus;* février de *Februa*, nom qu'on donnoit à certains sacrifices expiatoires qui se célébroient à cette époque. Nous avons dit quelle est l'étymologie de Mars. Avril vient d'*aperire*, ouvrir, parce que le sein de la terre s'ouvre alors : ce mois étoit sous la protection de Vénus. Mai dérive de Maïa, mère de Mercure; Juin de Junon, à ce qu'on croit. Les autres mois conservèrent les noms de *quintilis*, *sextilis*, *september*, *october*, *november*, *december*, c'est-à-dire, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, quoique ce nombre ne leur convînt plus depuis l'addition des deux premiers mois.

Il créa aussi quatre pontifes, dont le premier, nommé *le souverain pontife*, commandoit aux autres. Quand un pontife mouroit, ses collègues lui donnoient un successeur; le peuple, qui dans la suite s'empara peu à peu de tous les pouvoirs, finit par s'en réserver l'élection.

L'établissement des Vestales est attribué mal à propos à Numa; il existoit avant lui, et ce prince ne fit que déterminer plus particulièrement leur ministère. Il en créa quatre; ce nombre fut porté et fixé invariablement à six dans un des règnes subséquens. On les chargea de la garde du feu immortel et du palladium, du soin de quelques sacrifices et de quelques cérémonies secrètes qui concernoient le culte de Vesta. Elles n'étoient reçues à ce sacerdoce que depuis l'âge de six ans jusqu'à dix, et devoient n'avoir aucun défaut corporel. Elles passoient dix années à s'instruire de leurs fonctions, dix à les exercer, et autant à les enseigner. Ce temps expiré, elles pouvoient y renoncer et se marier. Il y en eut peu qui usèrent de cette faculté; elles en furent, dit-on, détournées par l'exemple de la fin malheureuse de celles qui changèrent d'état. Comme les vestales avant d'être libres avoient au moins trente-six ans, il est possible que celles qui firent

l'essai d'une société qui en général exige de la jeunesse, n'aient pas eu à s'en louer. Presque toutes, en conséquence, achevèrent leur carrière au service de la déesse. Pour les dédommager de ce que l'imposition d'une si longue chasteté pouvoit avoir de pénible, on leur accorda de grands priviléges. Elles avoient droit de tester sans l'assistance d'un curateur, à la différence des autres femmes, qui étoient toujours en tutelle chez les Romains ; elles ne prêtoient point de serment : la justice devoit les croire sur leur simple parole ; elles marchoient précédées d'un licteur ; le trésor public payoit leur entretien. Une place d'honneur leur étoit désignée dans les spectacles ; si elles rencontroient un criminel qu'on menât au supplice, on lui laissoit la vie, pourvu qu'elles assurassent que cette rencontre étoit fortuite.

La loi avoit prévu deux espèces de fautes qu'elles pouvoient commettre. L'une étoit punie avec sévérité, l'autre avec barbarie. Chacune d'elles, à son tour, veilloit toute la nuit à ce que le feu sacré ne s'éteignît pas. Lorsqu'il s'éteignoit néanmoins, il n'étoit permis de le rallumer qu'aux rayons du soleil, et il y avoit plusieurs manières d'y parvenir. Cette extinction étant regardée comme le présage d'une grande calamité publique, on infligeoit à la coupable

la punition des esclaves : couverte d'un simple voile, elle étoit fouettée par le grand pontife.

Mais si elle manquoit au vœu de chasteté, on l'enterroit toute vive. Enfermée dans une litière hermétiquement close, et bien enveloppée, afin qu'on ne pût pas entendre ses cris, on la transportoit à travers la grande place; quand la voiture étoit au lieu du supplice, le souverain pontife en tiroit l'infortunée, la mettoit sur l'échelle destinée à la descendre dans le tombeau, qui étoit ensuite comblé de manière qu'il ne restât pas de vestige de son emplacement. Il n'y avoit pas pour les Romains de jour plus lugubre. Pour mettre ces malheureuses vestales à l'abri de la séduction et du soupçon même, on leur recommandoit la plus grande austérité dans les mœurs et les manières. Une d'elles ayant été citée en jugement, et reconnue innocente, le grand pontife lui défendit néanmoins l'air d'enjouement et l'élégante parure qui avoient fixé l'attention sur elle.

Denys d'Halicarnasse cite des miracles faits par deux vestales, pour justifier leur innocence : l'une jeta sur l'autel un morceau de sa jupe de lin, qui s'enflamma de lui-même; l'autre porta de l'eau dans un crible percé. *Les philosophes athées*, dit-il, se moqueront de

ces prodiges ; mais les autres n'y trouveront rien d'incroyable. On voit par cette sortie de l'historien, que l'intolérance n'étoit pas étrangère aux païens, et que l'imputation d'athéisme a été depuis long-temps hasardée par elle avec beaucoup de légèreté. Lorsque les esprits sont plus éclairés, on n'aperçoit dans ces accusations téméraires, que l'absurdité des accusateurs et le discernement des accusés, qui les a préservés de la superstitieuse crédulité de leur siècle.

Un autre miracle, tout aussi croyable que ceux des vestales, donna lieu à l'institution des prêtres Saliens. La huitième année du règne actuel, tandis que la peste désoloit l'Italie et Rome, on prétendit qu'un bouclier d'airain étoit tombé du ciel entre les mains de Numa ; que le prince avoit su de la nymphe Egérie et des Muses, qu'à ce bouclier étoient attachés le bonheur et le salut de Rome ; que pour empêcher qu'il ne fût aisément dérobé, il en falloit faire aussitôt onze semblables en tout, afin de dérouter la malveillance : ce qui fut exécuté. Ces boucliers furent nommés *ancilia* (du mot *ancisus*, échancrure, incision), parce qu'ils étoient échancrés comme ceux des Thraces. On en confia la garde à douze patriciens, dont la probité devoit être irréprochable. Dans

une procession annuelle au mois de mars, ils chantoient des vers composés pour cette cérémonie, et dansoient au son des flûtes; ce qui les fit nommer Saliens (de *salire*, sauter).

On peut encore regarder comme une institution religieuse celle des hérauts d'armes, appelés *Féciaux*. Leur principale fonction concernoit les déclarations de guerre et les proclamations de paix. Dans le premier cas, dit Denys d'Halicarnasse, un membre du collége des hérauts, choisi par ses confrères, et nommé *pater patratus*, vêtu de riches habits faits pour la circonstance, se rend vers la ville dont on a sujet de se plaindre. Arrivé sur la frontière, il s'arrête, atteste Jupiter et les autres dieux qu'il vient demander justice pour le peuple romain, et profère plusieurs imprécations contre Rome et contre lui-même, si ses plaintes ne sont pas conformes à l'exacte vérité; puis il avance, et réitère ses protestations à la première personne qu'il rencontre. Arrivé aux portes de la ville, il les répète devant la garde, et se transporte à la place publique, où il déclare aux magistrats l'objet de sa mission. S'ils consentent à lui donner satisfaction, et à lui livrer les auteurs du tort dont il est venu se plaindre, il les emmène, et se retire sans faire aucune déclaration hostile. Si l'on demande du

temps pour délibérer, il en accorde. Le plus long délai est de trente jours. Lorsqu'il s'est écoulé sans qu'on se soit rendu à ses remontrances, il atteste les dieux du ciel et de l'enfer, et se retire, en disant que le peuple romain réfléchira mûrement sur l'accueil qu'on fait à ses plaintes. De retour à Rome, il entre au sénat avec ses collègues, et déclare qu'on peut prendre les armes. L'intention de Numa étoit d'inspirer aux Romains une terreur religieuse qui les détournât de toute guerre injuste : intention louable, et qui ne fut nullement remplie. Ces formalités n'opposèrent à l'ambition qu'une digue impuissante. Elles étoient avantageuses à l'ennemi, à qui elles donnoient le temps de se mettre en défense.

Il y avoit d'autres hérauts pour les cérémonies religieuses. Ils veilloient à leur décence; à ce que, pendant leur célébration, les travaux manuels fussent suspendus; à ce que tout se passât dans un respectueux recueillement. Pendant de certains sacrifices, on les entendoit crier au peuple : *Hoc age.* « Soyez à ce que » vous faites. »

Numa fut, dit-on, le premier qui éleva un temple à la Foi, qui lui décerna un autel public, et annonça que le serment le plus sacré c'étoit de jurer sa foi. Il vouloit que ce qui seroit pro-

mis sans témoin fût aussi inviolable que ce qui étoit juré avec toutes les formalités usitées dans les contrats, et son désir fut accompli. Polybe avoue qu'à la différence des Grecs, les Romains ne savoient point fausser leur parole.

Afin que chacun se renfermât dans les limites de ses possessions, Numa rendit des lois sur les bornes; et, pour faire de cet acte d'équité un devoir religieux, il institua une fête des plus solennelles en l'honneur du dieu *Terminus* (Terme). On ne conserva de cette fête que les cérémonies : son esprit fut totalement méconnu ou méprisé, d'abord par l'opinion publique; ensuite, mais beaucoup plus tard, par la cupidité particulière, qui franchit toutes les limites.

Le chef-d'œuvre de la politique de ce prince fut la distribution du peuple en communautés d'arts et métiers. Le partage de la ville en deux nations, romaine et sabine, y entretenoit un esprit de division, et y faisoit même naître des querelles journalières. Pour y remédier, il mêla les deux peuples, en rangeant sans distinction ceux qui appartenoient à l'un et à l'autre en diverses classes d'artisans : de sorte que tous ceux de chaque profession composant une même confrérie qui avoit ses fêtes, ses assemblées, ses priviléges, il s'établit entre eux une

société d'intérêts, la première de toutes, et qui leur fit en quelque sorte oublier ou regarder comme indifférente la diversité de leur origine.

Le roi donna toute son attention à l'encouragement de l'agriculture. Il partagea son petit Etat en plusieurs cantons appelés *pagi*, bourgs ou villages, établissant sur chacun un inspecteur qui visitoit leurs terres, et lui rendoit compte des travaux de chaque cultivateur. L'activité recevoit des encouragemens, et la paresse des réprimandes, auxquelles de légères amendes étoient quelquefois ajoutées. Depuis ce temps surtout, l'agriculture ne cessa d'être en honneur parmi les Romains. Romulus l'avoit déjà rendue très-recommandable; Numa consolida son ouvrage.

Les travaux pacifiques de son règne ne furent interrompus ni par son ambition (il en étoit exempt), ni par celle de ses voisins. Il mourut à quatre-vingt-trois ans, sans avoir tiré l'épée pendant qu'il occupa le trône. Il ne voulut point que, suivant l'usage de ce temps, on brûlât son corps. Ce prince fut enterré avec les livres de religion qu'il avoit composés en grec et en latin, et qu'on enferma, par son ordre, dans un cercueil de pierre. Plus de cinq cent trente ans après, ils furent

découverts par hasard, et trouvés intacts. Un magistrat de la ville les lut, et dit au sénat qu'il en croyoit la publication dangereuse, et capable d'ébranler la croyance du peuple. Car Numa, dit Aurélius Victor, ne reconnoissoit que l'Être-Suprême, et n'avoit permis d'enseigner le polythéisme que sur des motifs qui parurent très-légers au sénat. En conséquence, on fit brûler ces livres sur la place publique, en présence du peuple.

On attribue à Numa une loi qui permettoit au mari, quand il avoit eu des enfans de sa femme, de la prêter successivement à ceux de ses concitoyens dont les épouses étoient stériles. Cette loi, qui n'étoit peut-être qu'une coutume, venoit de Lacédémone. Elle tenoit à l'esprit de ces siècles reculés, où le mariage n'étoit considéré que sous le rapport de la population.

Ce prince abolit pour les hommes mariés le droit qu'avoit le père de vendre ses enfans; « n'étant pas juste, dit-il, que la femme d'un » homme libre fût obligée de passer sa vie » avec un esclave. »

Plusieurs ont pensé que le règne de Numa contribua beaucoup à l'affermissement de Rome. Nous croyons, au contraire, qu'une si longue paix exposoit singulièrement la sûreté

de cet Etat naissant. A la mort de son second roi, après quarante-trois ans, il ne s'y trouvoit plus, de tous les soldats qui avoient combattu sous Romulus, un seul capable de reprendre les armes. Si, dans cette situation, un voisin eût attaqué avec quelque énergie un peuple de laboureurs qui n'avoit pas vu un camp, il auroit dû le subjuguer avec assez de facilité.

TULLUS HOSTILIUS.

Numa n'avoit, à ce qu'il paroît, laissé qu'une fille ; car, quoique la constitution n'eût point établi l'hérédité du trône, il est à présumer que le fils d'un roi aussi révéré eût succédé à son père. Après un court interrègne, Tullus Hostilius fut élu, sur la demande unanime du peuple, par les magistrats que le sénat avoit préposés au gouvernement; et cette compagnie ratifia l'élection.

Ce prince étoit originaire de Médullie, ville du Latium, construite par les Albains, soumise et réduite en colonie romaine par Romulus. Il descendoit de cette Hersilie qui avoit conseillé aux Sabines de se jeter entre les combattans pour les désarmer, et de cet Hostus Hostilius qui avoit péri glorieusement dans le combat livré pour reprendre le Capitole. Les grandes richesses qu'il possédoit lui permirent de faire aux plus pauvres de ses sujets une largesse qui lui concilia tout leur attachement. Les deux rois qui l'avoient précédé s'étoient réservé, outre la portion du fisc dans les conquêtes, de grands

domaines pour subvenir à leurs dépenses domestiques : Tullus les partagea entre ceux qui n'avoient point de fonds de terres ; son patrimoine, dit-il, suffisant à l'entretien de sa maison.

Le nombre des habitans de Rome augmentant sans cesse, il renferma le mont Cœlius dans son enceinte ; il y construisit son palais, et donna le reste du terrain à ceux qui n'avoient pas d'habitations.

L'administration civile de Tullus se borna presque uniquement à ces deux bienfaits : jeune, ardent et courageux, son inclination le portoit à la guerre. Le dictateur d'Albe, Cluilius, lui en fournit un motif ; et un prétexte lui eût peut-être suffi. Ce magistrat, jaloux de la prospérité de Rome, eût voulu engager une querelle, pour faire prendre les armes à ses concitoyens, qui ne s'y seroient pas déterminés sans une raison au moins apparente. Il excita des gens sans aveu à piller les possessions romaines. Cette voie de fait eut les résultats qu'il en attendoit. On se mit de part et d'autre en campagne. Cluilius vint camper à cinq milles de Rome, mourut subitement dans sa tente, et fut remplacé par Metius Suffetius.

Celui-ci ayant su que des villes voisines avoient le projet d'attaquer les deux armées

tandis qu'elles en seroient aux prises, et après leur avoir laissé le temps de s'affoiblir, proposa de remettre à trois guerriers de chaque parti la décision de la querelle, et de la question de savoir laquelle des deux nations commanderoit à l'autre. La proposition fut acceptée.

Deux sœurs Sabines, mariées le même jour, l'une dans Albe, l'autre dans Rome, avoient, dit-on, mis au monde chacune trois jumeaux, à la même époque. Les trois Romains se nommoient Horaces, et les Albains Curiaces. Cette circonstance des trois jumeaux de deux nations, racontée par Denys d'Halicarnasse, a l'air un peu fabuleuse. Quoi qu'il en soit, ces six cousins-germains furent de part et d'autre chargés des intérêts d'Albe et de Rome. On peut lire dans Tite-Live la belle peinture de ce combat, à laquelle nous ne nous arrêterons pas, parce que ces détails ne peuvent avoir aujourd'hui le même charme ni la même importance qu'ils avoient pour les Romains. Deux de leurs guerriers tombèrent morts aux pieds de leurs adversaires, qui tous trois étoient blessés. Le dernier, quoique entouré par les vainqueurs, étant sans blessure, s'échappe et fuit. Les Albains le poursuivent à des distances inégales; il se retourne, et tue sans peine l'un après l'autre ces trois frères

affoiblis par leur course et le sang qu'ils avoient perdu. Ce récit a paru à quelques uns invraisemblable, et ils ont révoqué toute cette histoire en doute. Cependant on voyoit encore sept cents ans après, les tombeaux des combattans dans l'endroit où chacun d'eux étoit censé avoir reçu le coup mortel; et d'autres monumens rappeloient ces mêmes souvenirs.

Sans perdre de temps à discuter un point historique qu'il est impossible d'éclaircir jusqu'à l'évidence, nous continuons de suivre le fil des événemens adoptés par l'opinion la plus commune.

Horace rentroit dans la ville, chargé de la dépouille des vaincus. Sa sœur (qui devoit épouser l'un d'eux) vient à sa rencontre, voit à son frère une cotte d'armes qu'elle avoit travaillée de ses propres mains, et donnée à son futur époux; elle la voit teinte du sang de celui qu'elle aimoit.

Dans son désespoir elle s'emporte en reproches, en invectives, en imprécations contre son frère, qui, ne pouvant maîtriser un premier mouvement, la perce de son épée, et la laisse morte sur la place. Leur père ayant su la cause de ce meurtre, juge que son fils s'est comporté comme un bon citoyen, et ne veut pas même qu'on apporte chez lui le corps de sa fille,

ni qu'on lui rende les derniers devoirs; ce corps est d'abord couvert de terre et de pierres par les passans, dans l'endroit où il se trouvoit. Le vieillard inexorable, ne songeant qu'au bonheur de sa patrie, offre ce jour-là même des sacrifices en actions de grâces, et donne un repas splendide à toute sa famille.

Cependant les premiers de Rome demandèrent que le jeune Horace fût puni. Le roi ne voulant pas le condamner, et n'osant l'absoudre, laissa la décision de son sort aux duumvirs. Ils ne crurent pas pouvoir se dispenser de prononcer la mort. Le père, par le conseil du roi, en appelle au peuple (1). Le vieil Horace, tandis que son fils attend avec sang froid l'issue du procès, embrasse sa défense, soutient qu'il n'a fait qu'infliger une punition méritée; ajoute que c'est spécialement au père qu'appartient le jugement des affaires de sa maison; que s'il avoit cru l'accusé coupable, usant de ses droits paternels, il l'auroit déjà puni; ensuite il s'efforce d'exciter la

(1) C'est la première fois qu'on voit le peuple connoître d'un procès criminel; et puisque ce fut le conseil du roi qui porta le vieil Horace à tenter la ressource de cet appel, il faut en conclure que le droit du peuple n'étoit pas encore bien établi : car si ce droit avoit existé, le conseil n'eût pas été nécessaire.

pitié de la multitude, qui ne peut tenir contre les larmes du père et la fermeté du fils, toujours calme et comme indifférent tandis qu'on délibère sur ses jours. Entraîné par l'admiration et la reconnoissance, plutôt que guidé par la justice, le peuple absout le jeune Horace du crime d'homicide. Cependant, pour ne pas accorder à une action condamnable une entière impunité, on condamne le père à payer une amende pour son fils, et ce dernier à passer sous le *joug*, c'est-à-dire sous deux solives plantées perpendiculairement, et surmontées d'une troisième. Sa sœur fut alors enterrée honorablement.

Les conditions de ce célèbre combat ne furent point exécutées de bonne foi par les vaincus. Les Albains, après l'événement, trouvèrent mauvais que Suffetius eût confié la décision de leur sort à trois guerriers. Ils commençoient même à le soupçonner de trahison, parce que depuis trois ans il continuoit d'exercer la dictature par le crédit de Tullus. Pour écarter le soupçon, peut-être injuste d'une trahison envers ses compatriotes, il en ourdit une véritable contre les Romains. Il dépêcha secrètement à des peuples subjugués par eux, et qui balançoient encore à se soulever ouvertement, pour les pousser à la révolte, promettant de se

ranger de leur côté au milieu du premier combat qui se donneroit. Sur cette promesse, les Fidénates et les Véiens se mettent en campagne. Tullus passe le Téveron, et va camper aux environs de Fidènes, où étoient les troupes réunies de ses adversaires. Aussitôt que les deux armées sont à la portée du trait, Suffetius avec ses Albains se sépare de celle de Rome, gagne une montagne voisine, et y demeure dans l'inaction, de même que s'il eût commandé un corps de réserve. Comme il avoit aussi peu de bravoure que de bonne foi, son dessein étoit de rester simple spectateur de la bataille, et de se ranger du parti qui l'emporteroit. A quelque distance de là, Tullus avoit déjà l'avantage lorsqu'il fut averti de cet incident. Les Romains en furent épouvantés, croyant qu'ils alloient être enveloppés de toute part. Le roi, tranquille au milieu d'un tel danger, ordonne à tous ses cavaliers d'élever leurs lances, manœuvre qui dérobe la trahison à une portion considérable de ses fantassins; puis courant du côté des adversaires, il crie de manière à en être entendu : « Romains, vous vous » alarmez mal à propos; c'est par mon ordre » que les Albains ont gagné les montagnes » pour tourner l'ennemi. » Cette présence d'esprit du chef sauva l'armée. Les Romains

se rassurent, jettent un grand cri, et chargent avec vivacité. Les Fidénates s'imaginant qu'ils sont trahis par Suffetius, abandonnent le champ de bataille, et s'enfuient en désordre dans leur ville. Les Véiens, qui s'étoient jusque-là défendus avec courage et avec succès, se débandent et sont entièrement défaits. Il ne s'étoit pas donné depuis la fondation de Rome de combat si sanglant et si opiniâtre. Sur la fin Suffetius s'étoit joint aux vainqueurs et avoit poursuivi les fuyards. De retour au camp, il félicite Tullus qui dissimule, et qui part le lendemain de nuit pour Rome, où il fait rendre sur-le-champ un décret relatif à cette affaire. Comme la distance n'étoit que de deux lieues environ, le roi revient à l'armée avant le jour, fait partir pour Albe le fameux vainqueur des Curiaces, avec l'élite de ses troupes, et convoque le reste des soldats. Les Albains désarmés (1) se rendent les premiers à l'assemblée, s'approchent le plus qu'ils peuvent du tribunal, pour mieux entendre la harangue. Les Romains qui avoient eu l'ordre de cacher des épées sous leurs habits, cernent sans affectation toute cette

---

(1) Les anciens, même dans leur camp, ne portoient point d'armes, à moins qu'il ne s'agît d'en faire usage à l'instant.

multitude. Le roi révèle la trahison de Suffetius, déclare qu'il va dans sa personne donner au monde un exemple capable d'effrayer tous les traîtres; et après l'avoir fait déchirer à coups de verges, il le fait écarteler entre deux chars attelés chacun de quatre chevaux. Ce fut, dit Lite-Live, la seule fois que les Romains oublièrent dans leurs supplices les lois de l'humanité; car d'ailleurs aucun peuple ne traita les coupables avec moins de rigueur. S'il faut en croire le même historien, Tullus fit un assez mauvais jeu de mots, pour annoncer son sort à Suffetius. « Comme votre » esprit, lui dit-il, a été partagé entre les » Romains et les Fidénates, votre corps va » être partagé en plusieurs parties. » La raillerie étoit aussi froide que barbare.

Le roi annonça aux Albains que tous les habitans de leur ville alloient être transférés à Rome, et que les deux peuples n'en feroient plus qu'un, promettant le droit de bourgeoisie aux particuliers, et le rang de sénateur aux principaux citoyens. Tandis que ce prince déclaroit ses volontés dans le camp, Horace les exécutoit dans la ville. Sa troupe, bientôt jointe par les légions romaines, n'épargna que les temples. Albe avoit été, suivant Tite-Live, quatre cents ans, et au rapport de Denys

d'Halicarnasse près de cinq siècles à se former et à s'accroître. Elle fut détruite en une heure. Ces tristes et trop ordinaires effets de la guerre en disent plus que toutes les déclamations et tous les lieux communs auxquels a donné lieu cet inévitable fléau de l'humanité.

La destruction d'Albe doubla le nombre des habitans de Rome. Ce fut à cette époque que son enceinte reçut l'agrandissement dont nous avons parlé. Les principaux Albains, admis au rang des patriciens, remplirent les places qui pouvoient vaquer dans le sénat. De ce nombre furent les Jules, les Servilius, les Quintius, et beaucoup d'autres.

Tullus, après avoir accordé tout l'hiver au repos du soldat, marcha contre les Fidénates, inférieurs aux Romains en nombre et en courage; aussi ne tinrent-ils pas long-temps. Après la perte d'une bataille, assiégés dans leur ville, ils furent contraints de se rendre à discrétion. Le vainqueur se contenta de la punition de ceux qui avoient provoqué le soulèvement.

Une autre guerre qui succède à celle-ci, donne plus d'occupation aux Romains. Les Sabins de Cures, réunis avec eux, ne formoient qu'une partie de la Sabine. Ce pays contenoit d'autres peuples qui, après les Etrusques, étoient les

plus puissans de la contrée. La Sabine et Rome s'imputant des torts réciproques qu'aucune des deux ne veut ni avouer ni réparer, se livrent pendant quelques années plusieurs combats où les succès sont balancés. Enfin, dans un dernier, les Sabins essuient une grande défaite, et les vainqueurs retournent à Rome chargés de leurs dépouilles.

Dès que cette expédition est terminée, le roi en poursuit une autre contre les Latins. Trente colonies dans le Latium étoient sorties d'Albe. Tullus prétendit qu'ayant conquis la Métropole, les colonies, qui en sont une dépendance, devoient subir son sort, et passer sous la domination romaine. Il leur fait signifier cette prétention par ses ambassadeurs. Il en résulta une guerre de cinq ans, qui ne consista qu'en excursions réciproques sur les terres romaines et latines, pour enlever les moissons. Après la campagne, on se rendoit les prisonniers de part et d'autre. Il n'y eut qu'un seul siége dans tout cet intervalle : ce fut celui de Médullie, ville latine, devenue colonie romaine sous Romulus, et qui, ayant joint ses armes à celles de sa nation, fut de nouveau remise sous l'obéissance de Rome. La guerre ayant été si peu animée, la paix se conclut aisément.

Peu après, on fut informé qu'il étoit tombé

une pluie de pierres sur le mont Albain (où avoit été Albe). (1)

Vers le même temps la peste affligea Rome. Tullus Hostilius en fut atteint. La longue durée du mal fatigua son courage. Jusque-là, sa conduite, en ce qui concerne la religion, avoit été un contraste de celle de son prédécesseur : il en avoit beaucoup négligé les pratiques. Alors il y chercha son salut, mais vainement. Il fut brûlé dans son palais avec sa femme, ses enfans et tous ses domestiques : les uns disent par le feu du ciel ; les autres, avec plus de vraisemblance, par l'ambitieuse scélératesse de son successeur, de laquelle ne put le préserver la garde royale qu'il avoit rétablie. Les traits distinctifs du caractère de ce prince furent un courage impassible au milieu des plus grands périls, et un génie pénétrant qui lui montroit des ressources où tout sembloit désespéré.

---

(1) Ce n'est pas, comme on voit, de nos jours seulement qu'on a prétendu qu'il étoit tombé des pierres du ciel. Il est vrai que Tite-Live dit que les pierres tombées sur l'emplacement d'Albe ressembloient à ces gros morceaux de grêle qui se forment de la réunion de plusieurs petits, qu'un air froid condense ; ce qui feroit disparoître le prodige.

ANCUS MARCIUS.

CETTE fois encore l'interrègne fut très-court. 638.
Le sénat ayant, suivant l'usage, confié l'administration à un *entre-roi*, celui-ci élut Ancus Marcius, petit-fils de Numa par sa mère. Le sénat adopta, et le peuple confirma l'élection; dans les précédentes, au contraire, c'étoit le peuple qui ratifioit le choix fait par l'entre-roi ou les entre-rois, et le sénat l'approuvoit ensuite. Nous nous conformons ici à la narration de Denys d'Halicarnasse, de laquelle il résulteroit que la constitution n'étoit pas entièrement fixe.

Quoi qu'il en soit, le nouveau roi voyant la religion négligée, le butin de la guerre préféré aux produits de l'agriculture, voulut ramener les mœurs religieuses et agricoles du temps de son aïeul. Il fit part de ses intentions dans une assemblée du peuple, où il déclara qu'il regardoit les maladies contagieuses qui avoient désolé la ville sous le dernier règne, comme une punition de la négligence du service des dieux, et recommanda plus d'exacti-

tude à cet égard, et plus d'application à la culture des champs et à l'entretien des troupeaux.

Pour remettre le culte en vigueur, il fit transcrire les écrits de Numa touchant les sacrifices, sur des planches de chêne qui furent exposées dans la place publique. Chacun put y lire ce qu'il lui étoit enjoint de pratiquer.

Quant aux campagnes, un des moyens qu'il employa pour les repeupler, ce fut de renvoyer de Rome tous les oisifs. Il fit aussi, comme Numa, usage des louanges et des réprimandes, qui, avec les peines et les récompenses, sont le seul, ou du moins le plus puissant ressort qui fasse mouvoir le genre humain.

Mais l'éloignement que ce prince témoignoit pour la guerre, ayant paru aux Latins une preuve de foiblesse ou d'incapacité, ils lâchèrent sur son territoire des troupes de brigands. Il en demanda justice. On lui répondit qu'on n'avoit aucune connoissance des hostilités dont il se plaignoit; que si elles étoient véritables, elles avoient été commises par des gens qu'on désavouoit; et comme il invoquoit les traités, on répondit que la mort de Tullus anéantissoit ceux qu'on avoit faits avec lui : ce droit des gens étoit assez commun dans la haute antiquité.

Sur cette réponse, la guerre fut résolue à

Rome. La formule de la déclaration en est curieuse : « Ecoutez, Jupiter, et vous, Junon,
» écoutez, Quirinus ; écoutez, dieux du ciel,
» de la terre et des enfers (dit le fécial) ; je
» vous prends à témoin que le peuple latin est
» injuste ; et comme il a outragé les Romains,
» le peuple romain et moi, du consentement
» du sénat, lui déclarons la guerre. » (On voit qu'il n'est là aucune mention du roi, et que tout se fait au nom du peuple.) Après ces mots, le fécial, suivant la coutume, lança sur le territoire ennemi un javelot ensanglanté.

Marcius commença la guerre par le siége de Politoire, qui capitula, et dont les habitans furent transférés à Rome. Les Latins y firent passer l'année suivante une seconde colonie. Le roi partit pour l'attaquer ; elle vint au-devant de lui, et fut vaincue. Ayant pris la place une seconde fois, il la détruisit de fond en comble. Les Latins, à leur tour, emportèrent de vive force Médullie, qu'ils perdirent au bout de trois ans.

Les Romains eurent encore quelques autres guerres contre leurs voisins (qui rompoient sans cesse des traités imposés par la force, supportés par conséquent avec impatience) et obtinrent presque toujours l'avantage. La ville de Fidènes ayant été assiégée par eux, ils con-

duisirent des mines souterraines de leur camp aux murailles. C'est la première fois qu'ils paroissent en avoir fait usage.

Ayant pris différentes places dont ils incorporèrent les habitans dans leurs tribus, il fallut élargir de nouveau l'enceinte de la ville. On y enferma le mont Aventin, qui avoit près d'une lieue de tour.

Marcius fit quelque chose de plus considérable et de plus important pour l'avantage de Rome. Le Tibre, descendu des monts Apennins, et qui alors couloit le long des murs de la ville (1), avoit non loin de là son embouchure dans un endroit de la mer tyrrhénienne, où les bâtimens étoient sans abri. Marcius trouva le moyen d'y ménager un port commode et assez vaste, qui facilita beaucoup la navigation du fleuve. De plus, sur une langue de terre située entre la mer et le Tibre, et qui formoit un coude, il assit une place fortifiée qu'il nomma *Ostie* (2). Elle étoit à quatre lieues de Rome, et à une lieue de la mer; les

---

(1) Elle n'étoit encore située que sur la rive gauche du Tibre. La droite, sur laquelle elle s'étendit dans la suite, ne lui appartenoit pas à cette époque.

(2) Nom dérivé d'*Ostium*, qui signifie entrée, parce que Ostie étoit à l'entrée du port. La ville et le port furent appelés du même nom.

marchandises y arrivoient dans de gros vaisseaux, et des barques les transportoient dans la capitale.

Ce prince fit aussi creuser des salines dans le voisinage d'Ostie, et de leur produit distribua au peuple six mille boisseaux de sel. Ces sortes de libéralités devinrent dans la suite fort communes, et souvent fort abusives. On les nommoit *congiaria*, du nom d'une mesure romaine appelée conge (1).

D'autres travaux utiles signalèrent encore ce règne. Marcius enferma de murs le Janicule, haute montagne au-delà du Tibre, et y mit une garnison pour protéger la navigation du fleuve contre le brigandage des Etrusques, maîtres de la rive droite. Il joignit la ville à ce nouvel établissement par un pont de bois d'une construction extraordinaire, et dont aucun lien de fer ne réunissoit les pièces.

Le *Pomœrium* fut agrandi : c'étoit un espace laissé entre les murs de Rome et la campagne. On donnoit le même nom à l'intervalle qui séparoit les murailles des bâtimens de la ville.

Le dernier bienfait du roi fut une prison qu'il

---

(1) *Congiarium* signifie un vase contenant un conge, mesure des liquides, laquelle renfermoit trois pintes de Paris.

fit construire au milieu de Rome, et de manière à être aperçue de toutes les parties de la place publique, afin d'imprimer une terreur salutaire à la licence que fait naître communément et que favorise la grandeur des villes.

Sous ce règne s'étoit établi à Rome un étranger, que nous allons voir y jouer le premier rôle. Il se nommoit Lucumon : son père, né de la plus illustre maison de Corinthe, avoit amassé de grands biens en commerçant avec les villes étrusques, les plus opulentes de l'Italie. Une sédition l'obligea de quitter sa patrie, où il ne trouvoit plus de sûreté. Il vint se fixer à Tarquinie, l'une des cités les plus florissantes des Etrusques. Son fils Lucumon (1), seul héritier de son immense fortune, épousa Tanaquil, femme d'une haute naissance et d'une vaste ambition. Son mari en étant dévoré aussi, elle n'eut pas de peine à lui faire goûter le projet d'aller tenter fortune à Rome, où elle voyoit que des étrangers avoient

---

(1) *Lucumon* étoit le nom d'une dignité dans l'Etrurie, et signifioit chef du peuple, en sorte qu'on a donné à ce personnage le nom d'une charge qu'il avoit remplie. La même chose eut lieu pour Suréna, le vainqueur de Crassus. Suréna étoit, chez les Parthes, le nom d'une dignité.

quelquefois atteint le faîte du pouvoir. Lucumon changea son nom en celui de Lucius, auquel il ajouta le surnom de Tarquin (*Tarquinius*), indiquant le lieu de sa naissance (1). La magnificence et le faste qu'étala cet étranger, spectacle tout nouveau pour Rome, fixèrent sur lui tous les regards. Ses manières affables et généreuses frappèrent encore davantage. Le roi l'approcha de sa personne, lui donna de l'emploi, et trouva son mérite supérieur à sa renommée. Lucumon se montra sage dans le conseil, habile et brave à la guerre. Sa modestie tempérant l'éclat de ses brillantes qualités, le préserva des attaques de l'envie. Marcius lui accorda une confiance si absolue qu'il lui laissa, par ses dispositions testamentaires, la tutelle de ses enfans. Ce prince mourut après vingt-quatre années d'un règne également illustré par des victoires et des monumens utiles.

Il paroît qu'à la mort de chaque roi, le sénat demandoit au peuple quel gouvernement il désiroit, et que le peuple s'en rapportoit au sénat sur celui qu'il convenoit d'adopter; car il fallut encore cette fois son consentement pour nommer une régence.

---

(1) Cette vanité est devenue si commune en France, qu'à peine y est-elle remarquée.

TARQUIN L'ANCIEN.

---

614. Marcius laissoit deux fils, dont l'aîné avoit quatorze ans. Après une courte tutelle, ou un interrègne de quelques années, il se seroit trouvé en âge de tenir les rênes de l'Etat. Le peuple, qui n'avoit eu qu'à se louer du père, pouvoit bien augurer du fils et vouloir le lui donner pour successeur. Tarquin, ayant d'autres vues, pressa l'élection d'un roi. Le jour en étant assigné, pour éloigner les enfans de Marcius de la pensée du peuple, il les éloigna de ses yeux en les envoyant à la chasse. Il osa demander ouvertement la royauté, ce qu'on n'avoit pas encore vu, et dit à l'assemblée qu'il ne seroit pas nouveau de voir le trône occupé par un étranger; que Numa l'étoit, ainsi que Tatius, qui d'ennemi de Rome étoit devenu son roi; que depuis long-temps il habitoit la ville; qu'il avoit appris sous Marcius à combattre et à gouverner; qu'il ne l'avoit pas cédé à ce prince lui-même en bienveillance et en générosité à l'égard de ses nouveaux concitoyens. Son discours fit impres-

sion, parce qu'il étoit exactement vrai. Loin de révolter les esprits par les éloges qu'il se donnoit à lui-même, il parvint, en se louant, à persuader qu'il étoit digne de la couronne, et un suffrage unanime la lui donna : il lui fut enjoint de se charger de l'administration des affaires publiques. Denys d'Halicarnasse ne parle point de la ratification du sénat ; il y a néanmoins lieu de penser qu'elle fut accordée à Tarquin, qui avoit été, à ce qu'il paroît, proposé par les entre-rois tirés du corps des sénateurs : car l'historien grec dit qu'ils avoient jeté les yeux sur lui pour le porter au trône.

Le nouveau roi, en reconnoissance de la faveur du peuple, ou pour s'y maintenir, éleva au rang de patriciens et de sénateurs cent des plébéiens les plus distingués par leurs dispositions au métier des armes et aux affaires publiques : c'étoit autant de créatures qu'il s'attachoit. On leur donna le nom de sénateurs du second ordre : *Patres minorum gentium.* Ceux de la première création étoient appelés sénateurs du premier ordre : *Patres majorum gentium.* Le nombre des membres du sénat, porté par cette seconde augmentation à trois cents, y demeura fixé pendant des siècles. Ce fut ce prince aussi qui ajouta deux vestales aux quatre instituées par Numa.

L'inquiétude des voisins de Rome ne laissa pas long-temps au roi la faculté de se consacrer uniquement à l'administration intérieure. Un nouveau règne leur parut une occasion favorable de reprendre les armes, et un motif légitime, suivant l'opinion dont nous avons déjà parlé, de rompre les traités subsistans. Mais, au lieu de se réunir contre un ennemi qui les menaçoit tous, ils se laissoient accabler l'un après l'autre. Tandis que Rome les affoiblissoit en les séparant, elle se fortifioit en s'incorporant les peuples soumis.

Les Latins se montrèrent les premiers, espérant recouvrer quelques places que la force les avoit contraints de céder. Leur tentative fut malheureuse : prévenus par l'ennemi qu'ils comptoient surprendre, ils perdirent Collatie. Tarquin en donna la souveraineté à son neveu Aruns, auparavant appelé Egerius, parce qu'il étoit sans biens (1), et qui prit alors le surnom de Collatin, que portèrent ses descendans. La guerre dura dix-huit ans, à quelques interruptions près. La république Latine fut presque toujours battue.

Pour abréger la résistance, en répandant la terreur, Tarquin, au lieu d'admettre ses pri-

(1) *Egere æris*, manquer d'argent.

sonniers au droit de cité dans Rome, les réduisit en esclavage. Ce moyen lui réussit. Les Latins, se livrant à sa discrétion, ouvrirent toutes leurs portes. Il usa modérément de sa victoire, et les reçut dans son alliance sans leur faire acheter cette grâce, se contentant d'exiger une indemnité des frais de la guerre, et du tort qu'elle avoit causé à son territoire, avec la liberté des prisonniers romains sans rançon.

Les Sabins ne tardèrent pas aussi à venir se briser contre l'écueil de la puissance romaine. Ils l'attaquèrent au moment où la confiance qu'inspirent des succès prolongés ajoutoit à ses forces réelles celle de l'opinion. Cependant un combat qui se donna la première année, ne fut point décisif. La seconde, les Sabins, soutenus par un gros d'Etrusques, allèrent se poster au confluent du Tibre et du Téveron, sur l'une et l'autre rive. La communication entre les deux camps fut établie par un pont de bateaux. Tarquin y mit le feu au moyen de quelques brûlots; et profitant du désordre que cet incendie produisit dans les camps des alliés, il écrasa l'ennemi. Les Sabins consternés demândèrent grâce : on leur accorda une trève de six ans.

Les Etrusques paroissent ensuite sur la scène. Dans un conseil général de leur nation, la-

quelle formoit une république confédérée, il fut arrêté que tous les Etats qui refuseroient de combattre les ennemis, seroient aussitôt rejetés de l'alliance commune, et regardés comme rebelles; ce qui doit être la loi fondamentale de toutes les confédérations. Ayant passé le Tibre, ils vinrent camper non loin de Fidènes, et, à la faveur d'un soulèvement qu'ils y excitèrent, prirent cette ville et y mirent une forte garnison.

Tarquin, pour repousser une ligue si formidable, fit prendre les armes à tout ce qui étoit capable de les porter, et leva en outre ce qu'il put de troupes chez les alliés. Après quatre ans d'hostilités peu vigoureuses, il s'attacha plus vivement au siége de Fidènes. La place se défendit long-temps, et finit par être emportée; on mit aux fers tout ce qui s'y trouva d'Etrusques. Des auteurs de la sédition, les uns subirent la mort, après avoir été battus à coups de verges; les autres furent condamnés à un exil perpétuel.

Enfin un dernier combat se livra près d'Erète, ville sabine. La trève des Sabins étant expirée, ceux-ci avoient promis aux Etrusques de se joindre à eux; mais cette jonction fut déconcertée par la promptitude des Romains, qui commencèrent la campagne beaucoup

plus tôt que de coutume. Les Etrusques ne furent aidés que par un petit nombre de volontaires de la Sabine. Tarquin remporta une victoire décisive, qui fut célébrée à Rome par un triomphe que lui décernèrent le sénat et le peuple. C'étoit le second qu'il obtenoit. Les vaincus, informés qu'une nouvelle expédition alloit fondre sur eux, offrirent, dit-on, pour prix de la paix, une obéissance illimitée, ou consentirent à celle qu'on exigeoit. Leurs ambassadeurs portèrent à Tarquin les marques de souveraineté qui distinguoient leur roi : une couronne d'or, un trône d'ivoire, un sceptre surmonté d'une aigle, un manteau de pourpre, brodé en or, une robe de fond pourpré, de diverses couleurs, ornée de découpures, et semblable en tout à celle des rois asiatiques de Perse et de Lydie. On ajoute qu'ils offrirent de plus douze haches de la part des douze villes confédérées. Chacune d'elles, comme nous l'avons dit, avoit son licteur; et lorsque les douze peuples réunis alloient à une expédition, tous ces officiers précédoient celui qui avoit le commandement suprême. Quelques uns ont cru que les licteurs, la hache et les faisceaux, ne parurent à Rome que sous Tarquin, et non du temps de Romulus. Rollin observe que cette soumission si absolue de

l'Etrurie peut avoir été exagérée par Denys d'Halicarnasse, parce qu'elle s'accorde mal avec des événemens postérieurs, qui prouveront que les Etrusques n'étoient pas tout-à-fait domptés. Au reste, on ne les avoit assujétis qu'à une reconnoissance de supériorité; ce qui diminua beaucoup leur réputation, sans leur ôter tout moyen de résistance.

Tarquin voulant asservir la nation sabine, la seule désormais dans son voisinage qui disputât aux Romains la prééminence, lui déclara la guerre. Il en donna pour unique prétexte le refus de lui livrer ceux qui avoient excité les Sabins à se déclarer pour les Etrusques. Après cinq ans de malheurs, la Sabine éprouva le sort de l'Etrurie, et obtint la paix et l'alliance des Romains aux mêmes conditions que les Etrusques. Les nouveaux exploits de Tarquin lui valurent, pour la troisième fois, les honneurs du triomphe.

Ce prince fit d'aussi grandes choses dans la paix que dans la guerre. Les égouts (1) creu-

---

(1) Ferguson, Anglais, auteur d'une histoire des progrès et de la chute de la République romaine, dit qu'il est permis de douter, malgré l'assentiment de vingt-quatre siècles, que le souverain d'un Etat, lequel n'avoit guère que cinq lieues d'étendue, ait fait cons-

sés de son temps, et qui subsistent encore, frappèrent d'étonnement Denys d'Halicarnasse. Les aqueducs n'étoient pas moins étonnans. Tarquin construisit en outre un cirque, placé entre le mont Aventin et le mont Palatin : on y étoit assis et à couvert. Dans les premiers temps, les Romains assistoient debout aux spectacles. Le cirque fut divisé en trente parties, afin que chaque curie eût la sienne. Enfin, ce prince prépara les fondemens du Capitole. La colline destinée à l'édifice étant très-haute, il fit élever tout autour de fortes murailles, comblant l'intervalle qui les séparoit de la cime de la montagne. Ces travaux immenses, et quelques autres encore, disposèrent le terrain pour l'emplacement du temple. On a peine à concevoir que de pareils ouvrages aient pu être entrepris et exécutés dans Rome encore naissante et pauvre. Trois moyens y concoururent : la fidélité avec laquelle la por-

truire des égouts qui passoient pour une des merveilles du Monde, au temps où les Romains eurent atteint le plus haut degré de leur puissance. Il présume que ce grand monument étoit un des restes d'une ville très-ancienne; ce qui vient à l'appui de l'opinion dont nous avons déjà parlé, que Romulus n'avoit été que le restaurateur de Rome. Cependant ce n'est là qu'une conjecture.

tion du butin qui appartenoit à l'Etat étoit gardée dans le trésor public, et réservée pour l'utilité commune, l'économie du prince et les bras du peuple, qui regardoit comme un devoir de les employer à des monumens religieux et à la décoration de la ville.

La plupart des historiens ont rapporté un miracle arrivé sous ce règne; il est si fameux, que nous ne pouvons guère nous dispenser d'en dire un mot. Le roi avoit formé le projet de quelques innovations; Accius Nevius, le plus renommé des augures, qui n'en étoit point d'avis, lui remontre qu'il faut auparavant consulter le vol des oiseaux pour connoître la volonté du Ciel. Tarquin désirant se débarrasser de cette entrave en décréditant la science augurale, ordonne à Nevius de recourir aux auspices pour savoir si ce que lui, Tarquin, a en ce moment dans l'esprit peut s'exécuter. L'augure répond affirmativement. « Je me » demandois à moi-même, lui dit alors le » roi, si vous pourriez couper ce caillou » avec un rasoir »; et il lui présente l'un et l'autre. Aussitôt l'augure coupe le caillou. Une statue, que Denys d'Halicarnasse atteste avoir vue existante, consacra la mémoire du miracle, qu'on regarde aujourd'hui, en général, comme une fable ridicule, à laquelle on est

fâché que saint Augustin paroisse ajouter foi. Rollin n'a pas l'air d'y croire : cependant il pense que Dieu peut avoir permis ce prodige, propre à augmenter la crédulité de la multitude, pour la punir de sa confiance à de faux dieux. Quoiqu'il soit impossible de sonder la profondeur des desseins de l'Eternel, il est difficile de se persuader que, pour punir l'erreur, il ait souffert un miracle qui ne pouvoit que la corroborer.

Tout ce qui semble incontestable par rapport à Nevius, c'est qu'il avoit un grand crédit sur l'esprit du peuple, et qu'il cherchoit à traverser les vues de Tarquin, qui, pour affermir sa puissance, ou probablement pour l'accroître et changer le gouvernement de l'Etat, vouloit doubler sa garde, en créant trois compagnies de plus. L'opposition de Nevius suspendit cette tentative ; mais ensuite le roi parvint à son but par un détour : il doubla le nombre des soldats de chaque compagnie.

Cependant Nevius disparut tout à coup, sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'il étoit devenu. Les fils d'Ancus Marcius irrités non seulement de s'être vus exclure du trône par leur tuteur, mais de ce qu'il en préparoit les voies à un gendre qu'il s'étoit donné (Servius

Tullius), ces fils accusèrent Tarquin de la disparition de l'augure : on pense que ce fut devant le peuple. A l'appui de leur accusation, ils n'alléguoient que deux conjectures : la première, que Tarquin voulant innover, avoit cru devoir écarter un homme chéri du peuple, et qui avoit manifesté son intention de défendre les lois de son pays; l'autre consistoit en ce que ce prince n'avoit rien fait pour tâcher de découvrir les auteurs d'un attentat si extraordinaire. Comme les accusateurs avoient de l'argent, de l'éloquence et de l'ascendant sur la multitude, la plupart des plébéiens ouvrirent si bien l'oreille à leurs allégations, qu'un jour ils voulurent chasser le roi de la place publique comme un sacrilége. Mais Tarquin ne s'abandonna pas dans ce danger; il parla lui-même avec force pour sa défense, et son gendre Tullius fit son apologie avec tant de chaleur et de succès, que les fils de Marcius furent regardés comme des artisans de calomnies, et contraints eux-mêmes de quitter ignominieusement la place.

Dissimulant leur dépit, ils sollicitèrent une réconciliation; Tarquin crut à leur repentir, et y consentit. Après trois ans de feinte, ils ourdissent contre lui une conspiration secrète. Les deux plus audacieux de la troupe des con-

jurés, habillés en bergers, une serpe à la main, se disputent et se battent à la porte du palais. Tous deux réclament à haute voix la justice du souverain. Plusieurs de leurs complices, déguisés de la même manière, s'offrent à rendre témoignage. On les introduit tous devant le roi. Tandis que l'un des combattans expose ses raisons, l'autre fend la tête au prince d'un coup de serpe. Ils cherchent à s'évader. On les arrête. Les tourmens de la question leur arrachent le secret du complot et le nom de ses premiers instigateurs. Ces deux assassins subirent la peine qu'ils avoient encourue.

Cependant la reine, sans se laisser abattre par cette catastrophe imprévue, dispose tout en faveur de son gendre, qu'elle fait venir aussitôt. Les Romains se pressant aux portes du palais, elle fait ouvrir une fenêtre, et leur dit que le roi ne paroît point mortellement blessé, qu'il ne tardera pas à se montrer aux yeux de son peuple; qu'il ordonne en attendant d'obéir à son gendre, qui remplira provisoirement toutes les fonctions de la royauté. En conséquence, Servius, en habit royal, entouré de licteurs, assis sur le trône, décide à l'instant certaines affaires, et, relativement à quelques autres, déclare qu'il prendra les ordres du roi.

Les moteurs de l'assassinat le croyant manqué, voyant d'ailleurs le pouvoir dans les mains de Tullius, se retirèrent chez les Volsques. Ils avoient été mieux servis qu'ils ne pensoient; Tarquin mourut promptement du coup qu'ils avoient dirigé. Son règne fut de trente-huit ans. Il laissoit deux filles mariées, et deux petits-fils, Lucius Tarquinius et Aruns Tarquinius. Il fut le premier qui introduisit à Rome la magnificence et l'usage de monter dans un char pour la cérémonie du triomphe. Ses victoires, et principalement celle qu'il remporta sur les Sabins, peuples belliqueux comme les Spartiates, dont on les croyoit descendus, accrurent beaucoup les forces de son petit Etat.

SERVIUS TULLIUS.

OCRISIE, mère de Servius Tullius, en étoit 576.
enceinte à Corniculum, ville sabine, lorsque Tarquin prit cette place. Elle fut emmenée avec les autres captives. Le roi en fit présent à sa femme. Cette esclave, née d'une famille très-distinguée, ayant donné le jour à un fils, le nomma Tullius, du nom de son père, et Servius, pour marquer l'état de servitude dans lequel il naissoit. Tanaquil prit en amitié la mère et l'enfant, et inspira pour eux le même sentiment à son époux. Ils élevèrent le jeune Servius comme s'il leur eût dû le jour, et lui firent épouser leur fille. Ils n'avoient plus de fils. Leur gendre s'acquitta si bien de tous les emplois que son beau-père lui confia, soit dans l'armée, soit dans la cité, il y montra tant de douceur et d'affabilité, que tous les vœux l'appeloient au pouvoir souverain, dont Tarquin lui confioit les fonctions toutes les fois qu'il ne pouvoit pas les exercer lui-même. Il se trouva donc naturellement sur les marches du trône lorsque l'assassinat du roi le fit vaquer.

Ayant gouverné quelques jours au nom de ce prince, et se croyant suffisamment affermi, il annonça enfin sa mort comme s'il venoit d'expirer à l'instant. Dès que les obsèques furent terminées, Tullius commença d'agir en maître, et ne prit néanmoins d'autre qualité que celle de tuteur des petits-fils de Tarquin. Tanaquil plus hardie, lui cria des fenêtres du palais que son mari, en mourant, l'avoit prié de prendre les rênes de l'Etat, et qu'il lui devoit cette marque de déférence. Sa démarche étoit une trahison envers ses petits-fils; mais elle avoit été le principal instrument de la fortune de Tullius, et s'étoit attachée par ses bienfaits à sa créature. Il est trop ordinaire que les femmes soient extrêmes dans toutes leurs affections. Les sénateurs indignés de voir qu'on se saisît de la puissance souveraine sans aucune formalité légale, sans l'élection du peuple, et sans leur approbation, tinrent des conseils secrets sur les moyens de s'opposer à cette usurpation. Tullius, instruit de leur dessein, recherche le dangereux appui du peuple. En conséquence il le convoque, lui présente ses deux pupilles, et implore pour eux sa protection, en le prévenant qu'ils vont, comme leur tuteur, être investis de dangers, et qu'il ne voit de salut pour ces innocentes créatures que dans la sauve-

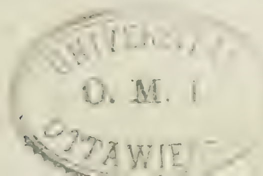
garde du peuple romain, qui seul désormais peut leur tenir lieu de père. Il ajoute que le principal objet de cette convocation étoit de l'instruire des projets qu'il avoit formés pour son avantage, et déclare qu'il est dans l'intention de payer les dettes de tous ceux qui sont insolvables; d'abolir les droits des créanciers sur la liberté de leurs débiteurs; de proportionner les impôts aux facultés des contribuables (proportion qui n'existoit pas encore, par la raison que nous dirons bientôt); d'empêcher, comme cela se pratiquoit, disoit-il, que les plus effrontés ne s'emparassent des terres conquises par les bras du peuple, les uns au prix d'une modique somme, les autres sans rien payer. Il promet de les partager entre les malheureux qui ne jouissent d'aucun héritage personnel, pour les dispenser de la dure nécessité de servir les autres, et de cultiver leurs possessions. Enfin il s'engage à établir l'égalité, non de fortune, ni de rang, mais celle des droits entre tous les citoyens. Déjà, s'il faut l'en croire, l'insolence des grands étoit parvenue au point qu'ils se permettoient les derniers outrages envers le peuple. Il assura qu'il tiendroit la balance de la justice égale entre tous. Tullius n'entendoit parler que de cette seule égalité qui n'a rien que de juste et de praticable, et non

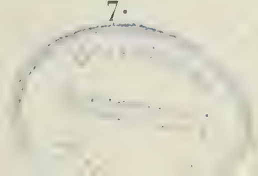
d'une égalité absolue en toute chose, laquelle n'est qu'une chimère.

Ce discours fut suivi de mille applaudissemens. Dès qu'il eut congédié l'assemblée, Tullius ne s'occupa que de l'exécution de ses promesses. Les patriciens, désolés de cette conduite, songèrent d'abord à nommer des *entre-rois*. Mais comme cette nomination même devoit conduire à l'élection d'un souverain, et qu'ils ne doutèrent pas que Tullius ne réunît tous les suffrages, ils aimèrent mieux le laisser gouverner comme tuteur. Celui-ci, au contraire, désira bientôt un titre plus imposant, et usa d'adresse pour se le faire donner. Après avoir répandu le bruit que les patriciens en vouloient à ses jours, il se présente dans la place publique avec un habit négligé et un air de tristesse, accompagné de sa mère, de Tanaquil, et de toute la famille royale. La foule accourt à un spectacle si extraordinaire. Il convoque une assemblée générale, expose les périls auxquels il est en butte, lui et la maison de Tarquin, en attribue la cause au mécontentement des riches; mécontentement provenu de ce qu'il faisoit en faveur des pauvres. « Si vous avez résolu, dit-il, d'ô-
» ter le sceptre aux enfans de votre dernier roi,
» de votre bienfaiteur, ils sont prêts à quitter
» Rome avec tous leurs parens. Quant à moi,

» je choisirai un parti plus généreux. Il me
» seroit impossible de vivre sans votre amitié.
» Reprenez donc les faisceaux, remettez-les
» aux patriciens, si telle est votre volonté.
» Nous ne demandons qu'à la connoître, afin
» d'y obéir. » En disant ces mots, il descend du tribunal. On le supplie d'y rester. Des gens apostés s'écrient qu'il faut lui conférer la royauté. L'avis étant adopté par acclamation, il fixe le jour des comices, dans lesquels il eut les suffrages de toutes les curies. Il se passa de ceux du sénat, qui refusoit de confirmer l'élection du peuple.

Les querelles du dehors empêchèrent celle que les innovations faites dans le gouvernement eussent pu produire dans l'intérieur. Trois cantons étrusques levèrent l'étendard contre Rome, et furent bientôt suivis des neuf autres. Après vingt années d'une guerre toujours malheureuse pour eux, ils offrirent de se soumettre aux conditions dont ils étoient convenus avec Tarquin ; ce qu'ils obtinrent tous, à l'exception des Véiens, des Cérètes et des Tarquiniens, qui avoient commencé les hostilités et entraîné les autres. Tullius confisqua les terres de ces trois peuples, qu'il partagea bientôt entre ceux qu'il reçut au nombre des citoyens de Rome. Ce succès affermit pour jamais son pouvoir,





il témoigna la reconnoissance qu'il devoit à la fortune pour tout le cours de sa vie jusqu'à ce moment, en lui érigeant deux ou trois temples.

— Tullius fut le premier roi de Rome qui donna un coin à la monnoie. Auparavant elle consistoit en des parcelles de cuivre ou de plomb, informes, et néanmoins d'un poids déterminé. On y grava d'abord l'image d'une brebis, d'où lui vint le nom de *pecunia* (de *pecus*, bétail).

Ce fut aussi ce prince qui acheva d'enfermer dans Rome les sept collines sur lesquelles la ville immortelle fut assise (1), en ajoutant aux cinq premières les monts Viminal et Esquilin (2). Chacun d'eux eût suffi à la construction d'une ville assez considérable. Le terrain en fut abandonné pour y bâtir, à ceux qui n'avoient pas

(1) Les agrandissemens postérieurs consistèrent dans ses faubourgs.

(2) Voici les noms des sept fameuses collines de cette ville : le mont Palatin où elle fut commencée, le mont Capitolin où étoit la citadelle, les monts Quirinal et Cœlius enfermés dans son enceinte par Romulus et Tatius, le mont Aventin par Ancus Marcius, enfin les monts Viminal et Esquilin par Servius Tullius. Une huitième montagne, le Janicule, fut jointe à la ville par un pont que fit construire Ancus Marcius.

de maison, et le roi se fit lui-même construire un palais sur le mont Esquilin.

Quand il eut ainsi accru la ville, il la divisa en quatre quartiers. Le premier se nomma Palatin, le second Suburre, le troisième Collatin, le dernier Esquilin. Ayant fait ensuite quatre tribus des trois qui existoient, il en logea une dans chaque quartier.

Il partagea aussi le territoire romain situé hors de la ville, en quinze autres tribus; ce qui, joint aux quatre de Rome, en donnoit dix-neuf: nombre qui fut augmenté successivement, et porté enfin jusqu'à trente-cinq.

Tullius s'occupa ensuite d'une amélioration de la plus haute conséquence dans le gouvernement, et qui en changea toute la face. C'étoit, comme nous l'avons dit, un mélange de royauté, d'aristocratie et de démocratie, mais où celle-ci dominoit. Tout se faisoit dans les assemblées du peuple. On y décidoit de la guerre, de la paix; on y élisoit les rois, les magistrats, les prêtres; on y administroit (du moins en partie) la justice. Il y avoit quelque modification à cette énorme puissance démocratique. C'étoit le roi qui, de concert avec le sénat, convoquoit les assemblées. Un décret de cette compagnie (un *sénatus-consulte*) déterminoit le jour qu'on devoit les tenir, et les matières qu'on y devoit

traiter(1). Il falloit un second sénatus-consulte pour confirmer ce qui avoit été délibéré. Le prince présidoit à ces assemblées, toujours précédées d'auspices et de sacrifices, dont les patriciens disposoient, puisqu'ils en étoient les seuls ministres.

Néanmoins, comme tout s'y régloit et que les voix se comptoient par tête, la multitude étoit maîtresse des affaires. Le droit d'empêchement réservé au sénat pouvoit être souvent dangereux à exercer. Une populace immense, qui sent sa force, ne souffre pas facilement la contradiction.

Servius Tullius changea cet ordre de choses, et fit incliner le gouvernement vers l'aristocratie, par l'opération très-adroite que nous allons développer. Tous les Romains, sous Romulus, étant à peu près également pauvres, le tribut par tête qu'ils payoient au fisc étoit le même pour tous. Le temps avoit rendu les fortunes bien inégales; le roi, dans une assemblée, remontra qu'il seroit convenable

---

(1) Les choses avoient changé depuis Romulus; car il s'étoit réservé à lui seul le droit de convoquer le sénat et le peuple, de proposer les objets de délibérations, de décider les grandes causes criminelles; et les sénateurs jugeoient les autres.

de régler les taxes sur les moyens, et que pour établir cette proportion, il falloit que chacun fût tenu, sous les peines les plus graves, de donner une exacte déclaration de ses biens. Le peuple ne voyant dans cette proposition rien que de juste et d'avantageux pour lui, l'applaudit et l'adopta. Servius en conséquence institua *le cens*. C'étoit un dénombrement de tous les citoyens romains, dans lequel on notoit leur âge, leurs facultés, leur profession, le nom de leur tribu, de leur curie, le nombre de leurs enfans et de leurs esclaves. Il se trouva dans Rome et ses campagnes, sans compter les esclaves, plus de quatre-vingt mille citoyens en état de porter les armes (1).

Ils furent répartis en six classes; et chaque classe se composa de diverses centuries, qui n'avoient pas le nombre d'hommes que leur nom désigne, mais plus ou moins, suivant les vues aristocratiques du législateur.

La première contint quatre-vingt-dix-huit centuries, toutes composées des plus grands et des plus riches personnages, possédant au moins la valeur de cent mille as d'airain. Ces quatre-vingt-dix-huit centuries, et même

---

(1) On les prenoit à dix-sept ans, un an plus tôt que dans la Grèce.

toutes les autres, dont nous allons parler, furent partagées en deux ordres. Le premier, composé de ceux qui avoient plus de quarante-cinq ans, étoit préposé à la garde de la ville; l'autre, formé des citoyens qui avoient dix-sept ans au moins, et au plus quarante-cinq, étoit destiné à combattre en campagne. Tous avoient pour armes offensives le javelot, la pique et l'épée; et pour défense, le casque, la cuirasse et les cuissards d'airain. Toute la cavalerie étoit dans cette première classe, et formoit dix-huit centuries, où se trouvoient les principaux et les plus opulens citoyens de Rome.

La seconde classe ne comptoit que vingt centuries. Soixante-quinze mille as suffisoient pour y être admis. Ses armes différoient de celles de la première en ce qu'on n'y portoit point de cuirasse, et que l'écu y étoit substitué au bouclier. On y avoit ajouté deux centuries d'artisans pour les machines de guerre.

La troisième avoit le même nombre de centuries que la seconde. Il falloit posséder cinquante mille as pour y entrer. Ses armes étoient les mêmes que celles de la classe précédente, si ce n'est qu'elle n'avoit point de cuissards.

La quatrième étoit encore formée de vingt centuries, et de ceux qui jouissoient d'une for-

tune de vingt-cinq mille as. Elle étoit armée de longs boucliers, de piques et d'épées. Elle avoit de plus deux centuries de trompettes.

Trente curies composoient la cinquième. Douze mille cinq cents as suffisoient pour y entrer. Ses armes étoient des frondes et des pierres.

Chacune de ces classes étoit enrôlée et combattoit dans l'ordre de son institution. La première étoit levée d'abord, et placée au premier rang, et ainsi de suite. La dernière, attendu la nature de ses armes, se tenoit hors des rangs. Les tributs se payoient par centuries; la première classe en supportoit seule plus de la moitié. Par cet arrangement, les plus riches, et conséquemment les plus intéressés au maintien et à la prospérité de l'Etat, supportoient la plupart des dépenses publiques, marchoient les premiers aux combats, se trouvoient en première ligne, et par-là exposés aux plus grands dangers. La progression continuoit jusqu'à la fin, en sorte que les principaux citoyens donnoient nécessairement l'impulsion, et l'exemple du courage. Les dernières classes alloient rarement à la guerre, et payoient fort peu de taxes. Cette idée de mesurer le péril à l'intérêt paroît très-heureuse.

La sixième et dernière classe n'étoit comptée

que pour une centurie. Elle renfermoit les plus pauvres d'entre les citoyens. On les appeloit *prolétaires* (de *proles*, race), comme n'étant utiles à la patrie que par les enfans qu'ils lui donnoient, ou *exempts*, parce qu'ils étoient dispensés de toute imposition et de tout service; car s'ils s'enrôloient, c'étoit comme volontaires. Les six classes formoient cent quatre-vingt-treize centuries, commandées chacune par un centurion d'une bravoure et d'une expérience éprouvées.

Cette distribution du peuple, toute militaire en apparence, influa encore plus sur la constitution que sur l'armée; elle opéra une révolution sans secousse. Servius ordonna que le peuple fût assemblé par centuries pour l'élection des magistrats, la confection des lois, les déclarations de guerre, le jugement des crimes contre la république et les priviléges de chaque ordre, ou même de tous ceux qui emportoient peine de mort. L'assemblée, en ces cas, devoit se tenir hors de la ville, dans le Champ-de-Mars, où l'on se rendroit en armes, suivant la distinction des classes. La convocation de ces assemblées, comme celle des curies, appartiendroit au souverain. Les délibérations y seroient également précédées des auspices; ce qui donnoit la plus grande influence au prince, et aux

patriciens qui les prenoient ou les dirigeoient. Enfin, et c'est ici le point capital, les suffrages, au lieu d'être comptés par tête, comme auparavant, le seroient par centuries, et celles de la première classe émettroient leur avis les premières. Toute l'autorité se trouva par-là transportée dans cette classe, composée des grands de Rome; et les avantages du pouvoir compensèrent le fardeau des taxes. La multitude, en perdant la plus grande partie d'une puissance dangereuse dans ses mains, fut presque entièrement déchargée des subsides. Tullius, sans exclure les plébéiens du droit de suffrage, sut par cette disposition le rendre à peu près inutile; car les quatre-vingt-dix-huit centuries de la première classe, et même quatre-vingt-dix-sept, formant la pluralité des cent quatre-vingt-treize, lorsque cette première classe n'étoit pas divisée d'opinion, elle seule décidoit l'affaire. Si l'uniformité n'étoit pas absolue, on passoit à la seconde, et rarement on étoit obligé de recourir à la troisième. Ainsi le petit peuple n'étoit presque jamais consulté.

Les assemblées par curies ne devoient plus avoir lieu que pour l'élection des prêtres nommés Flamines, celle du grand curion, et de quelques magistrats subalternes. Mais nous verrons cet ordre renversé dans la suite. Montes-

quieu nous paroît s'être trompé quand il a dit que Servius Tullius avoit étendu les priviléges du peuple pour abaisser le sénat (1); car l'opération dont nous venons de parler, anéantit au contraire l'autorité du peuple. Cet écrivain le reconnoît lui-même ailleurs (2).

Pour augmenter les forces de l'Etat, Tullius résolut de faire admettre au nombre des citoyens les esclaves affranchis (3). Ce projet éprouva d'abord beaucoup de résistance. Mais enfin le roi fit sentir qu'une distinction essentiellement contraire à la nature ne devoit pas être éternelle; que l'avantage de l'Etat étoit d'augmenter sa population. Les esclaves affranchis se nommoient *liberti* ou *libertini*. *Liberti Cœsaris* signifioit les affranchis de César. *Libertini* étoit

(1) Grandeur et Décadence des Romains, chap. Ier.

(2) Esprit des Lois, liv. 2, chap. II.

(3) Il y avoit trois formules d'affranchissement. La première par l'inscription du nom de l'esclave dans le registre du Cens. Elle se nommoit *censu* (par le cens). La seconde consistoit à donner un petit coup de baguette sur le tête de l'esclave; elle s'appeloit *vindictâ*. La troisième étoit une déclaration testamentaire, par laquelle on notifioit sa volonté. Ainsi *censu*, *vindictâ*, *testamento*, étoient les trois manières d'acquérir la liberté. La première fut quelque temps la seule connue et pratiquée.

un nom générique qui exprimoit l'état des affranchis. Ils n'eurent originairement de place que parmi le menu peuple, et dans les tribus de la ville, que nous avons déjà dit être les moins considérées. Dans la suite, ils inondèrent celles de la campagne, d'où leur expulsion fut regardée comme un service éminent rendu à la chose publique. On ne les admit d'abord, pour l'ordinaire, qu'au service de la marine, auquel celui de terre étoit préféré. Les affranchis se faisoient un honneur et un devoir de prendre les noms et prénoms de leurs maîtres, auxquels ils ajoutoient celui qu'ils avoient porté dans l'esclavage.

Tullius, après avoir amélioré le gouvernement, s'occupa d'un projet non moins utile à la grandeur romaine ; il voulut faire de Rome le centre et la métropole des Latins. Ces peuples avoient été plusieurs fois soumis par la force des armes, qui ne produit souvent qu'une obéissance équivoque et peu stable ; il essaya de les attacher aux Romains par les liens de la religion et de l'amitié. Ses caresses et son affabilité ayant gagné quelques uns des principaux de la nation, il lui persuada, par leur organe, de construire à frais communs avec Rome un temple à Diane sur le mont Aventin, où les habitans des villes latines se rendoient annuel-

lement pour faire des sacrifices, des actes de commerce, des arbitrages relatifs aux différens des particuliers. C'étoit de la part des Latins reconnoître tacitement Rome pour leur capitale. On verra quel parti elle tira de cette alliance intime. Le traité conclu alors avec le Latium fut gravé sur une colonne d'airain. Il étoit en langue latine, mais écrit avec des caractères grecs ; ce qui n'étoit pas, comme l'observe très-bien Denys d'Halicarnasse, une légère preuve que les fondateurs de Rome tiroient leur origine de la Grèce. Pline atteste aussi la conformité des lettres grecques et latines à cette époque. Ainsi tout paroît confirmer l'opinion de Fréret, qui fait arriver en Italie une colonie grecque.

Parvenu à une assez grande vieillesse, Tullius, dit-on, songeoit à donner à la constitution une forme tout-à-fait républicaine, en descendant du trône. Il y étoit monté cependant à l'aide de la corruption, de la violence, en foulant aux pieds le gouvernement reçu. Il s'y étoit maintenu au préjudice, ou du moins contre le droit apparent des neveux de sa femme. Mais l'ambition assouvie, ou détrompée, a quelquefois donné de pareils exemples, et ce n'eût pas été le seul usurpateur qui auroit abdiqué. Vertot et Rollin parlent de ce projet

du ton de l'enthousiasme. Pour savoir s'il devoit être utile, il faudroit pouvoir deviner quel eût été le sort du peuple romain dans le cas où le gouvernement monarchique (que nous verrons bientôt s'éteindre) se fût perpétué ; il faudroit pouvoir deviner si le peuple eût joui, non pas d'une moindre puissance, mais d'un moindre bonheur sous l'autorité d'un roi. Montesquieu prétend (1) que si Rome n'eût changé de gouvernement, elle seroit demeurée une petite et pauvre monarchie. Cette assertion est peut-être hasardée. Sparte avec ses deux rois, Athènes sous l'autorité de Pisistrate, furent très-puissantes. Si le projet d'abdication ne devoit pas tourner à l'avantage de la patrie, Tullius ne méritoit peut-être pas tant d'éloges pour avoir voulu déposer un sceptre que l'âge alloit incessamment faire tomber de sa main défaillante. On trouva, dit-on, dans ses papiers le plan du gouvernement qu'il méditoit de substituer à la monarchie.

Il diminua du moins l'autorité royale qui, postérieurement à Romulus, s'étoit, à ce qu'il paroît, emparée de l'administration de la justice, et se contentant de retenir, à l'exemple

(1) Grandeur et Décadence des Romains, chap. Ier. Ferguson a répété l'assertion de Montesquieu.

du fondateur de Rome, la connoissance des crimes d'Etat, il abandonna le reste des causes criminelles à d'autres juges. C'étoit, comme on voit, moins une innovation qu'un retour à l'ancien ordre de choses. Cet abandon tourna au profit des patriciens, qui occupoient toutes les places judiciaires; mais ni cette augmentation de pouvoir, ni celle (bien plus considérable) qui résulta pour eux de l'érection des classes, ne purent les attacher à la personne de Tullius, soit qu'ils fussent humiliés d'obéir à un esclave, soit qu'ils se souvinssent toujours de son usurpation, ou que les faveurs qu'il avoit aussi versées sur le petit peuple leur eussent déplu. Les uns se déclarèrent contre lui dans la révolution dont nous allons rendre compte; les autres l'abandonnèrent, et le peuple aussi ne le secourut pas efficacement, en sorte que, pour avoir tenu la balance entre les deux ordres, il n'eut dans aucun de partisans bien zélés.

Ce fut au sein de sa propre famille que se forma l'orage qui assaillit sa vieillesse : le récit des horreurs qu'on va lire passe tellement toute vraisemblance, qu'on seroit tenté de croire que l'histoire les a exagérées, et que les ennemis d'une famille détrônée ont chargé le tableau pour rendre cette famille exécrable. Le

témoignage des historiens est uniforme à la vérité; mais ils n'ont écrit que plusieurs siècles après l'événement et sur des relations transmises par des républicains qui détestoient les rois. D'un autre côté, nous avons vu des crimes presque aussi épouvantables dans l'histoire des derniers temps de la monarchie égyptienne, où le parricide (proprement dit) étoit devenu un usage.

Quoique la plume semble se refuser à retracer un forfait qui passe celui dont la fable noircit Atrée, il faut bien s'y résoudre.

Les petits-fils de Tarquin avoient épousé les deux filles de Servius, leurs cousines germaines. L'aîné (Lucius), fier, cruel, audacieux, étoit le mari de l'aînée, femme d'un caractère doux, sage, modeste, et remplie d'ailleurs de piété filiale. Aruns, le cadet, humain, bon, modéré, avoit eu dans la plus jeune, nommée Tullie, un monstre, une vraie furie en partage. L'ambition qui la dévoroit étoit de la frénésie, et avoit allumé dans ce cœur dénaturé une haine mortelle contre son père, qu'elle regardoit apparemment comme un obstacle à l'élévation de son mari.

Cette femme ne ressentoit que du mépris pour un époux dont la modération ne lui paroissoit qu'une lâcheté, et ne cessoit d'exalter son beau-frère comme un homme dont le cou-

rage égaloit la naissance ; elle le plaignoit d'avoir une femme si peu faite pour le seconder. La conformité des caractères unit intimement L. Tarquin et Tullie; celle-ci disoit ou insinuoit au premier que si le sort eût joint leur destinée, ils seroient déjà sur le trône qui étoit occupé par son père. Ils projettent ce mariage, qui devoit être précédé d'un double assassinat. Avant de se séparer, s'il faut en croire Denys d'Halicarnasse, ils préludèrent par l'inceste, à l'exécution des crimes qu'ils avoient arrêtés (1); et quand ils eurent brisé, chacun à l'aide d'un parricide, l'obstacle qui s'opposoit à leur mariage, ils contractèrent cette horrible union à laquelle le prince n'osa s'opposer, quoiqu'il en pressentît les funestes conséquences. Ce couple furibond mit tout en usage pour arracher la couronne à Tullius, au cas qu'il refusât de la lui céder volontairement. Il gagna tous ceux d'entre les patriciens qui reprochoient au roi une administration trop populaire ; et parmi les plébéiens, cette espèce de gens qu'on trouve toujours prêts à se vendre. Tullius fut informé des manœuvres de Tarquin, que celui-ci ne prenoit même pas la peine de dissimuler. Il l'enga-

(1) L'anecdote ne manque pas de vraisemblance; mais d'où l'historien l'a-t-il pu savoir?

gea vainement à y renoncer; son gendre, loin de céder à ses remontrances, demandoit que le sénat prononçât sur leur cause. Tullius y consent, l'assemble, l'instruit du différent, et somme Tarquin de faire connoître quels sont les torts qu'il éprouve, lui, ou l'Etat. Tarquin répond « qu'a-
» près la mort de son aïeul, il devoit être son
» successeur par le droit de la nature, droit
» reconnu par toutes les nations, commun aux
» Grecs et aux Barbares; que sa couronne lui
» appartenoit, comme ses autres biens, dont
» elle étoit le plus précieux; que Tullius l'a-
» voit usurpée en violant les lois les plus saintes,
» sans avoir été choisi par les entre-rois, sans
» le suffrage du sénat, et même sans celui du
» peuple légalement assemblé, et en soudoyant
» une foule de misérables sans aveu, accablés
» de dettes, perdus de réputation, flétris par
» leurs crimes; qu'en prenant la couronne, il
» avoit déclaré que ce n'étoit qu'un dépôt
» qu'il s'engageoit de remettre à l'aîné des pe-
» tits-fils de Tarquin, et que depuis quarante-
» quatre ans il n'avoit pas jugé à propos de
» s'en dessaisir, quoique celui à qui elle appar-
» tenoit en eût déjà près de cinquante. »

Tullius répond à Tarquin : « Si c'étoit une
» loi générale, que ceux qui héritent des biens
» d'un roi héritassent aussi de sa couronne,

» Tarquin, votre aïeul, n'eût pas été le suc-
» cesseur d'Ancus Martius, au préjudice de
» l'aîné de ses fils. Mais après la mort d'un roi,
» la couronne revient à ceux qui la lui ont
» donnée, et ils la remettent à celui qu'ils en
» estiment le plus digne. C'est ainsi qu'ils en
» agirent en faveur de celui dont vous descen-
» dez. Son avènement au trône combat votre
» prétention. Vous prétendez que je n'ai eu ni
» le suffrage des entre-rois, ni celui des séna-
» teurs : que vous importe? Ce seroit leur af-
» faire, et non la vôtre; ce seroit une offense
» dont ils auroient seuls droit de se venger.
» C'est après plus de quarante ans de posses-
» sion que vous venez discuter la validité de
» mon titre. Mais ce n'est point le sénat, c'est
» le peuple qui a droit de juger notre que-
» relle, je me soumettrai à sa décision. »

Après ce discours, qui eut l'approbation du plus grand nombre, le roi congédie l'assemblée, convoque le peuple à l'instant, monte sur son tribunal, et fait une longue apologie de sa vie entière. La multitude l'accueille par les plus vives acclamations, et témoigne une grande impatience de savoir où il en veut venir. « Tar-
» quin, dit-il, prétend que je retiens son hé-
» ritage; que vous n'avez pu me donner la
» couronne, parce qu'elle ne vous appartient

» pas. » Le peuple, qui se croit offensé, laisse apercevoir de violens signes de colère. Tullius veut, ou feint peut-être de vouloir l'apaiser; remontre qu'il est juste d'entendre son accusateur; ajoute que quant à lui il remet la royauté aux mains dont il l'a reçue, et à qui elle appartient, et fait la démonstration de quitter son tribunal. Le peuple s'y oppose : plusieurs s'écrient qu'il faut tomber sur Tarquin; celui-ci s'enfuit avec tous ses partisans.

Par les conseils de sa femme, il cherche à se réconcilier avec Tullius pour endormir sa vigilance. Le prince trop confiant se laisse tromper avec d'autant plus de facilité, que cet état de guerre contre sa fille et son gendre lui paroît insupportable. Tarquin, abusant de sa sécurité, choisit, pour reprendre son projet, le temps où la moisson avoit dispersé le peuple dans la campagne. Il sort inopinément de chez lui avec toutes les marques de la royauté, et un cortége de partisans qui portent des poignards sous leurs habits. Dans cet appareil, il marche vers la place publique, et en s'y rendant convoque les sénateurs. Tullius, averti de cette scène, court imprudemment au sénat, accompagné d'une foible escorte, y trouve Tarquin sur le trône, et, après quelques reproches, s'avance pour l'en arracher. Celui-ci

en descend avec rapidité, saisit le débile vieillard (qui appelle en vain sa garde à son secours), l'emporte entre ses bras hors de la salle, et du haut des degrés le précipite sur le pavé. Tullius se relève avec peine, ne se voit entouré que de ses ennemis, et froissé, couvert de sang, tâche de regagner son palais, accompagné de quelques domestiques qui soutiennent ses pas chancelans.

Tullie impatiente de savoir quelle seroit l'issue de la démarche de Tarquin, étoit montée sur son char, et s'étoit rendue à la place publique : elle aperçoit de là son mari sur les degrés de la salle du sénat, et la première le salue comme roi. Son exemple enhardit les conjurés, qui tous le proclament en la même qualité. Sa détestable épouse va le trouver, lui parle en secret, et lui dit qu'il ne sera jamais sûr de sa vie tant que respirera Tullius, qui, étant idolâtré de la populace, ne manquera pas de la soulever en sa faveur. Elle le presse de s'en défaire avant qu'il puisse rentrer dans son palais. Il suit ce conseil : le roi est poignardé dans une rue étroite. Tullie y passe un moment après; le corps de son père (encore palpitant) obstrue la voie, épouvante les mules. Le cocher s'arrête et regarde Tullie ; elle lui demande ce qui l'empêche d'avancer : « Ne voyez-vous pas, dit-il,

» le corps de votre père? Imbécille, lui crie-t-» elle, en lui jetant son marche-pied à la tête, » passe par-dessus »; ce qu'il fit. La rue qui fut le théâtre de cette incroyable abomination, s'appeloit *Heureuse;* on la nomma Scélérate. Nous avons quelque peine à croire à la vérité de cette anecdote, du moins dans tous ses épouvantables détails, quoiqu'il faille convenir qu'elle a tous les caractères, toute l'authenticité d'un fait historique.

Servius Tullius avoit régné quarante-quatre ans. Les Romains lui reprochent d'avoir le premier violé leurs lois pour usurper la couronne. Denys d'Halicarnasse prétend que les patriciens poussèrent Tarquin à le détrôner, dans le dessein d'affoiblir la puissance du peuple, qui s'étoit infiniment accrue à leur préjudice pendant le règne de Tullius. Il nous semble au contraire que l'invention des classes en avoit, comme nous l'avons déjà dit, sapé les fondemens. Néanmoins, tout cela s'explique un peu en observant que Tullius avoit rétabli l'égalité entre le pauvre et le riche, pour tout ce qui concernoit les démêlés judiciaires, et retranché des priviléges exorbitans au moyen desquels les patriciens avoient opprimé le peuple dans les contrats passés entre eux et lui.

TARQUIN LE SUPERBE.

532. L'ASSASSINAT de Tullius ayant excité une grande rumeur, son gendre craignit que si le corps du prince étoit, suivant l'usage des Romains, apporté dans la place publique, il n'en résultât un soulèvement; en conséquence, il ne voulut pas lui accorder les honneurs funéraires qu'on avoit coutume de rendre aux rois.

Tarquin prit possession de la royauté comme d'un patrimoine, sans aucune élection, et gouverna despotiquement; ce qui lui fit donner le nom de *Superbe*, lequel, dans le latin, exprime à la fois l'orgueil et la cruauté. Il ne traita pas avec moins de hauteur la noblesse qui avoit favorisé son élévation, que le peuple même qui avoit regretté Tullius, quoiqu'il ne l'eût que peu secouru. Ne négligeant aucune précaution pour sa personne, il forma sa garde des hommes les plus déterminés, soit Romains, soit étrangers, et se montroit rarement au dehors, et jamais à des heures réglées. On ne l'approchoit pas, si l'on n'avoit été préalablement appelé. Ne consultant que ses

affidés les plus intimes, il ne soumettoit aucune affaire au sénat ni au peuple. Enfin il ne ménagea que les citoyens qui le suivoient à la guerre. Tous ceux qui en recevoient l'ordre étoient obligés de l'y accompagner. Il combloit les soldats de largesses, et leur abandonnoit presque tout le butin, persuadé que leur bienveillance suffisoit à sa sûreté.

Lorsque sa puissance lui parut affermie, il se servit du ministère des plus scélérats de ses partisans pour accuser ce qu'il appeloit ses ennemis, au nombre desquels sa cupidité comptoit les plus riches de ses sujets. Le crime banal étoit une conspiration contre sa vie. N'ayant aucun égard à l'usage observé par ses prédécesseurs, il jugeoit seul et sans conseil toutes les affaires où il s'agissoit de peines capitales; sur de vagues accusations, il envoyoit à la mort ou en exil ceux qui avoient plaint le sort de Tullius, qui passoient pour être mécontens de la tyrannie actuelle, ou qui possédoient de la fortune. Il confisquoit leurs biens, et n'en laissoit aux délateurs qu'une foible portion. Cette proscription fit déserter la ville à plusieurs de ses habitans; leur prudence ne put les sauver. Les uns furent mis à mort sans éclat, d'autres enlevés avec violence de leur retraite, ou assassinés dans les champs,

sans qu'on pût trouver leurs déplorables restes.

Après avoir ainsi dépeuplé le sénat, Tarquin le remplit de gens qui lui étoient aveuglément dévoués, et auxquels il conféra toutes les charges vacantes. Encore eut-il peur de ses propres créatures, et leur défendit-il de parler ou d'agir autrement que par ses ordres.

Le peuple, ravi de voir les grands humiliés, disoit qu'ils l'avoient bien mérité, pour avoir secondé Tarquin, et les insultoit en face, se croyant, lui, à l'abri de tout danger. Mais bientôt il n'eut pas moins à souffrir que le sénat. Les lois que Tullius avoit rendues en faveur de l'égalité dans les tribunaux, furent abolies. Tarquin fit enlever de la place publique les tables où elles étoient affichées, et les brisa. Puis il abolit le principe qui régloit la capitation sur les facultés du contribuable, et ordonna que tous payassent la même taxe; ce qui écrasa les plébéiens. Dion dit que Tarquin fit le premier attacher à un poteau et mourir des citoyens sous les verges : choquant ainsi à la fois les mœurs romaines et l'humanité.

Ce prince, craignant les suites d'une administration si hautaine et si dure, s'occupa de les prévenir, et dans ce dessein défendit les assemblées de curies ou de villages voisins,

dans lesquelles on célébroit des fêtes et l'on offroit des sacrifices. Non content de cette précaution, il inondoit la ville et la campagne d'espions, qui, pour arracher le secret de leurs concitoyens, commençoient par médire du gouvernement; et l'imprudence subissoit des punitions aussi rigoureuses qu'inévitables.

Tarquin savoit que rien n'est plus à craindre qu'une multitude à la fois indigente et désœuvrée. Il obligea celle de Rome à travailler aux ouvrages considérables qu'il fit dans la ville, et la dédommagea mesquinement de ses grandes fatigues. Les patriciens se réjouirent à leur tour de l'oppression des pauvres, sans que ni les uns ni les autres, dit l'historien grec, eussent le courage de briser le joug qui les accabloit tous. De peur néanmoins qu'on ne l'essayât, le roi rechercha un appui étranger; et pour se le procurer, il donna sa fille à un des hommes les plus considérables du pays Latin. Cette alliance lui attacha ce qu'il y avoit de plus puissant dans la contrée.

Avec le secours qu'il s'en promettoit, il médita de réduire les Sabins, qui depuis la mort de Servius s'étoient affranchis de la domination romaine. Dans cette vue, il convoqua une assemblée des villes du Latium à Férentin. Il s'y fit attendre jusqu'au soir; on en

murmura; enfin, étant arrivé, il s'excusa du retard sur un arbitrage qu'il avoit eu à terminer entre un père et son fils. Turnus, député d'Aricie, et l'un des principaux confédérés, dit: « Un tel arbitrage ne devoit pas être si long ; » quand un fils refuse d'obéir à son père, on » le punit. » Après ce peu de mots, sèchement prononcés, il se retira. Avant l'arrivée de Tarquin, et même depuis et en sa présence, suivant le récit de l'historien grec, il avoit parlé avec violence contre ce prince et contre sa prétention d'être nommé général de tout le Latium. Tarquin, pour s'en venger, a recours à une perfidie qu'un autre n'eût peut-être jamais imaginée : il séduit les domestiques de Turnus, pour qu'ils laissent, pendant la nuit, remplir d'armes la maison de leur maître. Avant le jour, il mande chez lui les députés, sous prétexte d'une affaire urgente et de la plus haute importance, et leur dit : « Le hasard qui retarda » mon arrivée, avoit sauvé votre vie et la » mienne; Turnus devoit nous égorger tous, » pour s'emparer ensuite du pays Latin. S'il » n'a pas exécuté son dessein plus tôt, c'est » parce que celui qu'il étoit le plus empressé » d'immoler n'étoit point arrivé. C'est le dépit » d'avoir vu ses mesures dérangées, qui a provoqué sa mauvaise humeur et ses injures.

» Mais loin de renoncer à son attentat, il pro-
» jette de le consommer sans délai. On assure
» que sa maison est remplie d'armes ; il est
» nécessaire de vérifier le fait à l'instant
» même. » Turnus étoit violent ; on savoit qu'il avoit vu avec dépit que Tarquin lui eût préféré un autre gendre. Ces foibles présomptions, fortifiées par ses discours de la veille, ébranlèrent les esprits. L'amas d'armes trouvé chez lui achève de les convaincre. On traîne l'accusé chargé de chaînes à l'assemblée. La vue des armes qu'on avoit exposées au milieu de la salle produit une telle indignation, que sans l'entendre on le condamne à mort, et on le précipite dans un abîme, où il est enseveli tout vivant. Tarquin remercié comme un libérateur, fut créé général de la nation Latine, ainsi que l'avoient été son aïeul et Tullius. On invita les Herniques et les Volsques à entrer dans la confédération : les premiers s'y joignirent ; et, parmi les autres, deux villes seulement suivirent leur exemple. Afin de mieux resserrer cette union, Tarquin fit résoudre que les confédérés auroient sur une montagne élevée qui dominoit la ville d'Albe, et qui se trouvoit au centre des peuples alliés, un temple commun, où ils s'assembleroient tous les ans pour tenir une foire, assister à des banquets,

et participer aux mêmes sacrifices. Il fut dédié à Jupiter *Latialis*. Cette fête se prolongea dans la suite pendant quatre jours. Elle n'en eut qu'un d'abord. On ajouta successivement les trois autres en mémoire d'autant d'événemens heureux; c'est ce qu'on appelle *féries latines*. Lorsque Rome eut des consuls, ils ne se mettoient en campagne, ou ne se rendoient dans les provinces, qu'après avoir célébré ces fêtes, dont ils fixoient le jour à leur gré.

Tarquin, à la tête d'une ligue si imposante, résolut de marcher contre les Sabins, et surtout contre les Volsques, qui s'étoient presque généralement refusés à son alliance, et qui de plus avoient ravagé la campagne de Rome. Il gagna une bataille contre les derniers, et prit d'assaut une de leurs plus fortes villes, Suessa Pometia, où s'étoient réfugiés les débris de leur armée. On fit mourir tous ceux qu'on trouva les armes à la main, et la ville fut détruite.

Quelques uns de ceux qui purent se sauver se retirèrent à Gabies, ville latine (à cent stades de Rome), et parvinrent à lui persuader de s'armer contre Tarquin, en faisant espérer qu'elle seroit secondée par des Romains mécontens. La guerre se fit avec des succès variés. Le roi n'ayant pu enlever Gabies de force,

recourut, pour s'en emparer, à une ruse peu honorable.

Sextus, l'un de ses fils, s'y retire par ses ordres, et suppose qu'il vient chercher un asile contre l'intolérable cruauté de son père; il ajoute qu'il ne sera pas inutile aux Gabiens s'ils veulent le protéger. On le crut, et on lui confia de forts détachemens pour faire des excursions sur le territoire de Rome. Il en revenoit toujours chargé de butin, et sut inspirer une telle confiance qu'il fut nommé commandant général des troupes. Maître ainsi de la ville, il en donna secrètement avis à Tarquin, en le consultant sur ce qu'il lui restoit à faire. On raconte que le roi ayant mené l'envoyé de son fils dans ses jardins, et s'y étant promené dans une allée bordée de pavots, en abattit avec une baguette qu'il tenoit à la main les têtes les plus élevées (1). Le courrier renvoyé sans réponse raconta sa réception à Sextus, qui comprit l'intention de son père. Il fit mourir, sous différens prétextes, tous ceux qui pouvoient s'opposer à ses volontés, puis livra la place au roi.

---

(1) On attribue le même hiéroglyphe à Thrasybule de Milet, qui donna, d'une manière pareille, un semblable conseil à Périandre, tyran de Corinthe.

Tarquin surprit agréablement ses habitans, qui s'attendoient aux traitemens les plus durs : aucun ne perdit ni la vie, ni ses biens, ni même sa place. Par cette douceur politique, le prince espéroit, suivant Denys, procurer à ses enfans et à lui une ressource contre le mécontentement des Romains ; mais les Gabiens auroient-ils pu oublier l'artifice, et surtout les cruautés de Sextus? Ce dernier leur fut donné pour roi. Le traité fait entre Tarquin et Gabies se voyoit encore à Rome dans un temple de Jupiter, plus de cinq cents ans après ; il étoit écrit sur la peau du bœuf qui avoit été immolé en cette occasion : manière expressive de prendre les dieux à témoin de la foi jurée.

Débarrassé des soins de la guerre, Tarquin s'occupa d'achever les monumens commencés par son aïeul. Il conduisit les égouts jusqu'au Tibre, et entoura de portiques, sous lesquels on fut à couvert, l'amphithéâtre élevé par Tarquin l'ancien : ouvrage que Rome, dans sa toute-puissance, dit Tite-Live, put à peine égaler.

La plus grande entreprise, en ce genre, fut la construction du Capitole. Nous avons déjà parlé des travaux considérables qui, sous Tarquin l'ancien, en avoient disposé le terrain. Son petit-fils employa d'abord à cet édifice la dixième partie qu'il s'étoit réservée des dé-

pouilles de Suessa Pometia. Aux ouvriers qu'il fit venir d'Etrurie, il joignit l'assistance des citoyens, qui se prêtèrent de bonne grâce à une œuvre religieuse.

Le temple devoit être consacré aux trois principales divinités du paganisme : Jupiter, Junon et Minerve. Plusieurs autres dieux avoient des autels sur le mont où l'on alloit l'asseoir, et il falloit bien transporter ailleurs ces autels pour faire place au nouvel édifice. Les augures toutefois ne crurent devoir déloger ces divinités subalternes que de leur consentement. Ils les consultèrent : toutes voulurent bien partir, à l'exception de la déesse de la Jeunesse et du dieu Terme. Les augures, qui avoient habilement supposé cette résistance, en conclurent que les bornes de l'Empire romain ne seroient jamais resserrées, et que sa jeunesse fleuriroit éternellement. Les deux divinités récalcitrantes demeurèrent dans l'enceinte du temple : d'autres disent que la fable du dieu Terme fut imaginée pour graver plus profondément dans les esprits le respect dû à la propriété.

Il y eut encore un autre incident que supposa sans doute aussi, ou que fit naître l'adresse du gouvernement pour exalter les esprits. En creusant les fondemens du temple,

on trouva, dit-on, une tête d'homme dans le même état que si elle venoit d'être coupée : le plus habile des magiciens consulté sur ce phénomène, prononça « qu'il indiquoit la volonté » des Destins, qui étoit que le lieu où on l'a» voit trouvée devînt un jour la capitale de » l'Italie. » Ce fut, comme nous l'avons dit, cette tête qui fit changer le nom du mont Tarpéien en celui de Capitolin; d'autres le font dériver de *caput Toli*, en disant que la tête trouvée étoit celle d'un certain Tolus, et donnent la même étymologie au Capitole. Il fut bâti sur la cime de la montagne : sa longueur étoit de deux cents pieds, sur une largeur à peu près égale; sa façade, tournée vers le midi et vers la grande place de Rome, avoit trois rangs de colonnes, et les faces latérales deux. Un péristyle l'entouroit. On y montoit par un escalier de cent marches d'une extrême largeur. Ce vaste édifice renfermoit réellement trois temples, sous un même toit. Celui de Jupiter tenoit le milieu, dominoit beaucoup ceux de Junon et de Minerve, et c'est à lui que l'enceinte étoit consacrée. De tels monumens sembloient excéder les forces et l'importance de Rome, qui certes ne pouvoit alors prévoir son incroyable destinée. Celui-ci ne put être achevé par Tarquin.

Il paroît que ce prince étoit persuadé de la nécessité de tromper les peuples, et pour leur propre avantage, et pour faire fléchir leur volonté au gré de ceux qui les gouvernent. Outre l'obstination de la déesse de la Jeunesse et du dieu Terme, outre la découverte de la tête, ou l'interprétation de cette découverte, c'est encore de son règne que date l'arrivée des livres Sibyllins à Rome. Tout est miraculeux dans cette anecdote.

On donnoit le nom de Sibylles à des imposteurs femelles, qui, se disant inspirées, prédisoient l'avenir. On ne connoît ni le temps où elles ont commencé leur métier, ni leur nombre. Les plus fameuses étoient celles de Delphes, d'Erythrée, de Cumes en Æolide, et de Cumes en Italie. Une d'elles, on croit que c'est la dernière, vient proposer au roi de lui vendre neuf volumes d'oracles sibyllins. Ce prince lui refuse le prix considérable qu'elle en exige. Elle en brûle trois, et revient offrir le reste au même prix que les neuf. On la rebute avec mépris. Après en avoir jeté au feu trois autres, elle se présente de nouveau, et déclare que les derniers vont subir le même sort si sa première demande n'est pas acceptée. Surpris de la persévérance de cette femme, Tarquin mande les augures, qui sont d'avis

que ces livres doivent être achetés à quelque condition que ce soit. Ce conseil est suivi, et la femme disparoît aussitôt avec son argent. Le roi confie ce dépôt à deux patriciens, et nomme en outre deux officiers publics pour y veiller. Dans la suite, quinze patriciens des plus distingués furent préposés à sa garde, et on l'enferma dans un coffre de pierre, placé sous une voûte du Capitole. On ne consultoit ces livres que dans les périls extrêmes, dans des occasions de la plus haute importance et par l'ordre du sénat. Le secret impénétrable qu'on gardoit sur ces oracles, laissoit à leurs dépositaires la faculté de les faire parler suivant les vues du gouvernement. C'étoit un de ses mystères, un de ses ressorts. Il subsiste encore huit livres Sibyllins, fabriqués longtemps après l'époque dont nous parlons ici, puisqu'il y est question d'Antonin et de Marc-Aurèle.

Quoiqu'il soit probable que l'achat des livres Sibyllins fut une fourberie politique du roi, il n'est pas cependant impossible qu'il ait été le premier induit en erreur; car il n'étoit pas exempt de superstition. Un serpent, sorti tout-à-coup d'une colonne de bois dans le palais, lui donna de l'inquiétude au point de le déterminer à consulter, sur ce sujet, l'oracle de

Delphes. Il y envoya deux de ses fils, Aruns et Titus, qui obtinrent que leur cousin Junius fût du voyage. Leur dessein étoit de s'en amuser, parce qu'on le regardoit comme un hébété; ce qui lui avoit fait donner le surnom de *Brutus* (en français, brute).

Celui-ci étoit, par sa mère, petit-fils de Tarquin l'ancien. Né avec de l'esprit, il avoit reçu une bonne éducation. Mais voyant le roi immoler une foule d'illustres citoyens pour s'approprier leurs dépouilles, entr'autres son père Junius, un des personnages les plus considérables de Rome, et son frère aîné, il imagina, pour sauver ses jours des fureurs de l'envie et de la cupidité, de contrefaire l'imbécille, et se laissa ravir ses biens sans avoir l'air d'y prendre garde. On cite deux anecdotes puériles de son voyage. Nous omettons la première, et ne citons la seconde que parce qu'elle est en quelque sorte consacrée par l'histoire, quoiqu'assurément elle n'en fût pas digne. Les deux fils de Tarquin demandèrent à l'oracle qui succéderoit à ce prince. On leur répondit: « Celui qui le premier embrassera » sa mère. » Ils tirèrent au sort pour savoir lequel des deux auroit ce bonheur, et se promirent le secret pour exclure leur frère Sextus, resté à Rome. Brutus, qui devina le mot de

l'énigme, baisa la terre, comme étant, dit-on, la mère commune des hommes. Il y a toute apparence que ce misérable rébus a été imaginé après coup.

Les trois voyageurs, de retour à la ville (1), la trouvèrent en armes contre les Rutules. Le roi assiégeoit Ardée, leur capitale, sous prétexte qu'elle avoit reçu des Romains exilés, et qu'elle travailloit à les rétablir, mais dans la vérité pour y faire du butin. C'étoit la plus riche cité du Latium ; et Tarquin étoit forcé de chercher des ressources extraordinaires pour subvenir aux énormes dépenses des monumens qu'il élevoit.

Le siége se prolongea. Il duroit encore, lorsque Sextus Tarquin, épris de Lucrèce, femme de Tarquin Collatin, son parent, se rend chez elle à Collatie, entre de nuit dans la chambre où elle repose, et, après avoir vainement épuisé toutes les voies de la séduction pour la corrompre, lui déclare que si elle ne se rend, il va non seulement la poignarder, mais déshonorer sa mémoire, en tuant un esclave qu'il placeroit à côté d'elle dans son lit; en sorte qu'il paroîtroit avoir puni l'insolence

(1) Nous nous servirons souvent de ce mot pour désigner Rome.

de cet homme et le crime d'une parente. L'infortunée cède à cette double menace.

Le lendemain, désespérée de son malheur, elle envoie prier son père et son mari, qui étoient au siége d'Ardée, de la venir trouver chacun accompagné d'un ami fidèle. Ils accourent, avec Valerius et Brutus. Elle leur raconte la violence qu'elle a soufferte, en ajoutant que sa mort prouvera son innocence, et demande que l'outrage ne reste pas impuni. On le lui promet, et l'on s'efforce de la consoler, en lui disant que la volonté seule peut faillir, et qu'il n'y a point de faute où il n'y a pas de consentement. « Quoiqu'innocente du » crime, répond Lucrèce, je ne m'exempte » pas du supplice : nulle femme ne s'autori- » sera de mon exemple pour survivre à sa » honte. » En même temps elle s'enfonce dans le cœur un poignard qu'elle tenoit caché. Brutus l'en retire aussitôt, et, par le sang dont il est teint, jure de poursuivre la vengeance de Lucrèce sur Tarquin, sur sa femme, sur toute sa race, et de ne pas souffrir que personne règne jamais sur les Romains. Il présente ensuite le poignard aux trois autres, étonnés de trouver leur ami si différent de lui-même ; ils répètent son serment. Le corps tout sanglant de Lucrèce, porté dans la place de Collatie,

excite un soulèvement général. La jeunesse court aux armes. Brutus marche à sa tête vers Rome, après avoir pris des précautions pour que Tarquin ne sache pas ce qui vient de se passer. Dès que cette troupe est arrivée à la ville, Brutus, usant du droit que lui donnoit sa qualité de commandant des gardes (1), assemble le peuple, le harangue, l'échauffe, lui peint des plus vives couleurs l'événement tragique de Collatie, lui rappelle les crimes de Tarquin, de sa femme, et lui fait proscrire sur-le-champ toute la famille royale. Aussitôt il marche, bien accompagné, vers le camp, pour l'exciter aussi à la révolte. Tullia se sauve du palais, et s'enfuit au milieu des imprécations de la multitude. Le roi, informé de la sédition de Rome, accourt pour l'étouffer. Brutus, qui en est averti, fait un détour pour l'éviter. Tarquin trouve les portes de la ville fermées, et reçoit la notification de son bannissement perpétuel. L'armée accueille Brutus, et chasse les enfans du roi. Sextus se retire à

(1) Cette qualité suppose qu'on ne le regardoit pas tout-à-fait comme un homme stupide. Peut-être sa feinte stupidité est-elle une tradition fabuleuse. Il s'en glisse toujours quelques unes de cette espèce dans les histoires des temps anciens.

Gabies où il régnoit. Les deux autres suivent leur père à Céré, ville étrusque. On conclut avec Ardée une trève de quinze années.

Tarquin occupoit le trône depuis vingt-quatre ans. La monarchie en avoit subsisté deux cent quarante-quatre, depuis la fondation de Rome.

Rollin observe que le christianisme n'approuveroit pas un suicide commis dans les mêmes circonstances que celui de Lucrèce. Il nous semble même que les païens éclairés, en admirant l'horreur de cette Romaine pour la seule ombre de l'adultère, eussent pu voir dans sa mort l'effet d'un excès de pudeur, de délicatesse ou d'amour-propre, puisque sa conscience ne lui faisoit aucun reproche.

Les auteurs romains, ennemis de la royauté, regardent la durée de ce gouvernement comme l'enfance de Rome. Echard, en adoptant cette opinion, observe, pour l'appuyer, qu'en effet le territoire de cette ville ne s'étendoit pas, dans ce premier période, au-delà de quarante milles de longueur sur une largeur de trente milles, ce qui étoit à peu près la grandeur de la république de Lucques. Rollin, qui est d'un avis différent, répond qu'Athènes et Lacédémone étoient renfermées dans des bornes tout aussi étroites. Cependant quel plus brillant

théâtre de gloire! On peut ajouter que les Romains ayant presque toujours vaincu leurs ennemis pendant deux siècles entiers, étoient nécessairement ou plus braves qu'eux ou plus habiles; peut-être l'un et l'autre à la fois : car ils devoient avoir souvent le désavantage du nombre lorsqu'ils combattoient des confédérations qui contenoient jusqu'à douze peuples. Or, leur bravoure, leur habileté, leur discipline, ont sans doute été l'effet de la force de leurs institutions.

D'ailleurs, les commencemens sont ce qu'il y a de plus difficile dans la fortune des nations, comme dans celle des particuliers. Enfin, Echard convient lui-même que ces anciens Romains, du temps de la monarchie, étoient courageux, hardis, infatigables, sobres, sensibles à la gloire. C'eût été là du moins une robuste enfance.

RÉPUBLIQUE.

L'expulsion des Tarquins ne produisit pas 508.
dans la constitution un changement aussi considérable qu'on pourroit le croire. Au lieu d'un roi, on en eut deux, comme à Lacédémone, sous un nom à la vérité plus modeste, sous celui de consuls, dérivé de *consulere* (conseiller). On en changea tous les ans, conformément au projet tracé, dit-on, par Tullius. Le droit de les élire fut laissé au peuple; mais il ne put les prendre que dans l'ordre des patriciens. Ainsi, les débris du trône furent partagés entre la noblesse. La puissance consulaire, à l'exception de sa durée, ne différa guère de l'autorité royale. Les consuls étoient les chefs du sénat et du peuple, qu'ils assembloient à leur gré; les administrateurs de la justice et des fonds publics. Ils levoient les armées, en nommoient les officiers, traitoient avec l'étranger et ses ministres, avoient tous les signes de la royauté, la robe de pourpre, la robe blanche, la chaire curule, qui étoit d'ivoire. Le sceptre et la couronne d'or ne leur furent point ôtés; mais

508. ordinairement ils ne les portoient pas, de crainte de blesser les yeux des citoyens par ces signes particulièrement caractéristiques de la royauté. Cependant ils les prenoient dans les triomphes.

On crut devoir garder encore un autre ménagement pour empêcher que le peuple ne s'aperçût qu'à la place d'un maître il en avoit deux, comme on vient de le dire. Les haches et les faisceaux, dont la réunion étoit la marque distinctive de la souveraineté, ne furent portés que devant un des consuls; l'autre avoit les faisceaux sans haches. Le rôle des deux magistrats à cet égard changeoit tous les mois.

L. Junius Brutus fut le premier élevé à cette dignité républicaine, et eut pour collègue le mari de Lucrèce. Ils assemblèrent aussitôt le peuple, et en sa présence jurèrent sur l'autel des sacrifices que jamais Tarquin, ni aucun des siens ne seroient rappelés; que jamais la royauté ne seroit rétablie à Rome. Ce serment fut répété par le peuple. Ivre et furieux de liberté, il dévoua aux Enfers et aux derniers supplices ceux qui oseroient entreprendre de ressusciter la monarchie; et l'aversion pour cette forme de gouvernement resta si bien au fond des cœurs, que la force des choses ayant obligé les Romains de manquer à leur ser-

ment, ils ne purent se résoudre à donner le nom de rois à leurs souverains. Il fallut qu'ils prissent un autre titre. Cette impulsion une fois donnée, se prolongea pendant la durée entière de la république, et de l'empire, pendant plus de dix-neuf siècles. 508.

Cependant comme les Romains observoient scrupuleusement leurs rites religieux, et qu'il y avoit quelques sacrifices que les rois seuls pouvoient offrir, on créa pour cette fonction seulement un sacrificateur, qu'on appela du nom de roi. Mais afin qu'il ne pût être tenté d'abuser de ce nom, on lui interdit toute magistrature, ainsi que le droit de haranguer le peuple, et on le soumit à l'autorité du grand pontife. Papirius fut le premier roi de cette espèce. Il y a tout lieu de présumer que c'est lui qui a compilé les lois données par les souverains de Rome. Ce recueil prit le nom de Droit Papirien.

Les consuls complétèrent le sénat que Tarquin avoit dépeuplé par des exils ou des proscriptions. Ils lui donnèrent cent soixante nouveaux membres, pris parmi les chevaliers, ou même dans le peuple. On conféra préalablement la dignité de patriciens à ces nouveaux sénateurs.

Tarquin travailloit à renverser tout cet édi-

508. fice élevé sur ses ruines. Après plusieurs tentatives infructueuses pour armer en sa faveur quelques peuples du voisinage de Rome, il se réfugia chez les Etrusques, dont il tiroit son origine. Il leur persuada d'envoyer à Rome des ambassadeurs, qui demandèrent d'abord qu'il fût admis à rendre compte de sa conduite au peuple Romain, qu'il déclaroit reconnoître comme son juge suprême et l'arbitre de sa destinée. Cette demande étant rejetée avec dédain, ils prièrent de lui restituer les biens qu'il avoit à Rome, pour qu'il pût vivre avec décence et en paix dans quelque retraite ignorée.

Brutus opine à ne rien rendre. Il prétend que ces biens seroient dans les mains de Tarquin des armes qu'il tourneroit infailliblement contre la république; car il ne faut pas, ajoute-t-il, s'imaginer qu'il veuille se réduire à une vie privée; son collègue pense, au contraire, qu'en les retenant, on pourroit donner aux étrangers lieu de croire qu'on n'avoit détrôné Tarquin que pour le dépouiller, et qu'on fourniroit à celui-ci un prétexte de s'armer pour recouvrer ce qu'on lui retiendroit. Enfin, il croit que le refus d'une demande qui paroît juste, entraîneroit peut-être beaucoup d'étrangers dans son parti. Le sénat embarrassé de la décision, la renvoie au peuple assem-

blé par curies. L'avis de la restitution l'emporte d'une seule voix. 508.

Les envoyés étrusques, sous prétexte de veiller à l'exécution de ce décret, étant demeurés à Rome, y formèrent de sourdes intrigues pour le rétablissement des Tarquins. Ils firent entrer dans leurs vues plusieurs jeunes gens de la première distinction, qui préféroient à l'austérité d'une république, à l'inflexibilité de ses lois, à une égalité qui les humilioit, les plaisirs, le faste et la licence de la cour. Il se forma un complot en faveur du rétablissement de la monarchie, et, l'on ajoute, contre la vie des consuls. Les principaux conjurés étoient les deux fils de Brutus, à peine pubères (c'est-à-dire, âgés de quatorze ans), deux Vitellius, frères de l'épouse de Brutus, et fils d'une sœur de Collatin, et deux Aquilius, fils d'une autre sœur du même. C'étoit chez ces derniers qu'on avoit placé le foyer de la conjuration. Elle fut découverte par un esclave nommé Vindicius. Il en avertit Valerius, qui saisit, dans une de leurs assemblées, les ambassadeurs étrusques, les conjurés, et les lettres de ceux-ci à Tarquin, dans lesquelles on l'instruisoit de tout le plan de la conspiration. Les prisonniers furent remis au pouvoir des consuls, qui relâchèrent les am-

508. bassadeurs. On respecta leur caractère, quoiqu'ils en eussent abusé.

Dès qu'il fut jour, Brutus, assis sur son tribunal, s'étant fait représenter les lettres saisies entre les mains des conjurés, remit celles de ses fils à un greffier, qui les lut de manière à être entendu de toute l'assemblée. Le consul, après cette lecture, leur demande s'ils ont quelque chose à dire pour leur défense. Ces enfans ne répondent que par des larmes. Brutus garde un moment le silence, puis prononce la peine de mort contre ses deux fils. L'assemblée désiroit qu'on leur laissât la vie en considération du père. Brutus ne se laisse ni fléchir par les vœux du public, ni attendrir par les supplications les plus touchantes que lui adressent ses enfans. Cette sévérité étonne les spectateurs; mais celle qu'il fait paroître pendant l'exécution les étonne bien davantage. Non seulement, dit l'historien Denys, il ne permet point qu'on les mène ailleurs pour dérober à la multitude un si triste spectacle, mais lui-même ne quitte pas la place publique; les licteurs, par son ordre, saisissent ses deux fils, les déchirent à coups de verges, et leur coupent ensuite la tête. Brutus regarde leur supplice d'un œil attentif, sans en paroître touché, tandis que toute l'assemblée fond en larmes. Tel est en substance

le récit de l'historien grec. Tite-Live dit qu'à 508.
travers la rigueur d'un sanglant ministère, on distinguoit les mouvemens de la nature. Ces deux auteurs contemporains écrivirent plusieurs siècles après l'événement; tous deux se montrent également admirateurs des Romains. Mais Tite-Live, écrivain bien supérieur à Denys d'Halicarnasse, et qui devoit prendre plus d'intérêt à la gloire de Rome, étant né en Italie, a peut-être voulu pallier la férocité de Brutus, que l'autre peint avec naïveté, en lui prodiguant des éloges. Ce dernier, d'ailleurs, ayant fait des *antiquités romaines* l'objet de ses recherches et de son ouvrage, pourroit, sous le rapport de l'exactitude, mériter la préférence; et la suite prouve assez qu'un amour effréné de la liberté, ou peut-être l'ambition, avoit fermé le cœur de Brutus à la pitié.

Après la mort de ses fils il ordonne celle des Aquilius. Collatin, leur oncle et son collègue, le supplie de pardonner à leur jeunesse, à leur inexpérience; au moins d'adoucir la peine. Brutus s'y refuse. « Eh bien, dit Collatin, je les absous par le pouvoir qui m'est commun avec vous! » Brutus menace de le faire punir lui-même, et convoque aussitôt une assemblée du peuple, dans laquelle il accuse Collatin de s'être vendu à l'ennemi commun; ajoutant que c'est

508. par un effet de cette trahison qu'il vouloit lui rendre ses biens, pour le mettre en état de combattre les Romains et de remonter sur le trône. Il destitue à l'instant son collègue, et lui ordonne de quitter la ville. Cependant il dit qu'il va convoquer les centuries afin qu'elles déclarent si elles veulent confirmer ce jugement, et annonce au surplus qu'il faut choisir entre lui et Collatin.

Lucretius, beau-père de ce dernier, demande aux consuls la permission de se faire entendre, et l'obtient : jusqu'alors aucun particulier n'avoit harangué dans les assemblées publiques. Voyant que son gendre alloit être chassé du consulat, il l'engage à se démettre et à s'exiler volontairement. Collatin se rend à ce conseil, non sans déplorer la destinée qui l'arrache de sa patrie, pour le punir d'un mouvement de compassion en faveur de ses parens. Brutus cependant, satisfait de son humble résignation, y applaudit, lui fait donner vingt talens par le peuple, et lui en remet cinq lui-même. Le consul dépossédé alla finir ses jours à Lavinium : l'autre ne voulut pas exercer seul le consulat, de crainte qu'on ne l'accusât de n'avoir chassé Collatin que pour réunir dans ses mains toute l'autorité. Ayant convoqué le peuple au Champ-de-Mars, où se tenoient les assemblées par

centuries, et où l'on avoit coutume de créer 508.
les rois et les autres magistrats, il se fit donner ou se donna lui-même Valerius pour collègue.

Brutus ne trouvant dans ce nouveau consul aucune opposition à ses sentimens, envoya au supplice tous ceux qui avoient entrepris de rétablir la monarchie (1). La restitution des biens de la famille royale fut remise en delibération au sénat, qui cette fois abandonna le mobilier au pillage, afin d'intéresser directement le peuple au maintien de la proscription de son souverain. Quant aux terres, elles furent distribuées à ceux qui ne possédoient aucun héritage. Entre la ville et le Tibre, étoit un vaste terrain qu'on avoit dès long-temps consacré à Mars, parce qu'il étoit propre à la nourriture des chevaux, et en même temps très-commode pour l'exercice des armes. Tarquin s'en étoit mis en possession, et l'avoit fait ensemencer. Il fut défendu d'emporter le blé de ce champ. Ce qui en étoit battu et ce qui restoit en épi fut, comme un grain impur, jeté dans le Tibre. Cet amas produisit une petite île, qu'on nomma l'île Sacrée. Là ne s'arrê-

(1) On voit par cet exemple que les consuls retinrent le droit qu'avoient les rois de Rome, de juger à mort sans appel. Ils le perdirent l'année suivante.

508. tèrent point la passion et le fanatisme : ils s'acharnèrent sur des objets inanimés, sur des pierres. On rasa les palais et les maisons de campagne des Tarquins. Leurs parens eurent ordre de sortir de Rome. Les autres citoyens qui avoient suivi le roi dans son exil, et qui ne se rendoient pas à la ville dans l'espace de vingt jours, furent condamnés à un bannissement perpétuel, avec confiscation.

Vindicius, pour avoir révélé le complot, obtint la liberté, le droit de citoyen romain, et une forte récompense pécuniaire. C'est, à ce qu'on croit, du nom de Vindicius que l'affranchissement qui s'opéroit en donnant un coup de baguette fut nommé *vindicta :* il s'appeloit auparavant *manumissio*, manumission (1), parce qu'au coup de baguette on ajoutoit un petit soufflet, et qu'on faisoit faire une pirouette à l'affranchi.

507. N'ayant pu exciter un soulèvement, Tarquin recourut à la force des armes. Deux peuples étrusques, ceux de Véies et de Tarquinie embrassèrent sa défense. Aruns, l'un de ses fils, et Brutus, étant chacun à la tête de leur cavalerie, ce dernier fut reconnu par l'autre, qui s'écria : « Voila l'homme qui nous chassa

---

(1) De *mittere manu*, renvoyer de la main.

» de notre patrie, insolemment paré des or- 507.
» nemens qui nous appartiennent! Dieux ven-
» geurs des rois, j'implore votre assistance! »
Aussitôt ils courent l'un sur l'autre avec tant de fureur et d'abandon, que tous deux se percent le sein, et tombent morts au même instant. La bataille se donne ensuite, et se termine avec une perte égale et très-considérable de part et d'autre. Cependant le champ de bataille étant demeuré à Valerius, on lui décerna le triomphe, et il entra dans Rome sur un char à quatre chevaux; ce qui devint une coutume invariable pour les triomphateurs.

Le corps de Brutus, orné de couronnes, fut porté avec honneur par les plus distingués d'entre les chevaliers, qui avec tous les signes du regret et de la douleur célébroient ses louanges. Le sénat sortit de la ville, et alla au-devant de lui dans tout l'appareil du triomphe. Le consul en deuil l'exposa sur un lit de parade dans la place publique, et du haut de la tribune prononça son éloge. C'est la première oraison funèbre dont il soit parlé dans l'histoire romaine. Il est à observer qu'elle précéda de dix-sept ans celle qui fut faite chez les Athéniens après la journée de Marathon. Les Grecs n'accordoient cet honneur qu'aux guerriers morts sur le champ de bataille; les

507. Romains le décernoient à tous ceux qui rendoient de grands services à la patrie, en quelque genre que ce fût, et de quelque manière qu'ils mourussent.

Les dames romaines prirent le deuil pour honorer la mémoire du vengeur de Lucrèce, et le portèrent un an, comme pour un père.

Demeuré seul au timon des affaires, Valerius se vit en butte aux soupçons d'un peuple ombrageux, et jaloux à l'excès de sa liberté naissante. Deux motifs excitèrent la défiance. D'abord, ce consul avoit commencé à bâtir une maison sur la cime du mont Palatin, d'où il dominoit la place publique. On trouva de l'ostentation ou du dessein dans le choix d'une pareille assiette, qui sembloit être celle d'une citadelle. En second lieu, il ne se pressoit pas de demander un collègue. Averti des dispositions du peuple, Valerius le convoque et lui dit : « Auriez-» vous dû plutôt examiner où je suis que qui » je suis? Rassurez-vous, Romains; vous n'au-» rez pas long-temps à redouter cette maison » qui vous est suspecte. » Dans la nuit il la fit démolir. Le lendemain le peuple, en voyant ces ruines, rougit de sa méfiance; mais sans cette prompte satisfaction il l'eût conservée. Pour lui donner encore un témoignage de déférence, et pour achever de se rendre entiè-

rement populaire, le consul, avant d'avoir 507.
un associé, fit rendre plusieurs lois, dont les unes flattoient la multitude, et les autres augmentoient sa puissance.

Il fut d'abord ordonné que les haches ne seroient unies aux faisceaux que hors des murs; et Valerius allant encore plus loin que la loi, faisoit, dans les assemblées, baisser les faisceaux devant le peuple, comme pour reconnoître qu'il étoit le véritable souverain.

Une seconde loi bien plus importante établissoit le droit d'appeler au peuple de tout jugement criminel prononçant la mort, le fouet, ou même une simple amende. Par une troisième, il fut défendu, sous peine de la vie, d'exercer aucune magistrature avant d'y avoir été autorisé par le peuple. La quatrième permettoit à tout particulier muni d'une preuve convaincante, de mettre à mort quiconque aspireroit au pouvoir souverain. Une cinquième ordonna que le trésor public fût déposé dans le temple de Saturne, d'où il ne sortit plus, et attribua au peuple l'élection de deux trésoriers, nommés questeurs (1). Ces officiers existoient, à ce qu'on croit, du temps de la monarchie.

---

(1) Du mot *quærere*, chercher, parce qu'ils recherchoient ce qui étoit dû au fisc.

507. Leurs fonctions étoient fort étendues, et cet emploi menoit à tous les autres; il en étoit comme le premier degré. Les questeurs connoissoient de tous les crimes; et nous verrons qu'ils avoient le droit bien important d'assembler le peuple. Leur nombre fut très-augmenté dans la suite. Il y en avoit aux armées et dans les provinces.

Ces règlemens, et d'autres semblables, reversèrent, si l'on peut le dire ainsi, une grande portion de l'autorité des mains du sénat dans celles du peuple, et firent par conséquent incliner vers la démocratie le gouvernement, qui depuis Servius Tullius étoit presque entièrement aristocratique; ils firent donner à Valerius le nom de Publicola ou Poplicola (1).

Ce consul fit le dénombrement des citoyens. Il s'en trouva environ cent trente mille qui avoient atteint l'âge de puberté, sans compter les veuves et les orphelins, qu'on exempta de tout impôt.

Enfin Valerius assembla le peuple par comices pour élire un autre consul. Les voix se réunirent pour Lucretius, père de la célèbre Lucrèce. Comme il étoit beaucoup plus âgé que son collègue, ce dernier lui céda la pre-

---

(1) Pour *populicola*, qui prend soin du peuple.

mière place et les faisceaux ; prérogative qui fut 507.
dans la suite déférée ordinairement à l'ancienneté. Lucretius étant mort peu de jours après son élection, Marcus Horatius lui succéda.

Ce fut à cette époque, suivant Tite-Live, que le Capitole se trouvant achevé, on arrêta d'en faire la dédicace. Le nom de celui qui présidoit à ces sortes de cérémonies étoit inscrit sur le frontispice du temple. Publicola désiroit cet honneur avec passion, et s'attendoit qu'il lui seroit déféré ; mais on ne voulut point donner de mortification à son collègue : le sort en décida, et se déclara pour Horace. L'autre consul partit avec quelques troupes pour une expédition peu importante. On étoit au dernier acte de la consécration, et au plus solennel, lorsqu'un frère de Publicola, qui épioit ce moment, cria : « Horace, votre fils est » mort de maladie au camp. » Il se flattoit que cette nouvelle l'empêcheroit de continuer la cérémonie ; mais le consul répondit froidement : *Qu'on l'enterre ;* soit qu'il se doutât du mensonge et du motif, soit qu'il eût assez de force d'âme pour subordonner en ce moment les droits de la nature aux devoirs du pontificat. Que la ruse fût de l'invention de Publicola ou de son frère, c'étoit une petitesse bien ridicule.

507. Cette année est remarquable par le premier traité qui ait eu lieu entre Rome et Carthage. Jaloux de l'empire et du commerce de la Méditerranée, les Carthaginois exigèrent que les Romains, s'ils n'y étoient forcés par la tempête ou par l'ennemi, ne naviguassent pas au-delà du beau promontoire situé à dix lieues de Carthage, du côté de l'est. Ce traité prouve que les Romains avoient dès cette époque un peu de marine, qu'ils faisoient quelque commerce maritime, et des voyages d'assez long cours pour ce temps-là, puisqu'ils alloient sur les côtes d'Afrique. Il atteste encore que Rome commençoit à jouir d'une certaine considération : en effet, les Carthaginois s'engagèrent à respecter non seulement son territoire, mais celui des villes du Latium qui étoient dans son voisinage, sans être sous sa domination.

506. Tandis qu'elle étendoit ainsi au loin ses alliances, la guerre la menaçoit à ses portes. Tarquin eut recours à une puissance plus considérable que celles qui s'étoient inutilement employées en sa faveur : après la bataille où son fils Aruns et Brutus s'étoient tués réciproquement, il avoit cherché un refuge à Clusium, capitale d'un des douze peuples étrusques, et où régnoit Porsenna, le plus puissant prince de l'Italie. Il lui fit envisager sa cause comme celle

des rois, et réussit à l'y intéresser. Le sénat 506.
alarmé, craignoit autant le peuple même que l'ennemi. Il appréhendoit qu'il ne voulût acheter son repos au prix de sa liberté, et qu'il ne fût tenté d'ouvrir les portes à Tarquin, pour s'affranchir des périls et des malheurs de la guerre. En conséquence, cette compagnie ne négligea rien pour le gagner. Elle fit venir de tout côté du blé que le trésor public vendit à vil prix. Le privilége de vendre le sel, donné en ferme à des gens qui ne livroient cette denrée qu'à un taux excessif, leur fut ôté pour être régi au compte de l'Etat. On supprima les droits d'entrée; les pauvres furent déchargés de tout impôt, et l'on répartit leur quote-part entre les riches. Le sénat déclara que le citoyen indigent payoit un tribut suffisant à la république lorsqu'il nourrissoit des enfans destinés à la défendre. Le peuple fut sensible à ces allégemens, quoiqu'inspirés par l'intérêt et une sorte de nécessité.

Aussi le sénat, qui crut pouvoir compter sur lui, ne voulut entendre à aucun arrangement pour le rappel de Tarquin. Porsenna, voyant qu'on dédaignoit les ouvertures qu'il avoit faites à cet égard, marche sur Rome à la tête d'une nombreuse armée. Du premier assaut, il emporte le Janicule, et s'avance

506. aussitôt vers la ville, se flattant de la réduire avec la même facilité. Les Romains se rangèrent en bataille au-delà du pont de bois qui établissoit la communication entre Rome et le Janicule. Porsenna comptoit les accabler par la supériorité du nombre. Effectivement les deux consuls ayant été blessés, leurs soldats repassèrent le pont en déroute. Les Etrusques se disposoient à les suivre. Un descendant de ce fameux Horace qui avoit terrassé les trois Albains, se trouvoit à cette action. C'étoit P. Horatius, surnommé *Coclès*, parce qu'il ne lui restoit qu'un œil : il avoit perdu l'autre à la guerre. Après avoir fait d'inutiles efforts pour arrêter les fuyards, il se porte avec deux guerriers intrépides comme lui à la tête du pont, tandis qu'on le rompoit par derrière ; et lorsqu'il ne restoit plus qu'un étroit passage, il exigea que ses deux compagnons se missent en sûreté. Demeuré seul, une grêle de traits tomba sur son bouclier. Enfin, au moment où il alloit succomber, le pont étant tout-à-fait rompu, il s'élance dans le Tibre, et, malgré le poids de ses armes et un coup de pique reçu en nageant, gagne la rive opposée. Il fut accueilli par ses concitoyens avec des acclamations de joie et d'admiration. Ils lui élevèrent au milieu de la place publique

une statue d'airain qui le représentoit armé. 506.
On lui donna des terres qui appartenoient à l'Etat; et tout le monde voulant en outre lui offrir un témoignage particulier de reconnoissance, chacun, homme ou femme, le gratifia d'une petite quantité de blé, qu'on retranchoit du plus strict nécessaire, dans un moment où l'on éprouvoit une grande disette. Nos mœurs ne permettroient pas d'accepter un tel présent dans une pareille conjoncture; mais il étoit analogue à la simplicité franche et un peu grossière de ces temps reculés (1).

Un seul homme ayant ainsi préservé la ville d'un coup de main, le roi d'Etrurie l'assiégea dans les formes, et ravagea son territoire. Une sortie des assiégés, dans laquelle ils dressèrent une embuscade qui leur réussit, coûta plus de cinq mille hommes à Porsenna. Cet échec lui fit prendre le parti de convertir le siége en blocus. Il eut bientôt affamé la ville. Elle paroissoit sans ressource. C. Mucius, jeune homme d'une bonne famille, forma, pour la sauver, une entreprise désespérée. Après en avoir fait part au sénat, il traverse

(1) De modernes critiques ont révoqué en doute ce trait d'Horatius Coclès; cependant, quoique fort extraordinaire, il ne passe pas les bornes de la vraisemblance.

506. le Tibre, et arrive au camp des Etrusques. Parlant très-bien leur langue, il est pris pour un des leurs, parvient sans obstacle jusqu'au quartier du roi, prend son secrétaire pour lui, et le tue d'un seul coup de poignard. On le saisit; on le traîne au tribunal de Porsenna, qui, déjà instruit de l'événement, lui dit : « N'est-ce pas à moi que tu en voulois? Qui » sont tes complices? Ne dissimule rien, si » tu ne veux qu'on emploie la force des tour- » mens pour t'arracher la vérité. » Mucius répondit que son intention avoit été de tuer le roi; qu'il avoit cru devoir ce service à sa patrie; qu'il ne s'étoit pas dissimulé le danger d'un dessein si hardi; qu'il ne demandoit point de grâce. Tite-Live ajoute qu'environné des flammes préparées pour la question, il porta la main sur un brasier ardent, la laissa brûler sans qu'on aperçût le moindre signe de douleur, et en disant à Porsenna : « Vois combien ceux » qui aspirent à une gloire immortelle mé- » prisent les souffrances. » Ayant par cette action à peu près perdu la main droite, il en reçut le nom de *Scævola*, dérivé d'un mot grec qui signifie gauche (en latin *lævus*), parce qu'il ne put se servir que de cette main. Mais il y a lieu de douter de cette anecdote du brasier; car Denys d'Halicarnasse, en général

fort exact sur les détails, n'en parle pas. Au 506.
contraire, suivant sa narration, Mucius dit au roi : « Si tu veux me jurer de m'épargner la » torture, je vais te découvrir un secret qui » intéresse ta sûreté. » Porsenna fait ce qu'il exige. Alors Mucius, dont l'objet étoit de le tromper, continue ainsi : « Nous sommes trois » cents jeunes patriciens qui avons fait ser- » ment de t'immoler. Comme nous ne devons » nous exposer que successivement, nous » avons consulté le sort pour savoir qui tente- » roit le premier l'exécution ; et le sort m'a » désigné. C'est à toi de voir comment tu » pourrois échapper à un péril de cette na- » ture. »

Le roi fit lier et garder Mucius dans une étroite prison. Les Romains ont beaucoup vanté son action. Elle étoit courageuse sans doute, mais fanatique, criminelle, et pouvoit, même en réussissant, n'avoir pour Rome qu'un fâcheux résultat. Le roi assassiné auroit eu un successeur qu'un tel événement n'eût pas sans doute disposé à la paix, et prévenu favorablement pour les Romains. L'erreur de Mucius, qui s'étoit mépris au choix de la victime, la fable des trois cents régicides qu'il avoit imaginée, furent plus utiles à la patrie que ne l'eût probablement été la mort de Porsenna.

506. Ce prince se croyant dans un danger imminent, perpétuel, inévitable, conçut des dispositions pacifiques, dans lesquelles le confirmèrent un second échec qu'il reçut vers ce temps, et les murmures de ses soldats, qui s'impatientoient de la longueur du siége. En conséquence il envoie à Rome proposer un accommodement, et se réduit à demander pour la famille détrônée la restitution de ses biens, ou du moins une indemnité; pour lui-même, il exigeoit qu'on lui rendît sept villages autrefois conquis sur l'Etrurie par les Romains; enfin, il vouloit des otages pour garantir l'exécution du traité. Le peuple accepta ces conditions, à la réserve de ce qui concernoit les biens de la famille royale; il consentit seulement à prendre pour arbitre entre son ancien souverain et lui, le roi même de Clusium. Tarquin refusa cette médiation, en donnant pour motif « qu'il ne vouloit point de celle d'un » prince qui, après l'avoir secouru, étoit assez » lâche pour l'abandonner. » Les Romains donnèrent en otage dix jeunes patriciens, et autant de filles des premières maisons de Rome. Clélie, l'une d'elles, imagina, dit-on, fort ridiculement, qu'il leur seroit glorieux de s'échapper du camp de Porsenna, fit partager son opinion à ses compagnes, et à leur

tête passa le Tibre à la nage, au milieu des traits lancés par l'ennemi. Elles entrèrent triomphantes dans la ville; mais elles furent réclamées, et on les renvoya. Tarquin essaya de les enlever dans la route; elles ne furent sauvées de ses mains que par le secours du fils de Porsenna. Le roi touché du courage de Clélie, la laissa retourner à Rome avec tous les autres otages, et lui fit don d'un cheval de bataille richement enharnaché. Cette anecdote a encore bien l'air d'une de ces fables qu'on trouve dans les antiquités de toutes les nations. 506.

Ce qui est incontestable, c'est que Porsenna fit la paix avec Rome; et comme elle éprouvoit tous les genres de besoins, il laissa dans son camp toutes ses provisions, son bagage et celui de ses soldats, à l'exception des armes : il sacrifia entièrement les intérêts de Tarquin, ou du moins se borna l'année suivante à une foible sollicitation qui n'eut aucun résultat. Rome, en signe d'honneur et de reconnoissance, fit présent au roi de Clusium des ornemens royaux qui servoient précédemment à ses souverains. On récompensa les services de Mucius par un don semblable à celui qu'avoit obtenu Horatius Coclès, et le terrain qui lui fut assigné se nomma depuis les *prés de Mucius*.

506. On érigea aussi, dit-on, une statue en bronze à Clélie.

Peu après, les Romains recouvrèrent ce qu'ils avoient cédé à Porsenna pour prix de la paix. Le fils de ce prince ayant été tué en assiégeant Aricie, son armée fut dispersée. Une partie se réfugia dans Rome, où elle fut parfaitement accueillie. Plusieurs même de ces réfugiés s'y établirent. On leur donna entre le mont Palatin et le Capitole, un terrain où ils se construisirent des demeures, et qui fut nommé la rue des Etrusques. Pour reconnoître les bons traitemens que ses sujets avoient reçus des Romains, Porsenna rendit volontairement à la république les sept villages dont il avoit exigé la restitution en traitant avec elle.

505.— A la guerre de ce roi d'Etrurie succéda un
500. calme qui dura trois ans. Les Sabins furent les premiers qui se portèrent à le troubler. L'un d'eux, qui avoit conseillé la paix, s'étant par là rendu suspect à ses concitoyens, crut devoir transporter à Rome le siége de sa fortune, et y vint avec ses clients, dont le nombre s'élevoit à cinq mille hommes en état de porter les armes. Il s'appeloit Alta Clausus, et dans sa patrie adoptive il changea ce nom en celui d'Appius Claudius. On le décora du titre de patricien, on le fit sénateur, et toute sa suite

obtint droit de bourgeoisie. Elle forma une 505. —
tribu, qui au temps de Denys d'Halicarnasse 500.
portoit encore le nom de Claudienne. Ce Sabin est la tige de la maison des Claudiens, qui devint l'une des plus illustres de Rome. L'agrégation d'un nombre si considérable de citoyens fut pour elle une véritable et très-utile conquête. Cet événement appartient à l'an 502.

Peu après, en 501, la république perdit ce Publicola qui, par inclination, par politique ou par nécessité, avoit tant caressé le peuple. Il n'est pas facile de décider aujourd'hui de son motif. Ce ne fut pas du moins la cupidité; car après quatre consulats, après deux triomphes, obtenus dans ces dernières années pour deux victoires sur les Sabins et les Etrusques, il ne laissa pas de quoi se faire enterrer. Le trésor public y pourvut avec magnificence. C'est le premier Romain qui ait reçu cet honneur. Les femmes prirent le deuil, comme à la mort de Brutus, et pour le même temps.

L'année suivante (500) fut signalée par de grands avantages sur les Sabins. Rome décerna le triomphe à ses deux consuls.

L'infatigable Tarquin ne la laissa point en 499. —
repos. Il s'étoit retiré à Tusculum, chez son 496.
gendre Octavius Mamilius, qui, à sa sollicitation, fit déclarer, par une assemblée du

499.— Latium, les Romains infracteurs des traités.
496. Ils échappèrent en ce temps à un plus grand danger : une conspiration, formée par des esclaves pour incendier la ville, fut découverte et réprimée.

De celle-là en naquit une autre, dans laquelle il entra encore une foule d'esclaves, animés par le supplice de ceux qu'on avoit punis l'année précédente. Ce dernier complot (et peut-être le premier) avoit été suscité par les Tarquins. Ils avoient en même temps soulevé les Fidénates ; et les consuls qui assiégeoient Fidènes en laissèrent là le siége pour venir étouffer la nouvelle conspiration qui s'étoit tramée à Rome. Elle eut le même sort que l'autre. Tarquin ne réussit nulle part ; car il assiégea inutilement une ville ennemie, et eut encore le déplaisir de voir prendre Fidènes, qu'on avoit de nouveau attaquée, et qui, après une longue résistance, fut emportée d'assaut. Les Romains, regardant ses habitans comme des révoltés, en firent battre à coups de verges, puis décapiter les plus considérables.

Le malheur des Fidénates excita un grand tumulte dans le Latium. Les villes accablèrent de reproches leurs magistrats, qui avoient jusque-là différé de rompre avec les Romains, quoique la rupture eût été depuis long-temps

arrêtée. On décréta dans une diète tenue à Férentin, de commencer incessamment la guerre, et de regarder comme ennemi et comme traître quiconque se détacheroit de la ligue. Trente peuples souscrivirent à cet engagement. Tarquin avoit été l'âme de toutes ces résolutions. Son fils Sextus et son gendre Mamilius, nommés généraux des troupes confédérées, furent autorisés à lever parmi la jeunesse du Latium autant de soldats qu'ils jugeroient convenable. 499.—496.

Rome s'occupa sans délai des préparatifs nécessaires pour résister à une ligue si formidable; mais elle y trouva de grands obstacles dans la dispute des pauvres et des riches : dispute qui dura autant que la république, et fut une des nombreuses causes de sa nécessaire destruction. Dans cette querelle, comme dans presque toutes les autres, il y eut sans doute des torts respectifs. Plusieurs en ont parlé avec une partialité dont nous tâcherons de nous garantir. Il faut remonter à l'origine de ces grands débats.

Dans les premiers siècles de la fondation de Rome, l'intérêt de l'argent, purement arbitraire, n'avoit, à ce qu'il paroît, d'autre règle que les conventions des particuliers. Il étoit néanmoins, en général, d'un pour cent

499.— par mois. Le peuple faisant la guerre à ses
496. propres frais, étoit souvent obligé de recourir à des emprunts. Le butin qu'il remportoit communément lui donnoit la facilité de se libérer; mais lorsque la guerre étoit malheureuse, il n'en avoit pas toujours les moyens. Les lois de Rome, à l'exemple de celles d'Athènes (1), étoient cruelles envers les débiteurs. Le créancier pouvoit les arrêter, ainsi que leurs enfans et petits-enfans, les retenir dans sa maison, où il les employoit aux mêmes travaux que ses esclaves; et afin qu'ils ne pussent pas s'enfuir, ils étoient enchaînés. Cette loi, ou cet usage, remontoit à la fondation de Rome; et probablement les Romains la trouvèrent établie dans la contrée. Les Hébreux en avoient une semblable. On pensoit que ceux qui ne pouvoient payer en argent devoient s'acquitter par un service domestique. Mais le sort des débiteurs à Rome, comme nous le verrons, fut encore aggravé dans la suite. On est surpris de cette dureté dans un pays où la simplicité, la frugalité, la pauvreté même, étoient en honneur. Montesquieu observe que les principaux citoyens (prêteurs ordinaires) supportoient toutes les

---

(1) Celles-ci furent adoucies.

charges de l'Etat, dont le bas peuple avoit été 499. —
exempté. Cette raison ne paroît pas satisfai- 496.
sante : car d'autres que les gens du bas peuple (classe d'hommes dispensés de s'enrôler) empruntoient pour être en état de faire la guerre ; et d'ailleurs, s'il étoit juste que les créanciers fussent payés, il ne l'étoit pas moins d'user de modération envers les débiteurs.

On dut bien sentir l'indispensable nécessité de cette modération, lorsqu'il fallut lever des soldats pour repousser les efforts des Latins. Les plus pauvres d'entre les citoyens, surtout ceux qui étoient insolvables, refusèrent de donner leurs noms pour se faire enrôler (comme c'étoit l'usage), à moins qu'on n'abolît toutes les dettes. Il s'en trouva même qui menaçoient de quitter Rome, et qui engageoient les compagnons de leur misère à chercher avec eux un pays où ils ne trouveroient pas de créanciers.

Les patriciens tentèrent d'abord, mais sans succès, de les amener à d'autres sentimens. Il fallut donc assembler le sénat pour délibérer sur un incident qui pouvoit tout bouleverser. Valerius, neveu de Publicola, ouvrit l'avis de céder aux désirs du peuple. On n'entend, dit-il, sur la place que ces propos alarmans : « Que nous sert de vaincre, si au

499.— » retour de la campagne nous trouvons dans
496. » nos foyers des créanciers plus terribles pour » nous que les plus cruels ennemis? » Il observa qu'on devoit craindre non seulement que la multitude n'abandonnât la ville au moment du danger, mais qu'elle ne se jetât dans le parti de Tarquin. Enfin, il pensa qu'il étoit prudent de se relâcher un peu de ses droits pour éviter de plus grands maux, et cita l'exemple de Solon, qui, dans des circonstances analogues, avoit aboli toutes les dettes.

Plusieurs, et principalement ceux qui n'avoient pas de créances, embrassèrent ce sentiment; les plus riches le rejetèrent avec indignation. Appius Claudius le combattit avec véhémence, sans aucune vue d'intérêt personnel; car il plaignoit les malheureux, et sa pitié n'étoit point stérile. Tous les jours ses bienfaits adoucissoient leur infortune; mais persuadé que la justice est le plus ferme soutien des empires, il représenta qu'on ne pouvoit refuser les secours des lois aux créanciers qui voudroient poursuivre leur paiement, sans violer la foi publique, la seule base de l'ordre social; que le peuple même seroit le premier à en souffrir : car ses nouveaux besoins trouveroient toutes les bourses fermées; que d'ailleurs les contrats qu'on proposoit d'anéantir

étoient le fruit de la tempérance et de l'économie; qu'originairement les plébéiens n'avoient pas eu dans les terres une moindre portion que les autres; qu'ils venoient de partager les biens des Tarquins; que la guerre leur avoit souvent rapporté de grands avantages; que s'ils avoient tout consumé en débauches, il n'étoit pas équitable d'y remédier aux dépens de ceux qui s'étoient conduits avec plus de sagesse; qu'au reste les plus mutins appartenoient tous à ces dernières classes, qui rendoient peu de services dans les armées, et dont il n'y avoit que peu à espérer en campagne, ou à craindre dans la ville; et que, pour dissiper une telle sédition, il suffisoit de la mépriser. Entre les deux partis extrêmes, on en proposa de mitoyens. Le sénat remit à d'autres temps la décision d'une question si délicate, et ordonna une surséance pour toute dette en général, jusqu'à la fin de la guerre.

499.—496.

Ce tempérament n'apaisa point le peuple, qui vouloit une remise, et n'obtenoit qu'un délai : le sénat se trouva dans une grande perplexité. On auroit pu enrôler ceux qui se présentoient et punir les autres, sans la loi de Publicola qui déféroit au peuple l'appel de tous les jugemens en matière criminelle. Il étoit bien sûr qu'il absoudroit ses complices.

499. — On imagina un moyen nouveau pour une cir-
496. constance qui étoit nouvelle. Le sénat résolut de créer un magistrat dont l'autorité seroit sans bornes, mais de courte durée ; au plus de six mois. On représenta au peuple que c'étoit le seul moyen de terminer les dissensions intestines et la guerre extérieure. Il consentit à cette nouveauté, dont il ne prévoyoit pas toutes les conséquences.

Le sénat ordonna que l'un des consuls, soit par la déférence volontaire de son collègue, soit par la décision du sort, éliroit ce magistrat suprême, qu'on appela maître du peuple (*magister populi*), ou dictateur (1). Pour cette fois seulement il fut ordonné que ce seroit l'un des consuls, après qu'ils auroient examiné et décidé entr'eux lequel étoit le plus propre à remplir l'attente de la patrie. Mais ce devoit toujours être un homme consulaire. Clelius et Lartius remplissoient alors le con-

(1) Les Grecs avoient, dit-on, des magistrats semblables, qu'ils appeloient *æsimnètes.* D'autres prétendent que ce fut Albe qui donna aux Romains l'idée de la dictature, et qu'elle avoit la première créé des magistrats nommés dictateurs. Leur autorité duroit un an, mais elle n'excédoit pas celle des rois, et par conséquent n'égaloit pas la puissance des dictateurs romains, véritables despotes. (*Denys d'Halicarnasse.*)

sulat : un combat de modestie s'éleva entr'eux, 499 —
et dura tout un jour. Lartius enfin se laissa 496.
vaincre ; il fut le premier dictateur des Romains (en 496).

Ce magistrat avoit droit de vie et de mort sur tous les citoyens sans exception, et en usoit sans forme de procès. Il décidoit seul de la paix ou de la guerre, armoit le peuple, l'employoit comme il jugeoit à propos, commandoit l'armée, et après être sorti de charge, ne devoit aucun compte de sa conduite. Le sénat décidoit seul du moment où il convenoit de nommer un dictateur, et l'élection s'en faisoit toujours par les consuls ; prérogative qui fut plus d'une fois utile, et à cette compagnie et à la république entière.

Lartius crut devoir d'abord frapper les esprits par un grand appareil, afin de donner une juste idée de l'importance de sa charge. Il fit joindre aux faisceaux les haches que Publicola en avoit détachées pour affecter de la popularité ; il doubla le nombre des licteurs : après avoir ainsi imprimé la crainte et le respect, il fit le dénombrement des citoyens. On en compta cent cinquante mille qui avoient atteint l'âge de puberté. Cette opération terminée, le dictateur, assis dans la place publique sur un siége élevé, entouré de ses vingt-quatre lic-

499. — teurs, armés de leurs haches, fit appeler tous
496. les citoyens successivement : aucun n'osa manquer à l'appel, ni tenter de résister à une autorité qui s'annonçoit d'une manière si imposante, et qui d'ailleurs se trouvoit dans les mains d'un homme connu pour allier la fermeté à la modération. Il choisit pour général de cavalerie (*magister equitum*) un ancien consul. Ce général, dont la création, à chaque dictature, passa en coutume, étoit le lieutenant des dictateurs, et leur premier sujet. Sa tête n'étoit pas plus à l'abri de la hache dictatoriale que celle du dernier citoyen.

Lartius employa les négociations et la politique pour se débarrasser de la guerre du Latium. Il envoya vers les principaux du pays, des agens secrets chargés de leur inspirer des vues pacifiques, et fit partir publiquement pour toutes les villes confédérées des ambassadeurs autorisés à négocier la paix. Ayant fait un assez grand nombre de prisonniers dans une affaire où il eut tout l'avantage, il les renvoya libres, après les avoir traités avec les plus grands égards et la plus affectueuse humanité. Gagnés par ces procédés, les Latins se retirèrent, et firent avec lui une trêve d'un an. Le dictateur, en conséquence, retourne à Rome avec son armée, nomme des consuls,

et, avant que sa magistrature soit expirée, 499.—
se démet de son pouvoir, qu'il avoit exercé 496.
sans commettre le moindre acte de rigueur envers aucun de ses concitoyens : sagesse qui fut long-temps imitée par ceux qui occupèrent après lui ce poste éminent.

Aucun événement bien remarquable ne 495.
signala l'administration des nouveaux consuls, si ce n'est un sénatus-consulte dont il n'est pas facile de pénétrer les motifs, mais dont les résultats méritent d'être observés. Il s'étoit contracté beaucoup d'alliances entre les familles romaines et latines : le sénat permit aux femmes des deux nations, mariées hors de leur pays, à Rome ou dans le Latium, de retourner, si bon leur sembloit, aux lieux de leur naissance, les fils restant avec leurs pères, et les filles suivant le sort de leurs mères. Le séjour de Rome avoit, à ce qu'il paroît, tant d'attrait pour le sexe, que toutes les Romaines pour ainsi dire y revinrent, et que deux Latines seulement la quittèrent.

Il est possible que ce décret du sénat ait 494.
eu pour motif la reprise prochaine des hostilités contre les Latins; car la trêve n'avoit produit que des préparatifs de guerre de part et d'autre. Ils furent si considérables, qu'il étoit évident que le sort de la république

494. alloit se décider. On avoit tant eu à se louer de l'administration du premier dictateur, qu'on crut encore devoir recourir à cet expédient dans une circonstance pareille, ou plus pressante. Un des consuls déféra la dictature à son collègue, Aulus Postumius. Les deux armées s'étant mises en campagne, vinrent l'une et l'autre camper auprès du lac Régille; les Romains n'avoient que vingt-sept mille hommes contre quarante-trois mille. Tarquin le père, âgé alors de quatre-vingt-dix ans, étoit au corps de bataille composé des exilés et des autres Romains qui lui étoient demeurés fidèles. Il y reçut une blessure au côté; on parvint à le retirer de la mêlée, où il avoit combattu vaillamment. Son fils Sextus et son gendre Mamilius commandoient les deux ailes. Peu de combats ont été plus opiniâtres; la fortune y changea plusieurs fois de parti : tous les commandans, des deux armées, s'étant attaqués corps à corps, y laissèrent la vie ou y reçurent des blessures, à l'exception de Postumius. Les enfans de Tarquin et leur beau-frère se battirent en désespérés, et furent tués tous trois. Les Latins n'ayant plus de chefs, abandonnèrent en désordre le champ de bataille : leur perte, dont ils se ressentirent long-temps, fut telle qu'à

peine dix mille hommes purent se retirer 494.
chez eux.

Cette sanglante défaite des Latins fut un effet de leur imprudence; les plus expérimentés avoient été d'avis d'attendre les Volsques, qui accouroient les joindre. Ceux-ci arrivèrent à l'instant où l'action venoit de se terminer. Les braves de leur nation vouloient attaquer sur-le-champ les Romains fatigués, ou encore dispersés. Ce parti, qui étoit le plus généreux, ne prévalut pas : on suivit le sentiment des lâches, en faisant dire aux Romains que les Volsques étoient venus dans l'intention de se joindre à eux. Des lettres interceptées démentant cette basse imposture, le dictateur renvoya leur ambassade avec mépris. Ils partirent la nuit même, laissant leurs bagages pour se sauver plus sûrement. On ne daigna pas les poursuivre. Le dictateur eut une si grande part à la victoire de Régille, qu'il fut surnommé *Regillensis*. Personne, après lui, ne s'y fit plus remarquer que Caïus Marcius, si célèbre depuis sous le nom de Coriolan.

On débita sur cette victoire une fable miraculeuse. Deux jeunes cavaliers d'une taille plus majestueuse que celle des hommes, furent vus, dit-on, à la tête de la cavalerie romaine,

494. renversant tout ce qui se présentoit de Latins. Le même soir, ils se montrèrent dans la place publique de Rome couverts de sueur et de poussière. Ils descendirent de cheval pour raconter tous les détails de l'action, puis disparurent. On ne douta point que ce ne fussent Castor et Pollux ; et l'on ajoute que c'est pour reconnoître le bienfait de cette assistance que Rome leur érigea dans la suite un temple.

Le dictateur, de retour à la ville avec cinq mille cinq cents prisonniers, obtint les honneurs du triomphe. La dîme du butin fut employée à des sacrifices et à des jeux. Elle étoit de quarante talens, somme considérable à cette époque.

Les Latins, écrasés par une si terrible défaite, envoyèrent à Rome des ambassadeurs tirés des villes qui s'étoient opposées à la guerre. Ils parurent avec des branches d'olivier à la main, et dans l'humble appareil qui caractérisoit des supplians. Rejetant sur la noblesse seule la faute de la guerre, qui coûtoit au Latium sa plus florissante jeunesse, et dans laquelle le peuple avoit été, disoient-ils, entraîné malgré lui, ils déclarèrent renoncer à une indépendance qu'ils étoient hors d'état de soutenir, et s'attacher avec une en-

tière subordination à la fortune des Romains. 494
Ceux-ci exigèrent qu'on leur livrât les déserteurs, et qu'on chassât les exilés du Latium : ce qui fut exécuté aussitôt. Les déserteurs qu'on put saisir furent menés à Rome chargés de chaînes, et les bannis eurent ordre d'évacuer le territoire latin.

Tarquin, vieillard nonagénaire, resté seul de sa famille, ne pouvant plus résider dans le voisinage, où désormais on n'oseroit lui accorder d'asile, n'auroit su où reposer sa tête si Aristodème, prince de Cumes, dans la Campanie, ne l'eût reçu à sa cour. Il ne tarda pas à y terminer sa carrière. C'étoit là, disoit-il, que, n'ayant plus rien à donner, il avoit su reconnoître ses vrais et ses faux amis. Ce prince, accablé par les patriciens, a bien pu être aussi calomnié par eux. Montesquieu, qui en fait l'observation, dit avec justice qu'on ne pouvoit lui refuser de grandes qualités. Quoique dans l'âge le plus avancé, il ne se laissa jamais abattre par l'infortune, et n'omit rien pour la surmonter. Ses trois enfans et son gendre montrèrent le même courage, et moururent tous avec intrépidité en défendant ses droits.

La mort de Tarquin, qui pendant quatorze ans avoit soulevé tant de peuples contre Rome,

494. et lui avoit fait la guerre la plus active, y causa une grande joie, et fut en même temps l'occasion des plus grands troubles. Les poursuites recommencèrent contre les débiteurs. Les plébéiens feignoient d'être hors d'état de payer. Une si longue guerre, disoient-ils, les avoit ruinés. Les créanciers alléguoient le même motif pour exiger et presser leur paiement. Il en résulta des dissensions très-vives, et un commencement de guerre civile. Les créanciers d'un côté, les débiteurs de l'autre, rassemblés par bataillons sur la place publique, en venoient quelquefois aux mains.

Postumius, persuadé que la guerre au dehors pouvoit seule suspendre ces troubles domestiques, et n'ayant pas le temps de la faire avant la fin de sa dictature, se démit d'une fonction inutile, en cette circonstance, au bien public. Le sénat avoit besoin d'un consul qui eût de la fermeté : il fit tomber les suffrages sur Appius Claudius; et de crainte aussi qu'il n'allât trop loin, on lui donna pour collègue Servilius, d'une humeur plus populaire. Ils pensoient, comme Postumius, que le meilleur moyen d'obtenir la paix sur la place publique étoit de combattre l'étranger. Il s'en présenta une occasion assez naturelle.

493. Les Volsques, informés de la situation de

Rome, songèrent à en profiter pour s'affranchir 493.
de son joug. Les consuls, fort aises dans le fond de leur soulèvement, ordonnent, suivant l'usage, que tous ceux qui sont en état de porter les armes aient à se présenter pour l'enrôlement. Les plébéiens s'y refusent. Les deux magistrats se partagent sur les moyens de les réduire, et le sénat aussi. Les uns veulent qu'on y emploie la fermeté, les autres la douceur. On perdit du temps à contester, sans rien résoudre. Enfin Servilius, que le sort avoit désigné pour faire la campagne, engagea par ses exhortations et ses prières beaucoup de plébéiens à le suivre, et partit à la tête d'une armée de volontaires. Les Volsques, qui comptoient attaquer, et qui n'étoient pas prêts, vinrent se mettre à la discrétion du consul. Il exigea quelques vivres et des habits pour son armée, et en outre trois cents otages, pris dans les premières familles de la nation. Mais les soumissions forcées sont rarement de bonne foi; les Volsques ne vouloient que gagner du temps. Les Sabins et les Herniques sollicités par eux se rangent de leur parti. Ils essaient d'y attirer aussi les Latins. Ceux-ci livrent lâchement leurs ambassadeurs garrottés à la république romaine, qui récompense cette perfidie par la liberté des prisonniers du Latium.

493. Ils offrent même des secours contre ceux qui avoient voulu les armer en faveur de la liberté commune. On leur répond que Rome n'en a pas besoin pour réprimer les Volsques.

Dans la vérité, cependant, le sénat étoit réduit à délibérer sur les moyens de leur opposer une armée. Tandis qu'il est assemblé dans cette vue, un vieillard couvert de lambeaux, avec une longue barbe et les cheveux en désordre, vient, en implorant à grands cris la pitié de ses concitoyens, se jeter dans la place publique. On y accourt de tous côtés. Cet homme dit avoir fait toutes les campagnes, tant que son âge le lui a permis, et s'être trouvé à vingt-huit batailles, où il a remporté plus d'une fois le prix de la valeur; que dans les derniers temps il a été contraint d'emprunter pour acquitter les taxes; que pour comble de malheur l'ennemi a ravagé ses terres; qu'étant hors d'état de payer ce qu'il devoit, son impitoyable créancier l'a réduit en servitude avec ses enfans, et l'a fait battre à coups de verges pour le punir de s'être permis quelques plaintes quand on lui a donné des ordres trop pénibles à remplir. En même temps il se dépouille, et montre sa poitrine couverte d'honorables cicatrices, et son dos ensanglanté par les coups qu'il vient de recevoir.

A ce spectacle, le peuple pousse des cris

d'indignation et de pitié. Aussitôt l'assemblée 493.
des sénateurs se sépare. De la place, le tumulte se répand dans toute la ville. On voit sortir d'une quantité de maisons une foule de citoyens, esclaves pour dettes, encore chargés de chaînes, et les fers aux pieds. Personne n'ose les arrêter; ou si quelqu'un est assez hardi pour l'essayer, ils se défendent avec fureur. En un moment la place publique est couverte de débiteurs échappés d'esclavage, et qui implorent l'assistance de leurs concitoyens. L'autorité des consuls, accourus pour apaiser la sédition, est méconnue; Appius ne voit de salut pour lui que dans la fuite, et profite de la confusion pour se dérober à la rage des mutins. Son collègue, plus aimé des plébéiens, se jetant dans la foule après avoir quitté sa robe consulaire, supplie, les larmes aux yeux, le peuple de se retirer, lui promettant de défendre avec énergie sa cause dans le sénat; et, afin de lui donner sur-le-champ quelque satisfaction, il fait annoncer que personne, jusqu'à nouvel ordre, ne pourra être arrêté pour dettes, et que tous les débiteurs qui sont sur la place cessent dès ce moment d'être esclaves ou prisonniers. La multitude, un peu calmée, se dissipe.

Le lendemain, la ville entière et la campagne voisine se trouvent sur la place publique dès

493. le point du jour. Le sénat se réunit de son côté pour prendre un parti dans une conjoncture si critique; mais la séance n'avoit encore produit que des altercations entre les deux consuls, qui se faisoient réciproquement des reproches contraires, l'un de dureté, l'autre de foiblesse, lorsque des courriers annoncèrent que l'ennemi étoit déjà sur les terres de la république. Tout ce qui a de la fortune, de la naissance, quelque gloire à conserver, court aux armes. Mais ceux qui sont obérés de dettes refusent de les prendre; et quand on les en presse, montrant leurs chaînes, ils demandent avec une ironie amère si de tels ornemens méritent qu'on expose sa vie pour les conserver. Plusieurs allèrent jusqu'à dire que l'esclavage sous les Volsques seroit moins dur que sous les patriciens. La ville étoit remplie de confusion, et les cris lamentables des femmes ne contribuoient pas peu à l'augmenter.

Le sénat sentit que Servilius seul pouvoit y mettre un terme. La coutume étoit que les consuls tirassent au sort le commandement de l'armée. Il est vraisemblable qu'en cette circonstance on fit en sorte que le sort prononçât conformément au besoin de la république. On savoit que Servilius seul auroit assez de crédit sur l'esprit des plébéiens pour les entraîner à

la guerre, et il se trouva chargé du soin de la conduire. En conséquence il assemble le peuple, et lui remontre la nécessité d'oublier en ce moment toutes querelles. « Rome, dit-il, » renferme vos femmes, vos enfans, les dieux » et les tombeaux de vos pères; la laisserez- » vous détruire? Il est impossible de traiter » d'affaires domestiques tandis que l'ennemi » est à nos portes. Il seroit honteux pour le » peuple de ne prendre les armes qu'après » avoir exigé d'avance et reçu le prix de ses » services; il ne le seroit pas moins pour le sé- » nat de paroître n'avoir consenti à l'allége- » ment du peuple que par des motifs de » crainte. Combattons ensemble l'ennemi » commun; et quand nous l'aurons repoussé, » la république donnera quelque secours aux » pauvres débiteurs, et des sûretés à leurs » créanciers. Car enfin voudriez-vous qu'il fût » dit que la loi des contrats, respectée par- » tout comme le lien de la société, est bannie » de la seule ville de Rome? » En attendant, il fit proclamer une surséance jusqu'à la fin de la guerre, pour tous les débiteurs qui voudroient s'enrôler. Ce discours et cette ordonnance changèrent absolument la disposition des esprits. Tout le monde courut sous les étendards par affection pour le consul, pour 493.

493. ne pas demeurer sous le commandement de son collègue dans la ville, pour jouir du délai accordé aux débiteurs, ou par l'espoir du butin. Le dénombrement qui fut fait à cette époque constata que la république avoit 150,700 citoyens pubères.

Servilius ne fut pas long-temps à en venir aux mains avec les Volsques. Ceux-ci, ne le croyant point en forces, attendu les troubles de Rome, l'attaquèrent dans son camp durant la nuit. Il se borna, jusqu'au jour, à la défensive; mais dès qu'il le vit paroître, il sortit avec toute son armée, culbuta les ennemis, et s'empara de leurs retranchemens. Le butin considérable qui s'y trouva fut entièrement réservé aux soldats; le consul dérogea cette fois à l'usage, qui en attribuoit une partie au trésor public. Les Volsques s'étant réfugiés à Suessa Pometia, y furent pris d'assaut. La ville fut livrée au pillage, et tous ceux qui étoient en état de combattre, au tranchant de l'épée. D'un autre côté, Appius Claudius, après avoir fait fouetter les trois cents otages donnés par les Volsques, leur fit couper la tête, pour apprendre à l'ennemi, dit l'historien grec, à ne pas se jouer des traités même dont il avoit donné des garans. Tite-Live, plus partial en faveur des Romains, ne parle pas de cette

boucherie ; mais Denys d'Halicarnasse, qui la 493.
raconte, ne leur est point défavorable. Les droits de la guerre étoient alors terribles ; et que cet acte d'une épouvantable sévérité soit vrai ou faux, la nation romaine fut en général une de celles qui, dans l'antiquité, apportèrent à ces droits le plus d'adoucissemens ; si toutefois on fait abstraction de ses pompes triomphales et de leurs funestes suites. Au reste, l'exécution dont nous venons de parler étoit assez dans le caractère ferme et inexorable d'Appius. Si elle eut lieu véritablement, la place publique devoit fumer encore du sang de tant d'infortunés lorsque son collègue arriva. Celui-ci demanda le triomphe, que son expédition assurément avoit mérité. L'autre consul s'y opposa, en l'accusant de préparer une révolution par sa conduite populaire, par ses complaisances envers la multitude, et la distribution qu'il venoit de faire à l'armée de la portion des dépouilles ennemies qui appartenoit au trésor public. Le triomphe fut refusé. C'étoit une injustice. Servilius s'en vengea d'une manière illégale ; il convoque une assemblée de tous les citoyens, se plaint de la jalousie du consul Appius et des sénateurs, dit que c'est au peuple de décerner le triomphe que le sénat lui refuse, et ayant

493. obtenu ou ses suffrages ou ses acclamations, revêt la robe triomphale, monte au Capitole, et y consacre les dépouilles de l'ennemi. Cette démarche le rendit odieux au sénat, et plus cher à la multitude.

Peu de temps après, les Sabins et les Arunces, qui occupoient le plus beau canton de la Campanie, ayant attaqué les Romains successivement, furent vaincus aussi par Servilius.

Lorsque la guerre eut cessé, les querelles recommencèrent sur la place publique. Le peuple réclama l'effet des promesses de Servilius. L'autre consul, inébranlable dans ses sentimens, continua de juger les débiteurs suivant les lois établies. Ceux-ci recouroient à son collègue, et le pressoient de mettre en délibération dans le sénat l'abolition des dettes. Mais ce magistrat, voyant la compagnie presque tout entière opposée à cette mesure, tergiversoit et différoit. Il déplut ainsi également aux deux partis. Dans l'un on l'accusa d'une popularité vile ou ambitieuse, et dans l'autre d'irrésolution et de pusillanimité, en sorte qu'après avoir été l'idole du peuple, il lui devint aussi odieux qu'Appius; et la multitude, n'attendant aucun secours de lui, ni du sénat, eut recours aux voies de fait. Elle empêchoit

de juger les débiteurs, en couvrant par ses cris 493.
la voix du consul lorsqu'il vouloit prononcer, ou bien elle opposoit la force à l'exécution des jugemens. Tout le danger fut alors pour les créanciers, qu'on maltraitoit sous les yeux des magistrats réduits à l'impuissance.

La guerre dont on fut menacé de la part des Sabins vint augmenter l'embarras. Personne ne se présentoit pour servir. Appius tonnoit contre son collègue, qui, par un silence populaire, disoit-il, enhardissoit la mutinerie et trahissoit la république. Il ajoutoit néanmoins qu'elle ne demeureroit pas sans défense, ni la dignité consulaire sans vigueur, et que lui seul sauroit bien les maintenir; et comme l'audace de la multitude alloit toujours croissant, il fit saisir par ses licteurs un des principaux moteurs des troubles. Cet homme déclare appeler de l'ordonnance. Le consul, sachant bien quel seroit le jugement du peuple, ne vouloit point déférer à l'appel; ce qui étoit une contravention à la loi Valeria. Les plus grands malheurs pouvoient en résulter. Les cris de la populace n'ébranloient point Appius; mais il céda aux remontrances des principaux du sénat. Ce consulat expira au milieu du désordre et de la confusion.

Celui qui le suivit fut encore plus orageux. 492.

492. Le peuple tint des assemblées nocturnes pour délibérer sur un plan de conduite. On s'y engagea par serment à ne pas secourir les patriciens, dans quelque guerre que ce pût être, et à défendre les débiteurs contre leurs créanciers. Les nouveaux consuls, au lieu de commencer par rompre ces assemblées illégales, en firent leur rapport au sénat, pour laisser tomber sur lui la haine qu'exciteroient nécessairement les moyens rigoureux qu'il faudroit employer. On les taxa de mollesse. Ils demandèrent ce qu'on vouloit qu'ils fissent. On leur répondit : « Des levées de troupes; car » l'insolence de la populace vient de son oi- » siveté. » Ils promettent d'exécuter avec fermeté la volonté du sénat, se rendent à leur tribunal, et citent les jeunes citoyens par leurs noms. Aucun ne répond à l'appel; et l'on déclare aux consuls qu'ils ne doivent pas compter sur un seul soldat, si le peuple ne reçoit préalablement la satisfaction qui lui a été promise. Ces magistrats, n'osant user encore de contrainte, assemblent de nouveau le sénat. Les plus jeunes de cette compagnie les accusent de lâcheté, les pressent outrageusement d'abdiquer une charge qu'ils sont incapables de remplir. Les consuls annoncent qu'une violente sédition est au moment d'éclater, et somment

ceux qui leur reprochent de la foiblesse de 492.
venir à leur aide, tandis qu'ils vont essayer de faire la levée. « Puisque vous le voulez, disent-» ils au sénat, nous embrassons le parti le plus » vigoureux. » Revenus à leur tribunal, ils font appeler un des assistans qui est tout près d'eux. Comme il reste immobile, ils ordonnent de le saisir. Le licteur est repoussé. Les sénateurs qui environnent les consuls se précipitent du tribunal et volent à son secours, mais ils ne sont pas plus respectés que le licteur. Cependant les consuls accourant à leur tour, font cesser cette lutte dangereuse. Le sénat s'assemble aussitôt. Trois avis sont ouverts. Virginius opine à ce qu'on fasse remise de leurs dettes à ceux qui, sur la promesse de Servilius, ont combattu sous lui les Volsques, les Arunces et les Sabins. L'ancien dictateur Lartius pense que distinguer entre les débiteurs, c'est allumer plutôt qu'éteindre l'incendie; il veut que la grâce soit générale; il gémit de voir dans Rome deux villes différentes, composées de riches avares et durs, et de pauvres insolens et séditieux. Appius, qu'enflammoient également la haine du peuple et les louanges du sénat, dit : « J'ai toujours manifesté l'opinion de ne rien » accorder au peuple qui ne fût juste et hon-» nête ; étant consul, l'an passé, je l'ai soutenue

492. » au péril de ma vie contre un collègue qui, » pour appuyer l'avis opposé, soulevoit contre » moi la multitude. Homme privé, je n'en » changerai point. Au reste, les maux que nous » voyons ne proviennent pas de la misère, mais » de la licence. Leur source est dans la loi » Valeria. Dès que le peuple peut appeler des » jugemens consulaires à ses complices, l'au- » torité s'évanouit. Le remède unique est un » dictateur, dont les jugemens soient sans ap- » pel. Aussitôt ce feu qui embrase tout tom- » bera de lui-même. Ne craignez pas qu'un » plébéien porte alors l'insolence jusqu'à re- » pousser les licteurs d'un magistrat qui aura » droit de vie et de mort (1). »

Les plus jeunes firent prévaloir cet avis, et l'on crut même que celui qui l'avoit énoncé alloit être nommé dictateur. Mais les consuls jugèrent plus à propos de mettre une magistrature si redoutable entre les mains d'un homme extrêmement modéré. Ils la confièrent à Valère (Marcius Valerius), frère de Publicola, et qui avoit alors plus de soixante-dix ans. Sa pre-

---

(1) Rollin, un peu trop partisan du parti populaire, dit, avec Tite-Live, que plusieurs trouvèrent cet avis atroce, comme il l'étoit en effet. La question seroit de savoir s'il convenoit à la circonstance ; car en lui-même il paroît juste et sensé.

mière démarche fut de suspendre toutes pour- 492.
suites contre les débiteurs, et de promettre une décision du sénat après la campagne. Quoique le peuple vît très-bien que c'étoit pour le contenir qu'on avoit eu recours à un dictateur, il fut rassuré par le choix qu'on avoit fait, par les promesses du nouveau magistrat, et courut s'enrôler pour combattre les Volsques, les Eques et les Sabins, qui ravageoient de trois côtés différens le territoire de Rome. Quarante-trois mille hommes se rangèrent sous le drapeau, et formèrent dix légions et trois armées sous le commandement de Valère et des consuls. Les trois peuples ennemis furent vaincus. Le dictateur défit en personne les Sabins, qui étoient les plus nombreux, et laissa aux soldats tout le butin. Etant rentré à Rome en triomphe, il licencia les troupes, contre l'avis du sénat, qui croyoit utile de les retenir sous les armes, la sédition n'étant qu'assoupie, et envoya dans les terres conquises sur les Volsques, une colonie des plus pauvres citoyens, tant pour tenir le pays en respect, que pour diminuer dans la ville le nombre des factieux. Afin de donner, d'un autre côté, une preuve d'affection au peuple, dont il venoit d'affoiblir le parti, il tira de son sein quatre cents des plus considérables

492. qu'il fit entrer dans le corps des chevaliers ; ce qui déplut singulièrement aux patriciens.

Il leur fit encore plus de peine peut-être en demandant aux sénateurs de dégager la parole qu'il avoit donnée au peuple avant de partir, et en proposant l'abolition des dettes, éternel objet des réclamations de la multitude. La faction des jeunes sénateurs qui l'emportoit par le nombre, écarta sa demande, et lui reprocha même que sa famille, constamment dévouée à la populace, étoit toujours la première à proposer des lois destructives de tout bon gouvernement. Valère irrité sort en leur disant qu'ils souhaiteront bientôt que les plébéiens aient des patrons qui lui ressemblent, et convoque sur-le-champ l'assemblée du peuple, auquel il tient un discours bien propre à exciter ou accroître sa haine contre le sénat et les patriciens.

Il remercie les citoyens de leur promptitude à le suivre, du courage qu'ils ont déployé dans les combats : « Je voudrois, dit-il, vous en » marquer ma reconnoissance, surtout par » l'exécution des promesses que je vous ai » faites au nom du sénat ; mais des personnes » plus attachées à leurs sentimens qu'aux inté- » rêts de la république s'y opposent. Le sénat » ne veut pas tenir ce qu'il vous a promis. On

» m'a trompé comme vous ; on me reproche le 492.
» bien que je vous ai fait. Etant plus que septuagénaire, je suis hors d'état de me venger de ces outrages et d'empêcher vos soulèvemens ; ainsi, je dépose la dictature ; et si vous croyez que je vous aie abusé, je livre ma vie à votre discrétion. » Le peuple, touché de ce discours, l'entendit avec respect, et conduisit Valère jusqu'à sa maison. Mais, enflammé par cette harangue, il ne garda plus de mesure. Ce n'est plus dans des assemblées clandestines, c'est publiquement qu'il délibère, et qu'il parle de se séparer des patriciens. Les deux consuls, pour le retenir par les liens de l'obéissance, se mettent en campagne. Ils n'avoient point, comme le dictateur, licencié leurs troupes, et ils supposèrent que les Eques et les Sabins se préparoient à des agressions. Les soldats romains juroient, en s'enrôlant, de ne jamais se retirer sans avoir reçu un congé positif. La religion du serment étoit si bien imprimée dans leur cœur, que, sortis de Rome avec rage, ils n'osèrent pas cependant s'écarter de leurs drapeaux. Mais telle est la logique de la passion, que les plus emportés sont d'avis d'égorger les consuls pour se dégager des sermens prêtés entre leurs mains. Quelqu'un fait sentir qu'on ne se délie point d'un serment par

492. un crime. Un certain Sicinius propose un autre moyen aussi sophistique, mais moins barbare : c'est d'enlever les drapeaux. Il prétend que les soldats ne commettront point de parjure, puisqu'ils seront toujours sous les enseignes qu'ils ont juré de ne point abandonner. Cet expédient tranquillise leur conscience, et ils l'adoptent. Ils changent les centurions, prennent pour chef Sicinius, et se retirent au-delà du fleuve de l'Anio, à trois milles de Rome, sur une montagne qui depuis fut appelée *le mont Sacré.* Les consuls députent vers eux quelques anciens sénateurs, pour les engager à rentrer dans le devoir. On emploie à cet effet les prières et les promesses. Les mutins daignent à peine les écouter. « Quel » garant, leur répond Sicinius, pourriez-vous » donner d'une parole tant de fois violée? » Vous prétendez régner seuls dans la ville; » eh bien, nous vous l'abandonnons. L'en» droit où nous pourrons vivre en liberté » deviendra notre patrie. »

Cette nouvelle portée à Rome, y répand la désolation. Le peuple se dispose à quitter la ville ; les patriciens s'opposent à sa sortie, et emploient la force au besoin pour le retenir. Mais les soldats postés sur les passages se trouvant trop foibles pour arrêter la multi-

tude, elle sort avec affluence, et va en grande 492.
partie joindre les troupes. Le nombre des fugitifs augmente de jour en jour : il étoit en général, composé de la portion la moins saine des plébéiens. Cependant ces révoltés se contentent de prendre des vivres dans le voisinage, et s'abstiennent de tout autre dégât. Mais ce devoit être une assez rude corvée pour les voisins, que de nourrir tout un peuple fort mal pourvu d'argent. Les ennemis ne laissèrent pas échapper une si belle occasion d'attaquer la ville; ils portèrent leurs ravages jusqu'au pied de ses murailles.

Si les patriciens avoient montré trop de roideur, question sur laquelle on ne sauroit peut-être prononcer aujourd'hui sans un peu de témérité, du moins ils firent paroître dans ce danger du courage et du sang-froid. Aidés de leurs clients, de leurs amis, des plébéiens qui n'avoient pas voulu prendre part à la révolte, ils se précautionnent contre l'ennemi, étranger ou domestique, et garnissent tous les postes. La vieillesse même a les siens. On craignit d'abord que les séditieux ne se joignissent aux peuples voisins qui dévastoient la campagne de Rome. Quand on vit qu'ils mettoient une sorte d'ordre et de régularité dans leur rébellion, et que, se bornant au plus simple

492. nécessaire, ils respectoient d'ailleurs la propriété, on fit une seconde tentative de conciliation. Le sénat envoya des députés pour demander au peuple quelles étoient ses prétentions, en l'assurant qu'on étoit disposé à les accueillir, pour peu qu'elles fussent modérées. La fermentation étoit encore au plus haut degré. Il eût fallu, sans doute, laisser à la révolte le temps de se calmer un peu, et au peuple celui d'en sentir les suites fâcheuses; la démarche prématurée du sénat ne fit qu'accroître l'insolence des factieux. Ils répondirent à ses avances que bientôt il verroit à quels ennemis il avoit affaire.

Sur ces entrefaites, les consuls, dont la magistrature expiroit, convoquent l'assemblée au Champ-de-Mars, pour se faire nommer des successeurs. Plusieurs candidats (1) avoient coutume de se mettre sur les rangs; cette fois personne n'osa se présenter pour la première dignité de la république; on ne voyoit même pas de sujets qui parussent disposés à l'accepter. Les centuries furent donc obligées de nommer d'office : elles choisirent deux per-

(1) Ainsi nommés de *candidus*, blanc, parce que ceux qui briguoient les charges, se présentoient avec des robes d'une blancheur éclatante.

sonnages également agréables au peuple et aux 492.
patriciens.

Ils s'occupèrent d'abord de faire délibérer 491.
le sénat sur les moyens de ramener la concorde. Le premier de ses membres dont ils demandèrent l'avis, étoit un de ces nouveaux sénateurs choisis après l'expulsion de Tarquin, et tirés de la classe du peuple. Son origine et sa dignité sembloient concourir à en faire un médiateur entre les ordres divisés. « Nous ne » sommes, dit-il, ni les seuls ni les premiers » chez qui les pauvres et les petits se soulèvent » contre les riches et les grands; c'est le sort » de toutes les villes à peu près. Il y a presque » toujours quelqu'inimitié entre le peuple et » la noblesse. Les chefs des républiques qui » ont usé de modération en de pareilles cir» constances, ont sauvé leur patrie; ceux qui » n'ont écouté que leur orgueil et leur empor» tement, se sont perdus et ont entraîné dans » leur ruine tous les gens de bien. Réfléchis» sons sur la force de la nécessité, à laquelle » les dieux même sont contraints de céder : » je pense qu'on doit députer au peuple des » sénateurs qui aient sa confiance, et le pou» voir de conclure la paix sans faire au sénat » aucun rapport préalable à ce sujet. »

Manius Valerius prononça ensuite un dis-

491. cours qui se ressentit de l'aigreur qu'il gardoit encore contre le sénat. Il lui annonça « que, » suivant toute apparence, le peuple portant » ses prétentions encore plus loin que l'aboli- » tion des dettes, exigeroit des sûretés pour » l'avenir, et fit entendre que ce seroit avec » justice, parce que l'invention de la dictature » avoit rendu illusoire la loi Valeria, l'asile » du peuple, et le rempart de sa liberté ; et » que lorsqu'il arrivoit aux consuls ou à un » dictateur de prendre ses intérêts, on le trai- » toit avec la même hauteur que lui ; qu'au » reste les plus modérés et les plus équitables » d'entre les patriciens n'avoient aucune part » à cette indécence ; qu'il n'en falloit accuser » que certaines personnes emportées, hau- » taines, avides, qui avoient beaucoup prêté » à de gros intérêts, et par suite de leurs » usures, réduit en servitude plusieurs citoyens » qu'ils traitoient inhumainement ; que leur » barbarie avoit soulevé le peuple ; qu'Appius, » le partisan le plus décidé de l'oligarchie, » étoit leur chef et leur soutien ; qu'ils per- » droient la ville, si la plus saine partie du » sénat ne s'opposoit à leur despotisme ; qu'il » étoit d'avis qu'on fît la paix à de justes con- » ditions, si le peuple en vouloit accorder ; » sinon, que c'étoit une nécessité absolue de

» consentir à ce qu'il proposeroit, afin de 491.
» rétablir la tranquillité publique, à quelque
» prix que ce fût. » Il nous semble que cette conclusion de Valère n'étoit pas d'une excellente politique.

Appius lui répondit : c'étoit, si l'on en croit Denys d'Halicarnasse, un homme plein de lui-même et de son mérite ; ce qu'il n'est pas aisé de concilier avec la grandeur d'âme, la sagesse et la modération qui, suivant le même écrivain, formoient son caractère. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est son invariabilité. « Peu m'importe, avoit-il dit dans une autre » occasion, qu'on la nomme constance ou » entêtement ; je ne me désisterai jamais du » sentiment que j'ai une fois embrassé comme » le meilleur. » Ses rares qualités, dont nous avons déjà parlé, lui avoient acquis une haute estime ; et il ne contribuoit pas peu, dit l'historien grec, à conserver la dignité de l'aristocratie, à laquelle il étoit fortement attaché.

Commençant par repousser les personnalités, qu'on lui avoit adressées, il dit : « Valère auroit dû émettre son avis sans accuser » ceux qui n'en sont pas ; je le défie de nommer un seul débiteur dont j'aie fait un esclave. Ceux à qui j'ai prêté sont mes amis » et mes clients ; j'en pourrois citer un grand

491. » nombre à qui j'ai fait une remise entière
» de leur dette : au reste, je ne blâme point
» ceux qui ont agi autrement, et usé du pou-
» voir des lois. Je n'entends ici que me dis-
» culper. On m'accuse encore d'être l'ennemi
» du peuple, parce que je suis opposé à la
» démocratie. Ce reproche s'adresse à tout le
» sénat, qui, comme moi, l'estime la plus
» mauvaise des formes existantes de gouver-
» nement. Si par oligarchie Valère entend le
» pouvoir des nobles, c'est un mot dont il
» abuse pour attirer la haine sur leur autorité.
» Nous ne voulons point d'oligarchie; mais
» n'est-ce pas plutôt la tyrannie qu'on auroit
» lieu d'appréhender? On y parvient en flat-
» tant le peuple, et surtout en caressant les
» méchans et les mutins, que Valère a tou-
» jours protégés. Cette indigne canaille, si
» elle n'eût été certaine de son appui, n'au-
» roit jamais poussé l'insolence aussi loin.
» Elle compte sur lui pour améliorer sa con-
» dition, il est dans sa confidence; il vous a,
» comme de sa part, averti qu'elle vouloit
» des sûretés pour l'avenir, et il vous a con-
» seillé de lui céder tout ce qu'elle exigeroit,
» honteux ou honnête, juste ou non. Séna-
» teurs, si vous accordez aujourd'hui à la
» violence du peuple ce qu'il exige les armes

» à la main, il ne s'en tiendra pas là; il 491.
» formera tous les jours de nouvelles pré-
» tentions, vous subirez son joug. Vous n'avez
» pu souffrir un maître; vous en aurez mille
» qui finiront par vous chasser de Rome. Tel
» a été le sort de plusieurs autres villes, et
» tout récemment de Syracuse, d'où les pro-
» priétaires ont été bannis par leurs fermiers.
» Vous craignez les mutins! Ils font bonne
» contenance, parce que nous sommes dans
» une saison tempérée. Soutiendront-ils les
» rigueurs de l'hiver dans de méchantes ca-
» banes? Comment pourront-ils subsister sans
» vivres, et sans argent pour en acheter? Les
» rapines leur fourniroient-elles une subsis-
» tance assurée? D'ailleurs, l'anarchie les
» dispersera d'autant plus vite, qu'aucun
» peuple voisin ne voudra les secourir. Par-
» tout, dans l'Italie, le pouvoir est aux mains
» de la noblesse : elle se gardera bien de secon-
» der une multitude révoltée dont l'exemple
» pourroit devenir contagieux. Qu'avons-nous
» à craindre des armes de ces rebelles? Leurs
» femmes, leurs enfans, toutes leurs familles,
» ne les avons-nous pas en otage? S'ils nous
» attaquent, n'avons-nous pas droit d'immo-
» ler ces gages précieux qu'ils ont laissés en
» nos mains? S'ils apprenoient que vous fus-

491. » siez dans cette résolution, ils mettroient » bas les armes à l'instant, et subiroient la » loi qu'on voudroit leur imposer (1). Quand » ils désireroient véritablement la guerre, il » nous seroit aisé de les réduire. Qu'on arme » les esclaves; que, pour encourager les plé- » béiens demeurés fidèles, on abolisse leurs » dettes : car s'il faut, pour s'accommoder » aux temps, s'écarter de la loi, ce doit être » du moins en faveur de nos amis, et non pas » de nos ennemis. La victoire ne sera pas » douteuse; les révoltés ne forment pas la » septième partie des citoyens romains. » J'opine donc à ce qu'on ne leur propose » aucun arrangement, à ce qu'on ne leur » accorde aucune remise, tandis qu'ils garde- » ront les armes; et s'ils les déposent, à ce » qu'on en use envers eux avec douceur. Me- » nenius croit que le peuple s'effarouche » quand on le traite avec hauteur, et qu'il » se laisse gagner par la bonté. Je pense, » au contraire, qu'il devient insolent quand » on s'abaisse devant lui, et soumis jusqu'à

(1) Si Appius avoit d'autre objet que d'intimider les rebelles, cette partie de son discours seroit atroce; mais il n'y a pas d'apparence qu'il eût l'intention de conseiller sérieusement un si épouvantable massacre.

» la bassesse quand il voit qu'on le mé- 491.
» prise. »

Toute la jeunesse patricienne surtout appuya l'avis d'Appius : les plus âgés soutenant l'opinion contraire, elle exhorta les consuls à se ranger de son côté, ou du moins à demeurer neutres ; et comme ils n'y paroissoient pas disposés sans doute, elle leur tint des discours si peu mesurés, qu'on craignit des voies de fait. Le calme s'étant rétabli par l'entremise des plus modérés, les consuls délibèrent entre eux. Ensuite un de ces magistrats dit : « Nous » voudrions plus de déférence pour la vieil- » lesse dans les jeunes gens ; c'est avec douleur » que nous les voyons se porter aux derniers » excès de la fierté, même de l'arrogance. S'ils » persistent dans une conduite aussi intolé- » rable, nous saurons y mettre ordre, en fixant » l'âge que doit avoir un sénateur. Quant à » ceux qui ont atteint celui de la maturité, s'ils » ne s'accordent pas entre eux à la première » séance, nous déférerons le jugement de l'af- » faire au peuple. Elle est de sa compétence, » puisqu'il s'agit de la guerre ou de la paix. »

Ils convoquèrent la compagnie à un autre jour, et pour entraîner ou forcer les suffrages, avertirent le peuple tant de Rome que de la campagne et des villes de guerre, de se trouver

491. sur la place publique à l'époque fixée pour cette assemblée. Dans l'intervalle, les plaintes, les supplications, les larmes des femmes et des enfans des factieux avoient ému les patriciens, qui d'ailleurs sentoient bien que les consuls leur arracheroient la connoissance de cette affaire, s'ils persévéroient dans leur inflexibilité. En conséquence ils cédèrent presque tous à la volonté bien connue de ces magistrats. Appius, que rien ne pouvoit ébranler, s'écria : « Dieux, faites que le rappel des fugitifs soit » utile à la république ; faites que je me trompe » dans les sinistres pressentimens que m'ins- » pire cette condescendance ! On va recevoir » des rebelles, la loi qu'il leur plaira de dic- » ter ; pour moi, je ne saurois me départir de » mon premier sentiment, qui est d'abolir les » dettes des plébéiens restés à Rome, et de » combattre les autres à outrance, tandis qu'ils » auront les armes à la main. »

Le parti du sénat étoit pris : il nomma dix commissaires pour traiter avec les fugitifs, et les choisit parmi ceux qui passoient pour être les plus zélés partisans du peuple. A leur tête étoient Lartius, Valère, Menenius Agrippa. Ils furent chargés de ramener au plus tôt les déserteurs, à quelque condition que ce fût.

La renommée les ayant devancés au mont

Sacré, on alla en foule à leur rencontre. Il se 491.
trouvoit dans le camp un certain Lucius Junius. Celui qui avoit chassé les Tarquins portoit le même nom. L'autre, pour se donner avec lui un plus grand air de ressemblance, se faisoit surnommer Brutus. On le railloit de cette affectation; et pour le tourner en ridicule, on ne l'appeloit souvent que par ce surnom. Cet aventurier, qui parloit beaucoup, hardiment et avec facilité, s'empara de l'esprit de Sicinius, et fut chargé par lui de répondre aux propositions des députés.

Valère, le plus âgé, comme le plus populaire d'entre eux, prend le premier la parole. « Le sénat, dit-il, accorde aux fugitifs une » amnistie entière, et autorise ses députés à » consentir à toutes les propositions d'accom» modement qui leur seront faites, pour peu » qu'elles soient justes et raisonnables. Rien » ne vous empêche donc de revoir vos foyers, » et de rentrer dans le sein de vos familles, » qui soupirent après votre retour. »

Lucius Junius, ainsi qu'il en étoit convenu avec le chef des révoltés, répondit à cette exhortation, et, fier de la démarche du sénat, mit beaucoup d'insolence dans sa réponse. « Les rois, dit-il, pour éloigner le peuple des » patriciens, l'avoient comblé de bienfaits,

491. » suivant l'usage de tous ceux qui usent tyran-
» niquement de leurs pouvoirs. Jamais nous
» n'eûmes à nous en plaindre. Néanmoins,
» voyant leur cruelle injustice à votre égard,
» nous mîmes toute leur autorité dans vos
» mains; nous avons tout hasardé, tout souf-
» fert pour l'y maintenir. En reconnoissance,
» vous nous avez traités avec indignité; nous
» nous sommes plaints; vous avez promis
» d'adoucir notre sort, et violé toutes vos
» promesses. Quel seroit le garant de celles
» que vous feriez aujourd'hui? Laissez-nous
» donc chercher paisiblement un asile ail-
» leurs, tandis que vous régnez à Rome: nous
» ne voulons pas y troubler votre domina-
» tion. Rendez-nous nos parens, rendez-
» nous du moins ceux de nos familles qui
» voudront attacher leur destinée à la nôtre.
» Voilà tout ce que nous vous demandons. »

Lartius réfuta cet orateur, et dit des choses vraies, mais peu convenables à la circonstance. Ayant même commencé à faire entendre les mots de révolte et parlé de la témérité de l'entreprise du peuple, il excita de longs murmures. Sicinius l'interrompit, en le sommant de déclarer les conditions de la paix, ou de quitter la place avec ses collègues.

Menenius prit alors la parole, et, plus adroit

que Lartius, dit que le sénat ne les avoit envoyés ni pour le justifier, ni pour accuser le peuple, mais pour les réconcilier ensemble. « Il a reconnu, ajouta-t-il, que la principale » cause de nos divisions est dans les cruelles » exactions des créanciers. Voici les remèdes » que nous y apportons : remise entière à ceux » qui sont hors d'état de payer, liberté et » abolition de servitude pour tous les autres. » Voilà pour ce qui concerne les anciennes » dettes. Quant aux dettes futures, le sénat » et le peuple feront de concert les lois qu'ils » jugeront nécessaires. Nous nous rendrons » cautions avec toutes nos familles de l'exé- » cution de ce traité. Quant à vous, qui té- » moignez tant de défiance, nous ne vous de- » mandons que votre parole d'en bien user » avec nous à votre retour. » Voyant les esprits s'adoucir, Menenius, pour atténuer l'envie que la pauvreté porte en tout lieu et en tout temps à la richesse, eut recours à cet apologue, depuis devenu familier, mais qui alors frappa par sa nouveauté : « Tous les membres » conspirèrent un jour contre l'estomac, qui, » sans rien faire, jouissoit de leur travail ; afin » de le dompter par la famine, ils cessèrent » leurs fonctions ; mais ils tombèrent eux- » mêmes dans la plus extrême foiblesse. Ils

491. » comprirent alors que, quoiqu'inactif en ap-
» parence, il leur étoit nécessaire, et que
» c'étoit de lui qu'ils tiroient la force et la
» vie. » Menenius termina son discours par une invitation si touchante, que les plébéiens s'écrièrent qu'il les ramenât à la ville. Lucius Junius arrêta ce mouvement unanime, en objectant que le sénat voudroit se venger un jour de la justice à laquelle on l'auroit forcé ; qu'il falloit se prémunir contre son ressentiment, et assurer la liberté du peuple en lui accordant des magistrats annuels tirés de son sein, dont l'unique fonction fût de le garantir de toute injustice, et de veiller sur ses intérêts privés et publics. Le peuple, toujours de l'avis du dernier qui lui parle, applaudit à cette demande. Les députés répondent qu'elle est fort extraordinaire, et de nature même à produire de nouvelles dissensions ; qu'étant tout-à-fait imprévue, ils sont à cet égard sans aucun pouvoir ; que cependant Valère et quelques autres députés alloient en faire le rapport au sénat, et reviendroient incessamment avec sa réponse. Ils se rendent aussitôt à Rome, et les sénateurs s'assemblent sur-le-champ. Valère appuie la prétention qu'il leur annonce. Il représente « qu'on ne peut
» pas gouverner un peuple guerrier comme

» de paisibles bourgeois ; que la guerre inspi- 491.
» roit un esprit d'indépendance qu'il falloit
» ménager ; qu'au surplus de pareils surveil-
» lans peuvent être utiles dans un Etat libre
» pour y traverser les projets d'une ambition
» excessive. » Appius frémissant d'indignation, prit les dieux et les hommes à témoin de tous les malheurs qui alloient résulter d'une telle révolution dans le gouvernement ; il prédit au sénat que cette nouvelle autorité détruiroit la sienne. Cette prédiction, que l'événement justifia, fut regardée comme un trait d'humeur et d'opiniâtreté. On ne l'écouta point. Le sénat vouloit la fin des dissensions, et consentit à la création de ces magistrats, qui furent appelés *tribuns du peuple*. Le sénatus-consulte dressé à cet effet renfermoit en même temps l'abolition des dettes promise aux insolvables, et celle des lois qui permettoient d'arrêter le débiteur. Les députés du sénat l'ayant porté aux fugitifs, tout sembloit terminé ; mais les chefs des factieux ne souffrirent pas que le peuple retournât à Rome avant d'avoir nommé ses tribuns. L'assemblée se tint dans le camp même, et l'on recueillit les suffrages par centuries. Cet événement mémorable eut lieu le 10 décembre, jour auquel fut fixée irrévocablement l'élec-

491. tion des tribuns. Leur puissance étoit renfermée dans l'enceinte de la ville. Le droit d'appel au peuple ne s'étendoit même qu'à un mille au-delà. On ne détermina pas le nombre des tribuns. Il fut porté à dix dans la suite. Les patriciens ne pouvoient l'être; toute la fonction de ces magistrats se réduisoit d'abord à l'examen des décrets du sénat, auxquels le seul mot *veto* ou *vetamus* (j'empêche ou nous empêchons), écrit par eux, tenoit lieu d'opposition. Leur autorité ne s'étendoit que dans Rome, ou à un mille aux environs. Afin que le peuple ne manquât jamais de défenseurs, les tribuns ne pouvoient s'éloigner de la ville pendant un jour entier, si ce n'étoit dans les féeries latines, auxquelles devoient assister tous les magistrats; et la porte de leur maison ne devoit jamais être fermée, même la nuit. Ces officiers du peuple donnèrent une telle extension à leur pouvoir, et en firent un tel abus, que la plupart des auteurs romains les appellent des pestes publiques. On créa cinq tribuns, suivant Denys d'Halicarnasse : à la tête furent Lucius Junius et Sicinius. Le premier donna une force inexpugnable au tribunat, en faisant déclarer ses membres inviolables et sacrés. Ce n'est pas tout : il fut permis à tout le monde de tuer sans formalité

quiconque auroit maltraité ou fait maltraiter 491.
un de ces magistrats. Cette inviolabilité devint une loi dont tous les Romains furent obligés de jurer l'observation. On l'appela sacrée; nom qu'on donnoit à toutes celles qui étoient accompagnées d'un serment et d'imprécations contre les violateurs. Ce fut cette loi qui fit donner à la montagne où on la porta le nom de mont Sacré.

A leur retour dans Rome, les plébéiens obtinrent la confirmation de leurs magistrats, et même la faculté d'en élire annuellement deux autres, nommés édiles plébéiens, subordonnés aux tribuns, dont ils étoient comme les ministres, et auxquels on attribua dans la suite la police de la ville, l'inspection sur les édifices, le soin des temples, des bains, des aqueducs, celui des vivres, et la connoissance d'un grand nombre d'affaires, qui furent distraites de la jurisdiction des consuls.

Cette révolution fit pencher de plus en plus la république vers la démocratie. La loi Valeria avoit déjà fait une brèche considérable à l'aristocratie. La création des tribuns établit entre ces deux formes de gouvernement une lutte perpétuelle, qui détruisit enfin l'une et l'autre, ou qui contribua du moins à leur destruction.

491. Cependant la paix étant ou paroissant rétablie entre les deux ordres de l'Etat, on marcha contre l'ennemi du dehors, et on forma le siége de Corioles, une des plus fortes places des Volsques. Le premier jour les Romains furent repoussés avec perte. Le lendemain on apprit que les Antiates, un des peuples du pays des Volsques, venoient au secours des assiégés. Une partie de l'armée se détacha pour les combattre. Dans celle qui étoit restée devant la place, se trouvoit Marcius, jeune patricien, en qui déjà la prudence le disputoit à la valeur. Personne ne s'acquit autant de gloire à ce siége. Les Volsques, pleins de confiance dans le secours qui leur arrive, ouvrant toutes les portes, font une sortie générale. Les Romains, après leur avoir tué beaucoup de monde, sont eux-mêmes accablés par le nombre, et mis en déroute. Marcius, avec une poignée de braves, soutient tout l'effort des vainqueurs, les fait plier à leur tour, et, secondé par les assiégeans qui reviennent sur leurs pas en apprenant ce succès, entre avec les fuyards dans la ville, la prend et la livre au pillage. Tandis que les Romains se jettent sur leur proie, il vole avec une troupe d'élite vers ceux qui marchoient contre les Antiates, et leur annonce la prise

de Corioles (1). Dès que le signal est donné, 491.
Marcius, avec sa petite troupe, renversant tout ce qui se trouve sur son passage, parvient au corps de bataille des Volsques. Ceux-ci cherchent à l'envelopper; mais il les réduit à se battre en retraite, en lui cédant toujours du terrain. Néanmoins, comme il n'auroit pu soutenir long-temps un combat si inégal, on envoie à son secours un corps de troupes, qui, ayant percé jusqu'à lui, le trouve couvert de son sang, de celui des Volsques, et environné d'ennemis morts ou mourans de sa main. Malgré ses blessures, avec ce renfort il culbute ce qui lui oppose encore quelque résistance. Le consul le couronna de sa main, lui décerna un cheval de bataille revêtu des ornemens dont on paroit celui du général, lui permit de prendre dix prisonniers à son choix, et une part considérable dans le butin. Mais de tous ces dons il n'accepta que le cheval, et un prisonnier qui étoit son ami. Les soldats lui donnèrent

(1) Il trouva les soldats occupés à faire leur testament; c'étoit la coutume des Romains, quand ils étoient sur le point de donner bataille. Ils le faisoient sans écritures, en nommant leur héritier devant trois ou quatre témoins. C'est ce qu'ils appeloient *facere testamentum in procinctu.*

491. le surnom de Coriolan, qui a presque fait oublier son nom de Marcius.

La défaite des Antiates obligea le reste des Volsques à rechercher la paix. Le consul les traita favorablement.

Les Latins, dans cette guerre, avoient fourni un secours assez important. Ils avoient pris aussi le plus grand intérêt aux querelles, puis à la réconciliation des sénateurs et des plébéiens de Rome. Pour leur en témoigner sa gratitude, le peuple romain (1) les admit à son alliance; ce qu'ils n'avoient pu obtenir jusqu'alors. Nous citerons quelques lignes du traité, qui donneront une idée de la formule et de l'esprit des actes de ce genre dans ces siècles reculés : « Que la paix dure autant que » le ciel et la terre seront dans leur assiette..... » Que les différens qui naîtront entre les par- » ticuliers au sujet des contrats qu'ils auront » passés ensemble, se terminent en dix jours » au tribunal de la nation où aura été passé » le contrat.... Les deux peuples jureront par

(1) Nous devons ici avertir que le mot *peuple romain* désigne la totalité de la nation; et le mot *peuple* seul, les plébéiens, et quelquefois la multitude. C'est, comme le dit Rollin, ce que le sens de la phrase indique toujours assez.

» ce qu'il y a de plus saint, de garder reli- 491.
» gieusement les conventions de ce traité. »

Menenius Agrippa survécut peu à celui qu'il avoit ménagé entre le peuple et le sénat. Quoiqu'il fût un des membres les plus considérables de cette compagnie, qu'il eût exercé le consulat, et obtenu les honneurs d'un triomphe pour avoir battu les Sabins, il mourut si pauvre, que sa succession ne put fournir aux frais de ses funerailles. Tout le peuple romain se cotisa pour y suppléer. Le sénat jugea plus convenable que cette dépense fût supportée par le trésor public. Le questeur eut ordre de rendre à chacun ce qu'il avoit donné. Mais personne ne voulut rien reprendre ; et les dons, qui s'élevoient à une somme importante, furent envoyés aux enfans de ce vertueux personnage, pour les mettre en état de tenir un rang digne de leur naissance.

Le dénombrement fut fait cette année : c'étoit le septième. Il ne s'éleva qu'à un peu plus de cent dix mille hommes.

L'année suivante s'ouvrit sous de tristes 490.
auspices. Une grande disette affligea la ville. C'étoit l'effet de la révolte du peuple, qui ayant duré pendant presque toute la saison de l'automne, avoit empêché d'ensemencer les terres. Les troubles avoient fait aussi oublier

490. les précautions qui pouvoient remédier à cet inconvénient. Ce ne fut qu'après le retour de la tranquillité qu'on chercha du blé partout. Celui qu'on tira de la Sicile n'arriva que fort tard, la tempête ayant maltraité la flotte qui l'alloit prendre. A Cumes, le tyran Aristodème retint l'argent, et ne donna pas de blé. C'étoit, disoit-il, une représaille de la confiscation du bien des Tarquins, desquels il se prétendoit l'héritier. Les Volsques, au lieu de vendre les vivres qu'on leur demandoit, prirent les armes. Une peste qui survint les arrêta. L'Etrurie livra des grains; mais ce secours fut bientôt épuisé. La famine se remontra plus menaçante et plus cruelle qu'auparavant.

Elle fournit un prétexte aux tribuns pour soulever le peuple contre les riches. Ces nouveaux magistrats supposèrent que les patriciens, voulant se venger et se dédommager de l'abolition des dettes, accaparoient tout le blé pour le vendre très-chèrement. Ils allèrent jusqu'à dire que le sénat, qui avoit dernièrement envoyé une colonie romaine chez les Volsques, à Vélitre, précédemment affligée de la peste, n'avoit eu d'autre objet que de l'exposer à une contagion inévitable, afin de se débarrasser d'une certaine quantité des

membres d'un ordre qu'il regardoit comme 490.
ennemi. Le reproche étoit de mauvaise foi; car patriciens et plébéiens avoient également tiré au sort pour savoir quels seroient les habitans de Rome qui composeroient la colonie. Le sénat, voyant le peuple au moment de se révolter de nouveau, délibéra sur ce qu'il y avoit à faire dans cette crise imprévue. Les uns étoient d'avis qu'on tâchât de gagner les chefs du parti populaire; les autres ne vouloient rien accorder à une multitude insolente. Appius fit décider qu'après avoir déclaré au peuple que les patriciens n'avoient point attiré sur lui les maux dont il souffroit, et que le sénat y remédieroit autant qu'il étoit en son pouvoir, on réprimeroit les perturbateurs qui souffloient le feu de la sédition. Aussitôt on assemble le peuple pour lui faire part de cet arrêté. Les tribuns interrompent les consuls avec tant d'impudence, qu'on ne peut même entendre ce que ceux-ci veulent dire. Les consuls s'efforcent de leur faire comprendre qu'ils n'ont pas le droit de traiter directement avec le peuple; que leur pouvoir est borné à une simple opposition aux choses qu'ils croiroient contraires à son intérêt. Ces derniers soutiennent, de leur côté, qu'ils doivent présider aux assemblées du peuple,

490. comme les consuls à celles du sénat. On étoit près d'en venir aux mains, lorsque Junius, qui cette année n'étoit qu'édile, promet d'apaiser la sédition si les consuls veulent lui accorder la parole. Ceux-ci, trouvant une reconnoissance de leurs droits dans cette demande, puisque c'est à eux et non aux tribuns qu'elle s'adresse, y consentent aussitôt. Ce droit d'ailleurs étoit incontestable, puisqu'ils avoient toujours présidé les assemblées du peuple romain, qu'aucune loi n'avoit révoqué cette prérogative, et que sous le nom d'assemblée du peuple avoit toujours été comprise la cité entière.

Mais Junius tendoit un piége aux consuls. S'adressant à l'un d'eux, qui avoit été député au mont Sacré : « Vous souvenez-vous, dit-il, » qu'aux conférences relatives à la réunion des » deux ordres, il fut convenu que personne » ne devoit interrompre celui qui parloit, » afin que chaque parti pût exposer ses rai- » sons avec ordre et tranquillité ? » « Oui, » répond le consul, je m'en souviens. » « Pourquoi donc, reprend Junius, inter- » rompez-vous nos tribuns, dont la personne » est sacrée ? » « Parce que, repart le consul, » comme c'est nous qui avons, suivant le pri- » vilége de notre charge, convoqué l'assem-

» blée, la parole est à nous. Si les tribuns 490.
» avoient fait cette convocation, loin de les
» interrompre, nous ne serions même pas
» venus les entendre. »

A ces derniers mots, Junius s'écrie : « Plé-
» béiens, nous triomphons! Tribuns, cédez
» aujourd'hui aux consuls; dès demain je vous
» mettrai en état de ne leur céder jamais; je
» vous ferai connoître toute l'étendue de vos
» pouvoirs. » La nuit fit rompre l'assemblée.

Le lendemain, une foule innombrable de peuple remplit la place de très-bonne heure. Les tribuns y avoient devancé le jour. L'un d'eux, nommé Icilius, s'empare de la parole; et après avoir injurié, même calomnié les patriciens pour exciter contre eux l'animosité dont il avoit besoin : « Notre magistrature,
» dit-il, devient inutile, si nous n'avons pas
» le pouvoir d'assembler le peuple toutes les
» fois que son intérêt l'exige; il faut une loi
» qui nous y autorise, et qui défende sous les
» peines les plus sévères, de nous interrompre
» et de nous troubler dans l'exercice de nos
» fonctions. » On lui crie de la proposer lui-même. Il l'avoit, dans la nuit, dressée de concert avec ses collègues; il la lut : elle portoit : « Quand un tribun parlera dans l'as-
» semblée du peuple, que personne ne l'in-

490. » terrompe. Si quelqu'un ose violer cette dé» fense, qu'il donne caution à l'instant pour » l'amende à laquelle il sera condamné. S'il » s'y refuse, qu'il soit mis à mort, et ses biens » consacrés aux dieux. » Le peuple décréta cette loi.

Les consuls voulurent s'y opposer en disant que c'étoit l'effet d'une surprise et d'un artifice, un acte illégal fait dans une assemblée furtive, qui n'avoit été précédée ni par des auspices ni par une convocation régulière. Les tribuns répondirent qu'ils n'auroient aucun égard aux sénatus-consultes, si l'on n'en avoit point aux plébiscites. Le sénat, *qui*, comme dit ailleurs Vertot, *avoit perdu de vue le point fixe de son gouvernement*, et qui étoit entraîné par le torrent de la démocratie, irrésistible quand il a surmonté les premières digues, le sénat céda encore cette fois à l'opiniâtreté des plébéiens.

Après cette importante victoire remportée sur l'aristocratie, les consuls essayèrent de mettre une armée en campagne, prétextant des incursions faites sur le territoire de la république; mais dans la vérité pour diminuer la consommation des vivres et la disette qui tourmentoit la ville, en faisant subsister aux dépens de l'ennemi une grande quantité

de ses habitans, et aussi pour faire diversion 490.
aux troubles renaissans de l'intérieur. Ils espéroient que la communauté des dangers et des avantages qu'établiroit la guerre entre les deux ordres de l'Etat, pourroit amener une sincère réconciliation, ou maintenir du moins l'espèce de calme qui subsistoit en ce moment. Mais le peuple, toujours aigri par la famine, et surtout par ses tribuns, ne respectoit plus l'autorité consulaire, ne se prêtoit point à l'enrôlement, et les consuls ne vouloient ou n'osoient user de contrainte. Néanmoins quelques patriciens s'étant offerts de bonne volonté avec leurs clients, une foible portion du peuple se joignit à eux quand ils partirent. Leur chef étoit Coriolan, avec lequel ils se croyoient certains du succès; car son nom étoit déjà devenu la terreur de tous les ennemis de Rome. Leur attente ne fut point trompée. S'étant avancés jusque sous les murs d'Antium, ils revinrent sans obstacles, avec un butin considérable et des vivres de toute espèce. Ceux qui étoient restés à Rome murmurèrent contre les tribuns, qui les avoient détournés d'une expédition dont le résultat eût mis fin à la misère qu'il leur falloit encore supporter.

Coriolan, couvert de la faveur publique,

490. crut pouvoir aspirer au consulat. Il parut sur la place dans le plus brillant appareil, conduit et en quelque sorte présenté par le sénat, environné de tous les patriciens. Cet éclat offusqua le peuple, qui penchoit auparavant pour lui. Ses tribuns lui firent observer que ce jeune homme étoit le plus chaud partisan de la noblesse, que jamais elle n'avoit porté un candidat aussi ouvertement et avec tant de zèle; qu'il seroit dangereux pour les droits du peuple que la souveraine puissance fût remise aux mains d'un citoyen dont le caractère naturellement altier, inflexible, impétueux, étoit encore exalté par la gloire qu'il avoit acquise. Ces insinuations produisirent leur effet sur l'esprit mobile d'une multitude ombrageuse; Coriolan fut exclus, et en dut garder un ressentiment d'autant plus vif, qu'il ne s'étoit pas attendu à cet affront. On peut appeler ainsi l'exclusion donnée au personnage le plus éminent de la république à cette époque.

489. Aussi ne tarda-t-il pas à manifester son dépit. L'arrivée du blé de Sicile lui en fournit l'occasion; les vaisseaux qu'on y avoit envoyés en rapportèrent cinquante mille médimnes (1).

---

(1) Le médimne équivaloit à six boisseaux de vingt

Gélon, tyran de Sicile, en avoit livré gratuitement la plus grande partie; le reste avoit été payé du trésor public. On agita dans le sénat la question de savoir à quel prix il seroit distribué : ceux qui croyoient que le peuple pouvoit être gagné et ramené à la modération par la douceur et la générosité, vouloient que le blé reçu en don fût livré de même aux plébéiens, et le reste à un prix très-modique; d'autres, au contraire, crurent qu'il convenoit de leur vendre le tout chèrement, afin de les punir de leur révolte, qui avoit engendré la famine. Coriolan se distingua parmi ces derniers : il détestoit le gouvernement populaire, et jusqu'au nom de tribun. Après avoir parlé de cette nouvelle charge, imaginée, dit-il, pour abolir celle des consuls, il ajoute : « Le peuple, sans que le sénat s'en » soit, pour ainsi dire, aperçu, vient encore » de porter une loi funeste qui lui confère » un pouvoir tyrannique : car quel autre nom » donner à une puissance qui vous lie les » mains, qui vous ferme la bouche, qui pro» nonce la mort contre quiconque osera dire » un mot pour contredire un tribun, et faire 489.

---

livres chacun à peu près. C'est ce qu'on appeloit en France une mine.

489. » connoître librement sa pensée ? Saisissons
» une occasion si propice de lui ôter juste-
» ment ce qu'il a arraché par la violence :
» ordonnez que le blé soit vendu aussi cher
» aujourd'hui qu'au fort de la disette ; la plus
» grande partie des plébéiens étant tourmentés
» de besoins, et le reste sans moyens pécu-
» niaires, les plus turbulens qui n'ont pu souf-
» frir le gouvernement aristocratique, seront
» contraints de quitter la ville ; les autres,
» plus modérés, se garderont d'exciter des
» troubles. Si les plébéiens veulent des vivres,
» qu'ils rendent au sénat ses anciens droits ;
» ne partageons plus avec une vile populace
» le gouvernement de l'Etat. Moi je souffrirai
» une nouvelle magistrature plébéienne établie
» pour nous asservir ! Réduit presque en escla-
» vage, je verrai sur ma tête un Sicinius ! Il
» faudra que je rampe devant lui ! Il faudra
» que nous supportions l'orgueil d'un tel
» homme, nous qui n'avons pu souffrir celui
» de Tarquin ! Qu'il sorte encore, s'il veut,
» avec le peuple ; tous les chemins lui sont
» ouverts. Cette multitude crie famine ! C'est
» le fruit de la révolte ; qu'elle en jouisse ;
» elle l'a mérité. La souffrance seule peut la
» faire rentrer dans son devoir. »

Les anciens sénateurs, surtout ceux qui

avoient ménagé la réunion, trouvèrent trop 489.
de véhémence et trop peu de prudence dans ce discours. Les jeunes n'y voyoient que du courage et de la raison; et la pluralité des suffrages alloit à la suppression du tribunat.

Les tribuns, que les consuls avoient fait entrer au sénat (1) pour prendre leur avis sur cette affaire, frémissant de fureur, accusent Coriolan du dessein de rallumer, par ses invectives contre le peuple, le flambeau de la guerre civile, et déclarent que si le sénat ne le condamne à la mort ou à l'exil, ils lui infligeront eux-mêmes l'une ou l'autre peine. Coriolan répond à ces menaces par des menaces, et le sénat, en général, prend son parti. Les tribuns furieux s'élancent en quelque sorte dans la place publique, assemblent tumultueusement le peuple, et lui crient de la tribune, « que les patriciens veulent faire périr les » plébéiens avec toutes leurs familles, à moins

(1) Le gouvernement, quoique dénaturé par l'institution du tribunat, ayant encore conservé beaucoup de formes aristocratiques, les tribuns n'eurent point d'abord de place au sénat. On leur en assigna une à la porte, d'où ils pouvoient entendre, et intervenir au besoin. Mais nous allons voir qu'ils ne tardèrent pas à en obtenir l'entrée. Ils finirent même par devenir sénateurs.

489. » que ceux-ci ne remettent leurs tribuns enchaînés aux pieds de Coriolan ; qu'en un mot on a juré leur mort ou leur esclavage. » Le peuple, transporté de fureur, parloit d'aller arracher Coriolan du milieu du sénat, pour l'immoler sur l'heure. Les tribuns, plus habiles, voulant le perdre plus sûrement, le font sommer de comparoître à leur tribunal pour répondre à leurs accusations. Coriolan ayant renvoyé leur officier avec mépris, ces magistrats, accompagnés d'une troupe choisie de factieux, vont l'attendre à la sortie du sénat, et, dès qu'ils l'aperçoivent, ordonnent à leurs édiles, Junius et Icilius, de l'arrêter. Coriolan étoit entouré, comme à son ordinaire, d'une foule de jeunes patriciens et de clients. Les édiles sont repoussés à coups de poing : les citoyens, comme nous l'avons dit ailleurs, ne portoient point d'armes dans la ville. Les tribuns appellent le secours du peuple : les patriciens accourent pour défendre Coriolan. Les consuls surviennent, écartent la foule, et par prière autant que par autorité, font retirer la multitude.

Mais dès le lendemain, au point du jour, les tribuns convoquent une assemblée du peuple, invectivent avec violence contre les patriciens, contre Coriolan, lui font un crime du

discours qu'il a tenu au sénat, de sa résistance 489.
aux édiles. Minucius, le plus âgé des deux consuls, réfuta les reproches des tribuns. « Les » faits, dit-il, en s'adressant au peuple, prou- » veront encore mieux l'injustice que mes » discours ; car je suis chargé de vous décla- » rer que nous confirmons dès ce moment » l'autorité tribunitienne telle qu'elle a été » concédée, et que nous livrerons le blé au » prix qui sera déterminé par vous-mêmes. » Quant à Coriolan, que vous prétendez exi- » ler ou faire mourir, tout son crime est d'a- » voir expliqué son opinion avec une géné- » reuse liberté, dans un lieu où elle lui étoit » demandée, et où il avoit droit de la mani- » fester sans contrainte. A quel titre vos tri- » buns prétendent-ils nous dépouiller de notre » dignité ? N'est-ce pas tout renverser que de » vouloir épouvanter les sénateurs, afin de » leur ôter la liberté d'énoncer franchement » leur pensée dans les délibérations ? Sur » quelle loi vous fonderez-vous pour juger » des patriciens, et les envoyer à la mort ou » en exil ? » Après avoir rappelé les bienfaits que le sénat a répandus sur le peuple, il finit ainsi, avec plus de foiblesse peut-être que de dignité : « En reconnoissance, nous ne vous » demandons qu'une grâce : c'est de ne pas

489. » perdre le plus grand de nos guerriers. Plu-
» sieurs d'entre les plébéiens lui doivent la
» vie, ses paroles n'ont fait aucun mal au
» peuple, ses actions lui ont fait beaucoup de
» bien. Si vous ne le voulez absoudre comme
» innocent, donnez-le du moins comme cri-
» minel à tout le sénat, qui vous le demande
» par mon organe. » Puis prenant un ton plus
ferme : « Si vous le refusez, sachez que nous
» ne céderons point à la violence; ainsi votre
» délibération va raffermir notre mutuelle
» amitié, ou ramener la guerre civile. »

Ce discours extrêmement modéré, pour ne pas dire très-humble, paroissoit désarmer le peuple : les tribuns en conçurent un dépit extrême. Sicinius, qui remplissoit le tribunat pour la seconde fois, homme méchant, sans éducation, sans aucun genre de mérite, et qui, étant le principal moteur de la révolte du mont Sacré, avoit tout à redouter du retour de l'ancienne aristocratie, répondit à Minucius, le loua de n'avoir pas dédaigné de rendre compte au peuple, malgré sa bassesse, de la conduite, des projets du sénat, et de n'avoir pas cru qu'il fût au-dessous de la dignité des sénateurs d'intercéder pour un patricien. « Mais vous,
» Marcius, dit-il, en se tournant vers Corio-
» lan, que ne vous justifiez-vous devant vos

» concitoyens, ou que ne tâchez-vous de les 489.
» fléchir pour qu'ils vous imposent une peine
» moins rigoureuse ; car vous ne sauriez nier
» un crime dont il y a tant de témoins, et je
» ne vous conseillerois pas de vous défendre
» avec impudence ? Ces airs de hauteur qui
» vous sont ordinaires, ne conviendroient
» nullement ici. »

Ce perfide tribun vouloit provoquer la fierté de Coriolan, et n'y réussit que trop. L'intrépide patricien, incapable de craindre, de feindre, ou de plier, se déchaîna plus fortement que jamais contre les entreprises et les insolences des tribuns, soutint nettement que le peuple n'avoit aucun droit de juger un sénateur, et qu'il n'avoit, lui, de juges légitimes, que les consuls et le sénat, devant lesquels il seroit toujours prêt à répondre à toutes les accusations qu'on voudroit lui intenter. Les jeunes sénateurs, charmés du courage qu'il avoit de dire hautement ce qu'ils pensoient tous en secret, s'écrièrent qu'il avoit parlé suivant la loi. Les plébéiens irrités le regardèrent comme le plus dangereux ennemi qu'ils pussent avoir. Plusieurs même vouloient le massacrer sur la place. Sicinius, loin de s'y opposer, anima leurs transports ; mais comme apparemment on ne trouva pas de sûreté à

489. cet assassinat, Sicinius, écumant de colère, après avoir vomi contre ce grand homme tout ce que la rage peut inspirer, prononce contre lui, sans prendre l'avis du peuple, une sentence de mort (qu'il dit avoir été arrêtée par tous les tribuns), pour le punir d'avoir repoussé les édiles. Il ordonne à ses officiers de le saisir, de l'entraîner sur le roc Tarpéien, et de l'en précipiter : supplice réservé à la trahison. Les édiles s'avancent pour exécuter l'ordre ; les patriciens s'y opposent, placent Coriolan au milieu d'eux, et s'arment de tout ce qui se trouve sous leurs mains : on en vient aux coups, les consuls se jettent dans la mêlée avec leurs licteurs, et le tumulte s'apaise. Sicinius, voyant la multitude respecter l'autorité consulaire, ne sait que résoudre. Il consulte Junius, bien plus habile que lui, et qui étoit son oracle ; celui-ci est d'avis qu'il ne s'obstine point à poursuivre une entreprise formée avec trop de chaleur et d'imprudence. Il lui fait entendre que les patriciens sont prêts à s'armer au premier signal des consuls ; que la plus grande partie du peuple paroît même peu disposée à souffrir qu'on livre ainsi à la mort, sans aucune formalité, le premier des Romains ; que c'étoit une démarche tyrannique de la part des tribuns, de se porter à la fois

pour accusateurs et pour juges; qu'il est plus 489.
à propos de citer Marcius à un jour déterminé au tribunal du peuple, et surtout de convoquer une assemblée *par tribus*, et non par centuries. Sicinius adopta ce conseil, qui le tiroit d'embarras. Il annonça que les tribuns assembleroient incessamment le peuple romain pour décider de cette affaire; et quant au prix du blé, qu'ils le fixeroient eux-mêmes si le sénat négligeoit de s'en occuper.

Mais cette compagnie, pour se concilier la faveur de la multitude, s'empressa de régler le taux du blé à une somme très-modique : ensuite les consuls entrèrent en conférence avec les tribuns sur ce qui concernoit Coriolan. Ils remontrèrent que depuis la fondation de Rome, sous les rois, comme du temps de la république, le peuple n'avoit jamais délibéré sur aucune matière qu'après la décision du sénat, et en vertu d'un sénatus-consulte; qu'en conséquence, s'ils avoient quelque grief à proposer contre Coriolan, ils devoient s'adresser au sénat, qui après avoir prononcé renverroit au peuple, lequel, alors seulement, seroit en droit de faire le procès à un patricien. C'étoit donner gain de cause aux tribuns contre le texte même des lois, comme on verra bientôt. Néanmoins Sicinius, avec son impertinence

489. ordinaire, refusa de se prêter à cet arrangement; ses confrères, dont la méchanceté égaloit la sienne, mais dont les lumières étoient supérieures, ne jugeant pas devoir fronder leurs ennemis sans utilité, obligèrent Sicinius à une condescendance qui n'arrachoit pas la victime de leurs mains. Les tribuns en conséquence furent dès le jour suivant admis au sénat, pour porter leur plainte contre l'accusé. Decius, le plus jeune d'entre eux, et toutefois le plus disert, prit la parole. Il dit : « Vous » savez qu'après l'expulsion des rois, dans » tous les différens qu'avoient les plébéiens » avec les nobles, les premiers succomboient » toujours, parce que les tribunaux n'étoient » composés que de patriciens. Ce fut pour y » remédier qu'on fit la loi Valeria, qui per- » mettoit l'appel au peuple des jugemens des » consuls et des arrêtés du sénat. Ici ce n'est » pas un plébéien qui se plaint, c'est le corps » entier qui demande justice des violences de » Coriolan, de sa proposition d'abolir le tri- » bunat. Qu'est-il besoin de sénatus-consulte » pour juger un tel crime? Devoit-il donner » lieu à une délibération? La loi est formelle; » ne craignez-vous pas qu'en prétextant la né- » cessité imaginaire d'un sénatus-consulte, » vous ne donniez lieu de penser que Marcius

» n'a été que l'interprète de vos sentimens ? 489.
» C'est à vous, pères conscrits, de contraindre
» cet ennemi public à venir subir son juge-
» ment devant le peuple romain, *assemblé*
» *par tribus*. Allez, Marcius, allez vous pré-
» senter à ce tribunal, et tâchez de lui faire
» goûter vos défenses, ou plutôt vos excuses ;
» mais défaites-vous, *scélérat*, de l'orgueil
» qui vous domine ; prenez un extérieur ca-
» pable d'exciter la compassion, un habit de
» suppliant ; humiliez-vous, demandez grâce. »

Ce discours, que nous abrégeons beaucoup, étant terminé, les consuls demandent l'avis de l'assemblée, en commençant par les consulaires et les sénateurs les plus anciens ; car alors la jeunesse très-modeste ne se croyoit pas assez de capacité pour ouvrir et motiver un avis : elle ne faisoit connoître le sien qu'en allant se ranger du côté qui lui paroissoit le plus juste ; d'où vint à ces jeunes sénateurs le nom de *pedaires* (de *pedes*, pieds). Tous les yeux étoient fixés sur Appius, et l'on attendoit avec inquiétude ou impatience, suivant qu'on étoit affecté, qu'il fît connoître son opinion. Il l'exprima en ces termes : « Les événemens
» n'ont que trop justifié ces funestes pressen-
» timens que m'inspiroit le rappel des fugitifs,
» des déserteurs de la république. Ils s'arment

489. » contre vous de vos propres bienfaits. Je ne » vous reproche point, pères conscrits, la » faute que vous avez commise; je ne m'oc- » cupe que des moyens d'en prévenir les suites. » Ne vous dissimulez pas que le peuple veut » achever d'anéantir l'aristocratie. Tout ce » que vous lui avez accordé, il le compte pour » rien; ces concessions, qu'il attribue à la » nécessité, n'ont fait qu'accroître son audace » et le mépris qu'il avoit pour vous. D'abord » il ne vous demanda qu'une amnistie et l'abo- » lition de ses dettes; après les avoir obte- » nues, il voulut des tribuns. Puis, malgré » tout ce que j'ai pu vous prédire, vous les » avez admis à vos délibérations. Ils ont en- » suite été déclarés inviolables; privilége que » vous n'avez pas accordé même à vos consuls. » Ce n'est pas tout; le peuple a poussé l'inso- » lence jusqu'à faire des lois sans votre con- » cours et sans votre consentement. Enfin, » sans aucune forme de procès, il a voulu » faire mourir Coriolan, qui, sans parler de » ses illustres ancêtres, ne le cède à personne » en vertus. Si vous ne l'eussiez arraché à sa » fureur, qui l'eût empêché de m'enlever » aussi, et avec moi tous ceux qui se sont op- » posés à ses exorbitantes prétentions; car il » ne se seroit pas contenté de deux victimes?

» N'ayant pu réussir par les voies de fait, il a 489.
» recours, en apparence, aux voies de droit.
» Il assigne Marcius à son tribunal, où il
» prétend être en même temps accusateur,
» témoin et juge ; mais la loi qu'invoque De-
» cius est contraire à ses prétentions. Cette
» loi Valeria qui autorise les appels devant le
» peuple, n'a pas été faite contre les patri-
» ciens, mais pour la sûreté des plébéiens qui
» auroient pu être opprimés. Les termes en
» sont formels, et n'ont aucune ambiguité.
» Jamais leur interprétation n'a donné lieu à
» aucun débat; jamais, depuis dix-sept ans
» qu'elle existe, un seul patricien n'a été mis
» en jugement devant le peuple. Marcius ne
» doit donc être jugé que par le sénat. On a
» voulu nous intimider par des menaces ; c'est
» un vain épouvantail pour des gens de cœur.
» Si l'on nous attaque, nous nous défendrons
» bravement ; nous ne manquerons pas d'al-
» liés. Tous les Latins, à qui nous venons de
» donner droit de bourgeoisie, se déclareront
» pour nous, combattront pour Rome deve-
» nue leur patrie ; nous armerons nos esclaves
» s'il le faut ; nous intéresserons le monde en-
» tier à notre cause. Fasse le ciel, au reste,
» que nous ne soyons jamais réduits à de telles
» extrémités ! »

489. On voit qu'à l'affaire de Coriolan se mêloient d'autres intérêts ; que le peuple et les grands se disputoient le pouvoir qu'ils avoient de concert enlevé aux rois ; qu'en un mot il s'agissoit de savoir si Rome seroit un Etat aristocratique ou démocratique.

Manius Valerius, qui penchoit pour la démocratie, fut d'avis d'abandonner au peuple le jugement qu'il réclamoit : il soutint que le sénat en cédant de son autorité en assureroit la durée. Quant à Coriolan, qu'il livroit ainsi à une multitude furieuse, il prétendit au contraire que le moyen de désarmer le peuple étoit de le laisser l'arbitre du sort de l'accusé ; il conseilloit aux sénateurs de se répandre dans l'assemblée, et de tâcher de gagner les plébéiens de leur connoissance par des manières douces et populaires. Il s'efforça même de persuader à Coriolan que c'étoit une nécessité de subir le jugement du peuple ; et au cas de résistance de sa part, il lui montroit en perspective Rome dévorée par les flammes et noyée dans son sang. Cette image lugubre attendrit l'orateur au point de faire couler ses larmes. Voyant que le sénat en est ému, il développe avec plus de confiance sa pensée tout entière. « Quel-
» ques uns parmi nous s'imaginent, continue-
» t-il, que tout seroit perdu si les plébéiens

» étoient admis à juger les patriciens ; il en 489.
» sera tout au contraire. Le plus sûr moyen
» de conserver notre liberté, c'est un gouvernement mélangé d'aristocratie et de démocratie. Si l'on maintient l'ordre actuel, je crains qu'un jour les sénateurs les plus accrédités ne s'unissent pour établir sur nos têtes une monarchie tyrannique. Cet inconvénient disparoît si vous accordez au peuple le droit qu'il réclame. Mais comme, d'un autre côté, la populace revêtue d'un pouvoir en pousse communément l'exercice jusqu'à l'insolence et au despotisme, vous aurez la ressource de créer un dictateur (1). » Valerius fit ensuite en faveur du peuple un assez mauvais argument. Il détailla tous les pouvoirs qu'on lui avoit laissés : ceux de créer des magistrats, de porter des lois, de les abroger, de décider de la paix et de la guerre ; toutes ces choses sont, ajouta-t-il, les plus intéressantes pour un Etat. On auroit pu lui dire : « C'est une raison de plus de n'en point

(1) Il ne voyoit pas que le ressort de la dictature toujours fortement tendu, couroit risque de se briser ; et qu'en outre, il étoit facile à un ambitieux de l'employer contre le gouvernement républicain. Il ne prévoyoit pas que la république seroit un jour détruite par la dictature même.

489. » accorder d'autres. » Valerius, au contraire, demanda pourquoi, après avoir cédé toutes ces prérogatives au peuple, on ne lui laisseroit pas celle de juger les crimes d'Etat, quels que fussent les coupables? Plus vous établirez, ajouta-t-il, d'inspecteurs pour surveiller les magistrats orgueilleux et avides, plus vous assurerez le bon ordre. Ce discours causa la perte de Coriolan La plus grande partie du sénat se rangea lâchement de l'avis de Valerius : « Quoi-» que la compagnie, dit Vertot, sût qu'elle » alloit sacrifier un innocent à la passion de » ses ennemis, l'intérêt public l'emporta sur » le particulier. » Nous ne pensons pas que l'intérêt public exige le sacrifice de l'innocence, et nous voyons au contraire que les monarques, comme les corps politiques, n'ont en général recueilli d'une telle pusillanimité, d'un abandon si coupable, que des fruits très-amers.

Coriolan, se voyant trahi, parla au sénat avec autant de modération que de noblesse : « Ma conduite vous est connue, pères cons-» crits ; vous le savez bien, c'est l'attachement » que je professe pour vos intérêts qui m'attire » cette persécution. Je ne devois donc point » m'attendre au parti que vous prenez ; puisse-» t-il vous être avantageux ! Mais que je sache » au moins pour quel sujet *vous allez me livrer*

» *au peuple ;* ordonnez aux tribuns de m'ap- 489.
» prendre quel est le crime qu'ils prétendent
» m'imputer. » Il lui importoit de connoître le prétexte de l'accusation pour préparer sa défense. La proposition qu'il avoit faite d'abolir le tribunat en étoit le secret motif ; mais comme une proposition de cette nature ne pouvoit passer pour un crime capital, et que le sénat ne devoit pas souffrir qu'on fît le procès à ses membres pour les avis qu'ils ouvroient dans ses délibérations, les tribuns, après en avoir conféré entre eux, déclarèrent qu'ils accusoient Coriolan d'aspirer à la tyrannie. « Eh
» bien ! dit-il, si c'est là le crime qu'on défère
» au peuple, je me soumets à son jugement. »
Le sénatus-consulte fut rédigé en conséquence. Le sénat, en général, vit avec plaisir l'accusation concentrée dans cet unique chef : d'abord, parce que ce n'étoit pas là du moins attenter à la liberté des opinions émises dans les délibérations de la compagnie ; ensuite, parce que l'imputation étant absurde, il se flattoit que la justification ne souffriroit pas de difficulté.

Dans l'assemblée du peuple qui suivit la décision du sénat, les tribuns fixèrent le jour du jugement, et invitèrent tous les plébéiens, tant de la ville que de la campagne, à s'y

489. trouver. Les deux ordres en attendirent l'époque avec impatience. Il sembloit à tous que leur vie et leur liberté fussent attachées à la décision de cette affaire, dont les suites ébranlèrent effectivement la république, et pensèrent la renverser.

Le jour fatal étant arrivé, la place publique se trouva de très-bon matin occupée par la plus grande foule d'habitans de la campagne qu'on y eût encore vue. Les tribuns eurent soin d'assembler le peuple par tribus. Ils avoient fait tendre des cordes pour les séparer l'une de l'autre. Ce fut la première fois, depuis l'établissement des classes, sous Tullius, qu'on n'opina point par centuries. La forme dans laquelle on délibéroit, nous l'avons déjà dit, emportoit la balance du côté du peuple ou de la noblesse. Le parti populaire étoit sûr de triompher lorsqu'on recueilloit les voix par curies, et celui des patriciens lorsque c'étoit par centuries.

Quant aux comices par tribus, c'étoit une nouveauté ; et ils devoient être plus favorables au despotisme du peuple que ceux qui avoient été autrefois assemblés par curies, et dans lesquels il avoit cependant un avantage immense, puisque les voix s'y comptoient par tête. Mais ces assemblées par curies étoient précédées

par des auspices dont les patriciens disposoient. 489.
Elles ne pouvoient être convoquées qu'en vertu d'un sénatus-consulte, ni traiter que des matières qu'il leur désignoit ; et leurs décisions devoient être ratifiées par un second décret du sénat. Dans les comices par tribus, le peuple s'affranchit de toutes ces entraves, et domina en maître absolu.

Les comices par curies n'étoient composés que des habitans de Rome; dans ceux qui se tenoient par tribus, on convoquoit la campagne, en sorte que le peuple s'y trouvoit en plus grand nombre qu'aux autres ; ce qui augmentoit encore sa force, et anéantissoit toute influence patricienne. Aussi le verrons-nous dans la suite s'efforcer d'attirer toutes les affaires et la plupart des élections à ces sortes de comices. Ceux-ci servirent très-bien sa haine dans le procès de Coriolan.

Les consuls étant survenus, voulurent maintenir la manière de délibérer établie depuis près d'un siècle. Les tribuns, qui se sentoient appuyés par une multitude innombrable, déclarèrent hautement qu'ils ne le souffriroient pas. Denys d'Halicarnasse prétend qu'ils avoient raison, parce qu'un crime qui concernoit l'Etat devoit être jugé par le peuple. Mais outre qu'on ne voit pas la liaison de ces deux

489. choses, il faut observer que ce n'étoit ici tout au plus qu'une offense, et qu'il n'est nullement nécessaire que l'offenseur soit jugé par l'offensé. Le sénat céda honteusement sur ce point décisif. C'étoit livrer sans défense son plus zélé partisan à la fureur de leurs communs ennemis. Le premier consul Minucius parla en sa faveur, mais sans noblesse et sans fermeté. Comme à la première assemblée du peuple, il demanda *sa grâce* au nom du sénat. « Il faut, dit-il, lui » pardonner, ou mépriser ses insultes, s'il » s'en est permis. » Il poussa encore plus loin la foiblesse; car il avertit le peuple que s'il l'absolvoit après avoir recueilli les suffrages, il paroîtroit y avoir été contraint en quelque sorte par son innocence; qu'au contraire, s'il le renvoyoit sans entendre les débats, et sans aller aux voix, il seroit réputé ne s'être rendu qu'aux prières des intercesseurs de l'accusé. A ce discours avilissant, Sicinius répondit qu'il ne trahiroit pas la liberté du peuple, et ne souffriroit pas que personne y attentât. Minucius, moins occupé de l'intérêt de Coriolan que de celui du sénat, qui étoit qu'on ne rendît aucun sénateur responsable des discours qu'il prononceroit dans sa compagnie, dit à Sicinius : « Puisque vous voulez absolument » juger l'accusé, que ce soit seulement sur

» l'imputation de tyrannie ; car le sénat l'a 489.
» purgé de tout autre crime en décidant qu'on
» ne prononceroit que sur celui-là. » Sicinius alors, dans un discours préparé avec soin, s'efforça de prouver que tout ce qu'avoit dit et fait Marcius contre le peuple tendoit directement à la tyrannie. Les tribuns qui avoient après lui le plus de crédit sur la multitude, déclamèrent à leur tour.

Quand celui de Coriolan fut venu, il raconta l'histoire de sa vie et celle de ses exploits, les prix de valeur qu'il avoit remportés, les prisonniers qu'il avoit faits de sa propre main, les citoyens qu'il avoit sauvés dans les combats. A chaque article, il montroit ses couronnes, attestoit les généraux qui les lui avoient décernées, les soldats qui lui devoient la vie. Ceux-ci presque tous plébéiens, intercédoient pour leur libérateur, offroient pour conserver ses jours, ceux dont ils lui étoient redevables ; le peuple en paroissoit attendri jusqu'à verser des pleurs. Mais l'émotion fut au comble, lorsque Coriolan, déchirant sa robe, montra sa poitrine couverte de cicatrices, et dit : « Ces blessures, je les ai reçues
» pour arracher à la mort les braves citoyens
» qui sont devant vos yeux, et qui me don-
» nent aujourd'hui des marques si touchantes

489. » de reconnoissance. Croirez-vous qu'au péril » de ma vie j'aie sauvé à la guerre tant de » braves soldats pour les faire périr, ou les » opprimer pendant la paix ? » Tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens parmi les plébéiens vouloit l'absoudre sans rien examiner davantage. Les plus méchans ne voyoient aucun moyen de prouver ce crime imaginaire de tyrannie, qui étoit le seul chef d'accusation.

Le tribun Decius, ainsi qu'il en étoit convenu avec Sicinius, prit alors la parole, et allégua un grief auquel personne ne s'attendoit. « Vous connoissez, dit-il, la loi qui » attribue au trésor public tout le produit » du butin fait sur l'ennemi. Marcius est le » seul qui ait osé la violer. Les dépouilles » dernièrement enlevées aux Antiates, il en » a gratifié ses amis. Il s'en est servi pour » gagner des flatteurs, des créatures; et c'est » ainsi qu'on se fraye un chemin à la tyran- » nie. Laissez donc là, Marcius, vos prix de » valeur, vos couronnes, vos blessures, vos » cicatrices, tous ces prestiges employés pour » fasciner les yeux du peuple. Répondez à ce » reproche; osez nier le fait; je vous ordonne » de vous en expliquer catégoriquement. »

Le tribun en imposoit en soutenant que l'accusé s'étoit le premier écarté de la loi qu'il

citoit. D'autres généraux lui en avoient donné 489.
l'exemple. L'intention de Coriolan étoit évidemment innocente ; il avoit voulu, par cette largesse extraordinaire, soulager la détresse de ses soldats qui étoit au comble. Il se l'étoit permise dans une circonstance particulière, pour récompenser quelques braves gens qui l'avoient suivi volontairement à la guerre, tandis que les autres plébéiens, par mutinerie, refusoient de s'enrôler ; et aussi pour que ces derniers sentissent de quel avantage leurs séditions les avoient privés, et observassent mieux dans une autre occasion la loi fondamentale de la république, celle de l'enrôlement, dont l'inexécution prolongée l'auroit bientôt détruite. Mais les hommes du peuple qui avoient refusé de s'armer, ayant vu avec dépit leurs concitoyens revenir chargés d'un butin bien précieux dans un moment de famine, en conservoient du ressentiment contre le chef de l'expédition. Coriolan, qui ne s'étoit point attendu à ce reproche, se contenta d'exposer le fait avec simplicité, à peu près comme nous venons de le rapporter. Decius insistant, lui demandoit avec insolence s'il étoit roi de Rome, et de quel droit il avoit disposé du bien de la république. Coriolan représenta que c'étoit une partie du peuple même qui avoit

489. profité de ce butin, et cita en témoignage les centurions et plusieurs des plébéiens qui l'avoient partagé ; mais ces témoins ne purent être entendus, à cause du bruit que faisoient, probablement à dessein, ceux qui n'avoient point été de l'expédition, et qui formoient une immense pluralité. Les tribuns, voyant la populace revenue à sa première animosité, conclurent brusquement à un exil perpétuel, n'espérant pas pouvoir faire passer l'avis de la mort, et prirent aussitôt les suffrages par tribus. Le plus grand nombre des opinans adopta leurs conclusions.

Le procès de Coriolan suffit pour faire sentir combien étoit détestable cette manière de juger sur la place publique, où une multitude ignorante, passionnée, juge et partie tout ensemble, étouffoit la voix de l'accusé, celle de ses témoins, la vérité, l'innocence. Nous pourrions ajouter, et combien est vicieux un gouvernement qui établit de tels tribunaux. Il étoit difficile, à la vérité, que des soldats qui tout l'été avoient les armes à la main, fussent pendant l'hiver de paisibles bourgeois. C'est ce qui prouve de plus en plus le vice essentiel de toute constitution où les militaires exercent l'autorité civile. Ils ne doivent que combattre. Il ne faut pas croire cependant qu'un ordre

de choses dans lequel nous verrons s'opérer 489.
tant de miracles n'eût pas aussi quelques avantages. L'établissement des tribuns avoit les siens, et de si considérables même, suivant Cicéron, qu'il pense que cette innovation fut le salut de la république, parce que la force du peuple qui n'a point de chef est plus terrible. Un chef songe qu'il est responsable de sa conduite.

Après la proscription du plus grand des Romains, la populace, enivrée d'orgueil, regarda l'aristocratie comme entièrement détruite, et n'eut pas tort. Les patriciens ne cherchèrent point à s'aveugler sur leur défaite. La condamnation de Coriolan leur parut celle de tout l'ordre, dont il avoit été le plus ferme appui. Elle leur ouvrit les yeux trop tard. Ce n'étoit pas la condamnation, mais la faculté de juger arrachée par le peuple qui auroit dû les affecter. Quand il eût absous Coriolan, le droit de décider du sort des patriciens ne s'en seroit pas moins établi par ce jugement; ce qui changeoit toute la constitution. Leur consternation fut générale, et bientôt l'indignation lui succéda. Ils reprochèrent à Valerius d'avoir trompé le sénat par un discours insidieux. Ils se reprochèrent à eux-mêmes leur lâcheté, et de ne s'être pas exposés à tout plutôt que

489. d'abandonner un si grand personnage à une populace arrogante et mutinée. Ils pleuroient de rage et de douleur en conduisant Marcius à sa maison. Quant à ce héros, il ne lui échappa ni une plainte ni un soupir ; aucune altération ne parut sur son visage. Il trouva sa mère et sa femme (Véturie et Volumnie) dans les premiers transports de leur affliction. Se tenant à quelque distance d'elles, immobile comme un rocher, les yeux fixes, et sans verser une larme, « ma mère, dit-il, et vous, » Volumnie, la meilleure des épouses, c'est » fait de Marcius. C'est un homme perdu » pour vous. Sa patrie le chasse pour prix » des services qu'elle en a reçus. Supportez » vos malheurs avec courage. Je sors à l'instant d'une ville où les gens de bien n'ont » plus d'asile assuré. » Après leur avoir recommandé ses deux fils, dont l'un avoit déjà dix ans, et dont l'autre étoit encore dans les bras de sa mère, il s'écrie : « Dieux pénates » que mes pères ont honorés, et vous, génies » protecteurs de cette famille infortunée, je » vous dis adieu. » A ces mots, sa mère et sa femme courent pour le serrer dans leurs bras. Il se refuse à leurs embrassemens. « Ma mère, » dit-il, vous n'avez plus de fils. L'ingrate » patrie vous enlève le soutien et la conso-

» lation de votre vieillesse ; et vous, Vo- 489.
» lumnie, je cesse d'être votre époux ; mais
» je désire que vous en trouviez un plus
» heureux que moi. Chers enfans, Marcius
» n'est plus votre père. Je vous laisse,
» pauvres orphelins, sans secours et sans
» appui que celui de ma mère et de la
» vôtre. » Il part aussitôt, sans régler aucune affaire, sans donner aucun ordre, sans dire où il va se réfugier, et sort seul de sa maison et de Rome, n'emportant ni argent, ni subsistances. Quelques sénateurs l'attendoient aux portes de la ville ; indigné apparemment de leur pusillanimité, il passe au milieu d'eux sans leur dire un mot.

Retiré dans une campagne voisine, il em- 488—
ploie les premiers jours de son bannissement 486.
à méditer sur les moyens de se venger, et de rentrer en maître dans la ville dont on le chasse. Il se décide à chercher un asile chez les Volsques. S'étant déguisé, il se rend à l'entrée de la nuit dans la ville d'Antium, capitale de la confédération de ces peuples, et le visage couvert, il va droit à la maison de Tullus, chef de leur république. Il s'assied sans prononcer un mot auprès du foyer, lieu sacré chez les anciens. Les domestiques surpris courent avertir leur maître. « Qui es-tu, et que veux-tu,

488— » lui dit Tullus en arrivant? » Coriolan se dé-
486. couvre, et répond : « Je suis Marcius, banni » de Rome par la haine du peuple et la foi» blesse des patriciens; je voudrois me venger. » Si ta république ne veut pas de mes services, » venge-la toi-même d'un ancien ennemi. Je » ne te demande qu'une mort prompte. »

Tullus avoit toujours été battu par Coriolan; mais l'intérêt public étouffa en lui le sentiment d'un vain amour-propre. Il ne vit dans ce fameux proscrit qu'un secours inespéré que le ciel envoyoit à son pays. Ils furent bientôt d'accord sur le projet d'attaquer vivement les Romains. Mais il existoit entre les deux nations une trève toute récente pour deux ans. Il s'agissoit de trouver un expédient pour la rompre, parce que les Volsques, souvent écrasés par les Romains, répugneroient à reprendre les armes; Coriolan le fournit. « On » doit, dit-il, célébrer les grands jeux à Rome; » que les Volsques s'y rendent en foule. Nous » donnerons secrètement avis à la république » qu'ils méditent une surprise contre la ville. » Ils en seront chassés avec ignominie, et » vous profiterez de leur ressentiment pour » les précipiter dans la guerre. » Tout s'exécute comme il l'avoit projeté. Le commandement des troupes est conféré à Tullus et à

Coriolan. Ce dernier, en attendant que les 488.—
préparatifs soient achevés, avec un petit corps 486.
de soldats déterminés, tombe inopinément sur le territoire des Romains, épargne les terres de la noblesse dans la vue d'augmenter les dissensions à Rome (ce qui produit réellement cet effet), et revient avec beaucoup de butin sans avoir perdu un seul soldat. Lorsque les forces des Volsques furent réunies, Tullus en prit une portion pour la garde du pays, et laissa l'autre à Coriolan pour attaquer les Romains chez eux. Ce dernier s'empara en peu de temps de leurs meilleures places, sans qu'on osât lui opposer une armée. La jalousie des tribuns, redoutant tous les patriciens doués de quelque mérite, avoit fait nommer des consuls qui en étoient totalement dénués. Le blocus rigoureux de Lavinium, dans le voisinage de Rome, répand l'épouvante parmi les habitans de cette dernière ville. Le peuple, aussi lâche qu'il s'étoit montré insolent, demande la paix à grands cris, veut casser le plébiscite qu'il a rendu contre Coriolan, et se jeter à ses pieds. Les tribuns eux-mêmes sont d'avis de le rappeler. Le sénat s'y oppose, soit pour redoubler l'empressement du peuple, soit pour éloigner tout soupçon de connivence avec ce banni; ou enfin par une

488— 486. noble fierté. Il dit « que les Romains ne trai» teroient jamais avec un rebelle, tant qu'il » auroit les armes à la main. » Parole généreuse, mais bientôt démentie. Coriolan, qui en fut informé par les transfuges, vint aussitôt camper près des fossés Cluiliens, à deux lieues de Rome. Patriciens et plébéiens, tous n'écoutant plus que la peur qui les saisit, conviennent unanimement d'implorer sa clémence. On lui députe, outre cinq consulaires, ceux des sénateurs qui avoient témoigné le plus d'attachement à ses intérêts. Il les reçut assis sur son tribunal. Minucius, qui porta la parole, le supplia de ne pas pousser plus loin ses avantages, de ne pas s'obstiner à détruire la ville qui l'avoit vu naître, et qui renfermoit les tombeaux de ses pères. Il lui promit en récompense un sénatus-consulte qui ordonneroit son rappel. Coriolan témoigna des égards aux députés personnellement; mais il ne leur cacha point combien il étoit ulcéré de la défection du sénat, qui, après l'avoir poussé sur la brèche, l'y avoit abandonné. Il rappela l'accueil fait à Valère par la plupart des sénateurs, quand il avoit proposé de le livrer au peuple, et ajouta que si la compagnie avoit volontairement souscrit à sa perte, elle en étoit complice; que si elle avoit été forcée d'y consentir,

c'étoit une preuve que la populace étoit maî- 488—
tresse de Rome, et qu'en ce cas il faudroit 486.
qu'il fût un insensé pour vouloir habiter une telle ville. Au reste, il déclara que le peuple romain auroit la paix s'il vouloit rendre aux Volsques tout ce qu'il avoit conquis sur eux, faire avec cette nation une alliance éternelle, et lui accorder le droit de bourgeoisie, que venoit d'obtenir le Latium. Il donna trente jours de réflexion aux Romains, promit d'évacuer le territoire de Rome pendant cet intervalle, et déclara que le trentième jour il reviendroit au même lieu chercher la réponse. Après avoir employé ce temps à réduire sept villes latines, il ramena son armée aux portes de Rome. De nouveaux députés l'allèrent trouver, et le conjurèrent de ne rien exiger qui pût avilir la dignité du nom romain. Marcius répondit qu'il n'avoit rien à changer aux conditions qu'il avoit imposées, et qu'il n'accordoit plus que trois jours pour se décider. Le retour de ces députés augmente la consternation à Rome. Aucun signe de courage ne s'y manifeste : les consuls sont inactifs, les tribuns muets, les conseils du sénat sans vigueur. Ce corps n'imagine rien de mieux que d'envoyer en ambassade au vainqueur tous les ministres de la religion. Ceux-ci sortent

488—486. de la ville revêtus de leurs habits sacerdotaux, et vont supplier Coriolan, au nom des dieux, de donner la paix à sa patrie. Ils le trouvent invariable dans sa résolution. Il leur dit que les Romains auroient la paix dès qu'il leur plairoit de restituer ce qu'ils ont usurpé; que si leurs premiers rois avoient eu l'adresse de persuader au public que les dieux destinoient aux Romains l'Empire du monde, que si le sénat avoit eu soin d'entretenir cette opinion et d'en faire une croyance religieuse, les voisins de Rome ne se croyoient pas obligés de se laisser asservir sur la foi de révélations suspectes et intéressées; qu'il étoit sûr d'emporter leur ville si elle s'opiniâtroit à retenir ses usurpations.

Tout espoir de conciliation étant détruit, Rome se prépare à soutenir un siége. Une Romaine, cependant, ne désespéra pas de fléchir celui que n'avoient pu désarmer ni le sénat ni les prêtres. Les femmes remplissoient les temples; une d'elles, Valérie, sœur de Valère Publicola, se trouvant à celui du Capitole avec une multitude d'autres, les engage à se rendre avec elle à la maison de Véturie, mère de Coriolan. Elles la trouvent avec Volumnie, sa bru, gémissant toutes deux sur le vainqueur et les vaincus. « C'est à vous,

» leur dit-elle, c'est à vos pleurs de sauver la 488—
» patrie, que ses armes ne peuvent plus dé- 486.
» fendre; allons toutes trouver Coriolan; il
» ne vous refusera pas le salut de son pays. »
La mère de Coriolan répondit : « Devons-nous
» exiger d'un fils et d'un époux ce qui n'est ni
» juste ni honorable? L'exhorterons-nous à
» aimer les auteurs de sa perte, à trahir les
» auteurs de son salut? »

On ne lui répondit que par des larmes et de plus pressantes supplications. Enfin, elle se laissa vaincre, et promit ce qu'on désiroit, si le sénat y donnoit son acquiescement. Le sénat, qui ne connoissoit plus d'autre sentiment que celui de la peur, y consentit. On ne sait même si cette nouvelle ambassade n'étoit pas l'effet de ses conseils, de ses ordres, ou du moins de ceux des consuls.

Tout ce qu'il y avoit de plus illustre parmi les dames romaines, s'achemina sans escorte vers le camp des Volsques. Marcius, instruit que sa mère, sa femme et ses enfans faisoient partie de la députation, court à leur rencontre, et fait baisser les faisceaux devant sa mère (1). Ayant cette fois embrassé sa famille avec toutes

---

(1) Les généraux d'armée, chez les Volsques, étoient précédés de licteurs.

488— les marques d'une tendre affection, il lui de-
486. mande ce qu'elle veut de lui. Véturie entre en matière. Coriolan, de peur de se rendre suspect aux Volsques, fait appeler ses principaux officiers, pour qu'ils soient témoins de cette conférence. Véturie le conjure, au nom des dieux, d'épargner son pays, et de tourner ailleurs l'effort de ses armes. Coriolan lui répond qu'il ne peut trahir les Volsques, ses bienfaiteurs, et la supplie de venir, accompagnée de sa femme et de ses enfans, partager la brillante fortune qu'il a trouvée dans sa nouvelle patrie. Sa mère refuse de quitter la sienne, et proteste qu'il est bien loin de sa pensée de lui conseiller une trahison envers les hôtes qui l'ont généreusement accueilli; mais leur procurer une paix honorable et solide, ce ne seroit point les trahir. C'est tout ce qu'elle désire. « Songez, mon fils, » de combien de gloire et d'honneur votre » mère va être environnée, si Rome lui doit » son salut. Mon bonheur ne finira pas même » avec cette vie, s'il existe des lieux destinés » à recevoir les âmes séparées de leurs corps. » La mienne n'habitera pas le séjour téné- » breux réservé, dit-on, aux scélérats; une de- » meure plus agréable encore que les Champs » Elysées l'attend. Là sont les gens de bien.

» Mais j'ose espérer une place dans cette ré- 488—
» gion sublime où l'on prétend que les enfans 486.
» des dieux jouissent d'une vie immortelle (1).
» Si néanmoins tu demeures inflexible, ap-
» prends que tu n'entreras dans Rome qu'a-
» près avoir foulé ta mère à tes pieds; je ne
» pourrois supporter le spectacle de sa ruine.
» Si cette idée ne sauroit t'effrayer, songe du
» moins qu'en voulant subjuguer cette ville,
» tu livres infailliblement tes enfans et ta
» femme à la mort ou à l'esclavage. Ta mère
» est incapable de demander une lâcheté à
» son fils; elle te demande seulement d'é-
» loigner tes troupes des murailles de Rome,
» et de lui accorder une trève d'un an, pen-
» dant laquelle on aura le loisir de travailler
» à la paix. Je t'en conjure, mon fils, par
» le maître des dieux qui préside au Capitole,
» par les mânes de ton père; et si ce n'est
» pas assez, si mes prières et mes larmes ne
» peuvent rien sur ton cœur, vois ta mère
» à tes pieds qui te demande le salut de sa
» patrie. » A ces mots, la mère, l'épouse,

(1) On voit que la mythologie romaine étoit semblable à celle de la Grèce, et que Véturie attachoit les récompenses du ciel, non pas à ses efforts, mais à leur succès; ce qui est absolument contraire à nos idées religieuses.

488— les enfans de Marcius embrassent ses genoux;
486. toutes les femmes romaines implorent sa clémence avec des gémissemens, des cris et des larmes. Coriolan ne peut retenir lui-même ses pleurs, et relevant sa mère, lui dit tout bas en l'embrassant: « Ah! ma mère, qu'avez-» vous fait? Rome est sauvée, mais votre fils » est perdu. » S'étant retiré ensuite dans sa tente avec sa famille, il lui promit qu'il tâcheroit d'obtenir le consentement des principaux officiers volsques à la levée du siége, et celui de la confédération entière à la paix; et que si ses succès les rendoient trop fiers, il quitteroit le commandement, et se retireroit dans un pays neutre, en attendant son rappel. Le lendemain, dans un conseil de guerre il commença d'effectuer sa promesse. Ayant remontré qu'il seroit difficile de forcer une place qui avoit une armée pour garnison, et dont tous les habitans étoient soldats, il conclut à se retirer, ne cachant point les motifs qui avoient plus particulièrement ou même seuls opéré sa détermination, et priant les soldats de lui pardonner une condescendance qu'il n'avoit pas été en son pouvoir de refuser à sa mère. Il décampa la nuit suivante.

Le sénat romain décréta qu'une inscription publique consacreroit le service que les dames

romaines venoient de rendre à la patrie. Elles 488—
s'assemblèrent pour délibérer à ce sujet, et, 486.
au lieu d'inscription, demandèrent qu'il leur fût permis d'ériger un temple à la Fortune féminine, où elles célébreroient à jamais le jour anniversaire de la délivrance de Rome. Le sénat et le peuple accédèrent à leur demande : on érigea aux frais du trésor public, ce monument de la pusillanimité des Romains à cette époque, et Valérie en fut la prêtresse.

Pendant qu'on se réjouissoit à Rome, son vainqueur alloit subir la peine de son respect filial. Il eût pu se retirer dans un pays neutre ou allié de sa patrie; mais dédaignant sa sûreté, il crut devoir rendre raison de sa conduite aux Volsques. Quoiqu'il pressentît, comme on l'a vu, le sort qui l'attendoit à Antium, il s'y rendit. Tullus, jaloux de sa gloire, mécontent de ce qu'il n'avoit pas achevé d'accabler Rome, excita une sédition, dans laquelle Coriolan fut lapidé. Ce crime n'eut pas plus tôt été commis, que les Volsques en eurent des remords. Ils rendirent d'inutiles honneurs à la mémoire de celui qu'ils venoient d'immoler.

Les historiens ne font à ce grand homme qu'un seul reproche : ils lui trouvent trop peu d'affabilité et de popularité pour un républi-

488— cain. Du reste, ils conviennent qu'il n'eut pas
486. un seul vice, qu'il maîtrisa le goût des plaisirs et les passions qui dominent communément la jeunesse, et n'en eut d'autre que celle de la justice, qu'il aimoit pour elle-même. Il étoit généreux envers ses amis, et ne leur connoissoit aucun besoin qu'il ne s'empressât de soulager. Nul guerrier, dans Rome, ne l'avoit jusque-là égalé. Vainqueur dans tous les temps et dans tous les partis, avec les Romains il battit les Volsques, et avec les Volsques il terrassa les Romains. Pour condamner son ressentiment sans restriction, il faudroit savoir quels étoient ses desseins. Il est fort douteux qu'il eût celui de détruire, ou de soumettre au pouvoir des Volsques, une ville où étoient sa mère, ses enfans et sa femme. S'il ne vouloit que renverser le tribunat qui l'avoit proscrit, et arracher le pouvoir des mains de la populace, il n'auroit pas été si coupable, en le jugeant, comme on le doit, d'après les idées et les mœurs de son temps. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en lisant son histoire, le lecteur impartial n'est pas éloigné de désirer qu'il donne une forte leçon aux tribuns qui, de leur propre autorité, avoient voulu lui infliger le supplice réservé aux traîtres. Ce qui prouve encore que Coriolan n'étoit pas regardé par

les Romains comme entièrement inexcusable, 488—
c'est que les dames romaines prirent le deuil 486.
à sa mort pour un an; c'est qu'il fut toujours honoré à Rome. Le peuple même eut la pudeur de ne témoigner aucune joie de sa catastrophe. Il est vrai qu'il y auroit eu de la bassesse à se réjouir de la perte de celui auquel on devoit son salut. Mais cette grâce, enfin, qu'accorde aux larmes de sa mère un homme si cruellement offensé, ne doit-elle pas être comptée pour quelque chose? N'est-elle pas une réparation suffisante d'une faute qui, toute grave qu'on la veuille supposer, fut au moins celle d'un héros?

Le plus ancien historien de Rome, Fabius Pictor, et Tite-Live après lui, ne font point périr Coriolan d'une mort tragique. Ils supposent qu'il atteignit un âge très-avancé chez les Volsques, et qu'il disoit souvent : « Que » l'exil est bien plus triste pour un vieillard. » *Multò miserius seni exilium esse.* Mais la guerre continua entre Rome et les Volsques, et il seroit contre toute vraisemblance que Coriolan n'y eût pris aucune part; qu'étant dans la force de l'âge en ce temps, un esprit aussi actif eût consumé le reste de sa vie dans l'inaction; ou que la renommée se fût absolument tue sur son compte. Il paroît donc cer-

488—486. tain que Coriolan mourut de la manière que nous l'avons dit avec le plus grand nombre des historiens.

485—483. La paix ne se fit point entre Rome et ceux qui venoient de le sacrifier. Les Romains, qui n'avoient pas osé se présenter en campagne tant qu'il vécut, sortirent enfin de leur ville ; mais ce fut pour y rentrer sans gloire, et même avec honte, puisqu'ils ne surent pas profiter d'une occasion de vaincre, pour ainsi dire infaillible, et sans danger. Les Eques et les Volsques, réunis contre Rome, prirent entre eux une si violente querelle, qu'ils tournèrent leurs armes les uns contre les autres, et qu'ils se seroient exterminés mutuellement, si la nuit ne les eût séparés. Les consuls, quoique campés dans leur voisinage, les laissèrent se retirer chacun chez eux sans inquiéter leur retraite.

Rome reprit enfin l'habitude de la victoire. Les Herniques redoutèrent, et les Volsques sentirent la force de ses armes ; en 484, Spurius Cassius, consul pour la troisième fois, leur donna la paix, en régla les conditions, autorisé par le sénat, et obtint la faveur du triomphe par brigue et sans titre : car la règle étoit de ne l'accorder qu'à ceux qui avoient laissé au moins cinq mille ennemis sur le champ

de bataille, sans essuyer une perte très-considérable ; et Cassius, opposé aux Herniques, n'avoit pas même eu la peine de les combattre : la terreur avoit suffi pour les réduire. Cet homme, vain et présomptueux, enflé de ses trois consulats et de deux triomphes, ne craignit pas d'aspirer à la royauté, ou du moins à dominer sous un titre quelconque. Pour y parvenir, il prit la voie la plus ordinaire : il caressa la multitude. Le lendemain de son triomphe, ayant suivant l'usage assemblé le peuple pour lui rendre compte de ses opérations militaires, il annonça que son projet étoit de lui faire plus de bien qu'il n'en avoit reçu d'aucun de ses plus zélés partisans. Le jour suivant, il convoque le sénat, que cette promesse commençoit à inquiéter. Il fait dans cette assemblée un grand éloge du peuple, de sa valeur, des services dont l'Etat lui est redevable, observe qu'ils exigent une récompense, et que le bien public demande aussi qu'une plus grande égalité rapproche les distances entre les deux ordres. A cet effet, il propose *la loi agraire* (1), dont on entendit alors parler pour la première fois.

485—483.

Il faut bien concevoir ce qu'étoit cette

---

(1) La France, à la fin du dernier siècle, fut mena-

485— loi dans l'intention de celui qui la proposoit.
483. Il prétendit que les patriciens s'étoient emparés, sous divers prétextes et par différens moyens, d'une partie considérable des terres conquises, et vouloit qu'on distribuât au peuple ce qui avoit été ainsi usurpé ou acquis par des voies iniques. Il faut se rappeler ici ce que nous avons déjà dit, que les Romains vainqueurs n'accordoient presque jamais la paix qu'en retenant au moins une portion du territoire conquis. C'étoit même là communément l'objet de leurs guerres. On vendoit une partie de ce terrain au profit du trésor public, pour remplir le vide qu'y avoit pu causer l'expédition; une autre étoit gratuitement distribuée à de pauvres plébéiens, depuis peu établis à Rome, et qui ne possédoient aucuns biens-fonds. On donnoit aussi de ces terres à cens, à la charge d'une foible rente au profit du fisc; et les plus indigens étoient préférés. On convertissoit tout le reste en communes pour y faire paître le bétail, la principale richesse des Romains dans les premiers temps. L'avidité altéra bientôt, corrompit ou abolit la plu-

---

cée de la loi agraire; mais on la confondoit avec le partage égal de toutes les terres, tel qu'il fut fait par Romulus, et avant lui, par Lycurgue.

part de ces usages, et enleva presque tous ces 485—
secours au petit peuple. Si l'on vendoit quel- 483.
ques héritages pour le compte du trésor public, les sénateurs, qui seuls alors possédoient un peu de fortune, et que leurs emplois d'ailleurs rendoient les arbitres des adjudications, se faisoient adjuger les choses au prix qu'ils jugeoient à propos d'y mettre. Par le même abus de pouvoir, ils prenoient, ou sous leurs noms, ou sous des noms empruntés, les terres que la loi et la justice destinoient aux citoyens les moins aisés. Souvent, par des usures accumulées, ils s'étoient fait céder les petites possessions héréditaires des plébéiens. Enfin par des usurpations successives, ils avoient absorbé la plupart des communes, en sorte que l'Etat en général, ni les plébéiens en particulier, ne retiroient presque plus aucun avantage des conquêtes : elles étoient devenues la proie de la noblesse. Mais ces injustices, en ce qui concernoit le passé, ne pouvoient être réparées sans un bouleversement général. Les usurpations étoient couvertes par une longue possession. Les lieux et les propriétaires, tout étoit changé par des constructions nouvelles, des clôtures, des donations, des ventes, des partages.

Ainsi, de quelque couleur d'équité que la

485— proposition de Cassius fût revêtue, elle eût
483. ruiné le sénat, la noblesse, excité une foule de procès, surtout dans les familles patriciennes, enfin ébranlé la république dans ses fondemens. Cicéron regardoit toutes ces lois agraires comme pernicieuses, en ce qu'elles étoient directement opposées au but de l'institution de la cité, qui est de garantir à chacun son bien.

Aussi la proposition de Cassius révolta-t-elle presque tous les sénateurs. Il ne se borna pas même à la loi agraire, et prétendit qu'il falloit rendre aux plébéiens ce qu'ils avoient payé pour le blé de Sicile, qui, ayant été donné gratuitement par Gélon, auroit dû leur être distribué de même. On s'éleva de toute part contre lui. Il fut traité de tribun séditieux, et accusé de desseins suspects. Il s'étoit attendu à la résistance du sénat; mais il ne doutoit pas de l'appui des plébéiens dans une affaire où il sembloit n'avoir d'autre vue que leur intérêt. En conséquence, il assembla le peuple à différentes reprises, lui soumit ses deux projets de loi, et déclama contre ceux qui dans le sénat s'opposoient à leur admission. L'autre consul, Virginius, assembloit de son côté les sénateurs, et traversoit autant qu'il étoit en lui les entreprises de son collègue. L'un et l'autre

marchoient escortés de leurs partisans. Les 485—
patriciens et les honnêtes plébéiens se ran- 483.
geoient du côté de Virginius. La lie du peuple, ceux à qui leur indigence donnoit de l'audace, soutenoient Cassius. Ces derniers furent d'abord les plus nombreux ; mais l'équilibre se rétablit, parce que les tribuns se déclarèrent contre eux, soit par amour du bien public, soit plutôt qu'ils fussent piqués de voir un patricien affecter plus d'attachement aux intérêts du peuple, que les magistrats qui n'avoient été créés que pour le protéger : car ils mirent son projet comme en réserve pour le présenter eux-mêmes dans un autre moment. Afin de grossir le nombre de ses créatures, Cassius avoit compris les Latins, même les Herniques nouvellement subjugués, dans la distribution qu'il projetoit des terres conquises. Les tribuns représentèrent au peuple qu'il ne seroit pas juste que des étrangers partageassent avec lui des conquêtes qu'il avoit payées de son sang. Il sentoit bien que sa portion seroit modique, si deux nations étrangères participoient à la distribution projetée. Mais Cassius répondoit que ce sacrifice assuroit sa possession en établissant une sorte de communauté entre lui et deux nations intéressées à la maintenir, que cette objection de ses tribuns n'avoit pour objet

485— que de lui faire prendre le change sur les avan-
483. tages qu'on vouloit lui procurer, et de le livrer aux patriciens. Le peuple ne savoit ce qu'il devoit croire. Un de ses tribuns lui fit une proposition très-séduisante, et qui en le favorisant avoit pour but d'ôter ce mérite à Cassius. « Les deux consuls, dit-il, sont d'avis du par» tage des terres ; mais l'un veut y admettre » les Latins et les Herniques, l'autre les ex» clure. Décrétons la première proposition, » sur laquelle il n'y a qu'un sentiment, et » ajournons l'autre. » Cassius, ne sachant par quelle raison combattre cette ouverture, et ne voulant pas y acquiescer, rompit l'assemblée où elle fut faite. Peu de jours après, il manda secrètement une foule de Latins et d'Herniques, en leur faisant connoître que c'étoit leur cause qu'on alloit juger. La ville s'en trouva remplie. Virginius fit publier un ordre qui leur enjoignoit de se retirer, et Cassius en promulgua un absolument contraire. Le sénat, dans la crainte que le différent ne se vidât par les armes ou par d'autres voies de fait, s'assembla pour terminer cette contestation sur la loi agraire.

Appius fut le premier à qui on demanda son opinion. Défenseur invariable des lois et des coutumes de la république, il s'opposa

fortement au projet de Cassius. « Si vous 485—
» accoutumez, dit-il, la multitude à vivre aux 483.
» dépens de l'Etat, elle deviendra non seule-
» ment à charge par son oisiveté, mais très-
» dangereuse, et un jour elle ne laissera ni
» argent au trésor, ni terres à l'Etat. » Cependant, loin de vouloir favoriser les envahissemens, et de repousser les plaintes du peuple, il demanda que dix commissaires, choisis parmi les sénateurs les plus recommandables, fussent chargés de rechercher toutes les terres qui avoient originairement appartenu à la nation, et qui avoient été usurpées par force ou par adresse, de les réunir au domaine public, et de placer partout des bornes, dont le manque avoit produit l'abus qu'il s'agissoit de redresser. Après avoir distribué aux citoyens qui n'avoient aucunes possessions une partie de ce qui auroit été repris aux usurpateurs, il conseilloit de vendre une portion du reste, d'affermer l'autre, et d'employer le revenu qui en proviendroit à payer une solde aux troupes, et à l'achat des choses qu'exigeoit la guerre. « Quand le peuple, ajouta-t-il, verra
» la république rentrer dans son domaine, il
» cessera de porter envie aux riches. Il préfé-
» rera une paye et une subsistance assurées
» pendant la guerre, à quelques parcelles de

485— » terrain, qu'il lui seroit onéreux de cultiver
483. » et difficile d'affermer, ou qui en tout cas ne
» lui rapporteroient presque rien. »

L'avis d'Appius fut hautement approuvé par Pomponius, un des sénateurs les plus estimés, et qui donna de grands éloges à la prévoyance, au courage, à l'immuable fermeté de son confrère. Il ajouta seulement qu'il falloit faire concevoir aux alliés qu'il n'étoit pas juste de les admettre au partage des terres conquises par Rome avant leur admission à son alliance; qu'à l'égard de celles dont on pourroit s'emparer avec leur secours, il en seroit autrement. De ces deux opinions réunies se composa le sénatus-consulte; mais les terres conquises formant à peu près la totalité des biens possédés par les premiers de Rome, les sénateurs, dont la plupart alloient être ruinés par ce décret, voulurent du moins en retarder l'exécution. En conséquence, attendu que le consulat actuel expiroit, ils décrétèrent que ce seroit sous le suivant qu'on nommeroit les commissaires pour la recherche des usurpations. Ce n'étoit là néanmoins qu'un moment de répit qu'ils se procuroient. Dans la vue de se débarrasser pour toujours, ou du moins pour longtemps, de la crainte de la loi agraire, ils frappèrent un coup hardi, en mettant Cassius en

jugement devant le peuple. Il est vrai que c'étoit confirmer le droit qu'il s'étoit arrogé de prononcer sur le sort d'un patricien ; mais un exemple aussi éclatant que celui du jugement de Marcius, sembloit avoir assuré ce droit d'une manière d'autant plus stable qu'il n'est pas de la nature d'une démocratie de reculer ; au contraire, elle va toujours empiétant jusqu'à ce que ses excès la détruisent. 485—483.

Les questeurs (dont l'un étoit le frère du premier consul, Quintus Fabius), ayant par leur charge le droit de convoquer les assemblées du peuple, en usèrent pour lui dénoncer Cassius qu'ils accusèrent d'avoir amassé des armes, reçu de l'argent des Herniques, et introduit dans la ville, pour opprimer sa liberté, une jeunesse étrangère et audacieuse. Ces faits furent attestés par un grand nombre de témoins. Cassius parut dans l'assemblée vêtu de deuil (1), et remontra au peuple que c'étoit lui-même qu'on attaquoit dans la personne de son plus zélé partisan ; que tout son crime étoit d'avoir voulu lui faire rendre justice. Mais le

(1) Ce n'étoit pas un deuil proprement dit que prenoit l'accusé : il se revêtoit seulement d'une robe sale et usée ; ses parens et ses amis faisoient de même. C'est ce qu'il faudra entendre par ce mot de *deuil*. L'accusé laissoit aussi croître sa barbe et ses cheveux.

485— seul nom de tyrannie avoit tellement effrayé
483. la multitude, qu'elle n'eut égard ni à l'attitude suppliante de l'accusé, ni à l'affliction de ses proches et de ses amis qui s'étoient répandus en grand nombre dans l'assemblée, ni enfin au malheur de ses trois enfans. Le peuple romain, oubliant même sa modération ordinaire, ne se contenta pas de le bannir. Comme il étoit un des meilleurs généraux de son temps, on craignit qu'il ne renouvelât le danger où Coriolan avoit jeté la république : il fut précipité du roc Tarpéien. On vendit ses biens à l'encan, et on démolit sa maison. Quelques historiens disent que ce fut son père qui, en vertu de la puissance paternelle, le fit mourir; mais l'autre version est plus générale.

Quelques uns vouloient aussi envoyer à la mort les enfans de Cassius; le sénat s'y opposa, et ils vécurent avec toute sûreté dans leur patrie. Plusieurs peuples de la Grèce, plus cruels et moins judicieux, condamnoient en pareil cas les enfans à la mort, d'autres à un bannissement perpétuel.

482— La fin tragique de Cassius intimida le peuple
478. et ses flatteurs. Il se reprocha comme une imprudence et une injustice d'avoir lui-même immolé son soutien à la haine de la noblesse. Le sénat ne paroissoit plus songer à son décret

relatif aux terres usurpées. On voyoit bien que 482—
son intention étoit de le laisser tomber. Le 478.
peuple se plaignoit de sa mauvaise foi, et accusoit ses derniers tribuns de trahison; ceux qui les avoient remplacés demandoient vainement l'exécution du sénatus-consulte; les patriciens, maîtres de l'élection des consuls qui se faisoit par centuries, n'élevoient à cette magistrature que des hommes dont ils étoient bien assurés. Dans cette circonstance, on eut besoin de recrues pour quelques petites guerres, le sénat prenant soin d'en fomenter sans cesse de nouvelles; un tribun s'y opposa jusqu'à ce qu'on eût nommé des décemvirs, en vertu du sénatus-consulte. Pour détruire l'effet de cette opposition, les consuls firent porter leur tribunal hors de Rome, à une distance où n'atteignoit plus la jurisdiction des tribuns; et les premiers plébéiens qui refusèrent de se présenter, en furent punis sur-le-champ par la dévastation de leurs terres et la démolition des édifices qu'ils y avoient élevés. Cette exécution militaire fit cesser toute résistance. La guerre ne fut pas longue, et les mêmes dissensions recommencèrent quand il fallut élire de nouveaux consuls. Les sénateurs intéressés à l'affaire des terres publiques, vouloient porter à cette dignité Appius Claudius, fils de celui dont

482— nous avons beaucoup parlé, et qui avoit hérité
478. de son père, avec des biens considérables, un grand nombre de clients, et surtout la hauteur et la fermeté qui l'avoient rendu odieux et redoutable à la multitude. Le peuple ne pouvoit souffrir d'entendre parler d'un pareil choix. A la première assemblée qui eut lieu pour l'élection, poussé par ses tribuns, il excita un si grand tumulte, qu'on ne put y vaquer. C'étoit l'intention de ses magistrats qui par une audace inouïe convoquèrent une seconde assemblée le lendemain. Le consul et le sénat en corps y vinrent pour combattre cette innovation dont ils firent les plus vifs reproches aux tribuns, leur demandant depuis quand ils avoient acquis le droit de présider à ces élections. Ils répondirent que l'intérêt du peuple leur défendoit de souffrir qu'on lui donnât des oppresseurs pour consuls, et qu'ils sauroient bien l'empêcher. Quelques sénateurs vouloient qu'on nommât un dictateur qui sévît contre les auteurs d'une semblable nouveauté; mais le sénat craignit une révolte ouverte de la part de la multitude, et créa seulement un entre-roi, comme au temps de la monarchie. Ce magistrat ménagea un accommodement, qui fut encore un échec pour l'aristocratie. On convint de part et d'autre que l'élection seroit faite en

apparence par centuries, comme de coutume; 482—
mais on s'étoit auparavant entendu sur le 478.
choix des consuls, et le peuple en obtint un à sa dévotion, et qui n'étoit que l'instrument des tribuns. Celui-ci voulut renouveler la proposition du partage des terres ; mais à peine osa-t-il soutenir son sentiment contre celui de son collègue (Fabius Vibulanus); tant il se sentoit inférieur à lui, et dépourvu de considération. Entraîné, pour ainsi dire, hors de Rome par l'autre consul, il alla combattre avec lui les Eques et les Véiens. Leur campagne se termina par le pillage des terres ennemies.

Ces légères hostilités étoient l'ordinaire ressource des consuls pour faire diversion aux éternelles querelles de la place publique ; mais la guerre finissoit bientôt, et entretenoit l'humeur farouche du peuple, qui n'en revenoit souvent que plus déterminé à soutenir ses droits ou ses prétentions. Quoiqu'il eût une seconde fois arraché le consentement des patriciens pour l'élection d'un consul qui lui étoit dévoué, un de ses tribuns, Sp. Icilius, empêcha une levée de soldats dont on avoit le plus pressant besoin pour repousser l'ennemi, et déclara même qu'il s'opposeroit également à tous les décrets du sénat, sur quelque affaire

482—478. que ce fût, jusqu'à la nomination des dix commissaires; disant qu'il étoit égal que la campagne se vît en proie à l'étranger, ou possédée par des usurpateurs. Cependant tout étoit à feu et à sang aux portes de Rome, et l'opiniâtreté du tribun ne permettoit pas qu'on pût s'y opposer. Appius trouva dans le tribunat même un remède aux excès des tribuns : le *veto* d'un seul d'entre eux, quoique non motivé, suspendoit l'effet des délibérations de ses collègues, comme celui des décrets du sénat. Appius conseilla donc de s'attacher à en gagner quelques uns. L'expédient fut goûté, il eut un plein succès. Quatre membres de ce collége déclarèrent qu'avant de s'occuper de toute autre chose, il falloit d'abord chasser l'ennemi du territoire qu'on désiroit partager. Les consuls ayant promptement levé des troupes, l'un d'eux vit fuir les Véiens, qui n'osèrent l'attendre; l'autre, Cœso Fabius, dispersa les Eques du premier choc de sa cavalerie; mais l'infanterie refusa de donner, pour ne pas fournir à son général la matière d'un triomphe, et s'emporta en imprécations, tant contre lui que contre les cavaliers qui lui avoient procuré le succès qu'elle n'avoit pas voulu compléter.

Malgré la mauvaise volonté qu'on venoit de

témoigner à un Fabius, le consulat demeura 482—
encore dans sa famille : il fut pour la seconde 478.
fois conféré à M. Fabius, et signalé cette année par une guerre sanglante contre les Véiens. Celle de la noblesse et du peuple y contribua beaucoup; les chefs des villes étrusques répétoient dans toutes les assemblées populaires, que la division à Rome étoit venue au point qu'on y voyoit en quelque sorte deux cités opposées, dont chacune avoit ses lois et ses magistrats; que l'union ne régnoit pas davantage dans les camps des Romains ; qu'en de telles circonstances il ne falloit que se présenter devant eux pour les vaincre. Ces discours, qui étoient en partie autorisés par des faits connus, armèrent toute l'Etrurie. Rome cependant ne s'oublia pas : au moyen de l'artifice conseillé par Appius, on força le peuple de ne se pas laisser impunément opprimer par ses voisins. Les consuls eurent une armée composée de quatre légions : les Latins et les Herniques en avoient fourni la moitié, et offert le double ; mais les Romains s'écartèrent rarement de la maxime qu'ils s'étoient faite de ne jamais admettre dans leurs armées plus d'étrangers ou d'alliés qu'elles ne contenoient de troupes nationales. Ils allèrent camper non loin de Véies. Les Etrusques étant

482—478. beaucoup plus nombreux, les consuls, d'ailleurs peu sûrs de leurs soldats, se renfermèrent dans leur camp. La confiance des ennemis en redoubla : ils accablèrent de sanglantes invectives une armée qui s'enterroit dans ses retranchemens. Les plébéiens, malgré leur animosité contre les nobles, ne pouvant supporter ces outrages, demandent le combat à grands cris; les consuls le font long-temps désirer, et ne l'accordent enfin qu'après avoir fait jurer à tout le monde de n'en revenir que victorieux : « Que les dieux, dans leur colère, » nous fassent périr si nous violons notre ser- » ment » ; telle en fut la formule. La bataille se donna ; et aucune encore n'avoit été si long-temps disputée depuis l'existence de Rome. Un consul y laissa la vie ; l'autre (Fabius) fut dangereusement blessé, et son frère tué. Celui-ci avoit été deux fois élevé au consulat. La victoire resta aux Romains : on n'en put cependant juger que par la démarche des Etrusques, qui levèrent leur camp dans la nuit. Au retour de l'armée romaine, le peuple décerna le triomphe à Fabius ; mais il ne crut pas devoir l'accepter au milieu des funérailles de son collègue et de son frère ; et ce refus lui fit plus d'honneur qu'il n'en eût reçu du triomphe. Il prononça lui-même l'o-

raison funèbre des deux illustres morts, et se démit de sa magistrature avant le temps, sa blessure, qui étoit fort dangereuse, s'opposant à ce qu'il en pût remplir convenablement les fonctions ; un de ses frères en fut honoré pour la troisième fois. Les faisceaux ne sortoient presque point de cette famille, qui bientôt s'immortalisa par le plus noble dévouement. Les Véiens incommodoient singulièrement la république par des courses perpétuelles sur son territoire. On reconnut qu'il n'y avoit pas pour les contenir de moyen plus efficace que d'élever un château fort sur leur frontière ; mais ce projet présentoit deux difficultés qui sembloient insurmontables. Le trésor public étoit épuisé par un état de guerre permanent, et d'un autre côté on désespéroit de trouver des citoyens qui voulussent s'engager dans une troupe où il faudroit supporter les fatigues militaires, non pas chacun à son tour, comme dans toute autre circonstance, mais sans interruption jusqu'à la paix. La famille des Fabius se proposa d'écarter ce double obstacle, en offrant d'occuper seule, avec ses clients ou ses amis, le poste qu'on vouloit garnir, et d'y servir à ses frais tout le temps de la guerre. Cette offre fut reçue avec reconnoissance. Trois cent six Fabius par-

482—478.

482— tirent aussitôt, et avec le cortége de leurs
478. clients et de leurs amis, formèrent un corps de quatre mille hommes, commandé par le consul de l'année précédente. Leur départ fut un spectacle attendrissant : le peuple, ému d'admiration, les combloit de louanges, et adressoit mille vœux au ciel pour la prospérité de leurs armes. Ils allèrent bâtir un fort dans le voisinage du fleuve Crémère, assez près de Véies, sur une montagne de difficile accès. Cette place gêna tellement l'ennemi, qu'il n'osoit plus sortir de ses villes qu'à la dérobée. Trop foible pour entreprendre seul de la détruire, il eut recours aux autres peuples de la confédération étrusque, qui lui envoyèrent de puissans secours.

477— Rome eut alors trois guerres à soutenir tout
475. à la fois, contre les Volsques, les Eques et les Véiens. Les Volsques battirent un des consuls. Les Eques furent défaits par un proconsul, le premier dont l'histoire fasse mention. Enfin, le consul Æmilius défit les Véiens (et toute la nation étrusque accourue pour les soutenir), et, avec l'agrément du sénat, leur accorda la paix. Mais comme, en traitant avec eux, il n'eut l'attention d'exiger aucun avantage, ni même aucune sûreté pour les Romains, les sénateurs le reçurent fort mal quand il rentra

dans Rome, et lui refusèrent le triomphe. 477—
Piqué de ce refus, il se donna entièrement 475.
au parti populaire, et accusa le sénat de prolonger la guerre pour éviter le partage des terres usurpées.

Cependant la ligue étrusque blâma la paix faite par les Véiens sans la consulter, et les hostilités recommencèrent. Leur interruption ayant été courte, les Fabius n'avoient pas quitté la forteresse qu'ils occupoient. Leurs succès journaliers leur inspirèrent trop de confiance. On leur tendit des embûches qu'ils ne surent pas éviter, et ils périrent tous après avoir chèrement vendu leur vie. Pour rendre cet événement plus merveilleux, on a prétendu qu'il n'étoit resté de toute la famille qu'un seul enfant mâle. Denys d'Halicarnasse a fait voir toute l'invraisemblance de cette fable, qui supposeroit que trois cent six hommes en état de porter les armes étoient célibataires, quoique le célibat fût défendu par les lois, ou qu'ils n'avoient laissé à Rome ni fils impubères, ni épouses enceintes d'enfans mâles. Quoi qu'il en soit, le désastre de cette troupe de braves causa une grande affliction dans la ville. Le jour de leur mort fut compté au nombre des jours *néfastes*, pendant lesquels les tribunaux étoient fermés, et nulle

477— affaire ne pouvoit se conclure. On maudit la
475. porte par laquelle ils étoient sortis de Rome, et l'on défendit aux consuls d'y passer.

Cet échec ne fut pas le seul qu'éprouvèrent les Romains. Menenius Agrippa, fils de celui qui avoit ramené le peuple du mont Sacré, perdit une bataille contre les Etrusques, lesquels s'approchèrent aussitôt de Rome. Son
474— collègue Horatius, alors occupé contre les
470. Volsques, accourut, et, par divers avantages qu'il remporta, écarta le danger. Toutefois, le Janicule, dont les ennemis s'étoient emparés, resta en leur pouvoir, et de là ils portoient le ravage dans les environs de la capitale. Les nouveaux consuls les attaquèrent, et les mirent d'abord en fuite; mais l'un d'eux ayant poussé les fuyards trop loin, fut enveloppé, et perdit beaucoup de monde. Son collègue le dégagea cependant, et la victoire demeura aux Romains. Les Etrusques, après avoir évacué le Janicule, se retirèrent dans leur pays.

La tranquillité au dehors étoit toujours le signal de la discorde dans l'intérieur. Deux consuls, après être sortis de charge, furent successivement traînés par les tribuns devant le peuple, où ils trouvoient pour juges leurs plus cruels ennemis, puisque dans ces sortes

d'assemblées la populace étoit absolument 474—
maîtresse du sort des accusés. Ceux-ci avoient 470.
bien l'un et l'autre quelques reproches à se faire; mais il est douteux que leurs fautes dussent donner lieu à une accusation, puisqu'on ne pouvoit leur imputer ni trahison, ni lâcheté. Leur véritable crime étoit de n'avoir point, pendant le cours de leur magistrature, fait travailler au partage des terres. Le premier qu'on mit en jugement fut Menenius. Il avoit à la vérité combattu dans un poste désavantageux, sans égard aux conseils qu'il avoit reçus de tout côté. Les tribuns demandèrent hautement sa mort; et ils l'auroient obtenue sans doute, sans les instances de ses amis et du sénat, qui furent si vives, qu'on se contenta de le condamner à une amende de deux mille as. La somme étoit considérable en un temps où les premiers magistrats de la république vivoient du produit des champs cultivés par leurs mains. Ses amis vouloient la payer pour lui; mais il ne le souffrit pas, et il se laissa mourir de faim, n'ayant pu supporter un affront qu'il ne croyoit pas avoir mérité, et que le peuple auroit dû lui épargner, n'eût-ce été que par un sentiment de reconnoissance pour la mémoire de son père.

A peine il eut expiré, que les tribuns vou-

474— 470. lurent encore immoler Servilius. A l'instant où son consulat finit, on le livra aussi au jugement du peuple. Les patriciens se plaignirent avec amertume de l'usage qui s'introduisoit de rendre responsables des événemens de la guerre les généraux qui avoient affronté tous les périls, et d'envoyer au supplice ceux que la fortune avoit trahis et que la mort avoit épargnés sur le champ de bataille. Ils dirent que c'étoit ruiner à la fois l'Empire et la liberté. Servilius fit tête à l'orage avec un sang-froid intrépide. Il se présente à l'assemblée avec ses habits et sa contenance ordinaires. Connoissant très-bien le motif véritable de son accusation, il dit : « Si votre intention est que je » rende compte de ma conduite à la guerre, » je suis prêt à répondre. Si vous m'avez » mandé, non pour entendre ma justifica- » tion, mais pour me sacrifier, je suis prêt » à mourir ; je vous abandonne ma vie. Par » l'attention que vous prêterez à mon apo- » logie, je jugerai de vos dispositions ; je » verrai si vous voulez examiner ma cause, » ou si vous êtes d'avance décidés à m'envoyer » au supplice. » Il se tut après ces mots. La plupart des assistans lui crièrent : « Courage ! » dites ce qu'il vous plaira. »

Il exposa qu'à l'époque où il avoit été promu

au consulat, les Etrusques, fortifiés sur une 474—
colline qui commandoit Rome, s'étoient em- 470.
parés de tous les environs; que la ville étoit alors en proie au double fléau de la famine et de la discorde; qu'avec le secours de son collègue, il avoit gagné deux batailles sur des ennemis supérieurs en nombre, qu'il étoit parvenu à renvoyer chez eux; qu'il avoit délivré ses concitoyens de la guerre, des troubles domestiques et de la disette; que si, dans un dernier combat, il avoit perdu quelques hommes, parce que les fuyards avoient été secourus par un corps de troupes fraîches, c'étoit un événement journalier, qui d'ailleurs n'avoit empêché ni la victoire, ni ses suites, c'est-à-dire la délivrance de Rome; qu'il étoit impossible, sans essuyer des pertes souvent même très-considérables, de repousser un ennemi brave et belliqueux.

« Vous le savez bien, ajouta-t-il; aussi » n'est-ce pas là ce qui me rend coupable à » vos yeux. Ce n'est pas à moi seul, c'est à » l'ordre entier des patriciens qu'on en veut. » Ce que vous me reprochez au fond du cœur, » ce que vous reprochiez à Menenius, c'est » l'inexécution de la loi agraire. Mais pou- » vions-nous nous en occuper tandis que l'en- » nemi nous assiégeoit? Et quand nous l'eus-

474— 470. » sions pu, je vous le déclare, je n'aurois » jamais autorisé une loi dont l'effet seroit » de semer la division dans toutes les familles, » de ruiner les premières maisons de la répu- » blique, celles qui en sont le plus solide ap- » pui. Vous demandez au sénat des choses » funestes à l'intérêt public, et vos demandes » sont soutenues par des séditions. Si un con- » sul se refuse à vos désirs, dès qu'il sort de » charge vous le citez à votre tribunal. C'est » ainsi que vous avez perdu Menenius, bon » capitaine, bon citoyen, dont le père vous » a octroyé le pouvoir que vous avez tourné » contre le fils. Ne devriez-vous pas rougir » d'une telle ingratitude ? Vous trouverez » peut-être que je vous ai parlé avec trop de » franchise pour la situation où je me trouve; » mais j'aimerois mieux mourir pour avoir » dit une vérité utile à l'intérêt public, que » de vivre à la condition de vous dire des » choses flatteuses aux dépens de la vérité. »

Virginius, qui avoit été le collègue de Servilius, et à qui on attribuoit principalement la dernière victoire, embrassa noblement sa défense, déclara que les succès de la guerre étoient dus également aux deux chefs; que si l'on n'étoit pas encore content de son issue, il les falloit punir l'un et l'autre, puisqu'ayant

agi de concert, la bonne et la mauvaise fortune devoient être communes à tous deux. Le peuple, honteux de la mort de Menenius, n'osa en quelque sorte condamner ce nouvel accusé. Pas une tribu n'opina contre lui. 474—470.

Cette année (473) fut encore marquée par des succès contre les Etrusques, les Véiens et les Sabins; la suivante, par des disputes entre les consuls et les tribuns, pour la nomination des décemvirs, à laquelle les premiers ne voulurent pas consentir. En l'année 471 éclatèrent de bien plus grands troubles. Un tribun audacieux et assez éloquent, nommé Genucius, voyant qu'aucun moyen n'avoit pu forcer les consuls de nommer les commissaires pour le partage tant désiré, en imagina un nouveau, dont l'efficacité sembloit immanquable : ce fut de s'en prendre directement de l'inexécution de la loi, aux consuls qui venoient de terminer leurs fonctions, et de les citer devant le peuple pour répondre de leur conduite à cet égard. Ayant fait part de son projet dans une assemblée publique, il exhorte tous les plébéiens à se trouver au jour qu'il détermine pour cette accusation. Les patriciens, effrayés de l'insolence de ce tribun, qui proféroit contre eux les plus violentes menaces et soulevoit la multitude, étoient

474— décidés, s'il le falloit, à défendre les consuls
470. les armes à la main; car ils sentoient que le projet du tribun n'alloit à rien moins qu'à exterminer successivement tout le sénat. Ils tinrent en particulier différens conseils, dont le résultat demeura secret. Soit par un effet de ces conseils ou par celui du hasard, la veille de l'assemblée générale, Genucius fut trouvé mort dans son lit. Tite-Live attribue cet événement aux patriciens, et on ne peut nier que la circonstance où il arriva ne donne lieu à un soupçon très-plausible. Mais Denys d'Halicarnasse rapporte un fait qui semble les disculper complétement. Le corps fut apporté sur la place, et sans doute bien scrupuleusement examiné; on n'y trouva aucun indice de mort surnaturelle. Tout le monde, ajoute le même historien, regarda cette fin comme un coup de la Providence pour réprimer les séditions. Les plus habiles, suivant l'auteur des Révolutions Romaines, se doutèrent que quelques patriciens lui avoient servi de ministres. Il devoit être cependant fort difficile d'assassiner un tribun chez lui, à l'insu de toute sa maison, nécessairement nombreuse attendu l'importance de ses fonctions. Il n'étoit pas plus aisé de le tuer, sans que tant d'hommes intéressés et soupçonneux décou-

vrissent sur son corps quelque trace de poison ou de violence. Les tribuns s'en seroient-ils laissé si facilement imposer? Quelle ample matière à leur éloquence, que l'assassinat d'un de leurs collègues! Auroit-on repoussé le soupçon, lorsque tout l'appeloit, si le corps de Genucius, exposé long-temps à tous les yeux, ne l'eût dissipé? 474—470.

Suivant tous les historiens, la seule impression que le peuple, et même le tribunat, ressentit de cette mort, fut une crainte religieuse, ou, si l'on veut, superstitieuse. On n'entendit plus parler du procès des consuls. Les autres tribuns condamnèrent même ouvertement la conduite de Genucius, qu'ils traitèrent de folie; et pendant quelque temps il ne fut plus question de la loi agraire. Mais la discorde n'étoit qu'assoupie; son principe subsistant dans la constitution même de l'Etat, elle devoit nécessairement se réveiller. Ce fut ce qui arriva. Les consuls voulant lever des troupes, trouvent encore des réfractaires; ils leur infligent différens genres de punitions, entre autres, celle du fouet; supplice attaché à la désobéissance aux ordres du général. Ils prétendent enrôler, comme simple soldat, un certain Volero, qui avoit été centurion, et qui s'étoit distingué dans les combats. Cet

474— officier soutient qu'il ne peut être astreint à
470. servir dans un grade inférieur à celui qu'il avoit acquis, et résiste, en criant qu'on veut le déshonorer, parce qu'il est plébéien. Les consuls, irrités de ce reproche, ordonnent de le battre de verges. Il réclame la protection des tribuns, qui n'osent prendre parti pour lui. « Eh bien! dit-il aux consuls, j'en » appelle au peuple, puisque les tribuns ai- » ment mieux voir un citoyen frappé de verges » sous leurs yeux, que de s'exposer à être » étouffés dans leur lit comme Genucius. » L'ordre de le saisir est réitéré aux licteurs; mais il renverse à coups de poing les deux premiers qui se présentent; et comme les autres l'entourent, il implore à grands cris l'assistance du peuple, qui se soulève à l'instant, maltraite les licteurs et brise leurs faisceaux. Les consuls même ne sauvent leur vie que par la fuite, éprouvant, dit Tite-Live, combien peu il faut compter sur la majesté dénuée de forces.

Le sénat est convoqué par eux. Les patriciens, regardant l'insulte faite pour la première fois aux consuls comme la destruction de cette magistrature, vouloient qu'on précipitât du haut de la roche Tarpéienne celui qui avoit porté la main sur les licteurs.

Les plébéiens, au contraire, demandoient justice des consuls, qui avoient, en contravention à la loi Valeria, méprisé un appel au peuple. Volero, pour se mettre en sûreté et pour se venger, demanda le tribunat, promettant de dépouiller les patriciens de toute leur puissance. Cette promesse le lui fit déférer. 474—470.

Au lieu de borner sa vengeance à l'attaque des consuls, il étendit son ressentiment au corps entier du sénat, et entreprit de lui ôter toute l'influence qu'il pouvoit avoir sur l'élection des tribuns. Ces magistrats se nommoient par curies.

Les assemblées de cette nature, comme nous l'avons vu dans l'affaire de Coriolan, quoique plus favorables à l'autorité de la multitude que celles qui se faisoient par centuries, l'étoient moins cependant que les assemblées par tribus. Ces dernières étoient le triomphe de la démocratie; elles n'avoient eu lieu que pour perdre un des plus grands hommes de la république. Volero prétendit que les tribuns fussent nommés par elles. Cette innovation, que le peuple protégeoit avec ardeur, que le sénat combattoit de même, parut si importante, qu'elle fit un moment oublier la loi agraire. Une affreuse contagion qui survint put seule interrompre les discussions journalières à cet égard. Mais

474— le mal ayant été de courte durée, elles reprirent leur cours. Le peuple nomma Volero à
470. un second tribunat, comme le seul chef capable de faire triompher la cause populaire. Le sénat lui opposa un consul propre à lui tenir tête. C'étoit Appius Claudius, dont nous avons déjà parlé. Celui-ci, fier sans ambition, n'avoit pas daigné briguer le consulat, et ne s'étoit pas même présenté le jour de l'élection. T. Quintius, d'un caractère plus souple, lui fut donné pour collègue. Quoique regardé comme un des principaux chefs du parti de la noblesse, il étoit agréable au peuple, auquel il s'attachoit à plaire, et qu'il favorisa constamment.

469— Volero ne manqua pas de remettre sa loi
468. en délibération; il l'étendit à l'élection des édiles; mais il y ajouta un autre accessoire d'une conséquence infiniment plus grande que le principal; c'est que toute affaire qui intéresseroit le peuple, se traiteroit dans des comices assemblés par tribus : ce qui ruinoit entièrement l'autorité du sénat et la transportoit à la multitude. Les sénateurs s'étant assemblés pour prendre un parti sur ces propositions séditieuses, Quintius, partisan de la démocratie, étoit d'avis qu'on accordât quelque chose à un peuple courageux, qui chaque jour, disoit-il, se signaloit par des

services importans. Appius soutenoit qu'une 469—
indulgence, qui marquoit bien moins de bonté 468.
que de foiblesse, étoit une trahison envers le sénat, et même envers la république; qu'elle étoit perdue si l'on ne mettoit un frein à l'audace des tribuns; qu'il n'y avoit de salut à espérer que d'une mesure vigoureuse; qu'il falloit disperser par la force les moteurs et les fauteurs d'une loi destructive de la constitution. Cet avis fut jugé trop violent, et même dangereux. On préféra d'essayer les voies de douceur pour ramener les esprits, et l'on se rendit sur la place publique pour tâcher d'arracher le peuple à la séduction des tribuns. Quintius ayant obtenu la parole, prononça un discours si modéré, si adroit et si sensé, que les tribuns ne savoient trop que lui répondre, et que la loi eût pu être rejetée si Appius n'eût indisposé le peuple par une harangue pleine d'énergie, de fierté, de vérités peut-être trop fortes ou trop peu propres à la circonstance. Nous disons *peut-être;* car en voyant que le sénat par ses complaisances ne fit qu'enhardir l'audace des tribuns, on est fort embarrassé pour assigner la limite où devoient s'arrêter le résistance et la fermeté des patriciens; et l'on voit que ce sénat, dont on a tant vanté la sagesse, et avec raison à cer-

469—468. tains égards, opposoit quelquefois au peuple des hommes énergiques, et souffroit ensuite qu'il les dévorât.

Quoi qu'il en soit, Appius rappela les séditions des débiteurs, leur banqueroute, leur retraite sur le mont Sacré, les jugemens transférés à la plus vile populace, les plus illustres citoyens condamnés ou plutôt proscrits par elle, l'érection du tribunat extorquée par la violence, et qui étoit la source empoisonnée d'où découloient tous les maux dont la patrie étoit affligée. Il finit en disant qu'aucune loi sur laquelle le sénat n'auroit point délibéré ne passeroit sous son consulat; que si l'on n'avoit pas connu encore jusqu'où s'étendoit l'autorité de cette magistrature, il se proposoit de le faire connoître, et qu'il défendroit par la force, s'il le falloit, l'autorité de l'aristocratie.

Le plus considerable et le plus âgé des tribuns lui répondit : Le reproche le plus sensible pour le collége dont il étoit membre, celui d'avoir arraché de force l'établissement du tribunat, il le rétorqua ainsi contre Appius : « Ce que vous alléguez contre la puissance des tribuns tombe directement sur celle » des consuls, qui ne doit son existence qu'à » la révolte des patriciens contre les rois. »

Ils disoient vrai l'un et l'autre, avec cette différence néanmoins que l'expulsion des rois avoit été l'effet d'un soulèvement commun au peuple et à la noblesse, au lieu que la création des tribuns étoit une innovation faite par un ordre contre l'autre. Le premier des tribuns, Lectorius, qui savoit, dit-il, mieux agir que parler, déclara qu'il étoit temps de laisser là de vains discours pour en venir aux voies de fait, et jura, par le plus fort serment alors en usage chez les Romains, qu'il perdroit la vie, ou feroit décider dans le jour même que les tribuns et les édiles seroient désormais nommés par les comices de tribus. Il paroît qu'il abandonnoit l'addition la plus essentielle faite à la loi, addition qui consistoit à donner aux mêmes comices la décision des affaires auxquelles le peuple auroit quelque intérêt : ce qui les embrassoit toutes, puisqu'il n'en étoit aucune qui ne l'intéressât plus ou moins. On voit aussi par l'assurance de ce tribun qu'il se croyoit d'avance bien certain des suffrages du peuple. Tout le monde étoit attentif à ce qu'il alloit faire pour accomplir son serment. Il ordonne qu'Appius sorte de l'assemblée. Le consul se moquant de son ordre, s'entoure de ses licteurs et de ses amis, et se dispose à repousser la violence. Lectorius dit que le

469—468.

469—468. collége des tribuns enjoint de le conduire en prison. L'huissier de ces magistrats est repoussé par les licteurs. Le fougueux Lectorius s'approche pour soutenir son huissier, et suivant l'usage des tribuns, réclame le secours du peuple. Les pierres, les débris des bancs, volent de tout côté. L'intervention du consul Quintius, assisté des plus anciens du sénat, et surtout la nuit, séparent les combattans. En voyant ces éternelles dissensions, on est toujours étonné qu'un tel gouvernement ait pu subsister seulement une année entière.

Le lendemain, le tumulte recommence. Le peuple animé par Lectorius, qui avoit été blessé, s'empare du Capitole, et s'y retranche, paroissant décidé à commencer une guerre ouverte. Quintius va trouver les tribuns, et leur fait entendre que la loi passera, si pour sauver l'honneur du sénat ils veulent consentir que ce soit cette compagnie qui ait l'air d'en décider. Ceux-ci, obtenant ce qu'ils vouloient, n'eurent garde de chicaner sur la forme. Soit prudence ou lâcheté, le sénat, à la persuasion du consul, tint ce que ce magistrat avoit promis. Appius protesta vainement contre la foiblesse et la trahison de la compagnie, qui par crainte acceptoit, disoit-il, des lois plus pernicieuses que celles du mont Sacré, et

qui l'abandonnoit dans une entreprise où il 469—
l'avoit jeté en l'élevant malgré lui au consulat. 468.
Ce sanglant reproche n'étoit que trop mérité. Les sénateurs ne durent pas tarder à se repentir de leur condescendance. Mais il n'étoit plus temps ; ils venoient d'armer des furieux.

Le succès qu'ils avoient remporté ne les adoucit point à l'égard d'Appius. La guerre ayant recommencé, tandis que son collègue, secondé par des soldats auxquels il avoit sacrifié les patriciens, ravageoit sans obstacle les terres des Eques, il ne pouvoit, lui, obtenir aucun succès contre les Volsques, qu'il étoit allé attaquer sur leur territoire. Ses troupes, composées de ces mêmes plébéiens que son austère franchise avoit blessés, ne lui obéissoient qu'à regret, et même qu'à demi. Elles prenoient plaisir à le désoler en n'observant aucune discipline. Tite-Live prétend qu'Appius, pour se venger des affronts qu'il avoit reçus à la ville, déployoit dans le camp une excessive sévérité ; mais Denys d'Halicarnasse n'en dit rien ; et tous deux conviennent que les soldats, en haine de leur général, se firent battre, et prirent lâchement la fuite sans vouloir même en venir aux mains, en sorte que si les Volsques, étonnés de cette conduite, n'eussent craint qu'elle cachoit un piége, la

469— plupart des Romains auroient été taillés en
468. pièces. Le consul leur en fit de vifs reproches, les engageant à effacer cette ignominie par quelque action d'éclat, et les menaçant de toute la rigueur des lois s'ils ne tenoient une meilleure conduite. Mais loin de témoigner aucun repentir, ils persistent dans leur révolte, et lui demandent avec des cris séditieux de les faire sortir du pays ennemi. Il est contraint de céder à cette mutinerie ; les Volsques tombent sur son arrière-garde et tuent encore beaucoup de monde sans éprouver de résistance. Cette fois la terreur et la fuite ne sont pas simulées. Les Romains jettent leur armes et abandonnent leurs étendards. C'est dans cet état qu'ils arrivent sur les terres de la république. Ayant choisi un poste qui le met en sûreté, Appius, contre l'avis de ses principaux lieutenans, fait couper la tête aux centurions et aux autres officiers qui se sont mal comportés, et décimer les soldats; punition usitée chez les Romains pour ceux qui abandonnoient leurs rangs ou perdoient leurs drapeaux. L'obéissance du soldat, en cette circonstance, est un fait assez extraordinaire. Tous, ou presque tous étant coupables, on est surpris qu'ils se soient laissé tranquillement décimer. Après cette sanglante exécu-

tion, Appius ramène à Rome les débris de son armée; les soldats étoient confus et le général désespéré d'une si honteuse campagne. Les coupables trouvèrent bientôt le moyen de le punir de leur propre faute. La loi agraire leur en fournit l'occasion. 469—468.

Les tribuns mirent dans leur parti les nouveaux consuls, et avec cet appui ne doutèrent pas du succès. S'étant rendus au sénat pour proposer la loi, ils affectèrent de parler avec modération, sûrs d'être puissamment secondés par les premiers magistrats de la république. Ceux-ci effectivement les servirent à leur gré. Sans faire aucune objection contre le projet, ils demandèrent l'avis du sénat, en commençant par le père de l'un d'eux, qui fit un discours en faveur du partage. Appius, que les historiens donnent pour un personnage si violent, proféra une harangue où l'on remarque cependant plus de raison que de véhémence. Il répéta ce qu'on avoit déjà dit, que le peuple avoit reçu de Romulus une portion de terres égale à celle des patriciens, et de plus partagé, outre les biens des Tarquins, les plus riches dépouilles arrachées en diverses occurrences à l'ennemi; d'où il conclut que l'indigence où il languissoit étoit un effet de son inconduite, et qu'une nouvelle distribu-

469— tion gratuite de biens-fonds ne l'en feroit pas
468. sortir. Cependant, loin de vouloir favoriser les usurpateurs, il conclut à la réunion au domaine public de tout héritage dont la possession ne seroit pas prouvée par de bons titres. « Je ne crains pas, dit-il, d'encourir » pour le bien public, la haine des particu» liers. Je ne me dissimule pas les malheurs » que cette liberté me prépare; le sort de » tant d'autres personnages qui ont tenu la » même conduite m'annonce assez le mien. »

L'avis d'Appius ne contentoit ni les grands que cet avis dépouilloit, ni les pauvres qui ne devoient pas profiter directement de leurs dépouilles. Néanmoins il fut reçu avec applaudissement et adopté, parce qu'il rejetoit le partage, et que le sénat espéroit peut-être éluder la recherche des terres usurpées, ou du moins la retarder long-temps.

Les tribuns irrités et altérés de vengeance, ont recours au moyen ordinaire et infaillible qu'ils ont de l'exercer : ils défèrent Appius au tribunal du peuple, comme oppresseur de la liberté. C'étoit le crime de tous les innocens qu'on vouloit sacrifier. Le sénat étoit consterné de voir le plus ferme soutien de ses droits tombé dans les mains d'une populace trop souvent féroce, pour avoir ouvert dans le sein de

sa compagnie un avis équitable. Il vouloit solliciter la multitude. Appius crut que ce seroit une bassesse, et s'y opposa. Cet homme intrépide, comptant pour rien les tribuns, le peuple, son danger et sa vie, parut au milieu de ses accusateurs avec l'air d'un juge plutôt que d'un accusé, repoussa par des accusations les accusations qu'on lui intentoit, et se défendit avec tant de noblesse et de courage, que le peuple croyant entendre sur son tribunal un consul qui tonnoit contre les mutins et qui se disposoit à les punir, demeura muet d'étonnement. Les tribuns le voyant dans cette disposition remirent l'assemblée. Avant le jour assigné, Appius qui se regarde comme une victime dévouée au ressentiment de la populace, lui ravit la douceur d'ordonner son supplice, et dispose lui-même de sa vie. Tite-Live le suppose mort naturellement, et ajoute que les tribuns consentoient même à traîner l'affaire en longueur. Mais la version de Denys d'Halicarnasse est plus vraisemblable. Il dit que ses amis dissimulèrent le suicide, dans la vue sans doute de pallier la honte du sénat. Le fils d'Appius ayant fait porter dans la place publique le corps de son père, invite les consuls et les tribuns à convoquer une assemblée du peuple, devant laquelle il puisse faire l'o-

469—468.

469—468. raison funèbre du mort, suivant l'usage immémorial observé dans les funérailles des grands hommes. Les tribuns s'y opposent, et ordonnent que le corps soit ôté de la place, attendu que c'est celui d'un accusé qui n'a point été absous; mais le peuple, par un bizarre caprice, voulut entendre l'éloge de celui qu'il venoit pour ainsi dire d'assassiner, et assista en foule à ses obsèques.

467—461. Cette fameuse loi agraire qui avoit été l'occasion de la perte d'Appius sembloit n'avoir plus d'obstacle à redouter ; et néanmoins, après la mort de son plus redoutable adversaire, les tribuns essayèrent vainement de la faire passer. De riches plébéiens se trouvant aussi dans le cas de la restitution, grossirent le parti des opposans. Celui du peuple par conséquent s'affoiblit; ce qui refroidit le zèle des tribuns, et maintint la possession des usurpateurs, malgré les plaintes de la multitude. Cependant elle avoit été au moment de se soulever pour faire exécuter la loi de force; mais la flamme de quelques villages incendiés, aperçue de Rome, ayant annoncé l'approche de l'ennemi, on courut aux armes pour le repousser; on y parvint sans peine. La discorde rentra dans la ville avec l'armée. La multitude que nous venons de voir singu-

lièrement opprimante, se prétendit opprimée 467—
par la noblesse, et pour en marquer son mé- 461.
contentement, ne parut plus aux comices par centuries, où dominoient les patriciens, et où présidoient les consuls et le sénat. Pour la première fois, on vit des consuls nommés par la noblesse seule et ses clients, qui, au milieu de ces querelles, demeuroient toujours attachés à leurs patrons. Cet attachement étoit un préservatif contre les fureurs de la démocratie, et empêcha la subversion dont Rome se voyoit chaque jour menacée.

Pour obtenir quelque repos dans la ville, les consuls, suivant leur usage, firent la guerre pendant six à sept ans. Ils combattirent les perpétuels ennemis de Rome : les Eques, les Volsques et les Sabins. Telle étoit dès lors la supériorité de la milice romaine que dans une action où les ennemis avoient une force quintuple, elle les culbuta, et prit leur camp. Elle emporta sur les Volsques la ville d'Antium, et les tribuns ayant encore, avec leur loi agraire, agité la multitude, le sénat, pour la calmer, lui accorda une partie du territoire pris sur les Antiates; mais très-peu de plébéiens se présentèrent pour y former une colonie. Ils aimoient mieux demander séditieusement des terres qui avoient des pos-

467— sesseurs, que d'aller occuper celles qui étoient
461. vacantes, et qu'on leur offroit. D'ailleurs les jeux, les spectacles, le tumulte de la place publique, l'exercice de la souveraineté, avoient tant de charmes pour le peuple, qu'il regardoit un tel établissement comme un exil. On donna à des Latins et à des Herniques les héritages qu'il refusoit d'aller cultiver. Il résulta de ses refus un avantage pour la tranquillité publique : c'est qu'il n'osa de longtemps réveiller le souvenir de la loi agraire.

Il en fut encore distrait par des périls de divers genres qu'il eut à essuyer. Le consul Furius ayant avec des forces trop inégales imprudemment attaqué les Eques, fut repoussé, puis assiégé dans son camp. Le sénat donna ordre à l'autre consul de veiller à ce que la république ne souffrît aucun dommage. *Videret ne quid respublica detrimenti caperet.* Cette formule qui attribuoit aux consuls un pouvoir sans bornes, et tout-à-fait arbitraire, n'étoit d'usage que dans les plus grands dangers. A l'instant, on faisoit fermer toutes les boutiques, tous les tribunaux de justice aussi, et c'étoit ce qu'on appeloit *justitium indicere* (donner vacances). On envoya promptement au secours de Furius. Déjà il avoit perdu dans une sortie un détachement de mille hommes

commandé par son frère qui avoit été tué avec 467.—
toute sa troupe ; il couroit risque d'être forcé 461.
lui-même dans son camp, lorsqu'on arriva pour le dégager. Il eut alors différens succès ; mais ils avoient été précédés de revers si affligeans que Rome ne put que se consoler et non se réjouir.

Ses habitans donnèrent l'année suivante (461) une grande preuve de bravoure. La peste, qui s'étoit déjà fait sentir depuis quelque temps, devint si meurtrière qu'elle emporta le quart des sénateurs, les deux consuls et plus de la moitié des tribuns. Le sénat ordonna à tous les citoyens de se prosterner au pied des autels, avec leurs enfans et leurs femmes. Celles-ci mouilloient le pavé des temples de leurs larmes et l'essuyoient avec leurs cheveux épars. Au milieu de cette crise, les Romains se virent assaillis dans leurs murs par les Eques et les Volsques ; malgré le fléau qui accabloit la ville, elle fit si bonne contenance que le siége fut levé.

Quelque temps après, la peste ayant cessé, un tribun voulut parler de la loi agraire ; les plébéiens refusèrent de l'écouter, et uniquement occupés du soin de se venger de ceux qui avoient attaqué Rome avec si peu de générosité, lorsqu'elle sembloit hors d'état de

467— se défendre, ils coururent en foule sous les
461. drapeaux. Pas un n'y manqua, même de ceux
que la loi dispensoit de s'y rendre. Une telle
460. ardeur promettoit la victoire, et la donna
effectivement. Mais la contagion ayant beaucoup affoibli les Romains, ils recoururent à leurs alliés, les Latins et les Herniques, et avec leur assistance gagnèrent trois batailles consécutives. Le grand triomphe fut décerné à l'un des généraux, et le petit, ou l'ovation, à l'autre. La seule chose qui les distinguât, c'est que dans le premier le vainqueur faisoit son entrée sur un char attelé de quatre chevaux, et dans le second il entroit à pied.

Tandis que les consuls étoient occupés au dehors, Terentillus Arsa, tribun du peuple, entreprit de se signaler par des nouveautés. Il y prépara la multitude avec des déclamations contre les patriciens et le consulat. Cette magistrature étoit le constant objet de la jalousie des tribuns. Ils cherchoient à l'abaisser pour s'élever jusqu'à elle ou pour la dominer. Terentillus proposa au peuple d'en restreindre la puissance. Il demanda encore qu'on établît une règle fixe pour les jugemens des procès.

Cette dernière demande étoit de toute justice. Pour en pénétrer le motif, il faut savoir que, durant la monarchie, il n'y avoit eu

d'autres lois civiles que la volonté, que la logique des souverains. Les consuls qui héritèrent de leur puissance jugeoient à peu près de la même manière. Ils régloient leurs décisions sur l'équité, sur d'anciens usages, ou enfin sur les ordonnances des anciens rois. On trouvoit quelques vestiges de ces lois royales dans les livres sacrés, dont les patriciens étoient les seuls dépositaires. Le peuple ne pouvoit donc en avoir aucune connoissance. D'ailleurs entièrement adonné à la guerre, au commerce, à l'agriculture, il n'auroit pas eu le temps de s'en instruire; la plupart des Romains demeurant à la campagne, ne venoient guère à la ville que les jours de marché, soit pour leurs affaires privées, soit pour les assemblées publiques constamment fixées à ces jours-là, en sorte que la jurisprudence étoit pour la multitude, une science occulte, un vrai mystère. 460.

Terentillus fit valoir ces motifs de plainte, il prétendit que tous les procès entre un patricien et un plébéien se jugeoient toujours contre le dernier (1), qui ne pouvoit même savoir s'il avoit été bien ou mal jugé. Quant au pou-

(1) Le tribun Decius avoit aussi articulé ce grief dans l'affaire de Coriolan.

460. voir consulaire, il le représenta comme équivalent à celui des rois, et par conséquent excessif. Leur puissance étoit grande sans doute; mais outre qu'elle étoit partagée entre deux magistrats, et seulement annuelle, depuis que les consuls pouvoient en quittant les faisceaux être soumis au jugement de la multitude, il s'en falloit beaucoup qu'elle fût excessive.

Le tribun conclut néanmoins à ce qu'il fût nommé cinq commissaires pour la modifier, et aussi pour procurer au peuple romain une jurisprudence constamment uniforme; c'est-à-dire des jugemens toujours invariables dans les mêmes cas.

Ces propositions, la première principalement, durent bien faire sentir au sénat la vérité des prédictions des deux Appius, qui lui avoient souvent annoncé que les tribuns, après avoir tâté sa foiblesse, finiroient par attaquer ouvertement tout pouvoir qui leur faisoit ombrage, et qu'ils bouleverseroient la constitution.

Quintus Fabius, personnage consulaire, étoit alors gouverneur de Rome. En l'absence des consuls, il usa du droit que lui donnoit sa charge de convoquer le sénat, et fit voir combien il étoit odieux à Terentillus de vouloir

changer la forme de la république, tandis que 460.
ses chefs et une grande partie du peuple étoient occupés à combattre l'ennemi. « Si » l'année dernière, dit-il, pendant qu'on » assiégeoit Rome désolée par la peste, la » colère des dieux eût donné ce tribun à la » ville, elle n'eût jamais pu résister à ce » triple fléau. » Il conjura les collègues de Terentillus de ne pas souffrir de semblables innovations, surtout avant le retour des consuls, observant que tout ce qui pourroit être arrêté en l'absence de ces magistrats, et d'une portion si intéressante du peuple romain, ne sauroit subsister. La plupart des tribuns sentirent la force de cette raison. Ils conçurent également que la prétention de borner le pouvoir des consuls entraîneroit trop de difficulté. Peut-être aussi avoient-ils dès lors l'espoir de parvenir eux-mêmes un jour à cette magistrature. Quoi qu'il en soit, ils abandonnèrent le projet d'en diminuer l'autorité; mais ils persistèrent dans l'autre, en consentant toutefois d'attendre le retour des consuls et de l'armée.

A peine ces magistrats furent-ils rentrés vain-
queurs à Rome, qu'on apprit que les ennemis 459.
de la république se disposoient à recommencer la guerre. Le sénat ordonna de nouvelles levées; ce qui s'appeloit *faire le choix*, parce

459. que les consuls choisissoient parmi les citoyens, tous soldats de droit, ceux qui paroissoient le plus en état de servir. Les tribuns s'opposèrent à ces levées, prétendant que les bruits de guerre n'étoient qu'un artifice pour empêcher de délibérer sur la loi qu'ils proposoient. Des tremblemens de terre, des exhalaisons enflammées qui survinrent, effrayèrent le peuple. La peur les convertit en prodiges, en sinistres présages, et même en imagina de nouveaux. On supposoit qu'une vache avoit parlé, qu'il étoit tombé une pluie de lambeaux de chair, et d'autres prodiges également fabuleux. Les livres des sibylles furent consultés. Les patriciens qui en avoient la garde publièrent qu'ils annonçoient le siége de Rome, et de très-grands dangers, suite des agitations de la ville. Les tribuns se récrièrent contre ces oracles fabriqués pour traverser leur projet; mais la multitude y ajoutant foi, contraignit ses magistrats d'entrer en accommodement avec le sénat. Les conférences qui se tinrent pour parvenir à cette fin, n'ayant point donné de résultat, et la frayeur de la populace s'étant dissipée avec le temps, les tribuns frappent un coup décisif: ils convoquent une assemblée générale, et y proposent une loi conforme au projet de Terentillus, et plus développée. Elle

portoit que « le peuple nommeroit dix com- 459.
» missaires, qu'il chargeroit de dresser un
» corps de lois, tant pour les affaires pu-
» bliques que privées, qu'ils lui en feroient
» leur rapport, que les lois adoptées seroient
» affichées dans la place pour que chacun en
» pût prendre connoissance, et enfin que les
» juges et les magistrats annuels seroient
» tenus de s'y conformer, en ce qui con-
» cerneroit les particuliers et la républi-
» que. »

Les tribuns fixent ensuite l'époque du troisième marché pour délibérer sur leur proposition. Cet intervalle fut rempli par des disputes qui n'eurent d'autre effet que d'aigrir les esprits de part et d'autre. Le jour de l'assemblée étant venu, tout le sénat s'y présente. Ses chefs, malgré les tribuns, remontrent courageusement qu'il est inouï que sans aucune formalité préliminaire, et sans consulter les hommes les plus considérables de la république, ses moindres citoyens entreprennent de donner des lois générales. Les plébéiens modérés se rendoient à ces raisons, tandis que la plus vile populace crioit qu'on délivrât les bulletins, et qu'on prît les voix. Les plus jeunes patriciens opposèrent la violence à ces cris. A leur tête étoit Céson, fils de L. Quintius

459. Cincinnatus (1), personnage consulaire, et qui avoit la réputation d'être l'homme de son temps le plus capable de conduire les affaires et les armées. Ils frappent, écartent la foule, et excitent un tumulte qui dissipe l'assemblée. Céson reçut de son parti des éloges qui augmentèrent son audace. Tout sembloit d'ailleurs se réunir pour lui inspirer la plus grande confiance. La fortune avoit tout fait pour lui, et il s'étoit montré digne de ses faveurs. Il avoit de la naissance, du bien, un extérieur imposant et agréable, de la bravoure, des talens militaires, et une éloquence nerveuse. C'étoit toujours lui qui conjuroit les tempêtes suscitées par les tribuns. Ceux-ci se promirent d'abattre cette colonne de la noblesse. Virginius, l'un d'eux, le dénonce au peuple, et l'assigne à son redoutable tribunal. Céson, loin de s'en inquiéter, ne s'oppose que plus vivement à la loi. Le jour de son jugement arrive ; les tribuns n'aspiroient à rien moins qu'à sa mort. Quand il lui fut permis de répondre à leur accusation, il récusa le jugement du peuple, et protesta qu'il étoit prêt à donner

(1) Ce surnom lui fut donné parce qu'il arrangeoit ses cheveux en boucles, quoiqu'il fût *d'ailleurs*, dit-on, simple et vertueux.

satisfaction aux personnes qu'il avoit offen- 459.
sées, si les consuls, ses juges naturels, l'y condamnoient. Cincinnatus, voyant que ce genre de défense augmente l'animosité du peuple, donne aux violences de Céson sa jeunesse pour excuse, et conjure le peuple de lui pardonner en faveur d'un père qui n'avoit offensé personne. Deux consuls sous lesquels ce jeune homme avoit combattu, rendirent le plus glorieux témoignage de sa bravoure et de sa capacité. Virginius craignit alors de voir sa victime lui échapper; il produisit un faux témoin, un ancien tribun nommé Volscius, qui attesta que Céson, accompagné d'une troupe de ses amis, l'avoit attaqué lui et son frère, à la faveur des ténèbres, qu'il avoit tué le dernier, et laissé l'autre pour mort sur la place. Cette imposture concertée d'avance mit le peuple en fureur. Peu s'en fallut qu'il ne se jetât sur l'accusé. Virginius ordonna de le saisir et de le mener en prison. Les patriciens opposèrent la force à la force; le droit fut ensuite discuté. La noblesse soutint qu'on ne pouvoit pas, sous prétexte d'une accusation, priver provisoirement un citoyen de sa liberté; les tribuns prétendirent qu'il falloit prendre des précautions pour qu'un si grand coupable n'échappât point à la justice, puisque le jour étoit

459. trop avancé pour qu'on pût le juger. Enfin on laissa Céson libre, mais sous la caution de dix citoyens. Ce fut la première fois, dit Tite-Live, qu'un Romain en eût donné dans une cause qui intéressoit le peuple. On remit l'assemblée au lendemain. Mais Céson, quoique innocent du meurtre dont Volscius l'avoit chargé, ne crut pas devoir s'abandonner à la discrétion de la multitude. Il partit dans la nuit, et se retira en Etrurie. On le condamna en son absence, et ses cautions furent forcées de payer la somme convenue. Son père ne put les rembourser qu'en vendant tous ses biens, à l'exception d'une pauvre cabane et d'un petit champ qu'il possédoit au-delà du Tibre, et où il se retira, pour faire valoir par ses propres mains cinq ou six arpens de terre qui lui restoient, renonçant tout-à-fait à la ville et au commerce de ses amis, qu'il n'avoit plus le temps de cultiver. Les patriciens furent si affectés de ce triomphe de la démocratie, que les plus anciens d'entre eux ne vouloient plus se mêler du gouvernement.

Les tribuns, après la disgrâce de Céson, se flattèrent de terminer à leur avantage une entreprise juste au fond, et où ils n'avoient violé que la forme, en portant l'affaire directement à la place publique, tandis qu'elle de-

voit être préalablement examinée par le sénat, 459.
et, si tel eût été son avis, renvoyée ensuite par les consuls au peuple. Il est bien vrai que cette marche légale en eût bien compromis le succès. Il y avoit assez peu d'apparence que le sénat eût voulu adopter une loi qui alloit à la diminution de la puissance consulaire, et demander pour elle la sanction du peuple.

Quoi qu'il en soit, les tribuns furent trompés dans leur attente. Dès qu'ils essayoient de proposer la loi, toute la jeunesse patricienne, accompagnée d'une foule de clients, s'élevoit à la fois contre la proposition; en sorte que le peuple, au lieu d'un Céson se plaignit d'en trouver mille. Persistant toutefois dans son
dessein, il nomma les mêmes tribuns pour 458.
tâcher de le faire réussir. Le sénat leur opposa Caius Claudius, frère du dernier Appius, qui, avec moins de fierté, avoit autant d'attachement aux intérêts de son ordre. Les tribuns voyant une ligue aussi bien cimentée, dans laquelle entroit tout le corps des patriciens, remarquant d'ailleurs que depuis quelques jours une grande partie du peuple, gagnée par les procédés affectueux de la noblesse, se refroidissoit sur leur projet de loi, ourdissent une trame scélérate pour envelopper d'un seul coup leurs ennemis, c'est-à-dire tout ce qu'il

458. y avoit de grand et d'illustre à Rome : ils répandent dans le public, et vont annoncer au sénat la nouvelle d'une conspiration qui leur a été révélée par plusieurs lettres ; eux-mêmes les avoient fabriquées. « Céson, disoient-ils, » étoit le chef du complot ; actuellement caché » dans la ville, il devoit assassiner les tribuns, » et faire main-basse sur tous les plébéiens » partisans du nouveau projet de loi. Les » plus anciens d'entre les sénateurs avoient » chargé les jeunes patriciens de renverser le » tribunat, et de rétablir le gouvernement tel » qu'il étoit avant la retraite sur le mont » Sacré. » Le consul Claudius démêla l'artifice et le démasqua par un discours si vigoureux et des preuves si évidentes tirées de la narration même des tribuns, et de l'absurdité des circonstances supposées par eux, qu'ils en furent étourdis. Il les suivit devant le peuple que ces magistrats turbulens voulurent émouvoir, et convainquit également de leur noire calomnie tous les esprits impartiaux et judicieux. Mais la populace crut ou feignit de croire au récit des tribuns.

La confusion où ce démêlé jeta la ville fit naître à un étranger l'idée de s'en rendre maître. Herdonius, un des hommes les plus puissans d'entre les Sabins, d'ailleurs plein

d'audace et d'ambition, ayant assemblé une 458.
troupe de quatre mille hommes, composée de ses amis, de ses clients, de ses esclaves, de bannis et d'aventuriers, s'embarque avec eux sur le Tibre, et se laissant aller au courant du fleuve, aborde pendant la nuit vers le Capitole, gravit au haut de la montagne sans être aperçu, voit une porte ouverte qu'on nommoit la porte Sacrée, et qu'un oracle avoit défendu de fermer, entre et se saisit du temple de Jupiter et de la forteresse qui le joint. Il égorge tout ce qui, se trouvant sous sa main, refuse de seconder son entreprise. Quelques uns lui échappent, descendent dans la ville, et y répandent l'alarme. On crie de tout côté que l'ennemi est dans Rome. Les consuls ignorant si le péril vient du dehors ou de l'intérieur se bornent à des mesures de précaution en attendant le jour. Dès qu'il parut, on entendit Herdonius, qui du haut du Capitole appeloit les esclaves à la liberté, et les sollicitoit de se joindre à lui; il crioit aussi au peuple qu'il ne s'étoit armé que pour le délivrer du joug de la noblesse, abolir les usures, établir des lois populaires, et ramener les bannis qu'on avoit jugés avec iniquité. Les consuls, instruits alors avec certitude de la nature du danger qui menace la ville, veulent faire

458. prendre les armes aux citoyens ; mais les tribuns s'efforcent de persuader au peuple que la prise du Capitole est un artifice des patriciens pour empêcher qu'on ne décrète la fameuse loi, et lui conseillent de la décréter sur-le-champ, sans s'inquiéter d'un péril imaginaire; puis changeant de langage consentent qu'il combatte, si les consuls veulent aussi s'engager par serment à ne plus s'opposer à la loi. Claudius étoit d'avis de se passer d'une assistance mercenaire, et de faire attaquer l'ennemi par les seuls patriciens et leurs clients, fortifiés au besoin du secours des alliés. Cet avis plein d'un noble courage, ne fut pas celui de l'autre consul Valère Publicola, qui, né d'une famille extrêmement populaire, désiroit le paroître aussi. Ce dernier, après avoir fait de sanglans reproches et de vives menaces à la multitude, finit par lui promettre son appui pour l'affaire qui excitoit tant de débats; et alors seulement le peuple, malgré les tribuns que cette promesse ne satisfait pas encore, consent à défendre ses foyers. Il prend les armes, et s'oblige à ne les quitter que par ordre des consuls. Ces sortes d'armemens, qui ne se faisoient que dans des occasions inopinées, se nommoient par cette raison *tumulte*, et n'admettoient point d'exemption.

Le chef disoit : « Qui voudra sauver la république me suive. » Tous juroient de la défendre jusqu'à la mort; ce qui s'appeloit *conjuration*. Les Romains aidés d'une légion de Tusculans, venue de son propre mouvement à leur secours, reprirent le Capitole. Herdonius, après s'être battu avec la plus grande intrépidité, fut enfin accablé par le nombre. Quand il eut été tué, le peu de soldats qui lui restoient se passèrent leurs épées au travers du corps, ou se précipitèrent du haut du Capitole. Les prisonniers très-peu nombreux faits dans cette action furent traités comme des brigands : on coupa la tête aux hommes libres, on crucifia les esclaves. Le consul Valère avoit perdu la vie dans cet assaut; le peuple se cotisa pour ajouter à la pompe de ses funérailles. 458.

A peine l'expédition est terminée, que les tribuns somment Claudius d'accomplir la promesse solennelle faite par son collègue; il diffère sous divers prétextes; enfin, quand il les a tous épuisés, il déclare qu'il faut préalablement remplacer Valère. Le sénat voulant un consul qui puisse imposer au peuple, fait tomber les voix sur le père de Céson, sur Cincinnatus, qui est nommé en son absence et à son insu. On députe vers lui; on le trouve conduisant sa charrue, un bonnet sur la tête, et

458. n'ayant qu'un caleçon pour tout vêtement; il n'étoit pas venu à Rome depuis le malheur de son fils, et ne désiroit pas y retourner. Après avoir hésité quelque temps sur le parti qu'il doit prendre, l'amour de la patrie le décide; il dit adieu à sa femme, et lui ayant recommandé le soin du ménage, ajoute : « Je » crains bien que mon champ ne soit mal » cultivé cette année, et que nous ne soyons » en danger de manquer du nécessaire. » Ce choix attéra le peuple. Cincinnatus, outre Céson, avoit trois fils, aussi capables et aussi braves que leur frère, avec plus de modération et de prudence. Il étoit naturel de penser que le père et les enfans étant aigris par le bannissement de Céson, le gouvernement de Cincinnatus seroit marqué par des traits de rigueur. Le premier acte de son consulat ne dut pas rassurer les plébéiens. Ayant été instruit de ce qui s'étoit passé à Rome en son absence, il convoqua une assemblée générale, dans laquelle il réprimanda également le sénat et le peuple. Il reprocha au premier sa facilité à se relâcher sur toutes les fantaisies des tribuns, facilité qui avoit entretenu l'insolence et la rébellion de la multitude; il dit qu'une politique pusillanime avoit remplacé la fermeté si nécessaire dans le gouverne-

ment; qu'on ne connoissoit plus à Rome ni 458.
règle ni subordination; que toute constance, toute vertu, tout courage en sembloient exilés avec son fils. « Est-ce que Virginius, ajouta-t-
» il, est moins coupable qu'Herdonius? Il l'est
» davantage, si l'on y fait bien attention. Ce
» dernier, en nous attaquant, nous a mis les
» armes à la main; l'autre nous les a ôtées
» en soutenant avec effronterie que ce n'étoit
» qu'une guerre simulée. On a fait marcher
» les drapeaux vers le Capitole, avant de se
» délivrer des ennemis qui étoient sur la place
» publique. Quelle honte à nous qu'on ait
» pris les armes à Tusculum pour notre déli-
» vrance avant qu'on les eût prises à Rome;
» que la lie du peuple, parmi laquelle les tri-
» buns semblent s'être cantonnés, et qui pa-
» roît être pour eux la patrie entière, que
» des révoltés aient mis à prix le salut de la
» ville, et fussent tout prêts à reconnoître
» Herdonius, si l'on refusoit de changer la
» forme du gouvernement! Et ces tribuns
» veulent que leur personne soit sacrée, eux
» pour qui rien n'est sacré, pas même le
» temple de Jupiter, qu'ils n'ont pas cru de-
» voir disputer aux profanations des esclaves
» et des bannis! Ils se vantent de publier la
» loi cette année; je jure qu'il n'en sera rien,

458. » s'il me reste une goutte de sang dans les » veines. Nous sommes, mon collègue et » moi, décidés à mener les légions contre » les Eques et les Volsques. Nous y passe» rons l'hiver, pour ne pas rentrer, durant » notre consulat, dans une ville remplie de » séditieux. »

Les tribuns dirent que les consuls feroient seuls la campagne, parce qu'ils ne permettroient pas, eux, de levées. « Nous n'en avons » pas besoin, répond Cincinnatus; ceux qui » ont délivré le Capitole ont fait le serment » de ne poser les armes que par l'ordre du » consul. Je demande qu'ils l'accomplissent, » et leur ordonne en conséquence de se trou» ver demain armés au lac Régille. » Les tribuns, pour détruire les scrupules du peuple, allèguent que ce serment prêté à Valère, n'engage pas envers son successeur; mais, dit Tite-Live, l'insouciance pour les dieux, qui est le caractère de notre siècle (celui d'Auguste), n'existoit pas encore. On ignoroit l'art de plier ses sermens à son intérêt ou à sa fantaisie : on rejeta les subtilités des tribuns, on résolut d'obéir. Néanmoins le peuple accoutumé à ne faire la guerre que pendant la belle saison, fut consterné du projet de Cincinnatus. Ce consul, pour le tenir en respect, publioit

qu'à son retour il nommeroit un dictateur, de 458.
la puissance duquel les harangues tribunitiennes ne garantiroient pas les citoyens turbulens; le bruit couroit encore qu'aux bords du lac Régille on convoqueroit une assemblée qui pourroit anéantir toutes les concessions arrachées par les tribuns, sans que ceux-ci pussent s'y opposer, attendu que leur autorité ne s'étendoit pas si loin. Ces magistrats du peuple vivement alarmés, et réfléchissant que les consuls avoient de la fermeté, ont recours au sénat. Ils mènent à son assemblée une foule de femmes et d'enfans qui le supplient de permettre que leurs pères et leurs époux passent l'hiver au sein de leurs familles. Cincinnatus, qui n'avoit eu d'autre but que d'amener les tribuns à une sorte de composition, demeure d'accord avec eux que s'ils s'abstiennent de proposer la loi nouvelle, il ne sortira point de Rome pendant son consulat, à moins que la république ne soit attaquée. Il fit rendre un sénatus-consulte dans cet esprit; on y ajouta que le sénat jugeoit contraire au bien public de continuer les magistrats dans leurs charges, et de nommer toujours les mêmes tribuns. Ceux-ci n'avoient pas proprement le caractère de magistrats.

Cet accord étant fait, Quintius rétablit le

458. cours de la justice civile, depuis long-temps interrompu par l'effet des troubles domestiques. Il la rendit avec tant d'impartialité, qu'il fit aimer aux derniers des citoyens le gouvernement aristocratique. Le peuple n'ayant plus besoin de recourir à ses tribuns, sembla oublier qu'il en eût, et perdit jusqu'au désir d'avoir de nouvelles lois, voyant que les anciennes suffisoient à son repos et à son bonheur.

457— Fort peu touchés de cette modération, et
456. sans égard pour le sénatus-consulte qui improuvoit l'affectation ambitieuse de se perpétuer dans les charges, Virginius, Volscius et les autres tribuns obtinrent à force de brigues un troisième tribunat. Les sénateurs voulurent leur opposer Cincinnatus; mais il ne le souffrit point; il les fit rougir d'oublier ainsi leurs propres arrêtés, et dit que ce seroit justifier l'effronterie des tribuns, que de les imiter; qu'il ne se croiroit jamais autorisé par leur exemple à violer la justice ou les convenances. Ayant donc fait nommer d'autres consuls, il se retira couvert de gloire dans sa cabane, où il continua de vivre du travail de ses mains.

Lorsqu'il fut parti, les questeurs convoquèrent le peuple et citèrent devant lui le tribun

Volscius, l'accusateur de Céson. Ils prouvè- 457—
rent que celui-ci étoit à l'armée le jour même 456.
que le premier prétendoit qu'il avoit tué son frère à Rome. D'autres faits non moins concluans ne laissèrent aucun doute sur la noire calomnie de Volscius; mais les tribuns, ses complices, empêchèrent qu'il ne fût jugé, en s'opposant à ce qu'aucune affaire fût décidée avant celle de la loi de Terentillus. De son côté, le sénat, dès que les tribuns parloient de cette loi, réveilloit l'affaire de Volscius. Les deux partis se tinrent ainsi respectivement en échec pendant une année entière. Les tribuns cependant remportèrent un nouvel avantage sur l'aristocratie et la tranquillité publique: ils se firent nommer une quatrième fois; et pour n'y plus revenir, nous dirons d'avance qu'un an après ils se procurèrent un cinquième tribunat.

La guerre qui éclata de tout côté fit encore pendant quelque temps oublier ces turbulens personnages. Les Eques, aigris contre les habitans de Tusculum, qui seuls avoient aidé à la délivrance du Capitole, surprirent leur ville, laquelle, étant en pleine paix avec tout le monde, se trouvoit sans défense. Non contens d'y avoir tué beaucoup de monde, et de l'avoir pillée, ils emmenèrent avec eux les

457— femmes, les enfans et les esclaves. Les hommes
456. échappés au carnage s'étoient retirés à Rome : aussitôt les consuls s'occupent de rétablir ces fugitifs dans leur patrie. Les éternels artisans de la discorde, les tribuns, traversent ce projet en défendant les levées jusqu'à l'adoption de la loi Terentilla ; mais au même instant on annonce le soulèvement d'Antium, opéré tant par les Volsques, ses anciens habitans, que par les Romains qu'on y avoit envoyés en colonie; et l'on ajoute que les Volsques et les Eques réunis sont déjà en campagne. Le sénat, ne voyant que le danger de la chose publique, déclare ennemis de l'Etat et les Romains et même les alliés qui refuseroient le service. Les tribuns n'osent plus résister ; les consuls partent à la tête des légions, et font partout triompher les armes romaines. Antium est remis sous l'obéissance, et les principaux auteurs de la révolte l'expient par leur supplice.

L'année suivante il fallut combattre de nouveau les Eques, et repousser aussi les Sabins. On fit repentir ceux-ci de leur agression ; mais le consul Minucius manquant de hardiesse et de talent, se laissa enfermer dans un défilé par le chef des Eques, nommé Gracchus, plus courageux et plus habile que lui. Il fit,

pour se dégager, une tentative malheureuse 457—
qui lui coûta beaucoup de monde. On sut à 456.
Rome que son armée alloit être réduite à périr de faim, ou à mettre bas les armes. Ce danger parut assez considérable pour déterminer le sénat à recourir au remède usité en pareil cas : il crut qu'il étoit nécessaire de créer un dictateur. L'autre consul le nomma suivant le droit inhérent à sa charge; son choix s'arrêta sur Cincinnatus, qu'on alla une seconde fois retirer de sa cabane. Ses trois fils et la plus grande partie du sénat vont à sa rencontre. En arrivant, il harangue le peuple pour le rassurer; néanmoins il ne dissimule pas le péril, et défend tous les travaux qui ne sont pas d'une nécessité indispensable. C'étoit l'usage dans les grands dangers, afin que le salut de l'Etat fût la seule occupation et la seule pensée. Le dictateur prend pour général de la cavalerie un patricien d'une haute valeur, mais si pauvre, que n'ayant pas eu le moyen d'acheter et d'entretenir un cheval, il n'avoit jamais servi que dans l'infanterie. Ensuite il ordonne à tous les citoyens en état de porter les armes de se munir de douze pieux, part vers la nuit, et arrive avant le jour près du camp ennemi. Il se porte sur ses derrières, et ordonne à chacun de ses soldats

457—456 de creuser devant lui un fossé, et de l'entourer de palissades. Par ce moyen les Eques se trouvèrent enfermés à leur tour, et se virent cernés par deux armées. Les cris que Cincinnatus fit pousser à toute la sienne, avertirent le consul qu'on étoit venu à son secours. Celui-ci fait une sortie sur les Eques, tandis que Cincinnatus les attaque de tout côté. Trop foibles pour résister dans une telle position, ils demandèrent quartier, et n'obtinrent la vie qu'à la condition de livrer leurs chefs pour orner le triomphe du dictateur, et de passer tous sous le joug; ils subirent cette double ignominie. Il leur fallut de plus abandonner une de leurs villes pour être pillée, à titre de représailles, par les Tusculans, alliés de Rome, à la capitale desquels ils avoient fait le même traitement.

Le butin trouvé dans le camp des Eques fut donné tout entier par le dictateur à ses soldats. Il n'en voulut retenir pour lui aucune portion, ni permettre qu'il fût commun aux troupes de Minucius. Il leur dit d'un ton sévère : « Elles ne seront point votre proie les » dépouilles d'un ennemi dont vous avez été » près de devenir vous-mêmes la proie; et, » se tournant vers leur chef : et vous, Minu- » cius, vous ne commanderez plus cette

» armée jusqu'à ce que vous ayez manifesté 457—
» l'âme d'un consul. » Minucius, en consé- 456.
quence, se démit du consulat; mais ses troupes et lui, plus sensibles à la reconnoissance qu'au châtiment militaire qui leur étoit infligé, ne virent dans Cincinnatus que le libérateur, et lui décernèrent une couronne d'or du poids d'une livre.

Le sénat ne voulant pas laisser dans la pauvreté où l'avoit réduit l'iniquité des tribuns un homme si précieux à l'Etat, le pressa d'accepter une partie des terres qu'il venoit de conquérir sur les Eques, avec les esclaves et les bestiaux nécessaires à leur culture. Il refusa constamment ces offres et celles de ses amis, et se contenta de son modique domaine, connu depuis sous le nom de Prés Quintiens. Le seul fruit qu'il retira du service éminent qu'il venoit de rendre, fut le rappel de son fils. On jugea pendant sa dictature le tribun Volscius; et, la calomnie ayant été prouvée, on le bannit à perpétuité. Ses collègues n'osèrent s'opposer à ce double acte de justice. Le peuple, dont Cincinnatus étoit l'idole, ne les eût pas secondés. Ce dictateur abdiqua, au bout de seize jours, sa dignité qu'il pouvoit garder six mois; et, après le plus magnifique triomphe que Rome eût encore vu, alla re-

457— prendre ses travaux accoutumés. Il ne put
456. pas s'y livrer long-temps : la turbulence des tribuns fit désirer son retour au sénat. Afin de se venger de l'exil de leur collègue et du
455— rappel de Céson, ils s'opposèrent aux levées
451. dont on avoit besoin pour repousser les Eques, qui, plus aigris qu'abattus par leurs derniers malheurs, avoient repris les armes conjointement avec les Sabins. Cincinnatus fut d'avis de mépriser la mutinerie des tribuns, et de faire marcher contre l'ennemi tout le sénat, les patriciens et leurs clients, à la suite des deux consuls; et, malgré son grand âge, il étoit résolu de partager les fatigues et les périls de cette milice honorable. Il espéroit d'ailleurs que l'élite des plébéiens viendroit s'y joindre. Les sénateurs ayant adopté le sentiment de Cincinnatus, se rendent tous en armes sur la place. Ce spectacle excite à la fois la confusion et la sensibilité du peuple. Les tribuns s'apercevant qu'ils courent risque d'en être abandonnés, proposent un arrangement. Ils offrent de se désister de leur opposition, si l'on veut consentir à ce que leur collége soit doublé. Claudius s'oppose à cette transaction, disant que souffrir dix tribuns au lieu de cinq, c'est augmenter le nombre des ennemis de la noblesse. Cincinnatus envi-

sage la chose sous un autre aspect, et observe que l'augmentation du nombre des tribuns accroîtra la facilité de gagner au moins un de ces magistrats; ce qui suffisoit pour rendre inefficace la mauvaise volonté des autres. Le sénat adopta cette opinion. Ainsi, par des vues opposées, les deux ordres se trouvèrent d'accord sur l'augmentation des tribuns. 455—451.

La politique des patriciens ne leur réussit pas, du moins dans les premiers momens. Les magistrats du peuple, s'enhardissant encore par leur nombre, qui formoit une espèce de sénat, élevèrent de nouvelles prétentions. Dès qu'on eut satisfait la première, on avoit eu des soldats, et repoussé facilement l'ennemi. A peine l'expédition fut-elle achevée, que les tribuns prétendirent que la partie du mont Aventin qui étoit encore sans édifices, fût donnée au peuple pour s'y construire des logemens. Ce fut le chef du collége, Icilius, personnage entreprenant, qui fit cette demande. Elle n'étoit ni fort importante, ni déraisonnable; mais les patriciens étoient en garde contre toutes les propositions des tribuns, dont la continuité d'ailleurs les fatiguoit. En conséquence, les consuls différoient d'assembler le sénat pour délibérer sur cette dernière. Dans son impatience, Icilius forme une entre-

455— prise inouïe et impertinente : il envoie un
451. huissier ordonner de sa part aux premiers magistrats de la république de convoquer sur-le-champ la compagnie. Les consuls font repousser violemment ce messager par un de leurs licteurs. Icilius et ses collègues, doublement irrités de l'affront et du retard qu'ils essuient, et ne ménageant plus rien, font saisir ce licteur et l'entraînent vers le roc Tarpéien. Le sénat ne voulant pas user de voies de fait, tâche de gagner un tribun ; mais Icilius, qui avoit prévu cette tentative, leur avoit fait jurer qu'aucun ne s'opposeroit à ce qui auroit été décidé entre eux à la pluralité. Cependant ils se laissent désarmer par les remontrances, par les prières de quelques anciens du sénat ; mais, pour sauver la vie à un malheureux dont tout le crime étoit d'avoir obéi aux ordres des premiers magistrats de la république, il fallut céder le mont Aventin au peuple. Il y construisit aussitôt des logemens. Ceux qui n'étoient pas assez riches s'associoient à d'autres, et partageoient avec eux les étages de la maison bâtie à frais communs (1).

Les tribuns obtinrent dans cette affaire un

(1) Cet usage existe dans quelques villes de France.

avantage plus considérable que la cession du 455—
mont Aventin; ils acquirent le droit de faire 451.
convoquer le sénat (eux qui, comme nous l'avons dit, n'avoient pas, dans l'origine, la faculté d'y entrer); car la prétention d'Icilius ayant fini par être adoptée, la chose ne fut plus même remise en question.

Un succès, loin de calmer l'ambition des tribuns, ne faisoit que les exciter à de nouvelles conquêtes sur la noblesse. Les consuls ayant voulu lever des soldats, et l'un d'eux, Romilius, y mettant, dit-on, une sévérité que le peuple n'étoit pas disposé à souffrir, ils éprouvèrent de la résistance. Ils firent arrêter quelques réfractaires. Les tribuns essayèrent de les arracher aux licteurs, et les consuls s'étant avancés pour protéger leurs officiers, les magistrats du peuple eurent l'insolence de commander à leurs édiles de traîner en prison les dépositaires du pouvoir souverain. Les patriciens indignés dissipent l'assemblée, et les tribuns, chargés de coups, s'enfuient avec la foule. Les jours suivans, ceux-ci font venir du monde de la campagne, et lorsqu'ils se voient en force, citent les deux consuls devant le peuple pour rendre raison de leur conduite. La citation est rejetée avec mépris par ces magistrats. Les tribuns vont demander au sénat

455—451. leurs victimes. Romilius répondit que s'ils avoient l'audace de persister dans une entreprise aussi révoltante, il se mettroit à la tête de la noblesse, les chargeroit sur la place publique, et les feroit peut-être repentir de s'être oubliés à ce point. Le jour se consuma en disputes. Les tribuns, que la résistance et le délai impatientoient également, assemblent le peuple le lendemain, se plaignent de la partialité du sénat, déclarent qu'il n'y a point de justice à espérer d'un corps presque tout composé d'ennemis du peuple, et qu'ils abdiqueront le tribunat, si les plébéiens n'en veulent pas maintenir la dignité par quelque résolution vigoureuse. Après divers avis plus ou moins violens, on arrête que, sans attendre un sénatus-consulte, on jugera par un plébiscite l'accusation intentée contre les consuls, et l'on prononcera contre eux une amende; les tribuns indiquent une assemblée à ce sujet. Au bout de quelques jours, ils s'aperçoivent que le peuple se refroidit sur une affaire qui ne l'intéressoit pas directement, et n'offroit qu'une rivalité, qu'un combat de puissance entre ses magistrats et les consuls. L'adroit Icilius change alors son plan. Le jour qu'on avoit fixé pour les comices étant arrivé, il déclare que le collége des tribuns, oubliant,

à la prière des plus recommandables personnages du sénat, l'injure qu'il a reçue, ne veut s'occuper que de l'intérêt public; dit qu'il est temps enfin de décréter la loi agraire, que le peuple réclame depuis trente ans, et un corps de droit qu'il demandoit aussi depuis plusieurs années. Il développe les motifs de son opinion, et laisse à tous les plébéiens la faculté de l'appuyer. Parmi tous ceux qui en usèrent, aucun ne fit autant d'impression qu'un certain Siccius Dentatus. « Si j'entreprenois, dit-il, de » vous raconter en détail tous mes exploits, » la journée entière n'y suffiroit point. Je vous » dirai seulement qu'il y a quarante ans que je » porte les armes pour la patrie. Depuis trente » ans, j'ai commandé tantôt une cohorte, » tantôt une légion. Je me suis trouvé à cent » vingt batailles; j'ai reçu quarante-cinq blessures, toutes honorables, dont douze en un » seul jour, quand le Capitole fut repris sur » Herdonius. J'ai obtenu quatorze couronnes » *civiques*, pour avoir sauvé la vie dans les » combats à un pareil nombre de citoyens, » une couronne *obsidionale*, pour avoir fait » lever un siége, et trois couronnes murales, » pour être monté trois fois le premier à » l'assaut; huit autres, pour avoir arraché à » l'ennemi les drapeaux des légions dont il 455—451.

455— » s'étoit emparé. Je puis citer encore comme
451. » autant de preuves de courage, quatre-vingt-
» trois colliers d'or, soixante bracelets de
» même métal, dix-huit piques, vingt-cinq
» harnois de grand prix, dont neuf sont les
» fruits des victoires que j'ai remportées dans
» des combats singuliers. Eh bien, Romains,
» ce Siccius, couvert de tant de gloire et de
» blessures, qui a tant conquis de terrains
» précieux sur les ennemis de Rome, n'a pas
» un pouce de terre qui lui appartienne (1),
» pas plus que vous, malheureux plébéiens,
» qui fûtes les compagnons de ses travaux et
» de ses dangers! La plus belle partie de nos
» conquêtes a été usurpée par des patriciens
» qui n'ont d'autre illustration que leur nais-
» sance, et qui, pour prix de notre sang
» versé au service de Rome, ne nous pro-
» diguent que des outrages. Faites-vous donc
» justice, et décrétez la loi agraire, sans en-
» tendre même ceux qui oseroient s'y opposer,
» et dont l'avare opiniâtreté fatigue depuis si
» long-temps votre patience. »

(1) Les riches dépouilles qu'il avoit arrachées à l'ennemi devoient cependant lui avoir donné le moyen de faire des acquisitions, pour peu qu'il eût d'économie. Mais il est difficile de croire ce récit exempt d'exagération.

Ce discours émut tellement le peuple, qu'il 455—
ne voulut plus écouter d'opinion opposée à ses 451.
vœux. Mais le tribun Icilius, qui affectoit l'observation des lois et l'impartialité, dit qu'on ne pouvoit refuser d'entendre ceux qui voudroient parler contre le projet, et remit l'assemblée au lendemain. Les patriciens délibèrent dans la nuit d'employer les moyens les plus doux pour détourner l'orage, et de recourir aux voies de fait, s'ils sont inefficaces. Ils furent obligés d'en venir à cette extrémité; car le peuple ne voulut pas même leur permettre de parler. Ses tribuns, levant le masque, et oubliant ce que l'un d'eux avoit dit la veille, déclarèrent que toute discussion étoit désormais superflue. Icilius ordonna d'ouvrir les urnes, et de distribuer les bulletins au peuple. Les jeunes patriciens enlevèrent les unes, répandirent les autres, et, avec l'aide de leurs amis et de leurs clients, firent vider la place à la multitude.

Les tribuns ne pouvant ou n'osant attaquer tout l'ordre de la noblesse, firent tomber leur ressentiment sur trois de ses principales familles, et les citèrent à l'assemblée générale. Le sénat fut d'avis qu'aucun des accusés ne comparût. Il crut que la résistance ne feroit qu'aigrir les plébéiens, et que leur colère s'adouciroit en voyant que les prétendus cou-

455— pables auroient l'air de s'abandonner à leur
451. justice, et de se mettre à leur discrétion. Cette conduite eut l'effet qu'il avoit prévu. Le peuple ne prononça qu'une amende; c'étoit la plus douce des peines. Le sénat en indemnisa les condamnés, et ne fut point fâché d'avoir éludé pour un peu d'argent une loi qui lui en eût coûté beaucoup davantage.

Quelque temps après, on sut que Tusculum étoit menacé par les Eques. Les tribuns, qui avoient recommencé leurs déclamations sur la loi agraire, s'opposèrent à ce que le peuple prît les armes. Le sénat les fait prendre aux patriciens et à leurs clients, et beaucoup de plébéiens, touchés du danger de Tusculum, les suivirent. Denys d'Halicarnasse prétend que Siccius se joignit à eux avec huit cents vétérans de son ordre, et lui attribue tout l'honneur de la victoire remportée par les consuls, qui avoient cherché à le faire périr en le chargeant d'une attaque dont il se tira miraculeusement; mais Tite-Live ne parle pas de cette anecdote, et ne nomme point Siccius dans cette circonstance. Il se borne à dire que les consuls ayant trouvé l'ennemi sur le mont Algide, son poste ordinaire, lui tuèrent plus de sept mille hommes, et firent un grand butin qu'ils vendirent tout entier au profit du trésor public

qui étoit épuisé, sans en vouloir rien retenir 455—
pour eux. Malgré ce désintéressement, l'armée 451.
ne leur pardonna pas un arrangement qui ne lui laissoit rien ; les tribuns, excités par elle, leur firent refuser le triomphe ; et même, dès que le temps de leurs fonctions fut expiré, ils furent condamnés à une amende. Le motif secret de cette injustice étoit leur opposition à la loi agraire.

Les consuls qui leur succédèrent eurent néanmoins le courage de déclarer hautement sur la place publique, qu'ils s'y opposeroient comme eux, quand même, après la fin de leur magistrature, ils seroient sûrs d'être condamnés non seulement à une amende, mais à la mort. Cette invincible fermeté, cet accord de tous les patriciens déconcertèrent les tribuns, et ils s'abstinrent quelque temps de parler du partage des terres.

Cependant les consuls, sur d'autres points, témoignèrent une grande déférence pour le peuple. Ils firent, dans une assemblée des centuries, passer une loi pour permettre d'infliger une amende à ceux qui offenseroient la dignité d'un magistrat, quel qu'il fût ; privilége réservé d'abord à celle des consuls (1).

---

(1) C'est ainsi que nous tâchons de concilier les deux

455—451. Le peuple ne se contenta pas de cet avantage sur la noblesse. Il persista dans ses prétentions d'avoir un corps de droit. Las enfin de ces éternelles contestations, le sénat résolut de céder encore une fois. Mais il prétendit que les législateurs fussent uniquement tirés de son corps. Les plébéiens vouloient que leur ordre fût représenté dans une affaire d'une si haute importance. Siccius, devenu tribun, vint au sénat avec ses collègues soutenir les prétentions de son ordre. Romilius, l'un des consuls de l'année précédente, que le peuple venoit de condamner à une amende, au lieu de le combattre, comme on s'y attendoit, dit que, sans chercher à imaginer de nouvelles lois, il falloit envoyer recueillir dans Athènes les meilleures de Solon (qui passoient pour les plus populaires de la Grèce), et prendre en même temps connoissance de toutes les

---

principaux auteurs de l'Histoire Romaine pour le temps actuel, Denys d'Halicarnasse et Tite-Live; car le premier, loin de parler de la fermeté des consuls de cette année (452), dit qu'intimidés par la disgrâce de leurs prédécesseurs, ils gouvernèrent la république au gré du peuple. Puisqu'il ne cite aucune tentative des tribuns en faveur de la loi agraire, on peut supposer, comme nous l'avons fait avec Tite-Live, que les consuls marquèrent de l'énergie et du courage sur cet article capital.

constitutions des villes de l'Italie qui tiroient 455—
leur origine des Grecs; qu'au retour des en- 451.
voyés, on éliroit des commissaires qui présenteroient à l'acceptation du peuple romain celles de ces lois qui paroîtroient le mieux s'adapter à la constitution actuelle de l'Etat. Ce parti plut également au sénat et aux tribuns. Siccius en fut si content qu'il déclara, au nom du peuple, remettre à Romilius l'amende prononcée contre lui. Mais ce généreux personnage dédaigna la faveur que lui offroit le tribun. Trois consulaires furent chargés de l'exécution du décret rendu conformément à l'avis de Romilius, et confirmé par le peuple.

Grâce au départ de ces trois commissaires, et surtout à la peste et à la famine qui accablèrent la ville, la place publique ne vit point de troubles durant le cours d'une année entière. La peste étoit d'autant plus terrible qu'elle frappoit également les hommes et les animaux. Presque tous les esclaves et plus de la moitié des citoyens y succombèrent. Les malades ne purent recevoir aucun secours, parce que la contagion gagnoit à l'instant tout ce qui les approchoit. En s'étendant sur les voisins de Rome, elle les empêcha d'anéantir cette ville. Rien n'eût été plus facile sans cette circons-

455— tance ; car le peuple se dispersant de tout côté,
451. l'avoit laissée déserte.

450. Enfin cet épouvantable fléau cessa, et les députés arrivèrent de la Grèce avec la moisson de lois qu'ils y étoient allés cueillir. Les tribuns pressèrent vivement leur adoption. Un des consuls qui n'auguroit pas bien de ce changement, et qui regardoit toute innovation dans un Etat comme pernicieuse, recula tant qu'il put l'élection des décemvirs qui devoient travailler à celle-ci, sous prétexte que l'affaire devant se traiter sous le consulat de ses successeurs, il étoit convenable qu'on ne fît rien avant qu'ils fussent désignés, et même sans leur concours. Pour écarter cet obstacle, les tribuns font avancer les comices. Appius Claudius fut élu premier consul. Son père et son aïeul, du même nom, avoient été avant lui élevés à cette dignité. Les patriciens ne doutoient pas que ses ancêtres ne lui eussent transmis leur attachement pour l'aristocratie. Les tribuns gagnent les consuls désignés, par l'espérance sans doute de leur faire obtenir la principale influence sur la création des nouvelles lois, et les introduisent dans une assemblée du peuple, convoquée pour prendre des mesures qui accélérassent la consommation de ce grand ouvrage. Appius s'y montra po-

pulaire, sans se déclarer néanmoins ouverte- 450.
ment contre le sénat. La satisfaction du peuple fut extrême ainsi que sa surprise. Il n'attendoit rien de semblable d'un membre de la famille Claudienne. Quelques sénateurs connoissant le caractère ambitieux et fier d'Appius, craignirent qu'il ne cachât des vues suspectes sous les apparences de la modération. Le sénat fut convoqué. Plusieurs de ses membres fortement attachés aux anciens usages, opinèrent contre les innovations projetées. Appius parla en sens contraire, et son parti prévalut. Après le pas qu'on avoit fait, il sembloit difficile et dangereux de retourner en arrière. Il fut donc arrêté qu'on nommeroit des décemvirs, et, ce qui semble fort étrange, qu'ils auroient pendant un an toute l'autorité royale et consulaire à la fois, qu'ils jugeroient sans appel, que toute magistrature et le tribunat même seroient abolis pendant le décemvirat. Les tribuns prétendirent que la moitié des commissaires fût prise parmi les plébéiens; mais l'opposition du sénat étant unanime, ils désespérèrent du succès de leur prétention, et l'abandonnèrent.

Le peuple romain convoqué par centuries nomma pour premier décemvir Appius. Parmi les autres furent les trois commissaires en-

450. voyés dans la Grèce. Tous les élus étoient des consulaires.

449—447. Ce ne fut que l'année suivante (449) qu'on vit s'établir à Rome une troisième forme de gouvernement. Les décemvirs présidoient tour à tour le collége pendant un jour. Le président avoit seul les faisceaux. Les autres n'étoient distingués du reste des citoyens que parce qu'ils se faisoient précéder par un simple officier. Ils se firent d'abord adorer du peuple, tant ils mirent d'exactitude et de probité dans l'administration de la justice. Ils lui témoignèrent une déférence qui lui fut très-agréable: quoiqu'ils eussent le droit de juger seuls et en dernier ressort, ils citèrent eux-mêmes quelques accusés au tribunal du peuple. La plupart des plébéiens désiroient que ce nouveau gouvernement se perpétuât. Appius étoit comme le chef du décemvirat; cependant il n'affecta aucune supériorité sur ses collègues, et n'oublia rien pour se rendre populaire.

Ses collègues et lui ne perdirent pas de temps pour rédiger un code composé en partie des anciennes ordonnances de la monarchie, et des lois empruntées de la Grèce, que leur interprétoit un certain Hermodore, d'Ephèse, qui se trouvoit alors à Rome. Quand ce travail fut achevé, ils le firent graver sur dix

tables, et le soumirent en cet état à l'examen 449—
public, exhortant tous les citoyens à peser 447.
mûrement toutes les lois proposées, à en conférer ensemble, et à faire part de leurs observations à l'assemblée qui seroit convoquée pour prononcer définitivement, afin que le peuple romain eût des lois qu'il parût avoir plutôt faites qu'approuvées. Le sénat, à la pluralité des voix, adopta la rédaction qui lui fut présentée, et ordonna que les centuries fussent incessamment convoquées pour en délibérer. Les décemvirs ayant fait précédemment sur la demande des hommes les plus instruits, les corrections qui leur avoient paru judicieuses ou nécessaires, il n'y eut aucune réclamation; et ces lois ratifiées par le consentement et le suffrage unanime de la nation furent gravées sur des colonnes d'airain qu'on posa dans l'endroit le plus apparent de la place publique. Il en reste quelques fragmens. Celles-ci concernent la religion, celles-là le droit public, le plus grand nombre le droit privé. « Dans » cet amas de lois entassées depuis les unes » sur les autres, dit Tite-Live, celles des » Douze Tables sont encore la source de toute » la jurisprudence. » La mission des décemvirs sembloit terminée, lorsqu'un bruit, dont ils pouvoient bien être les auteurs, se répandit

449.— qu'il faudroit deux tables de plus pour com-
447. poser un code parfait ; ce qui fit naître l'idée de nommer encore des décemvirs pour un an. Le peuple n'étoit pas fâché de reculer le rétablissement du consulat, autorité qu'il n'aimoit guère plus que celle des rois, et la noblesse n'étoit pas plus empressée de se remettre sous la griffe ensanglantée des tribuns.

On indiqua donc un jour pour procéder à une nouvelle élection de décemvirs. Les uns briguèrent cette dignité par ambition, les autres, afin d'empêcher qu'elle ne tombât en des mains dangereuses. Appius, pour détourner les suffrages de ses confrères, feignit de n'y point aspirer, disant qu'il étoit juste qu'on accordât à tous du repos et des successeurs. Mais ses liaisons publiques avec les chefs du peuple démasquoient ses intentions et son hypocrisie. Ses collègues crurent pouvoir l'exclure en le nommant (quoique le plus jeune du collége) pour présider à l'élection. Comme c'étoit le président de l'assemblée qui lui annonçoit le nom des candidats, on se flattoit que surtout après la déclaration qu'il avoit faite, il n'oseroit se mettre sur les rangs. Il étoit sans exemple qu'un président se fût proposé lui-même, si ce n'est quelques tribuns

qui avoient eu cette impudence; mais il ne 449—
rougit pas de les imiter, et même d'écarter 447.
les plus honnêtes gens, et entre autres, son oncle C. Claudius, la plus ferme colonne de l'aristocratie. Tous ses anciens collègues furent exclus, et les nouveaux qu'il se donna étoient sans réputation et sans mérite. Ce qui surtout consterna le sénat, c'est qu'afin de flatter les tribuns et le peuple, il fit entrer dans le collége trois plébéiens pour veiller, disoit-il, aux intérêts de leur ordre.

Aussitôt après, Appius leva le masque. Il assembla ses associés, qui tous lui devoient leur magistrature, leur représenta qu'il dépendoit d'eux de retenir pour toujours le pouvoir dont ils étoient revêtus. Qu'ils réunissoient celui des consuls et des tribuns, et que ces magistratures étant odieuses l'une au peuple, l'autre au sénat, ils leur laisseroient le gouvernement plutôt que de les rétablir. Que pour en ôter d'ailleurs le moyen à tous deux, il falloit, autant qu'il étoit possible, éviter de les convoquer, parce qu'assemblés ils s'apercevroient mieux de leurs forces, et que les décemvirs devoient en conséquence décider de tout par eux-mêmes. Ils formèrent sur cette base une ligue qu'ils cimentèrent par les sermens les plus redoutés, et s'engagèrent parti-

449— culièrement à ne jamais traverser l'exécution
447. de leurs desseins réciproques.

Dès le premier jour où ces nouveaux magistrats parurent solennellement en public, chacun d'eux se fit précéder par douze licteurs, qui avoient tous joint la hache aux faisceaux, et qui écartoient avec faste et insolence les citoyens dans une ville où naguère dominoit la démocratie. Cet appareil menaçant épouvanta la multitude, et les décemvirs ne songèrent plus qu'à la gouverner par la terreur. Outre cette quantité de licteurs dont ils remplissoient la place publique, ils marchoient toujours environnés d'une foule d'hommes qui n'étoient connus que par leurs dettes, ou même par leurs crimes; et ce qu'il y avoit de plus déplorable encore, il s'y joignit un grand nombre de jeunes patriciens qui s'attelant en quelque sorte au char de la fortune, et préférant la licence dont ils jouissoient à la liberté publique, poussèrent la bassesse jusqu'à se rendre les ministres des tyrans. Ceux-ci ne connurent plus aucune retenue. Ils jugeoient les personnes et non les causes, disposoient arbitrairement de la fortune, et même de la vie de leurs concitoyens. Ils avoient bien établi quelques tribunaux particuliers; mais les juges étoient leurs créatures, et ils subornoient les

accusateurs. Ils exilèrent ou firent mourir les 449—
personnages les plus apparens parmi ceux qui 447.
osoient désapprouver leur conduite. Les jeunes gens qui leur servoient d'escorte furent autorisés par eux à piller et à ravir les biens de quiconque résistoit à leur atroce despotisme. Rome fut traitée comme une ville prise d'assaut. La corruption des mœurs, devenue presque générale, vint augmenter le désordre. Non contens d'envahir la fortune des gens de bien les plus connus, les volontaires satellites de la tyrannie attentoient à l'honneur de leurs femmes et de leurs filles, et les plaintes ou les murmures excités par ces violences, étoient punis comme une révolte. La plupart des vrais citoyens se retirèrent à la campagne, pour se soustraire à la fureur des décemvirs, et attendre les comices qui devoient naturellement mettre fin à tant d'horreurs. Plusieurs même ne crurent pouvoir trouver de sûreté que chez les nations amies et voisines; en sorte que Rome ne vit presque plus dans ses murailles que ceux qui profitoient du malheur public, ou qui le regardoient avec indifférence.

Les décemvirs, suivant Tite-Live, avoient d'abord fait sentir à tous indistinctement le poids de leur insupportable tyrannie; mais

449—447. bientôt, ajoute-t-il, le peuple en devint seul la victime. Il tourna ses yeux vers les patriciens, avouant qu'il s'étoit attiré son infortune par l'injustice de ses soupçons, et n'attendant sa liberté que de ceux qu'il avoit crus disposés à le réduire en esclavage. Mais le petit nombre des nobles demeurés à la ville, tout en blâmant l'odieuse conduite des nouveaux magistrats, n'étoient pas fâchés que la multitude reçût ce salaire de ses soupçons, et même, au rapport de Tite-Live, lui attiroient aussi des disgrâces pour lui faire regretter davantage le gouvernement consulaire.

Cependant les décemvirs n'avoient plus de prétextes pour retenir l'administration : ils avoient dressé les deux tables de lois nouvelles. Une de ces lois défendoit les mariages entre les personnes des deux différens ordres de l'Etat. Son objet, dit Denys d'Halicarnasse, étoit probablement d'empêcher la concorde de se rétablir par le moyen des alliances entre la noblesse et le peuple. Ce fut peut-être par le même motif que les dix souverains ne firent aucun règlement sur le partage des terres.

Enfin le jour des comices attendu avec tant d'impatience arriva. Mais les décemvirs ne convoquèrent aucune assemblée. L'autorité d'un magistrat n'étoit censée finir que par sa

démission. Cette maxime, ou cet usage favo- 449—
risoit les vues des tyrans; ils continuèrent 447.
leurs fonctions, quoique l'objet qui les avoit fait créer fût rempli.

Mais nul ne se montroit pour réprimer cet abus de pouvoir, et ramener l'ordre. Les décemvirs jouissoient tranquillement de leur usurpation, lorsqu'un événement, qui devoit nécessairement arriver tôt ou tard, leur causa des alarmes : les Sabins et les Eques profitant de l'abattement des Romains, vinrent sans éprouver de résistance ravager leur territoire et celui de leurs alliés, et menacer la ville d'un siége. Après quelque délibération, les décemvirs malgré leur répugnance à convoquer le sénat ne voient pas qu'ils puissent prendre un autre parti. Cette compagnie n'avoit pas été assemblée depuis plus d'un an; presque tous ses membres étoient à la campagne. On fut obligé de les y envoyer chercher; car le premier jour personne ne s'étoit présenté. Appius ayant commencé à exposer le motif de la convocation, fut interrompu par Valerius Potitus. Le décemvir lui dit qu'il répondroit à son tour. « Il ne s'agit pas de vous répondre, s'écria » Valerius, il s'agit uniquement de votre » conspiration et du salut de Rome. » Les décemvirs le menaçant, il déclara que s'ils s'op-

449— posoient à ce qu'il fît ses observations et ses
447. remontrances au sénat, il les feroit devant le peuple. M. Horatius Barbatus vint à son secours. « On nous consulte, dit-il, sur les hostilités de nos voisins, comme si nous avions » des ennemis plus dangereux que ceux qui, » ayant été choisis pour nous présenter des » lois, n'ont pas laissé dans Rome la plus » légère trace de justice. S'ils pouvoient nous » ôter la liberté de parler ici, ils nous forceroient de parler plus librement encore » ailleurs; car chacun de nous a autant de » droit de convoquer le peuple, qu'eux de » convoquer le sénat. Qu'ils ne comptent » pas au reste sur la terreur qu'ils ont inspirée, puisque les maux présens surpassent » ceux qu'on peut craindre. Nous ne souffrirons pas une autorité sans titre. » Appius furieux voulut lui imposer silence, et ses collègues menacèrent de le faire précipiter du haut du roc Tarpéien comme un séditieux; mais rien ne put l'intimider. Lorsque ce tumulte est apaisé, C. Claudius conjure Appius par les mânes de son père, et par son propre intérêt, d'abdiquer volontairement la puissance qu'il a usurpée, pour ne pas se la voir arracher par la force. Il finit en disant que la compagnie ne devoit prendre aucune délibé-

ration. C'étoit faire entendre que les décemvirs 449—
n'avoient plus droit de la convoquer, et qu'ils 447.
n'exerçoient plus qu'un pouvoir illégitime.

Le frère d'un de ces usurpateurs, L. Cornelius, prétendit que ce n'étoit pas le moment d'examiner si leur pouvoir étoit expiré; qu'on auroit le temps de discuter cette question lorsque l'ennemi, qui n'étoit pas loin des portes de Rome, auroit été repoussé. Les jeunes sénateurs se rangèrent de son avis, et même plusieurs des anciens, les uns par foiblesse, les autres pour éviter une crise violente, et retarder le rétablissement du tribunat. Ils espéroient que si les consuls pouvoient être rétablis par des voies de douceur, la modération dont useroient ces magistrats, instruits par l'expérience du passé, secondés d'ailleurs par les guerres qu'on auroit soin d'exciter de temps à autre, feroit oublier à la multitude les tribuns dont elle avoit d'abord été idolâtre. Le sénat permit donc les levées.

Tous les décemvirs se mirent à leur tête, excepté Appius que leur collége jugea plus propre qu'aucun autre à contenir les mouvemens de la ville qu'il redoutoit plus que ceux de l'ennemi extérieur. Il resta donc à Rome avec un corps de troupes et un de ses collègues pour support.

449—447. Les armées se laissèrent battre par les Eques et les Sabins, en haine de leurs chefs. L'une d'elles fut même singulièrement maltraitée. Il falloit que les Romains eussent une grande supériorité sur tous leurs ennemis pour se jouer ainsi à chaque instant de la guerre, s'il est permis de s'exprimer de la sorte, et s'attirer, sans se perdre, tant de défaites volontaires. Les décemvirs se vengèrent de leur disgrâce sur Siccius. Ce valeureux plébéien avoit eu le courage d'exhorter ses camarades à secouer leur joug. Les tyrans le firent assassiner par quelques hommes qui leur étoient dévoués, et répandirent le bruit qu'il étoit tombé dans une embuscade. Mais quand on alla chercher son corps, on le trouva entouré de ceux de plusieurs de ses assassins qu'il avoit tués avant de succomber. Comme ils étoient tous Romains, et qu'aucun n'étoit dépouillé, le crime et l'imposture furent manifestes. L'armée demanda justice des meurtriers qui n'étoient pas tombés sous les coups de Siccius; on les avoit fait disparoître. L'indignation éclata parmi les troupes. Un événement plus tragique encore qui se passa dans Rome y mit le comble.

Appius, étant sur son tribunal, vit passer une jeune fille d'une rare beauté, que sa nour-

rice menoit aux écoles publiques; il fut frappé 449—
de son éclat et de ses grâces naissantes, et la 447.
revoyant tous les jours traverser la place où il rendoit la justice, conçut pour elle la plus violente passion. Les informations qu'il prit sur son compte lui apprirent qu'elle se nommoit Virginie; que son père étoit un des plus braves centurions de l'armée qui combattoit les Eques. Appius ne pouvoit devenir son époux, car il étoit marié; elle étoit d'ailleurs plébéienne, et déjà fiancée à Icilius, qui, dans son tribunat, avoit été l'un des plus ardens défenseurs du peuple. Ces obstacles ne purent arrêter la violence des désirs du tyran. Toute voie légitime lui étant fermée, il en chercha d'autres, et fit tenter la nourrice de Virginie par les promesses les plus séduisantes. Cette femme se montre incorruptible; il a recours alors à un moyen inouï, extravagant, à une combinaison qui est un mélange de scélératesse, d'hypocrisie et de violence. Un de ses clients, M. Claudius, personnage aussi vil qu'effronté, entre à l'école où étoit le malheureux objet de la frénétique concupiscence du magistrat; il réclame cette jeune personne, et veut l'entraîner chez lui, comme étant née, dit-il, d'une de ses esclaves, et ayant été en naissant enlevée de sa maison, et conduite

449— dans celle de Virginius. Déjà il traverse la
447. place, lorsqu'une foule de peuple ému par les cris de la victime et de la nourrice, arrache sa proie au ravisseur. Celui-ci, sans se déconcerter, cite la tremblante Virginie au tribunal d'Appius, qui en ce moment rendoit ou vendoit la justice sur la place publique. Elle y suit l'infâme Claudius. Ce scélérat débite la fable concertée entre son patron et lui. Le peuple, révolté d'une si absurde imposture, crie de tout côté qu'il faut attendre le retour de Virginius qui est au camp. Icilius déclare qu'il perdra la vie, ou qu'il sauvera l'honneur et la liberté de celle à qui sa foi est engagée. Les licteurs du décemvir l'entourent aussitôt. Mais le magistrat cachant sa fureur sous un air de modération, dit : « Icilius se propose bien » moins de défendre Virginie que d'exciter » une sédition. Je veux lui en ôter le prétexte. » J'engage Claudius à souffrir que son esclave » passe encore un jour dans la maison de » Virginius ; et si demain celui-ci n'est pas à » Rome, les cris et les emportemens d'Icilius ne m'empêcheront pas de faire exécu» ter mon jugement. » Claudius exigea des cautions qui s'obligeassent de représenter Virginie. Tous les assistans offrirent de lui en servir. Aussitôt on dépêche des courriers à

Virginius. Heureusement pour lui, le décem- 449—
vir reste quelque temps encore sur son tribu- 447.
nal, pour insinuer que le rapt de Virginie n'étoit pas ce qui l'y avoit conduit. Dès qu'il est de retour dans sa maison, il écrit à ses collègues de ne pas accorder de congé à ce centurion, et même de le garder à vue. Mais ses dépêches arrivèrent trop tard. Virginius, avec la permission des chefs, étoit déjà parti. Son arrivée à Rome étonna le décemvir, sans lui faire changer de résolution.

Le lendemain, Virginius paroît sur la place, avec toutes les marques de la plus profonde douleur, tenant par la main sa fille baignée de larmes, et conjurant le peuple de la prendre sous sa sauvegarde. Elle étoit entourée d'une foule de femmes romaines, et de citoyens hautement déclarés pour elle. Icilius tonnoit contre l'insolente lubricité du décemvir. Ce magistrat ayant prévu les obstacles et la résistance qui s'annonçoient, avoit posté dans la place les troupes qu'il commandoit. Claudius produisit une de ses esclaves, laquelle, gagnée ou intimidée par lui, déclara qu'elle avoit vendu sa fille à Numitoria, femme de Virginius, qui étoit stérile. L'imposture fut confondue à l'instant. Tout le monde avoit vu Numitoria enceinte. Sa fille, en venant au

449— monde, avoit été reçue dans les bras de sa
447. famille, allaitée publiquement par sa mère; et ce qui rendoit absurde l'accusation de stérilité, cette mère avoit eu d'autres enfans. Enfin si Virginius les ayant perdus, en eût voulu adopter un, il eût pu choisir dans plusieurs familles, parmi ses parens, ses amis; il eût préféré un fils pour perpétuer son nom, et n'auroit pas ravi à un maître la fille d'une esclave. Claudius n'eût pas attendu quinze ans pour réclamer cette fille. La beauté touchante de Virginie, développée par l'âge, étoit donc évidemment la seule cause de cette détestable persécution. Appius dit qu'il n'y avoit rien à conclure du long silence de Claudius, et que depuis long-temps il étoit, lui-même Appius, instruit de cette supposition d'enfant; ce que sa conscience lui ordonnoit de déclarer. Il imagina une fable pour expliquer comment il l'avoit apprise, et ordonna que Virginie suivît son maître. Virginius, outré de colère, révéla hautement toute l'infamie d'Appius, et le vrai motif de cet horrible jugement. Le décemvir, furieux de se voir démasqué, et des cris d'horreur que poussoit la multitude, ordonne aux soldats de la disperser, et à un de ses licteurs de faciliter à Claudius le moyen d'emmener son esclave. La multitude effrayée

s'écarte d'elle-même, et l'infortunée Virginie 449-
demeure en proie à la violence et à l'iniquité. 447.
Virginius dissimulant alors, demande qu'il lui soit permis de l'entretenir un moment en particulier avec sa nourrice, « afin, dit-il, que » si l'on m'a induit en erreur sur son compte, » je puisse m'en assurer, et me consoler plus » facilement de sa perte. » Cette satisfaction lui étant accordée, il mène sa fille vers la boutique d'un boucher ou d'un rôtisseur, y saisit un couteau et le lui plonge dans le sein, en disant : « Voilà, ma fille, l'unique moyen » qui me reste de te sauver l'honneur et la » liberté. » Puis se tournant vers Appius : « Par ce sang que je viens de répandre, dit- » il, je dévoue ta tête aux dieux infernaux. » Appius crie de l'arrêter; mais ce malheureux père, avec le couteau sanglant qu'il tient encore à la main, s'ouvre un passage, et favorisé par une troupe de jeunes gens qu'il rencontre en chemin, s'enfuit de la ville, et gagne le camp avec une partie de sa famille et de ses amis.

Numitorius, oncle de Virginie, et Icilius, restés près du corps étendu sur la place, le montrent à ceux que la terreur n'a pas éloignés, et les excitent à venger une mort si funeste. L'indignation surmontant la crainte,

449.— on accourt de tous côtés. Appius ordonne à
447. ses licteurs de saisir Icilius, et voyant qu'on ne les laisse pas aller jusqu'à lui, s'avance lui-même avec une troupe de jeunes patriciens; mais ses adversaires étoient nombreux, et avoient à leur tête Valère et Horace, qui s'étoient déclarés si vigoureusement dans le sénat contre sa tyrannie. Les faisceaux sont brisés; et Appius se trouve trop heureux de pouvoir se réfugier et se cacher dans une maison voisine.

L'appareil dont on environna les funérailles de Virginie acheva de soulever le peuple contre le gouvernement décemviral. Le corps de cette jeune vierge, placé sur un lit magnifique, fut promené dans les rues les plus fréquentées. Tout le sexe, pour ainsi dire, accompagnoit sa pompe funèbre, couvroit son lit de parade de fleurs, de bracelets, de tresses de cheveux, et déploroit hautement sa triste destinée. Un cri s'élevoit contre les décemvirs, sans qu'on osât néanmoins rien entreprendre. Les forces dont ils disposoient, le grand nombre de leurs partisans et des fauteurs de leur tyrannie jetoient encore l'épouvante dans tous les cœurs.

Il n'en fut pas de même aux armées. Virginius retourne à celle dont il étoit parti, accompagné de quatre cents de ses concitoyens, son couteau à la main, et encore tout

couvert de sang. On peut juger de l'impression 449.—
que produisit un tel spectacle. Il se place sur 447.
une éminence, et raconte sa tragique infortune. Un soulèvement universel éclate à l'instant. Virginius propose de marcher à Rome sans différer. Le serment fait aux chefs arrête les soldats. Ils hésitent. Virginius leur dit que le serment prêté à des usurpateurs étoit nul, que ce ne seroit pas un acte d'obéissance et de piété, mais une superstition et une folie de rester fidèle à ceux qui n'avoient aucune autorité légitime. Ces observations dissipent leurs scrupules, et ils s'acheminent vers Rome. Il ne reste que peu de troupes aux décemvirs, qui avoient fait d'inutiles efforts pour retenir les déserteurs. Rendus à la ville, ceux-ci la traversent paisiblement et gagnent le mont Aventin, exhortant tous les citoyens qu'ils rencontrent à s'affranchir de la tyrannie.

Appius n'ose se montrer. Celui de ses collègues qui étoit resté avec lui à la ville, Sp. Oppius, se sentant trop foible pour conjurer seul un tel orage, a recours au sénat et le convoque extraordinairement. Cette compagnie en général n'étoit pas fâchée d'une révolte qui tendoit à renverser un gouvernement fondé sur la violence; mais elle ne vouloit pas que le peuple se fît justice par lui-

449— même; car alors on ne sait jamais où s'ar-
447. rêtent sa fureur, sa vengeance, et ses prétentions. Il envoya donc au mont Aventin trois consulaires, qui demandèrent aux soldats par quel ordre ils avoient abandonné leur camp, et dans quelle vue ils s'étoient emparés de cette montagne. Comme ils n'avoient pas encore élu de chef, personne ne répondit. Ils crièrent seulement qu'on leur députât Valère et Horace, et qu'ils s'expliqueroient en leur présence.

Quand les envoyés du sénat furent partis, Virginius rappelant aux soldats l'embarras où ils venoient de se trouver pour faire une réponse, qui étoit cependant fort facile, en conclut qu'ils devoient élire des chefs pour ne pas éprouver de pareils inconvéniens. Il conseilla de créer des tribuns qu'on appelleroit *militaires*. Ce conseil fut suivi : on le nomma le premier; mais il refusa, ne pouvant, dit-il, accepter aucune dignité avant que sa fille fût vengée.

L'autre armée dans laquelle Siccius avoit été assassiné, se souleva également, excitée par Numitorius et Icilius qui s'y étoient rendus : elle vint joindre la première, ayant aussi nommé dix tribuns militaires. Les sénateurs s'assemblent chaque jour pour mettre fin à ce

désordre ; mais le temps se consume en reproches et en invectives réciproques. On demeura enfin d'accord d'envoyer Valère et Horace au mont Aventin. Ceux-ci refusèrent d'y aller, tant que les décemvirs ne se démettroient pas. Ces magistrats prétendirent qu'ils devoient auparavant faire recevoir les deux dernières tables de lois qu'on étoit convenu d'ajouter aux premières, que c'étoit là le terme de leur magistrature. C. Cornelius, invariable partisan du décemvirat, prétendoit même qu'il ne falloit communiquer avec les deux armées que lorsqu'elles seroient retournées à leur camp, et qu'à cette condition seule on pouvoit pardonner aux soldats, en exceptant toutefois les moteurs de la désertion. Il s'en falloit beaucoup qu'un tel parti convînt aux circonstances : il n'y avoit presque plus personne à Rome ; la plus grande partie du peuple, les femmes même et les enfans avoient rejoint les armées, qui du mont Aventin s'étoient retirées sur le mont Sacré. Le choix de cette retraite où la démocratie avoit obtenu son premier succès, avoit paru à ses partisans plus propre à inspirer de sérieuses réflexions au sénat : aussi cette compagnie demanda-t-elle aux décemvirs qui ils comptoient gouverner, et avec quelles forces ils défendroient la ville,

449—447.

449— si l'ennemi l'attaquoit, ou s'il plaisoit même
447. aux deux armées d'y descendre, comme elles
en menaçoient.

Ces magistrats ne pouvant plus résister à la multitude innombrable de leurs ennemis, se résignent enfin, et se bornent à demander qu'on ne les sacrifie point au ressentiment du peuple, en observant que les sénateurs avoient intérêt de ne pas l'accoutumer à verser le sang des patriciens.

Alors Valère et Horace consentirent à se rendre au mont Sacré avec la commission de rappeler le peuple aux conditions qu'ils jugeroient convenables, et d'amortir son ressentiment contre les décemvirs. Cette dernière partie de leurs ordres ne les touchoit guère, et ils ne mirent pas de loyauté dans son exécution. Ils furent reçus au camp comme des patrons et des libérateurs. Ce fut Icilius qui répondit à leurs ouvertures; il demanda le rétablissement du tribunat, de l'appel au peuple, et une amnistie générale pour la désertion; mais le peuple ne vouloit pas que les décemvirs obtinssent la même grâce. Il exigeoit qu'ils lui fussent livrés, et parloit de les brûler vifs. Les députés lui répondirent qu'il falloit plutôt pardonner cette demande que l'accorder; qu'il se montroit cruel par

aversion pour la cruauté. Ils ajoutèrent, contre 449—
l'esprit de leur mission, qu'après avoir re- 447.
couvré ses droits, il pourroit faire lui-même justice de ceux dont il avoit à se plaindre. Le peuple convaincu que ses anciens tribuns n'eussent pas pu lui être plus dévoués que ces deux sénateurs, remit tous ses intérêts entre leurs mains.

Valère et Horace revinrent au sénat, et dans le compte qu'ils lui rendirent, dissimulèrent les menaces proférées contre les décemvirs. Ceux-ci voyant que, contre leur attente, on ne parloit pas de les punir, tinrent de bonne grâce ce qu'ils avoient promis, et se flattèrent qu'on enseveliroit dans l'oubli les actes de leur gouvernement; mais Appius, plus éclairé, et plus coupable aussi que ses collègues, ne se berça point de cette espérance. « Je n'ignore pas, dit-il, le sort » qu'on nous prépare : on diffère à nous atta- » quer jusqu'à ce qu'on ait livré nos armes à » nos ennemis, afin de nous détruire sans » danger. Notre vie est un sacrifice qu'exige » leur haine : je ne disputerai pas la mienne, » et je suis tout prêt d'abdiquer. » Aussitôt l'abdication du décemvirat se fait dans la place publique.

Valère et Horace courent au camp annoncer

449— cette nouvelle et le décret du sénat qui accor-
447. doit les demandes du peuple. On lève les étendards, et l'on revient au mont Aventin où se fait l'élection des dix tribuns. Le premier fut Virginius, le second Icilius, ensuite Numitorius. Un interroi nomma pour consuls Horace et Valère, les principaux ennemis du décemvirat parmi les patriciens, et les médiateurs de la paix qui venoit de se conclure.

446. Ces magistrats firent plus pour la démocratie que n'auroient pu faire les tribuns les plus zélés, et que n'espéroit le peuple. Ils furent les auteurs d'une loi qui le rendit tout puissant. Pour en bien sentir l'importance, il faut s'arrêter un moment sur la législation romaine à cette époque.

Il y avoit alors trois espèces de comices: par centuries, par curies et par tribus; les centuries donnoient les emplois civils, les curies les emplois militaires, les tribus, composées des seuls plébéiens, nommoient les tribuns.

Le pouvoir législatif étoit divisé en trois branches; les décrets du sénat (les sénatus-consultes) avoient une autorité provisoire et passagère; la véritable législation appartenoit aux centuries; leurs actes étoient des lois, et se nommoient ainsi: *leges;* elles obligeoient

la nation entière, elles étoient permanentes. 446.

Les comices par tribus prirent naissance à l'époque du procès de Coriolan, sur lequel ils prononcèrent. Les tribuns furent ensuite nommés par eux; enfin ces sortes de comices firent des décrets appelés plébiscites, du mot *plebs* (peuple); mais les patriciens et les sénateurs prétendoient n'être pas astreints à s'y conformer. Le peuple soutenoit au contraire qu'ils devoient y être soumis; que la souveraineté résidoit nécessairement dans ces sortes d'assemblées, toute la nation romaine y étant convoquée, et chaque citoyen, quel qu'il fût, y ayant droit de suffrage dans sa tribu.

Les consuls, qui par leur excessive popularité avoient acquis une puissance presque sans bornes dans le gouvernement, firent décider ce différent en faveur du peuple dans une assemblée des centuries, où cependant les patriciens étoient à peu près les maîtres. Il y a lieu de présumer que la noblesse trouva trop de danger à combattre des prétentions populaires, appuyées du crédit de deux consuls si chers à la multitude. Il fut donc arrêté que tout ce qui émaneroit du peuple assemblé par tribus, auroit la même force que ce qui étoit décidé par les centuries. La peine de

446. mort avec confiscation fut attachée à la violation de cette loi ; et comme les tribuns avoient arraché d'abord le droit d'assembler le peuple, ensuite de l'assembler par tribus, et qu'ils présidoient à ces assemblées, ils acquirent par là un prodigieux surcroît de puissance.

Pour consolider celle des plébéiens, les consuls firent défendre par une autre loi de créer à l'avenir aucune magistrature dont les décisions fussent sans appel : on permit même de tuer sans nulle formalité ceux qui en auroient établi une de cette nature ; ainsi fut garanti, autant qu'il étoit possible, ce droit accordé au peuple de revoir tous les jugemens, droit qui mettoit, pour ainsi dire, la république à sa disposition. Les consuls ordonnèrent avec justice que les sénatus-consultes (qui quelquefois avoient été altérés ou supprimés par leurs prédécesseurs) fussent déposés dans un temple sous la garde des édiles. Le sénat souscrivit avec peine à des règlemens qui ruinoient son autorité ; il s'en voyoit avec douleur dépouillé par deux patriciens plus livrés à la multitude que les magistrats institués en sa faveur.

Un d'eux fit encore ordonner que quiconque laisseroit le peuple sans tribuns, auroit la tête tranchée, après avoir été battu de verges.

Le tribunat étant ainsi affermi de tout côté, 446.
son collége jugea qu'il étoit temps de faire justice des décemvirs; et pour les perdre plus sûrement, crut devoir les attaquer tour à tour. Virginius fut chargé d'accuser le ravisseur de sa fille. Appius comparoît au tribunal du peuple, escorté d'une troupe de jeunes patriciens. Le tribun dit : « Je ne perdrai pas de temps » à former d'inutiles accusations; je ne souf» frirai pas qu'à ses autres crimes, cet homme » ajoute l'impudence de se défendre de tous » ceux que je pourrois lui imputer. Je me » borne à un seul point : n'est-il pas vrai, » Appius, qu'au mépris des lois les plus » formelles, tu as refusé la provision de son » état à une personne libre? Si tu ne t'en» gages ici à te disculper de ce reproche, je » vais te faire jeter en prison. » Aussitôt un huissier s'approche pour le saisir : « J'en » appelle, dit Appius, aux tribuns et au » peuple; je demande qu'il me soit permis » de faire entendre ma défense; je demande » à être jugé suivant les règles ordinaires. Si » les tribuns ont formé, pour abolir l'appel, » le complot qu'ils imputoient aux décemvirs, » je réclame la justice du peuple et l'exécu» tion des lois qu'on vient de rendre touchant » la faculté d'appeler. On jugera par l'issue

446. » de cette contestation si les nouveaux règlemens ont assuré la liberté du peuple, ou » la domination des tribuns. »

Virginius répliqua fort mal, et ne pouvoit à la vérité rien répliquer de raisonnable à un accusé qui demandoit à être entendu. Ce tribun prétendit que « de tous les hommes, Appius » étoit le seul auquel on dût refuser le secours » des lois; que, pour en être convaincu, il » suffisoit de jeter les yeux sur son tribunal » qui avoit été comme l'arsenal de tous les » crimes. » Il retraça ceux qu'il avoit commis, ajouta que « la prison qu'il avoit l'insolence d'appeler *le domicile des plébéiens*, » étoit faite pour lui comme pour les autres; » et il l'y fit mener. Quoique ce magistrat eût mérité son malheur, il n'y eut personne qui ne fût touché de l'état où se trouvoit réduit un homme aussi considérable, et le peuple lui-même trouva que la liberté dégénéroit en licence. Il avoit raison; car c'étoit sans aucun prétexte, sans pouvoir alléguer l'excuse de la nécessité qu'on enfreignoit la loi dans ce qu'elle a de plus sacré : la défense d'un accusé.

C. Claudius, qui ne pouvant souffrir les excès du décemvirat, et surtout ceux de son neveu, s'étoit retiré près du lac Régille, son ancienne patrie, accourut à Rome dès qu'il

apprit le danger que couroit Appius; ce vieil- 446.
lard couvert d'habits malpropres et déchirés, entouré de tous les Claudiens, et de tous ses clients, parut dans la place publique, suppliant les citoyens d'épargner un sanglant affront à sa famille, de ne pas laisser dans un cachot, confondu avec des brigands, le législateur de Rome, d'accorder plutôt un homme seul aux prières de la race Claudienne, que de le lui refuser en considération de la haine du seul Virginius. Il dit qu'il faisoit cette démarche en faveur de ses parens et non de l'accusé, dont on savoit bien qu'il avoit détesté la conduite; qu'au surplus la clémence pouvoit seule maintenir l'union entre les deux ordres, et avec elle la liberté que la valeur avoit conquise. Ces discours commençoient à toucher la multitude; mais Virginius réclamoit de son côté la compassion du peuple, et soutenoit qu'il devoit moins écouter les Claudiens qui l'avoient tyrannisé, que des tribuns qui, créés pour le secourir, imploroient eux-mêmes son assistance. Sa douleur balança l'intérêt qu'inspiroit Claudius; mais soit que le décemvir désespérât de son salut, soit que les tribuns craignissent qu'il ne l'obtînt par le crédit de sa famille, il fut trouvé mort dans sa prison avant le

446. jugement. On fit courir le bruit qu'il s'étoit pendu lui-même. Tite-Live dit qu'il s'étoit donné la mort. Mais, suivant Denys d'Halicarnasse, on crut, en général, que les tribuns l'avoient fait étrangler.

Oppius, qui étoit resté à Rome avec lui, ayant été accusé de complicité par Numitorius, fut unanimement jugé coupable. On le traîna en prison, où on l'exécuta le même jour. Les huit autres décemvirs se bannirent eux-mêmes. Les biens de ces dix magistrats furent confisqués. Le misérable qui avoit servi d'instrument à la passion d'Appius étant aussi condamné à mort, représenta qu'il avoit été contraint par ce décemvir tout puissant à se charger du rôle qu'il avoit joué; Virginius se relâcha en sa faveur : on lui laissa la vie, et il alla en exil assez près de Rome, à Tivoli.

La punition des décemvirs, toute juste qu'elle étoit, ne laissa pas d'alarmer le sénat. Les tribuns prenoient un aspect aussi menaçant que les décemvirs. Etroitement unis avec les consuls, on ne savoit quelles bornes ils voudroient mettre à leur vengeance. Un d'eux, Duilius, rassura tout le monde, en déclarant qu'il *empêchoit* que pendant le reste de l'année on ne recherchât les partisans et les fauteurs de la tyrannie décemvirale; mais cette

modération fit paroître plus odieux les consuls, qui avoient tranquillement attendu qu'un magistrat plébéien eût bien voulu arrêter l'effet des ressentimens populaires. Plusieurs même d'entre les sénateurs se reprochoient la foiblesse qui leur avoit fait souscrire aux lois démocratiques provoquées par les consuls, et céder avec trop de facilité aux circonstances. 446.

Bientôt le sénat trouva l'occasion de témoigner son mécontentement à ces magistrats. La guerre recommença dès que les troubles domestiques eurent pris fin. Les consuls ayant préalablement fait exposer en public les dernières lois des décemvirs, gravées sur l'airain, allèrent séparément combattre, d'un côté les Eques et les Volsques réunis, de l'autre les Sabins. Chacun d'eux remporta une victoire décisive, et força le camp ennemi. Le sénat, pour de si grands succès, ne décerna qu'un seul jour de prières publiques; mais le lendemain encore, le peuple de lui-même inonda les temples pour les continuer; et cette cérémonie purement volontaire, fut plus pompeuse que celle qui avoit été ordonnée par l'autorité sénatoriale.

Les deux consuls ayant concerté leur retour, arrivèrent à peu près en même temps à Rome,

446. et convoquèrent le sénat au Champ-de-Mars. Déjà ils commençoient à rendre compte de leurs opérations, lorsque cette compagnie se plaignit qu'on l'eût à dessein assemblée au milieu des soldats, comme pour l'intimider. Les consuls ne voulant point l'aigrir, allèrent achever la séance ailleurs. Ils trouvèrent partout les esprits fort peu disposés à leur accorder le triomphe qu'ils sollicitoient. C. Claudius leur reprocha d'avoir été complices de la mort de son neveu, que les tribuns avoient fait étrangler avant que sa défense eût été entendue par ses juges; d'avoir violé la promesse solennelle qu'ils avoient faite d'une amnistie qui, suivant les conventions arrêtées, disoit-il, entre les plébéiens et les patriciens, devoit être la suite et le prix de l'abdication des décemvirs; d'avoir fait passer au peuple une partie considérable de l'autorité du sénat. En conséquence, on déclara aux vainqueurs qu'ils devoient s'estimer heureux d'éviter la punition qu'ils méritoient, et que pour les honneurs du triomphe, ils s'en étoient rendus indignes.

Outrés de cet affront, les consuls s'en plaignirent à l'assemblée générale des citoyens et y portèrent leur appel. Icilius demanda pour eux au peuple ce que le sénat leur refusoit. C. Claudius s'opposa courageusement à cette

nouveauté. « Ce n'est pas, dit-il, des ennemis, 446.
» mais des sénateurs que les consuls veulent
» triompher. C'est moins un honneur que le
» collége des tribuns prétend faire à leur cou-
» rage, qu'une récompense des services qu'ils
» lui ont rendus. Le droit d'accorder le triom-
» phe n'appartient qu'au sénat; les rois eux-
» mêmes n'y portèrent aucune atteinte. Nous
» n'aurons jamais ni liberté ni tranquillité, si
» un ordre usurpe les priviléges de l'autre. »

Malgré l'évidente justice de ces remontrances, le peuple, qui rarement suit d'autres règles que ses passions, décerna le triomphe aux consuls. Cette victoire des tribuns pensa être l'occasion d'une seconde ligue, aussi dangereuse que celle du décemvirat. Ils résolurent de se perpétuer dans leurs charges, et de faire en même temps proroger le consulat de Valère et d'Horace, qui leur étoient entièrement dévoués. Ils persuadèrent au peuple que son intérêt exigeoit l'une et l'autre prorogation, en lui faisant croire que le sénat vouloit abolir les lois qu'avoient fait rendre Horace et Valère. Nous ne concevons pas cependant par quels moyens ils pouvoient se flatter de réussir en ce qui touchoit le consulat, qui étoit donné par les centuries, où le parti des patriciens dominoit. Quoi qu'il en soit, ce même Duilius,

446. qui avoit arrêté les poursuites de ses collègues contre les partisans du décemvirat, traversa encore ce projet. Il fit sentir aux consuls que la liberté publique seroit compromise par cet arrangement, et leur fit promettre en pleine assemblée qu'ils refuseroient comme opposée à la loi la continuation de leur magistrature, si l'on se portoit à la leur déférer. Duilius, en mettant cette entrave aux prétentions des tribuns, réussit à décréditer ces prétentions ambitieuses dans l'esprit du peuple. Comme un heureux hasard l'appeloit à la présidence le jour de l'élection, il fit d'abord, par la réunion de ses partisans à ceux du sénat, nommer cinq nouveaux tribuns. Ses confrères ne pouvant obtenir de suffrages, firent en sorte par leurs cabales que d'autres n'eussent pas le nombre de voix qui étoit requis; mais cette manœuvre fut inutile; car Duilius remit aux premiers élus les choix qui restoient à faire. La loi y autorisoit lorsque, dans un seul jour d'assemblée, tous les tribuns n'avoient pu être élus. Au nombre des cinq derniers appelés par les autres, on fut très-surpris de voir deux patriciens. Il paroît qu'ils furent nommés à la sollicitation du sénat; mais on ne peut dire pourquoi le peuple ne s'opposa point à cette nomination, absolument défendue par l'insti-

tution du tribunat. On peut présumer que 446.
ces deux patriciens s'étoient fait adopter par des familles plébéiennes. Cependant l'histoire n'en dit rien, quoiqu'un tel événement méritât bien d'être éclairci.

Au reste, un des tribuns élus par le peuple, pour prévenir un semblable inconvénient, fit passer une loi qui décida que les dix tribuns seroient choisis dans les comices. Cette loi fut appelée *Trebonia*, du nom de Trebonius (1), qui l'avoit provoquée. Elle détruisit la première, qui permettoit aux tribuns nommés d'abord de se donner des collègues, dans le cas dont nous avons parlé; ce qui s'appeloit *cooptation*.

On ignore si ce fut cette nouveauté ou quel- 445—
qu'autre événement produit par l'animosité 441.
réciproque et toujours subsistante entre les deux ordres, qui les mit encore aux prises; mais les querelles se renouvelèrent. On peut dire qu'elles sont en quelque sorte de l'essence des républiques. Elles n'ont du moins presque jamais cessé d'agiter celle de Rome. Les tribuns commencèrent contre la jeunesse patricienne des attaques dont on ne dit ni la cause

(1) Comme il harceloit sans cesse le sénat, on lui donna le surnom d'*asper*, âpre.

445— ni la nature. Ensuite, cette jeunesse partagea
441. leurs torts, et en eut peut-être de plus grands. Elle traita le peuple avec hauteur; et ses magistrats, loin de le protéger, n'eurent pas même la fermeté de maintenir le respect dû à leurs fonctions, et de se garantir personnellement de l'insulte. Les plébéiens virent alors que ces tribuns n'en avoient que le nom, et qu'il leur falloit des Icilius pour reprendre l'ascendant sur la noblesse. Le sénat sentoit bien que la jeunesse patricienne alloit trop loin; mais, dans l'impossibilité de tenir la balance parfaitement égale, il étoit fort aise qu'elle penchât un peu de son côté : il aimoit mieux commettre l'injustice que la souffrir; comme si c'étoit, dit Tite-Live, une nécessité d'être oppresseur ou opprimé. Il est trop vrai que dans une république où il n'y avoit que deux ordres qui se disputoient mutuellement le pouvoir, cette oppression étoit un effet inévitable de la passion de dominer, inhérente à la nature de l'homme.

Au temps dont nous parlons, Rome en faisoit la triste expérience. La discorde y fermentoit avec violence. Les assemblées ne s'occupoient que d'accusations intentées contre des patriciens, et des orages perpétuels signaloient toutes les séances. Les Eques et les

Volsques étoient trop voisins pour ignorer 445—
ces agitations. Ils joignent leurs armées, et 441.
après avoir ravagé le Latium, s'avancent, sans trouver le moindre obstacle, sous les murs de Rome. On fit d'inutiles efforts pour engager le peuple à prendre les armes. Les déclamations des tribuns étoient plus puissantes pour enchaîner son courage, que la vue des flammes qui dévoroient les campagnes pour l'exciter.

Qnintius Capitolinus, l'un des consuls, et qui l'étoit pour la quatrième fois, convoque une assemblée générale. Transporté d'une noble indignation, il monte à la tribune, et y prononce un des discours les plus vigoureux dont elle eût encore retenti. « Que je serois » heureux, dit-il, si j'étois mort dans mon » troisième consulat! Je ne verrois pas les » Romains bravés par les plus lâches de leurs » ennemis, par ceux qu'ils ont battus cent fois » et fait passer sous le joug. Ce qui enhardit » ces vaincus, ce n'est pas leur courage, ce » n'est point notre lâcheté : ils nous crain» droient, sans nos fatales discordes. Nous » sommes tous coupables. Le peuple ne peut » souffrir les magistrats patriciens, ni la no» blesse les tribuns. De par tous les dieux, » plébéiens, dites-nous enfin ce que vous pré» tendez. Vous avez désiré des tribuns, vous

445— » les avez eus; des décemvirs, on en a créé.
441. » Ils vous ont déplu; nous les avons renvoyés.
» Nous avons, pour vous satisfaire, exilé ou
» fait mourir une foule de patriciens. Vous
» avez voulu des consuls qui vous fussent
» dévoués, nous vous les avons accordés, quoi-
» qu'il soit injuste de mettre une magistrature
» patricienne à la disposition du peuple. Vous
» avez contre nous vos tribuns, les appels, le
» droit de nous citer à votre tribunal. Pour
» établir l'égalité, tous nos priviléges ont été
» abolis; et cependant nous sommes plus pai-
» sibles ayant tout cédé, que vous qui avez
» tout obtenu. N'avez-vous donc de courage
» et d'armes que contre vos concitoyens?
» Etes-vous insensibles à la dévastation des
» biens que vous possédez à la campagne, à
» l'enlèvement de vos troupeaux, à l'embra-
» sement de vos maisons? Les tribuns vous en
» dédommageront-ils? Espérez-vous qu'ils
» vous procurent des moyens de subsistance?
» Pour des discours, des invectives contre les
» premiers de la ville, des monceaux de lois,
» vous pouvez être sûrs qu'ils ne vous en lais-
» seront pas manquer. Mais dites, si, après
» avoir entendu ces belles harangues, vous
» êtes jamais retournés plus riches chez vous;
» quels fruits vous en avez rapportés à vos

» femmes, à vos enfans. Pensez-vous que ces 445—
» adulateurs de place, ces courtisans de la 441.
» multitude, qui ne veulent vous laisser ni
» faire la guerre, ni jouir de la paix, songent
» à votre avantage quand ils vous animent
» contre nous? Ils ne sont occupés que du
» leur. Notre union les laisseroit dans l'obs-
» curité; nos discordes les en tirent : voilà
» pourquoi ils les excitent. Vous aurez beau
» rester en quelque sorte cloués sur cette
» place pour les entendre discourir, il faudra
» bien cependant que vous finissiez par prendre
» les armes. Au cas que vous puissiez enfin
» rentrer en vous-mêmes, regardez-moi
» comme le dernier des hommes, si dans
» quelques jours je ne chasse loin d'ici les bri-
» gands qui infestent nos campagnes, et si je
» ne reporte chez eux la consternation qui
» vous tient immobiles. »

Tel est quelquefois l'ascendant de la raison et de la vertu, surtout lorsqu'elles s'expriment avec énergie, que cette réprimande sévère fut mieux accueillie du peuple que ne l'avoit jamais été la harangue la plus flatteuse d'aucun de ses tribuns. Lorsqu'en sortant de l'assemblée Quintius se rendit au sénat, on le combla de louanges. « Il a, dit-on, parlé avec la majesté
» d'un véritable consul. Avant lui, ou l'on

445— » flattoit bassement le peuple, ou on l'aigris-
441. » soit par trop de hauteur. Quintius a dit ce que
» demandoient les conjonctures, ce qui pou-
» voit ramener la bonne intelligence entre les
» ordres. » La ville entière se précipita, pour ainsi dire, sous les drapeaux. On usa d'une telle diligence, que le même jour l'armée étoit déjà à dix milles de Rome. Le lendemain, on joignit l'ennemi, et le jour suivant on lui livra bataille. Furius Agrippa, l'un des consuls, reconnoissant la supériorité de son collègue, lui avoit cédé le commandement, qu'il étoit en droit de partager, et commandoit l'aile gauche. L'ennemi la fit plier. Ce consul, jeune encore, et plein d'ardeur, arrache une enseigne des mains de l'officier qui la portoit, la jette au plus fort de la mêlée, et se précipite pour la reprendre. Les soldats le suivent, et l'impétuosité de leur mouvement porte le désordre parmi les ennemis, qui, vaincus de tout côté, laissent leur camp au pouvoir des Romains.

Cette victoire fut, disent les historiens, déshonorée par un jugement inique que rendit, peu de temps après, le peuple romain. Ils lui ont donné, à ce qu'il nous semble, plus d'importance qu'il n'en méritoit, et l'on y trouvera peut-être plutôt un manque très-grave de délicatesse qu'une très-grande iniquité. Après

s'être long-temps fait la guerre pour quelques 445—
terres qu'ils se disputoient, les Ariciens et les 441.
Ardéates constituèrent le peuple romain arbitre de leur différent. Dans l'assemblée qui eut lieu à ce sujet, un plébéien nommé Scaptius, âgé de quatre-vingts ans, observa que ces terres appartenoient à la république, comme une dépendance de Corioles, conquise par ses armes, et prétendit qu'une fausse honte ne devoit pas empêcher qu'on ne se saisît de son bien. Le fait ne fut pas nié par les contendans; mais il paroissoit que les Romains avoient négligé cet objet, et n'en avoient jamais réclamé la possession. Les consuls voyant que Scaptius étoit favorablement écouté, se déchaînent contre la décision qu'ils prévoient, remontrent que le peuple romain, pour l'intérêt le plus modique, va perdre toute réputation d'intégrité; que les étrangers tiendront pour très-suspect le témoignage unique d'un vieillard imbécille, sans nom, sans crédit et sans pudeur. Ces remontrances ne produisirent aucun effet. Le peuple prétendit qu'ayant juré d'adjuger les terres à qui il trouveroit qu'elles appartenoient légitimement, il feroit un parjure s'il les donnoit aux Ariciens ou aux Ardéates. Il paroît que ce jour-là ses tribuns même n'étoient pas de son

445—441. avis, et qu'ils prirent trois fois les suffrages; car loin d'entraîner toujours la multitude, ils étoient souvent entraînés par elle. Le territoire en litige demeura aux Romains, et le sénat en fut plus affligé que les parties intéressées. « Le jugement, dit Tite-Live, étoit équitable en lui-même, s'il eût été rendu par » d'autres arbitres. Mais cette considération » ne diminue rien de sa turpitude. » Il faut convenir que la conscience la plus timorée ne sauroit professer une morale plus pure.

Deux affaires bien plus importantes que la possession de quelques champs occupèrent ensuite le peuple. Fier des succès qu'il venoit de remporter, il sentit plus que jamais qu'en lui résidoit la force de l'Etat; en conséquence, toute distinction entre les ordres lui parut une odieuse injustice. Neuf d'entre ses tribuns demandèrent que les plébéiens pussent être promus au consulat. Le dixième, Canuleius, requit l'abolition de la loi des Douze Tables, qui défendoit les alliances entre les deux ordres. Les consuls usent de la ressource accoutumée : ils publient des menaces de guerre de la part des ennemis, et s'efforcent de mener les plébéiens hors de la ville, pour lui procurer quelque repos. Canuleius dit : « Que la nou- » velle soit vraie ou fausse, on m'arrachera la

» vie plutôt que de me faire consentir à aucune 445—
» levée, avant que le peuple ait eu satisfaction 441.
» sur les deux points proposés. »

Les consuls, quant aux alliances, objectoient que ce seroit introduire le mélange des races, et bouleverser les auspices. Pour entendre le sens de ces derniers mots, il faut se rappeler que le droit de prendre les auspices n'étoit confié qu'aux patriciens; d'où les consuls inféroient que les enfans nés de ces unions contractées entre les deux ordres étant moitié patriciens, moitié plébéiens, on ne sauroit si ce droit devroit leur appartenir. Les consuls supposant, comme l'expérience le faisoit trop connoître, que les dissensions entre les deux ordres étoient inévitables, disoient que ces enfans mi-partis, si l'on peut dire ainsi, seroient en quelque sorte en guerre avec eux-mêmes, qu'ils ignoreroient de quel sang ils seroient nés, quels sacrifices leur seroient propres. (Chaque famille avoit les siens.) Ces objections tirées du culte établi, n'étoient pas faciles à résoudre : on ne pouvoit remédier aux inconvéniens qu'elles développoient qu'en changeant quelque chose à l'ordre suivi jusqu'alors dans le culte religieux; mais cet ordre n'étoit pas de l'essence de la religion. Etabli au profit de l'aristocratie, il pouvoit changer

445—441. quand les principes de la démocratie s'étendoient chaque jour.

Relativement au consulat, les consuls se prévaloient de la possession des patriciens, qui remontoit jusqu'à l'institution de cette magistrature substituée à la royauté. D'abord, disoient-ils, les tribuns, dans leurs discours, avoient borné leurs prétentions à obtenir une des deux charges pour un plébéien ; à présent ils vouloient qu'on pût les conférer indifféremment à des patriciens ou à des plébéiens. « Le peuple ne manquera pas, ajoutoient-ils, » de choisir les plus séditieux de son ordre ; » ainsi, nous aurons pour consuls des Icilius » et des Canuleius. Nous espérons que Jupiter » ne souffrira pas cet avilissement de la majesté de l'Empire. Pour nous, mille morts » nous sembleroient plus supportables qu'un » tel opprobre. » Il y avoit encore un obstacle à la prétention des plébéiens au consulat : c'est qu'ils étoient censés incapables des fonctions sacerdotales attachées à cette magistrature.

Dans les assemblées du peuple, Canuleius tonnoit contre l'orgueil des patriciens : « Cette » loi qui défend les alliances entre les deux » ordres, n'est-ce pas, disoit-il, une innovation des décemvirs ? Quoi de plus outrageant » que cette défense de nous allier avec nos

» concitoyens? N'est-ce pas être en quelque 445—
» sorte exilé de sa ville, ou du moins relé- 441.
» gué (1), que de se voir interdire ignomi-
» nieusement un mariage qu'on voudroit con-
» tracter? Si les patriciens croient souiller
» leur sang en le mêlant à celui des plébéiens,
» qui songe à les y contraindre? Peut-on for-
» mer ces alliances s'ils n'y consentent? Qu'ils
» se les interdisent, s'ils veulent; mais en
» établir l'interdiction par une loi, n'est-ce
» pas un affront insigne et gratuit pour le
» peuple? Que n'ordonne-t-on la même sépa-
» ration entre les riches et les pauvres? Que
» ne défend-on aussi au peuple d'habiter dans
» le voisinage de la noblesse, de s'asseoir à la
» même table, de se trouver aux mêmes
» assemblées sur la place publique? »

Les autres tribuns soutenoient la prétention des plébéiens au consulat par des argumens aussi pressans, par des figures aussi vives. « Quoi! s'écrioient-ils avec amertume, c'est » fait de l'Empire si un plébéien qui a du » mérite est nommé consul! Romains, sentez-» vous combien il y a de mépris dans cette » opinion? Les patriciens voudroient vous » ravir la portion de lumière qui vous est

(1) La relégation étoit une moindre peine.

445—441. » commune avec eux. Ils souffrent avec peine » que vous respiriez le même air, que vous » ayez l'usage de la parole et la forme hu- » maine. On nous objecte qu'aucun consul n'a » encore été pris dans notre ordre; qu'im- » porte? Pense-t-on qu'on ne doive jamais » songer à aucun changement dans les lois, » dans les mœurs, dans les usages? Combien » ne s'en est-il pas déjà fait depuis que la ré- » publique existe? »

Le sénat crut devoir se relâcher sur la loi des mariages, qui étoit véritablement odieuse, espérant que les tribuns se contenteroient de cet avantage, et abandonneroient, ou du moins différeroient la demande du consulat; ils se trompèrent : la victoire remportée par Canuleius, qui avoit demandé la liberté des mariages, excita l'émulation des autres tribuns. Ils voulurent partager avec leur collègue la gloire d'avoir fait réussir une prétention populaire; ils jurèrent sur leur foi, le serment le plus religieusement observé chez les Romains, de ne jamais s'en désister, quand même quelque membre de leur collége molliroit dans cette circonstance. Les sénateurs s'assemblèrent secrètement pour dérober aux tribuns la connoissance de leurs délibérations. Ils exclurent de leurs assemblées Horace et Va-

lère, qui étoient comme aux ordres de la faction ennemie. Les consuls dirent qu'on en étoit venu à ce point, qu'il falloit supprimer le sénat ou le tribunat. C. Claudius opinoit pour qu'on réprimât le peuple par la voie des armes, si l'on ne pouvoit le gagner par la raison. T. Quintius représenta que, parmi les plébéiens, il se trouvoit un grand nombre d'officiers braves, habiles, couverts de gloire; qu'il y auroit de la justice à donner quelque satisfaction à de tels hommes, et de la prudence à céder une partie de ses droits pour conserver le reste. Cet avis eut l'approbation du plus grand nombre. Claudius lui-même s'y rendit; mais, pour sauver, disoit-il, l'honneur du consulat, il proposa de créer des tribuns militaires, auxquels il ne manqueroit que le nom de consuls et les fonctions sacerdotales attachées au consulat, et qu'on choisiroit indifféremment dans les deux ordres; ajoutant qu'en des temps moins fâcheux le consulat reprendroit son existence et sa splendeur. Cet expédient fut jugé très-heureux; il écartoit l'obstacle tiré de la religion; il fut proposé au sénat et au peuple, qui l'adoptèrent comme un tempérament propre à ramener la concorde. Dans l'assemblée qui se tint pour l'élection des nouveaux magistrats,

445—441.

445— tous ceux qui avoient agi ou parlé avec un
441. esprit séditieux, particulièrement les tribuns, couroient de côté et d'autre sur la place publique, vêtus de robes du blanc le plus éclatant, pour se mieux faire remarquer. Les patriciens, soit qu'ils désespérassent de l'emporter sur des concurrens si empressés, soit qu'ils ne pussent supporter l'idée de se voir associés à de tels hommes, ne vouloient point se mettre sur les rangs; mais les plus anciens du sénat les y engagèrent, en leur montrant le danger d'abandonner le gouvernement tout entier aux plébéiens, et surtout aux personnages les plus turbulens de cet ordre. L'événement justifia ce conseil. Le peuple, satisfait du pouvoir d'élire des tribuns militaires tirés de son sein, n'en choisit que parmi les patriciens, et n'en nomma que trois (en 442).

Ces nouveaux magistrats se démirent de leur charge au bout de soixante-treize jours, parce qu'on prétendit qu'il s'étoit commis quelque irrégularité dans les cérémonies des auspices, qui précédoient toujours l'élection des grandes magistratures appelées curules (1). Les Romains observoient très-scrupuleuse-

(1) Ceux qui les remplissoient avoient un siége d'ivoire nommé chaire curule.

ment tout ce qui étoit prescrit par leur religion; mais il est très-possible que cette irrégularité ait été supposée par les patriciens pour avoir une occasion de faire revivre le consulat. On agita la question de savoir si l'on y reviendroit, ou si l'on nommeroit d'autres tribuns militaires. Le sénat se déclara pour le premier parti, le peuple pour le second. Mais les tribuns voyant qu'on ne songeoit à élever que des patriciens à l'une ou l'autre charge, trouvèrent moins humiliant pour eux le retour au consulat, dont leur naissance les excluoit, que la continuation du tribunat militaire dont ils seroient encore une fois écartés par les suffrages du peuple, et leur réunion au sénat emporta la balance. L'entre-roi, après la démission des tribuns militaires, prit pour quelques jours les rênes du gouvernement, et nomma les consuls. Rien de mémorable ne se passa sous cette magistrature. 445—441.

La suivante fut marquée par un changement qui d'abord parut sans conséquence, et devint dans la suite d'une importance extrême. Nous avons vu que le roi Servius Tullius, afin de pouvoir apprécier d'un coup d'œil les forces de l'Etat, avoit ordonné qu'on fît, tous les cinq ans, le dénombrement des citoyens, avec une évaluation de leurs biens. Cette fonction 440—438.

440— avoit passé aux consuls avec toutes celles de
438. la royauté; mais depuis dix-sept ans ces magistrats, occupés à combattre ou l'ennemi extérieur, ou les tribuns du peuple, n'avoient pu y vaquer; en sorte qu'une foule de gens peu réglés dans leur conduite, et qui changeoient continuellement de domicile, n'étant point enregistrés, échappoient à la taxe et à l'enrôlement. Pour remédier à cet abus, on proposa de créer deux censeurs patriciens, qui fussent chargés de ce dénombrement de la nation appelé *cens*. Cet emploi n'étant qu'un démembrement du consulat, et se présentant d'ailleurs sous un aspect peu imposant, les tribuns ne songèrent pas à le disputer aux patriciens, afin de ne point paroître leur déclarer la guerre pour les plus petits intérêts.

Les consuls, dans leurs dénombremens, s'étoient bornés à tenir un registre des noms et des biens; mais lorsqu'on eut fait de la censure une magistrature particulière, comme l'autorité tend toujours à s'agrandir, les censeurs s'arrogèrent un pouvoir immense, en s'attribuant le maintien des mœurs et de la discipline. Ils avoient l'œil sur la conduite de tous sans exception, pouvoient chasser de leurs compagnies les sénateurs et les chevaliers qu'ils jugeoient indignes d'en être. A l'é-

gard des plébéiens qui, par leur inconduite, avoient dérangé leurs affaires, ils les faisoient descendre dans une classe inférieure, ou, ce qui étoit plus humiliant, ils les privoient du droit de suffrage, et quelquefois, en outre, de celui de porter les armes : en sorte que les citoyens ainsi dégradés, et qu'on nommoit *ærarii*, ne tenoient à l'Etat que par le paiement des tributs. Ces trois sortes de peines étoient quelquefois accumulées sur la tête d'un sénateur ou d'un chevalier. Cependant une autorité si formidable, et qui faisoit trembler tous les ordres de l'Etat, pouvant être dirigée par la passion, il fallut établir quelques préservatifs contre ses jugemens. Ceux qui étoient condamnés par un censeur, avoient la ressource de se faire réhabiliter par son collègue, par son successeur, ou enfin par l'obtention de quelque dignité; ce qui les rétablissoit dans leurs droits. La censure fut un frein puissant contre tous les désordres publics ou privés, la corruption des mœurs, les innovations dangereuses. Il en résulta les plus grands avantages, et peu d'abus.

440—438.

Le lieu ordinaire du dénombrement étoit la place publique. Tous les citoyens, depuis l'âge de dix-sept ans, faisoient inscrire leur nom, leur âge, leur demeure, leurs revenus,

440— 438. les noms et l'âge de leurs pères et mères, de leurs femmes, de leurs enfans, de leurs affranchis, de leurs esclaves. Ils faisoient serment de ne pas dissimuler la quantité de leurs biens, et l'on ne cite point d'exemple d'un seul parjure à cet égard.

Les censeurs étoient maîtres de faire supporter aux particuliers une taxe plus ou moins forte; car l'estimation des biens, qu'ils faisoient à leur gré, régloit la répartition des tributs. Le dénombrement commençoit par le sénat, les chevaliers venoient ensuite; on finissoit par le peuple. Celui qui étoit le premier sur la liste des sénateurs se nommoit *prince du sénat*, c'est-à-dire le premier des sénateurs. On croit que ce titre, qui n'étoit point à vie, se conféroit à chaque nouveau cens. On pouvoit l'obtenir plus d'une fois. Assez communément, on le donna dans la suite au plus ancien de ceux qui avoient été promus à la censure. C'étoit dans l'exercice même du dénombrement et à la face de tous les citoyens, que les censeurs infligeoient les punitions qui étoient de leur ministère. Ils ôtoient aux chevaliers le cheval que le public leur fournissoit, et l'anneau qui devint aussi, mais plus tard, le signe distinctif de leur état; quant au sénateur, l'omission de son nom dans le catalogue

de sa compagnie opéroit sa déchéance. Aucune faute n'étoit plus sévèrement punie que la violation du serment; aussi sa sainteté n'inspira nulle part un plus grand respect. 440—438.

La clôture du dénombrement se nommoit *lustrum*, d'où est venu le mot *lustre* employé quelquefois en poésie pour exprimer un espace de cinq ans. Les censeurs avoient encore d'autres fonctions : ils étoient chargés de faire construire et d'entretenir les temples, les routes, et tous les édifices qui appartenoient à l'Etat; ils affermoient les revenus publics à des gens nommés pour cette raison *publicains* (*publicani*). Ils avoient la garde des registres publics, la surveillance des unions conjugales. Un vieux célibataire fut par eux condamné à une amende considérable, un sénateur chassé de son corps pour avoir répudié sa femme sans le conseil de ses amis, un autre pour avoir embrassé la sienne en présence de sa famille.

L'année de l'établissement de la censure fut glorieuse pour les armes romaines, et (ce qui en ce temps peut être regardé comme une singularité) pacifique dans l'intérieur. Ce repos fut l'ouvrage de Quintius Capitolinus, consul pour la cinquième fois, qui, par l'ascendant de son caractère et de sa vertu, plut

440— également au peuple et au sénat, et sut impo-
438. ser à la fougue des tribuns.

Son collègue se signaloit en même temps par une expédition vigoureuse et prompte. Les Ardéates, après s'être brouillés avec les Romains à l'occasion du jugement dont nous avons rendu compte, s'étoient réconciliés avec eux, suivant l'usage pratiqué communément par le plus foible dans ses relations avec le plus fort. Une violente sédition s'élève subitement parmi eux; la populace étant sortie d'Ardée, après avoir ravagé les terres des nobles, y rentra et y commit les plus grands excès. Les deux partis recoururent à l'étranger; le peuple aux Volsques, la noblesse aux Romains. Les premiers assiégeoient la ville lorsque le consul Geganius accourut et les investit eux-mêmes. Après une sortie malheureuse, ils furent contraints de se rendre à discrétion, et ne conservèrent la vie qu'en se soumettant à passer sous le joug, à livrer leur général (pour être mené en triomphe), et tout ce qu'ils possédoient, à l'exception du seul vêtement qui les couvroit. Mais lorsqu'ils passèrent sous les murs de Tusculum, ses habitans, depuis long-temps leurs ennemis déclarés, tombèrent sur ces infortunés et les exterminèrent presque tous. Geganius entra

dans Ardée où la noblesse le reçut comme un 440—
libérateur, et où il fit couper la tête aux chefs 438.
du parti opposé, dont il confisqua les biens qu'il donna aux Ardéates; ce que ceux-ci regardèrent comme l'indemnité du jugement rendu par le peuple romain à son profit. Mais le sénat leur en destinoit une plus complète; sous prétexte que la guerre avoit dévasté leur ville, il y envoya une colonie presque entièrement composée de Rutulois, auxquels appartenoit la place, et lui donna le territoire que les Romains s'étoient adjugé. Le peuple de Rome trouva très-mauvais qu'on anéantît indirectement sa décision : il fit citer à son tribunal les triumvirs nommés pour établir la colonie; et ce ne fut qu'en y transportant eux-mêmes leur domicile, qu'ils purent échapper à sa vengeance.

Ce peuple qui abusoit si fréquemment de 437—
sa liberté, se vit au moment de la perdre. La 436.
famine le tourmenta; et comme la multitude est toujours portée à se plaindre de son gouvernement, elle attribuoit faussement son malheur à la négligence des consuls. On en assignoit deux autres causes simultanées : l'intempérie des saisons, et la paresse des plébéiens qui donnoient aux harangues des tribuns la plus grande partie du temps qu'eût exigé la

437— culture des terres. On nomma un intendant des
436. vivres (Minucius) : ses soins ne purent procurer qu'une foible quantité de blé qu'il trouva dans l'Etrurie. Cette ressource fut bientôt épuisée, et la famine devint si cruelle que pour se soustraire à ses longs tourmens, plusieurs s'ensevelirent dans le Tibre.

Un chevalier romain nommé Sp. Melius, l'un des plus riches particuliers de la république, se flatta que, dans une si grande détresse, le peuple trafiqueroit volontiers de sa constitution, et même à fort bon marché. Il faisoit tous les jours distribuer à la populace du blé qu'il avoit accaparé dans l'Etrurie avant que l'intendant y eût fait ses achats; sa maison devint l'asile des pauvres, des oisifs et de ces hommes détestables, qui, pour le plus léger intérêt personnel, voudroient voir bouleverser leur patrie. Minucius découvrit qu'il y tenoit de nombreuses assemblées, qu'on y portoit de nuit une quantité d'armes considérable, qu'elles étoient destinées au peuple, qui, gagné par ses dons, devoit relever le trône en sa faveur, et qu'il avoit acheté des tribuns par lesquels il seroit secondé. On fit des reproches aux consuls de n'avoir pas plus tôt arrêté et puni cette entreprise. Ils répondirent que l'autorité consulaire étoit anéantie

par celle du tribunat ; qu'un appel au peuple 437—
sauveroit infailliblement Melius qui étoit son 436.
idole, qu'il n'y avoit d'autre moyen de salut que la création d'un dictateur, devant lequel les lois, le peuple et les tribuns se taisoient. On jeta les yeux sur Quintius Cincinnatus, et le premier consul lui déféra la dictature. Malgré son extrême vieillesse, on lui trouvoit encore la vigueur d'âme qu'exigeoient cette magistrature et les circonstances. Le lendemain Cincinnatus, environné de l'appareil imposant attaché à sa charge, monte sur son tribunal. Ceux qui ne sont pas dans le secret de la conjuration, s'étonnent de voir un dictateur en pleine paix, et comme en temps de guerre, des corps-de-garde à toutes les portes de la ville. Melius ne s'y trompe pas ; il redouble ses largesses pour se faire un rempart de la multitude. Le dictateur l'envoie sommer par Servilius, général de la cavalerie, de comparoître à son tribunal ; l'accusé qui se trouvoit sur la place, au lieu d'obéir, cherche à s'échapper, un licteur l'arrête. Il s'écrie qu'on veut le faire périr pour avoir consacré son bien au soulagement de ses concitoyens. Le peuple l'arrache des mains du licteur ; alors il se jette dans la foule pour se sauver. Mais Servilius l'atteint, lui passe son

437—436. épée au travers du corps, et tout couvert de sang, vient dire au dictateur qu'il a puni un séditieux qui refusoit de se rendre à ses ordres, et qui s'efforçoit d'exciter une sédition. « Ap» plaudissez-vous, lui dit Cincinnatus, vous » avez sauvé la république. » La populace, étonnée d'abord, ne tarde pas à murmurer. Le dictateur, quoiqu'il eût plus de quatre-vingts ans, lui parle avec énergie. « Quand » même, dit-il, Melius n'eût pas été coupable » du crime qu'on lui imputoit, sa désobéis» sance méritoit la mort; mais ce crime n'é» toit pas douteux. Qu'étoit donc ce Melius » pour oser prétendre à nous donner des lois? » Un homme sans naissance, sans talent, » sans gloire, qui n'auroit pu raisonnablement » aspirer même au tribunat. Qui peut conce» voir qu'un tel personnage ait eu la folie de » vouloir occuper le trône de Romulus, où » nous n'avons pas voulu souffrir les Tarquins, » ni laisser monter les Cassius et les Claudius! » qu'il ait imaginé qu'un peuple vainqueur » de toutes les nations voisines, accepteroit » la servitude pour un morceau de pain! » Le dictateur fit raser sa maison dont l'emplacement demeura toujours vide. On donna presque pour rien au peuple une grande quantité de blé qu'on trouva chez lui; et le dicta-

teur s'abstint prudemment de toute poursuite 437—
contre ses complices dont le désespoir, at- 436.
tendu leur nombre, eût pu être dangereux. Minucius, qui avoit découvert le complot, fut récompensé par le présent d'un bœuf, dont on dora les cornes; genre de récompense qui peint la simplicité des mœurs de ce temps. Ceux d'entre les tribuns qui favorisoient Melius, croyant leur trahison ignorée, se déchaînèrent contre le dictateur, et surtout contre le général de la cavalerie, qui avoit de son chef tué un citoyen au sein de la ville. Ils menaçoient hautement de lui faire faire son procès dès que Cincinnatus auroit mis bas ses faisceaux, et ne parloient de rien moins que de la roche Tarpéienne. Le collége des tribuns déclamoit avec violence contre le sénat, et s'opposoit à ce qu'on nommât des consuls. Il réussit à faire créer des tribuns militaires. Mais il eut le déplaisir de voir élire trois patriciens seulement, du nombre desquels étoit le fils de ce redoutable Cincinnatus, qui de tout temps avoit su réprimer ses entreprises et ses fureurs.

Sous ce tribunat, les Fidénates et le roi des 435—
Véiens, Tolumnius, se souillèrent d'un crime 432.
odieux contre le droit des gens. Fidènes étoit une colonie de Rome; elle se sépara de sa mé-

435— tropole pour se ranger du côté des Véiens. Le
432. sénat lui envoya quatre ambassadeurs pour s'en plaindre. Tolumnius, consulté par elle sur la réponse qu'il convenoit de leur faire, conseilla de les tuer, voulant par là rendre impossible toute réconciliation entre Fidènes et Rome. On suivit ce lâche conseil. La nécessité de tirer vengeance d'un si noir attentat écartant toute autre pensée, les tribuns n'intriguèrent point pour faire créer un tribunat militaire, et l'on nomma des consuls.

L'un d'eux remporta une victoire assez considérable, mais qui coûta si cher que les Romains en ressentirent plus de tristesse que de joie. On nomma un dictateur pour achever la guerre. Ce fut Mamercus Emilius. On avoit affaire à trois peuples : les Falisques s'étoient joints aux Véiens et aux Fidénates. Ils furent tous battus. Personne n'eut une plus grande part à leur défaite que Cornelius Cossus, brave patricien qui ayant tué de sa main Tolumnius, dont il mit la tête au bout de sa lance, répandit l'effroi dans toute la cavalerie des alliés qui avoit seule opposé quelque résistance. Dans la cérémonie du triomphe décerné au dictateur, Cossus portant les dépouilles opimes du roi des Véiens, fixa tous les regards, et paroissoit le vrai triomphateur. C'étoit le premier depuis

Romulus qui donnoit un tel spectacle. Ces 435—
dépouilles cependant, suivant quelques uns, 432.
n'étoient point proprement *opimes;* ils prétendent que ce nom, dans la rigueur du terme, n'appartenoit qu'à celles qu'étaloit un général qui en avoit tué un autre (1); et Cossus ne l'étoit point alors.

Quoi qu'il en soit, la victoire dont on lui étoit redevable procura une année de repos à l'armée. Un tribun du même nom que Sp. Melius, entreprit de venger la mort de cet ambitieux; il mit en jugement Minucius et Servilius, et l'on ne sait si ce dernier ne fut pas envoyé en exil.

La paix extérieure fut troublée par les Fidénates et les Véiens, lesquels, profitant de la peste qui régnoit à Rome, vinrent presqu'à ses portes. Un dictateur créé pour les repousser, termina cette guerre par la prise de Fidènes. On voit que la plupart de celles des Romains finissoient ainsi; et cependant leur empire prenoit peu d'accroissement jusqu'à cette époque; mais tant de combats presque toujours heureux entretenoient, élevoient leur

(1) C'est ce que nous avons dit dans la vie de Romulus, en suivant l'opinion commune. Varron pense le contraire. Ce point historique est au reste fort peu intéressant.

435— courage, et leur formoient une milice invin-
432. cible. Ils en avoient besoin; car les vaincus, étant rarement subjugués, reprenoient bientôt les armes. A peine ils les eurent posées cette fois, qu'on répandit le bruit que les douze peuples étrusques alloient attaquer les Romains (1).

431— Cette alarme fit créer pour la seconde fois
419. Mamercus dictateur. Lorsqu'on sut qu'elle n'avoit point de fondement, ce magistrat n'ayant pu signaler sa dictature par des exploits guerriers, en voulut laisser un monument d'un autre genre. Il représenta au peuple dans une assemblée générale, qu'on avoit sagement borné à un an l'exercice de toutes les charges, excepté la censure qui duroit cinq années; qu'il étoit à craindre que quelque censeur n'abusât d'une autorité de si longue durée pour opprimer la liberté; qu'il étoit même onéreux pour les particuliers de demeurer une si grande partie de leur vie assujétis aux mêmes personnes. Il demanda en conséquence

(1) En voyant les mêmes nations toujours vaincues, reprendre sans cesse les armes, on a lieu d'être étonné. Aussi nous pensons avec M. de Beaufort, que les historiens romains ont souvent pris une partie pour le tout, et supposé que Rome avoit affaire à tout un pays, tandis qu'il ne s'agissoit que d'un canton.

que la censure ne s'étendît pas au-delà de 431—
dix-huit mois. La loi fut acceptée d'une voix 419.
unanime. Alors le dictateur dit : « Pour qu'on » sache que les charges de longue durée ne » sont pas de mon goût, j'abdique dès ce mo» ment la mienne. »

Les censeurs, choqués d'une loi qui abrégeoit si considérablement leur magistrature, portèrent le ressentiment jusqu'à l'extravagance. Ils imposèrent à Mamercus un tribut huit fois plus fort que celui qu'il payoit auparavant, le reléguèrent dans la dernière classe, et lui otèrent le droit de suffrage. Mamercus dédaigna leur vengeance, supporta cette injustice avec calme, et tout l'opprobre en retomba sur ses auteurs. Le peuple indigné les poursuivit sur la place publique. Mamercus se vengea noblement en les garantissant des outrages de la multitude. Les tribuns saisirent cette occasion de décrier le sénat qu'ils supposèrent avoir partagé le ressentiment des censeurs, et leurs déclamations obtinrent encore une suspension du consulat. Néanmoins pendant deux années consécutives de tribunat militaire, aucun plébéien n'y fut appelé.

Les tribuns (1) étoient outrés de se voir

(1) Quand nous disons les tribuns, nous entendons

431— toujours écartés d'une magistrature dont l'é-
419. rection leur avoit coûté tant de combats : les uns en accusoient le peuple, et menaçoient d'abandonner ses intérêts; les autres attribuoient leur exclusion à la brigue violente des patriciens, et proposèrent une loi qui décéloit la petitesse et l'envie. Tous les Romains avoient une robe blanche; mais les candidats, au moyen d'une drogue où il entroit de la craie, donnoient à la leur une blancheur plus éclatante. Les tribuns firent défendre ce moyen de se faire remarquer.

Leur expédient n'eut pas de résultat. Le peuple paroissoit à la vérité décidé à choisir enfin dans son ordre quelqu'un des tribuns militaires; mais les Eques et les Volsques déclarèrent alors la guerre, et les plébéiens n'ayant pas encore commandé en chef, on ne vouloit prendre des généraux que parmi les sénateurs; ce qui rendoit très-indifférent le consulat ou le tribunat militaire, puisque l'un et l'autre, dans la circonstance actuelle, devoient être conférés à des patriciens. On laissa donc le sénat maître du choix pour cette année; et son inclination le portoit toujours à

---

toujours parler de ceux du peuple; les autres, nous les nommons tribuns militaires.

préférer des consuls. La division se mit entre 431—
ceux qu'on nomma; quelques uns prétendent 419.
qu'un échec en fut la suite : ce qui fit résoudre la nomination d'un dictateur. Mais les consuls dont cette magistrature eût anéanti l'autorité, se réunirent pour s'opposer à son établissement.

Le sénat essaya inutilement de vaincre leur obstination ; Servius Priscus, personnage consulaire, eut l'imprudence de s'adresser aux tribuns qui se trouvoient à l'assemblée, et de les engager à faire intervenir l'autorité du peuple dans cette affaire. Ceux-ci saisirent avidement cette occasion d'étendre leur puissance, et sans recourir à aucune autorité, ordonnèrent sur-le-champ que les consuls fussent conduits en prison, s'ils ne nommoient incessamment un dictateur. Ces deux magistrats cédèrent à la menace ; mais ils reprochèrent aux sénateurs d'avoir avili la dignité consulaire, en la mettant sous le joug du tribunat. Cette faute eut des suites. Les consuls n'ayant pu convenir entre eux qui nommeroit le dictateur, le sort en décida, et celui qu'il favorisa (c'étoit le fils du fameux Cincinnatus) élut Postumius Tubertus, son beau-père. Le dictateur livra un sanglant combat aux ennemis. On assure que le consul Cincinnatus, assiégeant leur camp, y jeta un

431— drapeau, et que ses soldats pour le reprendre
419. s'en ouvrirent les premiers l'entrée ; ils s'en emparèrent, et les vaincus se rendirent à discrétion. Quelques uns prétendent que Tubertus souilla sa victoire en faisant couper la tête à son fils pour avoir quitté son poste et livré sans ordre une attaque dont il étoit néanmoins sorti vainqueur. Tite-Live révoque ce fait en doute, et croit qu'il n'y a eu de cette barbarie qu'un seul exemple que nous verrons dans le temps.

Cette guerre fut suivie d'une assez longue paix ; mais les Romains ne purent goûter les douceurs du repos ; car une sécheresse extraordinaire amena la famine, puis une peste qui n'épargna pas plus les animaux que les hommes. Après avoir épuisé sans fruit les remèdes, on recourut à la superstition, à ce qu'on appelle des charmes et des sortiléges, et à des divinités jusqu'alors inconnues aux Romains. Le sénat n'ignorant pas le danger des innovations religieuses, défendit tout culte qui n'eût pas été anciennement reçu dans l'Etat.

Après que la contagion eut cessé, on arrêta de porter la guerre chez les Véiens. On disputa si elle seroit déclarée par un plébiscite ou un sénatus-consulte. La question fut jugée en faveur du peuple. Il fallut aussi lui accorder

des tribuns militaires. On en nomma quatre, tous encore patriciens. Mais on n'eut pas à se féliciter d'avoir multiplié le nombre des généraux. Trois d'entre eux s'étant mis en compagne, et ne pouvant se concilier, furent après quelque désavantage réduits à se renfermer et à se fortifier dans leur camp. Rome peu accoutumée à cette honte, voulut un dictateur. Mais comme elle observoit rigidement les formes, et que ce magistrat devoit être élu par un consul, elle demanda l'avis des augures sur cette difficulté. Ils levèrent le scrupule. Et à la vérité les tribuns militaires, étant substitués aux consuls dans toutes les fonctions civiles, avoient dû succéder à ce droit d'élection. Le célèbre Cornelius Cossus qui avoit remporté des dépouilles opimes, étoit un des quatre tribuns militaires. Il commandoit à Rome, tandis que ses collègues dirigeoient les armées. Il choisit ce Mamercus que les censeurs avoient prétendu flétrir et qu'ils n'avoient fait qu'illustrer davantage, et fut à son tour nommé général de cavalerie par le dictateur qu'il avoit créé.

431—419.

Rome avoit besoin de pareils généraux pour calmer ses alarmes que de nouveaux incidens avoient beaucoup aggravées. Les Fidénates s'étoient joints aux peuples de Veies; et récem-

431— ment souillés du sang des ambassadeurs ro-
419. mains, ils eurent encore l'inhumanité d'égorger une nouvelle colonie romaine envoyée dans leur capitale. Enfin les ennemis, pour faire une guerre plus active, avoient établi leur quartier général et le centre de leurs forces à Fidènes, plus voisine de Rome que Veies. Le dictateur voyant la consternation sur tous les visages, assemble le peuple et lui en fait des reproches. « Ne sont-ce pas, dit-il, » ces mêmes Fidénates, qui déjà se sont sou- » levés sept fois, et que sept fois vous avez » fait repentir de leur audace? S'ils sont réunis » aux Véiens, Cossus et moi n'avons-nous pas » vaincu à la fois les uns et les autres aidés » encore par les Falisques? Nous n'aurons pas » plus tôt vu l'ennemi qu'il cessera de se ré- » jouir du léger avantage qu'il ne doit qu'à la » mésintelligence de vos généraux, et j'es- » père vous prouver que le magistrat qui m'a » nommé dictateur pour la troisième fois, a » mieux mérité de la patrie que ceux qui » m'avoient dégradé du rang de citoyen pour » me punir d'avoir empêché la censure de dé- » générer en despotisme. »

Mamercus exécuta ce qu'il avoit annoncé. Une bataille se donna près de Fidènes. Le premier choc avoit déjà ébranlé les alliés, lors-

qu'il sortit de toutes les portes de la ville une 431—
troupe armée de feux et de torches ardentes. 419.
Les Romains sont déconcertés par cette attaque d'un genre nouveau. Le dictateur leur crie : « Quoi, soldats, vous cédez à la fumée comme » un essaim d'abeilles ! Vous vous laissez chasser de votre poste par des gens qui n'ont » point d'armes ! » La honte les retient et les anime ; ils tournent contre l'ennemi les torches qu'il leur a lancées, ou qu'ils lui arrachent des mains. Il est vaincu ; la ville et la citadelle de Fidènes sont emportées aussitôt. Cette expédition ne dura que quinze jours. Le seizième, Mamercus triomphoit à Rome, et le lendemain il avoit déposé la dictature.

Les tribuns étoient désolés de voir la principale gloire de ces succès rejaillir uniquement sur les patriciens qui commandoient en chef. Ils ne voulurent plus entendre parler de consulat. Mais parmi les quatre tribuns militaires, dont ils obtinrent l'élection, il n'y eut pas encore un plébéien. Pour cette fois leur dépit fut au comble. Ils dirent « qu'il étoit honteux » au peuple de se laisser aller à une stupide » admiration pour la noblesse qu'il haïssoit » au fond de l'âme, de s'oublier lui-même, » ainsi que ceux qui lui étoient attachés, et de » subir volontairement le joug d'une éternelle

431— » servitude ; que ses magistrats ne seroient
419. » plus assez dupes pour se sacrifier à ses intérêts, sans autre récompense que la haine implacable du sénat et le mépris du peuple ; qu'il falloit du moins essayer si ce seroit un prodige incroyable de rencontrer un plébéien qui eût quelque courage et quelque capacité. Quelques uns de ceux qui avoient les prétentions les mieux fondées se sont présentés, disoient-ils, dans les premiers temps ; mais leur démarche n'ayant servi qu'à en faire la risée des patriciens, ils ont cessé de se produire afin de s'épargner de nouveaux affronts. Il est fort inutile de laisser subsister un droit qu'on n'exerce jamais. Il seroit moins humiliant d'être exclus comme inadmissible que comme indigne. »

Ces harangues faisant une vive impression sur le peuple, quelques uns de ses chefs songèrent à se mettre sur les rangs, et, pour amorcer les plébéiens, proposèrent tout ce qui pouvoit les flatter. Les uns vouloient fonder de nouvelles colonies ; les autres renouveloient le projet des lois agraires. Il y en eut qui ouvrirent l'avis d'imposer une taxe sur les terres pour fournir une solde réglée aux troupes.

Les patriciens usèrent d'adresse pour écarter des nouveautés dangereuses, et tromper

l'ambition des tribuns. Comme on apprit que 431—
les Volsques faisoient des armemens considéra- 419.
bles, les tribuns militaires sortirent de la ville, amenant ceux d'entre les plébéiens qui aspiroient à les remplacer, et laissant pour gouverner la ville un de leurs collègues, Appius Claudius, fils du décemvir, jeune homme entreprenant, qui avoit sucé avec le lait la haine de la démocratie. Ce magistrat se prévalant de l'absence des plus marquans d'entre les plébéiens, réussit à faire nommer des consuls.

Sempronius, l'un d'eux, marcha contre les Volsques : il étoit brave et aimé du peuple, mais trop confiant, et plus soldat que capitaine ; il eut affaire à un général habile qui sut mieux que lui disposer son armée, et se saisir de tout l'avantage des lieux. Dès le commencement du combat qu'ils se livrèrent, l'infanterie romaine plia. Pour comble de malheur, le consul avoit posté sa cavalerie entre des ravins, où elle ne pouvoit agir. Un ancien décurion (1), aussi intrépide qu'expérimenté, Tempanius, met pied à terre, exhorte ses camarades à l'imiter, et leur dit : « Suivez ma » lance comme un guidon, et montrons à l'en-

(1) Officier qui commandoit une décurie composée de cent cavaliers.

431— » nemi qu'à pied ainsi qu'à cheval, nous n'a-
419. vons point d'égaux. » On lui obéit comme à un général, et il rétablit le combat : tout fuit devant sa petite troupe ; mais le chef des Volsques le fait envelopper. Tempanius cherche en vain à s'ouvrir un passage. Il sembloit perdu sans retour, lorsqu'il parvint à se saisir d'une éminence où il se défendit avec la plus grande énergie, et d'où tous les efforts des ennemis ne purent le chasser ; cette diversion sauva les Romains, en leur donnant le temps de se rallier. On combattit assez avant dans la nuit, et les deux généraux également incertains du succès de la bataille, en abandonnèrent le champ l'un et l'autre, et firent même une retraite précipitée. Le lendemain Tempanius ne sachant ce qu'étoient devenues les armées, et craignant d'être investi une seconde fois, revint à Rome où il ramena les blessés. Il y fut reçu avec autant de joie que de surprise : le bruit s'étoit répandu que la cavalerie tout entière avoit péri. Les tribuns saisirent avidement cette occasion d'attaquer Sempronius. Ils tenoient une assemblée (où ils faisoient condamner à l'amende un général pour un échec qui datoit de trois ans), lorsque Tempanius arriva ; ils l'obligèrent de s'y présenter avant qu'il rentrât dans sa maison, et l'inter-

pellèrent de déclarer avec franchise si le consul s'étoit comporté comme un bon et prudent capitaine ; le décurion répondit que ce n'étoit pas à un simple officier de prononcer sur la capacité de son général ; que les Romains en avoient décidé lorsqu'ils l'avoient élevé au consulat ; qu'il l'avoit vu combattre avec la plus grande valeur, animer ses soldats du geste et de la voix, et se porter successivement aux endroits les plus périlleux. Après lui avoir rendu ce témoignage glorieux pour tous deux, il demanda qu'il lui fût permis de se retirer pour faire panser les blessures qu'il avoit reçues. On admira encore plus sa modération que son courage, et il s'en alla couvert d'applaudissemens.

431—419.

Peu après, il fut nommé tribun avec trois officiers qui s'étoient distingués dans la même action que lui ; et il est à remarquer que ce fut sans qu'aucun d'eux eût brigué cette charge ; tous étoient absens quand on les élut. Hortensius, un de leurs collègues, mit en jugement Sempronius après l'expiration de son consulat, pour rendre compte de sa conduite dans la dernière bataille. Les quatre tribuns, qui avoient servi sous ce consul, prièrent Hortensius de ne pas s'acharner sur un homme de cœur que la fortune avoit trahi ; l'accusateur ne se ren-

431— dant pas à leurs sollicitations, ils lui déclarè-
419. rent qu'ils se mettroient au rang des accusés avec un général qui leur avoit tenu lieu de père, et que son sort seroit le leur. Désarmé par cette générosité, Hortensius s'écria que le peuple romain ne verroit pas ses tribuns en deuil, et qu'il se désistoit de toute poursuite contre un chef qui, malheureux contre l'ennemi, avoit su se rendre cher à son armée.

418— Néanmoins cette bataille qui avoit pensé
412. être si fatale, ayant jeté sur le consulat une défaveur passagère, il cessa pendant un an : il reprit ensuite sans qu'on en sache le motif, et avec lui recommencèrent les prétentions des tribuns et les querelles. La questure en fut l'occasion ; jusqu'alors il n'y avoit eu que deux questeurs, patriciens l'un et l'autre, et qui ne sortoient point de la ville. Les consuls proposèrent d'en créer deux autres qui seroient attachés à l'armée, et auroient la garde de sa caisse et le soin de sa subsistance : cette proposition fut approuvée par les deux ordres ; et le sénat, après beaucoup de contestations, finit même par consentir que les questeurs fussent pris indifféremment dans l'un ou l'autre ; mais les tribuns, toujours injustes, dit Vertot, prétendirent que le choix de la moitié de ces magistrats tombât nécessaire-

ment sur des plébéiens. Lorsque le temps des comices fut arrivé, ils s'opposèrent même à la nomination des nouveaux consuls, jusqu'à ce que la question fût décidée en leur faveur. Il fallut recourir plusieurs fois à la création de divers entre-rois dont la dignité ne duroit que cinq jours; et les tribuns s'opposèrent même fréquemment à leur élection. L'Etat tomboit dans une espèce d'anarchie. Enfin, l'un d'eux ménagea un accommodement dans lequel chaque parti accorda quelque chose à l'autre; le sénat consentit à ce que le tribunat militaire reprît son cours, et les tribuns à ce que le peuple pût choisir des questeurs patriciens ou plébéiens à son gré; deux tribuns briguèrent la questure, l'un pour son fils, l'autre pour son frère; mais, ainsi que le tribunat militaire, elle fut uniquement conférée à des patriciens. Les deux magistrats du peuple entrent en fureur, prétendent qu'il y a eu nécessairement de la supercherie dans le scrutin, et en accusent le consul qui avoit compté les suffrages. Son intégrité le mettant au-dessus du soupçon, et sa dignité au-dessus de l'atteinte des tribuns, ceux-ci s'en prennent à Sempronius, son parent; un d'eux recommence l'affaire dont Hortensius s'étoit désisté, et parvient à faire prononcer contre cet

418—412.

418— ancien consul une amende de 15,000 sous;
412. misérable et plate vengeance!

Ce tribunat militaire et celui de l'année suivante auroient laissé peu de traces sans le danger que les esclaves firent courir à la ville : ils complotèrent de mettre le feu à différens quartiers, et dans le trouble que feroit naître l'incendie, de se saisir du Capitole. Deux de leurs compagnons dévoilèrent le complot : on ne punit que les plus coupables.

Le troisième tribunat militaire fut plus malheureux : trois magistrats le composoient; le sénat ordonna que deux iroient combattre les Eques auxquels venoient de se joindre les Laviquains, et que l'autre resteroit à Rome. Ce dernier département leur paroissant le moins honorable, aucun n'en vouloit; et quoique le sénat les pressât de s'entendre à cet égard, ils alloient tirer au sort, quand Servilius Priscus, père d'un de ces magistrats, se léva et dit : « L'autorité paternelle va finir » cette dispute, sans l'intervention du sort; » mon fils ne quittera pas la ville. »

Ces tribuns militaires, si avides de commander, firent voir moins de capacité que d'ambition, et ne se concilièrent pas mieux au camp que dans le sénat : leur désunion alla si loin qu'ils furent obligés de partager l'au-

torité ; chacun l'exerçoit alternativement. L'un 418—
d'eux fut battu par sa faute ; Servilius Priscus 412.
ayant prévu cet événement, avoit recommandé à son fils de tenir des levées toutes prêtes. Ce vieillard vénérable fut nommé dictateur, défit et dispersa les ennemis, s'empara de leur camp, emporta Lavique, où les vaincus s'étoient réfugiés, la livra au pillage, et ramena son armée à Rome, où il deposa aussitôt sa dictature qui n'avoit duré que huit jours.

Si les victoires multipliées des Romains leur procuroient quelque intervalle de repos au dehors, les tribuns ne leur en laissoient pas un seul instant à la ville. Mecilius et Metilius étoient dans ce collége, l'un depuis quatre, l'autre depuis trois ans. Pour n'en plus sortir, s'il étoit possible, ils reproduisirent la demande du partage impraticable des terres. Appius Claudius, le plus jeune des sénateurs, conseilla un expédient déjà pratiqué avec succès. Ce fut de gagner quelqu'un des tribuns, observant qu'il ne devoit pas être difficile d'en trouver qui fussent envieux de l'excessive prépondérance que s'étoient acquise dans leur collége les Mecilius et les Metilius. Ce jeune patricien fut loué de n'avoir pas dégénéré de l'attachement héréditaire des

418— siens à l'aristocratie. On adopta son avis; et
412. son plan fut exécuté avec tant de succès, qu'on gagna jusqu'à six tribuns. Les deux ambitieux qui se virent traversés dans leurs projets, crièrent vainement à la trahison.

411— Ce concert du sénat et des tribuns ne dura
407. guère, la moindre étincelle suffisoit pour rallumer l'incendie. Postumius, général estimé, mais fier et hautain, étoit un des tribuns militaires. Il commandoit l'armée et assiégeoit Voles qui appartenoit aux Eques; les Romains alors faisoient rarement des siéges réguliers; ils formoient une attaque générale qui partageoit l'attention, les forces de l'ennemi, et au moyen de laquelle ils tentoient l'escalade. Postumius, pour encourager ses soldats à cet assaut très-périlleux, leur promit le pillage. Ils emportent la place, et le butin se trouve être très-peu considérable; ce qui indispose contre lui l'armée; d'autres disent qu'il lui manqua de parole, et qu'il fit tout verser dans le trésor public. Un tribun, nommé Sextius, propose dans l'assemblée du peuple d'établir une colonie à Voles, et de la composer de ceux-là même qui l'avoient conquise. Postumius mandé par ses collègues pour s'opposer à cette entreprise, se trouva sur la place, où il y avoit aussi quelques uns de ceux qui avoient

servi sous ses ordres, mêlés dans la foule, et 411—
qui appuyoient le tribun par leurs cris. Ce gé- 407.
néral dit tout haut : « Il en arrivera mal à » mes soldats s'ils ne se taisent. » Ce mot qui offensa la multitude, fut vivement relevé par Sextius. « Romains, dit-il, vous enten- » dez Postumius menaçant des soldats comme » des esclaves ; cependant, lorsque vous dis- » tribuerez les charges, vous ne manquerez » pas de préférer cette bête feroce à ceux qui » veulent vous donner un terrain fertile, et » assurer un doux repos à votre vieillesse. » Vous choisirez vos adversaires plutôt que » vos défenseurs : ne vous étonnez donc pas » s'il arrive que personne ne se présente dé- » sormais pour combattre en votre faveur. » Cette scène rapportée à l'armée acheva de l'ai- grir : les murmures éclatèrent en liberté ; le questeur voyant une sédition près de se décla- rer veut faire arrêter un des mutins ; il est blessé lui-même d'un coup de pierre et insulté ; son licteur est repoussé. Postumius instruit de ce désordre, vient au camp ; mais sa rigueur extrême accroît encore le mal. Après des in- formations exactes, il ordonne de noyer sous la claie les plus coupables (1) : leurs cama-

(1) Ce supplice étoit inouï, depuis l'établissement

411— rades les arrachent des mains de ceux qui les
407. ont saisis; la révolte devient générale. Postumius se précipite de son tribunal, menaçant ceux qui s'opposent à la punition des autres; il est lapidé par ses soldats.

Dès qu'on eut connoissance à la ville de ce crime inconnu dans les armées romaines, les premiers magistrats voulurent en faire faire la poursuite par le sénat; ceux du peuple s'y opposèrent. Les sénateurs craignant que cette fois on ne prît les tribuns militaires parmi les plébéiens, afin d'assurer l'impunité d'un meurtre odieux, firent les plus grands efforts pour obtenir des consuls, et y réussirent; ensuite ils proposèrent au peuple de commettre qui bon lui sembleroit, pour faire entendre des témoins contre les meurtriers. Il choisit les consuls qui se comportèrent dans cette affaire délicate avec prudence et modération. Craignant de pousser une armée entière au désespoir, ils feignirent de croire qu'il n'y avoit qu'un petit nombre de coupables, et ne prononcèrent de condamnation que contre quelques uns des plus mutins, qui

---

de la république. Tarquin le Superbe l'avoit fait subir à Tullus Herdonius, précipité dans un gouffre, et sur lequel on étendit une claie chargée de pierres.

se donnèrent eux-mêmes la mort. Ces ména- 411—
gemens néanmoins ne purent satisfaire le 407.
peuple : il dit qu'on laissoit tomber en désuétude les lois favorables à ses intérêts, tandis que les condamnations qui devoient faire couler son sang et lui arracher la vie, s'exécutoient sur l'heure.

Une courte guerre contre les Volsques, dans laquelle fut prise la ville de Férentine qu'on donna aux Herniques, la peste, la famine firent une diversion de trois années aux brouilleries tribunitiennes; la quatrième, un tribun parla de lois agraires, s'opposa aux levées, mais fut abandonné par ses collègues. La guerre contre les Eques et les Volsques fut heureuse : le consul, pour punir les plébéiens qui d'abord avoient refusé de s'enrôler, déposa tout le produit du butin dans le trésor public, ce qui le rendit odieux à l'ordre entier, et dut faciliter l'entreprise que formèrent trois tribuns d'enlever à la noblesse la possession exclusive de la questure.

Ces tribuns, tous trois parens, se nom- 406—
moient Icilius, et sortoient d'un sang ennemi 403.
des patriciens. Après avoir présenté à la multitude l'appât des lois agraires et de colonies nouvelles, ils lui déclarèrent qu'elle ne devoit point y prétendre si elle n'avoit pas le

406— 403. courage de conférer la questure à quelques plébéiens. Le peuple, mu par ces promesses et par ces menaces, en nomma trois dans son ordre, et un seul dans celui de la noblesse. Il est à observer que les comices avoient été assemblés par tribus; ce qui étoit pour les tribuns un gage à peu près certain de la victoire. Ils ne doutèrent plus dès lors que bientôt tous les emplois de la république ne fussent communs aux deux ordres. Les patriciens l'appréhendèrent, et en conséquence firent tous leurs efforts pour faire continuer le consulat, qui depuis cinq ans n'avoit pas été interrompu. Les tribuns, au contraire, encouragés par le succès qu'ils venoient d'obtenir, ne vouloient pas même souffrir qu'on en parlât. Tandis qu'on s'échauffe de part et d'autre sur cette contestation, et que les tribuns ne veulent pas permettre les enrôlemens qu'exigeoient les hostilités recommencées par les Eques et les Volsques, on apprend que les ennemis ont pris une forteresse romaine, et qu'ils en ont exterminé la garnison. Les magistrats du peuple, sans paroître touchés d'une nouvelle si désastreuse, n'en persistent pas moins dans leur obstination. Le sénat ne voulant pas risquer le salut de la république, cède, et consent à l'élection des tribuns mili-

taires. Il y met seulement deux conditions : 406—
d'abord, que nul ne pourra l'être lorsque 403.
dans la même année il aura été tribun du peuple; puis, qu'aucun tribun du peuple ne sera continué deux ans de suite dans sa charge. Les Icilius sentirent que c'étoit à eux qu'on en vouloit, et leur ardeur pour la préférence du tribunat militaire sur le consulat s'amortit tout à coup. Le sénat fut néanmoins accusé par eux d'avoir poussé sur les rangs des plébéiens de la plus vile canaille, pour qu'on ne songeât dans l'élection qu'aux patriciens. Quoi qu'il en soit, tous les suffrages furent encore donnés à la noblesse.

Après l'espèce de pacification relative à l'élection des tribuns militaires, on avoit obtenu quelques succès contre les Eques et les Volsques. Mais ils assemblèrent ensuite une armée considérable; ce qui fit désirer un dictateur, parce qu'on craignit que la mésintelligence ne se mît encore parmi les tribuns militaires. Deux de ces magistrats s'opposèrent à sa nomination. Le sénat n'ayant pu vaincre leur résistance, recourut aux tribuns du peuple. Ceux-ci répondirent avec une ironie amère, qu'il étoit honteux qu'une compagnie aussi puissante que le sénat s'adressât à des plébéiens qu'à peine elle daignoit re-

406— garder comme des hommes. « Quand le gou-
403. » vernement de la république, ajoutoient-ils, » sera commun aux deux ordres, le peuple » saura bien faire respecter les volontés du » sénat. Jusque-là ses querelles avec des ma- » gistrats patriciens lui seront indifférentes. » Le troisième tribun militaire, Servilius Ahala, déclara qu'il préféroit le bien public à l'amitié de ses collègues, et que s'ils persévéroient dans leur obstination, il nommeroit lui-même un dictateur, quand il n'y seroit autorisé que par un simple avis du sénat (1). Cette déclaration ayant été très-applaudie, il ne balança plus, et nomma pour dictateur C. Cornelius, qui à son tour le choisit pour général de la cavalerie. La guerre fut promptement terminée par la défaite des ennemis, près d'Antium, et la dictature ne dura qu'un moment.

Les tribuns militaires, piqués d'avoir été privés de la gloire qu'ils attendoient du commandement de l'armée, au lieu de chercher à se donner des consuls pour successeurs, firent continuer la magistrature qu'ils abandonnoient. Le sénat trahi par les siens, engagea les plus

---

(1) Cet avis, lors même qu'un obstacle quelconque empêchoit qu'il ne fût converti en décret, étoit inscrit dans les registres, et se nommoit *auctoritas* (autorité).

illustres, les plus braves et les plus populaires 406—
des patriciens à se mettre au nombre des can- 403.
didats, et cette année comme la suivante les tribuns militaires furent encore tous pris dans cet ordre, le peuple n'osant pour ainsi dire refuser son suffrage à d'anciens dictateurs, à des consulaires, à de grands généraux, ou à leurs enfans qui s'annonçoient avec éclat.

La ville de Rome n'étoit pas la seule qui fût troublée par des agitations intestines. Celle de Veies en ressentoit alors; et s'il en faut croire Tite-Live, cette circonstance alléguée par ses ambassadeurs, empêcha que les Romains, qui croyoient avoir quelque sujet de s'en plaindre, ne lui fissent la guerre, tant ils étoient, ajoute l'auteur, éloignés de profiter du malheur d'autrui pour étendre leur domination! Ne seroit-ce pas plutôt parce qu'ils savoient par expérience que l'effet de la guerre extérieure est communément d'arrêter le cours des querelles de l'intérieur? Car la générosité que Tite-Live attribue ici aux Romains ne s'accorde guère avec leur dévorante ambition. Cette grandeur d'âme eût été d'autant plus surprenante, que leurs voisins, loin de s'en piquer à leur égard, choisissoient ordinairement pour les attaquer le moment où leurs dissensions étoient le plus animées.

406—403. Peut-être aussi l'apparente générosité de Rome avoit-elle pour cause le principe qu'elle s'étoit fait de n'avoir jamais, autant qu'il étoit possible, deux guerres à la fois; et en ce moment les Volsques lui prenoient la forteresse de Verrugo, au secours de laquelle le sénat envoya trop tard, et dont la garnison fut passée au fil de l'épée. Trois tribuns militaires marchent aussitôt contre le vainqueur, chacun avec une armée. Deux ravagent son territoire; le troisième emporte d'assaut la ville d'Anxur, et défend le pillage jusqu'à l'arrivée de ses collègues, observant que leurs troupes, par d'utiles diversions, avoient contribué à sa conquête. Quand ils l'eurent joint, toutes les dépouilles de cette ville, alors très-opulente, furent abandonnées aux trois armées. Ce procédé rapprocha le peuple de la noblesse.

La joie de la multitude fut portée à son comble par un décret que le sénat rendit spontanément, mais dont les discours antérieurs des tribuns et leur conduite actuelle avoient pu lui donner l'idée. On se rappelle que ces magistrats du peuple avoient parlé d'une taxe sur les terres qui serviroit à payer une solde aux troupes. Ce projet n'avoit pas eu de suites; mais on va voir que le sénat y avoit réfléchi : les Véiens, malgré l'indul-

gence, probablement politique, que Rome leur avoit témoignée, venoient de faire quelques incursions sur ses terres. On leur en demanda raison par des ambassadeurs, qu'ils chassèrent ignominieusement : le sénat proposa d'en tirer vengeance. Le peuple objecta que la guerre contre les Volsques duroit encore ; que la république étoit trop foible pour attaquer à la fois deux nations si puissantes ; que des batailles continuelles épuisoient tout son sang, et qu'il ne retiroit néanmoins aucun avantage des guerres qui se succédoient sans intermission. Les tribuns crioient de leur côté que les sénateurs ne les perpétuoient que pour écarter les justes prétentions du peuple au partage des terres ; qu'enfin les véritables ennemis des plébéiens étoient dans Rome.

406—403.

Pour faire taire ces clameurs, le sénat résolut de soulager le peuple d'une partie considérable du fardeau de la guerre. Chacun la faisoit entièrement à ses frais ; ce qui étoit fort onéreux pour ceux qui n'avoient point de fortune, et les jetoit dans de grands embarras lorsque la campagne n'étoit pas heureuse. De là des emprunts, des usures, des plaintes, des séditions. Le sénat, pour remédier à tous ces désordres, décréta que le

406— soldat seroit payé par le trésor public. La
403. multitude, transportée de joie, courut en foule vers l'assemblée, et lorsque les sénateurs en sortirent, baisa leurs mains, les appela pères du peuple, et protesta qu'elle étoit prête à verser tout son sang pour une patrie qui la traitoit avec tant de générosité. Les tribuns seuls cherchèrent à verser sur ce bienfait le poison de l'envie. « C'étoit, disoient-ils, » une libéralité qui ne coûtoit guère au sénat; » ce seroit le peuple qui paieroit lui-même » sa solde, puisqu'il faudroit imposer un » tribut pour acquitter cette dépense; les » vétérans, qui avoient servi à leurs frais, » ne devoient pas trouver fort agréable d'ac- » quitter le service de leurs successeurs. » Ces magistrats plébéiens allèrent jusqu'à offrir leur appui à ceux qui se refuseroient au paiement de cette taxe; mais leur mauvaise volonté fut impuissante. Un plébiscite confirma le sénatus-consulte; et les patriciens, sur lesquels tomboit la principale charge, parce qu'ils étoient imposés à raison de leurs facultés, ayant donné l'exemple, le peuple s'empressa de satisfaire à un foible tribut qui devoit lui rapporter un avantage considérable. Comme il n'y avoit encore que peu de monnoies frappées, quelques uns des plus im-

posés envoyèrent au trésor des chariots remplis de cuivre. 406—403.

Le sénat, outre le soulagement du peuple, avoit d'autres vues politiques. La guerre, jusqu'à ce temps, ne consistoit pour ainsi dire qu'en incursions. Un seul mois, et quelquefois un très-petit nombre de jours, les voyoit commencer et finir. Presque toujours une seule action décidoit du sort de la campagne, la prise d'une ville ou d'un fort en étoit tout le fruit, parce que le soldat, faute de moyens, ne pouvoit long-temps subsister loin de ses foyers. Mais une fois en état d'entretenir constamment un corps de troupes réglées, le sénat forma de plus vastes projets. Le premier fut la réduction de Veies, le boulevard de l'Etrurie, et l'une des plus fortes places de l'Italie entière.

La plupart de ceux qui allèrent à ce siége étoient des volontaires; ce qu'on doit sans doute attribuer à l'établissement de la solde. Les deux premières années, les opérations furent lentes, parce qu'on eut les Volsques à combattre. On les défit deux fois, et on leur prit une ville. L'importance de l'entreprise formée contre les Véiens fit nommer jusqu'à six tribuns militaires. Tandis que Rome attaquoit ces peuples avec toutes ses forces,

406— 403. un changement dans leur constitution vint les priver des ressources sur lesquelles ils auroient dû compter. Ainsi que la plupart des Etats de l'Italie, ils vivoient en république. Fatigués des brigues violentes que faisoit naître l'élection de leurs magistrats annuels, ils se donnèrent un roi. Les autres villes de la confédération étrusque, choquées de ce changement, abandonnèrent les Véiens. Néanmoins leur ville étoit si forte, que les assiégeans se bornèrent à la bloquer, dans l'espérance de l'affamer. Mais pour y parvenir, il falloit, ce qui étoit inouï parmi les Romains, demeurer constamment devant la place, et construire des baraques afin de se garantir des rigueurs de l'hiver.

Les tribuns réduits depuis quelques années, par le concert des deux ordres, à une inaction qui les tourmentoit, saisirent cette circonstance pour renouveler leurs déclamations : « Voilà donc, s'écrioient-ils, le but de cette » solde tant vantée ! Avions-nous tort d'avertir » qu'elle n'étoit qu'un piége déguisé, qu'elle » n'avoit pour objet que d'éloigner les plébéiens de la ville et des assemblées, pour » leur ôter toute influence sur les élections ? » Quelle dureté de les retenir toute l'année » sous les murs d'une place, de les exposer à

» toute l'intempérie des saisons? Ne seroit-il 406—
» pas juste qu'ils pussent, durant l'hiver, se 403.
» reposer au sein de leurs familles, et parti-
» ciper aux délibérations, et à la nomination
» des magistrats? »

Appius, qui étoit tribun militaire cette 400—
année (400), et le seul qu'on eût laissé à 399.
Rome, répondit énergiquement aux plaintes hypocrites des magistrats plébéiens : « Ou il » falloit, dit-il, ne pas entreprendre cette » guerre, ou il faut la soutenir avec vigueur, » et la terminer le plus tôt qu'il sera possible. » Or, le moyen d'y réussir, c'est de conti- » nuer le siége sans interruption. Abandon- » nerons-nous tous les travaux qu'il a exigés, » pour les recommencer au printemps? Lais- » serons-nous la ville libre, pour qu'on la » remplisse à l'aise de vivres et de combat- » tans? Quitterons-nous le territoire des en- » nemis pour qu'ils se répandent sur le nôtre? » Qui nous dit que le refroidissement entre » Veies et les autres peuples étrusques sera » éternel; que ceux-ci ne sentiront jamais » l'intérêt qu'ils ont de ne pas laisser accabler » la plus puissante ville de leur confédération? » Et quand il n'y auroit rien à craindre de ce » côté, votre réputation chez l'étranger ne » dépend-elle pas du parti que vous allez

400—399. » prendre en cette circonstance? Si vous mollissez, ne croira-t-on pas que pour n'avoir » rien à craindre de votre part, il suffit de » soutenir votre premier choc? Et si vous » persistez, au contraire, ne sera-t-on pas » convaincu que votre constance est au-dessus » de tous les dangers, de tous les obstacles; » que l'intempérie des saisons, la longueur » des entreprises, la fatigue, rien, en un » mot, ne peut l'ébranler; que vous ne con- » noissez d'autre terme à la guerre que la » victoire? » Les déclamations des tribuns l'emportoient sur cette mâle éloquence et cette dialectique solide, lorsqu'un événement imprévu changea la disposition des esprits : on apprit que dans une sortie les Véiens avoient tué un assez grand nombre d'assiégeans, brûlé leurs machines, et détruit leurs ouvrages. Le sénat craignit que cet échec ne produisît un très-mauvais effet dans Rome; il en arriva tout autrement. Ceux qui avoient un revenu suffisant pour servir dans la cavalerie, et auxquels les censeurs n'avoient pas encore fait donner le cheval que leur fournissoit la république, offrirent au sénat de se monter à leurs dépens. Aussitôt les plébéiens, par une noble émulation, viennent proposer de servir comme volontaires, pour remplacer

ceux qu'on a perdus, et jurer, si leur offre 400—
est acceptée, de ne quitter le camp de Veies 399.
qu'après que la ville aura été réduite. Le sénat comble de louanges et les uns et les autres; on assigna dès lors une solde à la cavalerie, qui n'en avoit pas encore : celle des fantassins étoit de deux oboles; les cavaliers en eurent six. Le boisseau de froment, qui suffisoit à la nourriture du soldat pendant huit jours, ne valoit que quatre oboles; le boisseau d'orge la moitié moins.

La nouvelle armée de volontaires eut bientôt rétabli les ouvrages ruinés par les Véiens. Mais les assiégeans essuyèrent un second revers par la mésintelligence de deux des tribuns militaires qui commandoient le siége. Les Fidénates et les Falisques, peuples d'Etrurie assez proches de Veies, craignant que les Romains, après avoir subjugué cette ville, ne tombassent sur eux, se réunirent pour forcer leurs lignes. L'attaque fut dirigée vers l'endroit où commandoit Sergius. Lorsque l'autre tribun, Virginius, qui étoit dans le voisinage, en fut instruit, il dit que si son collègue avoit besoin de secours il lui en demanderoit. Celui-ci aima mieux se laisser battre et dépester. Il alla se plaindre à Rome : Virginius y fut mandé. Le sénat les trouva

400— également blâmables, et ordonna que tous
399. les tribuns militaires se démissent sur-le-champ, afin d'ôter le commandement de l'armée à ceux qui s'y étoient mal comportés. Les autres tribuns militaires ne s'en plaignirent pas ; les coupables seuls refusèrent d'abdiquer avant le jour ordinaire des élections, qui se faisoient aux Ides de décembre. Les tribuns du peuple, toujours attentifs à étendre leur autorité, menacent les tribuns militaires de la prison, s'ils n'obéissent au sénat. Servilius Ahala, le premier de ces magistrats, indigné d'une si grande hardiesse, leur dit : « Nous » ne craignons point vos menaces ; elles n'ont » pas plus de fondement que vous n'avez de » courage. Cessez donc de vous prévaloir de » nos querelles. Quant à nos collègues, ils » déféreront à la volonté du sénat, ou s'ils y » résistent, je nommerai un dictateur qui » saura bien les contraindre à une prompte » démission. » Les réfractaires se soumirent, et l'on nomma de nouveaux tribuns militaires.

398. Leur magistrature fut orageuse. Ils firent beaucoup de levées dans lesquelles furent compris des jeunes gens qui n'avoient pas encore l'âge prescrit par les lois. Cette augmentation de troupes produisoit celle de l'impôt établi pour leur solde, lequel ne tomboit que sur

les citoyens qui restoient à la ville. Le peuple 398.
se plaignoit de cette surcharge. Les tribuns
échauffoient son mécontentement par leurs
calomnies. « Le but des patriciens, en accor-
» dant une solde aux soldats, a été, disoient-
» ils, d'accabler les citoyens; les uns par la
» nécessité de prendre les armes, les autres
» par celle de supporter des taxes qui excè-
» dent leurs forces. La guerre de Veies a
» déjà duré cinq ans, et les généraux la con-
» duisent mal pour la faire durer encore. On
» ne met plus de différence entre les saisons,
» pour ne laisser au peuple aucun repos.
» Lorsqu'après avoir consumé ses beaux jours
» et sa vigueur dans les camps, il reviendra
» couvert de blessures, affoibli par elles et
» par le temps, il trouvera ses champs pres-
» que incultes, à cause de sa longue absence,
» et une taxe écrasante à payer, qui l'obligera
» de restituer avec usure à la république, la
» solde qu'il en aura reçue. »

Pendant que les tribuns agitent la multitude par ces discours, dans lesquels consistoient toutes leurs occupations, et souvent tout leur mérite, le temps d'en nommer de nouveaux arriva. On ne put en élire le nombre prescrit. Les patriciens ayant fait quelques efforts infructueux pour être adoptés par ceux

398. qui avoient été nommés, et remplir ainsi les places vacantes, réussirent du moins à y faire admettre deux plébéiens qui leur étoient dévoués. Outre ce premier avantage, ils voyoient dans la cooptation celui de porter atteinte à la loi Trebonia, qui la défendoit expressément. Un Trebonius, se trouvant au nombre des tribuns élus, crut devoir entreprendre la défense d'une loi qu'avoit fait rendre un de ses aïeux; il accusa devant le peuple la foiblesse de ses propres collègues, qui l'avoient violée. Ceux-ci, pour donner le change au ressentiment de la multitude, lui déférèrent Sergius et Virginius, anciens tribuns militaires. Ils insinuèrent que la défaite essuyée sous les murs de Veies n'étoit l'effet ni du hasard ni de l'imprudence, mais d'une perfidie concertée entre les patriciens; que leur objet avoit été de laisser la jeunesse vieillir à ce siége, afin d'empêcher les tribuns de faire adopter dans les assemblées, ou la distribution des terres conquises, ou quoi que ce pût être de favorable aux plébéiens. Le peuple, excité par ces discours, prononça contre les tribuns militaires une amende; peine au reste assez douce pour le crime dont on les accusoit, et qu'ils paroissoient avoir bien méritée.

Cette affaire fit oublier celle de la coopta-

tion; et les tribuns, fiers des victoires qu'ils 398.
remportoient incessamment, crioient dans la place publique que le temps étoit venu de secouer le joug du sénat, et de substituer aux Sergius et aux Virginius de braves et loyaux plébéiens. En même temps ils proposent la loi agraire, et défendent de payer l'impôt, prétendant qu'on n'avoit pas besoin de tant d'armées, et que d'ailleurs la fin de la guerre qu'on soutenoit n'exigeoit plus de grands efforts : les positions qu'on avoit perdues au siége de Veies avoient été recouvrées, et mises en meilleur état que jamais. Les soldats ne recevant plus leur paye, furent sur le point d'aggraver le danger des mutineries de la ville, par la sédition du camp. Enfin, les tribuns, par leurs cris et leurs manœuvres, réussirent à vaincre la résistance du sénat. Un ou plusieurs tribuns militaires (car on n'est pas d'accord du nombre) furent pris parmi le peuple. Alors ses magistrats, qui avoient atteint leur but, laissèrent lever l'impôt. L'année suivante, ils eurent la satisfaction de voir tous les tribuns militaires, à l'exception d'un seul, tirés de leur ordre.

Un fléau qui survint fournit aux patriciens 397—
un prétexte pour leur enlever cet avantage. 394.
Rome (en 396) fut affligée d'une très-grande

397— peste. Les *duumvirs*, après avoir consulté les
394. livres sibyllins, ordonnèrent le *lectisterne* (1) : c'étoit une cérémonie qui consistoit à servir aux statues des dieux descendues de leurs niches, de somptueux banquets pendant huit jours consécutifs ; on plaçoit les uns sur des siéges, les autres sur des lits richement décorés. Chacun alors, suivant ses facultés, tenoit table ouverte, et y admettoit jusqu'à ses ennemis. Toute querelle, tout procès, toute haine s'éteignoit à cette époque. On brisoit les fers des prisonniers, et on se seroit fait un scrupule d'en donner de nouveaux à ceux que les dieux avoient en quelque sorte délivrés. Les patriciens saisirent ces dispositions religieuses des esprits pour faire envisager au peuple la peste qu'il éprouvoit comme une punition du ciel, provoquée par l'impiété des dernières élections, dans lesquelles on avoit négligé les familles patriciennes, qui seules avoient l'intendance des choses sacrées. Ces considérations, adoptées par la crédulité du peuple, firent tomber tous les choix sur la noblesse.

Les patriciens ainsi élus, quoique des plus considérables de leur ordre, ne se signalèrent

---

(1) *Lectisternium*, de *lectos sternere*, dresser des lits.

par aucun exploit important ; ils ravagèrent seulement les terres des Falisques et des Capénates, qui, l'année précédente, avoient été vigoureusement repoussés et battus, en voulant secourir les Véiens ; en sorte que la magistrature patricienne n'acquit pas même tout-à-fait autant de gloire que celle qui avoit été presque toute plébéienne. Ses successeurs n'avancèrent pas davantage les affaires. Ils réprimèrent seulement les Tarquiniens, qui s'étoient jetés sur les terres de Rome, tandis que ses principales forces étoient occupées devant la place de Veies. Mais ce siége, qui tenoit toute l'Italie attentive, sembloit interminable. Le peuple romain en accusoit apparemment ses magistrats ; car il exigea qu'ils abdiquassent, sous le prétexte ordinaire de l'omission de quelque formalité dans les auspices qui avoient précédé leur élection. Le premier plébéien promu au tribunat militaire, P. Licinius Calvus, fut élu une seconde fois. Avant qu'on publiât le résultat des suffrages, dont il étoit instruit, il représenta qu'il succomboit sous le poids de l'âge et des infirmités, et prenant son fils par la main, pria le peuple de substituer à sa place cet autre lui-même ; ce qu'il obtint sans peine. 397—394.

Les nouveaux tribuns militaires furent en- 393.

393. core bien moins heureux que ceux qu'ils remplaçoient : l'un d'eux tomba dans une embuscade dressée par les Capénates et les Falisques, et y laissa la vie. Quoique la perte des Romains n'eût pas été très-considérable, elle jeta la terreur dans le camp que plusieurs abandonnèrent avec précipitation, et même jusque dans la ville de Rome. La renommée grossit tellement les objets, que les Romains s'attendoient à leur tour à se voir assiégés dans leur capitale, et qu'ils s'y mirent en état de défense : ce fut dans ces conjonctures qu'ils placèrent à leur tête un des hommes les plus célèbres que cette ville ait produits : Camille fut créé dictateur. Il avoit déjà exercé d'importantes magistratures ; et ses collègues avoient si bien reconnu l'extrême supériorité de son mérite, qu'ils lui avoient toujours déféré l'honneur du commandement, comme s'il eût été leur chef et non pas leur égal. Il nomma pour général de la cavalerie Cornelius Scipion. Dès l'instant où le dictateur gouverna la république, tout changea de face. S'étant d'abord rendu au camp, il punit ceux qui, frappés d'une terreur panique, l'avoient un moment déserté. Ensuite il revint à Rome faire des levées. Le peuple se croyant sûr de la victoire sous un général à qui elle avoit toujours

été fidèle, courut en foule sous ses drapeaux; 393.
les alliés y envoyèrent leur plus brillante jeunesse : sa première expédition fut dirigée contre les deux alliés de Veies, les Falisques et les Capénates. Il les dispersa, prit leur camp, et ayant mené ses troupes au siége, rétablit la discipline fort affoiblie par la division des tribuns militaires, et serra la place de plus près; mais, comme elle avoit une armée pour garnison, il jugea qu'il en coûteroit trop pour l'emporter par escalade : en conséquence, il fit creuser une mine, et si profondément, que l'ennemi n'en eut pas de connoissance; elle aboutissoit à la citadelle. Quand le travail fut achevé, il regarda la prise de la ville comme indubitable : le butin devant y être immense, il consulta le sénat sur ce qu'il convenoit d'en faire. Cette compagnie, pour gagner l'affection du peuple, fit publier que ceux qui voudroient participer aux dépouilles de Veies n'avoient qu'à se rendre au camp. Appius Claudius ayant hérité de ses ancêtres des sentimens très-peu populaires, avoit ouvert un avis uniquement inspiré par l'amour du bien public. « Si l'on ne juge pas, disoit-il, à propos de » verser le produit de ce butin dans le trésor » épuisé par une guerre si longue, qu'on » l'emploie à payer les troupes; tout le monde

393. » en profitera, puisqu'alors on sera dispensé
» du tribut imposé pour leur solde. De cette
» manière le bienfait sera mieux réparti : les
» meilleurs soldats s'en ressentiront davan-
» tage ; car on sait que les plus mauvais sont
» souvent les plus âpres et les plus adroits au
» pillage. » Mais le sénat vouloit sans doute en ce moment plaire à la multitude qui avoit souvent murmuré de la longueur du siége de Veies.

Camille le termina comme il l'avoit annoncé : tandis que des soldats d'élite entroient dans le souterrain, il donna un assaut général. Les assiégés se portèrent en foule sur les murs ; bientôt ils virent dans la place les Romains qui, parvenus à la citadelle, ouvroient les portes de la ville, mettoient le feu aux maisons, et pressoient en même temps les assiégés de tout côté ; Veies fut prise et pillée : on laissa la vie à ceux qui mirent bas les armes. Le lendemain on les vendit à l'encan, et le prix de cette vente, réservé au trésor public, fut la seule chose exceptée du pillage de la plus opulente ville des Etrusques : encore le peuple en sut-il très-mauvais gré à Camille.

La conquête de Veies, dont le siége avoit duré dix ans, causa une joie inexprimable à Rome : on ordonna quatre jours de prières

publiques; ce qui étoit inouï. Tous les ordres 393.
de l'Etat allèrent en foule au-devant de Camille, et son triomphe fut magnifique. Quatre chevaux blancs tiroient son char ; cet attelage déplut au peuple : on ne l'avoit jamais vu employer qu'à traîner les rois ou les statues de Jupiter et d'Apollon. Une autre circonstance augmenta le mécontentement de la multitude : Camille, avant la réduction de Veies, avoit fait vœu de consacrer au temple d'Apollon Pithien la dîme du butin qu'on y trouveroit. Il ne se rappela sa promesse que lorsqu'il n'étoit plus en son pouvoir de l'accomplir. Dans cet embarras, il consulta le sénat et les pontifes : on n'imagina rien de mieux que d'avertir par un sénatus-consulte tous ceux qui avoient partagé ces dépouilles, et qui respectoient les dieux, d'en rapporter de bonne foi la dixième partie. Ce ressouvenir de Camille déplut au peuple, à qui la restitution paroissoit une fâcheuse nécessité. Aussi la ville se remplit-elle de séditions; et cependant à peine en aperçoit-on le prétexte. Pour les apaiser, les tribuns militaires qui, après l'abdication du dictateur, gouvernoient la république, songèrent à faire passer dans le pays des Volsques une colonie de trois mille citoyens, à chacun desquels on destinoit un peu plus de trois

392— arpens et demi de terre. Ce don est refusé :
389. ceux à qui il est offert préfèrent Veies, plus près d'eux, et dont le territoire est plus fertile. Ils demandent même qu'on fasse de cette ville une seconde Rome ; que la moitié du sénat et du peuple y soit transférée. Les patriciens s'opposent avec énergie à cette translation, et protestent qu'ils périront plutôt que de laisser mettre dans une assemblée générale un tel projet en délibération. Camille le traitoit de frénésie, et l'imputoit à la juste colère d'Apollon ; car, sans parler de la dîme du butin, sa conscience, disoit-il, ne lui permettoit pas de dissimuler que dans son vœu étoit comprise la valeur de la dixième partie de la ville même, ainsi que du territoire de Veies : le sénat, touché de ce scrupule, en soumit l'examen aux pontifes qui le confirmèrent ; en conséquence on décida qu'on tireroit du trésor public la valeur de cette dîme, et qu'on la convertiroit en or, qui seroit employé à une offrande à l'Apollon du temple de Delphes ; mais ce métal étoit alors si rare dans l'Italie, qu'on ne pouvoit y faire l'achat de la quantité dont on avoit besoin ; les dames romaines envoyèrent au trésor ce qu'elles en possédoient, et sacrifièrent à l'envi, et même avec allégresse, les ornemens dont elles avoient

coutume de se parer. Le métal ainsi amassé 392—
composa huit talens d'or dont chacun valoit 389.
dix talens d'argent. On en fit une coupe immense qu'on envoya au temple deDelphes ; la valeur en fut rendue aux dames romaines : ce qui n'empêcha point de leur accorder, comme un témoignage de reconnoissance, des priviléges qui durent flatter leur amour-propre : entr'autres, celui de pouvoir être louées publiquement après leur mort : honneur auquel leur sexe n'avoit pas encore participé.

Ces offrandes pieuses mirent le calme dans les consciences ; mais les tribuns ne permettoient pas qu'il s'établît dans les esprits : ils insistèrent sur la transmigration de la moitié de Rome à Veies. Le peuple, entêté de ce projet, continua ses tribuns dans leur magistrature ; ils eurent en tête Camille, qui fut nommé tribun militaire, pour résister à leur fougue. Effectivement ils n'osèrent d'abord rien entreprendre ; et ce grand homme laissa la ville paisible en partant pour aller combattre les Falisques, qui n'avoient cessé de secourir Veies pendant le siége. Ils étoient alors les seuls ennemis de Rome : les Capénates s'étoient soumis ; les Eques et les Volsques avoient obtenu la paix. Camille battit l'ennemi dès qu'il l'eut aperçu, prit son camp, et, au grand

392— déplaisir du soldat, en donna tout le butin au
389. trésor public, qui devoit avoir besoin de remplacer ce que lui avoit coûté le siége de Veies, et même les suites de sa conquête. Celle de Falérie restoit à faire pour achever de dompter les Falisques : c'étoit une place très-forte, et qui, attaquée par tout autre que Camille, eût pu tenir autant que celle qu'il venoit de réduire ; cependant ce ne fut point par la force des armes qu'il en vint à bout : un trait de justice et de probité la lui donna. Il s'en approchoit pour l'assiéger ; un maître chargé de l'instruction et de la conduite des enfans qui appartenoient aux meilleures maisons de Falisque, sortoit tous les jours de la ville avec eux ; il les mena au camp des Romains, et dit à Camille : « Je vous livre Falérie en vous » livrant les enfans de ses chefs. » Camille lui répondit : « Perfide ! la guerre a ses lois comme » la paix. Ce n'est pas par la trahison, c'est » par le courage que nous aspirons à vaincre. » Puis il fit dépouiller ce misérable, et armer de verges les mains de ses jeunes disciples pour le chasser devant eux jusqu'à la ville. Les Falisques, déterminés auparavant à se défendre jusqu'à la mort, furent touchés de la loyauté de Camille, et s'abandonnèrent à sa discrétion. Il se contenta d'en exiger, pour la

solde des troupes, quelque argent à la décharge du peuple romain. L'avidité des soldats lui fit un crime de cette modération, et dès lors ils complotèrent sa perte; mais ils prirent soin de dissimuler leur ressentiment, et leur général ne fut reçu à Rome qu'avec des démonstrations de joie et de respect. 392—389.

Pour dégager sa promesse, on s'empressa de faire partir sur un vaisseau trois députés chargés de remettre la coupe d'or au temple de Delphes. Ils furent pris en route par des pirates de Lipari, et conduits dans cette île, où le butin se partageoit entre tous les habitans. Son magistrat, Timasithée, crut devoir respecter une offrande destinée à un dieu, et inspira les mêmes sentimens à la multitude, qui se règle communément, dit Tite-Live, sur ceux de ses chefs. Il accompagna lui-même les députés à Delphes, et les reconduisit à Rome : son procédé lui valut d'honorables distinctions, des éloges et des présens.

Mais ni cet incident, ni un avantage considérable remporté sur les Eques, avec lesquels on avoit recommencé la guerre, rien, en un mot, ne put distraire la multitude de son projet sur Veies. Deux tribuns l'avoient fait manquer en s'y opposant : dès qu'ils eurent terminé leurs fonctions, on les traduisit devant

392— le peuple, et, quoiqu'on n'eût à leur repro-
389. cher que cette opposition légitime, raisonnable, et qui étoit de leur compétence; quoiqu'ils fussent soutenus par le sénat, dont l'intérêt dans ce moment étoit lié au leur, puisqu'ils n'étoient inquiétés que pour avoir suivi son impulsion, ils furent condamnés à une amende.

Camille, le héros de ce siècle, et à qui ses grandes actions pouvoient donner le droit de parler hautement, usa de ce droit, et déclara au peuple que si la licence effrénée de ses tribuns ne pouvoit être contenue par l'opposition de quelqu'un de leurs collègues, plus modéré que le reste du collége, le sénat trouveroit d'autres moyens de réprimer ces furieux. Il blâmoit hautement les consuls (qu'on venoit de rétablir après quinze ans pour tenir tête à l'orage) de n'avoir pas même essayé de défendre deux tribuns qui, pour complaire au sénat, s'étoient exposés à la haine et à la vengeance de la populace. Il dit que le jour où l'on proposeroit la loi qui causoit tant de troubles, il falloit se rendre sur la place publique comme sur un champ de bataille, où l'on auroit à combattre pour ses dieux, son pays et ses foyers; que ce seroit un crime de préférer à la patrie victorieuse et libre, un pays vaincu

et asservi ; que deux villes aussi puissantes que 392—
Veies et Rome finiroient nécessairement par 389.
devenir rivales, et après s'être mutuellement affoiblies, seroient l'une et l'autre la proie d'un ennemi commun. Les sénateurs excités par ces remontrances, se répandent en foule dans la place publique, le jour où l'on devoit délibérer sur cette grande affaire, et chacun s'adressant à ceux de sa tribu qu'il connoît le plus intimement, les supplie avec instance et les larmes aux yeux, de ne pas abandonner une ville pour laquelle leurs ancêtres et eux ont combattu avec tant de valeur et de succès, de ne pas faire regretter que Veies eût été prise. On leur montroit de la main le Capitole et les autres temples, et on les conjuroit de ne pas entraîner le peuple romain loin de ses divinités tutélaires. La multitude, gagnée par les manières insinuantes, le ton affectueux des patriciens, ébranlée par des motifs religieux, cède enfin, quoiqu'avec peine : le projet n'est rejeté qu'à la pluralité d'une seule tribu. Dès le lendemain, le sénat par forme de récompense, décrète qu'il sera distribué sept arpens du territoire véien à chaque père de famille et à chacun de ses enfans mâles. C'étoit, en témoignant sa reconnoissance au peuple romain, encourager en

392— même temps la population, qui, dans un Etat
389. aussi belliqueux, appeloit toute l'attention du gouvernement.

388. Ce bienfait du sénat ne produisit qu'une impression passagère. Les tribuns, jaloux de Camille, désespérés de ce qu'il eût rétabli la concorde, qui réduisoit à l'inaction leurs funestes talens, eurent l'insolence de traduire devant le peuple le vainqueur de Veies. Ils l'accusèrent d'avoir détourné du pillage de cette ville des portes de bronze qu'on voyoit dans sa maison, et leur lâche cruauté ne fut pas désarmée par la douleur dont la mort toute récente d'un jeune fils accabloit en cet instant même le héros qu'ils attaquoient. Camille, étonné de cette audace, assemble chez lui les principaux de sa tribu et ses nombreux partisans, pour savoir ce qu'il peut en attendre. Il ne trouve en eux que pusillanimité. Ils lui déclarent, après s'être consultés, qu'ils veulent bien payer l'amende qui lui sera imposée; mais qu'ils ne sauroient empêcher sa condamnation. Se voyant ainsi abandonné, il embrasse sa femme et ses enfans, sort de Rome sans être accompagné d'aucun personnage de marque, et se réfugie à peu de distance, dans la ville d'Ardée, où il apprend qu'il a été condamné à une amende de 15,000 as. On dit

qu'en sortant il pria les dieux que son ingrate 388.
patrie fût promptement réduite à le regretter (1). Ce souhait, imaginé peut-être après l'événement, comme c'est assez l'usage, ne tarda pas à être exaucé. Ce fut l'arrivée d'une troupe de Gaulois celtiques en Italie, qui contraignit les Romains à des regrets intéressés.

Sous le règne de Tarquin l'ancien, vers 585, Ambigat régnoit sur toute la Gaule celtique. Ce pays, alors couvert de bois, ne pouvant suffire à la subsistance de ses nombreux habitans, le roi envoya deux de ses neveux avec trois cent mille hommes, sans compter les femmes et les enfans, chercher des établissemens au loin. Le premier, Sigovèse, s'empara de la Bohême et des provinces voisines; le second, Bellovèse, passa les Alpes, accompagné d'habitans des pays de Bourges, de l'Auvergne, du Sénonois, d'Autun, de Chartres et de quelques autres contrées. Il s'arrêta dans l'Insubrie, et y fonda Milan. Une seconde bande, venue des environs du Mans, aidée par Bellovèse, s'établit à la même époque dans le voisinage de Milan, et bâtit

(1) Aristide, plus généreux, forma un souhait absolument contraire, dans une position semblable.

388. quelques villes : notamment Bresse et Crémone. Depuis, il se fit encore des irruptions de Gaulois qui s'emparèrent des pays contigus à ceux qu'habitoient leurs compatriotes.

Quant à la troupe gauloise dont nous allons parler, on ne sait pas bien de quel endroit elle arriva. On attribue son incursion à un habitant de Clusium (dans l'Etrurie), nommé Aruns. Sa femme avoit été séduite par un jeune homme puissant dans cette ville. Le mari, hors d'état de s'en venger par lui-même, passa les Alpes, porta du vin à quelques peuplades de Gaulois à qui cette liqueur étoit inconnue, et cet appât les attira dans l'Italie, sous la conduite de Brennus. A la sollicitation d'Aruns, ils assiégèrent Clusium. Leur grand nombre, leur armure, leur taille élevée, répandirent l'alarme dans tout le voisinage.

Les Clusiens implorèrent le secours des Romains, quoiqu'ils n'eussent d'autre titre pour l'espérer que de n'avoir pas, comme plusieurs autres peuples étrusques, traversé le siége de Veies. Le sénat n'ayant avec eux aucune alliance, se contenta de députer vers les Gaulois trois jeunes patriciens, tous trois frères et du nom de Fabius. Ils avoient ordre de les engager à cesser leurs hostilités contre un

peuple ami de Rome, et dont ces étrangers 388.
n'avoient reçu aucune offense; puis d'ajouter que, si la prière étoit rejetée, les Romains viendroient à son secours, mais qu'ils préféreroient la paix. On leur répondit : « que les Gaulois ne connoissoient pas même » le nom des Romains; qu'ils leur suppo» soient cependant de la bravoure, puisque, » dans sa frayeur, Clusium avoit eu recours à » eux; qu'on ne refusoit pas la paix, pourvu » que les Clusiens, possesseurs d'une plus » grande étendue de terre qu'ils n'en pou» voient cultiver, en voulussent céder une par» tie aux Gaulois qui en manquoient; que si » cette proposition étoit rejetée, ceux-ci, pour » la faire admettre, combattroient en pré» sence même des ambassadeurs, afin qu'ils » pussent attester à Rome que les Gaulois » surpassoient en intrépidité tous les peuples » de l'univers. » Les Fabius leur demandèrent fièrement quel droit ils avoient sur l'Etrurie; quel droit ils avoient d'envahir par la force une contrée que ses propriétaires refuseroient de leur abandonner. Brennus répondit, avec plus de fierté encore, que son droit étoit son épée, et que tout appartenoit au courage.

Les Fabius, irrités d'une réponse si hautaine, dissimulent néanmoins leur ressenti-

388. ment, et demandent à entrer dans la ville comme médiateurs; ce qui leur est accordé. Mais ils n'y sont pas plus tôt, qu'oubliant leur caractère, ces jeunes gens exhortent les assiégés à une vigoureuse défense; et pour les y exciter par l'exemple, ils se mettent à leur tête dans une sortie, et le chef de l'ambassade, Q. Fabius, tue de sa main, hors des rangs, un des principaux officiers de Brennus. A l'instant celui-ci fait sonner la retraite, et, laissant là les Clusiens, ne s'occupe que de la vengeance qu'il veut tirer des ambassadeurs. Il envoie à Rome demander qu'ils lui soient livrés, comme violateurs du droit des gens. Le sénat improuvoit généralement leur con-
387. duite; mais le crédit de la maison Fabia empêche de rendre justice. Cependant, pour ne pas répondre des suites de cette affaire, le sénat la renvoie à l'assemblée générale. Fabius Ambustus, père de ces ambassadeurs, avoit, malgré sa noblesse, toute l'affection du peuple. Il fit une si forte brigue, que ses enfans, loin d'être livrés aux Gaulois, furent nommés tribuns militaires, et chefs de l'armée qu'on devoit opposer à Brennus.

Dès qu'il est instruit d'un procédé si révoltant, ce Gaulois, justement irrité, marche droit à Rome. Les villes s'arment sur son

passage, et les gens de la campagne s'enfuient épouvantés : il fait déclarer hautement par ses soldats qu'il n'en veut qu'aux Romains. La rapidité de sa marche jette la terreur dans la capitale. On lève à la hâte quarante mille soldats; et à peine peut-on aller à quatre lieues au-devant de l'ennemi. On le joint auprès de la rivière d'Allia, en l'endroit où elle se confond avec le Tibre. Les Gaulois faisoient entendre des chants et des cris effroyables. 387.

Six tribuns militaires commandoient l'armée romaine, tous avec une égale autorité. Ils n'avoient pris, en sortant de la ville, aucune des précautions que commandoit en quelque sorte la crédulité d'un peuple superstitieux : nul sacrifice n'avoit été fait, nul auspice consulté. Les généraux, jeunes pour la plupart, avoient plus de courage que de capacité : ils disposèrent mal leur armée. On ne peut pas dire néanmoins que cette faute ait été la cause de leur défaite; car il n'y eut de résistance que de la part d'un corps de réserve placé sur une petite éminence, et qui se défendit quelque temps à la faveur du lieu. Le reste de l'armée, dès qu'il eut seulement entendu les cris des Gaulois, et sans les avoir vus, prit la fuite. La frayeur des Romains

387. fut si grande, que l'aile gauche ayant le chemin de Rome libre, enfila celui de Veies, quoiqu'elle eût le Tibre à traverser. Elle avoit honteusement abandonné ses armes. Plusieurs se noyèrent dans le fleuve, d'autres furent tués sur ses bords; le reste se réfugia dans Veies. L'aile droite, en grande partie, revint à Rome (1), et y répandit le bruit que le surplus de l'armée avoit été taillé en pièces: elle le croyoit ainsi. Le sénat, trompé par ce rapport, ne se voyant pas de forces suffisantes pour défendre la ville, fit passer dans la citadelle tout ce qui étoit en état de porter les armes, avec des vivres et ce que Rome avoit de plus précieux. La plupart des femmes suivent leurs époux et leurs enfans à la citadelle, sans qu'on les y invite ou qu'on les en empêche. Elles ne pouvoient que nuire à la défense; mais il sembloit trop dur de les repousser. Les autres, avec beaucoup de vieillards et d'enfans, se dispersent dans la campagne et dans les villes du voisinage. Les vestales se retirent à Céré, emportant avec elles les objets du culte, les choses sacrées. Quelques pontifes et quelques sénateurs, courbés sous l'âge, illustrés par

(1) On ne dit pas ce que devint le centre; on pense qu'il avoit été enfoncé du premier choc.

des consulats et des triomphes, ne voulant 387.
pas survivre à leur patrie, dont ils estiment la destruction infaillible, assis sur le seuil de leurs portes, dans leurs chaises d'ivoire, et revêtus des marques de leurs dignités, attendent tranquillement l'ennemi et la mort. Quelques auteurs regardent cette sorte de dévouement comme un acte religieux. Les Romains croyoient que ces sacrifices volontaires de la vie, faits par leurs chefs aux dieux infernaux, jetoient le désordre chez les ennemis.

Si les Gaulois étoient entrés à Rome immédiatement après leur victoire, ils eussent détruit la république, et jusqu'au nom romain; mais ils perdirent trois jours à entasser, à partager le butin, et donnèrent à leurs ennemis le temps de se remettre. Brennus, en arrivant aux portes de la ville, fut surpris de les trouver ouvertes, de voir les murailles sans défense et les maisons sans habitans. Ce général, qui ne faisoit pas la guerre comme un Barbare, posa des corps-de-garde partout où il étoit nécessaire pour se garantir d'une embûche, pendant que le reste de ses soldats s'occuperoit du pillage. Les Gaulois sont vivement frappés de l'aspect de ces vieillards vénérables dont nous venons de parler, qui,

387. tranquilles sur leurs siéges, gardent un silence absolu, ne se lèvent point à leur approche, et ne donnent aucun signe de crainte. Leur courage, leur sérénité, leur extérieur imposant, tout étonne les vainqueurs, qui n'osent les approcher ni les toucher. Un seul, plus hardi, passe doucement la main sur la barbe (qu'on portoit longue alors) de M. Papirius, l'un de ces graves personnages. Celui-ci, blessé de cette familiarité, décharge sur la tête du soldat un coup d'un bâton d'ivoire qu'il tenoit à la main, et l'assène si fortement, qu'il en résulte une blessure. Aussitôt il est massacré; tous les autres le sont comme lui, et le même traitement est fait, sans distinction d'âge ni de sexe, à tous ceux qui n'ont pu s'enfuir. On achève de piller les maisons, et l'on en brûle plusieurs. Brennus somme ensuite les Romains qui sont enfermés dans la citadelle de la livrer : les trouvant inébranlables, il l'escalade ; mais il est repoussé avec une assez grande perte. Pour s'en venger, il met le feu à la ville, en fait raser les murailles, et campe sur son emplacement.

Il envoya au fourrage une partie de ses troupes. Comme elles ne croyoient avoir d'autres ennemis que ceux qui occupoient la citadelle, toute discipline, toute précaution,

tout ordre étoient négligés par des vainqueurs imprudens. Ils s'approchèrent d'Ardée, où nous avons dit qu'étoit Camille. Ce grand homme engagea les Ardéates à le suivre, et, profitant d'une nuit obscure, égorgea sans peine les Gaulois, qu'il trouva noyés dans le vin. Ceux qui purent échapper au carnage, s'étant jetés du côté d'Antium, furent massacrés par ses habitans. 387.

Les Romains eurent encore un succès de quelque importance contre les Volsques. Ceux-ci, au lieu de plaindre et de secourir une ville voisine qui avoit attiré sur elle les armes des Gaulois en les détournant d'un peuple étrusque, ne rougirent point de saisir cette circonstance pour piller son territoire; et après l'avoir dévasté, ils s'apprêtoient à faire subir le même sort à la ville de Veies, où une partie des débris de l'armée romaine s'étoit retirée : ils sont surpris comme l'avoient été les Gaulois, et taillés en pièces. Le lendemain, un second détachement encore plus considérable est également exterminé.

Le bruit de la victoire de Camille s'étant répandu dans toute la contrée, les Romains réfugiés à Veies, ou qui habitent dans les environs, s'assemblent, et députent vers lui pour le prier de se mettre à leur tête. Il ré-

387. pondit qu'il ne pouvoit accepter aucun commandement sans l'autorisation du sénat, qui subsistoit encore au Capitole. Pontius Cominius, jeune Romain, osa tenter de s'y rendre, quoiqu'il fût investi de toute part. Soutenu par des écorces de liége, il descend le Tibre, gravit au haut d'un rocher qui n'étoit pas gardé, parce qu'on ne croyoit pas qu'il pût être franchi, et atteint le Capitole. Il annonce la victoire de Camille, et le demande pour général au nom de tous les citoyens qui sont hors de Rome. Le sénat et les soldats qui représentent le peuple, le nomment dictateur d'une voix unanime, et Pontius lui en porte le décret par la même voie et avec le même bonheur qui l'avoient conduit à la citadelle.

Après son départ, les Gaulois, soit qu'ils eussent aperçu ses traces, soit qu'ils eussent reconnu que le rocher n'étoit pas tout-à-fait impraticable, parviennent à leur tour à le franchir, en assez grand nombre, vers le milieu de la nuit, et dans un si grand silence, qu'ils étoient au pied de la muraille sans avoir été découverts. Elle n'étoit pas fort élevée en cet endroit, qui paroissoit hors d'insulte. Les oies consacrées à Junon, et qu'on avoit conservées malgré la disette, sont réveillées par le bruit, et leurs cris éveillent M. Manlius,

personnage consulaire, qui donne l'alarme et 387.
accourt le premier pour défendre la muraille. Il renverse deux Gaulois au moment où ils s'élançoient dans la citadelle. Toute la garnison se porte de ce côté; les ennemis sont culbutés de toute part, et presque tous périssent dans cette audacieuse tentative. Le poste à qui l'on avoit confié la garde de l'endroit surpris, fut condamné à mort; mais comme cette rigueur parut excessive, quoique autorisée par les lois de la guerre, on ne fit subir la peine qu'au plus coupable: il fut précipité du haut du rocher. Manlius reçut en récompense, de chacun des soldats, la portion de vivres qu'ils avoient pour un jour, c'est-à-dire une demi-livre de farine et une petite mesure de vin. La disette que faisoit éprouver un siége commencé depuis sept mois, rendoit ce don très-considérable.

Au reste, elle se faisoit sentir aussi depuis quelque temps aux Gaulois; ils ne pouvoient s'écarter pour fourrager, sans s'exposer à être taillés en pièces par Camille, qui occupoit tous les passages. A cette incommodité que les assiégeans partageoient avec les assiégés, au danger de se voir eux-mêmes investis par deux armées, se joignoient les maladies. Ils étoient campés au milieu des ruines et sur

387. des monceaux de cendres, qui, enlevées par les vents ou échauffées par le soleil, les incommodoient de deux manières. La chaleur leur paroissoit d'autant plus insupportable, que, nés sous un ciel plus tempéré, dans un pays couvert de bois, ils n'y étoient point accoutumés. La peste se mit dans leur camp, et le nombre des morts devint si considérable, qu'ils prirent le parti de les entasser et de les brûler, pour s'épargner la peine de leur creuser des tombes. Ils commencèrent donc à se rebuter de la longueur et des misères de ce siége. Cependant la condition des assiégés n'en étoit guère meilleure, car la famine augmentoit tous les jours. Dans ces circonstances il y eut une suspension d'armes, pendant laquelle les soldats des deux partis eurent des conférences, du consentement de leurs chefs. Les assiégés voyant Brennus persuadé que la faim alloit les contraindre à ouvrir leurs portes, jetèrent de divers endroits des pains dans ses corps-de-garde. Cette ruse n'en imposa point, et accrut le mal qu'on vouloit dissimuler. Tandis que le dictateur se disposoit à secourir les Romains, la disette devint si intolérable, que n'ayant plus la force de soutenir le poids de leurs armes, ils se résignèrent à capituler, et convinrent de don-

ner aux Gaulois mille livres d'or pour éva- 387.
cuer le territoire de la république. Mais quand il s'agit de le peser, les assiégeans employèrent de faux poids pour en arracher davantage. Les Romains s'en plaignent; Brennus jette encore son épée dans la balance, en disant : « MALHEUR AUX VAINCUS ! » Pendant cette contestation honteuse pour toutes les parties, Camille arrive aux portes de la ville, se rend avec une escorte imposante au lieu de la conférence, ordonne aux siens de reprendre leur or, et dit aux Gaulois de remporter leurs poids et leurs balances : « Ce » n'est qu'avec le fer, ajouta-t-il, que les » Romains doivent recouvrer leur pays. » Brennus s'écrie qu'il contrevient à un traité conclu. Camille répond qu'étant dictateur, aucun traité ne peut se faire sans son consentement. « C'est à moi qu'il faut vous adres- » ser, dit-il aux Gaulois; c'est moi qui ai » droit de vous châtier et de vous faire payer » le dommage que vous nous avez causé, ou » de vous pardonner si vous vous repentez et » demandez grâce. » Brennus, transporté de fureur, court aux armes; mais après une action courte et peu décisive, trouvant sa position désavantageuse, il se retire à trois lieues de Rome, sur le chemin de Gabie. Le lende-

387. main, dès l'aube du jour, Camille attaque les ennemis, et les détruit après un sanglant combat : à peine en resta-t-il un seul pour porter la nouvelle de cette défaite dans son pays (1).

Camille rentra dans la ville en triomphateur. Les soldats le nommoient « un nouveau » Romulus, le second fondateur de Rome, » le père de la patrie. »

Parmi les cérémonies religieuses qui eurent lieu à l'occasion de la délivrance de Rome, il fut institué une sorte de procession annuelle où l'on portoit une oie sur un brancard richement décoré; et comme la vigilance des chiens

(1) Cette version est celle de Tite-Live et de Plutarque qui l'a suivi: mais Polybe raconte les choses d'une manière bien différente. Il dit « que les Gaulois » ayant vaincu les Romains et leurs alliés en bataille » rangée, les poursuivirent pendant trois jours jusqu'à » Rome, dont ils s'emparèrent, à l'exception du Capi- » tole; mais que les Venètes s'étant jetés sur leur pays » (ce qui confirmeroit l'opinion de ceux qui les sup- » posent venus des bords de la mer Adriatique), ils » s'accommodèrent avec les Romains. » Ainsi il ne parle nullement de la double défaite des Gaulois. Il faut convenir que l'anecdote des faux poids et de l'arrivée de Camille à point nommé, a l'air un peu romanesque, quoiqu'elle ne sorte pas tout-à-fait des bornes de la vraisemblance; mais, vraie ou fausse, elle est consacrée par l'histoire, et en fait à jamais partie.

avoit été en défaut lorsque le Capitole fut au 387.
moment d'être surpris, on voyoit dans cette procession un de ces animaux domestiques attaché à une potence.

Quand on eut reconquis la place où avoit été Rome, il fallut songer à rebâtir la ville. Rien ne sembloit plus difficile : le peuple manquoit de tout, et la perspective d'une si grande fatigue, après tant de travaux, de dangers et d'infortunes, le fit tomber dans une sorte de découragement. Les tribuns en profitèrent pour renouveler la proposition de s'établir à Veies : ils l'étendirent même beaucoup, en conseillant d'y transférer entièrement le siége de l'Empire. « Tandis que Rome n'est plus » qu'un amas de décombres, disoient-ils, » Veies nous offre une place forte, de beaux » édifices, un air pur, un terrain fertile. » Ces raisons paroissoient plausibles ; mais la position de Rome étoit préférable à celle de l'autre place : située sur une rivière navigable, elle dominoit son cours depuis la descente de l'Apennin jusqu'à la mer. Le sénat, attaché à la ville par des motifs de religion, de politique et de gloire, voulut que Camille conservât la dictature au-delà des six mois prescrits par la loi et l'usage, afin de faire échouer le projet des tribuns, que la multi-

387. tude embrassoit avidement. Il y consentit, se rendit à l'assemblée du peuple, suivi de tous les sénateurs, et harangua du haut de la tribune. « Les déclamations des tribuns, dit-il, » m'étoient si odieuses, que la seule conso- » lation de mon exil a été de m'en trouver » éloigné. Sans les circonstances extraordi- » naires que vous connoissez, j'étois décidé, » quand même j'eusse été rappelé d'une voix » unanime, à ne jamais rentrer dans une ville » travaillée par une éternelle discorde entre » les deux corps de l'Etat. Je n'y prendrois » aujourd'hui aucune part, si je ne voyois » qu'on vous entraîne à votre perte par des » conseils perfides ou inconsidérés. Je sens » toute l'horreur de votre position ; personne » n'en est plus touché que moi : mais quel est » le remède qu'on vous offre? D'abandonner » les lieux qui vous ont vus naître. Pourquoi » donc les avez-vous si long-temps défendus » contre l'ennemi? Pourquoi les lui avez-vous » arrachés au péril de vos jours? Pourquoi » avez-vous versé votre sang dans ce noble » dessein? Vous délaisserez donc les tom- » beaux de vos ancêtres! Les Gaulois, ou » bien les Eques et les Volsques, vos per- » pétuels ennemis, s'empareront de la ville » que vous aurez quittée ; ils seront Romains,

» et vous citoyens de Veies ! Si l'un de nous 387.
» avoit eu sa maison brûlée par un accident,
» ne la rebâtiroit-il pas ? Pourquoi ne ferions-
» nous pas tous, dans un incendie général,
» ce que feroit chacun dans un malheur par-
» ticulier ? Vous pouvez transporter partout
» votre courage, mais non les priviléges que
» les dieux ont attachés à la ville de Rome :
» c'est à elle qu'est promis l'empire de l'uni-
» vers. » Ces motifs, surtout ceux qui avoient du rapport à la religion, ébranlèrent le peuple ; un accident peut-être préparé, ou dont en tout cas les sénateurs surent tirer parti, acheva de le décider. Quelques jours après cette assemblée, le sénat délibéroit sur la même affaire : on prenoit les voix : Lucretius, qui opinoit le premier, alloit ouvrir son avis, lorsqu'on entendit un capitaine qui montoit la garde, crier à un porte-enseigne de s'arrêter et de planter son enseigne ; « car
» c'est ici, ajouta-t-il, qu'il faut demeurer. »
« J'en accepte l'augure, s'écria Lucretius ; je
» remercie le Ciel qui nous donne ce conseil. »
Le sénat applaudit d'une voix unanime ; et cette nouvelle étant semée parmi le peuple, il ne balança plus. Le mot du capitaine lui parut un oracle, et fit sur lui plus d'impression que les motifs les plus solides. On oublia

387. Veies, et chacun s'empressa de bâtir sans ordre et sans règle, et même sans se renfermer dans son propre fonds. La ville fut en conséquence très-irrégulière, les rues et les maisons mal alignées. Les égouts, qui ne traversoient que les voies publiques, se trouvèrent souvent couverts par des maisons particulières; ce qui n'étoit ni sain ni agréable. Il fut permis de prendre de la pierre où l'on en pourroit trouver; la tuile fut payée par le trésor public. En moins d'un an, Rome se trouva rétablie.

386— Elle ne l'étoit pas encore lorsque l'auteur
383. de sa ruine en subit la peine. Un tribun mit en jugement Q. Fabius, ce chef de l'ambassade romaine qui avoit si témérairement provoqué la vengeance des Gaulois. Le crédit de son père ne put le sauver : le sénat ne crut pas devoir s'intéresser à la défense d'un homme qui avoit pensé perdre la république. Une mort volontaire prévint sa condamnation.

Par une suite de la faute qu'il venoit d'expier, le salut de la patrie fut compromis une seconde fois. Avant qu'elle eût pu reprendre toutes ses forces, ses voisins se liguèrent pour l'accabler, et tout faisoit présumer qu'ils y réussiroient; car aux Etrusques, aux Eques,

aux Volsques, se réunirent les alliés de Rome, 386—
les Latins et les Herniques, demeurés fidèles 383.
depuis plus de cent ans, et qui fournirent alors leur contingent de troupes aux trois peuples ligués contre elle. Ils marchèrent tous ensemble vers Rome. Les tribuns militaires sortis à leur rencontre se laissèrent entourer sur le sommet d'une montagne où ils ne pouvoient recevoir des vivres. On eut encore recours à Camille, qui pour la troisième fois fut appelé à la dictature. Il commença par faire prendre les armes à tous ceux qui étoient en état de les porter, sans en excepter les vieillards, et en composa trois armées. Avec l'une d'elles, il alla chercher les Volsques près de Lanuvium. Ceux-ci, qui avoient cru n'avoir qu'à se montrer pour vaincre, furent effrayés quand ils virent que les Romains, au lieu de les attendre, venoient à leur rencontre, et surtout quand ils surent que Camille les commandoit; ils se retranchèrent dans leur camp, muni de fortes palissades et ceint en outre d'un grand abatis d'arbres. Le dictateur ayant observé que tous les matins il souffloit du côté des montagnes un vent très-vif, fit, à l'heure où il s'élevoit, faire une fausse attaque, et en même temps lancer sur un autre point des torches enflammées et des

386— matières combustibles, qui embrasèrent cette
383. enceinte de bois. Le feu prend aux tentes, les soldats se précipitent sans ordre hors du camp, et tombent presque sans défense sous les coups des Romains. Camille alors arrête l'incendie pour sauver le butin, qu'il abandonne tout entier à son armée. Ensuite il poursuit les Volsques jusque chez eux, et les contraint à se soumettre. Les Eques et les Etrusques furent détruits successivement avec la même facilité. Ces trois guerres contre cinq peuples ligués étant terminées en peu de temps, Camille rentra encore une fois en triomphe dans la ville. La vente des captifs étrusques suffit pour rendre aux dames romaines l'or qu'elles avoient prêté à l'Etat. Avec le reste on fabriqua trois coupes du même métal, qui furent consacrées à Junon, et sur lesquelles on inscrivit le nom de Camille.

Rome victorieuse de ses ennemis, grâce au capitaine invincible qui guidoit ses armées, jugea qu'elle devoit rappeler dans son sein ceux que l'irruption des Gaulois en avoit éloignés. Plusieurs, pour s'éviter la peine de relever leurs maisons, s'étoient établis à Veies, où ils en avoient trouvé de vides. Un sénatus-consulte leur ordonna de revenir à Rome. Quand on le leur fit signifier, ils pa-

rurent méconnoître l'autorité dont il émanoit. 386—
On fixa un temps pour la rentrée, sous peine 383.
de mort contre les réfractaires. Cet acte de vigueur les intimida; tous obéirent. Après leur retour, en 384, il resta si peu de traces des pertes et des ravages causés par la mémorable irruption des Gaulois, qu'on augmenta de quatre le nombre des tribus : elles furent portées à vingt-cinq. Tout prospéroit sous le gouvernement de Camille; car il étoit comme dictateur perpétuel, puisque dès qu'il y avoit un danger, une guerre, un trouble domestique, on recouroit à lui. Lors même qu'il n'étoit pas investi de la dictature, mais seulement tribun militaire, ses collègues lui déféroient toute l'autorité, et ne vouloient plus être que ses lieutenans.

On en vit un exemple entre autres dans la guerre suscitée (en 383) aux Romains par les Volsques, aidés des Latins et des Herniques. Camille s'étant mis en campagne avec un de ses collègues, et se trouvant en présence des ennemis, donna l'ordre de les attaquer. Les centurions l'avertirent que ses soldats déconcertés par le grand nombre des alliés avoient mis beaucoup de lenteur à prendre les armes, et à sortir du camp, qu'ils éclatoient même en murmures, et prétendoient qu'ils seroient

386— accablés par une telle multitude, quand même
383. elle seroit désarmée. Camille aussitôt monte à cheval et leur dit : « Ignorez-vous donc qui » sont ces ennemis, et qui vous êtes? A peine » les aurez-vous joints que chacun fera ce » qu'il a coutume de faire : ils fuiront, et » vous vaincrez. » Puis il donne le signal, met pied à terre, et prenant par la main un enseigne l'entraîne avec lui dans les rangs ennemis. Les soldats se précipitent sur les pas de leur vieux général, et renversent tout devant eux. Camille voit, ou apprend que l'aile gauche est en désordre ; il y court et y ramène la victoire. Un orage interrompit ce succès. Cependant il fut assez marqué pour intimider les Latins et les Herniques qui s'enfuirent dans la nuit, laissant aux Volsques tout le fardeau de la défense. Ceux-ci après cette défection, n'osant plus tenir la campagne, vont s'enfermer dans les murs de Satrique, ville du Latium. Camille les y prend d'assaut. Il alloit assiéger Antium, la capitale des Volsques, et qui avoit suscité cette guerre, lorsqu'il se vit contraint de voler au secours de deux villes alliées dont les Etrusques étoient au moment de s'emparer, et qu'il délivra.

Quand les hostilités eurent cessé, les Romains envoyèrent reprocher aux Latins et aux

Herniques non seulement de s'être dispensés 386—
depuis plusieurs années de fournir leur con- 383.
tingent de troupes, mais d'avoir tourné leurs armes contre des alliés dont ils n'avoient pas à se plaindre : ces peuples répondirent que c'étoit sans leur aveu qu'une petite portion de leur jeunesse s'étoit rangée sous les drapeaux des Volsques; que cette faute avoit été assez punie, puisque le sort des combats n'avoit épargné aucun de ceux qui l'avoient commise. Quant à leur contingent, c'étoit la crainte perpétuelle de se voir brusquement attaquer par les Volsques, qui les avoit empêchés de le fournir. Le sénat ne fut pas dupe de ces excuses; mais il feignit de l'être.

La preuve de leur fausseté fut bientôt 382.
acquise; car les Volsques ayant repris les hostilités furent encore secondés par les Latins et les Herniques. On élut un dictateur, moins pour les combattre que pour repousser un ennemi domestique qui méditoit la ruine de la constitution. La dictature ne fut point cette fois déférée à Camille, mais à Cornelius Cossus. Soit que la guerre extérieure exigeât de la célérité, soit que ce magistrat voulût relever sa dignité par la gloire des armes, il alla chercher les Volsques, et les ayant joints leur livra bataille. Pour les frapper de terreur,

382. par une manière apparemment nouvelle de combattre, il ordonne aux siens de jeter leurs javelots à terre, d'attendre les ennemis de pied ferme, sans faire aucun mouvement, de les laisser lancer leurs traits, et quand ils s'approcheront pour charger, de tirer l'épée à l'instant, et de tomber sur eux avec impétuosité. Il donne ordre à la cavalerie de s'ébranler en même temps, et de faire les plus grands efforts pour rompre les rangs ennemis. Tout fut exécuté comme il l'avoit prescrit. Les Volsques enfoncés après une courte résistance, se débandèrent. Leur camp fut pris, et le dictateur, à l'exception des captifs, abandonna tout le butin à la troupe. Il auroit probablement poussé plus loin ses avantages; mais une affaire plus importante que ces guerres, dans lesquelles la victoire étoit rarement balancée par les ennemis des Romains, rappela leur dictateur à la ville.

Marcus Manlius, qui avoit renversé les Gaulois du haut du Capitole, appartenoit à une des premières familles de Rome. Il avoit été consul et comptoit un grand nombre de belles actions outre celle qui avoit sauvé le Capitole. Il se voyoit néanmoins avec le plus violent dépit éclipsé par Camille, dont la considération et le crédit alloient jusqu'où ils

peuvent s'élever dans une république. Manlius 382.
dévoré de jalousie disoit : « Si je n'avois conservé la forteresse et le Capitole, Camille eût-il recouvré Rome? Il a surpris dans une conférence les Gaulois qui ne songeoient à rien moins qu'à combattre. Je les ai repoussés lorsqu'ils avoient les armes à la main, et qu'ils étoient presque maîtres de notre dernier refuge. Tout soldat peut réclamer une portion de sa gloire ; aucun n'a droit d'entrer en partage de la mienne. » Manlius ne s'en tint pas à exhaler en paroles le poison de l'envie qui le tourmentoit. Trouvant que le sénat trop frappé des grandes qualités de son rival, ne rendoit pas justice aux siennes, il s'efforça de capter la faveur du peuple, se lia étroitement avec ses tribuns, décria les sénateurs, flatta la populace, enfin préféra, suivant l'expression de Tite-Live, une grande à une bonne renommée. Il osa, dit-on, aspirer à la tyrannie. La multitude étoit le seul instrument qu'il pût employer pour y parvenir; il falloit un nouvel appât pour l'amorcer. Celui des lois agraires ne lui parut pas suffisant, il étoit usé en quelque sorte. L'abolition des dettes avoit déjà été tentée avec succès, et c'est une mesure à laquelle on n'a ordinairement recours qu'une fois ; cepen-

382. dant les plébéiens surtout en avoient beaucoup contracté pour rebâtir leurs maisons, et l'on sait combien elles étoient onéreuses à Rome, où l'insolvabilité réduisoit souvent à l'esclavage (1). Manlius supposa que sans les abolir, et sans nuire à l'Etat, on pouvoit trouver dans les fonds publics des moyens de les acquitter. En attendant qu'il expliquât ce mystère, il consacroit sa propre fortune au soulagement de ses concitoyens. Voyant un centurion qui s'étoit distingué en plusieurs rencontres à l'armée, entraîné par un impitoyable créancier, il court à eux avec la nombreuse escorte que lui avoit attirée sa popularité, et s'écrie : « Ce seroit en vain que j'aurois » sauvé le Capitole, si je souffrois que ce brave » compagnon de guerre fût mis dans les » chaînes, et traité aussi cruellement que s'il » étoit tombé au pouvoirdes Gaulois; » et aussitôt il rachète sa liberté en acquittant sa dette. Le centurion témoigne sa reconnoissance par les expressions les plus vives, déclare qu'il consacre sa vie à son bienfaiteur, et que

(1) Et même la mort, suivant la loi des Douze-Tables. Si le débiteur avoit plusieurs créanciers, ils pouvoient se partager son corps. Il n'y a pas, il est vrai, d'exemple de cet atroce partage. Nous ne connoissons même pas de citoyen mis à mort pour dettes.

tous les liens qui l'attachoient à sa patrie l'at- 382.
tachent désormais à l'homme auquel il doit la douceur de voir encore le jour, la ville et ses concitoyens. Il est aisé de concevoir quelle émotion produisit sur les spectateurs une scène de cette nature. Un autre trait plus généreux encore échauffa davantage les esprits : Manlius fit vendre à l'encan la plus grande partie de son patrimoine, « afin, dit-il, de ne pas » souffrir tant qu'il lui resteroit quelque bien, » qu'un seul de ses concitoyens fût mis dans » les chaînes d'un créancier. » Cette dernière action disposa la multitude à tout faire pour lui, quelque chose qu'il osât entreprendre. Ceux qui par leur inconduite avoient ruiné leurs affaires ne le quittoient plus, et cabaloient en sa faveur dans la place publique. Là, et en particulier, il déclamoit avec fureur contre les patriciens. Il prétendoit que non contens des terres qu'ils avoient usurpées sur l'Etat, ils s'étoient approprié l'or destiné à payer aux Gaulois la rançon de Rome (1), ainsi que les

(1) Ce qui pouvoit donner quelque couleur à cette accusation, c'est qu'on l'avoit réellement déposé sous le piédestal d'une statue de Jupiter ; et la chose, suivant toute apparence, dit Crevier dans ses notes sur Tite-Live, étoit demeurée secrète entre quelques uns des principaux sénateurs.

382. dépouilles trouvées dans le camp des Gaulois, ce qui suffiroit, ajoutoit-il, pour satisfaire tous les créanciers du peuple. Une perspective si agréable fixa tous les regards des plébéiens, et toutes leurs pensées. On demanda au dénonciateur où étoit caché un larcin de cette importance : il répondit qu'il le feroit connoître quand il en seroit temps. L'agitation qui résulta de toutes les manœuvres de Manlius fit appeler le dictateur Cossus à Rome. Dès le lendemain de son arrivée, il se rend sur la place publique, accompagné de tous les sénateurs, monte sur son tribunal, et y cite Manlius. Celui-ci se présente avec un cortége formidable. Le sénat et ses clients d'un côté, le peuple de l'autre, ressembloient à deux armées rangées en bataille. Le dictateur allant droit au but, dit à Manlius : « Je sais les accusations que vous intentez contre les premiers du sénat, les espérances dont vous bercez la multitude. Je vous ordonne de nommer sur-le-champ ceux à qui vous imputez la soustraction coupable d'une partie du trésor public; sinon, pour que vous n'abusiez plus le peuple, je vais vous faire emprisonner comme un séditieux et un calomniateur. » Manlius esquiva une explication directe. Au lieu de se justifier, il récrimina.

« Le dictateur, dit-il, n'a pas été créé pour 382.
» combattre les peuples voisins, auxquels le
» sénat suppose des crimes, et qu'il travestit
» en ennemis dès que son intérêt le lui con-
» seille; mais on l'a nommé pour l'opposer
» au peuple romain et à Manlius. Aussi a-t-on
» laissé là l'ennemi pour se jeter sur moi, et
» protéger les usures. Que me reproche-t-on?
» Le cortége qui m'accompagne en tout lieu?
» Les sénateurs me l'enlèveront dès qu'il leur
» plaira de faire quelques sacrifices en faveur
» des malheureux. Il n'est pas même besoin
» pour y réussir qu'ils acquittent les dettes de
» leurs concitoyens, qu'ils en répondent, ou
» qu'ils se dépouillent pour eux de leur
» patrimoine, mais seulement qu'ils fassent
» remise des intérêts qui ont grossi leurs
» créances. Quant aux trésors qu'ils ont déro-
» bés au public, pourquoi me demandent-ils
» où ils sont? Ne le savent-ils pas mieux que
» moi? D'où leur vient cette hardiesse, si ce
» n'est qu'ils ont si bien pris leurs mesures
» qu'ils ne craignent pas d'être découverts?
» Ce n'est pas à moi, c'est aux auteurs de ces
» larcins qu'il faut enjoindre de révéler les
» lieux où ils sont enfouis. » Le dictateur lui
commanda de s'expliquer sans détour, de nommer ceux qu'il prétendoit inculper, ou de con-

382. fesser son imposture. Manlius ayant répondu qu'il ne parleroit pas au gré de ses ennemis, Cossus donna ordre de le conduire en prison. Quand il se vit saisi par les licteurs, il s'écria : « Dieu qui habitez le Capitole, souffrirez-vous » que cette main qui a chassé les Gaulois de » vos temples soit flétrie par des fers? » Le peuple étoit indigné; mais il se tut, et abandonna son idole. Il n'osoit même murmurer tout haut, tant la dignité du dictateur lui imposoit. Cependant beaucoup de plébéiens prirent le deuil, et laissèrent croître leur barbe (1) et leurs cheveux, signe de douleur réservé aux plus grandes calamités. Le vestibule de la prison étoit inondé d'une multitude qui paroissoit accablée de la plus profonde douleur, et lorsque le dictateur, avant sa démission, triompha des Volsques, elle dit hautement qu'il ne manquoit à cette cérémonie que d'y voir Manlius attaché à son char. Tout annonçoit une révolte. Pour détourner l'orage, le sénat décrète qu'une colonie de deux mille

(1) Tite-Live, que nous suivons ici, suppose que les Romains se rasoient dès lors : d'autres disent au contraire que les premiers barbiers qui parurent à Rome y vinrent de Sicile en l'an 298, c'est-à-dire quatre-vingt-quatre ans plus tard, et que jusqu'à cette époque, les Romains avoient laissé croître leur barbe.

citoyens sera envoyée à Satrique, et assigne à 382.
chacun deux arpens et demi de terre. Le bienfait ne s'étendant qu'à un petit nombre de citoyens, étant d'ailleurs assez modique, ne fut regardé par le peuple que comme un prix attaché à l'abandon de Manlius, et enflamma les esprits au lieu de les apaiser. La dictature finie laissa un libre cours à la plainte. Des voix s'élevoient qui reprochoient au peuple son ingratitude et son imprévoyance. On rappeloit le souvenir de Cassius et de Melius qui avoient, dit-on, embrassé sa cause avec tant de chaleur, et qu'il avoit laissé périr : en sorte que tous ses défenseurs étoient autant de victimes égorgées sans résistance aux pieds du sénat. Manlius seul, ajoutoit-on, les avoit tous délivrés des Gaulois, et tous réunis ne suffisoient pas pour délivrer Manlius. Les mutins environnoient la prison la nuit comme le jour, et menaçoient d'en rompre les portes. Le sénat eut la foiblesse de les ouvrir, et loin par là de faire taire la révolte, lui donna un chef, et un chef altéré de vengeance.

Manlius effectivement, dès qu'il fut mis en 381.
liberté, ne songea qu'aux moyens d'assouvir et cette passion et l'ambition qui le dévoroit. « Jusqu'à quand, disoit-il aux plébéiens, ignorerez-vous vos forces? Comptez du moins

381. » combien vous êtes et combien vous avez
» d'adversaires ; montrez seulement l'appareil
» de la guerre, et vous êtes sûrs de la paix.
» Dès qu'on vous verra en posture d'attaquer,
» vous obtiendrez toutes vos demandes. Vous
» tournez les yeux vers moi. Mais que suis-je
» si vous ne me soutenez ? N'ai-je pas disparu
» tout à coup dès qu'il a plu à vos ennemis ?
» S'ils osent davantage, les dieux descen-
» dront-ils du ciel pour me défendre ? Votre
» courage est donc ma seule ressource. Vos
» disputes contre le sénat n'aboutiront-elles
» plus qu'à vous faire passer sous le joug ?
» Quand vous l'avez bien voulu, vous avez su
» arracher ce que vous avez désiré. Essayez
» donc jusqu'où vous pourrez aller secondés
» par mes efforts. Il vous est plus facile de
» donner un maître au sénat, qu'il ne l'a été
» de lui résister quand il vous maîtrisoit. Pour
» que vous puissiez enfin lever la tête, il faut
» que vous abattiez dictature et consulat. Op-
» posez-vous à ce qu'on poursuive en justice
» les débiteurs ; je serai votre patron. C'est un
» titre que mon zèle pour le peuple m'a dès
» long-temps acquis. Si vous croyez devoir
» en accorder un plus noble à votre chef, il
» n'en sera que plus en état d'assurer le succès
» de vos prétentions. » La fin de ce discours

sembloit dévoiler les siennes, et appeler la couronne sur sa tête. Mais on ne sait pas bien précisément s'il porta ses vues jusqu'à la tyrannie (1), ni quelles étoient ses mesures et ses ressources pour l'exécution d'un si hardi projet. Le sénat cependant alarmé des assemblées fréquentes qui se tenoient chez ce conspirateur, dont la maison étoit située dans la citadelle, ordonna aux tribuns militaires « de veiller à ce que la république ne souffrît » aucun dommage des desseins de Manlius; » formule qui, comme on l'a dit, mettoit dans les mains des magistrats une autorité absolue. 381.

Mais on ne pouvoit attaquer Manlius à force ouverte sans risquer la subversion de la république : les tribuns du peuple le firent concevoir au sénat avec lequel ils faisoient cause commune dans cette affaire, parce qu'ils sentoient bien que l'anéantissement de la liberté seroit celui de leur puissance. Ils conseillèrent de commencer par séparer les intérêts de Manlius de ceux de la multitude ; et pour y parvenir, ils offrirent de le citer au tribunal même du peuple, qui, disoient-ils, dès qu'il saura sa liberté compromise, dès qu'il

(1) C'est ainsi que les anciens nommoient la royauté, lorsqu'elle étoit fondée sur les débris de la république.

381. verra que de protecteur il est devenu juge, que c'est un patricien qu'on accuse d'avoir affecté la tyrannie, que ses accusateurs sont les tribuns, changera bien de sentiment. Ce conseil est adopté : Manlius, accusé d'un crime capital, se présente en habit de deuil, sans être accompagné de qui que ce soit, pas même de ses frères, chose inouïe jusque-là, et qui prouve l'horreur qu'avoient les Romains pour tout attentat à leur liberté. Les tribuns ayant proposé leur accusation, Manlius, sans répondre directement, étala ses services et ses exploits. Il produisit, outre un grand nombre d'autres récompenses militaires, trente dépouilles d'ennemis tués de sa main en autant de combats singuliers, découvrit sa poitrine toute couverte de cicatrices, et conjura le peuple de jeter les yeux sur le Capitole avant de prononcer. La vue de cet édifice affoiblissoit l'accusation, excitoit l'intérêt et la pitié. Camille qui, en qualité de tribun militaire, présidoit l'assemblée, persuadé que l'aspect de cette forteresse seroit toujours une sauvegarde pour l'accusé, fait remettre le jugement à un autre jour, et convoque le peuple hors de la ville, dans un endroit où cet objet ne frappe plus ses yeux. Manlius y est condamné à être précipité de la roche Tarpéienne; ainsi le même

lieu fut alternativement le théâtre de sa gloire et de son supplice. Le surnom (1) de *Marcus* fut interdit à sa famille; sa maison fut rasée, et l'on défendit qu'aucun patricien habitât désormais le Capitole qui, dominant la ville, pouvoit faire naître le projet de l'asservir et en faciliter l'exécution. 381.

L'envie qu'excita dans le cœur de Manlius le mérite transcendant de Camille, fut, suivant toute apparence, ce qui le perdit : ne pouvant égaler sa gloire, il voulut le passer en dignité. Son projet échoua si complètement, que ce fut son rival même qui dirigea sa condamnation; et qu'en subissant une mort ignominieuse, il laissa Camille au premier poste de la république; cependant le peuple, toujours variable dans ses sentimens, ne tarda pas à se repentir de sa sévérité : une peste subite qui survint lui en parut une juste punition. On disoit que Jupiter se vengeoit de la cruauté exercée envers le sauveur de son temple.

La famine, comme il arrivoit toujours chez 380—375.

(1) Le prénom désignoit chaque particulier; le nom, sa famille; le surnom, la branche à laquelle il appartenoit. Ainsi Caïus Julius César indiquoit que le premier des Césars se nommoit Caïus; qu'il étoit de la famille des Jules, et de la branche des Césars.

380— un peuple pauvre et cultivateur, se joignit à
375. la peste : les voisins prirent ce temps pour menacer Rome; le sénat essaya la voie des bienfaits contre les murmures de la multitude, et pour la disposer à prendre les armes; mais les ennemis s'en tinrent aux menaces cette année. Dans la suivante, la guerre s'engagea contre les habitans de Vélitres, colonie romaine qui s'étoit révoltée, et que soutenoient les Prénestins. On les battit tous; mais ces derniers ayant engagé les Volsques dans leur parti, emportèrent Satrique, autre colonie de Rome, et y commirent de grandes cruautés; cette inconstance dans le sort des armes fit songer à nommer Camille tribun militaire. Il s'excusa sur son âge et une maladie dont il étoit attaqué en ce moment, et il étoit prêt à jurer dans l'assemblée, suivant l'usage, la sincérité de son excuse; mais le peuple ne voulut pas recevoir son serment, et cria qu'on ne demandoit pas le secours de son bras, mais celui de ses conseils. Il céda aux vœux de ses concitoyens.

Le sort lui donna pour collègue L. Furius, jeune homme brave et présomptueux : tous deux allèrent combattre les Volsques réunis aux Prénestins. Les ennemis, plus nombreux, présentèrent d'abord la bataille : les Romains,

et surtout Furius, auroient voulu l'accepter 380—
sans différer; mais Camille comptoit au con- 375.
traire attendre que les adversaires fissent quelque faute qui compensât l'avantage du nombre, et temporisoit en conséquence. Les alliés enhardis par cette circonspection, insultèrent les Romains presqu'à l'entrée de leur camp : ceux-ci le souffroient avec impatience; Furius les animoit encore par ses discours : l'âge, disoit-il, avoit glacé Camille; mais il n'étoit pas juste que les forces de la république, qui devoit être immortelle, suivissent la destinée d'un homme sujet à la mort. De tout côté on demandoit le combat : Furius alla prier son collègue de vouloir bien en donner l'ordre, et de se laisser vaincre dans le conseil pour triompher incessamment sur le champ de bataille. Il lui représenta l'impatience des troupes, qui ne permettoit plus de différer. Camille répondit qu'il avoit coutume de les conduire, non de se laisser commander par elles; mais que pour son collègue, il reconnoissoit en lui une autorité égale à la sienne, et avouoit qu'il n'avoit pas le droit de l'empêcher d'en user : il demanda seulement que par égard pour son âge et pour ses infirmités, on le laissât au corps de réserve. (Il avoit environ soixante-sept ans.) Furius, à la tête de l'armée, donne

380—375. dans un piége; les Romains sont en déroute. Camille s'étant fait mettre à cheval, vient à leur secours; et comme ils cherchent à rentrer dans leur camp, il s'y oppose : « Aucun de » vous, dit-il, n'y sera reçu que vainqueur. » La honte les arrête; et voyant leur général se précipiter dans la mêlée, ils l'y suivent en poussant des cris de joie. Furius, de son côté, fait par l'ordre de Camille mettre pied à terre à la cavalerie pour secourir les fantassins; ce qui étoit ordinaire chez les anciens. La fortune change de face; et les ennemis battus laissent leur camp aux Romains.

On trouva parmi les prisonniers, des Tusculans qui avoient été envoyés par leurs magistrats pour renforcer les Volsques. Camille alla rendre compte de cette circonstance à Rome, et prendre à ce sujet les ordres du sénat. Déjà la faute de Furius étoit connue dans la ville : on s'attendoit que son collègue alloit en demander justice, il n'en parla point; et lorsque le sénat eut décrété la guerre contre les Tusculans, et lui en eut donné la direction, avec la faculté de choisir un des autres tribuns militaires pour l'accompagner, il prit Furius; et par cette généreuse indulgence, fit oublier la témérité de son collègue, et augmenta sa propre gloire. L'expédition contre

les Tusculans ne fut pas longue, ils s'abstin- 380—
rent de prendre les armes, laissèrent ouvertes 375.
les portes de leur capitale, et demandèrent grâce au sénat, qui voulut bien l'accorder. Bientôt même ils obtinrent le droit de bourgeoisie.

D'autres ennemis plus sérieux, les Prénestins, saisissant l'occasion de quelques troubles domestiques dont nous allons parler, se jetèrent sur le territoire de Rome. Un dictateur fut nommé pour les réprimer. Cette seule nomination effrayoit ordinairement les adversaires des Romains; ce ne fut pas sans raison qu'ils en conçurent cette fois de la crainte. Le dictateur T. Quintius Cincinnatus les défit près d'Allia, s'empara de Préneste et de neuf autres places qui en dépendoient, ce fut l'ouvrage de dix jours.

Malgré des succès aussi éclatans, il y avoit 374—
à Rome du mécontentement et de la misère. 365.
Divers malheurs avoient augmenté la masse des dettes; une grande partie du peuple en avoit récemment contracté pour payer un tribut extraordinaire imposé à l'occasion des murs de la ville, qu'on reconstruisoit en pierres de taille. Les débiteurs insolvables étoient, suivant la loi, mis au pouvoir de leurs créanciers. Ces infortunes domestiques avoient tel-

374— lement abattu le courage des plébéiens, que
365. non seulement ils avoient cessé de briguer le tribunat militaire conquis par eux avec tant de peine, mais que les plus considérables ne recherchoient pas même les magistratures plébéiennes; en sorte que le gouvernement sembloit appartenir désormais aux patriciens; car des tribuns sans considération ne pouvoient balancer leur influence et leur autorité. Un incident puéril fit tout à coup changer la face des choses.

M. Fabius Ambustus, outre ses fils dont nous avons parlé au sujet de la guerre des Gaulois, avoit deux filles. L'aînée étoit femme de S. Sulpicius, patricien, et alors tribun militaire; la cadette, de C. Licinius Stolon, riche plébéien; celle-ci se trouva chez sa sœur au moment où Sulpicius rentroit chez lui. Le licteur qui le précédoit ayant, suivant l'usage, frappé à la porte avec le bâton des faisceaux, pour annoncer l'arrivée du magistrat, ce bruit extraordinaire causa un mouvement de surprise et de peur à la femme de Licinius. Sa sœur sourit de cette ignorance; l'autre en fut vivement offensée: le grand nombre d'officiers dont elle vit son beau-frère accompagné, et qui tous recevoient ou demandoient ses ordres; enfin, l'appareil du pouvoir qu'elle aperçut,

lui firent sentir que sa sœur avoit fait un mariage plus considérable que le sien. Cette idée la jeta dans une sombre mélancolie, son père lui en demanda la cause; elle la dissimula long-temps, rougissant peut-être d'avoir un sentiment qu'on pouvoit trouver blâmable; mais vaincue par une plus vive instance, elle avoua que sa douleur provenoit de ce qu'elle étoit entrée dans une maison où la considération et les honneurs seroient toujours étrangers. Son père lui promit de faire les derniers efforts pour détruire le motif de ce chagrin, et la flatta de l'espérance de voir bientôt son époux aussi honoré que son beau-frère. 374—365.

Fabius, par complaisance pour sa fille, peut-être aussi par ressentiment de la mort de son fils, que le sénat avoit abandonné à la vengeance du peuple, manœuvra contre les intérêts de l'ordre des patriciens (auquel il appartenoit), de concert avec son gendre. Ils s'associèrent L. Sextius, plébéien courageux, éloquent, et zélé démocrate. Licinius et Sextius commencèrent par briguer le tribunat plébéien, comme un moyen d'atteindre à la première magistrature, ils l'obtinrent avec d'autant plus de facilité, qu'il n'étoit pas en ce moment un objet d'ambition.

A peine en furent-ils revêtus, qu'ils décou-

374—365. vrirent ouvertement leurs projets, et travaillèrent à les faire réussir. Ils proposèrent à la fois trois innovations, dont les deux premières étoient au profit du peuple, et la troisième la récompense de ses tribuns. D'abord, un soulagement pour les débiteurs, consistant à déduire sur le capital ce qui auroit été payé pour les intérêts, et à donner trois ans pour acquitter le surplus par sommes égales; ensuite, sans renouveler la prétention du partage des terres, à laquelle ils prévoyoient une trop vive résistance, ils demandèrent qu'il fût défendu d'en posséder plus de cinq cents arpens (1), et que l'excédant de cette quantité fût ôté aux riches, et distribué à ceux qui n'en avoient pas du tout; enfin, qu'on ne nommât plus que des consuls, dont un seroit nécessairement plébéien. C'étoit une guerre à outrance contre la noblesse. Ces trois projets tendoient à lui ravir de l'argent, des terres, des honneurs et du pouvoir; ils furent présentés à la fois dans une assemblée du peuple. Le corps des patriciens tout entier s'y opposa. On se sépara sans rien conclure. La ville se remplit de troubles; les familles se divisèrent

(1) L'arpent avoit deux cent quarante pieds de long sur cent vingt de large.

entre elles. Il y eut des transfuges dans l'un 374—
et l'autre parti; car les plébéiens les plus opu- 365.
lens ne goûtoient point le projet sur les terres, lequel les atteignoit, et les patriciens qui ne jouissoient pas de cinq cents arpens, ou qui n'avoient point de débiteurs, n'étoient pas éloignés d'approuver les lois relatives aux terres et aux créances. Cette diversité et cette opposition d'intérêts bouleversant toutes les têtes, le sénat n'eut d'autre ressource, pour calmer la fermentation, que celle dont il avoit déjà fait quelquefois usage : il gagna des tribuns qui s'opposèrent aux propositions de leurs collègues. Leur *veto*, dont ils n'étoient pas tenus de dire les raisons, y forma un obstacle qui paroissoit insurmontable. Licinius et Sextius ne se tinrent pas néanmoins pour entièrement vaincus; et retournant contre le sénat les armes qu'il leur opposoit, suspendirent tout à coup les fonctions du gouvernement; car les tribuns militaires s'étant démis, les deux associés usèrent à leur tour du privilége *d'empêcher*, et ces magistrats n'eurent point de successeurs. Eux, au contraire, pendant cinq années consécutives, se firent conserver dans leurs charges, maintinrent et renouvelèrent leur opposition. Il n'y eut en conséquence, aucune magistrature suprême,

374— et l'on tomba dans une espèce d'anarchie. La
365. guerre l'eût fait cesser; mais nul ennemi ne se présenta durant ce long intervalle; ce qui fait présumer que les Romains, dans leurs querelles avec leurs ennemis, étoient communément les agresseurs. Enfin, les Vélitres vinrent en quelque sorte au secours du sénat, en assiégeant Tusculum, ville alliée de Rome. La nécessité de la secourir força les deux tribuns de consentir à ce qu'on élût des tribuns militaires. Les ennemis furent battus, Tusculum délivré, et Vélitres investie. Cette place ayant fait résistance, il fallut des chefs pour en continuer le siége. Licinius ne put s'opposer à cette nomination; mais il eut le crédit de faire comprendre Fabius, son beau-père, au nombre des nouveaux magistrats. Les deux tribuns ligués, ayant appris par une longue habitude à manier les esprits d'une grande assemblée, et secondés par un tribun militaire, régnoient en souverains sur la place publique, et y provoquoient les sénateurs par des interrogations audacieuses, auxquelles il eût été dangereux de répondre. « Croyez-vous, leur » disoient-ils, que tandis qu'on n'accorde aux » plébéiens que deux arpens de terre, il vous » soit bien permis d'en posséder plus de cinq » cents? Est-il bien juste que vous jouissiez

» d'une si vaste étendue de terrain, pendant 374—
» que nous en avons à peine assez pour nous 365.
» construire une cabane et un tombeau? Est-il
» nécessaire ou convenable que des troupes de
» plébéiens soient inhumainement abandon-
» nés à leurs créanciers, et que les maisons des
» patriciens soient autant de prisons ouvertes
» pour engloutir ces malheureux débiteurs. »
Ils ajoutoient que cependant ces abus dureroient tant que le peuple n'auroit pas un consul qui, tiré de son sein, fût le protecteur de ses droits et de sa liberté; qu'au surplus une égalité parfaite entre tous les citoyens étoit la la base essentielle d'une véritable république. Ces discours étant accueillis avec faveur par la multitude, les tribuns lui proposèrent une quatrième innovation : ce fut, au lieu de deux prêtres préposés à la garde des livres sibyllins, d'en nommer dix, dont cinq seroient pris dans l'ordre des plébéiens.

Licinius et Sextius étant continués dans leur tribunat pour la neuvième fois, et ayant été pendant cinq ans à peu près les seuls magistrats de Rome, leur parti ne pouvoit manquer d'avoir pris une grande consistance : ils se crurent si forts, qu'ils osèrent mépriser l'opposition de leurs collègues; ce qui étoit sans exemple. Le sénat, alarmé de cette au-

374— dace, eut recours à ses deux dernières res-
365. sources : à la dictature et au premier citoyen de la république. Camille, créé dictateur, monta sur son tribunal avec un air menaçant, et entouré d'une foule de patriciens. Les tribuns, sans se laisser intimider, proposent leurs lois. Quelques uns de leur collége s'y opposent ; mais les premiers n'en cueillent pas moins les voix des tribus. Celles qui sont d'abord appelées adoptent sans hésiter des projets qui leur sont favorables, en prononçant la formule usitée : « Soit fait comme vous le requérez (1). » Alors Camille dit au peuple : « Puisque c'est le caprice, non l'autorité légitime des tribuns qui vous guide, et que ce droit d'opposition, autrefois obtenu par la force, vous l'abolissez de la même manière que vous l'avez acquis, je le maintiendrai autant pour votre intérêt que pour celui de la république. Je ne souffrirai pas que vos tribuns donnent ici la loi comme dans une ville prise d'assaut, ni que la puissance tribunitienne se détruise elle-même. » Les tribuns continuent leur opération avec un sang-froid méprisant. Camille irrité envoie ses

(1) Ils disoient : *uti rogas*, comme vous le demandez, en sous-entendant *fiat*, soit fait.

licteurs disperser le peuple, et menace d'en- 374—
rôler toute la jeunesse, et de l'emmener à l'ins- 365.
tant hors de la ville. Cette menace effraie la multitude, et redouble l'animosité de ses chefs. Cependant, avant que la victoire soit décidée, Camille abdique, soit qu'il ne voulût pas se commettre avec des furieux, et risquer un second exil dans un âge avancé, ou qu'on lui eût fait croire qu'il s'étoit glissé quelque irrégularité dans la cérémonie des auspices, lorsqu'il avoit été promu à la dictature; car les Romains étoient alors très-scrupuleux observateurs des formes religieuses. Si l'augure prononçoit un mot pour un autre, si le voile dont il avoit la tête couverte tomboit, s'il ne se levoit ou s'asseyoit dans les circonstances et les temps marqués, s'il manquoit à une seule des minutieuses formalités qui étoient prescrites, les délibérations prises, les élections faites en conséquence de ces actes de religion, étoient nulles; et celui qui auroit dédaigné alors ces pieuses rêveries, eût été regardé comme un sacrilége. Quel que fût le motif de la démission de Camille, on nomma presqu'aussitôt un autre dictateur. P. Manlius, élevé à cette dignité, trahit la cause de l'ordre qui l'y avoit porté, en nommant un plébéien pour général de la cavalerie. Les tribuns,

374—365. n'ayant rien à craindre de l'un ni de l'autre, se crurent dès lors certains d'emporter l'affaire d'emblée ; mais, à leur grand étonnement, le peuple, qui souhaitoit avec passion les lois sur les terres et les dettes, ne montra aucune ardeur pour celle qui concernoit le consulat. Il trouvoit convenable de laisser cette magistrature aux patriciens, qui, depuis l'établissement de la république, l'avoient mené à des victoires presque continues. Les tribuns Licinius et Sextius, mécontens de cet esprit d'égoïsme dans le peuple, feignirent de vouloir renoncer à la direction de ses intérêts, le taxèrent ouvertement d'ingratitude, et, se montrant tout-à-fait à découvert, lui déclarèrent que les lois relatives aux terres, aux dettes et au consulat, étoient inséparables, et que s'il ne vouloit pas les accepter conjointement, il étoit inutile de leur conférer un dixième tribunat, et de les exposer éternellement et gratuitement à la haine des patriciens. Tandis qu'un discours qui manifestoit une ambition si effrontée, tenoit les autres sénateurs dans une espèce d'abattement et d'immobilité, Appius Claudius, petit-fils du décemvir, s'éleva contre l'insolence de ces deux hommes : « Ils » ne veulent, dit-il, faire au peuple la grâce » d'accepter le tribunat qu'à la condition

» expresse que vous accepterez, sans aucune 374—
» exception, toutes les lois qu'ils proposent; 365.
» ou recevez tout, disent-ils audacieusement,
» ou nous ne proposons rien. Des tyrans
» tiendroient-ils un autre langage? Ainsi,
» qu'une de leurs lois soit mauvaise, ce n'est
» pas une raison de la refuser. Ils sont prêts
» à abandonner le peuple, s'il ne les élève au
» consulat. Leur projet laisse la faculté de
» nommer consuls, deux plébéiens à la fois,
» mais non pas deux patriciens. Est-ce donc
» là ce qu'ils appellent instituer l'égalité entre
» les deux ordres? Si vous admettez leurs
» innovations, que deviennent les auspices,
» fondemens de notre religion, et qui ont tou-
» jours été entre les mains des patriciens (1)?
» On tourne maintenant en ridicule les céré-
» monies de la religion; on dit : il importe
» bien que les poulets mangent ou ne man-
» gent pas, que les oiseaux chantent ou ne
» chantent pas (2). Ce sont là des minuties.
» Oui; mais c'est en les respectant que Rome

---

(1) Appius suppose ici, fort mal à propos, que la noblesse des augures étoit une chose essentielle à la religion. Il est aisé de voir quelle prise il donnoit sur lui aux tribuns, par une supposition de cette nature.

(2) Dans ces temps encore grossiers, il y avoit donc déjà des incrédules!

374— » s'est élevée au point de grandeur où vous la
365. » voyez. »

Ce discours n'eut d'autre effet que de faire reculer le jour où l'on prononceroit sur les projets des tribuns; et ceux-ci voulurent bien consentir à perpétuer leur domination, en acceptant un dixième tribunat. Ils se bornèrent alors à faire passer la loi relative à la garde des livres sibyllins. La moitié des gardiens de ces livres fut prise dans le peuple, ce qui parut aux tribuns un degré pour monter incessamment au consulat, attendu que ce dépôt avoit toujours été exclusivement confié à des patriciens.

364. Le sénat se reprochoit la foiblesse qu'il avoit eue de laisser devenir héréditaire dans quelques familles le tribunat, qui n'étoit originairement qu'une charge annuelle, et voyoit avec encore plus de regret que la dispute sur le consulat menaçoit de se terminer par une guerre civile. Cette crainte fut suspendue par une autre tout aussi grande.

Une nuée de Gaulois s'avancèrent des bords de l'Adriatique vers Rome, pour venger la défaite de leurs compatriotes. Toute dispute finit à l'instant, toute querelle cessa. Les tribuns du peuple et les patriciens demandèrent, avec un égal empressement, Camille pour

dictateur. Quoiqu'il eût alors près de quatre- 364.
vingts ans, il accepta sans balancer cette dignité, qui lui étoit conférée pour la cinquième fois. Ayant observé que l'arme la plus redoutable des Gaulois étoit une forte épée, ou une espèce de sabre avec lequel ils fendoient les têtes et coupoient les épaules, mais qu'ils manioient pesamment et sans adresse, il fit fabriquer pour la plupart de ses soldats des casques d'un acier bien trempé, afin que cette arme y glissât ou s'y rompît. Il voulut, en outre, que leurs boucliers fussent bordés d'une lame de fer, le bois dont ils étoient composés ne pouvant seul résister aux coups. Enfin, il leur apprit à prévenir les Barbares avec de longues javelines, et à les enfoncer dans leur sein, tandis qu'ils auroient le bras levé pour frapper.

Les Gaulois vinrent camper sur le bord de l'Anio, chargés d'un si grand butin, que leurs mouvemens en étoient fort gênés. Camille occupa une colline dont la pente étoit très-douce, et qui avoit plusieurs enfoncemens; la plus grande partie de son armée s'y cacha, et la crainte sembloit retenir l'autre sur les hauteurs. Pour faire prendre cette opinion aux Gaulois, le dictateur, bien retranché, les laissa fourrager jusqu'au pied de la colline.

364. Ayant appris un jour que la plupart s'étoient dispersés au loin pour le fourrage, il alla chercher ceux qui étoient restés. Ils parurent surpris de voir qu'on eût l'assurance de les attaquer. Ce fut la première chose qui rabattit un peu leur fierté. Néanmoins, quoiqu'ils n'eussent pas le temps de se ranger en bon ordre, ils marchèrent courageusement, l'épée haute, au-devant de leur ennemi. Avec ses longues javelines, celui-ci les arrêta, et comme il étoit tout couvert de fer, les sabres des Gaulois, qui n'étoient pas d'une forte trempe, se courboient et se faussoient en tombant sur son armure. D'un autre côté, les boucliers des Barbares leur paroissant trop lourds à soutenir lorsque le Romain tâchoit d'en retirer les javelines dont il les avoit percés, ils les abandonnèrent et se jetèrent avec intrépidité sur ses traits, qu'ils s'efforçoient de lui arracher des mains. Ils ne purent long-temps soutenir l'inégalité d'un tel combat : leurs premiers rangs ayant été taillés en pièces, les autres se dispersèrent, sans songer à se réfugier dans leur camp, qu'ils avoient négligé de fortifier, n'ayant jamais douté de la victoire.

Cette bataille, postérieure de vingt-trois ans à la prise de Rome, rassura un peu les Romains. Les Gaulois, jusque-là, leur avoient

paru les plus redoutables des hommes; car 364.
ils n'attribuoient les premiers succès qu'ils avoient obtenus contre eux, qu'à des circonstances imprévues, et à la peste qui avoit affoibli ces étrangers. Ils leur paroissoient tellement dangereux, que les prêtres, dispensés de toute autre guerre, ne l'étoient point de celles qu'on avoit à soutenir contre les Gaulois. La défaite de ces peuples fut bientôt suivie de la prise de Vélitres, qui se rendit sans combattre à des vainqueurs dont le courage étoit exalté par le succès, et auxquels cette ville sentoit bien qu'elle n'eût pu résister.

Camille termina sa carrière militaire par un glorieux triomphe.

Comme les tribuns de Rome n'étoient pas si faciles à vaincre que les Gaulois, pour résister à leurs attaques, qu'on savoit bien devoir être renouvelées, le dictateur fut engagé à conserver sa magistrature encore quelque temps. Mais rien ne put intimider les deux tribuns, déterminés à vaincre ou à périr; après avoir proposé leurs lois, sans s'arrêter, suivant l'usage ordinaire, à haranguer pour les faire valoir, ils ordonnent de recueillir les suffrages. Camille, environné de tout le sénat, veut s'y opposer; mais la dictature, instrument trop souvent mis en usage, avoit perdu

364. de son ressort, et les deux tribuns perpétuels, oubliant toute pudeur, envoient un de leurs huissiers pour saisir Camille et le traîner en prison. Cet officier subalterne ose porter la main sur le libérateur de Rome ; il est repoussé par les patriciens. Un bruit affreux s'élève, et les deux partis se rangent comme en bataille sur la place. Jamais on n'y avoit vu un tel tumulte. Camille quitte son tribunal, et marche vers le Capitole, suivi des sénateurs. Avant d'y entrer, il implore les dieux, et voue un temple à la Concorde. L'affaire mise en délibération, il y eut une grande diversité d'avis dans le sénat ; mais on finit, comme on faisoit presque toujours, par céder au peuple. Etoit-ce foiblesse, prudence, nécessité ? C'est ce qu'il seroit bien malaisé de dire avec certitude. On peut cependant être surpris que la démocratie ait remporté un tel avantage sous un dictateur si révéré. Il ne montra qu'un zèle médiocre pour son ordre, et il paroît qu'il eût désiré pouvoir demeurer neutre dans ces querelles domestiques.

La victoire des plébéiens les enivra de joie. On ordonna la construction du temple de la Concorde voué par Camille, des sacrifices dans tous ceux qui existoient, et l'addition d'un jour aux féries latines. Les patriciens même

furent contraints de célébrer leur défaite et de paroître s'en réjouir; car il fut ordonné, au moment où ils l'essuyoient, que tout le monde se couronnât de chapeaux de fleurs. Ainsi il leur fallut se montrer avec des signes d'allégresse sur la tête, quand ils avoient la douleur dans l'âme. Leur déplaisir dut s'accroître encore lorsqu'ils virent le choix du peuple tomber sur Sextius, qui depuis dix ans travailloit à cette révolution. Elle arriva cent quarante-quatre ans après l'institution du consulat. Licinius ne tarda pas à être appelé au même honneur que son ancien collègue. 364.

Les patriciens obtinrent un foible dédommagement dans l'érection de deux nouveaux emplois annuels réservés à leur ordre : la préture et l'édilité curule.

Le premier fut un démembrement du consulat. Le préteur(1), ainsi que le consul, réunit dans la suite le pouvoir civil et militaire. Lorsqu'il se trouvoit dans la même armée que le consul, il lui étoit subordonné. Seul, il avoit toute l'autorité de ce premier magistrat. Mais dans l'origine, il paroît qu'il fut institué uniquement pour rendre la justice à la place du 363—360.

(1) *Prætor, qui præest*, qui préside, parce qu'il présidoit aux jugemens.

363—360. consul, que des guerres continuelles obligeoient à chaque instant de quitter la ville. Il n'y eut d'abord qu'un seul préteur, qui jugeoit toutes les causes; ce qui suppose qu'elles n'étoient alors ni fort nombreuses ni fort importantes. Nous rendrons compte dans le temps des variations que subit cette magistrature, la seconde de la république. Le fils de Camille en fut le premier revêtu. Il eut la robe prétexte, la chaire curule, six licteurs avec des faisceaux, et les questeurs furent sous ses ordres.

L'autre emploi créé en faveur des patriciens fut l'édilité appelée majeure, pour la distinguer de l'édilité plébéienne. On la nommoit aussi curule, parce que ceux qui l'exerçoient pouvoient, comme les consuls et les préteurs, revêtir la prétexte, se faire porter dans l'espèce de trône d'ivoire qu'on nommoit chaire curule, et s'y tenir assis aux assemblées publiques : distinctions qui caractérisoient les grandes charges de l'Etat. Le nom d'édile leur venoit d'*ædes*, édifice : une de leurs fonctions, comme nous l'avons dit en parlant des édiles plébéiens institués en l'an 491, étant de veiller sur les bâtimens publics et particuliers. Outre l'intention d'accorder à la noblesse une sorte d'indemnité pour le consulat, dont

la possession exclusive lui étoit ravie, l'intérêt 363—
même des plébéiens concourut à lui faire avoir 360.
sans partage l'édilité curule. Car *les grands jeux*, dont nous expliquerons tout à l'heure la nature, ayant été décrétés à l'occasion du retour apparent de la concorde entre les deux ordres, les édiles refusèrent de les donner, ne voulant, ou ne pouvant pas en faire les frais, qui étoient à leur compte. Les jeunes patriciens offrirent de s'en charger, si l'on vouloit leur conférer l'édilité. Leur offre fut acceptée avec reconnoissance, et tous les ans on élut deux édiles curules tirés de la noblesse. Il paroît que ceux-ci ne prirent dans l'édilité que ce qu'elle avoit de plus important, la police générale de la ville, l'intendance des jeux célébrés en l'honneur des différentes divinités, et celle des édifices qui leur étoient consacrés. Ils opinoient dans le sénat avant le rang assigné par la date de leur réception.

On ne pouvoit être édile qu'à trente-sept ans, préteur qu'à trente-neuf, et consul qu'à quarante-trois. L'édilité devint alors le premier degré pour parvenir aux honneurs, la première charge curule qu'on pût occuper. Lorsqu'on vouloit obtenir les autres, on ne pouvoit s'exempter des dépenses que celle-ci

363— entraînoit; le peuple régloit son affection sur
360. la manière dont on la remplissoit. Cependant il n'exigeoit pas des édiles au-delà de leurs moyens. Mais rarement on briguoit l'édilité sans avoir une fortune qui pût suffire aux frais nécessités par les jeux dont la multitude étoit avide.

Pour achever de l'apaiser, il restoit encore deux choses à régler : d'abord l'adoucissement de ses dettes ; on y pourvut quelques années après ; ensuite la demande relative aux terres conquises ; elle fut encore accordée au peuple comme le seul moyen de ramener quelques momens de calme dans la république.

La loi faite à cet égard se nomma Licinia, du nom de C. Licinius Stolon qui l'avoit proposée. Elle portoit que nul, à l'avenir, ne posséderoit plus de cinq cents arpens de terres conquises ; que le surplus seroit ou donné gratuitement, ou affermé à vil prix aux citoyens les moins fortunés, et que chacun de ceux-ci en auroit au moins sept arpens.

Le nombre de domestiques ou d'esclaves qu'on pourroit avoir pour cultiver ces terres fut déterminé, ainsi que celui des bestiaux qu'on y entretiendroit. Ce dernier fut fixé à cent bêtes à cornes, et cinq cents moutons.

L'année qui suivit celle où ces innovations

furent décrétées, n'offre d'autre événement 363—
remarquable que l'exercice du consulat par 360.
un homme nouveau. On donnoit ce nom à celui dont tous les ancêtres avoient été étrangers aux charges curules. Les descendans de ceux qui les avoient remplies, étoient appelés *nobles;* ils jouissoient du droit d'IMAGES, c'est-à-dire du droit de faire porter dans les cérémonies publiques, et notamment aux obsèques, les portraits de leurs ancêtres qui avoient occupé une des cinq grandes charges appelées curules; savoir : la dictature, le consulat, la censure, la préture et l'édilité. Ces charges, que nous verrons toutes devenir communes au peuple, lui ouvrirent la porte de la noblesse. Mais ces nouveaux nobles furent distingués des patriciens, quoiqu'en général unis avec eux d'intérêt et d'opinion : c'étoient des nobles plébéiens. La lutte qui avoit existé entre les patriciens et les plébéiens continua entre les nobles et ceux qui ne l'étoient pas, et fut à peu près aussi acharnée; car l'envie peut changer d'objet, mais non cesser d'exister.

Celle qui tourmentoit les tribuns ne se calma point par la victoire qu'ils venoient d'obtenir. Ils voyoient avec douleur que pour un plébéien, il y avoit quatre patriciens (un consul,

363— un préteur, deux édiles) vêtus de pourpre, et
360. assis dans des chaires d'ivoire; ils se plaignoient que l'édilité patricienne eût avili l'autre, en lui enlevant ses plus nobles fonctions. Leurs clameurs furent interrompues par une peste très-active, qui entre autres personnages célèbres enleva (en 362) Camille, le plus illustre de tous les citoyens de Rome. Il fut, dit Plutarque, plus regretté lui seul, que tous ceux qui succombèrent sous ce fléau. Cet homme paroît dans l'histoire romaine d'une grandeur colossale. Cependant, outre le vœu qu'il fit, dit-on, en se retirant de Rome, et qui n'étoit pas d'un bon citoyen, peut-être trouvera-t-on que la crainte de perdre la faveur publique lui inspira un peu de foiblesse à l'occasion des démêlés du peuple et des patriciens. On est fâché aussi qu'il ait présidé à la condamnation de Manlius, son rival de gloire, accusé du crime assez équivoque d'avoir aspiré à la tyrannie. On n'aime pas à le voir éloigner les juges de la vue du Capitole, pour fermer les cœurs à l'indulgence et à la pitié. Ces observations n'ont point pour but de rabaisser son mérite, mais de faire sentir qu'il n'en est point qui soit tout-à-fait exempt des foiblesses de l'humanité.

Il ne fut pas la dernière victime de cette

peste, qui dura trois années entières. La cérémonie du *lectisternium* employée pour la chasser ayant été inefficace, Rome essaya de désarmer la colère des dieux, en instituant à leur honneur des *jeux scéniques*, des représentations de pièces de théâtre : son peuple agricole et guerrier n'avoit encore vu d'autres spectacles que ceux du Cirque. Les nouveaux jeux appelés *grands*, répondirent à la grossièreté de ses mœurs : ils consistèrent en quelques danses et en quelques mouvemens qui n'avoient rien de lascif, exécutés au son de la flûte par des *histrions* (1) d'Etrurie. Ces danses n'ayant pu guérir les pestiférés, on eut recours à un autre sortilége, dont l'origine n'est pas bien connue : on attacha un clou à la muraille d'un temple, et un dictateur fut créé pour cette solennité. On choisit Manlius Imperiosus. Les clous servoient depuis des siècles chez les Etrusques et chez les Romains, pour marquer les années, et celui qui étoit enfoncé tous les ans dans le temple de Jupiter à Rome se nommoit pour cette raison *clou annuel* (*clavus annalis*).

363—360.

Lorsqu'enfin la peste eut disparu, ou se fut

---

(1) Ce mot vient de *hister*, qui en langue étrusque signifioit danseur ou baladin.

363— ralentie, le dictateur ne voulant pas borner
360. ses fonctions à l'enfoncement d'un clou, se mit en devoir de porter la guerre chez les Herniques, et, dans cette vue, de faire des levées. La jeunesse romaine osa résister. Il employa la force, envoya les uns en prison, condamna les autres à l'amende, en fit battre plusieurs de verges. Les tribuns s'étant tous ligués contre lui, il abdiqua la dictature, soit par force, ou, dit Tite-Live, par un sentiment de honte. Les magistrats du peuple ne se contentèrent pas de cette vengeance.

359. Cn. Pomponius, l'un d'eux, traduisit Manlius à l'assemblée générale pour le faire punir de la rigueur qu'il avoit exercée envers les citoyens. Il ajouta une autre accusation, et prétendit que cet ancien dictateur traitoit avec dureté son fils Titus; qu'il avoit relégué dans une de ses maisons de campagne où il l'occupoit au labourage. Cet enfant étoit bègue, et annonçoit peu d'esprit; son père lui avoit choisi une occupation analogue à la capacité qu'il lui connoissoit, et qui d'ailleurs étoit encore celle de la plupart des Romains: le tribun toutefois faisoit un crime à Manlius d'ensevelir son fils dans l'obscurité, au lieu de le produire en public. Titus apprend qu'il est le prétexte de la persécution qu'éprouve

son père; sans en prévenir personne, il se 359.
rend de grand matin à la ville, va chez Pomponius, qui étoit encore au lit, se fait annoncer sous son nom, dit qu'il vient pour une affaire secrète et pressée. Il est introduit; et, se trouvant seul avec le tribun, il lui porte un poignard à la gorge, et le menace de la mort, si, par le serment le plus redoutable, il ne jure à l'instant de se désister de son accusation contre Manlius. Pomponius le jure, se lève, assemble le peuple, l'instruit du fait, et demande à être relevé de son serment. Le peuple, au contraire, touché de la piété filiale de Titus, défend de poursuivre le père qu'il alloit condamner, et désigne le fils pour remplir une des charges de tribun des légions: grâce considérable, puisqu'il n'avoit eu aucune occasion de se faire connoître avant le trait dont il recevoit la récompense.

C'étoit la première fois que les plébéiens donnoient ces emplois militaires, qui étoient fort importans, et répondoient, avec quelque différence, à celui de colonel dans nos armées. Chaque légion étoit dirigée par six de ces tribuns; deux commandoient ensemble pendant deux mois, étoient remplacés par deux autres, et ainsi de suite. En général, on levoit tous les ans quatre légions, qui se partageoient

359. entre les consuls. Des vingt-quatre places de tribuns, le peuple en donna six cette année : il nomma Titus à la seconde. La démocratie gagnant toujours du terrain, jusqu'à ce qu'elle se détruise par ses excès, cinquante ans après, seize de ces places étoient à la nomination du peuple.

On rapporte à cette année un fait évidemment fabuleux : un gouffre s'étant ouvert au milieu de la place publique par l'effet d'un tremblement de terre, ou de toute autre cause, on ne put, dit-on, le combler, quelqu'effort que l'on fît pour y parvenir. Les devins consultés, suivant la coutume en pareil cas, répondirent que si l'on vouloit que la république fût éternelle, il falloit dévouer et précipiter dans cet abîme ce qui faisoit la principale force des Romains. On n'entendoit pas le sens de l'énigme. M. Curtius se flatta de l'avoir trouvé. C'étoit un jeune homme connu par plusieurs exploits. Tout à coup il se présente sur la place, armé complétement, et sur un cheval superbement harnaché ; il s'étonne et s'indigne qu'on n'ait pas reconnu tout d'abord que ce sont les armes et le courage qui font la grandeur des Romains, et court s'ensevelir dans le gouffre, qui se referme à l'instant : cet endroit, ajoute-t-on,

fut depuis nommé le *lac Curtius*. Personne, 359.
assurément, ne sera tenté de croire que ce nom soit une preuve du prodige. Il y avoit eu véritablement autrefois, en ce lieu, une espèce de marais, où (à l'époque du combat qui se donna sous Romulus pour reprendre le Capitole) un chef de Sabins, appelé Curtius, avoit été entraîné par son cheval, et quelque temps arrêté. Tite-Live dit que ce marais en avoit retenu le nom de Curtius. Cette origine n'a rien que de vraisemblable, tandis que l'autre n'est qu'absurde. Tout ce qu'il peut y avoir de vrai dans cet événement, c'est qu'une cause naturelle aura produit une excavation dans la place publique. Il n'est même pas impossible qu'un citoyen crédule et superstitieux, trompé par de prétendus devins, s'y soit précipité; mais il seroit bien superflu d'avertir que le reste de l'anecdote est un conte ridicule.

Après cet événement (s'il y en a quelque partie de véritable, ce qui n'est pas même bien sûr), toute l'attention de Rome se tourna vers la guerre, qu'elle porta chez les Herniques; non qu'elle fût en elle-même fort importante, mais parce que c'étoit la première dont un consul plébéien avoit la conduite. Les deux partis qui divisoient la république en attendoient l'issue avec inquiétude, pour s'en pré-

359. valoir selon l'événement. Le consul Genucius eut le malheur de donner dans une embuscade, où il fut battu et tué. Le sénat en sentit plus de joie que de déplaisir, et reprocha hautement au peuple d'avoir extorqué le consulat. Appius Claudius, qui s'y étoit le plus opposé, fut nommé dictateur, et vengea l'honneur des armes romaines.

358—355. Une guerre plus dangereuse se présenta, et fit, à ce qu'on croit, recourir encore à la dictature. Des Gaulois-Cisalpins, appelés, suivant quelques auteurs, par les Tiburtiens, s'avancèrent à trois milles de Rome. Les Romains allèrent à leur rencontre. Les deux armées n'étoient séparées que par l'Anio. Un Gaulois d'une énorme stature défie en combat singulier le plus brave des Romains. Sa taille gigantesque intimidoit les plus courageux. Titus Manlius seul demanda au dictateur la permission de se mesurer contre lui. « J'espère, dit-il, lui montrer que j'appartiens à une maison dont le chef précipita les Gaulois du Capitole. » Le dictateur applaudit à sa fermeté. Son adversaire, qui l'attendoit sur le pont, le voyant arriver, et ne doutant pas de la victoire, le regarde avec un signe de mépris. (Il tira la langue, dit Tite-Live.) Mais le Romain, aussi intrépide et plus

adroit, lui porte un coup mortel qui le jette 358—
à terre, lui arrache un collier qu'il portoit, 355.
et se le passe au cou; ce qui lui fit donner, par les soldats, le nom de Torquatus (1), qu'il transmit à sa postérité. Les Gaulois, regardant le succès de ce combat singulier comme un sinistre augure, se retirèrent avec précipitation sur le territoire de Tibur.

Alors Rome eut trois peuples à combattre : les Herniques, les Tiburtiens et les Gaulois. Les consuls réussirent contre les deux premiers. Pour s'opposer aux autres, on nomma un dictateur, comme c'étoit l'usage quand on avoit affaire aux Gaulois. Après un long combat, ils furent repoussés, et se retirèrent encore chez leurs alliés de Tibur. Ceux-ci s'étant à leur tour approchés de Rome, essuyèrent un semblable échec. Enfin les Gaulois reviennent à la charge conduits par l'espérance du butin, le désir de venger leurs défaites, ou celle de leurs compatriotes, et d'ailleurs excités par les voisins de Rome, qui retenoient ces hôtes, tout incommodes qu'ils étoient, pour tâcher d'affoiblir la dangereuse prépondérance que les Romains acquéroient en Italie. Mais ceux-ci se virent en

---

(1) De *torques*, collier.

358— état de la maintenir par le secours qu'ils re-
355. çurent des Latins, qui venoient de renouveler l'ancien. traité d'alliance long-temps demeuré sans exécution.

Après avoir choisi Sulpicius pour dictateur, ils allèrent à l'ennemi. De part et d'autre on brûloit d'en venir aux mains. Le dictateur ne partageoit pas cette impatience, et n'étoit point disposé à la satisfaire. Guerrier expérimenté, il considéroit que les Gaulois étant en pays étranger, faisoient chaque jour des pertes d'hommes qu'ils ne réparoient pas; qu'ils n'avoient ni magasins, ni places fortes, ni retranchemens; que leur ardeur impétueuse se refroidissoit assez vite; c'étoient autant de motifs de ne pas commettre le sort de Rome au hasard d'une bataille; aussi tiroit-il la guerre en longueur. Les soldats romains, peu accoutumés à ces lenteurs prudentes, forcèrent leur général de changer son plan, menaçant de prévenir l'ordre de la bataille si l'on différoit de le donner. Ne voulant toutefois accorder à la fortune que le moins qu'il pourroit, Sulpicius employa une ruse de guerre: il fit monter sur des mules les gens du bagage, leur donna des armes, et les posta sur des hauteurs, avec ordre de se cacher dans les bois, et de n'en sortir qu'au signal

qu'ils en recevroient. Il leur joignit une centaine de cavaliers. 358—355.

Les Gaulois chargèrent l'aile droite des Romains avec tant de furie qu'ils la firent plier. Le dictateur reproche aux siens de reculer devant un ennemi qu'ils avoient voulu attaquer malgré leur général. « Où sont ces » braves, disoit-il, qui vouloient me devan- » cer? Me suivent-ils, au moins? » Piqués de ces reproches, ils s'arrêtent et se précipitent sur les bataillons des Gaulois, qu'ils ébranlent à leur tour, et que la cavalerie achève de rompre. Aussitôt le dictateur court à son aile gauche, que les ennemis pressoient vivement. Cette fausse cavalerie qu'il avoit envoyée sur des hauteurs s'avance en ce moment en poussant des cris; les Gaulois craignant d'être coupés s'enfuient vers leur camp. Ils rencontrent la droite des Romains, qui, après l'avantage qu'elle avoit obtenu, s'étoit postée de manière à leur en barrer le chemin. Alors ils se dispersent du côté des bois et des montagnes, où les goujats de l'armée en font un grand carnage. Sulpicius obtint le triomphe, et déposa dans le trésor (construit de grosses pierres de taille), une quantité d'or assez considérable qui faisoit une partie du butin.

Les deux consuls avoient en même temps

358— d'autres ennemis en tête : les Herniques furent
355. subjugués; mais les Tarquiniens ayant remporté un avantage sur les Romains, et fait trois cent sept prisonniers, les égorgèrent comme des victimes.

Malgré ces guerres perpétuelles, l'intérieur ne laissoit pas d'être agité. Depuis que l'accès au consulat eut été ouvert aux hommes nouveaux, ils mirent tant d'activité à l'obtenir, et le poursuivirent avec une ardeur si furieuse, qu'on fut obligé de faire une loi pour réprimer la brigue. On n'en connoît point les termes. Il étoit difficile que cette loi pût entièrement remédier au mal. La brigue étant un acte
354. difficile à caractériser, auroit été plutôt du ressort de la censure, despotique par son essence.

Une autre loi aussi peu efficace fut rendue ensuite pour régler les usures ou l'intérêt de l'argent : c'étoit une chose qui avoit quelque connexité avec l'adoucissement des dettes du peuple, demandé par les tribuns Licinius Stolon et Sextius. Ce taux de l'intérêt est, comme l'observe Montesquieu, un objet bien important de l'histoire de Rome. Il tenoit, dit-il, tellement à sa constitution, qu'elle pensa mille fois en être renversée. Nous avons vu la première sédition du peuple devenu répu-

blicain, naître des rigueurs exercées par les 354.
créanciers envers leurs débiteurs. Ceux qui étoient insolvables furent, en vertu de l'arrangement fait sur le mont Sacré, libérés de leurs dettes, et tous les autres affranchis des condamnations par corps prononcées contre eux. On convint qu'il seroit fait de concert entre le sénat et le peuple une loi touchant les dettes futures; mais il ne paroît pas qu'on s'en soit jamais occupé. Le peuple crut peut-être avoir dans le tribunat une sauvegarde suffisante contre la dureté des créanciers. Il se trompa; car une loi des Douze Tables aggrava le sort des débiteurs, en les condamnant à perdre la tête ou à être vendus comme esclaves en terre étrangère, au-delà du Tibre. Nous avons déjà parlé de la faculté qu'elle laissoit de dépecer le corps du débiteur qui avoit plusieurs créanciers, afin que chacun d'eux pût en avoir une portion. Des conséquences outrées déduites d'un principe véritable, produisirent ces excès de rigueur : la foi publique étant sacrée pour les Romains, ils crurent qu'aucune peine n'étoit trop forte pour punir ceux qui manquoient à leurs engagemens, et passèrent de beaucoup la mesure qui doit être gardée même dans le bien. Si quelque chose pouvoit les excuser, ce seroit le désir

354. qu'ils marquèrent en divers temps de faciliter aux débiteurs les moyens de s'acquitter, en diminuant le taux des intérêts.

L'usage, jusqu'à l'époque actuelle, l'avoit fixé à douze pour cent par an. Une loi faite à la réquisition des tribuns Duellius et Menenius, le réduisit à un. Nous verrons encore ce modique intérêt diminué, puis défendu. Mais, comme nous l'avons dit, ces règlemens n'eurent aucun effet durable et salutaire, et cela parce qu'ils portèrent trop loin la faveur et l'indulgence auxquelles le débiteur a droit de prétendre. Cette loi fut donc violée, et ne pouvoit manquer de l'être. Elle n'eût été bonne pour les pauvres que dans le cas où ils eussent pu forcer ceux qui avoient de l'argent à leur en prêter. Mais puisqu'il étoit impossible qu'ils eussent ce pouvoir, et qu'on ne devoit pas espérer qu'en général les riches prêtassent pour le seul plaisir d'obliger, il est clair que l'abolition des intérêts, contre l'intention du législateur, étoit nuisible à ceux qui avoient besoin d'emprunter.

Une autre loi rendue dans un lieu où il étoit inouï qu'on en eût fait, excita justement, pour cette raison, le mécontentement et les réclamations des tribuns. On soutenoit deux guerres peu considérables contre les Falisques

et les Privernates. Cn. Manlius, l'un des consuls, qui étoit près de Sutrium, assembla ses troupes par tribus, et porta dans le camp une loi qui ordonnoit qu'en affranchissant un esclave, on seroit tenu de payer au fisc le vingtième de sa valeur. Le sénat confirma cette loi qui procuroit au trésor peu opulent une recette considérable; ce qui prouve la multiplicité des affranchissemens. Les tribuns, frappés du danger qu'il y auroit de laisser porter des lois en campagne par des soldats qui juroient fidélité aux consuls, firent défendre sous peine de mort d'assembler ainsi le peuple hors de la ville et loin de ses magistrats. Le tort de Manlius étoit d'autant plus grave, qu'il n'y avoit rien de pressé dans son édit bursal, et qu'il donnoit un très-dangereux exemple; mais sa faute du moins pouvoit être attribuée à un excès de zèle pour le bien public. 354.

Celle dont fut puni en ce temps le fameux C. Licinius Stolon, n'avoit point cette excuse, et ne pouvoit avoir d'autre mobile que l'intérêt personnel. Cet ancien tribun, qui avoit fait dépouiller des propriétaires, enfreignoit lui-même la loi des cinq cents arpens (son ouvrage et l'effet de son zèle hypocrite pour le soulagement du peuple); il en possédoit

354. mille, dont il avoit mis la moitié sous le nom de son fils, qu'il avoit émancipé (1) pour frauder la loi; il fut condamné à une amende de dix mille as, et à se dessaisir de cinq cents arpens. Cet homme dut être la risée des pa-
353—349. triciens, et un objet de mépris pour les deux ordres.

Il avoit été jugé par M. Popilius Lænas ou à sa poursuite. Celui-ci, qui étoit plébéien, ayant été fait consul, eut à combattre les Falisques et les Tarquiniens. Les prêtres de ces deux peuples se présentèrent au combat armés de flambeaux ardens et de serpens figurés par des bandelettes de diverses couleurs. Cette parodie de l'appareil que la religion donnoit aux Furies, jeta d'abord du trouble parmi les soldats; mais les railleries du général et de ses principaux officiers, les ayant fait rougir de cette terreur panique, ils n'en combattirent qu'avec plus d'ardeur, et demeurèrent maîtres du champ de bataille et du camp ennemi. Lænas fit ainsi taire ceux qui avoient prétendu

---

(1) *Emancipare* dérive de *è manu emittere*, faire sortir de sa main, de sa puissance; ce qui se faisoit par trois ventes simulées du fils; parce que celui-ci étoit affranchi de la puissance paternelle, lorsqu'ayant été vendu trois fois par son père, il recouvroit la liberté, ainsi que nous l'avons dit précédemment.

tirer contre les consuls plébéiens, des augures 353—
défavorables de la disgrâce du premier d'en- 349.
tre eux qui avoit commandé en chef.

Les Etrusques, qu'il fallut ensuite combattre, étoient sans doute plus redoutables; car on crut devoir leur opposer un dictateur. Il se nommoit C. Marcius Rutilus; et pris dans le peuple, il choisit un général de la cavalerie de son ordre. Cette nouveauté, qu'on peut appeler une entreprise, affligea les sénateurs, qui s'efforcèrent de traverser l'expédition, en s'opposant aux levées. Ils n'y réussirent pas. Le peuple ne refusa rien à un magistrat plébéien. Celui-ci remporta plusieurs avantages signalés, et amena huit mille prisonniers à Rome, où un plébiscite, sans le concours du sénat, lui décerna le triomphe.

Cette compagnie ne voulut pas souffrir que l'élection des nouveaux consuls se fît sous la présidence d'un dictateur et d'un consul plébéiens : le magistrat patricien étoit absent. Il y eut en conséquence plusieurs entre-rois; sous le dernier, on nomma deux consuls, l'un et l'autre patriciens; ce qui doit faire présumer que les tribuns n'avoient pas obtenu leur demande tout entière relativement au consulat, et qu'il y avoit seulement faculté, non nécessité de l'accorder à un plébéien, puisqu'il y a

353— peu d'apparence qu'on eût violé une loi si
349. récente.

Ces consuls patriciens, lorsqu'il fut question de les remplacer, regardèrent comme un engagement d'honneur de transmettre le consulat à deux citoyens de leur ordre. Ils ne pouvoient souffrir l'idée de le partager avec le peuple, et eussent mieux aimé le lui abandonner. Les tribuns, de leur côté, disoient tout haut qu'il vaudroit mieux supporter la domination des rois ou la tyrannie des décemvirs, que de perdre un droit acquis par le courage de deux magistrats plébéiens. L'assemblée fut remise plusieurs fois, sans qu'on pût rien conclure. Enfin, l'opiniâtre persévérance des consuls l'emporta. Une partie du peuple se retira, précédée par les tribuns qui crioient qu'il falloit quitter non seulement le Champ-de-Mars, mais la ville asservie aux patriciens. Le reste de l'assemblée nomma deux consuls tirés de cet ordre.

Ils battirent les peuples de Tibur et de Tarquinies. La défaite des derniers fut sanglante. On fit mourir tous leurs prisonniers; et trois cent cinquante-huit des plus qualifiés envoyés à Rome furent frappés de verges avant de périr sous la hache, par représailles d'un pareil traitement fait aux Romains qui avoient

été immolés à Tarquinies. Comme il ne s'étoit rien passé que d'heureux sous ce consulat, que d'ailleurs le peuple étoit plus occupé du paiement de ses dettes, qu'il ne pouvoit effectuer, que des élections, on eut encore des patriciens pour consuls. Mais bientôt le sénat voulut qu'ils nommassent un dictateur pour combattre les peuples de Céré qui avoient secondé les Tarquiniens. Les Cérites, hors d'état de résister à Rome, ont recours à sa clémence. Ils lui rappellent qu'ils ont eu autrefois le bonheur de recueillir chez eux pendant le siége du Capitole, ses prêtres, ses vestales, ses dieux fugitifs, en sorte que leur ville avoit été alors comme le temple et le sanctuaire de Rome. Le peuple, plus touché de l'ancien bienfait que de l'injure récente, accorde à Céré sa grâce, et une trêve d'un siècle. Cette affaire étant terminée, la dictature n'avoit plus d'objet au dehors. Pendant le temps qui en restoit à écouler, le magistrat qu'on en avoit revêtu ne put concilier le peuple et les patriciens sur l'exécution de la loi Licinia. Il y eut donc un interrègne qui dura près de deux mois, au bout desquels le sénat consentit que cette loi reprît son cours, et qu'on nommât un consul plébéien. Ce fut un acheminement au succès de la troisième de-

353—349.

353—349. mande des deux tribuns Licinius et Sextius, relative aux emprunts du peuple. La diminution des intérêts n'avoit amélioré son sort qu'en perspective : n'influant pas sur le passé, elle lui laissoit le fardeau tout entier de ses dettes. Il eut encore sur cet article toute la satisfaction qui étoit compatible avec la justice, quoique la plupart des débiteurs s'abstinssent de s'acquitter, plutôt par négligence ou défaut d'ordre que par impuissance. Ils ne furent point cependant déchargés de leurs obligations; mais l'Etat leur procura des facilités d'y satisfaire, en se mettant à la place d'une grande partie de leurs créanciers, et en leur procurant des arrangemens équitables avec les autres.

348—347. Après cet avantage, le peuple en obtint encore un; car tous ses combats contre les patriciens étoient autant de victoires. Le plébéien Marcius Rutilus, qui avoit exercé la dictature avec honneur, se mit au rang des candidats pour la censure. Il trouva beaucoup d'opposition de la part des consuls, qui cette année étoient encore deux patriciens. Mais l'exercice antérieur d'une magistrature qui éclipsoit toutes les autres, la gloire qu'il y avoit acquise, son mérite incontesté, la faveur déclarée de son ordre, toutes ces considérations

l'emportèrent sur les efforts de ses adversaires, 348—
et il conquit encore au profit du peuple une 347.
des charges les plus importantes qui existassent. Depuis sa création, qui remontoit à quatre-vingt-huit ans, aucun plébéien n'avoit osé y aspirer. Mais l'audace croît toujours avec les succès, et ce progrès est même inévitable dans une république où la démocratie est simplement tolérée, parce que le frottement y échauffe les esprits, que les obstacles les irritent sans les rebuter, et qu'on redouble d'efforts tandis qu'il reste une barrière à renverser.

Cette charge de censeur acquit alors un grand accroissement par le pouvoir qui fut transmis à ceux qui l'exerçoient, de donner l'entrée au sénat et d'en exclure; pouvoir qui n'avoit jusque-là résidé que dans la personne des consuls ou des tribuns militaires.

Tout succédoit aux plébéiens; car après avoir obtenu la censure, ils rentrèrent dans le consulat, en y portant une seconde fois Popilius Lænas. Pour combler leur bonheur, celui-ci fut encore heureux à la guerre : dans un combat contre les Gaulois, quoique blessé, il remporta une victoire considérable, et monta en conséquence sur un char de triomphe. Le peuple ravi demandoit avec orgueil si l'on

348— avoit si mal fait d'appeler des plébéiens au
347. consulat : néanmoins cette magistrature fut conférée à deux patriciens pour l'année suivante ; la blessure de Popilius ayant forcé de nommer un dictateur qui le remplaçât aux élections, celui-ci favorisa son ordre. Ce magistrat suprême étoit L. Furius Camille, à qui le sénat, par reconnoissance, déféra le consulat. Comme sa dictature lui avoit servi à l'obtenir, on disoit avec assez de justice que le dictateur s'étoit lui-même fait consul.

6— Au reste, il fut absous par le succès qu'il
341. obtint à la tête de l'armée : les Gaulois, qui ne laissoient à Rome aucun repos, s'étoient de nouveau jetés sur ses terres, et les Latins refusèrent cette fois de fournir le contingent de troupes auquel ils étoient astreints par les traités. Les Romains se virent donc forcés d'augmenter considérablement l'armée qu'ils avoient coutume de lever. Ils mirent quarante-cinq mille hommes sur pied ; mais comme il falloit garder la ville et les côtes infestées par des pirates, Camille n'emmena que dix-huit mille soldats, avec lesquels il s'avança jusqu'au territoire Pomptin (dans le Latium). Il y prit une position avantageuse, résolu de ne pas combattre en pleine campagne, s'il n'y étoit contraint, et de s'opposer au pillage des

ennemis, qui n'avoient pas d'autres ressources 346—
pour subsister. Tandis que les deux armées 341.
sont en présence, un Gaulois d'une taille imposante, et distingué par l'éclat de ses armes, vient faire un défi semblable à celui que Manlius Torquatus avoit accepté. Valerius, jeune et brave officier, s'offrit pour le combattre : pendant que les champions se mesuroient, un corbeau alla, dit-on, se poser sur le casque du Romain, s'élança au visage du Gaulois, et lui ôta les moyens de se défendre, en dérobant son adversaire à sa vue. Le barbare fut tué; lorsque son vainqueur se disposoit à le dépouiller, l'ennemi s'avança pour s'y opposer. Cet incident amena une bataille générale, mais il n'y eut véritablement d'action qu'autour du corps qu'on se disputoit : partout ailleurs les Gaulois s'enfuirent, même avant d'avoir lancé leurs traits. Ils se retirèrent dans l'Apulie. Valerius eut en récompense une couronne d'or, dix bœufs, et le surnom de Corvus, dont s'honora sa postérité (1). Il fut en son absence nommé consul, quoique bien

---

(1) Malgré cette circonstance, on ne croira pas qu'un corbeau, sans être effarouché par les mouvemens violens des deux guerriers, et par les coups terribles qu'ils durent se porter, ait pris part à leur combat.

346— éloigné de l'âge auquel la loi permettoit de
341. l'être : il n'avoit que vingt-trois ans. Les pirates ayant fait une descente sur les côtes, il les eut bientôt contraints de se rembarquer. On pense que c'étoient des Siciliens. A peine en fut-on délivré, qu'on eut à supporter les horreurs de la peste. On voit que ce fléau se renouveloit perpétuellement à Rome. Quel sort que celui de ce peuple, réputé le plus grand et le plus heureux de ceux qui ont paru sur la terre ! On ne compte presque pas d'années où il n'ait éprouvé la peste, la famine ou des séditions, sans parler des calamités d'une guerre permanente.

Aussi, malgré l'établissement de la paye, et l'extrême réduction de l'intérêt, la multitude étoit encore grevée de dettes ; ce qui venoit sans doute de ce que la loi sur cet intérêt étoit éludée dans les contrats. On le réduisit à un demi pour cent par an. On divisa en quatre portions la dette exigible, dont l'une devoit être payée sans délai, et les autres dans l'espace de trois ans. Pour celui qui couroit, on n'exigea point d'impôts.

Le peuple dut améliorer son sort dans les années suivantes, marquées par des succès qui deviennent si fréquens, que les victoires sont pour l'ordinaire les événemens les moins

remarquables de l'histoire romaine. Les An- 346—
tiates ayant rebâti Satrique, détruite par les 341.
Latins, y avoient établi une colonie : deux ans après, comme ils se préparoient à une incursion sur les terres romaines, de concert avec les Volsques, les uns et les autres furent défaits par Valerius Corvus. Les vainqueurs prirent et brûlèrent la ville de Satrique après l'avoir pillée; les Arunces furent soumis ensuite, et les Volsques battus une seconde fois.

Les Romains, ayant à peu près réduit tout 340.
ce qu'il y avoit de petits peuples dans leur voisinage, tournèrent leurs armes contre une nation puissante, leur égale en bravoure, en forces, mais non pour la discipline et le talent.

Les Samnites habitoient le pays qu'on appelle aujourd'hui l'Abruzze : des mœurs dures et féroces, une éducation sévère entretenoient leur humeur belliqueuse. Ils avoient eu de longues guerres avec les Etrusques, auxquels ils prétendoient enlever Vulturnes : ces derniers s'en étant lassés les premiers, consentirent que leurs ennemis envoyassent une colonie qui posséderoit une partie de la ville et des terres adjacentes; quelque temps après, ces nouveaux habitans égorgèrent les anciens par trahison, et restés seuls possesseurs de la

340. place, changèrent son nom en celui de Capoue, ou Campoue, qu'on croit dérivé de *Campanie*, dont elle étoit la capitale. Ce nom de Campoue venoit de *Campus*, parce que le territoire de cette ville étoit si admirable qu'on l'appeloit *le Champ*. Ces colons se détachèrent des intérêts du Samnium, leur métropole.

Au temps où nous sommes, les Samnites attaquoient les Sidicins, sans autre droit que celui du plus fort, comme il n'est que trop ordinaire. Ceux-ci se procurèrent l'assistance des Campaniens; mais ces alliés, livrés au luxe et à la mollesse, ne purent tenir contre des hommes aussi aguerris que les Samnites: ayant attiré sur eux tout l'effort des ennemis auxquels ils présentoient une plus riche proie que les Sidicins, ils furent vaincus en deux combats, et perdirent la plus grande partie de leur jeunesse dans le dernier. Il ne leur resta plus d'asile que dans leur capitale; encore craignoient-ils d'y être forcés. Ne voyant de ressource que dans les Romains, ils députent vers eux, et leur remontrent que la Campanie, sans un prompt secours, va tomber sous une domination étrangère, et qu'il est plus convenable à leur intérêt d'accroître leurs forces en la secourant et en s'alliant avec elle, que de la laisser prendre pour grossir celles d'autrui.

Le sénat s'excusa de se mêler de leurs querelles sur l'alliance qu'avoit le peuple romain avec les Samnites : il dit que tout ce qu'il pouvoit faire étoit d'intervenir auprès de ceux-ci comme médiateur. Les envoyés capouans avoient des pouvoirs sans bornes, et le sénat peut-être ne l'ignoroit pas ; ils en usèrent pour tenter les Romains par une offre à laquelle l'ambition ne pouvoit guère résister. « Puisque » vous ne voulez pas, dirent-ils, défendre » nos possessions, défendez les vôtres. Capoue se range sous vos lois et se donne à » vous. » Les ambassadeurs, après cette déclaration, tendent les mains vers les consuls, et se prosternent dans le vestibule du sénat. Il n'en falloit pas tant pour faire accepter la donation qu'ils offroient. Capoue étoit la plus grande, la plus opulente cité de l'Italie ; son territoire en étoit le plus fécond. La possession de cette place facilitoit à Rome la conquête de tout ce qui restoit d'indépendant entre les deux villes. Le sénat n'eut donc garde de la refuser. Cet arrangement notifié aux Samnites, ne changea rien à leurs résolutions. Ils le traitèrent de supercherie, imaginée pour leur enlever une ville qui ne pouvoit manquer de tomber entre leurs mains : en conséquence la guerre éclata entre eux et les Romains. Va- 340.

340. lerius, consul alors pour la troisième fois, marcha vers la Campanie. Ce général, né dans la maison des Publicola, y avoit contracté les sentimens et l'habitude de la popularité. Ses soldats, dont il étoit adoré, firent des efforts extraordinaires pour lui procurer la victoire : ayant tenté d'enfoncer les ennemis avec sa cavalerie, il n'y put réussir, parce qu'elle combattoit dans un terrain trop étroit pour faire aisément ses évolutions : alors, mettant pied à terre, et s'adressant à son infanterie : « Soldats, dit le consul, ce combat nous re- » garde, suivez-moi ; » et s'élançant à travers les bataillons samnites, hérissés de lances, il tue de sa main le premier qui s'offre à lui : ses troupes le secondent avec ardeur. La résistance fut vive et longue ; mais l'action se termina par la fuite des ennemis et l'abandon de leur camp.

La joie qu'on ressentit d'une victoire remportée sur un peuple si redoutable, fut incontinent troublée par les nouvelles qu'on apprit de l'autre consul Cornelius Cossus, qui étoit allé attaquer les Samnites dans leur pays. Ce général engagea étourdiment une grande partie de ses troupes dans un vallon dont les ennemis occupoient toutes les hauteurs. Un tribun des soldats, nommé Decius, s'aperçoit d'une grave

imprudence que l'ennemi a commise de son 340.
côté : il avoit négligé de s'emparer d'une éminence qui le dominoit lui-même. Decius en avertit le consul, et demande deux mille quatre cents hommes pour se saisir de ce poste, et assurer par là le salut de l'armée. On les lui donne : il parvient avec quelque peine au travers d'une forêt et sans être aperçu, à l'élévation qu'il avoit indiquée. Dès qu'il y est rendu, il fait pousser de grands cris à sa troupe ; et celle de Cossus, ainsi qu'on en étoit convenu, se met en marche au même instant. Il étoit nuit : le Samnite étonné d'entendre sur sa tête un gros de soldats, n'ose attaquer le consul, de peur qu'on ne tombe sur ses derrières ; il perd même du temps à délibérer de quelle manière il s'y prendra pour détruire le détachement qui lui a ravi une victoire qu'il croyoit certaine. Cossus sort du défilé, et le tribun passe à travers le camp ennemi, y tue beaucoup de monde, et se retire sans perte vers les siens, qui le reçoivent comme un libérateur. Le consul assemble ses soldats, et donne à Decius les éloges que mérite sa belle action. Celui-ci bien supérieur en capacité à son général, osant l'interrompre, lui représente que les momens sont extrêmement précieux, que les ennemis ne sont pas encore

340. revenus de leur frayeur, que plusieurs sont dispersés sans ordre autour de la colline, que d'autres sont envoyés à sa poursuite dans la forêt; en sorte que les Samnites seront facilement vaincus s'ils sont attaqués sur l'heure. On court à eux; on les trouve dans l'état où Decius les a représentés : ils sont défaits presque sans résistance, et perdent trente mille hommes et leur camp. Ils ne pouvoient débuter par des fautes plus énormes; et l'on voit ici des deux côtés un oubli total des règles les plus communes de la guerre. Le seul Decius fit paroître les talens d'un général. Tout l'honneur de la victoire lui appartint, et lui fut aussi attribué. Entre les récompenses dont Cossus le combla, étoit un présent de cent bœufs, que ce brave homme abandonna aux soldats qui l'avoient accompagné dans sa périlleuse entreprise. Les légions mirent sur sa tête une couronne *obsidionale*, témoignage de reconnoissance consacré à ceux qui délivroient les troupes d'un mauvais pas : elle étoit de gazon. Cette simplicité dans la manière de récompenser le plus éminent service est remarquable. On pensoit que l'honneur seul pouvoit le payer. Pour des exploits moins grands et moins utiles, on ne recevoit que des couronnes d'or.

Dans l'autre armée, le consul Valerius 340.
Corvus ne se laissoit pas ainsi enlever par un officier toute la gloire des combats : les Samnites qu'il avoit battus, ayant rassemblé de nouvelles forces, menacèrent Suessula, ville de la Campanie. Ils ne se conduisirent pas avec plus d'habileté que ceux qui avoient été vaincus par Decius. Le consul ayant choisi un camp peu étendu pour leur persuader qu'ils n'avoient qu'une foible armée à combattre, ils le crurent aveuglément, et s'empressèrent de lui offrir la bataille. Comme il ne l'accepta point, ils jugèrent qu'il ne se sentoit pas en force, insultèrent ses retranchemens, et ne gardèrent plus de précaution en présence d'un ennemi qu'ils méprisoient. Valerius les voyant répandus çà et là pour un grand fourrage, mène les siens droit à leur camp, et l'emporte à la première attaque ; puis, se portant contre les fourrageurs, il détruit ou disperse sans peine des troupes surprises, et qui, n'ayant rien prévu, ne surent pas, au moment du danger, prendre un parti. Cent soixante-dix drapeaux tombèrent en son pouvoir, avec quarante-cinq mille boucliers, dont une grande partie avoit été jetée par les fuyards. Le bruit des éclatans succès de Rome contre une puissance qu'on regardoit comme formidable,

340. étant parvenu jusqu'à la célèbre Carthage, elle lui envoya en signe de réjouissance une couronne d'or du poids de vingt-cinq livres, pour être placée dans le temple du Capitole.

Malgré leurs défaites, cependant, les Samnites ne laissèrent pas de tenir l'offensive et d'infester le territoire de Capoue et de Suessula. Les habitans de ces deux villes demandèrent une garnison romaine qui leur fut accordée. Les délices de Capoue corrompirent tellement les Romains, qu'ils oublièrent leur patrie; et jugeant que des hommes incapables de se défendre ne méritoient pas de posséder le territoire le plus fertile de l'Italie, ils formèrent le projet de le leur enlever de la même manière que ces derniers l'avoient ravi eux-mêmes à ses anciens habitans, c'est-à-dire
339— en égorgeant tout ce qui l'occupoit. La cons-
338. piration fut connue de Rutilus, ce plébéien qui avoit été dictateur, censeur, et qui alors consul pour la quatrième fois avoit eu par le sort (1) le gouvernement de la Campanie. Il prend d'adroites mesures pour dissiper ce noir complot. Mais les conspirateurs se voyant découverts, en viennent à une révolte ouverte contre leur propre patrie, dont ils n'espèrent

---

(1) Les consuls tiroient les provinces au sort.

point de grâce. Ils vont de nuit surprendre T. Quintius, patricien âgé, guerrier recommandable, retiré à la campagne, et lui offrent l'option du commandement de leur troupe ou de la mort. Quintius se met à leur tête avec de louables intentions qu'il dissimule, et ils s'avancent vers Rome. Valerius (Corvus), créé dictateur à la nouvelle de cette émeute, et qui l'année précédente, en qualité de consul, avoit mené ces mêmes troupes à la victoire, vient à leur rencontre, et les trouve à huit milles de la capitale. La vue des aigles romaines et de leurs concitoyens les émeut et les trouble. Les deux chefs, qui ne veulent que la paix, ont ensemble une conférence à la tête de leurs armées. Valerius se présente ensuite pour haranguer les séditieux. Ils gardent un respectueux silence; il leur adresse un discours pathétique, qu'il termine en disant : « Si je suis » réduit à combattre, c'est vous qui m'y forcerez, c'est de votre côté que commencera » l'attaque : vous aurez tiré l'épée contre moi, » avant que je la tire contre vous. » Quintius les détermina sans peine à remettre tous leurs intérêts entre les mains du dictateur, déclarant que pour ce qui le concernoit personnellement, il ne comptoit que sur son innocence. Valerius obtint aussi fort aisément du sénat, 339—338.

339—338. une amnistie que le très-grand nombre des coupables rendoit nécessaire. On dit même qu'ils arrachèrent avec violence diverses concessions assez importantes. Nous en omettons le détail, parce qu'il n'y a rien de certain à cet égard. Si le fait étoit vrai, il faudroit supposer que les rebelles composoient une armée bien formidable. Quoi qu'il en soit, c'est ici la première fois qu'on voit des enseignes romaines se déployer contre la patrie.

Cette révolte et la guerre des Samnites enhardirent divers peuples des Volsques à se jeter sur le territoire de deux colonies romaines. Un des consuls les repoussa, tandis que l'autre entra dans le pays des Samnites. Mais au lieu de se défendre, ces peuples demandèrent la paix au sénat, avec la faculté de faire la guerre aux Sidicins; représentant qu'ils étoient, eux, d'anciens alliés de Rome; que les autres avoient toujours été leurs ennemis, et jamais amis des Romains. Le sénat consentit à tout, et les Samnites tournèrent leurs armes contre les Sidicins. Ces derniers, trop foibles pour leur résister, implorent l'assistance des Romains, comme les Campaniens, et aux mêmes conditions. On refusa leur offre de se ranger sous la domination romaine, sous prétexte qu'elle n'étoit inspirée que par la néces-

sité : comme si les Campaniens avoient eu un 339—
autre motif. Rebutés par Rome, les Sidicins 338.
recoururent au Latium, qui étoit déjà en armes contre les Samnites. Les Campaniens même se joignirent aux Latins, et les trois peuples ravagèrent le Samnium. Ce pays fit prier les Romains d'ordonner la cessation des hostilités commises par deux ennemis qui étoient sous leur dépendance. Le sénat ne voulant pas convenir qu'il n'avoit plus comme autrefois un pouvoir absolu sur les Latins, dit que les traités ne leur défendoient pas de faire la guerre à qui bon leur sembloit. Quant aux Campaniens, sujets de Rome, il promit de leur ordonner de mettre bas les armes. La soumission des Campaniens n'étant pas de bonne foi, et les Latins ne supportant pas le joug avec plus de résignation, les deux nations se concertèrent pour le secouer.

Le sénat le sut, et, feignant de l'ignorer, 337.
manda dix des principaux Latins, comme pour leur faire connoître ses intentions touchant les Samnites. Lorsqu'ils furent arrivés, ils déclarèrent au nom du Latium, que si Rome vouloit conserver la paix, il falloit qu'un des consuls et la moitié du sénat fussent désormais pris chez les Latins. Cette proposition, que les Romains auroient peut-

337. être refusée si le Capitole eût été emporté d'assaut, mit en fureur le consul Manlius Torquatus, dont le caractère étoit porté à la violence. Il déclara que si une telle insolence pouvoit n'être pas repoussée avec indignation, si un seul Latin osoit prendre place au sénat, il y viendroit avec un poignard, et le tueroit de sa main. Les sénateurs exprimèrent à peu près les mêmes sentimens; et comme ils attestoient les dieux témoins de la foi jurée par les traités, on prétend qu'Annius, le chef de l'ambassade latine, proféra une parole injurieuse à Jupiter. Sortant du sénat avec précipitation, il tomba du haut des degrés et perdit connoissance, ou même, suivant quelques uns, expira sur-le-champ. Manlius reconduisant les ambassadeurs et voyant Annius, dit : « Le ciel se déclare pour nous. Je traiterai » les légions latines comme les dieux ont traité » le chef de leur ambassade : je les coucherai » par terre. » Le peuple toujours prêt à s'enflammer, n'eût pas respecté les ambassadeurs sans la présence des magistrats qui avoient ordre de les accompagner. La guerre fut incontinent résolue ; et les consuls, avec deux armées auxquelles se joignirent les Samnites, se rendirent près de Capoue, quartier des Latins et de leurs alliés. Là, dit Tite-Live,

on prétend que ces deux magistrats eurent un 337.
songe semblable : il leur annonçoit que la victoire seroit pour l'armée dont le général auroit dévoué aux dieux Mânes celle des ennemis en s'y dévouant lui-même. Les consuls Manlius Torquatus et Decius, fameux l'un et l'autre par des actions que nous avons rapportées, convinrent que celui dont les troupes commenceroient à foiblir se dévoueroit pour la patrie. Les terreurs inspirées par un rêve à deux hommes de ce mérite, prouvent qu'ils regardoient les Latins comme de dangereux ennemis : ce n'étoit pas sans raison. Ces peuples fournissoient communément à l'armée romaine la moitié de ses fantassins et les deux tiers de sa cavalerie (1). Ayant fait long-temps la guerre avec les Romains, ils l'avoient apprise à cette école. Les armes étoient les mêmes, le courage souvent égal. Le seul, ou du moins le plus grand avantage des Romains, étoit la supériorité de leurs généraux. Cette guerre dut en conséquence paroître très-sérieuse, et l'on redou-

(1) Cette quantité des deux tiers étoit une exception à la coutume des Romains de ne pas recevoir dans leurs armées plus d'alliés ou d'étrangers que de citoyens romains.

337. bla de vigilance et de sévérité pour le maintien de l'ancienne discipline. Il fut défendu, entre autres choses, sous peine capitale, de combattre hors des rangs et sans la permission des consuls. Le fils de Manlius s'étant par leur ordre avancé jusqu'aux portes du camp des ennemis pour les observer, fut traité indignement en paroles par un des principaux d'entre les Latins, et défié à un combat singulier. Emporté par son courage, et oubliant la défense des consuls, ou peut-être persuadé qu'elle ne s'appliquoit pas à ce cas extraordinaire, et que la vie ou la mort d'un seul homme qui ne commandoit point importoit peu à la république, il accepta le défi, fut vainqueur, et porta aux pieds de son père la dépouille du vaincu. Le consul se détourne sans lui répondre, assemble l'armée, reproche à son fils la faute qu'il a commise, et lui fait couper la tête. Le soldat d'abord muet d'étonnement, de crainte et d'horreur, n'a pas plus tôt vu couler le sang qui vient d'être répandu, qu'il voue Manlius à l'exécration. Les funérailles de l'infortuné jeune homme furent faites avec pompe; on couvrit son corps des armes de l'ennemi qu'il avoit tué, et on arrosa son bûcher de larmes.

La bataille suivit de près cette effroyable

exécution. Les consuls ayant interrogé les dieux 337.
dans les entrailles des victimes qu'ils sacrifièrent, celle de Decius fut jugée par les aruspices la moins agréable au ciel. L'événement fut conforme aux auspices. L'aile gauche où commandoit ce consul, céda du terrain à l'ennemi; il crut qu'il étoit temps de se dévouer; et après avoir prononcé la formule du dévouement, vêtu de sa robe brodée de pourpre, et la tête couverte d'un voile, il se précipita au milieu de la mêlée pour consommer son sacrifice. Cette action, à laquelle la superstition des anciens attachoit une extrême importance, effraya les ennemis; mais leur frayeur redoubla, et le désordre se mit dans leurs rangs lorsqu'ils virent la victime volontaire sur le carreau, percée de mille coups. Les Romains, persuadés que la mort de leur consul avoit rangé les dieux de leur côté, redoublèrent de courage et d'ardeur. Deux de leurs lignes (1) ayant long-temps soutenu l'effort de l'armée entière des Latins, la troisième, toute fraîche, enfonça aisément des troupes harassées. La victoire fut généralement attribuée au sang-froid de Manlius (qui laissa remporter aux

(1) Il y en avoit trois dans les armées romaines et latines : les *hastiaires*, les *princes* et les *triaires*.

337. Latins un avantage momentané pour les fatiguer et les accabler ensuite plus sûrement), et aussi au dévouement de Decius. Quelques uns ont pensé que les chefs qui se sacrifioient ainsi ne partageoient point la crédulité du soldat; que leur objet, en courant à une mort assurée au milieu des rangs ennemis, étoit d'entraîner les troupes à leur suite.

Quoique les Latins eussent laissé à Manlius leur camp et beaucoup de prisonniers, ayant fait promptement de nouvelles levées, et s'étant flattés de surprendre un général qui ne devoit pas s'attendre à se voir sitôt attaqué par des ennemis récemment vaincus, ils revinrent à la charge. Ils furent battus une seconde fois; et leur défaite fut si sanglante, que tout le Latium, et Capoue, à leur exemple, se soumirent aux vainqueurs. On les punit en leur ôtant une partie de leur territoire, où l'on envoya des colonies. Les cavaliers de Capoue, au nombre de seize cents, qui n'avoient point pris part à cette espèce de guerre civile, furent faits citoyens romains, et l'on obligea les Capouans de payer à chacun d'eux une somme annuelle.

Manlius, couvert de gloire et du sang de son fils, étant retourné à Rome, les vieillards seuls allèrent à sa rencontre : la jeunesse ne le

regarda jamais qu'avec horreur. *Les ordres de* 337.
Manlius passèrent en proverbe. Pour exprimer le dernier excès de la sévérité, on disoit : *imperia Manliana*. Son action étoit plus atroce que celle de Brutus ; car il n'avoit à punir qu'une faute assez équivoque de discipline, et dont l'exemple ne sembloit pas fort dangereux ; au lieu que les enfans de Brutus, en voulant rappeler les Tarquins, renversoient un ordre de choses établi par leur père, et compromettoient sa sûreté. Les devoirs de la nature étant d'un ordre supérieur à tout, nous ne saurions voir dans ces actes tant vantés qu'un vain désir de gloire, un excès d'amour-propre, une véritable férocité. Il nous est impossible d'expliquer comment ce Manlius, qui avoit été si bon fils, devint un père atroce ; et nous trouvons que ceux même qui n'approuvent pas ces phénomènes d'une barbare fermeté, les improuvent trop foiblement. L'action de Torquatus affermit pour long-temps sans doute la discipline dans l'armée romaine ; mais c'étoit payer trop cher un tel avantage, quoiqu'il ait dû beaucoup contribuer à la longue suite des succès que nous allons raconter succinctement.

Les Latins, qui s'étoient vus avec douleur 336.
dépouiller d'une portion de leur territoire,

336. tentèrent encore la fortune des combats. Un des consuls ayant défait et subjugué quelques unes de leurs peuplades, en triompha; l'autre, Emilius Mamercinus, après quelques actions dont il s'étoit bien tiré, mais qui n'étoient point décisives, vint à Rome solliciter l'honneur qui avoit été déféré justement à son collègue. On trouva mauvais qu'il n'eût pas commencé par le mériter; on le lui refusa jusqu'à ce qu'il eût pris une place importante qu'il assiégeoit. Ce refus l'aigrit contre le sénat, arbitre de la récompense; et quoique patricien, il agit en tribun du peuple pendant le reste de son consulat. Son collègue étant plébéien, n'eut garde de le traverser. Le sénat crut se débarrasser de tous deux en leur ordonnant, sous prétexte d'un nouveau soulèvement du Latium, de nommer un dictateur: remède dangereux et imprudent, puisqu'il devoit être administré par une main ennemie. Emilius donna la dictature à son collègue Publilius Philo.

Ce dictateur plébéien ne manqua pas de favoriser son ordre: il renouvela une loi de l'année 446, tombée en désuétude, et qui portoit que les plébiscites seroient obligatoires pour tous indistinctement. Il en fit passer une autre qui régloit que les ordon-

nances des comices assemblés par centuries, 336.
après avoir été agréées par le sénat, devroient être ratifiées par le peuple, à la différence de ce qui se pratiquoit dans les premiers temps de la république, où les décrets du peuple n'étoient rien sans la ratification du sénat; enfin une troisième loi établissoit qu'un des deux censeurs seroit plébéien. Peu auparavant, le peuple avoit fait ordonner que les deux consuls pourroient être tirés de son ordre. Des innovations si importantes paroissent avoir été faites sans obstacle. Le sénat ayant contre lui le chef unique de l'Etat, ne put apparemment opposer aucune résistance à des décrets qui sapoient son autorité; ou le torrent de la démocratie étoit devenu si fort, qu'on jugea peut-être toute digue inutile, et même dangereuse. Deux ans après, il fallut encore laisser au peuple la concurrence pour la préture. L'accès aux premières magistratures lui étant ouvert depuis long-temps, celle-là ni aucune autre ne pouvoit guère lui être disputée.

L'énergie du peuple ne se concentroit pas 335—
dans la ville; il la portoit dans les combats, 330.
et les ennemis du dehors ne tenoient plus contre lui lorsqu'il étoit bien commandé. Les Latins en firent l'expérience : ne pouvant ni

335— souffrir une paix qui les dépouilloit, ni sou-
330. tenir plus long-temps la guerre, ils prirent un parti mitoyen : ce fut de ne point mettre d'armée en campagne, afin de ne pas attirer sur eux les armes toujours victorieuses des Romains ; et en supposant qu'on assiégeât quelqu'une de leurs villes, de marcher tous à son secours. Ce plan ne leur réussit pas : ils furent battus en voulant se rendre à celle de Pedum, qu'on leur prit d'escalade. Les deux consuls, Furius Camille et Mænius, soumirent également toutes les autres, et subjuguèrent entièrement le pays latin. Outre le triomphe qui leur fut décerné, on leur érigea deux statues équestres dans la place publique : distinction très-rare alors. Camille rendant compte au sénat de la situation du pays latin, dit : « Il » dépend de vous, pères conscrits, que le » Latium continue ou cesse d'exister sous ce » nom. » Le traitement des diverses peuplades fut réglé suivant la conduite que chacune avoit tenue : celles-ci obtinrent droit de bourgeoisie, celles-là le conservèrent; chez quelques unes on punit les moteurs du soulèvement. On abattit les murs de Vélitres; cette ville, habitée par d'anciens Romains, s'étant plusieurs fois révoltée, les sénateurs (1) en furent chas-

(1) Les Romains les nommoient décurions, et leur

sés, et eurent ordre de s'établir au-delà du Tibre. On fonda une colonie chez les Antiates, et on leur interdit la mer, qu'ils infestoient par leurs pirateries. On conduisit à Rome, et l'on mit dans les arsenaux une partie de leurs navires ; on brûla le reste après en avoir retiré les éperons, dont on orna la tribune aux harangues sur la place publique : d'où cette tribune fut nommée *Rostra* (1). Ceux de Tibur et de Préneste subirent des confiscations, parce qu'outre leur dernière révolte, ils avoient précédemment joint leurs armes à celles des Gaulois, dans l'espérance de briser le joug imposé par les Romains. On ravit à plusieurs peuples le droit de resserrer leur union mutuelle par des mariages, par un commerce réciproque, par des assemblées communes. 335—330.

Après la soumission totale du Latium, à peine une victoire remportée sur les Ausones, et la prise même de leur capitale, nommée Calès, où l'on envoya une colonie, méritent-elles d'être remarquées.

Au milieu de ses prospérités, Rome éprouva une calamité subite qui donne lieu à une espèce de problème historique. On vit, dit- 329—326.

---

compagnie collége de décurions, réservant pour eux seuls les noms de sénat et de sénateurs.

(1) Du pluriel de *rostrum*, qui signifie *bec* ou *éperon*.

329—326. on, les premiers personnages de la ville mourir inopinément de maladies qui paroissoient semblables, et se manifestoient presque toutes par les mêmes symptômes. Une esclave offrit de révéler la cause de ce désastre, à condition qu'on la garantît des dangers que pouvoit lui faire courir sa révélation. On lui promit toute sûreté : elle déclara que les dames romaines empoisonnoient leurs maris, et que si l'on vouloit se transporter sur-le-champ dans leurs maisons, on les prendroit sur le fait. On y alla : on en vit quelques unes occupées à composer certaines drogues, et l'on trouva dans des armoires fermées, des breuvages préparés. Ils furent portés dans la place publique, et l'on y fit comparoître vingt femmes chez lesquelles on les avoit découverts : deux d'entre elles, qui étoient patriciennes, soutinrent que ces breuvages étoient des remèdes salutaires. L'esclave qui, par là, d'accusatrice devenoit accusée, demanda que toutes ces femmes en goûtassent : après s'être concertées en particulier, elles acceptèrent la proposition, et toutes moururent empoisonnées. On découvrit d'autres coupables, et l'on en punit jusqu'à cent soixante-dix. Toute cette histoire paroît absolument indigne de croyance. Chez les femmes, c'est toujours l'adultère qui

pousse au parricide, et les mœurs de Rome étoient pures alors, et même encore grossières : par quel miracle un si grand nombre d'épouses auroient-elles à la fois médité la mort de leurs maris? Qui leur auroit inspiré cette fureur subite? Les historiens conviennent que jamais les tribunaux romains n'avoient eu à prononcer sur le crime d'empoisonnement; et dans une ville, où ce forfait n'étoit pas connu, il se seroit formé tout à coup une légion d'empoisonneuses! Plusieurs auteurs, dit Tite-Live, attribuèrent la mortalité qui régna cette année à une maladie épidémique. Nous ne doutons pas qu'ils n'aient eu raison. Le clou sacré fut attaché au temple de Jupiter, comme dans les grandes calamités. Celle-ci avoit peut-être considérablement affoibli les Romains; car on ne voit point qu'ils aient entrepris de guerre l'année suivante; et celles qu'ils firent immédiatement après cet intervalle de repos, ne sont pas très-considérables; ils ne furent pas même les agresseurs : provoqués par les Privernates, joints aux habitans de Fundi, ils assiégèrent Priverne. Le consul Plautius les commandoit: il prit la ville, et fit mener à Rome le principal auteur de la guerre, que les vaincus lui avoient livré. C'étoit un riche habitant de

329—326.

329—326. Fundi, et qui avoit même une très-belle maison à Rome. On la rasa, et son propriétaire fut mis à mort. On renversa les murs de Priverne, et l'on relégua le sénat de cette ville au-delà du Tibre : on en avoit usé ainsi avec celui de Vélitres.

Plautius triompha. Après la cérémonie, qui, suivant l'usage, fut suivie du supplice des principaux chefs de la révolte, il assembla le sénat pour prononcer sur le sort des Privernates, et opinoit à l'indulgence envers la multitude, estimant que c'étoit assez d'avoir puni ceux qui l'avoient soulevée. Les avis ne furent point uniformes. Un des opinans les plus sévères ayant demandé aux envoyés de Priverne quelle peine ils croyoient due à leurs concitoyens, on lui répondit : « Celle » que méritent des hommes qui se croient » dignes de la liberté. » Plautius voulant prévenir l'effet de l'impression fâcheuse que produisit cette réponse trop hardie peut-être, et trop peu conforme à la fortune présente des Privernates, dit aux envoyés : « Si nous » oublions le passé, quelle paix aura le peuple » romain avec vous? » « Perpétuelle, répliqua » le même ambassadeur, si les conditions » en sont équitables; courte, si elles ne le » sont point. » Quelques sénateurs jugèrent

cette réplique encore plus déplacée que la 329—
première ; ils y trouvoient un air de me- 326.
nace. Le plus grand nombre n'y vit que de la noblesse et de la raison. « Aucun peuple, » dirent-ils, aucun particulier ne demeure » volontairement dans un état dont il n'est » pas satisfait : la paix souscrite à contre- » cœur n'est jamais solide. On ne doit pas » compter sur la foi d'une nation qu'on pré- » tend réduire en servitude. « Plautius appuyant cet avis, ajoutoit : « Ceux-là seuls sont » dignes de devenir citoyens romains, qui » aiment la liberté avec passion. » Ce sentiment fut adopté ; on accorda aux Privernates le droit de bourgeoisie. Il y avoit dans cette conduite du sénat une sage politique.

Il en manqua peut-être lorsqu'il souffrit 325—
une largesse qui fut faite en ce temps, pour 324.
la première fois, au peuple par un simple particulier : M. Flavius, à l'occasion des funérailles de sa mère, distribua des viandes crues. Ce genre de libéralités fut dans la suite souvent imité, et poussé à un excès incroyable ; celle-ci valut à son auteur le tribunat, auquel il fut même élevé en son absence.

Au reste, quand le sénat auroit prévu le danger d'accoutumer le peuple à de semblables dons, il n'eût peut-être pas osé s'y

325— opposer ouvertement. Ce n'étoit en général
324. que par des voies détournées qu'il cherchoit à traverser ce qui flattoit la multitude : ce fut ainsi qu'il obligea un dictateur plébéien d'abdiquer. Les consuls étant occupés à des guerres un peu éloignées dans le temps des élections, et ne pouvant revenir à Rome pour y présider, un d'eux avoit dans son camp nommé un dictateur qui devoit avoir cette présidence, et l'avoit pris dans la classe du peuple. On reprocha quelques défauts de forme à sa nomination : les augures consultés à ce sujet la déclarent vicieuse. Les tribuns observent que personne n'avoit écrit du camp avoir rien vu de défectueux dans la cérémonie nocturne de la création du dictateur, et demandent comment les augures ont pu de Rome apercevoir ce qui s'y étoit passé, et s'il n'est pas trop évident que le seul défaut de l'élection à leurs yeux, c'est que l'élu n'est point patricien. Il n'y avoit pas de réponse à une question aussi vive et aussi juste; néanmoins les augures l'emportèrent, et il fallut en venir à l'interrègne pour élire des consuls.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces petites intrigues s'agitoient au milieu de la peste dont on étoit travaillé depuis deux ans; et, malgré ce terrible fléau, la guerre se faisoit

au dehors. Un consul de l'année précédente, 325—
Publilius Philo, avoit été prorogé dans l'exer- 324.
cice du commandement, n'ayant pu terminer dans son consulat l'expédition qu'il avoit commencée contre Palepolis. Cette place étoit située près de Neapolis. Les habitans des deux villes, qui, à proprement parler, n'en faisoient qu'une, tiroient leur origine de Cumes; et Cumes étoit une colonie de Chalcis en Eubée, dont quelques citoyens, après s'être emparés des îles Æenaries et Pithécuses (nommées à présent Ischia) avoient passé sur le continent, où ils étoient devenus un peuple considérable. Palepolis se fiant sur ses forces, sur celles des Samnites, peu disposés à observer les traités, et peut-être sur la peste dont Rome étoit affligée, avoit commis beaucoup d'hostilités sur les territoires de Capoue et de Falernes. Les Samnites effectivement firent une diversion en sa faveur; les Romains, de leur côté, contractèrent à cette occasion une alliance avec les Lucaniens et les Apuliens, peuples qui leur avoient été jusque-là entièrement étrangers. Ceux-ci offrirent d'eux-mêmes des services qui furent acceptés avec joie, et ils aidèrent à battre les Samnites. Quant à Palepolis, vexée par les troupes auxiliaires qui étoient venues pour la défendre, elle se

325— rendit à Publilius. Le commandement de ce
324. général fut marqué par deux événemens alors sans exemple, mais qui se répétèrent fréquemment dans la suite ; c'est-à-dire par la prolongation de ses pouvoirs sous le titre de proconsul, et le triomphe qui lui fut accordé après être sorti du consulat.

323. Malgré ses succès continuels à la guerre, Rome avoit toujours dans son sein des malheureux que l'usure, triomphant de toutes les lois, réduisoit à une espèce d'esclavage. Un jeune homme, appelé C. Publilius, déchiré de douleur en voyant son père au pouvoir d'un impitoyable créancier, nommé L. Papirius, obtint sa délivrance en prenant sa place ; au lieu d'être touché de sa piété filiale, l'impudique créancier ne fut frappé que de la figure agréable de cet enfant, et lui manifesta d'infâmes désirs, qui furent repoussés avec indignation. Ce détestable usurier, qui s'étoit persuadé que les complaisances criminelles du fils devoient être l'intérêt de la dette du père, après avoir tour à tour essayé vainement la voie des promesses et des menaces, fit outrageusement fouetter ce jeune infortuné. Celui-ci trouve le moyen de s'évader, se présente tout sanglant au peuple, et lui raconte la double cause de son malheur ; la multitude

émue de compassion court en foule sur la place, et de là se rend au Capitole : cette espèce d'émeute fait convoquer le sénat. A mesure qu'un de ses membres arrive à l'assemblée, la multitude embrassant ses genoux, lui présente le jeune homme qu'on avoit si indignement outragé ; les sénateurs proposent à l'acceptation du peuple, une loi qui ordonne que les biens seuls du débiteur, et non sa personne, pourront être abandonnés aux créanciers. Tite-Live semble blâmer cet acte de législation, en disant que la lubricité d'un seul homme fit rompre un des plus forts liens de la foi publique. Ainsi, quoique cet historien penche souvent pour le parti populaire, aucun moyen ne lui semble trop rigoureux pour assurer l'exécution des contrats : les opinions de la plupart des modernes sont moins favorables aux créanciers. Au reste, la loi qui paroissoit à Tite-Live attenter à la foi publique, ne fut pas strictement observée, à ce qu'il paroît, puisque nous la verrons renouveler. 323.

Ces orages passagers n'interrompoient pas le cours de la fortune de Rome. Usant tour à tour de courage et de prudence, suivant les occasions, elle surmontoit tous les obstacles. En ce moment même, elle se trouvoit dans 322—320.

322— une circonstance critique, et ne suivit que les
320. conseils les plus hardis. Les Vestins (1) s'étoient joints aux Samnites pour la combattre. S'ils demeuroient impunis, leur exemple devenoit contagieux; s'ils étoient attaqués, on étoit assuré d'avoir pour ennemis trois peuples voisins, dont les forces réunies égaloient celles des Samnites. Le parti le plus courageux l'emporta. On déclara la guerre aux Vestins. Ils furent défaits dans une bataille qui coûta cher aux vainqueurs. On prit leur camp, et ensuite la plupart des villes où ils s'étoient réfugiés.

Quant aux Samnites, un dictateur fut nommé pour les combattre : c'étoit Papirius Cursor, l'un des plus grands capitaines qu'aient eus les Romains. Ce surnom de *Cursor* lui venoit de ce qu'il remportoit tous les prix à la course.

Il choisit pour son général de la cavalerie Q. Fabius Maximus Rullianus, jeune homme d'une illustre famille et de la plus haute espérance. Le dictateur, obligé de retourner à Rome pour quelque cérémonie religieuse, défendit expressément à cet officier, qui devoit com-

(1) Leur capitale étoit Amiternum. On voit encore ses ruines près d'Aquila, dans l'Abruzze.

mander en son absence, de livrer bataille; mais Fabius ayant su par ses espions que l'ennemi, depuis le départ du dictateur, négligeoit les précautions les plus ordinaires, ne tint aucun compte de la défense qu'il avoit reçue. Soit qu'il ne voulût pas laisser perdre une occasion si favorable, soit qu'il fût poussé par un désir immodéré de gloire, il attaqua les Samnites, les terrassa, leur tua vingt mille hommes, et fit brûler toutes leurs dépouilles; ou parce qu'il en avoit fait vœu, suivant l'usage abusif assez commun alors, ou pour empêcher le dictateur, dont il n'étoit que le lieutenant, d'en parer son triomphe. Il dut achever d'aigrir son chef en adressant au sénat plutôt qu'à lui la nouvelle de sa victoire. C'étoit annoncer indirectement qu'il n'entendoit point partager la gloire de son succès avec le dictateur. Papirius, qui tenoit alors l'assemblée du sénat, la rompt brusquement, et part aussitôt pour l'armée, en proférant les plus terribles menaces contre Fabius. Dès que celui-ci apprend que le dictateur approche avec ces dispositions, il assemble les soldats, les conjure de le sauver de la colère de ce général, qu'il traite de jalouse tyrannie; et, pour les intéresser davantage à sa défense, il tâche de leur persuader que Papirius en veut à tous,

322—320.

322— et qu'il commence par lui pour aller plus fa-
320. cilement jusqu'à eux. Ils jurent que tandis qu'ils respireront il ne lui sera fait aucune violence. Le dictateur arrive bientôt, convoque l'armée, fait citer Fabius, et lui demande s'il ne lui a pas été défendu de combattre, et si néanmoins il n'a pas livré bataille. Fabius ne pouvant nier l'un ni l'autre fait, tergiverse, mêle les reproches aux faux-fuyans qu'il allègue, se plaint de trouver dans le même homme son accusateur et son juge, dit qu'on peut lui arracher la vie, mais non l'honneur de la victoire. Ses discours offensans, loin d'imposer au dictateur, ne font que l'aigrir, et il ordonne de saisir Fabius. Ce jeune homme vigoureux se débarrasse des mains des licteurs, et se réfugie au milieu de l'armée. Un tumulte affreux s'y élève. Les uns prient, les autres menacent. Les officiers qui entourent le tribunal de Papirius le conjurent de remettre l'assemblée au lendemain, de ne pas pousser les choses à l'extrémité, de crainte d'une révolte ouverte. Ces remontrances ne font que l'irriter, même contre ses officiers. Il leur ordonne de s'éloigner, commande le silence et ne peut l'obtenir. Tout le camp intercède vainement pour Fabius. Enfin la nuit suspend le tumulte, et le général de la cava-

lerie est ajourné au lendemain. Mais ses amis 322—
lui conseillent de s'enfuir promptement, et il 320.
vole à Rome. De l'avis de son père, qui avoit été trois fois consul, et qui avoit exercé la dictature, il assemble le sénat. Pendant qu'il y déclame contre son général, Papirius entre, et enjoint à ses licteurs de le saisir. Le sénat tout entier sollicite pour le coupable. Le dictateur réitère son ordre. Le père du général de la cavalerie adressant alors la parole à l'inflexible magistrat, dit : « J'en appelle au » peuple, qui certes a plus de pouvoir que ne » vous en donne votre dictature. Voyons si » vous aurez égard à un appel que Tullus » Hostilius, roi des Romains, a lui-même » respecté. » Il falloit que les idées sur le pouvoir dictatorial eussent bien changé, puisque Papirius crut devoir déférer à cet appel. Rendu sur la place publique, il monte à la tribune, fort peu accompagné. Fabius s'y précipite sur ses pas, environné de tout ce que la ville a de plus considérable. Le dictateur lui ordonne de descendre, et de se tenir à la place qui convient à un subalterne et à un accusé. Il obéit ; et son père, qui l'avoit suivi, descend avec lui, et du pied de la tribune harangue avec chaleur. Il dit que la vengeance du peuple contre ceux qui avoient perdu des

322— armées par leur faute s'étoit toujours bornée
320. à quelque amende, et qu'à présent on veut employer les verges, et tourner la hache contre des généraux qui ont gagné de mémorables batailles ; ce qu'on n'auroit pas eu droit de faire, quand même ils les eussent perdues. Pendant que tout le monde remercioit les dieux de la victoire, traîneroit-on le vainqueur au supplice? En proférant ces mots, et les plaintes les plus touchantes, il tenoit son fils tendrement embrassé, et le baignoit de ses larmes. Papirius, de son côté, parloit avec véhémence, faisoit valoir l'autorité du gouvernement qui devoit être inviolable, la discipline, les ordres de la dictature, jusque-là toujours suivis ponctuellement, et regardés comme des oracles. Il citoit les exemples de Brutus, fondateur de la république, et de Manlius, faisoit une longue énumération des malheurs qu'entraîneroit, disoit-il, l'impunité accordée à l'insubordination. Il s'écrioit : « Tribuns, vous » vous rendez responsables de ces désordres » à la postérité ; en protégeant la désobéis- » sance d'un rebelle, vous chargez vos têtes » de l'horreur des crimes qui suivent toujours » l'indiscipline. » Les tribuns, qui réellement s'efforçoient de le sauver, attérés par cette

vive apostrophe, ne savoient plus ce qu'ils devoient faire. Le peuple termina leur perplexité en demandant en corps la grâce de l'accusé. Le père de ce jeune homme, et le général de la cavalerie lui-même, se jettent aux pieds de Papirius. « C'est assez, dit alors » le dictateur; la discipline et la majesté du » commandement qui ont pensé périr aujourd'hui triomphent enfin. Fabius n'est plus » défendu comme innocent : on le reconnoît » coupable, et l'on demande sa grâce. Qu'il » vive donc, quoiqu'il ait commis un crime » que son père même n'eût pu lui pardonner » s'il eût rempli ma place. Il se réconciliera » avec moi quand il lui plaira. » Le dictateur le déposa malgré cette déclaration, soit qu'elle ne fût pas bien sincère, soit qu'il ne crût pouvoir moins faire pour le maintien de la discipline.

322—
320.

Sa conduite ne fut pas généralement approuvée, et produisit d'abord un assez mauvais effet. Il y eut encore des circonstances qui l'obligèrent de s'absenter quelquefois du camp. Les Samnites ne manquèrent jamais alors de faire la démonstration d'en venir à une bataille. Le lieutenant-général, craignant l'inexorable dictateur, se tenoit toujours sur la plus stricte défensive, et mettoit tous ses

322— soins à éviter la moindre action, au point
320. qu'on crut que si cette crainte ne l'eût arrêté, il auroit pu sauver des fourrageurs qui périrent dans une embuscade. La perte de leurs compagnons acheva d'aigrir les soldats, déjà très-mécontens de la sévérité de leur général, et de ce qu'il eût refusé à leurs prières ce qu'il avoit ensuite accordé à celles du peuple. Dès qu'il revint à l'armée, ils lui firent connoître leurs sentimens par la froideur de leur accueil et la mollesse de leur conduite à la guerre. Le lendemain de son retour, les Samnites, soit qu'ils l'ignorassent, soit qu'ils en tinssent peu de compte, provoquèrent une bataille. Papirius l'accepta, et fit de si bonnes dispositions, qu'il eût écrasé l'ennemi, si l'armée qu'il commandoit n'eût pas à dessein négligé de faire son devoir pour mortifier son général, et ne s'étoit pas contentée d'un léger avantage, qu'elle n'obtint pas gratuitement. Au lieu de la punir, comme avoit fait autrefois Appius dans une semblable circonstance, Papirius se rendit populaire, et regagna les esprits. Alors il attaqua les Samnites à son tour, et les dispersa si bien qu'ils n'osèrent plus tenir la campagne. Le dictateur traversa leur territoire sans trouver de résistance, abandonnant à ses soldats un butin qui

ne leur donnoit d'autre soin que celui de le recueillir. Les Samnites demandèrent la paix avec instance. On leur accorda ou plutôt on leur vendit une trève d'un an. Ils furent condamnés à fournir un habit, et à payer la solde d'une année à chacun des soldats qui les avoient battus. Quelque court que fût ce moment de repos si chèrement acheté, les vaincus le trouvèrent encore trop long. Ayant su que Papirius avoit abdiqué la dictature, ils espéroient rencontrer dans les consuls qui lui succédoient des adversaires moins redoutables, et reprirent les armes, mais sans rien faire, ni même rien tenter qui prouvât la bonté de leurs mesures. Après cette démarche indiscrète et prématurée, suivie de quelques foibles pillages, ils ne purent que se renfermer dans des villes; en sorte que les Romains ravagèrent encore leurs campagnes sans obstacle. 322—320.

L'année suivante, ils témoignèrent plus de résolution, attaquèrent les premiers, et se battirent vaillamment. Néanmoins ils furent vaincus et taillés en pièces. Ils s'en prirent alors à ceux qui avoient conseillé de rompre la trève; et persuadés que ce manque de foi avoit attiré sur eux la colère céleste, résolurent, pour l'apaiser, la mort des coupables. Ils décrétèrent en conséquence, que celui qui

322— avoit le plus influé sur la reprise des hostili-
320. tés, et qui étoit un des hommes les plus considérables de leur nation, seroit livré aux Romains. Celui-ci prévint leur résolution par une fin volontaire. Les Samnites envoyèrent son corps à Rome avec le prix de tous ses biens, et le peu de prisonniers et de butin qu'ils avoient faits. Cette soumission, dans laquelle il entroit peut-être plus de crainte et de bassesse que de religion, fut infructueuse. De toutes ces offres, Rome n'accepta que les prisonniers et quelques effets reconnus par ceux qui en avoient été dépouillés : elle renvoya les députés sans accorder la paix.

319. Ces mépris du vainqueur, qui sembloient devoir porter la consternation dans le Samnium, y produisirent un effet contraire. Il avoit alors pour général Caïus Pontius, guerrier habile et courageux, qui souleva la nation contre la hauteur avec laquelle les Romains venoient de recevoir les réparations qu'on leur avoit offertes. « Nous n'avons point, dit-il, à » délibérer ; la guerre est juste quand elle est » nécessaire, et les armes légitimes quand » elles sont notre unique ressource. » On le crut, et on les prit. Comme il connoissoit tout le poids de celles des Romains, il appela la ruse à son secours. S'étant posté près de

Caudium, petit village entre Capoue et Bé- 319.
névent, il fit déguiser dix soldats en bergers, leur donnant à chacun un petit troupeau, avec ordre de se laisser prendre par l'ennemi dans les divers lieux qu'il leur assigna, et de confirmer le bruit qu'il avoit d'avance fait répandre, que les Samnites pressoient très-vivement dans l'Apulie le siége d'une ville alliée des Romains. Les consuls, donnant dans le piége, résolurent d'aller au secours de cette place : c'étoit Lucérie. Leur crédulité n'auroit peut-être pas eu de grandes conséquences, s'ils n'y avoient pas ajouté une faute plus grave. Ils avoient à choisir entre deux chemins; l'un spacieux et long, l'autre plus court, mais qui formoit un défilé dominé de toute part. Ce dernier fut préféré pour arriver plus tôt. A peine ils sont entrés dans cette gorge qu'ils s'y voient enfermés, et sans ressource. Les Samnites, maîtres de leur vie, ne savent comment ils doivent user de leur avantage, et dépêchent vers Herennius Pontius, père de leur général, pour le consulter. Ce vieillard, homme d'un grand sens, répond d'abord qu'il faut exciter la reconnoissance du sénat, en laissant aux Romains la liberté de se retirer. Ce conseil ne paroissant pas raisonnable, on lui dépêche un courrier pour

319. lui demander s'il n'a pas quelque chose de plus convenable à proposer. Il mande qu'il faut exterminer tout ce qu'on tient enfermé; que Rome, affoiblie par la perte de deux grandes armées à la fois, ne sera de long-temps à redouter; et ajoute qu'il ne voit pas un troisième parti. On en prit un mitoyen toutefois, et l'on s'en repentit amèrement, mais trop tard, comme on verra tout à l'heure.

Les Romains, après d'inutiles efforts pour se dégager, envoyèrent demander à Pontius une paix honorable, ou lui offrir la bataille. Il répondit que la bataille étoit donnée et perdue pour eux; qu'il vouloit bien leur accorder la vie, mais à condition qu'ils passeroient sous le joug sans armes, et ne remporteroient qu'un habit chacun (1); que d'ailleurs les Romains retireroient leurs armées du Samnium, et que le pays seroit rétabli dans son entière liberté. Le plus considérable des officiers de l'armée romaine, L. Lentulus, voyant que tout manquoit dans le camp, et qu'on y périroit infailliblement par la famine, ouvrit dans le conseil l'avis de se soumettre à la nécessité, que les

(1) C'est-à-dire un vêtement de dessous. C'étoit ce qu'on eût appelé retourner en chemise, si l'on eût connu les chemises alors.

dieux même, dit-il, ne pouvoient vaincre, et 319.
de sacrifier leurs armes pour racheter la patrie, qui avoit été rachetée une fois à prix d'or. Ce fut une nécessité en quelque sorte de suivre ce conseil, tout triste qu'il étoit. Les deux consuls, Veturius et Postumius, se rendirent au camp des Samnites pour négocier. Pontius vouloit un traité. On lui représenta qu'on ne le pouvoit conclure sans l'autorité du sénat et du peuple romain. Il se contenta de la parole qui lui fut donnée par les consuls et les autres chefs de l'armée, que les articles convenus seroient religieusement observés, et de six cents otages des premiers de la jeunesse romaine, qui en répondroient sur leur tête. Le retour des consuls au camp, et la nouvelle de l'ignominie qu'il falloit subir, y répandirent le désespoir. On y étoit fort disposé à maudire des généraux qui ne savoient réparer une impéritie que par une lâcheté; mais quand le moment de l'humiliante cérémonie fut arrivé, quand on les vit privés de leurs licteurs, et dépouillés de tous les ornemens du consulat, la pitié prit la place de l'indignation : ils passèrent les premiers sous le joug, presqu'à demi nus. Chaque légion eut son tour. Les Samnites, sous les armes, rangés des deux côtés, accabloient les vaincus d'injures : ils leur pré-

319. sentoient souvent l'épée nue au visage, et abusèrent de la victoire au point de tuer ou de blesser quelques uns de ceux qui ne pouvoient dissimuler leur ressentiment. Les six cents otages ayant été livrés et conduits en prison, les Romains sortirent du fatal défilé. Ils eussent pu arriver avant la nuit à Capoue; mais accablés de honte et de confusion, ils aimèrent mieux s'arrêter à quelque distance de la ville, et, manquant de tout, se coucher dans le chemin. Les Capouans leur rendirent tous les bons offices qu'on devoit attendre de fidèles alliés, mais sans pouvoir soulager leur sombre douleur. Nul d'entre eux n'osoit ni lever les yeux, ni proférer une seule parole. Le peuple de Capoue crut que c'en étoit fait de Rome, que sa puissance et sa fierté tomboient pour jamais. Un de leurs principaux citoyens en jugea autrement. Il dit que la contenance des Romains annonçoit le plus profond ressentiment, la plus terrible vengeance, et que les fourches Caudines seroient plus fatales aux vainqueurs qu'aux vaincus. Ceux-ci arrivèrent le soir à Rome avec l'abattement de prisonniers de guerre qui eussent été menés en esclavage. Ils s'allèrent cacher au fond de leurs demeures. Pendant plusieurs jours, aucun d'eux ne parut en public. Les consuls n'osèrent

continuer l'exercice de leur charge. Ils nommèrent seulement, par l'ordre du sénat, un dictateur pour présider à l'élection de ceux qui devoient leur succéder. On choisit les deux plus habiles généraux qu'eût alors la république, Papirius Cursor et Publilius Philo. 319.

Le jour même de leur élection, ils font délibérer le sénat sur la capitulation de Caudium. 318.
Postumius, consul de l'année précédente, obligé d'opiner le premier, soutint « que la » république n'étoit pas liée par un traité fait » sans la participation du sénat et du peuple; » qu'aucun magistrat n'avoit droit d'en con- » clure, s'il n'en avoit reçu d'eux le pouvoir; » qu'autrement, un consul seroit maître de » convenir, par exemple, que le peuple romain » abandonneroit sa capitale, ses lois, sa cons- » titution; qu'il rétabliroit la monarchie : car » la nature des conditions auxquelles on se » soumet ne dispense pas de les tenir. Ne me » demandez pas, ajoutoit-il, pourquoi nous » avons donc consenti à ce traité. Les dieux » avoient aveuglé les généraux des deux par- » tis. Pour ne parler que des Samnites, au » lieu de perdre du temps à consulter le » vieillard Herennius, qui les empêchoit d'en- » voyer à Rome traiter de la paix avec la ré-

318. « publique ? C'étoit un voyage de trois jours. » Il finit en disant « que les clauses adoptées » n'obligeoient que ceux qui les avoient sous- » crites. Qu'à commencer par lui-même, il » falloit les livrer tous à l'ennemi ; et qu'alors » Rome pourroit, avec justice, méconnoître » la paix qu'ils avoient acceptée. » Deux hommes seulement s'élevèrent contre cette proposition : ils avoient signé l'ignominieux traité de Caudium, et faisoient actuellement partie du collége des tribuns. Ils soutinrent que ce parti seroit un outrage à la bonne foi et à la justice ; et que, quant à ce qui les concernoit particulièrement, ils ne seroient pas tenus de se livrer comme les autres, attendu que leur personne étoit sacrée. On tourna ce dernier subterfuge en dérision. Ils en sentirent eux-mêmes le ridicule, y renoncèrent, et l'avis de Postumius fut adopté d'une voix unanime. La ville retentit des éloges de ce général. On disoit qu'il s'étoit dévoué pour la patrie, et l'on ne respiroit plus que la guerre. De nouvelles légions furent levées ; car alors on licencioit toutes les troupes à la fin de chaque campagne ; mais il n'y eut pas de changement réel : les mêmes soldats qui avoient combattu l'année précédente furent encore enrôlés.

On marcha de nouveau vers Caudium. Avant d'y arriver, un fécial mena enchaînés au général samnite tous ceux qui s'étoient rendus garans de l'exécution du traité. En se séparant de ce prêtre, Postumius lui appuya sur la cuisse un grand coup de genou, et lui dit : « Maintenant, je suis Samnite ; tu es ambassadeur » de Rome ; ainsi, le coup que je viens de » te porter a violé le droit des gens, et con- » séquemment autorise ta nation à faire la » guerre au Samnium. » Cette misérable farce prouve que les Romains n'avoient pas la conscience très-tranquille sur la violation du pacte auquel ils devoient la vie. Pontius leur fit les reproches les plus amers, en refusant les captifs qu'on lui présentoit. « Vous » enfreignez, dit-il, les sermens dont vous » vous targuez d'être les plus fidèles obser- » vateurs, et ne vous occupez que de couvrir » votre mauvaise foi d'un voile d'équité. Nos » conventions mutuelles vous ont laissé le jour, » que j'étois maître de vous ravir ; et moi, je » n'aurai point la paix que j'avois stipulée, » et qui n'étoit que le juste et modique prix » de mon bienfait. Si le traité de Caudium » vous déplaît, remettez donc les choses en » l'état où elles se trouvoient quand il fut con- » clu. » Quoi qu'en dise Rollin, dont les prin- 318.

318. cipes sont en général si purs et si sévères, ce raisonnement ne souffroit pas de réplique. L'armée entière avoit traité en la personne de ses chefs; la vie qu'on lui laissa étoit expressément attachée à la condition de la paix : il falloit la tenir, ou tout au moins se remettre dans le défilé. Aucune subtilité ne peut ébranler cette conséquence. La guerre actuelle étoit un acte d'ingratitude et de perfidie. Les Samnites se sentirent accablés du souvenir de leur imprudence : ils virent bien qu'ils auroient à combattre des lions qu'ils avoient déchaînés, et désespéroient de la victoire. Les Romains au contraire, s'en croyoient sûrs à l'instant où ils pourroient combattre. Papirius s'étoit porté vers Lucérie, qui, depuis la paix de Caudium, avoit passé au pouvoir des ennemis, et où ils avoient placé les six cents otages des Romains; et Publilius avoit marché vers le pays des Samnites, où se trouvoient les vainqueurs de Caudium. Ceux-ci lui présentent la bataille. Le consul veut haranguer ses soldats : ils ne lui en laissent pas le temps, et sans presque garder ni rang ni ordre, jetant à terre leurs javelines, ils se précipitent l'épée à la main sur l'ennemi, qui ne put soutenir la furie de cette attaque, et n'osa même se retirer dans son camp. Les Romains s'en sai-

sirent, et ce fut là qu'ils tuèrent le plus de monde. 318.

L'autre armée alloit sous les ordres de Papirius à une victoire qu'elle croyoit également indubitable : elle arriva devant Lucérie sans être arrêtée sur son passage ; ce n'est pas que le pays qu'il fallut traverser fût ami des Romains, mais il haïssoit les Samnites, qui, partagés en différens villages situés sur les montagnes, en descendoient fréquemment par troupes pour ravager la plaine. Sans ces dispositions où se trouvoit le canton d'Arpinum, les Romains n'eussent pu se rendre à Lucérie, parce qu'on leur avoit coupé les vivres ; mais les deux consuls s'étant réunis sans obstacle sous cette place, l'investirent de manière qu'elle ne pût recevoir de subsistances, et attendre son salut que d'une bataille. Les Samnites après s'être assemblés dans son voisinage, se déterminèrent à la donner. Sur ces entrefaites arrivent des députés de Tarente, qui signifient à l'un et à l'autre parti qu'ils aient à s'abstenir de toute hostilité, protestant qu'ils se déclareront contre celui des deux qui s'y refusera. Papirius, à qui l'on s'étoit adressé du côté des Romains, répond qu'il en va délibérer avec son collègue. Ils s'assemblent en conséquence, concertent l'ordre du combat,

318. tandis qu'on les croit occupés de la proposition des Tarentins, et donnent inopinément le signal de l'action. Les députés surpris se présentent pour demander la réponse des consuls. « Nous avons celle des dieux, dit Papirius, » nous les avons consultés ; leurs auspices sont » favorables, et c'est par leur ordre que nous » allons combattre. » Il fait ensuite avancer ses troupes, en raillant les Tarentins, qui, agités de troubles domestiques, et incapables de régler leurs propres affaires, prétendent ordonner en maîtres de celles des autres. Les Samnites, qui avoient cru qu'on auroit égard à l'intervention de ces fiers médiateurs, déclarent s'y tenir et refuser le combat. Les Romains vont les chercher jusque dans leur camp : les fossés en sont comblés, les palissades arrachées; et les ennemis y eussent été tous exterminés, si les consuls n'eussent ordonné à leurs soldats de s'arrêter et de l'évacuer, dans la crainte que les Samnites au désespoir n'égorgeassent les otages. Les Romains, à qui leurs chefs avoient eu beaucoup de peine à faire lâcher prise, approuvèrent ensuite leur prudence et leur humanité. Publilius alla parcourir l'Apulie, dont il soumit plusieurs cantons, et dans laquelle il se fit beaucoup d'alliés, tandis que Papirius rédui-

soit Lucérie à la famine. La garnison aux abois 318.
proposa de capituler, et n'y fut reçue qu'en se soumettant aux dures conditions imposées aux Romains dans le défilé de Caudium. Ces derniers recouvrèrent, outre leurs otages, les armes et les drapeaux qu'ils avoient perdus l'année précédente : leur vengeance fut complète, s'il est vrai, comme le prétendent quelques uns, que Pontius fut du nombre des sept mille Samnites qui passèrent sous le joug.

La guerre continua entre ces peuples et 317—
Rome, presque toujours victorieuse. Les con- 311.
suls de cette année (317) s'étant partagé les troupes, l'un subjugua un canton de la Pouille, l'autre reprit Satrique, colonie romaine qui, après le désastre de Caudium, avoit reçu une garnison samnite. On ôta la vie aux moteurs de la défection, et les armes à tous les habitans. Les progrès continuels des Romains, quoique lents, mirent à la longue sous leur pouvoir le Samnium, l'Apulie, la Lucanie et les autres pays plus éloignés du côté oriental. Nous ne rapporterons que les principaux détails de ces conquêtes.

En même temps que ses armes, Rome portoit ses lois dans l'Italie. Le premier préfet ou gouverneur qu'elle y envoya, ce fut à Capoue : il lui avoit été demandé par les Capouans pour

317— mettre fin aux discordes intestines qui les trou-
311. bloient. Les villes d'Italie qui ne se gouvernoient pas par leurs propres lois et par des magistrats pris dans leur sein, mais par des espèces d'intendans nommés préfets, qu'on tiroit de Rome tous les ans, et qui venoient y rendre la justice et y exercer le pouvoir souverain, se nommoient *préfectures.* Les Antiates ayant su que le préfet avoit remis l'ordre dans Capoue, demandèrent aussi quelques Romains pour leur dicter des règlemens. On s'empressa de leur donner des maîtres, et de leur envoyer les patrons même d'Antium ; car nous avons déjà dit que des villes et des provinces entières briguoient *le patronage* de quelques sénateurs accrédités. Cette politique de Rome étoit très-judicieuse.

Nous ne savons s'il faut en dire autant de l'usage qu'elle faisoit à cette époque, fréquemment et sans nécessité, de la dictature, instituée dans son origine pour des cas urgens et extraordinaires. On ne pouvoit plus donner ce nom à la guerre contre les Samnites, qui, à l'exception de l'affaire de Caudium, n'avoient presque jamais éprouvé que des revers. Cependant il leur arriva encore, en 313, de se trouver dans une position telle, que les Romains ne pouvoient éviter leur ruine sans les plus grands

efforts. Pour faire à ceux-ci une nécessité de 317—
les employer, leur dictateur, Q. Fabius, leur 311.
laissa ignorer qu'il attendoit du secours, et déclara qu'il alloit mettre le feu au camp. Les soldats voyant aussitôt paroître des flammes, se jettent comme des furieux sur les ennemis : le général de la cavalerie, qui arrivoit avec du renfort, et à qui cet incendie avoit été donné pour signal, presse en même temps les Samnites sur les derrières. Cette double attaque les dispersa au loin. Les Romains victorieux étant rentrés dans leur camp chargés de dépouilles, eurent la satisfaction de le trouver presqu'en son entier : le dictateur n'avoit eu besoin que d'incendier quelques tentes pour produire un grand effet. La joie de l'armée fut extrême, en voyant que sa victoire n'étoit payée par aucun sacrifice. L'année suivante (312) fut marquée par de nouveaux succès. La ville de Sora qui avoit une colonie romaine, l'ayant exterminée pour se ranger du parti des Samnites, on en forma le siége. La situation avantageuse de la place annonçoit qu'il devoit être long et douteux ; mais un transfuge indiqua le moyen de la surprendre. Deux cent cinquante des principaux auteurs du meurtre de la colonie furent envoyés à Rome, et exécutés dans la place publique, au grand contentement

317—311. du peuple, intéressé à ce qu'on veillât à la sûreté des citoyens qui formoient ces sortes d'établissemens. D'autres villes, comme Ausone, Minturnes, Vescia, furent également livrées par des traîtres. Enfin, les Samnites, dans une bataille sanglante, eurent trente mille hommes tués ou pris; et quelque temps après on leur enleva trois villes dont ils s'étoient rendus maîtres.

310. Cette guerre presque continuelle et très-vive avec les Samnites, avoit tant occupé les esprits, qu'on n'entendoit plus parler à Rome de querelles domestiques. Il y en avoit eu néanmoins une en l'an 312, mais assez peu importante, entre un dictateur plébéien et des patriciens qui s'accusoient mutuellement de brigues dans la poursuite des magistratures. Le dictateur et son général de cavalerie, qui étoit aussi de l'ordre du peuple et qui avoit été enveloppé dans la même accusation, s'étoient démis avant le temps de leurs charges pour se faire juger, et avoient été absous; mais cette année ce furent des patriciens qui se virent opprimés par l'ambition d'un patricien. Appius Claudius exerçoit la censure avec C. Plautius; les plus illustres et les plus irréprochables d'entre les sénateurs furent exclus de leur compagnie; et Appius, pour s'en

rendre le maître, donna les places qu'il avoit 310.
fait vaquer à des fils d'affranchis. Un semblable procédé révolta tout le monde : aussi l'année suivante, les consuls, sans aucun égard aux innovations qui avoient été faites, lurent la liste du sénat telle qu'elle étoit avant cette inique censure. C. Plautius, moins coupable que son collègue, voyant les dix-huit mois de sa magistrature expirés, ne perdit pas de temps pour l'abdiquer; mais Appius prétendit la garder cinq ans, suivant l'institution primitive. Son tort fut d'autant plus manifeste, que cet ordre de choses étoit changé depuis plus d'un siècle, et même que jamais un censeur n'avoit achevé ses dix-huit mois d'exercice, lorsque son collègue étoit mort dans le cours de sa magistrature; jamais on n'avoit vu un censeur unique en place. Le survivant se faisoit un devoir de l'abdication : tel étoit l'usage invariable. Un tribun entreprit Appius, et le menaça de la prison s'il osoit garder plus longtemps la censure. Appius ne se rendant point, le magistrat du peuple ordonne effectivement de le saisir; mais celui-ci implore le secours des autres tribuns. Le collége en comptoit neuf alors : trois embrassent sa défense; et, au mépris de la loi et des vœux de tous les gens de bien, il resta encore en place trois

310. ans et demi. Ayant contre lui tout le sénat, il se procura l'appui du peuple, en répandant la plus vile populace dans les tribus, où son grand nombre fit la loi. Si ce changement eût pris de la consistance, il eût promptement détruit la république.

Au reste, Appius, pendant cette censure illégale et violente, fit un établissement à jamais mémorable. Il entreprit seul et acheva la voie Appienne (1), depuis Rome jusques à Capoue : elle fut poussée ensuite jusqu'à Brunduse ; ce qui forme un espace de plus de cent cinquante de nos lieues. Il reste des vestiges considérables de ce grand ouvrage. Ce fut encore Appius qui pour amener, depuis la source de Préneste, de l'eau dans la ville, fit construire le premier aqueduc dont il soit fait mention dans l'histoire romaine.

309— Tandis que ce censeur veilloit à l'embellis-
304. sement et à la salubrité de l'Empire, les consuls ne cessoient d'en étendre les limites, d'en subjuguer les ennemis. D'un côté, ils prenoient deux villes sur les Samnites, et leur tuoient vingt mille hommes dans une bataille ; de l'autre, ils repoussoient les Etrusques qui assiégeoient la ville de Sutrium, alliée des Ro-

(1) Elle traversoit les marais Pontins.

mains. Dans l'action qui se livra sous ses murs, les premiers balancèrent long-temps, par l'avantage du nombre, celui de la valeur : les plus braves périrent de part et d'autre ; mais comme les Etrusques s'étoient rangés sur une seule ligne sans corps de réserve, et que les Romains, quoique moins nombreux, avoient conservé leur ordre de bataille accoutumé, la seconde ligne de ceux-ci, encore toute fraîche, ayant pris la place de la première, accabla aisément des troupes fatiguées. Cependant les vaincus ne cessèrent de résister, déterminés à mourir plutôt que de prendre la fuite. La nuit vint à leur secours, et ce furent les vainqueurs qui les premiers cessèrent le combat. 309—304.

Aussi les Etrusques, loin de perdre courage, remirent l'année suivante le siége devant Sutrium. Q. Fabius, consul pour la seconde fois, accourut au secours des assiégés. Il côtoyoit les montagnes, lorsque les ennemis vinrent de front lui offrir la bataille. Il avoit beaucoup moins de monde qu'eux. Pour effacer ce désavantage, il avança un peu vers les hauteurs ; il y trouva des armes, qu'on n'a pas communément à sa portée dans les combats : c'étoient de gros cailloux. Les Etrusques, après avoir jeté leurs traits à terre pour en

309—304. venir plus tôt aux mains, marchent à lui avec intrépidité. Les Romains, de la hauteur où ils sont postés, font pleuvoir une grêle de pierres, qui en tombant sur les casques et les boucliers des Etrusques, les troublent par leur retentissement prolongé. Ces derniers ne pouvant joindre l'ennemi, et n'ayant plus de traits à lui lancer, demeurent exposés aux siens, sans pouvoir lui faire partager le danger. Le désordre se met dans leurs rangs. L'infanterie romaine s'y jetant l'épée à la main, leur fait prendre la fuite. Ils veulent gagner leurs retranchemens, mais la cavalerie des adversaires en occupe le chemin; en sorte qu'ils ne trouvent de refuge que dans la forêt Ciminienne, où ils s'enfoncent presque désarmés et couverts de blessures. Les Romains, après en avoir tué un grand nombre, pris leur camp et trente-huit drapeaux, délibèrent s'ils les poursuivront dans la forêt, alors presque impénétrable. Fabius étoit le seul qui eût assez de courage pour en courir le risque : le souvenir des fourches Caudines étoit encore bien vif dans tous les cœurs. Un jeune homme se propose au consul pour aller, déguisé en berger, reconnoître les lieux. Son dévouement est agréé. Il part, accompagné d'un seul domestique, arrive à Camero, ville d'Ombrie, et se

faisant connoître, offre au sénat de cette ville 309—
l'alliance de Rome. Elle est acceptée. On pro- 304.
met aux Romains des vivres et des hommes, s'ils veulent pénétrer dans la forêt. Le consul ayant su ces détails, s'avance avec son armée, harcelle les postes ennemis qu'il trouve à l'entrée du bois; et, ayant gravi sur le mont Ciminien, d'où il aperçoit les riches contrées du voisinage, il permet à ses soldats de descendre dans la plaine pour y butiner. Le sénat, que la renommée avoit instruit des projets du consul et de tout le danger qu'il pouvoit courir, craignant de voir se renouveler le désastre des fourches Caudines, avoit envoyé des députés pour défendre de s'approcher de cette forêt. Ils arrivèrent trop tard, et s'en réjouirent, le pillage des environs ayant été fait sans inconvénient.

Mais cette heureuse expédition, loin de terminer la guerre, en excita une nouvelle qui s'annonçoit avec des apparences plus menaçantes que l'autre. Les peuples de l'Ombrie s'étoient ressentis de l'excursion faite dans la plaine, quoiqu'une de leurs villes eût accueilli les Romains et leur eût offert des secours. Les Ombriens, irrités de ces voies de fait, se joignirent aux Etrusques, et une armée innombrable se présenta devant celle de Fabius;

309— mais elle se laissa surprendre pendant la nuit,
304. et perdit soixante mille hommes, en y comprenant les prisonniers. Après un tel désastre, l'Etrurie ne songea plus qu'à la paix. On lui accorda une trève de trente ans.

Cependant les nouvelles de l'entreprise de Fabius avoient été rendues avec infidélité aux Samnites. On leur avoit dit qu'il étoit enfermé dans une forêt, d'où il ne pourroit jamais s'échapper. Ils avoient en tête l'autre consul, C. Marcius, qui les combattoit avec avantage dans leur propre pays. Ils se décident à faire les plus grands efforts pour l'accabler, afin de pouvoir aller ensuite aider les Etrusques à écraser son collègue. L'événement du combat trompa leur attente. La victoire demeura indécise; mais, comme les Romains avoient perdu beaucoup de monde, et des personnages considérables, que le consul lui-même avoit été blessé, le bruit se répandit à Rome qu'il avoit essuyé une sanglante défaite. On résolut, dans cette supposition, de nommer un dictateur, et l'on souhaitoit de voir Papirius Cursor élevé à cette magistrature. On ignoroit si C. Marcius vivoit encore, et l'on n'étoit pas sûr d'ailleurs qu'un courrier pût lui parvenir dans le Samnium. Quant à Fabius, qui étoit toujours en Etrurie, il y avoit une autre diffi-

culté à vaincre ; on savoit qu'il n'avoit pas oublié la rigueur dont Papirius avoit autrefois usé à son égard. Le sénat lui députa les plus distingués de son corps, pour l'engager à sacrifier son ressentiment à la patrie. Il les écouta d'un air préoccupé, se retira sans faire connoître sa résolution, et néanmoins fit dans la nuit ce qu'on désiroit. Le lendemain, les députés l'ayant félicité de la victoire qu'il avoit remportée sur lui-même, il garda encore le silence, et son maintien décela les efforts qu'elle lui avoit coûtés. 309—304.

Il continua de diriger la guerre contre les Ombriens, qui, dans une bataille qu'il leur livra, prirent d'abord la fuite, sans rendre pour ainsi dire de combat, et se sauvèrent sans une très-grande perte. D'un autre côté, les Etrusques, rompant la trève qui venoit d'être conclue pour trente ans, firent des levées nombreuses, et d'une manière qui marquoit bien l'extrême passion qu'ils avoient de venger leurs défaites. Les soldats furent choisis les uns après les autres, et les plus violentes imprécations prononcées contre celui qui refuseroit de prendre les armes ou les abandonneroit. Aussi jamais leurs troupes ne s'étoient présentées au combat avec l'ardeur qu'elles témoignèrent dès qu'elles eurent aperçu les

309— Romains. Ceux-ci n'étant pas moins animés,
304. on en vint de suite aux mains sans avoir lancé un seul trait de part et d'autre. Les premières lignes, des deux côtés, ayant été presque entièrement taillées en pièces, et les secondes étant fatiguées, les corps de réserve s'avancèrent et combattirent avec une égale fermeté, jusqu'à ce que la cavalerie romaine, mettant pied à terre, vint fixer la victoire. Les Etrusques ne purent tenir contre ce renfort de troupes fraîches. Nous ne saurions dire pourquoi leurs cavaliers n'imitèrent pas l'exemple que leur donnoient ceux des Romains. Cette journée fut si funeste à l'Etrurie qu'elle ne s'en releva jamais. Elle y perdit l'élite de sa jeunesse. Peu après, elle fit encore néanmoins quelques foibles efforts; mais ils furent aisément repoussés par Fabius.

Le dictateur étoit en même temps aux prises avec les Samnites dans leur pays, et n'éprouvoit pas une moindre résistance. Ces peuples se flattèrent d'imposer par la magnificence de leurs armes : la moitié de leurs troupes prit des boucliers ornés de figures artistement travaillées en or, et sur ceux de l'autre moitié les effigies étoient d'argent. Cette dernière avoit des tuniques de lin d'une blancheur éclatante; celles des autres étoient de diverses cou-

leurs. Ces pompeuses nouveautés ne firent 309—
qu'exciter dans les légions romaines l'ardeur 304.
du butin, et par conséquent la soif de la victoire. Ils ne la remportèrent pas sans perte; mais enfin elle leur demeura, et les boucliers dorés servirent d'ornement aux boutiques d'orfèvres, sur la grande place de Rome. Le dictateur et Fabius obtinrent le triomphe. Celui du consul fut le plus magnifique, ses exploits ayant été les plus éclatans.

En reconnoissance, le peuple le promut encore au consulat : c'étoit la troisième fois qu'il l'y portoit. Cette année il eut affaire aux Samnites, et en vint facilement à bout, ainsi que de deux autres cantons voisins qui les avoient secondés. Son collègue, Decius, ne réussit pas moins contre deux peuplades étrusques. Mais les Ombriens, qui n'avoient encore senti que très-légèrement le poids des forces romaines, et qui en avoient d'assez grandes eux-mêmes, entraînèrent presque toute l'Etrurie dans une nouvelle ligue, malgré ses défaites multipliées. Ces alliés assemblèrent une armée si nombreuse que, méprisant celle de Decius et le laissant derrière eux, ils se mirent en marche dans l'intention d'assiéger Rome. Decius les suivit, en les observant. La capitale ayant conçu quelque inquiétude du projet des deux

38.

309— peuples unis, le sénat fit dire à Fabius de quit-
304. ter le Samnium, si l'état des choses le lui permettoit, pour venir s'opposer aux Ombriens et aux Etrusques. Il partit sur-le-champ, et joignit à grandes journées les premiers qui n'avoient pas encore dépassé leur territoire. Son arrivée imprévue les effraya tellement, que les uns vouloient lui laisser le champ libre et se cacher dans les villes, les autres renoncer à cette guerre. Cependant quelques gens de cœur les firent rougir de leur pusillanimité, les déterminèrent même à tomber sur les Romains tandis qu'ils étoient encore occupés à se retrancher. Fabius range à la hâte ses soldats en bataille; et ceux-ci, sans attendre le signal, se jettent sur les ennemis, arrachent les drapeaux de leurs mains, et traînent ceux qui les portent aux pieds du consul. Ce général ayant promis la vie aux vaincus qui mettroient bas les armes, ils se rendirent à l'instant, et furent imités par toute l'Ombrie. En récompense d'une expédition si rapide et si décisive, Fabius eut une prorogation de pouvoir, sous le titre de proconsul; et de retour dans le département qu'il avoit quitté, il battit encore les Samnites.

De nouveaux ennemis, qui se déclarèrent contre Rome, ou contre lesquels Rome se dé-

clara, les Salentins, furent vaincus plusieurs 309—
fois par L. Volumnius, général aimé des sol- 304.
dats, auxquels il abandonnoit volontiers le butin, en relevant encore le don par des manières affables.

Pendant deux années consécutives, les Samnites, toujours malheureux sans être néanmoins domptés, perdirent plusieurs batailles, dans l'une desquelles ils laissèrent trente mille hommes. Enfin, ils eurent un répit dont ils avoient grand besoin. Sur leurs vives instances, on renouvela les anciens traités avec eux, quoiqu'on se fiât médiocrement à leurs promesses.

Les Eques leur avoient donné assistance; 303—
Rome en tira une vengeance éclatante. Comme 301.
ils n'osèrent pas se mesurer avec ses troupes en rase campagne, on fut obligé d'attaquer leurs villes. Ils en avoient quarante et une, qui toutes furent prises en cinquante-cinq jours, et brûlées ou ruinées pour la plupart; en sorte que la nation fut à peu près anéantie. Cet exemple effraya plusieurs peuples voisins, qui s'empressèrent de solliciter des traités d'amitié, qu'on voulut bien ne pas leur refuser, en attendant que leur tour fût venu d'être subjugués ou détruits.

Tandis que Rome reculoit journellement

303— ses frontières, la démocratie minoit peu à peu
301. sa constitution, en attaquant sans cesse l'aristocratie, et en l'affoiblissant dans toutes les occasions qui se présentoient. Le fils d'un affranchi lui porta deux atteintes successives. Il avoit eu quelque peine à être admis à l'édilité curule, parce que c'étoit un simple huissier des édiles, et qu'il enseignoit alors à écrire. On trouvoit apparemment une sorte d'indécence à ce qu'il passât de fonctions si basses à une magistrature considérable. Le patricien qui présidoit l'assemblée, voyant les suffrages se porter sur lui, prétendit qu'il n'étoit pas éligible ; mais cette prétention n'étant sans doute fondée sur aucune loi, fut rejetée. C. Flavius, c'étoit le nom de l'aspirant, jura d'ailleurs qu'il renonçoit à l'enseignement qu'on lui reprochoit. Quelqu'un soutint même qu'il l'avoit déjà cessé. Cet homme, qui étoit éloquent et adroit, trouva le moyen de se venger de l'affront qu'on lui avoit fait. Il existoit un livre des *fastes*, où étoient marqués les jours auxquels il étoit permis de plaider, et un autre qui contenoit les formules de droit qu'on étoit astreint à suivre, pour intenter une action, et pour y défendre. Les pontifes, tous nobles alors, étoient seuls dépositaires des fastes et des formules de droit.

Le besoin qu'on avoit de recourir sans cesse 303—
à eux pour ces objets, augmentoit singulière- 301.
ment leur crédit et leur considération. Flavius sut se procurer l'un et l'autre livre, les copia et les publia; ce qui dispensa de s'adresser dans la suite à la noblesse. Ce procédé utile au public ne sauroit être blâmé. Si Flavius acquit par des voies illicites la communication qu'il donna au peuple, on peut condamner la manière, mais non la chose en elle-même. Il causa une autre mortification aux nobles : s'étant présenté pour dédier le temple de la Concorde, le grand pontife s'y opposa, parce que, disoit-il, une telle dédicace n'appartenoit qu'à un général d'armée ou à un consul. Le différent fut porté devant le peuple, qui décida en faveur du plébéien. La noblesse, piquée, cherchoit à le mortifier, et crut en avoir trouvé une occasion dans une visite qu'il fit à son collègue malade. De plusieurs jeunes patriciens qui se trouvoient dans la chambre, aucun ne se leva pour faire honneur au magistrat, comme l'eussent exigé l'usage et la politesse. Flavius fit apporter sa chaise curule, d'où il domina les envieux de sa dignité. Nous doutons que cette vengeance fût bien noble et bien entendue. Au reste, ce Flavius n'avoit point à se targuer de sa magistrature : il y

303— étoit parvenu par une mauvaise voie, par les
301. suffrages de cette vile populace que l'ambition d'Appius avoit, quelques années auparavant, semée dans les tribus.

Depuis cette funeste innovation, Rome étoit divisée en deux partis. Dans l'un étoit la saine portion, dans l'autre la lie du peuple. Celle-ci, par sa multitude, formoit toujours la pluralité des suffrages; mais le censeur Q. Fabius rétablit l'ordre ancien, en la renfermant tout entière dans quatre tribus. Servius Tullius avoit le premier conçu et exécuté un arrangement semblable. Lorsqu'il créa les tribus, il destina celles de la ville aux affranchis et au menu peuple, ainsi que nous l'avons dit dans le temps. Le retour à cette sage institution ramena le calme, et fut accueilli avec tant de satisfaction, qu'il fit donner à Fabius le surnom de *Maximus* (très-grand), que ses exploits, tout recommandables qu'ils étoient, ne lui avoient point acquis.

Ce fut peut-être dans la vue d'apaiser le mécontentement que la multitude dut ressentir de ce nouveau règlement, ou pour en prévenir l'effet, qu'on envoya dix mille hommes former deux colonies, l'une à Sora, l'autre dans une ville des Eques. C'étoit un grand point pour le repos de la cité, que de la débarrasser

d'une telle quantité de menu peuple, toujours trop disposé à exciter du trouble et à rechercher des changemens. Les Eques, malgré l'espèce d'anéantissement où on les avoit réduits, tentèrent de chasser la colonie qui étoit venue s'établir chez eux. Ses seules forces suffirent pour les repousser. Bientôt il arriva de Rome une armée qui les soumit si bien, que leur nom ne reparoît plus dans l'histoire. 303—301.

Les Romains firent ensuite en très-peu de temps trois expéditions heureuses. Des Lacédémoniens étoient descendus en Italie, et déjà s'étoient emparés de Thurium, ville bâtie des ruines de Sybaris, et dans son voisinage; les troupes romaines les contraignirent de se rembarquer. Ils allèrent se faire battre par les habitans de Patavium, et après diverses tentatives retournèrent dans leur pays, où ils ramenèrent à peine la cinquième partie de leur flotte. D'un autre côté, un dictateur nommé pour soutenir deux guerres qui s'élevèrent en même temps contre les Marses et les Etrusques, défit les premiers avec une grande facilité, et remporta sur les autres une victoire plus disputée, mais si considérable, que les vaincus ayant en vain demandé la paix, se résignèrent à d'assez grands sacrifices pécuniaires pour obtenir une trève de deux ans.

300—299. Les succès de Rome n'étoient plus interrompus par ces querelles intestines qui les retardoient, en les assurant toutefois, parce qu'elles augmentoient l'énergie des Romains : elles étoient depuis plusieurs années comme assoupies faute d'alimens ; la concurrence des patriciens et des plébéiens n'en fournissoit pas, ces derniers n'ayant presque plus rien à enlever ou à disputer aux autres. Il restoit encore cependant aux premiers le privilége des fonctions du sacerdoce, à l'exception de la garde des livres sibyllins, qui étoit devenue commune aux deux ordres. Le peuple envia encore cette distinction, et voulut que les prêtres fussent pris aussi dans son sein. Sous ce nom de prêtres étoient compris les pontifes et les augures : on en augmenta le nombre pour satisfaire les plébéiens, qui remplirent toutes les places nouvelles. Vainqueurs en tant de combats de ce genre, ils ne pouvoient succomber dans celui-ci. Les patriciens ne leur opposèrent même presque aucune résistance. Ils dirent seulement « que cette nouveauté, » qui souilloit la religion, regardoit les dieux, » et qu'ils souhaitoient qu'elle n'attirât pas » quelque malheur à la république. » P. Decius Mus, fils de celui qui s'étoit dévoué, repoussa cette invective, et demanda « si les

» dieux avoient rejeté les prières et les vœux 300—
» que leur avoient offerts tant de consuls et 299.
» de dictateurs plébéiens, auxquels ils avoient
» accordé de si nombreuses victoires? Nous
» pouvons, dit-il, nous flatter avec justice
» d'hònorer le sacerdoce autant qu'il nous ho-
» norera ; et, si nous le désirons, c'est moins
» par un motif d'ambition que par un senti-
» ment religieux, et pour l'honneur des dieux
» même. » Decius Mus fut mis à la tête des pontifes plébéiens. Nous dirons par avance que quarante-cinq ans après (en 255), les plébéiens se firent, de gré ou de force, admettre au grand pontificat.

Au temps où nous sommes, ils eurent encore la satisfaction de voir renouveler par Valerius Corvus ou Maximus, consul pour la cinquième fois, la loi de l'appel au peuple, demandée par un de ses ancêtres, et répétée à la réquisition d'un autre. Ces renouvellemens prouvent qu'on s'en écartoit souvent. Il est à présumer que la cause de ces transgressions étoit dans les termes même de la loi : elle portoit seulement que « quiconque l'enfreindroit » auroit tort. » Telle étoit la simplicité des mœurs dans ces temps reculés, que cette énonciation parut suffisante. De nos jours, dit Tite-Live, on auroit peine à la croire sérieuse.

300—299. Les plébéiens n'ayant plus rien, pour ainsi dire, à désirer, voloient aux combats avec ardeur. Rome y fut provoquée par les Etrusques qui songeoient à rompre la trève, lorsqu'ils se virent eux-mêmes assaillis par les Gaulois. Comme ils abondoient en richesses, ils se proposèrent d'en user pour transformer leurs ennemis en alliés, à l'aide desquels il seroit plus sûr pour eux d'attaquer les Romains. Les Gaulois prirent leur or, et refusèrent de les seconder, à moins qu'ils ne consentissent à leur accorder chez eux quelque portion de terrain pour y former enfin un établissement fixe et tranquille. Les Etrusques préférèrent la perte de leurs avances, au voisinage d'une nation entreprenante et féroce. Les Gaulois se retirèrent donc chargés d'argent, et d'une mauvaise réputation quant à la fidélité. Cette négociation ayant été connue à Rome, Valerius Corvus, subrogé à un consul qui venoit de mourir, se mit à la tête des troupes. Son nom seul retint dans l'enceinte des villes les ennemis qui lui abandonnèrent leurs campagnes. L'année suivante, ils montrèrent plus de courage contre le consul Scipion. Ils se battirent presque tout un jour, et leur retraite, qui ne se fit que le lendemain, fut le premier indice qui révéla leur défaite.

Le collègue du vainqueur eut un pareil succès contre les Samnites, qui avoient recommencé la guerre. 300—299.

Mais ces deux peuples vaincus séparément, résolurent de réunir leurs forces, qui alors eussent été redoutables : le bruit du moins s'en répandit à Rome, et ne laissa pas d'y faire assez d'impression pour déterminer ses meilleurs généraux à briguer le consulat. Comme dans les occasions périlleuses on cherche naturellement le mérite, tout le monde tourna la vue vers Fabius Maximus. Il ne s'étoit pas mis au nombre des candidats; et quand il vit que les suffrages se portoient sur lui, il objecta sa vieillesse, et la loi qui défendoit de nommer le même citoyen une seconde fois consul avant l'espace révolu de dix années entières. On répondit que son âge n'avoit pas influé sur la vigueur de son jugement, et que le peuple le dispensoit de la loi. Il y avoit une foule d'exemples de ces dispenses. Comme il vit que sa modestie ne faisoit qu'ajouter à l'empressement de ses concitoyens, il se rendit à leurs vœux, demandant à son tour, en récompense de sa résignation, qu'on lui donnât pour collègue Decius Mus, avec lequel il avoit exercé un consulat dans la plus parfaite union. L'assemblée n'hésita point à lui accorder sa demande. 298—288.

298—288. Fabius vainquit les Samnites, et dut la victoire long-temps disputée, à une ruse de guerre. Il fit croire qu'une petite quantité de soldats qu'il avoit fait filer sur des hauteurs voisines du champ de bataille, étoient l'armée de son collègue qui venoit le joindre. Ce faux bruit anima les Romains, et découragea leurs ennemis : jusque-là l'événement du combat avoit été douteux. Decius contribua aux succès de son ami, en dispersant une armée d'Apuliens qui alloient renforcer les Samnites; et s'étant joint à lui, tous deux ravagèrent pendant cinq mois les campagnes du Samnium. Fabius y laissant son collègue, vint à Rome pour les élections des nouveaux consuls.

Les centuries appelées les premières à donner leurs suffrages, opinoient toutes à le continuer dans sa dignité. Appius Claudius, personnage consulaire, et d'une active ambition, sollicitoit vivement la seconde place, moins, disoit-il, par intérêt personnel, que pour rétablir les patriciens dans la possession exclusive du consulat. Fabius, par les mêmes raisons que l'année précédente, se refusoit aux désirs de l'assemblée : la noblesse le conjuroit de saisir cette occasion d'arracher le consulat à la fange où il étoit plongé; expression hau-

taine et déplacée après une si longue possession. Ce magistrat dit qu'il contribueroit volontiers à faire nommer deux consuls patriciens à la fois, pourvu qu'il ne fût pas question de lui; mais qu'il ne pouvoit souffrir qu'en le maintenant deux années de suite en place, on enfreignît la loi en sa faveur, dans une assemblée qu'il présidoit. Les patriciens regardèrent cette raison comme une défaite, et prétendirent qu'il n'avoit pas voulu être le collègue d'un homme qui lui étoit supérieur pour le talent de la parole et celui de l'administration. Appius fut nommé avec le plébéien Volumnius (1); mais le commandement des armées fut prorogé pour six mois à leurs prédécesseurs. 298—288.

Decius Mus, qui n'avoit pas quitté le Samnium, s'y étoit tellement rendu le maître, que l'ennemi n'osant se montrer, avoit été contraint de vider le pays. Les Romains alors ne se contentèrent plus du pillage de la campagne; ils cherchèrent dans la prise des villes un plus riche butin, et en soumirent plusieurs qu'ils n'oublièrent pas de piller. Retirés en Etrurie, les Samnites se flattèrent que leurs

(1) Ils avoient déjà été collègues dans un autre consulat.

298— exhortations, appuyées par la terreur qu'ins-
288. pireroient leurs forces, obtiendroient ce qu'ils avoient jusque-là vainement demandé par leurs ambassadeurs, c'est-à-dire qu'elles armeroient toute la nation contre les Romains : effectivement, ayant sollicité une assemblée de ses principaux magistrats, ils échauffèrent les esprits. Presque tous les Etrusques coururent sous les drapeaux et entraînèrent l'Ombrie par leur exemple. Cette confédération rechercha l'assistance des Gaulois. Le consul Volumnius mena une armée dans le Samnium, et son collègue, Appius Claudius, une autre dans l'Etrurie. Ce dernier s'étant conduit avec peu d'habileté, livra plusieurs combats sans obtenir d'avantages ; ce qui lui ôta la confiance des siens, et encouragea les ennemis. Sur ces entrefaites arrive très-heureusement Volumnius avec son armée : il avoit quitté le Samnium, sur une lettre qu'il prétendoit avoir reçue d'Appius ; celui-ci nia lui avoir écrit (1), et l'accueillit fort mal. Les deux magistrats s'aigrirent : ils se dirent réciproquement des choses très-

(1) On peut présumer que cette lettre aura été écrite sous le nom d'Appius, par quelqu'un de ses officiers, qui sentoit le pressant besoin de secours qu'avoit son général.

offensantes; et Volumnius alloit retourner sur ses pas, lorsque les soldats des consuls sentant la nécessité de réunir l'une et l'autre armée, le retinrent. L'occasion de combattre s'étant présentée, Appius balance s'il aidera son collègue, sachant que l'honneur de la victoire seroit, dans tous les cas, attribué à Volumnius; mais la crainte de voir ses troupes suivre malgré lui l'autre commandant, le détermine à leur donner le signal qu'elles demandent avec vivacité. Les deux généraux remportèrent conjointement une grande victoire. 298. — 288.

Mais pendant qu'ils étoient avec presque toutes les forces de la république en Etrurie, les Samnites firent une utile diversion. Ayant levé de nouvelles troupes, ils tombèrent sur la Campanie, et en emmenèrent un butin considérable. Vulturnius, retournant dans le Samnium, les attaque inopinément. Les prisonniers qu'ils avoient faits rompent leurs liens, se saisissent du général, et l'amènent au consul: toutes les dépouilles de la Campanie sont reprises par les Romains, et rendues à ses habitans. Les Samnites perdirent en outre un grand nombre de soldats, de drapeaux, et eurent le déplaisir de voir établir dans leur voisinage, à Minturnes et à Vescia, deux colonies romaines destinées à les tenir en respect. On eut quel-

298—288. que peine à trouver des citoyens de Rome qui voulussent se faire inscrire pour les habiter, parce qu'on les regardoit comme exposées aux continuelles attaques de peuples inquiets et redoutables.

Effectivement, malgré leurs défaites réitérées, les habitans de l'Etrurie, du Samnium et de l'Ombrie étoient décidés à continuer la guerre; et ce qui fortifioit leur résolution, c'est qu'ils avoient enfin un espoir fondé de se voir soutenus par les Gaulois. Cette nouvelle annoncée à Rome y causa beaucoup d'inquiétude. Aussi Volumnius, rappelé pour les nouvelles élections, exhorta le peuple à se souvenir qu'il alloit nommer des chefs qui seroient chargés de combattre quatre nations. « Si je » ne regardois, ajouta-t-il, comme indubitable, » que vous élèverez au consulat celui qui est » reconnu pour le plus habile de vos géné- » raux, je lui conférerois sur-le-champ la dicta- » ture. » On comprit qu'il entendoit parler de Fabius : toutes les voix se déclarèrent aussitôt pour celui-ci; et l'on avoit le projet de nommer ensuite Volumnius; mais Fabius, après s'être encore excusé en vain, demanda pour collègue Decius Mus. L'ancien consul, loin de s'offenser de son exclusion, applaudit lui-même à cette demande, et recommanda aussi

aux suffrages du peuple, pour la préture, 298—
Appius Claudius, dont il n'avoit pas à se 288.
louer, reconnoissant en lui les talens nécessaires pour gouverner la ville et la place publique. Les nominations ne se firent que le lendemain : les deux consuls et le préteur furent élus. Fabius, Decius et Appius étoient absens; les deux premiers du Champ-de-Mars, l'autre de la ville. Le commandement de Volumnius fut prorogé pendant un an.

La confiance honorable et bien méritée qu'on accordoit à ce dernier, n'empêcha pas qu'il lui fût fait un sanglant affront en la personne de sa femme. Il y avoit dans Rome une chapelle érigée en l'honneur de la chasteté patricienne : les femmes qui avoient droit d'y être admises, en chassèrent Virginia, épouse de Volumnius, pour avoir épousé un plébéien. Elle s'en plaignit hautement comme d'un outrage qu'elle n'auroit pas dû attendre, puisqu'elle étoit patricienne, chaste, et n'avoit eu qu'un mari; car, chez les anciens, en général, les secondes noces étoient décriées; même celles des hommes. Cette anecdote prouve que les mœurs, plus puissantes que les lois, réprouvoient et regardoient comme mésalliances les mariages entre les deux ordres. Virginia crut se venger en consacrant

298— dans sa maison un autel à la chasteté plé-
288. béienne.

Cette querelle fit du bruit dans la ville, à cause du motif qui l'avoit produite. Une autre, qui avoit la même origine, en fit davantage. Les patriciens demandèrent que Fabius, qui appartenoit à leur corps, eût par privilége le département de l'Etrurie : c'étoit le plus important. Les plébéiens s'opposèrent à ce privilége, comme injurieux à leur ordre, dont étoit Decius. Ils vouloient que, suivant l'usage, le sort en décidât. L'union qui avoit toujours régné entre les deux consuls fut légèrement altérée par cet incident. Le sénat ayant prononcé pour le patricien, l'affaire fut portée à l'assemblée générale. Les deux contendans parlèrent avec une égale modération ; le peuple, par vénération pour Fabius, et en reconnoissance de ses longs services, s'écarta de la règle en sa faveur, et confirma la décision du sénat. Ce consul ne se fit suivre en campagne que par quatre mille fantassins et six cents cavaliers. La confiance qu'il inspiroit redoubla lorsqu'on vit qu'il se contentoit d'un si petit nombre de troupes. Elle s'accrut encore davantage par la sécurité qu'il témoigna en approchant du camp d'Appius. Ayant rencontré à quelque distance un détachement,

Fabius demanda où il alloit; on répondit : 298—
« Chercher du bois. » « Quoi, répliqua-t-il, 288.
» est-ce que votre camp n'est point retranché? » On lui dit qu'il a deux bons retranchemens, un fossé profond, et que néanmoins la terreur y est extrême. Indigné de cette pusillanimité, il fait arracher les palissades, quoiqu'on ne soit pas loin de l'ennemi, et renvoie Appius à Rome. Ce préteur, à son arrivée, y répand l'alarme, et persuade au sénat qu'une seconde armée est nécessaire en Etrurie. Cette compagnie mande Fabius pour qu'il lui fasse connoître exactement l'état des choses. Le consul en rend compte avec simplicité, sans dissimuler ni exagérer le péril. Il ne juge point qu'un second général lui soit nécessaire, et cependant il l'accepte par pitié pour la frayeur dont il voit que ses concitoyens sont saisis; et comme on le laisse maître du choix, il se décide pour Decius Mus, qui s'en tient honoré. Le rétablissement d'une parfaite union entre les deux consuls parut un gage certain de la victoire.

Ils partirent de Rome avec des forces assez considérables, quoiqu'elles le fussent moins que celles des alliés, et allèrent camper à quatre lieues de leurs retranchemens. En arrivant au pays des Sentines, dans l'Ombrie,

298— ils virent les sanglantes preuves du désastre
288. d'une légion que Fabius avoit laissée à Clusium, et qui en son absence avoit été surprise et taillée en pièces par les Gaulois. Ils aperçurent les têtes de leurs concitoyens que ces barbares portoient au bout de leurs lances, ou suspendues au poitrail de leurs chevaux. Les consuls pour faire diversion, donnèrent ordre à deux armées qui étoient dans le voisinage de Rome, sous le commandement de deux propréteurs, de se rendre près de Clusium, et de ravager l'Etrurie; ce qui força les Etrusques de se séparer des alliés. Il paroît que les Ombriens se retirèrent aussi. Alors les consuls attirèrent au combat les deux autres peuples confédérés. Fabius étoit en face des Samnites, et Decius opposé aux Gaulois. Ils se battirent d'une manière différente. Fabius ne s'occupoit, pour ainsi dire, qu'à parer les coups, étant persuadé que les ennemis n'avoient de redoutable que le premier choc; que le courage des Samnites mollissoit dans la durée d'un long combat, et que les Gaulois, incapables de soutenir la fatigue et la chaleur, perdoient aussi bientôt toute leur énergie (1). Decius, moins âgé

(1) Si cela étoit ainsi, leurs descendans ne sont plus reconnoissables. Cependant l'idée que Tite-Live donne

et plus impétueux, attaque d'abord l'ennemi 298—
avec toute la vivacité dont il est capable ; et 288.
comme l'infanterie ne lui semble pas néanmoins aller à lui avec assez d'ardeur, il se met à la tête du plus brave escadron de la cavalerie, et deux fois porte le désordre dans celle des Gaulois. Mais l'ayant poussée trop loin, ceux qui le suivent se trouvent engagés dans un genre de combat nouveau pour eux : ils sont assaillis par des cavaliers montés sur des chars. Ces grandes masses, le bruit des roues, auquel les chevaux des Romains n'étoient point accoutumés, épouvantent ces animaux. Ceux qui les montent sont eux-mêmes saisis d'une espèce de terreur panique, et les choses changent entièrement de face. Ils se dispersent : le même désordre se communique à l'infanterie; et les Gaulois, qui s'en aperçoivent, ne laissent respirer ni cavaliers ni fantassins. Decius ne pouvant arrêter la fuite des siens, se dévoue comme son père, et se fait tuer. Les Gaulois en sont découragés, et ne se battent plus qu'avec langueur ; quelques uns même demeurent entièrement immobiles, sans fuir ni combattre.

---

ici des Gaulois avoit établi contre les Français, même en France, une prévention qui dura long-temps encore après que l'expérience en eut prouvé la fausseté.

298—288. Le pontife romain s'écrie « que Rome a vaincu, » que la mort du consul a désarmé la colère » du ciel, que les ennemis appartiennent dé» sormais aux dieux mânes. » Cependant les Gaulois étant revenus assez vite de leur frayeur, disputent le terrain, et tout l'avantage de leurs adversaires se borne au rétablissement du combat.

De son côté, Fabius, après avoir lassé les Samnites par une longue résistance, voyant leur ardeur et leurs forces diminuées, rassemble contre eux tout ce qu'il a de troupes sous la main; elles font un effort vigoureux et simultané, rompent les Samnites, qui se retirent, ou plutôt qui fuient vers leur camp, laissant les Gaulois seuls sur le champ de bataille. Ceux-ci néanmoins continuent de se défendre, jusqu'à ce qu'ayant été enveloppés par derrière, ils sont contraints de céder la victoire: elle fut sanglante; les confédérés y perdirent vingt-cinq mille hommes, sans parler de mille autres qui furent tués dans leur fuite par des alliés de Rome, et de huit mille prisonniers qu'on leur fit. La perte des Romains s'éleva dans l'armée de Decius à sept mille hommes, et à douze cents dans celle de son collègue. Un des propréteurs gagna aussi une bataille dans l'Etrurie. Tant de défaites ne purent réduire ni les

Samnites ni les Etrusques : ils en essuyèrent même encore d'autres, dont une coûta seize mille hommes aux premiers; mais l'amour de la liberté, depuis quarante-sept ans qu'ils combattoient presque sans relâche pour la conserver, soutenoit leur courage contre des infortunes toujours renaissantes. On a peine à concevoir comment leur nation pouvoit n'être pas entièrement détruite par tant de pertes. 298—288.

Elles n'empêchoient même pas qu'ils formassent souvent des tentatives hardies. En 294 ils essayèrent, à la faveur d'un brouillard épais, d'enlever le camp des Romains, et en prirent une partie, dont ils finirent par être repoussés. Le consul Attilius marchant ensuite au secours d'une place qu'ils attaquoient, eut à soutenir un combat furieux. Quoique son issue n'eût donné aucun résultat, les Romains se retirèrent si intimidés, qu'ils étoient perdus s'ils avoient été attaqués une seconde fois dans leur camp; mais, par bonheur pour eux, les Samnites n'étoient pas plus rassurés. Le lendemain, ces derniers, en faisant leur retraite, passent près des ennemis, qui tremblent dans l'idée qu'on vient assaillir leurs retranchemens. Le consul ne parvient à les en tirer qu'avec une peine extrême. De part et d'autre on montre la plus grande ré-

298—288. pugnance à commencer l'action; enfin elle s'engage languissamment; les Samnites s'animent bientôt, et font lâcher le pied à leurs adversaires. Attilius désespéré place un détachement de cavalerie aux portes du camp, avec ordre de traiter sans ménagement ceux des siens qui voudroient s'y réfugier : la nécessité tient lieu de courage aux fuyards. Les Romains se retournent, et terrassent les Samnites : sept mille trois cents prisonniers faits dans cette occasion, subissent l'ignominieuse cérémonie du joug. Attilius battit encore peu après un de leurs détachemens.

Son collègue, L. Postumius Megellus, qui pendant un premier consulat, avoit remporté des succès dans le Samnium, en obtint cette fois en Etrurie, et réduisit trois de ses premières villes à demander la paix. Rome, que les traités enrichissoient autant que la guerre, leur accorda une trève de quarante ans, au moyen d'une forte contribution. Le vainqueur crut pouvoir solliciter le triomphe; mais, comme on l'avoit refusé à Attilius, parce que ses victoires avoient coûté beaucoup de monde, le sénat jugea convenable de ne pas traiter autrement Postumius, qui n'avoit pas eu des succès aussi brillans. Il en appela. Trois tribuns seulement lui furent favorables,

et sept contraires; mais il déclara hautement qu'il ne connoissoit d'autre loi que la volonté du peuple, et que puisqu'il paroissoit accueillir sa demande, il sauroit triompher comme il avoit su vaincre. Il n'y manqua pas, et son audace fut applaudie par la multitude. 298—288.

Tandis qu'on triomphoit des Samnites, ceux-ci s'occupoient des moyens de réparer leurs pertes. Pour faire des levées générales, ils usèrent d'une formule tirée des plus anciens rites de leur religion, et qui dévouoit à Jupiter la tête de quiconque ne se présenteroit pas, ou quitteroit le service sans y être autorisé. On introduisoit successivement les plus qualifiés de la nation dans une enceinte couverte de tous côtés, où l'on voyoit des autels environnés de victimes immolées et de centurions ayant l'épée nue à la main. On faisoit jurer à celui qui étoit ainsi appelé de ne rien révéler de cette effrayante cérémonie. C'étoit là qu'il prononçoit des imprécations contre lui-même, contre toute sa race et sa famille, s'il fuyoit le combat, ou ne tuoit pas quiconque il verroit fuir. Quelques uns refusèrent d'abord de prêter ce serment : ils furent égorgés ; et leurs corps, confondus avec les victimes qui jonchoient le parvis, servirent de leçon à ceux qui eussent été tentés de refuser le serment.

298—288. On leva une armée d'environ quarante mille hommes : c'étoit l'élite de toutes les forces du pays.

Papirius Cursor, fils de celui qui avoit remporté une victoire si éclatante sur les Samnites, leur étoit opposé dans cette guerre, et campoit près d'Aquilonie, au nord-est de l'Apulie. Les Romains brûloient de combattre, et cette ardeur étoit commune même aux ministres les plus subalternes des choses religieuses. Le général ayant demandé les auspices à ceux qui nourrissoient les poulets sacrés, ils supposèrent faussement que ces poulets avoient mangé avec avidité. On avertit le consul de leur supercherie : « Tant pis pour eux, » dit-il, je m'en tiens à leur déclaration. » Cette réponse ne suppose pas dans ce magistrat une foi bien décidée. Il ordonna au centurion de placer à la tête de l'armée l'homme qui étoit venu lui annoncer les auspices. Il y fut frappé d'un trait mortel avant que la mêlée eût commencé. En l'apprenant, le consul dit : « Les dieux se déclarent; le coupable est puni. » La première ligne des Samnites, après s'être long-temps défendue, étoit presque renversée, lorsqu'on voit tout à coup sur leurs flancs un tourbillon de poussière que sembloit élever la marche d'une troupe nombreuse. C'étoit

l'effet d'une ruse de guerre imaginée par le 298—
consul. Des gens montés sur des mulets traî- 288.
noient par terre des branches d'arbres; on s'imagina dans les deux armées voir des armes et des drapeaux : les Samnites crurent que de nouveaux ennemis s'avançoient contre eux; les Romains même y furent trompés. Le consul confirmant l'erreur des uns et des autres, cria, dans une position à être entendu de tous : « Romains, hâtez-vous de vaincre; car » voici des secours qu'on vous envoie, et qui » vont vous dérober l'honneur de la victoire. » Au même instant il donne ordre à l'infanterie d'ouvrir ses rangs; et la cavalerie, prévenue d'avance du mouvement qu'elle doit exécuter, accourt avec impétuosité, se précipite, lance baissée, contre le corps de bataille des Samnites, et l'enfonce de toute part. Leur déroute alors devient générale : Aquilonie est sur-le-champ emportée par escalade. Cette journée coûta trente mille hommes aux Samnites, sans parler de quatre mille prisonniers.

Sp. Carvilius, second consul, avoit contribué aux succès de son collègue, en retenant dans les environs de Cominium, qu'il assiégeoit, une partie des forces ennemies. Il prit d'assaut cette place, où plus de quatre mille combattans avoient été tués, et où il en res-

298— toit encore plus de quinze mille qui, après une
288. courte résistance, se rendirent à discrétion. Les villes d'Aquilonie et de Cominium furent brûlées le même jour, après avoir été pillées.

Comme les Samnites ne tenoient plus la campagne, les consuls, qui avoient un moment réuni leurs armées victorieuses, se séparèrent pour attaquer un plus grand nombre de villes. En peu de jours, Carvilius en réduisit trois. Papirius en attaqua une, qu'il soumit plus difficilement. Chacun de ces généraux tua ou prit dix mille hommes dans ses expéditions.

Les Etrusques n'ayant pas prévu cette issue de la guerre du Samnium, avoient imprudemment rompu la trève achetée par eux, et attiré à leur parti les Falisques, anciens amis des Romains. Sp. Carvilius fut celui des deux consuls que le sort envoya combattre les Etrusques : il leur enleva quelques places fortes. Les Falisques, dégoûtés de la ligue, sollicitèrent la paix. Ils n'eurent qu'une trève d'une année; encore fallut-il la payer. Les deux magistrats triomphèrent, et les dépouilles des ennemis se trouvèrent en telle quantité, qu'après en avoir orné un temple et la place publique, on en distribua beaucoup aux alliés de Rome et à ses colonies.

La peste qui vint bientôt affliger la ville et ses environs, ne laissa pas aux Romains le temps de se réjouir des exploits qui avoient signalé leur dernière campagne. Les Samnites, toujours séduits par la moindre lueur d'espérance qui s'offroit, et préférant d'ailleurs la mort à l'asservissement, remettent sur pied une armée encore puissante pour la déplorable situation à laquelle ils sont réduits. Fabius Gurgès, fils du premier général de Rome à cette époque, et qui venoit d'être élevé au consulat contre l'avis de son père, part pour les aller combattre. Plein de l'ardeur et de la confiance que lui inspire son nom, autant que de mépris pour un ennemi tant de fois vaincu, il se flattoit de terminer sans aucune peine une guerre qui en avoit tant coûté aux Romains. Il crut qu'il n'avoit qu'à se montrer pour vaincre; et avant d'avoir donné le temps à ses troupes harassées de respirer, il les mène sans ordre contre un ennemi reposé qui l'attendoit de pied ferme. Le succès répondit aux dispositions réciproques des combattans : les Romains eurent trois mille hommes tués, un plus grand nombre de blessés, et périssoient tous si la nuit ne les eût dérobés au vainqueur. Ayant avec précipitation abandonné leur camp pour

298—288.

298—288. se retirer dans un lieu plus sûr, et s'y fortifier, ils n'avoient pu emporter que leurs armes. Tout leur manquoit, et principalement le courage : s'ils étoient attaqués le lendemain, la défense paroissoit impossible. Une erreur, ou plutôt une faute des Samnites, les sauva. Ceux-ci, on ne sait sur quel motif, crurent que l'autre consul s'approchoit, et avant de s'en assurer, s'éloignèrent du camp des Romains, dans la crainte de se trouver entre deux armées. Rome, qui depuis long-temps ne connoissoit plus les revers, fut encore moins affligée qu'humiliée de celui-ci. L'imprudent consul est mandé, cité devant le peuple : tous les esprits étoient ulcérés, sa perte sembloit certaine ; mais son père, courbé sous le poids des ans, et l'on peut dire de ses lauriers, s'étant présenté comme suppliant, inspira tout à coup d'autres dispositions. Il ne s'efforça point d'atténuer la faute de son fils, et ne sollicitoit pas même, dit-il, de grâce pour lui si l'on jugeoit le mal sans remède, ou si l'on croyoit qu'il fût plus avantageux à l'Etat de punir que de pardonner ; mais dans le cas contraire, il demande qu'il lui soit permis d'assurer au peuple que son fils a des qualités estimables qui peuvent être utiles à la république, et qu'il réparera le tort qu'il a

causé. « Il sembloit, ajouta-t-il, que j'eusse 298—
» prévu notre malheur, lorsque dans l'assem- 288.
» blée qui le nomma consul, je vous priai
» de faire un autre choix. Maintenant je vous
» fais une prière opposée : je vous demande
» pour lui le consulat; car c'est le lui donner
» de nouveau que de ne pas le lui ôter après
» sa défaite. Il la vengera, je vous le garantis,
» et vous demande à être son lieutenant. »
L'offre fut applaudie et reçue. Les Romains suivirent les deux Fabius avec une ardeur qui présageoit l'accomplissement des promesses du père; ce fut lui aussi qui décida la victoire. A peine étoit-on en campagne, qu'on en vint aux mains : l'armée romaine est d'abord ébranlée; une troupe choisie de Samnites enveloppe le consul; le père, qui combattoit à quelque distance du fils, pousse son cheval vers la foule qui l'entoure. Un corps de cavalerie le suit, délivre le jeune Fabius, et dès ce moment la fortune se déclare en sa faveur. Le général des Samnites fut pris avec quatre mille des siens; vingt mille autres périrent dans le combat ou dans la fuite.

Le collègue de Fabius battoit aussi en même temps les Etrusques et les Falisques.

L'absence de ces magistrats ayant obligé

298— de recourir à un entre-roi pour les nouvelles
288. élections, L. Postumius Megellus, qui fut revêtu de cette dignité, se nomma lui-même consul, ainsi que l'avoit fait avant lui le seul Appius Claudius, dont on avoit généralement improuvé le scandaleux procédé. Un de ses premiers soins fut de chercher des remèdes contre la peste qui depuis plus de deux ans continuoit ses ravages. Le sénat avoit déjà songé à faire transporter à Rome la statue d'Esculape, révéré comme un dieu, et qui avoit un temple célèbre près d'Epidaure dans le Péloponèse. La guerre avoit empêché l'exécution de ce projet; on le reprit alors, et l'on fit partir dix ambassadeurs pour aller demander l'effigie du dieu de la médecine. En arrivant à son temple, ils y aperçoivent un gros serpent : les prêtres assurent que le dieu est caché sous la peau de cet animal. Le serpent se rend de lui-même dans la galère des ambassadeurs : après diverses aventures qui lui arrivent en chemin, et qu'on ne doit pas être fort curieux de connoître, il étoit à cet endroit où le Tibre se partage en deux branches, lorsqu'il s'élance du navire et passe dans l'île formée par la division du fleuve. Depuis on ne le vit plus; mais on jugea qu'il avoit fixé son séjour dans l'île : on y éleva un

temple en son honneur, et la peste, dit-on, cessa (1). 298—288.

Délivrés de ce fléau, les Romains purent se livrer plus aisément à leur occupation habituelle : ils reprirent ou continuèrent la guerre. Le fier Postumius soutint son caractère pendant son troisième consulat : se prévalant de sa naissance, il témoigna beaucoup de mépris pour son collègue, qui étoit plébéien, et voulut avoir le département du Samnium sans le devoir au sort. Après beaucoup de discussions dans le sénat, l'autre consul, homme doux et modeste, et qui d'ailleurs sentit que la faction des patriciens le feroit succomber, céda sans attendre la décision, quoique la loi, ou l'usage, qui en tient quelquefois lieu, fût entièrement contraire à la prétention de son collègue. Celui-ci n'agit pas avec moins de hauteur en campagne qu'à la ville. Fabius Gurgès, qui commandoit l'armée en qualité de proconsul, étoit dans le Samnium. Postumius, en approchant de ce pays, lui manda qu'il eût à sortir

(1) Ce seroit faire injure au lecteur que de vouloir le prémunir contre ces fables, que nous croyons cependant devoir au moins indiquer, pour donner une idée des superstitions antiques.

298— à l'instant de sa province, où l'on n'avoit pas
288. besoin de lui. Fabius répondit qu'il ne la pouvoit quitter sans les ordres du sénat, dont il tenoit ses pouvoirs. Cette compagnie, instruite du différent, fit savoir au consul que son intention étoit que Fabius demeurât à son poste avec ses troupes. Postumius dit aux envoyés, en les congédiant, que c'étoit au consul de commander, et au sénat de lui obéir; et il marche vers Fabius, décidé, s'il le faut, à employer la force pour le chasser. Le proconsul le dispensa d'en venir à ce terrible moyen, et se retira, cédant, dit-il, non à la fureur du consul, mais à l'intérêt de la république. Postumius, au reste, fit heureusement la guerre : sa campagne coûta aux ennemis plusieurs places emportées de vive force ou rendues par capitulation, et dix mille hommes, non compris plus de six mille qui déposèrent les armes. Il rendit compte au sénat de sa conduite, et lui manda que Venouse, une des villes qu'il avoit conquises, lui paroissoit propre à recevoir une colonie dans ses murs et dans les environs. On pensa comme lui; mais l'exécution du projet fut confiée à d'autres, sans qu'on fît mention de celui qui l'avoit proposé.

La haine qu'on lui portoit redoubla l'affec-

tion qu'inspiroit Fabius Gurgès, expulsé par 298—
lui du Samnium. Ce dernier obtint sans dif- 288.
ficulté le triomphe. Ce qu'on y remarqua le plus, fut le père du triomphateur, qui suivoit à cheval le char de son fils. Le général des Samnites, ce même Pontius qui avoit fait subir aux Romains l'ignominie des fourches Caudines, et qui depuis leur avoit tenu tête, parut dans cette pompeuse et cruelle cérémonie les mains liées derrière le dos, et eut ensuite la tête tranchée. On ne voit pas ce qui peut excuser cette dernière barbarie, qui étoit d'un usage constant et immémorial à Rome.

Postumius eut le déplaisir de se voir refuser l'honneur qu'on avoit accordé à Fabius. Son ressentiment s'étendit aux deux corps de l'Etat, qu'il déchiroit indifféremment. Pour désobliger le sénat, il distribua tout le butin à son armée, et la licencia avant qu'on eût pu lui envoyer un successeur. Les tribuns, irrités de sa conduite, le traduisirent devant le peuple. Outre les torts qu'on a vus, on lui imputoit d'avoir, avant de se mettre en campagne, employé aux travaux de ses terres deux mille soldats, oubliant qu'ils ne devoient de service qu'à la patrie. Les tribus, d'une voix unanime, le condamnèrent à une amende

298— de cinq cent mille as, environ 25,000 fr. de
288. notre monnoie.

Les Samnites, qu'il avoit combattus avec avantage, furent encore accablés sous le consulat suivant. La désolation semée sur leur pays par Curius Dentatus, les contraignit de recourir à l'indulgence du peuple romain. Ce général y força de même la nation sabine, qui avoit pris les armes, et après un double triomphe retourna cultiver ses champs. Une députation des Samnites, qui l'avoient choisi pour protecteur, l'y vint chercher, et lui offrit des présens considérables, dans la vue de l'engager à les aider de son crédit dans le sénat, et à leur procurer des conditions de paix avantageuses. Ils le trouvèrent assis sur un escabeau près de son foyer, prenant dans un plat de bois un repas dont on peut, par ces circonstances, pressentir toute la frugalité. Il refusa leurs offres en disant qu'il trouvoit beau non d'avoir de l'or, mais de commander à ceux qui en avoient. Cet homme désintéressé ne possédoit, à ce qu'il paroît, que sept arpens de terre tout au plus; car il disoit hautement que celui qui ne se contentoit pas d'un domaine de cette étendue, étoit
287— un citoyen pernicieux.
282. Cette admirable simplicité dans les mœurs,

ce noble désintéressement, quoique fort communs à cette époque, n'étoient pourtant pas universels. Il n'y avoit que trente-six ans qu'un créancier impitoyable, homme de mauvaises mœurs en même temps, avoit voulu abuser du malheur d'un jeune garçon qu'il retenoit captif pour dettes à la place de son père, et attenter violemment à sa pudicité. Cette indignité se renouvela contre le fils d'un consul. Malgré la défense expresse d'une loi rendue en 323, et déjà sans doute tombée en désuétude, il avoit été livré à son créancier (Plotius), qui, non content de l'assujétir aux travaux d'un esclave, osa en exiger une infâme complaisance. Le jeune homme s'y étant refusé avec horreur, fut déchiré à coups de verges. Ayant trouvé moyen de s'enfuir, il va se plaindre aux consuls, qui firent condamner par le sénat le coupable à la prison, et ordonner l'élargissement de tous ceux qui étoient arrêtés pour dettes. Le peuple trouva la punition et la satisfaction trop légères. Pour couper le mal dans sa racine, il prétendoit qu'on devoit annuler toutes les créances; et comme il éprouva une vive résistance à cette prétention, animé par ses tribuns, il se retira sur le Janicule. On nomma un dictateur dans cette extrémité. Ce fut Q. Hortensius, esprit

287—282.

287— sage et conciliant. Comme il savoit qu'un des
282. principaux griefs du peuple étoit l'oubli ou l'infraction de la loi Publilia, portée en 446, renouvelée en 336, et qui ordonnoit que les plébiscites fussent obligatoires pour toute la république, il la fit confirmer malgré la résistance qu'il y trouva parmi les sénateurs. Ce point étoit pour le peuple d'une telle importance, qu'il s'en contenta, et descendit du Janicule. On croit que ce fut dans le même temps qu'on rétablit aussi une autre disposition encore plus chère aux plébéiens de la même loi Publilia : disposition qui prescrivoit au sénat de ratifier d'avance les plébiscites, même avant qu'ils fussent rendus, avant qu'on eût recueilli les suffrages ; ce qui semble impliquer contradiction dans les termes, attendu qu'on ne ratifie que ce qui est fait. Dans la vérité, c'étoit renoncer au droit de rejeter et d'improuver les plébiscites ; c'étoit les reconnoître pour des décrets souverains et irréfragables. Le renouvellement de cet article de la loi Publilia (tombé en désuétude), augmentant la puissance du peuple, et diminuant par contre-coup celle du sénat, ne put manquer d'être funeste au bien public.

La guerre qui survint ou qu'on rechercha contre deux peuples d'Etrurie, acheva d'as-

soupir les dissensions civiles. Les Sénonois 287—
(peuplade gauloise), qui souffroient que les 282.
Etrusques levassent sous main des troupes dans leur pays, se déclarèrent alors ouvertement pour eux, passèrent en Etrurie avec une armée plus nombreuse que jamais, et assiégèrent Arretium, ville alliée des Romains. Le sénat envoya chez eux pour s'en plaindre. Ils étoient liés avec lui par un traité. Un certain Britomaris, dont le père avoit été tué récemment par les troupes romaines en combattant pour les Etrusques, assassina les ambassadeurs de Rome, et dispersa les lambeaux de leurs vêtemens et leurs membres dans la campagne. Le consul Dolabella, qui faisoit la guerre en Etrurie, laissant là les Etrusques, s'avance rapidement sur la frontière des Sénonois, les surprend, taille en pièces un petit corps qui s'étoit rassemblé à la hâte, brûle, détruit les bourgs, ravage les campagnes, passe au fil de l'épée tout ce qui est en état de porter les armes, emmène le reste, et transforme la contrée en solitude. L'assassin qui avoit attiré tous ces désastres sur la patrie, est pris et livré à mille tortures avant de subir la mort, qu'il n'obtint qu'après avoir été traîné en triomphe.

Vaincus dans leur pays, les Sénonois furent

287— plus heureux devant Arretium. Joints aux
282. Etrusques, ils exterminèrent l'armée du préteur, lequel demeura sur la place avec plus de treize mille hommes. Il s'en falloit beaucoup que ce succès les consolât et leur parût une vengeance suffisante de la dévastation de leur pays. Transportés de rage, en y songeant, ils rassemblent tout ce qu'ils ont de forces en Etrurie, et marchent à grandes journées vers Rome. Le consul Domitius s'étant trouvé sur leur passage, ils lui livrèrent bataille, et furent totalement défaits. La plupart de ceux qui échappèrent au vainqueur, tournèrent dans leur désespoir leurs armes contre eux-mêmes, et se donnèrent la mort. Un foible reste se retira chez les Boïens, autre peuple gaulois, et fut cette même année taillé en pièces par Dolabella, dans une bataille qui se donna entre les Boïens, les Etrusques, les Sénonois, d'une part, et les Romains de l'autre. Les Etrusques et les Boïens furent encore défaits l'année suivante. Vers la fin de celle-ci (283), Rome se trouva en possession du pays qu'avoient occupé les Sénonois, dont le nom disparut presque entièrement. Elle y établit une colonie dans la ville de Sena ou Senogallia.

Le désastre de ce peuple gaulois n'inti-

mida point les Samnites. S'étant ligués avec 287—
les Lucaniens et les Brutiens, ils recommen- 282.
cèrent les hostilités, et succombèrent dans une bataille où ils eurent, dit-on, vingt mille morts et cinq mille prisonniers, au nombre desquels étoit leur général. Les Romains prétendirent que le dieu Mars en personne avoit combattu pour eux.

Les Tarentins furent enfin effrayés des conquêtes de Rome, dont la frontière étoit venue toucher la leur. Jusque là ils s'étoient contentés d'aider secrètement ses ennemis, en permettant de faire chez eux des levées qu'ils feignoient d'ignorer. Leur capitale avoit été fondée par les Lacédémoniens; elle étoit la première d'entre les villes de la Calabre, de l'Apulie et de la Lucanie. Située dans un golfe qui lui avoit donné son nom, elle commerçoit dans toutes les villes voisines, et acquit d'immenses richesses, qui amenèrent une incroyable dissolution. Elle avoit sur le port un magnifique théâtre où l'on célébroit des jeux, et où tout le peuple se trouvoit rassemblé lorsqu'une flotte romaine de dix vaisseaux se présenta pour aborder. Un de ses habitans, homme si décrié pour ses mœurs, qu'on lui donnoit le surnom de Thaïs, courtisane fameuse, prétendit qu'un ancien traité portoit

287—282. que les Romains ne dépasseroient pas le promontoire *Lacinien*, et conséquemment qu'ils ne pouvoient venir jusqu'à Tarente. Il s'écrie qu'il faut s'opposer à l'insolence de ces barbares. La multitude adopte son avis. On met des vaisseaux à la poursuite des Romains. Comme ils ne s'attendoient à rien moins qu'à combattre, ils prennent la fuite. Cinq de leurs galères se sauvent, quatre sont coulées à fond, et une est prise. On égorge inhumainement tout ce qui étoit capable de porter les armes, et le reste est vendu comme esclave. Animés de la même fureur, les Tarentins vont assiéger la ville de Thuries, dont les habitans, attaqués quelques années auparavant par les Lucaniens, avoient eu recours à la protection des Romains.

Ils leur faisoient un crime, étant originaires de la Grèce, de s'être plutôt adressés à des barbares qu'à eux avec qui ils étoient liés par le voisinage et le sang. Ils prennent la ville, la livrent au pillage, en chassent les principaux citoyens et la garnison romaine : ils l'auroient sûrement égorgée si la vie sauve n'avoit été stipulée par une capitulation antérieure à la reddition de la place.

Quoique tant d'excès et d'outrages fussent de véritables et cruelles hostilités, Rome n'y

voulut voir qu'une émeute populaire, et en- 287—
voya demander qu'on lui en livrât les auteurs, 282.
et que le dommage, autant qu'il étoit possible, fût réparé. Les Tarentins, suivant l'usage des Grecs, tenoient leurs assemblées au théâtre. On eut beaucoup de peine à y recevoir les ambassadeurs de Rome : le jour où ils se présentèrent étoit un jour de fête; la multitude se livroit à la débauche et aux excès d'une joie extravagante. Dès que le chef de l'ambassade, Postumius, eut ouvert la bouche, on n'entendit de tout côté que des éclats de rire, dont l'indécence redoubloit lorsqu'il lui échappoit un mot impropre : ce qui devoit arriver assez fréquemment; car il parloit en grec, et les Romains, nullement lettrés alors, ne le parloient pas sans doute avec correction. L'insolence fut portée au point que les ambassadeurs se virent chassés outrageusement, et qu'un comédien ou un bouffon, s'approchant de leurs habits, les souilla d'urine; ce qui excita des ris universels. Postumius dit à ces insensés : « Vos ris ne tarderont pas à se changer en » pleurs, et les souillures de nos habits à » être lavées dans votre sang. »

Sur le rapport fait par les ambassadeurs au 281.
sénat, puis au peuple, on ordonne au consul Emilius Barbula, qui étoit dans le Samnium,

281. de marcher contre les Tarentins; et s'ils ne viennent offrir sur-le-champ une pleine satisfaction, de leur faire une guerre à outrance. Tarente sortit alors de son ivresse, et délibéra long-temps sans pouvoir rien déterminer. Enfin, un membre de l'assemblée du peuple dit « qu'il falloit se résoudre à combattre ou à » servir; que la paix avec les Romains ne » seroit autre chose qu'une honteuse servi- » tude, à laquelle la mort étoit préférable : » que le pays à la vérité manquoit d'un chef, » mais qu'on en trouveroit au dehors : il faut, » dit-il, l'y chercher, à l'exemple de nos an- » cêtres, qui en ont obtenu en différens temps » du Péloponèse, de la Sicile, et en dernier » lieu de l'Epire. » Alexandre, roi de cette contrée, oncle maternel d'Alexandre-le-Grand, avoit paru deux fois en Italie. La première, en 330, suivant l'opinion la plus probable, il y avoit battu les Samnites, les Lucaniens, et contracté une alliance avec Rome; la seconde fois, en 323. Il y fut alors appelé par les Tarentins, pour les défendre des Lucaniens et des Brutiens. Après avoir donné de grandes preuves de valeur, il perdit presque toute son armée, et fut tué dans sa retraite en traversant l'Achéron.

Son trône étoit actuellement occupé par

Pyrrhus, prince puissant, brave, belliqueux, 281.
aguerri. L'orateur dont nous venons de parler conseilla de recourir à lui, observant qu'il seroit d'autant plus disposé à servir les Tarentins, qu'eux-mêmes, dans une occasion récente, avoient envoyé à son secours de grandes forces navales. Il se trouvoit à Tarente un homme de sens, appelé Méton, qui, apprenant ce qui se passoit au théâtre, y vint avec une couronne de fleurs fanées sur la tête. Il tenoit en main un flambeau, et menoit devant lui une *ménétrière ;* usage pratiqué par ceux qui se mettoient en débauche. Les spectateurs rient ou applaudissent, et ordonnent à la femme de jouer de sa flûte, et à Méton de chanter. Celui-ci, élevant la voix, dit : « Vous avez raison de permettre le plaisir » à ceux qui en veulent goûter, et vous-mêmes » ferez très-bien aussi de vous divertir, si telle » est votre fantaisie, pendant que vous en avez » la liberté ; car vous ne l'aurez plus dès » que Pyrrhus sera ici. » Ceux qui pour première condition de la paix craignoient d'être livrés aux Romains, voyant que ce discours faisoit impression, se jetèrent sur le trop véridique prophète, et le chassèrent de l'assemblée. On appela Pyrrhus d'un commun accord ; tous les Grecs de l'Italie se

281. joignirent aux Tarentins pour réclamer son appui.

Le consul, instruit de cette démarche, et vers lequel on n'en faisoit d'ailleurs aucune pour apaiser les Romains, commence la guerre avec vigueur, enlève des places, sème l'épouvante de tout côté, repousse plusieurs fois les Tarentins, qui étoient sortis de la ville pour s'opposer à ses ravages. La multitude, naguère si insolente, se repent déjà d'avoir provoqué le ressentiment de Rome, et soupire après un accommodement. L'arrivée de Cynéas, ministre de Pyrrhus, envoyé en avant avec trois mille fantassins, change ces dispositions pacifiques. Bientôt arrive un général d'Epire, qui met une bonne garnison dans la citadelle de Tarente, et offre de garder la ville, ce que le peuple accepte avec joie, ravi d'être débarrassé de toute occupation militaire. Le consul, instruit des secours reçus par les ennemis, se retira vers la Lucanie, pour y passer l'hiver. Comme il lui falloit traverser un chemin très-étroit entre la mer et des rochers inaccessibles, les Tarentins garnirent la côte de navires d'où les Romains étoient accablés d'une grêle de traits, sans pouvoir opposer aucune défense. Æmilius, pour s'en garantir, rangea sur les flancs de son armée, du côté de la mer,

les prisonniers qu'il avoit faits, et qui étoient 281.
ainsi exposés aux premiers coups. Cet expédient lui réussit; on cessa de lancer des traits.

L'extrême importance de cette guerre obligea Rome d'employer une ressource nouvelle : elle enrôla, pour la première fois, les prolétaires de la dernière centurie, que la constitution dispensoit du service. La république avoit besoin de toutes ses forces pour résister à un prince qui savoit à la fois combattre et corrompre. Les Tarentins l'étoient allés chercher avec des navires de transport : il pensa périr dans la traversée. S'il avoit eu la foiblesse de croire aux présages, la tempête qui manqua de l'abîmer au commencement de son expédition l'eût détourné de la suivre. Il arriva fort mal accompagné à Tarente; mais bientôt il y fut joint par sa flotte et son armée. Après avoir commencé par en bannir la débauche, même la mollesse, les festins perpétuels, les spectacles et les assemblées de nouvellistes, il demanda qu'on lui fournît des hommes bien faits et d'une belle taille, en disant qu'il se chargeoit d'en faire de bons soldats, et fit observer la discipline avec sévérité. Toute la ville en murmura. Des jeunes gens ayant parlé de ce prince avec une grande licence pendant un repas, lui furent dénoncés. Le lendemain,

281. Pyrrhus leur répéta de mot à autre tout ce qu'ils avoient dit la veille. Un d'eux répondit avec beaucoup d'adresse : « Vraiment, si le » vin ne nous eût manqué, nous eussions fait » bien pis; nous vous eussions tué. »

La descente de Pyrrhus fut l'occasion d'une sanglante tragédie à Rhège, ville d'origine grecque, à l'extrémité de l'Italie. Ses habitans voyant dans leur voisinage l'armée de Pyrrhus, et sur leurs bords des flottes carthaginoises, avoient demandé une garnison aux Romains, qui leur firent passer quatre mille hommes tirés des colonies qu'ils avoient dans la Campanie. Ces soldats se laissèrent bientôt infecter par les mœurs efféminées qui régnoient dans cette partie de la grande Grèce; et comme trop souvent la corruption engendre le crime, ils complotèrent de s'emparer de la ville dont la garde leur étoit confiée, et usèrent à cet effet d'une horrible perfidie : ils égorgèrent traîtreusement tous les citoyens dont ils avoient attiré les principaux à des festins, et, les mains teintes de leur sang, prirent pour épouses leurs filles et leurs veuves. L'exécution de ces crimes fut aidée par les Mamertins, qui en avoient commis un du même genre à Messane. Les Romains se virent forcés de différer la vengeance d'un si noir attentat,

par les guerres importantes dans lesquelles ils 280.
se trouvoient alors engagés.

La plus sérieuse étoit celle qu'ils avoient à soutenir contre le roi d'Epire : le sort en chargea le consul Levinus. Une grande bataille se donna sur les bords de la rivière d'Aciris en Lucanie : Pyrrhus la gagna, et dut en grande partie sa victoire à l'effroi que ses éléphans causèrent aux ennemis et à leurs chevaux; car c'étoit la première fois qu'on en voyoit dans cette contrée. La perte fut grande de part et d'autre, surtout du côté des Romains. Si Pyrrhus les eût poursuivis plus vivement, il les eût tous taillés en pièces; mais sa coutume n'étoit pas de pousser les vaincus à outrance; les Spartiates, soit politique, soit fierté, tenoient à leur égard la même conduite. Le lendemain, en regardant sur le champ de bataille les corps des ennemis, et les voyant tous percés de blessures honorables, le roi s'écria : « Oh, qu'avec de » tels soldats il me seroit facile de conquérir » l'univers! » Il fit de vains efforts pour engager les prisonniers à suivre ses drapeaux, et les traita néanmoins avec une grande bonté (1). Après avoir dévasté le pays qui

(1) On peut voir d'autres détails de cette bataille

280. tenoit pour les Romains, Pyrrhus s'approcha de leur capitale.

Levinus consoloit les siens en attribuant leur défaite à la surprise qu'avoient causée des espèces de monstres inconnus, contre lesquels il convenoit qu'il avoit été presque impossible de se défendre. Instruits par une première expérience, ils ne rencontreroient plus, disoit-il, d'obstacle à la victoire. Rome ne témoigna pas plus de découragement que le consul : elle envoya un prompt renfort à son armée. Levinus, avec ce secours, suivit le vainqueur de très-près, et fit avorter ses projets successifs sur Capoue et Neapolis. Pyrrhus alors forma une entreprise plus hardie : il marcha sur Rome. Il n'en étoit plus qu'à une journée, lorsque l'autre consul, Coruncanius, après avoir pacifié l'Etrurie, accourut au secours de la ville avec ses troupes victorieuses, et se plaça sur le chemin du roi d'Epire, qui, se voyant entre deux grandes armées, retourna promptement dans la Campanie. Surpris d'y trouver le consul Levinus avec des forces plus considérables qu'avant sa défaite, il renonça

---

dans notre *Précis de l'Histoire Ancienne*, tom. IV. Nous éviterons toujours de répéter ce qui s'y trouve, sans jamais rompre le fil historique.

au projet qu'il avoit de lui livrer une seconde bataille, et reprit la route de Tarente. Ce fut là qu'il reçut de la part des Romains, une ambassade dans laquelle se trouvoit le célèbre Fabricius, personnage consulaire : elle venoit pour traiter de la rançon ou de l'échange des prisonniers. Rome avoit pour maxime d'abandonner ceux qui se rendoient ; mais la justice commandoit une exception dans la circonstance actuelle, parce que la plupart des prisonniers, désarçonnés par leurs chevaux, qu'avoit effrayés la vue des éléphans, étoient tombés au pouvoir de l'ennemi sans avoir mérité aucun blâme. Pyrrhus proposa la paix, et tâcha de séduire Fabricius, pour qu'il disposât le sénat à lui accorder d'honorables conditions. A des offres magnifiques il joignit des louanges flatteuses, et proposa, dit-on, à ce Romain une partie de son royaume, pour qu'il lui enseignât à bien gouverner l'autre. Fabricius répondit : « Si vous me croyez un malhonnête homme, » pourquoi me recherchez-vous? Si vous me » croyez un homme de bien, pourquoi vouloir » me corrompre? » Jusqu'ici la réponse est sensée ; mais le reste du discours qu'on prête à Fabricius, n'est, à notre avis, ni modeste ni judicieux ; on suppose qu'il ajouta : « Vous » entendez mal vos intérêts : après qu'on auroit 280.

280. » fait l'essai de mon administration, personne » ne voudroit plus de la vôtre. » Au reste ce mot, dit même en souriant et à l'oreille, comme on le raconte, a bien l'air d'une fable.

Pyrrhus, à son tour, fit partir des ambassadeurs pour Rome. Cynéas, leur chef, envoya de la part de son maître des présens aux principaux citoyens de la ville et à leurs femmes. Ils ne furent reçus nulle part, attendu, répondit-on, que ce prince ne pouvoit être regardé comme ami, qu'après qu'un traité solennel l'auroit déclaré l'allié de Rome. Cynéas offrit les conditions les plus avantageuses : peut-être les eût-on acceptées, sans Appius Claudius, surnommé *Cœcus* (l'aveugle), qui inspira au sénat cette mâle politique (devenue depuis une règle inviolable), de ne jamais consentir à la paix, tant que l'ennemi seroit sur le territoire de Rome. On n'attribuoit d'ailleurs la victoire du roi d'Epire qu'à la supériorité de ses talens militaires sur ceux du consul; et Fabricius avoit dit hautement que « les Ro- » mains n'avoient pas été vaincus par les » Epirotes, mais Levinus par Pyrrhus. » On répondit donc à Cynéas « que son maître n'ob- » tiendroit pas la paix, tant qu'il n'auroit » point évacué l'Italie, eût-il battu mille » Levinus. »

Pyrrhus en conséquence reprit les hostilités 279.
que l'hiver avoit suspendues : il transporta le siége de la guerre en Apulie, où il avoit déjà fait quelques conquêtes. Deux armées consulaires vinrent lui disputer le terrain ; elles étoient en présence de l'ennemi dans les environs d'Asculum, et séparées de lui seulement par une rivière. Le bruit se répandit que Decius, l'un des consuls, devoit se dévouer, à l'exemple de son aïeul et de son père. Pyrrhus voyant ses soldats en concevoir de l'effroi, leur dit que ce n'étoit pas en se dévouant, mais en combattant avec courage, qu'on gagnoit une bataille; et, pour les prémunir d'avance contre toute vaine terreur, il les instruisit de la manière dont se vêtiroit le consul s'il se dévouoit, et leur enjoignit de le prendre vivant. On prétend même qu'il fit dire à Decius de s'abstenir de ce dévouement, qu'autrement il s'en trouveroit fort mal. On ignore si cet avis fut écouté. Cicéron, bien postérieur, il est vrai, à l'événement, ne le pense pas. En tout cas, cette farce religieuse et terrible n'auroit pas eu son effet accoutumé. Les consuls eurent pour Pyrrhus une déférence qui paroît aujourd'hui fort extraordinaire : ils lui firent demander de quel côté de la rivière il souhaitoit qu'on se battît ; il choisit le sien.

279. La bataille fut sanglante ; la nuit seule y mit fin. On ne sait trop à quel parti resta la victoire. Il y a quelqu'apparence que ce ne fut pas aux Romains, puisqu'ils abandonnèrent les premiers le champ de bataille ; aussi les consuls ne furent-ils pas chargés de continuer cette guerre sous le titre de proconsuls.

278—
273. On leur donna des successeurs : l'un fut C. Fabricius dont nous avons parlé. Le médecin de Pyrrhus ayant offert à ce magistrat d'empoisonner son maître, le général romain le fit savoir au prince, ne voulant pas plus, dit Sénèque, vaincre par le poison, qu'être vaincu par l'or. Le roi d'Epire, cependant, se trouvoit dans une grande perplexité : ses deux victoires avoient ruiné son armée ; et les Romains, après leurs défaites, reparoissoient en campagne avec des forces toujours plus nombreuses. Il ne cherchoit qu'un prétexte honnête pour se retirer, quand la Sicile vint lui offrir plusieurs de ses places, et des plus importantes, s'il vouloit la défendre contre les Carthaginois. Pyrrhus saisit avec empressement cette occasion de quitter l'Italie, où il étoit depuis vingt-huit mois. Dès qu'il fut parti, les Romains remportèrent divers avantages sûr les alliés des Tarentins ; mais comme on pensoit qu'il ne tarderoit pas à revenir en

Italie, et qu'il avoit même laissé une forte garnison à Tarente, Fabricius crut qu'il importoit extrêmement de ne confier le consulat qu'à d'habiles généraux. Ne voyant au nombre des candidats personne qui eût du talent que Ruffinus, homme avide, mais guerrier expérimenté, il demanda pour lui les suffrages. Voyant qu'on s'étonnoit de cette protection de la part d'un citoyen qui étoit un modèle de désintéressement, et même un partisan de la pauvreté, il dit qu'il aimoit mieux être pillé par un magistrat, qu'emmené en servitude par l'ennemi : on prétend qu'il le dit même à Ruffinus; ce qui paroît peu croyable. 278—273.

Les consuls s'attachèrent d'abord à réduire les Samnites, qui, ne se sentant plus en état de résister aux troupes dont leurs campagnes étoient inondées, se réfugièrent avec leurs familles sur des montagnes d'un difficile accès. Les Romains méprisant de tels ennemis, essayèrent, sans prendre même les mesures convenables, de forcer leurs retraites. Ils furent punis de leur imprudence, et perdirent, sans gloire et sans utilité, un assez grand nombre de soldats. Ce malheur en occasionna un autre en produisant de la mésintelligence entre les consuls. Chacun d'eux attribua la faute à l'autre, et ils se séparèrent avec un

278— mécontentement réciproque. Ruffinus répara
273. promptement la part qu'il avoit pu avoir à cet échec : il en reçut pourtant encore un autre sous les murs de Crotone, l'une des places les plus considérables de l'Italie ; mais il sut profiter habilement de ce revers même, et en faire naître un grand succès : car ayant décampé aussitôt, et ayant fait semer le bruit qu'il alloit attaquer la ville de Locres, les Lucaniens, qui, joints à la garnison de Crotone, venoient de remporter sur lui un avantage, courent au secours de cette place ; et Ruffinus, qui les avoit trompés par un faux bruit et une fausse marche, vient tomber sur Crotone, qu'il surprend et qu'il enlève. Locres, qui souffroit impatiemment la domination des Epirotes, ouvrit ses portes aux Romains.

D'autres consuls pressèrent vivement les alliés de Tarente, qui députèrent à Pyrrhus pour le conjurer de repasser en Italie. Cette députation arriva fort à propos pour lui sauver la honte de sortir en fugitif de la Sicile, où après qu'il eut d'abord réussi, autant par son affabilité que par ses talens militaires, tout s'unissoit pour l'accabler, parce que, corrompu par la prospérité, il commandoit en tyran dans le pays qu'il avoit commencé par gouverner en père. Il accepta donc avec

joie l'invitation de retourner en Italie. Quoique le trajet soit très-court, il fut attaqué et battu par une flotte carthaginoise : les habitans de Messane, qui l'avoient devancé sur le continent, firent aussi essuyer un échec à son arrière-garde. Il arriva fort affoibli à Tarente, où il n'amena que vingt-trois mille hommes. 278—273.

De son côté, Rome ressentoit des calamités d'un autre genre : la peste y régnoit, et la guerre commençoit à la fatiguer. Aussi le consul Curius Dentatus faisant faire dans le Capitole, suivant la coutume, l'appel de ceux qu'il désiroit enrôler, ne trouva personne qui voulût y répondre. Il crut qu'il falloit un exemple sévère pour réprimer une mutinerie qui pouvoit perdre la république, et mit dans une urne les noms de toutes les tribus ; ensuite dans une autre ceux de tous les habitans de la tribu qui étoit sortie de la première. Le citoyen que le hasard désigna, quoique cité à plusieurs reprises, ne comparut point. Le consul ordonne de vendre tout ce que possède le réfractaire. Aussitôt celui-ci accourt, et réclame l'autorité des tribuns, qui l'abandonnent. Alors le consul déclare que la république n'a pas besoin d'un sujet qui refuse le service, et vend sa personne avec ses biens. Cette punition, devenue depuis une coutume, produisit subi-

278— tement son effet. La levée n'éprouva plus
273. d'obstacles. Ce fut Curius qui se mesura contre le roi d'Epire. Ils se battirent près de Bénévent. Les Romains eurent d'abord l'avantage à l'une de leurs ailes. Pyrrhus alors fit marcher ses éléphans qui ébranlèrent l'autre, et il la poussa jusqu'au corps de réserve. Mais il y trouva des troupes fraîches, et qui avoient appris la manière de résister à l'attaque des éléphans. Elles leur lancèrent des brûlots, et les percèrent à coups de piques et de dards. Ces animaux rebroussant chemin, mirent le désordre dans la phalange du roi, la principale force de son armée. Ce prince complètement défait, fit sa retraite à Tarente, avec un petit nombre de cavaliers. Son camp fut emporté. Les Romains n'en avoient pas encore vu de régulier : celui-ci leur servit de modèle ; car jusqu'alors ils n'observoient aucun art dans leurs campemens.

La victoire remportée sur Pyrrhus, le plus grand capitaine de son siècle, forme une époque mémorable dans leur histoire. On put dès lors pressentir que rien ne seroit capable de leur résister. Le triomphe de Curius offrit aux Romains un spectacle absolument nouveau pour eux. Ce n'étoit plus comme autrefois des chariots et quelque bétail : outre les

éléphans, qu'ils prenoient pour des bœufs de 278—
Lucanie, ils virent les richesses d'un peuple 273.
qui en possédoit beaucoup, les statues, les
tableaux, la pourpre, l'or, l'argent, pris sur
les Tarentins, et des captifs de six nations
différentes.

Cette prospérité ne changea rien aux mœurs des Romains. Le vainqueur de tant de nations étoit revenu chez lui les mains vides et pures. Un calomniateur osa cependant, quelques années après, l'accuser d'avoir détourné des sommes considérables du butin fait sur les vaincus. Le consul produisit un vase de bois dont il se servoit pour les sacrifices, et qui étoit tout ce qu'il avoit réservé pour sa part dans un immense amas de richesses. Les censeurs exclurent du sénat (en 275) Ruffinus, qui avoit été dictateur et deux fois consul, parce qu'il possédoit un peu plus de quinze marcs de vaisselle d'argent. Cette tache resta long-temps sur sa famille. Ce ne fut qu'environ deux siècles après qu'un de ses descendans put parvenir au consulat.

Au moment où la république consolidoit sa 272—
puissance par sa police et ses victoires, et où 270.
elle s'abandonnoit à la joie, l'Italie méridio-
nale et Pyrrhus lui préparoient de nouveaux
succès par leur méfiance réciproque. Celui-ci,

272— prévoyant que malgré son assistance la con-
270. trée qu'il occupoit seroit bientôt au pouvoir des Romains, lui imposoit provisoirement un joug rigoureux : aussi étoit-elle pour lui dans de très-mauvaises dispositions. Le prince, qui ne l'ignoroit pas, trompa ses alliés, en se faisant annoncer de prochains secours d'outre-mer, et s'embarqua inopinément pour l'Epire avec huit mille cinq cents hommes. Après son départ, ses alliés, que le désespoir et la nécessité retenoient encore sous les armes, furent toujours malheureux. Au bout de trois ans, Pyrrhus périt dans Argos. Quelques peuples d'Italie s'arrangèrent comme ils purent avec les vainqueurs. Les Tarentins ne furent pas de ce nombre. Le roi d'Epire avoit laissé une garnison qui les tenoit en servitude. Vexés dans leurs murs par Milon qui commandoit les Epirotes, menacés au dehors par les Romains, ils se jettent dans les bras de Carthage. Cette république leur envoie une flotte, en apparence pour chasser Milon, et dans la réalité pour empêcher la république romaine de prendre leur ville, et pour s'en emparer elle-même. Maîtresse de la Sicile, elle aspiroit, non seulement à écarter les Romains de la côte d'Italie, mais à la ranger sous sa domination. Le consul Papirius Cursor arrive de

son côté sous les murs de Tarente ; en sorte 272—
que cette ville se trouve bloquée par terre et 270.
par mer. Ce général s'adresse directement à Milon, qui étoit maître de la place, et lui offre des conditions avantageuses et pour lui et pour elle. Le gouverneur, ne trouvant de sûreté que dans le parti qui lui est proposé, détermine les habitans à l'accepter. Ce coup imprévu surprit et affligea Carthage, qui se trouvoit avoir témoigné aux Romains une mauvaise volonté impuissante, et s'être, sans aucun avantage, attiré leur ressentiment.

L'autre consul, Sp. Carvilius, eut aussi la gloire de terminer la guerre du Samnium, qui duroit, en y comprenant de courts interstices, depuis soixante-dix ans. Il réduisit ses habitans à se soumettre aux conditions qu'on voulut leur imposer, et leur soumission cette fois fut sincère. Les Lucaniens et les Brutiens, battus encore fréquemment, reçurent aussi la loi du vainqueur. On prit une partie de leur territoire, suivant l'usage; mais les Tarentins furent traités plus sévèrement. On leur imposa un tribut; on leur ôta leurs armes, leurs vaisseaux, et l'on rasa leurs murailles.

Les Romains s'occupèrent ensuite du châtiment de la perfide légion qui avoit massacré les habitans de Rhège, et qui depuis neuf ans

272—270. jouissoit en paix du fruit de son crime. Les coupables, qui ne pouvoient espérer de grâce, se signalèrent par une autre perfidie non moins horrible, espérant, à force d'attentats, effrayer ceux qui prétendoient les punir, ou voulant simplement vendre leur vie bien cher : quelques traîtres les introduisirent dans Crotone ; ils y égorgèrent la garnison romaine, et détruisirent la place. On envoya contre eux une armée qui les repoussa dans leur ville, et les y assiégea. Ils remportèrent quelques avantages sur les Romains, et les auroient même contraints de lever le siége faute de vivres, si le roi de Sicile ne leur en eût envoyé. Enfin la famine pressant les assiégés à leur tour, ils se rendirent à discrétion. Il n'en restoit plus que trois cents : les autres s'étoient fait tuer en combattant en désespérés. On transféra ces prisonniers à Rome, où ils furent condamnés à mort par le sénat. Un tribun du peuple forma vainement opposition à ce jugement ; les coupables furent battus de verges et décapités dans la place publique. Pour ne pas effrayer la multitude par une trop grande effusion de sang à la fois, on en exécuta cinquante chaque jour ; il fut défendu de les ensevelir et d'en porter le deuil. Ceux des habitans de Rhège que leur absence avoit

sauvés du massacre, furent rétablis dans leur 272—
domicile et dans leurs droits. On rendit à 270.
cette malheureuse ville, ses lois et son indépendance. La juste et terrible exécution des brigands qui avoient compromis le nom Romain, fit honneur à la république, en prouvant que tous les moyens d'étendre sa domination ne lui étoient pas indifférens.

La grande puissance qu'elle venoit d'ac- 269—
quérir par la soumission des Samnites et la 265.
défaite de Pyrrhus, l'opulence que lui avoit procurée la prise de Tarente, lui firent songer à fabriquer de la monnoie d'argent, qui devenoit pour elle une sorte de nécessité; car il étoit facile de prévoir qu'elle porteroit au loin ses armes, ce qui auroit été fort difficile sans un signe d'échange, dès lors commun à toutes les nations un peu considérables. Depuis long-temps on voyoit à Rome des pièces d'or et d'argent; mais elles étoient étrangères, et l'on n'y avoit jusque-là frappé que de la monnoie d'airain. Les Romains avoient pu s'en contenter, n'ayant pas encore étendu leurs limites hors de l'Italie; cette contrée même n'étoit pas entièrement subjuguée : elle ne tarda point à l'être. Pour faciliter la fin de sa réduction, Rome envoya une colonie à Ariminum, ville de la Gaule sénonoise dans

269—265. le Picenum, et une autre au pays des Samnites, à Malévent : nom sinistre (s'il en est qu'on doive appeler ainsi), qui fut alors changé en celui de Bénévent. Cette colonie accéléra sans doute la soumission des peuples du Picenum. Elle fut précédée d'un assez rude combat, dans lequel ils succombèrent. La mémoire de cet accroissement de la république fut conservée sur la monnoie d'argent frappée à cette époque (268). Dans les deux années suivantes, l'envahissement de l'Ombrie et du pays des Salentins termina la conquête de l'Italie, qui coûta 486 ans de guerres et de travaux; encore faut-il excepter de cette conquête quelques peuplades de Gaulois, qui, comme on verra, ne furent soumises que long-temps après.

L'influence de Rome se fit sentir aussitôt au dehors de l'Italie; les Apolloniates furent les premiers qui recherchèrent son appui. Leur ville, Apollonie, recommandable par son port, et située entre l'Illyrie et la Macédoine, ne pouvant seule garantir sa liberté des dangers d'un tel voisinage, crut devoir solliciter la protection et l'amitié des Romains; démarche qui flatta l'amour-propre de ceux-ci. Les ambassadeurs chargés de la faire, furent accueillis par le sénat; et quelques jeunes gens de cette compagnie s'étant, dans la chaleur

d'une dispute, oubliés jusqu'à les maltraiter, 269—
jalouse d'acquérir au loin une réputation de 265.
justice et de sagesse, elle s'empressa de livrer les coupables aux offensés. On les conduisit chez les Apolloniates, qui, pour cultiver la bienveillance naissante des Romains, les renvoyèrent libres et comblés des meilleurs procédés.

Un autre peuple, plus voisin de Rome que les Apolloniates, et son allié, implora son assistance pour le délivrer d'un joug qu'il s'étoit en quelque sorte imposé lui-même. Les Volsiniens, habitans d'un canton de l'Etrurie, soit pour rétablir leurs forces affoiblies par la guerre, soit pour consacrer plus de temps aux délices où ils aimoient à se plonger, avoient eu la sotte imprudence de donner à leurs esclaves, avec la liberté, des armes et des places dans leur sénat; ceux-ci se rendirent maîtres du gouvernement, et poussèrent l'impudence jusqu'à décréter que toute liberté étoit acquise aux affranchis avec les femmes et les filles de leurs anciens maîtres, et notamment que c'étoit à eux qu'appartenoit la première nuit de tous les mariages. Les Volsiniens désespérés envoyèrent secrètement implorer l'assistance des Romains. Les ambassadeurs obtinrent une audience chez un parti-

269— culier, afin de mieux cacher leur secret. On
265. leur promit des secours. Mais un ami du maître de la maison et des coupables, ayant tout entendu d'une chambre contiguë à celle où l'on délibéroit, en fit parvenir l'avis aux Volsiniens. Les députés en conséquence furent égorgés à leur retour, avec les principaux habitans. Fabius Curgès, consul pour la troisième fois, alla combattre ces esclaves révoltés. Ils vinrent hardiment au-devant de lui; il les battit, et les força de rentrer dans leur place, devant laquelle il mit le siége. Ils se défendirent avec fureur, et, dans une de leurs fréquentes sorties, blessèrent mortellement le consul. Son successeur ne put les réduire que par la famine. Ils se rendirent à discrétion; mais comme c'étoit un effet de la nécessité, et que leurs forfaits n'étoient pas susceptibles de grâce, on ne se piqua point de générosité à leur égard; on leur fit subir les plus cruels supplices. La ville fut détruite, et l'on assigna d'autres demeures à ce qui étoit resté d'habitans, ou d'esclaves fidèles à la probité.

Pendant que Rome étendoit ainsi au dehors sa domination et son influence, des citoyens dans l'intérieur, se signaloient par des exemples de courage et de modération. Celui que

donna Rutilus, qui ne craignit pas de censurer 269—
le peuple romain tout entier, a justement 265.
excité l'admiration. Ayant été continué dans la censure, sans s'être mis sur les rangs, il convoqua aussitôt le peuple, et lui reprocha vivement de s'être écarté de la prudence de ses pères, qui, à cause de la grande autorité de cette charge, en avoient de beaucoup réduit la durée. Il proposa, et fit rendre une loi qui défendit de la conférer deux fois à la même personne.

Les mœurs générales étoient bonnes encore, mais déjà on pouvoit noter quelques exceptions. En 298, les édiles avoient cité en jugement un grand nombre de citoyens qu'ils accusoient de posséder plus de terres que les règlemens ne le permettoient. Presque tous furent condamnés. Trois ans après, quelques usuriers et quelques femmes adultères subirent des amendes. Ces exemples imposèrent à l'avarice et à l'impudicité. Le temps n'étoit pas encore venu, où le grand nombre des coupables fit taire les lois.

FIN DU TOME PREMIER.

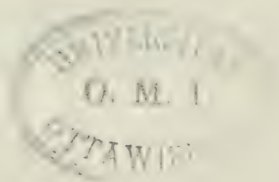


TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME.

Pag

PRÉFACE.

AVERTISSEMENT.

INTRODUCTION.......................... 1

ROMULUS, premier roi de Rome.............. 15

Fondation de Rome.......................... 16

Constitution mixte, composée de trois pouvoirs. Etablissement du sénat, des patriciens et des chevaliers.......................... 17

Institution des patrons.......................... 21

Législation de Romulus, religion, mariage, puissance paternelle.......................... 24

Les Romains en général ne connoissent que deux professions, l'agriculture et les armes........ 30

Enlèvement des Sabines.......................... 32

Il donne lieu à la guerre. Triomphe de Romulus. 34

Dépouilles opimes.......................... 35

Roc Tarpéien.......................... 36

Les Sabines accourant sur le champ de bataille, séparent les combattans.......................... 37

Une partie de la Sabine, c'est-à-dire les Sabins de Cures et les Romains, ne font plus qu'un peuple. Le roi sabin, Tatius, règne conjointement avec Romulus.......................... 38

Tatius est assassiné à Lavinie.................. 41

Guerre contre divers peuples, entre autres contre

Pag.
les Véiens, peuple étrusque. Romulus toujours vainqueur........................ 42
— Il est assassiné........................ 45
INTERRÈGNE........................ 47
NUMA POMPILIUS, deuxième roi........................ 50
Prince pacifique et religieux. Il fonde le temple de Janus, réforme le calendrier........................ 51
Vestales, prêtres Saliens, hérauts d'armes nommés féciaux........................ 53
TULLUS HOSLILIUS, troisième roi........................ 63
Combat des Horaces contre les Curiaces. L'un des Horaces, victorieux, tue sa sœur. Il est absous par le peuple........................ 65
Suffetius, dictateur d'Albe, convaincu ou soupçonné de trahison, écartelé par ordre du roi.. 68
Albe détruite, son peuple réuni aux Romains... 72
Après divers exploits, Tullus est brûlé dans son palais. On croit que c'est par son successeur... 74
ANCUS MARCIUS, quatrième roi; ses guerres contre les Latins. Il construit le port d'Ostie........ 75
Lucumon, surnommé Tarquin, s'établit à Rome. 80
TARQUIN L'ANCIEN, cinquième roi, bat les Latins, les Sabins et les Etrusques........................ 82
Magnificence des égouts construits par ce prince. 89
— Il prépare les fondemens du Capitole....... *Ib.*
Prétendu miracle........................ 90
Tarquin est assassiné à l'instigation des fils d'Ancus Marcius........................ 93
SERVIUS TULLIUS, sixième roi. Guerre de vingt ans contre trois cantons étrusques.......... 94
Ce prince donne à la constitution une forme beaucoup plus aristocratique........................ 101

Pag.

Les Latins emploient en écrivant les caractères grecs 110

Tullius forme, dit-on, le projet de substituer une république à la monarchie 111

— Il est détrôné par son gendre. Tullie fait passer son char sur le corps palpitant de son père. 113

TARQUIN LE SUPERBE, septième roi. Il gouverne tyranniquement 120

— Il bat les Volsques, peuple Latin 126

— Hiéroglyphe qu'il emploie pour conseiller la mort des principaux habitans de Gabies 127

— Il commence la construction du Capitole. Divers artifices pour tromper et encourager le peuple. Livres Sibyllins 129

L. Junius Brutus contrefait l'imbécile, pour échapper à la cruauté de Tarquin 133

Sextus Tarquin fait violence à Lucrèce qui se tue: ce crime produit une révolution à la tête de laquelle se met Brutus. Tarquin est détrôné 134

ETABLISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE. Deux consuls substitués au roi 139

Brutus et Tarquin Collatin, mari de Lucrèce, premiers consuls 140

Les deux fils de Brutus conspirent en faveur de Tarquin; leur père les fait exécuter sous ses yeux. 143

— Il force son collègue de se démettre et de s'exiler. 146

Tarquin, aidé de deux peuples étrusques, fait la guerre à Rome. Un de ses fils, Aruns, et Brutus se rencontrent et se tuent réciproquement 148

L'oraison funèbre de Brutus est la première qui ait été prononcée à Rome 149

Le consul Valerius, surnommé Publicola, fait

Pag.
incliner le gouvernement vers la démocratie, par des lois extrêmement populaires, surtout par l'appel au peuple de tout jugement criminel... 151
On établit des questeurs. Leurs fonctions....... *Ib.*
Premier traité entre Rome et Carthage......... 154
Porsenna, roi de Clusium, pays étrusque, entreprend de rétablir les Tarquins.............. *Ib.*
Trait de bravoure presque incroyable d'Horatius Coclès.............................. 156
Mucius, surnommé Scevola, laisse brûler sa main sans donner un signe de douleur........... 158
Porsenna entre en accommodement avec les Romains. Clélie donnée en otage, passe le Tibre à la nage pour se sauver....................... 160
Paix avec Porsenna........................... 161
Tarquin suscite les Latins contre Rome........ 163
Deux conspirations d'esclaves découvertes...... 164
Disputes à Rome entre les pauvres et les riches, nées de l'usure.......................... 165
Les débiteurs refusent de s'enrôler pour la guerre. On crée un dictateur, espèce de despote; durée de ses fonctions......................... 169
Le général de la cavalerie, nommé par les dictateurs, est leur lieutenant................... 172
Sanglante défaite des Latins près du lac Régille; Marcius s'y distingue...................... 173
Querelle entre les débiteurs et les créanciers.... 178
Triomphe refusé par le sénat et accordé par le peuple, ce qui étoit inouï.................. 185
Valère, frère de Publicola, embrasse le parti du peuple, Appius Claudius celui de l'aristocratie. 190
L'armée des deux consuls, entraînée par Sicinius,

Pag.

se retire au *Mont Sacré*. Une partie du peuple va l'y joindre.......................... 193

Le sénat est forcé d'accorder des tribuns au peuple.................................... 209

Le peuple obtient encore deux magistrats nommés édiles, chargés de plusieurs fonctions enlevées aux consuls.................................... 211

Siége de Corioles par les Romains. Marcius y acquiert le surnom de Coriolan............... 212

Latins admis à l'alliance de Rome............ 214

Les tribuns se font accorder le droit de convoquer le peuple................................ 218

Coriolan demande le consulat; les tribuns le lui font refuser, et il se déclare contre eux avec énergie. Ils le traduisent devant le peuple, quoique patricien, ce qui étoit sans exemple, et devint un usage. Le sénat abandonne Coriolan; il est exilé.................................... 221

Coriolan retiré chez les Volsques, se met à leur tête, bat les Romains, assiége leur capitale, se laisse désarmer par sa mère et sa femme; il est massacré par les Volsques.................. 249

Spurius Cassius propose la loi agraire. Ce que c'étoit que cette loi......................... 263

— Il est accusé par la noblesse d'aspirer à la tyrannie, et condamné à mort par le peuple...... 271

Néanmoins son projet de loi agraire avoit été adopté en partie, et les tribuns en poursuivent l'exécution. Le sénat l'élude................ 272

Victoire sanglante remportée sur les Véiens par M. Fabius.................................. 278

La famille des Fabius, composée de trois cent six

Pag.

personnes, accompagnée de ses clients et de ses amis, va construire et occuper un fort près de Véies. Après divers exploits, elle est entièrement exterminée.......................... 279

Deux consuls traduits devant le peuple sous prétexte de leur conduite à la guerre. L'un est condamné; l'autre se défend avec courage, et se fait absoudre.............................. 282

Le tribun Genucius, qui poursuit vivement la loi agraire, trouvé mort dans son lit. Soupçons contre les patriciens; ils paroissent mal fondés. 288

Un centurion nommé Volero excite une sédition. Les licteurs sont maltraités, les faisceaux brisés. Volero nommé tribun propose une loi destructive de la constitution. Appius Claudius s'y oppose. Le tribun Lectorius veut le faire mettre en prison. On se bat sur la place. La loi est adoptée.................................. 289

Les plébéiens de l'armée d'Appius se laissent battre par les Volsques, en haine de leur général; Il les fait décimer. Les tribuns le mettent en jugement sous un autre prétexte, et le réduisent à se tuer................................ 297

Malgré la mort d'Appius, la loi agraire ne s'exécute pas.................................. 302

Divers traits de la bravoure des Romains et de leur supériorité sur leurs ennemis........... 305

Les tribuns demandent un corps de lois fixes. Céson, fils de Quinctius Cincinnatus, à la tête des jeunes patriciens, disperse l'assemblée. Il est condamné à une amende et à l'exil. Son père se réduit à la pauvreté pour payer l'amende..... 306

Pag

Les troubles relatifs au corps de lois demandé, continuent. Herdonius, Sabin, en profite pour s'emparer, par surprise, du Capitole. Il est tué. 316

Les tribuns agitent de nouveau la place publique. Cincinnatus, retiré à la campagne dans une espèce de chaumière, est nommé consul, et les contient. 319

La guerre fait oublier les disputes de la place. L'armée romaine est enfermée dans un défilé; Cincinnatus, retourné à sa charrue, nommé dictateur, la délivre, et bat l'ennemi; il se démet au bout de seize jours. Son fils Céson est rappelé. 325

Continuation des querelles suscitées par les tribuns. Discours d'un nommé Siccius Dentatus, qui prétend s'être trouvé à cent vingt batailles. Paix ramenée sur la place par la peste....... 330

Le sénat consent à l'établissement d'un corps de droit. 340

On élit dix commissaires appelés **Décemvirs**, pour la rédaction de ces lois. On leur donne une puissance absolue dans l'Etat, pour un an. Lois des Douze Tables. 343

Les décemvirs deviennent les tyrans de Rome. Ils font assassiner Siccius à l'armée. 347

Appius, épris de la beauté de la jeune Virginie, veut l'enlever à sa famille. Son père la tue pour la soustraire à la lubricité du triumvir. Cette catastrophe occasionne un soulèvement qui fait finir le décemvirat. 354

Deux consuls populaires font prévaloir le gouvernement démocratique, en donnant force de loi

Pag.
aux plébiscites, c'est-à-dire, aux décrets rendus par le peuple assemblé par tribus............ 366
Punition des décemvirs......................... 369
Les consuls ayant mérité le triomphe, et ne pouvant l'obtenir du sénat, se le font décerner par le peuple.......................... 373
Nouvelles dissensions intestines. Quintus Capitolinus les calme par un discours plein de vigueur.............................. 375
Deux peuples se disputent un terrain, et prennent les Romains pour arbitres : ceux-ci s'adjugent l'objet en litige....................... 382
On abolit la loi des Douze Tables, qui défendoit les mariages entre les deux ordres de l'Etat.... 384
TRIBUNS MILITAIRES substitués aux consuls. Les plébéiens admis à ces nouvelles charges. Néanmoins, le peuple ne nomme que des patriciens pendant bien des années.................... *Ib.*
Etablissement des censeurs. Leurs fonctions..... 391
Sp. Melius est soupçonné d'aspirer à la royauté. Cincinnatus est nommé dictateur dans cette conjoncture. Servilius, son général de la cavalerie, tue Melius....................... 398
Nouvelles guerres contre trois peuples voisins. Ils sont battus par Mamercus, dictateur. Ce magistrat, ayant fait abréger la durée de la censure, est relégué par les censeurs dans la dernière classe du peuple.......................... 401
Peu après il est nommé dictateur, et bat les Fidénates et les Véiens, aidé de Cornelius Cossus, général de la cavalerie, qui avoit remporté des dépouilles opimes.......................... 409

Pag.
Les tribuns se plaignent amèrement au peuple, de ce qu'aucun plébéien n'est élu tribun militaire. 411
Trait de bravoure et d'habileté de Tempanius, officier, qui sauve l'armée d'un mauvais pas. Son général est inculpé; il témoigne en sa faveur... 413
Querelles entre les deux ordres, à l'occasion de la questure. 416
Guerre dans laquelle les Romains sont d'abord vaincus, puis vainqueurs. 418
Complot des esclaves pour brûler la ville, découvert. .... *Ib.*
Un tribun militaire est lapidé par ses troupes.... 420
Les tribuns obtiennent que trois questeurs soient pris parmi les plébéiens. 423
Guerres contre les Eques et les Volsques. 425
Etablissement d'une solde pour les troupes..... 428
Siége de Véies, l'une des plus fortes places d'Italie. 431
Des plébéiens sont enfin nommés tribuns militaires. 432
Camille, dictateur, prend la ville de Véies, dont le siége duroit depuis dix ans. 444
Le peuple demande que la moitié du sénat et des citoyens de Rome aille habiter Véies. La noblesse et Camille s'y opposent.............. 446
Un maître d'école livre à Camille les enfans de la ville de Falérie, assiégée par ce dernier : il refuse de profiter de sa trahison, et l'en punit. La ville reconnoissante se rend.............. 448
Camille, accusé d'avoir détourné à son profit les portes de bronze prises à Véies, se retire dans la ville d'Ardée. Il est condamné, en son absence, à une amende. 452

Pag

Irruption des Gaulois en Italie. Ils prennent la ville de Rome, et la brûlent. La citadelle se défend. 453
Camille sort d'Ardée à la tête de ses habitans, et bat un détachement de Gaulois. 461
Le Capitole est au moment d'être surpris pendant la nuit. Manlius le sauve. 462
Camille taille les Gaulois en pièces. 466
Rome est rebâtie en un an. 467
Camille défait et dissout une ligue de cinq peuples réunis contre Rome. 470
Autres exploits de Camille. 473
Dictature de Cornelius Cossus. Il bat les Volsques. 475
Marcus Manlius, accusé d'aspirer à la tyrannie, est envoyé en prison par le dictateur. Le sénat, craignant une révolte, lui en fait ouvrir les portes. Il est néanmoins accusé devant le peuple, et précipité du roc Tarpéien. 476
Nouveaux succès obtenus par Camille. 488
Le consulat demandé par les tribuns pour les plébéiens. Disputes à ce sujet. 492
Camille, dictateur pour la cinquième fois, à l'âge de quatre-vingts ans environ, défait les Gaulois. 503
Les plébéiens obtiennent le droit d'être promus au consulat. 506
Etablissement de la préture et de l'édilité curule. Fonctions attachées à ces charges. 507
Loi Licinia, qui défend de posséder plus de cinq cents arpens de terres conquises. 510
Charges curules, source de la noblesse. *Hommes nouveaux*, ce que c'étoit. 511
Mort de Camille. Observations sur ce grand homme. 512

Pag.

Trait de piété filiale de Titus Manlius.......... 514

Gouffre ouvert sur la place publique, dans lequel se précipite Curtius.......................... 516

Combat singulier de Titus Manlius, qui est surnommé *Torquatus* depuis ce combat.......... 518

Diverses guerres contre plusieurs peuples d'Italie. 519

Loi sur l'intérêt de l'argent.................... 522

Loi rendue dans le camp. Défense d'en rendre hors de Rome, sous peine de mort......... 524

Un plébéien est élu dictateur................. 527

Disputes relatives à la nomination des consuls... 528

Soulagement accordé aux débiteurs........... 530

Les plébéiens obtiennent la censure............ *Ib.*

Guerre contre les Gaulois. Valerius, vainqueur dans un combat singulier, est surnommé *Corvus*. Les Gaulois sont vaincus..................... 532

Après diverses autres guerres, les Romains attaquent les Samnites, peuple extrêmement belliqueux, et les battent....................... 535

Decius, tribun des soldats, sauve une armée romaine engagée dans un défilé. On lui décerne une couronne obsidionale.................. 539

Les Samnites sont battus en diverses occasions... 541

La garnison romaine de Capoue se soulève. Valerius Corvus apaise cette révolte............. 542

Les Latins, alliés de Rome, se déclarent contre elle.................................... 545

Le consul Manlius Torquatus fait couper la tête à son fils victorieux, pour avoir accepté un défi sans sa permission....................... 548

Le consul Decius se dévoue et se fait tuer volontairement, pour ramener la victoire aux Ro-

Pag.

mains. Manlius Torquatus en remporte effectivement une signalée. Le Latium se soumet.... 549

Le torrent de la démocratie renverse toutes les digues........................... 552

Les Latins révoltés de nouveau, sont subjugués.. 553

Anecdote d'empoisonnemens très-suspecte...... 555

Privernates vaincus. Fière réponse de leurs députés à Rome. On leur accorde droit de bourgeoisie.............................. 557

Les intrigues dans Rome et la guerre au dehors continuent, malgré la peste qui désole la ville. 560

La personne des débiteurs est soustraite aux poursuites des créanciers; cette loi est rendue à l'occasion de l'infâme lubricité de L. Papirius.... 562

Papirius Cursor, nommé dictateur pour combattre les Samnites, veut punir son général de cavalerie, Fabius Rullianus (célèbre depuis sous le nom de Maximus), qui en son absence, et contre ses ordres, livre bataille et la gagne. Le peuple seul peut obtenir la grâce du vainqueur.............................. 564

Papirius bat les Samnites, qui demandent en vain la paix.............................. 570

Deux autres consuls se laissent enfermer dans un défilé, et, pour s'en tirer, sont obligés de passer sous le joug à Caudium................... 572

Le sénat déclare la capitulation nulle. Les Samnites sont vaincus à leur tour................ 577

Appius, par la faveur du peuple, se maintient dans la censure au-delà du temps prescrit. Il construit la voie Appienne, dont il reste des vestiges considérables..................... 580

Pag.
Victoires continuelles des Romains sur divers peuples. 588
Les plébéiens sont admis à toutes les charges. . . . 597
Fabius Rullianus acquiert le surnom de Maximus, pour avoir renfermé le menu peuple dans quatre tribus. 600
Guerre contre les Samnites, les Etrusques, puis contre les Ombriens et les Gaulois. Exploits de Fabius Maximus. 601
Decius Mus se dévoue comme son père. 615
Le consul Posthumius Megellus triomphe malgré le sénat, par le suffrage du peuple. 618
Les Romains battent tous leurs ennemis. 620
Désintéressement et frugalité de Curius Dentatus, vainqueur des Samnites et des Sabins. 630
Le peuple, pour obtenir l'abolition des dettes, se retire sur le mont Janicule. On l'apaise en lui faisant des concessions sur d'autres points. . 631
Guerres successives contre six peuples d'Italie, qui sont battus. 632
Guerre contre Tarente, à l'occasion de laquelle Pyrrhus vient en Italie. 635
Une garnison romaine égorge les habitans de Rhége, qu'elle étoit allée défendre. 642
Pyrrhus bat les Romains. 643
— Il cherche inutilement à séduire Fabricius, pour que ce dernier lui procure une paix avantageuse. 645
— Il offre, dans les mêmes vues, des présens aux principaux citoyens de Rome et à leurs femmes : tout le monde les refuse. 646
Le sénat déclare qu'il ne fera jamais la paix avec

Pag.
un ennemi qui sera sur le territoire de Rome... 646
Seconde bataille entre Pyrrhus et les Romains. Il y a toute apparence que ceux-ci furent encore vaincus... 647
Fabricius, nommé consul, avertit le roi d'Epire que son médecin est disposé à l'empoisonner... 648
Pyrrhus est vaincu dans une troisième bataille, par le consul Curius Dentatus; il quitte l'Italie. 652
Tarente se rend aux Romains; le Samnium, la Lucanie, le Brutium, se soumettent aussi aux lois de Rome... 655
La garnison romaine, qui avoit massacré les habitans de Rhége, est forcée dans cette ville, et punie de mort... *Ib.*
L'Italie entière soumise aux Romains, à l'exception de quelques cantons habités par des Gaulois... 657
Rutilius censure le peuple romain tout entier.... 661
Les mœurs générales sont bonnes. On commence néanmoins à s'apercevoir de quelques germes de corruption... *Ib.*

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

